This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 822,337

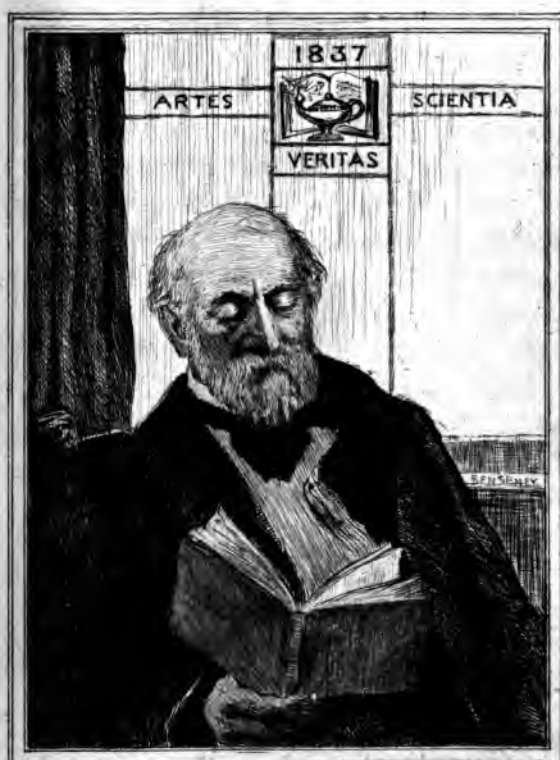

UNIVERSITY OF MICHIGAN
HENRY VIGNAUD
LIBRARY

DC
123
.362

DC
133
.J62

LA FRANCE

SOUS LOUIS XV

TOME IV

SAINT-DENIS. — TYPOGRAPHIE DE A. MOULIN.

LA FRANCE

SOUS

LOUIS XV

(1715—1774)

PAR

M. ALPHONSE JOBEZ

ANCIEN REPRÉSENTANT

TOME IV

MADAME DE POMPADOUR DE 1746 A 1757.

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

QUAI DES AUGUSTINS, 35

1867

Tous droits réservés.

Vignaud lib.

LA FRANCE

SOUS LOUIS XV

(1715—1774)

LIVRE DIXIÈME.

MADAME DE POMPADOUR DE 1746 A 1750.

La France est envahie, Toulon menacé, décembre 1746. — Gênes se soulève, 5 décembre 1746. — Situation périlleuse des Autrichiens en Provence, ils repassent le Var le 12 avril 1747. — Les Anglais débarquent en Bretagne, Lorient sauvé par l'effet d'un hasard. — Courage des marins français, ils ne peuvent pas épargner des pertes considérables à leur patrie. — Prise de Louisbourg et du Cap Breton en 1745. — Deux batailles navales perdues par les Français en 1747. Enthousiasme de Londres à la vue des richesses conquises par la marine anglaise. — Situation des Français dans les mers de l'Inde. Labourdonnais. Dupleix. — Efforts de Labourdonnais pour conjurer les malheurs qu'avait préparés l'impéritie du gouvernement français. — Labourdonnais fait un appel au patriotisme de ses officiers; il forme lui-même des ouvriers, des marins, et lutte à la fois contre les difficultés matérielles et le mauvais vouloir de ses subordonnés. — Labourdonnais instruit la Compagnie des difficultés de sa position, avant de mettre à la voile le 24 mars 1746. — L'escadre de Labourdonnais assaillie par une tempête le 5 avril 1746. — La baie d'Antongil à Madagascar. Tentative des Français pour y former un établissement en 1733, les querelles d'un ingénieur et d'un officier de marine la font échouer. — Travaux exécutés par Labourdonnais pour réparer sa flotte. — Cette flotte radoubée, le 1er juin 1746, il se met à la poursuite des Anglais qu'il rencontre le 6 juillet. — Labourdonnais et Dupleix en présence, jalousie de Dupleix. — Labourdonnais rentre dans le port de Pondichéry, nouvelles conférences avec Dupleix sur le siége de Madras, correspondance avec le con-

427607

préoccupations de la nation. — Assemblée générale du clergé, juin 1750. — Le gouvernement exige un état des biens du clergé. — Embarras du clergé, il a recours au roi. — Refus du clergé de donner une déclaration de ses biens. — Soulèvement des Pays d'État contre l'impôt du vingtième. — La composition des États de Bretagne permet à cette province une résistance sérieuse. — Mesures prises par le gouvernement contre le clergé. — L'irritation causée par les prodigalités de la cour atténue la jalousie du public contre le clergé. — La livrée des maitres et des laquais à l'inauguration de Bellevue, le 25 novembre 1750.

La France est envahie, Toulon menacé, décembre 1746.

Peu de jours après l'ovation faite à Paris au maréchal de Saxe, le général Brown franchit le Var à la tête d'une armée autrichienne. Protégé dans sa marche par l'artillerie de la flotte anglaise, il entra dans Cannes, d'où il sortit, après avoir donné quelque repos à ses troupes, pour aller livrer Grasse au pillage. Le 15 décembre, les îles Sainte-Marguerite, dont les habitations avaient été écrasées par les bombes, se rendirent à deux mille Anglais qu'y débarquèrent leurs vaisseaux [1]. La tranchée s'ouvrit devant Antibes, le 19 décembre, et les boulets commencèrent à pleuvoir dans ses rues. La terreur fut au comble dans toute la Provence ; déjà les habitants de Vence s'apprêtaient à abandonner leur ville, quand l'évêque se porta médiateur entre eux et les généraux ennemis. Le marquis de Mina, au lieu de se joindre, avec les neuf mille hommes qu'il commandait, au maréchal de Maillebois, s'était empressé de passer en Savoie, dont les Espagnols étaient encore les maîtres, en sorte que le général français n'avait que onze mille soldats à opposer à une armée victorieuse de quarante mille hommes. Parti en toute hâte de Versailles, Belle-Isle arriva en Provence sans troupes et sans argent. Il

[1] Voir carte B.

Gênes se lève, 5 décembre 1746.

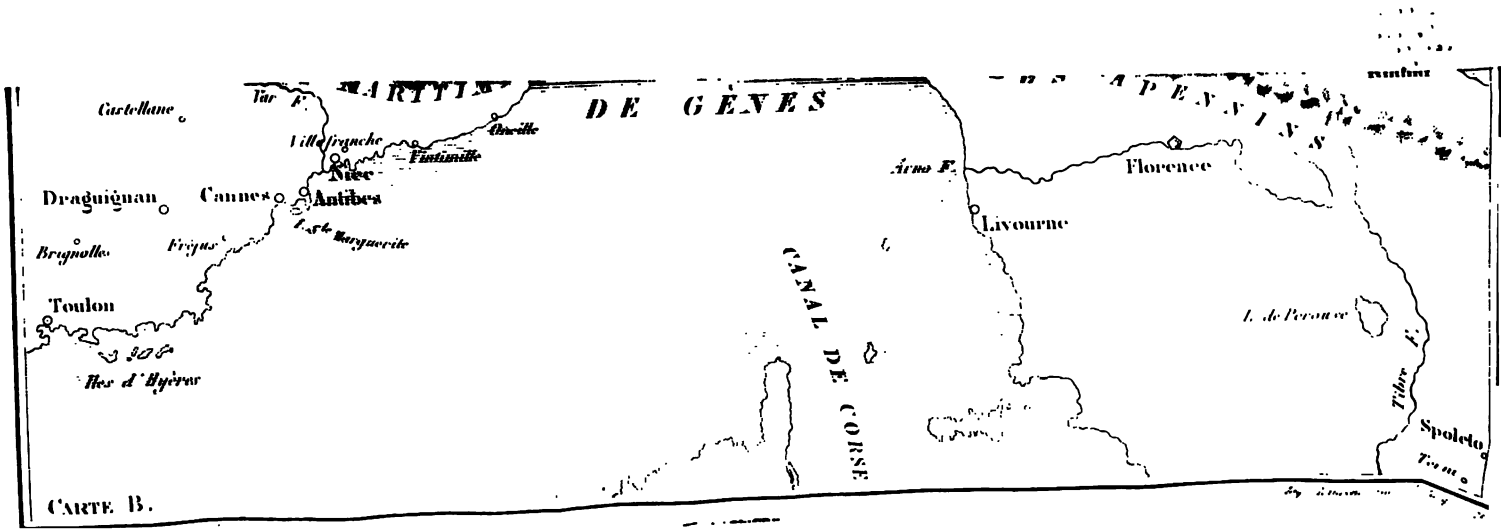

CARTE B.

La France e
envahie,
Toulon me
nacé,
décembre 17

emprunta quelques milliers d'écus en son nom personnel, réorganisa les régiments qu'il avait sous la main et secondé par l'armée espagnole, qu'un ordre du roi Ferdinand VI avait rappelée de Savoie, il empêcha la prise de Castellane et couvrit Draguignan et Brignolles. Ses craintes pour Toulon étaient vives ; ce port important pouvait d'un moment à l'autre se trouver attaqué par terre et par mer. Afin de prévenir un pareil malheur, Belle-Isle prit position au Puget sur la route de Toulon, y éleva des retranchements et attendit l'ennemi ; mais une diversion inattendue arrêta les troupes alliées dans leur marche triomphante et les força de retourner sur leurs pas.

Gênes se soulève, 5 décembre 1746.

Maîtres de Gênes, les Autrichiens avaient durement abusé de leur victoire. Non contents de s'être emparés de seize millions déposés dans les caisses de la banque de Saint-Georges, ils exigeaient avec rigueur les huit millions auxquels ils avaient condamné la république. En vain les malheureux Génois avaient-ils imploré la compassion de la reine de Hongrie. Marie-Thérèse n'avait répondu à leurs supplications que par l'ordre de compléter sans retard l'amende qui leur avait été imposée, et de pourvoir à l'entretien de neuf régiments logés dans les faubourgs de la ville et les villages de la banlieue. L'anéantissement du commerce, le pillage de leurs maisons ne laissaient aux infortunés habitants de Gênes d'autre perspective que de mourir de faim. Les bruits les plus sinistres couraient au milieu de cette population désespérée. Le général Botta s'était vanté, prétendait-on, de ne laisser aux Génois que les yeux pour pleurer sur les ruines de leur république. Mêlés aux

ouvriers qui enlevaient, sous la surveillance des Autrichiens, les bombes et les mortiers des arsenaux, plusieurs sénateurs et d'autres personnes notables de la ville attisaient la haine de la multitude contre leurs oppresseurs. Ils lui faisaient entrevoir le moment où les femmes et les enfants seraient sans pain, et comptant les Autrichiens dispersés dans les villages ou renfermés dans l'enceinte de la ville, ils montraient la facilité de la révolte. Les colères du peuple fermentaient en silence, quelques menaces et quelques murmures étaient les seuls indices de son irritation, quand, le 5 décembre, un capitaine autrichien commit l'imprudence de frapper un manœuvre maladroit. Cet homme se retourne aussitôt et plonge un couteau dans la poitrine de l'officier. Au même instant, une grêle de pierres accable les soldats autrichiens, les boutiques des armuriers sont pillées, et le peuple en armes parcourt les rues étroites et tortueuses de la ville en criant aux armes. Le marquis de Botta, comptant que la crainte suffirait pour étouffer ce commencement de sédition, se contenta de renforcer les corps de garde placés aux portes de la ville. Le lendemain encore, il persista à se tenir sur la défensive, malgré les attroupements de plus en plus nombreux qui se formaient autour du palais du doge et demandaient des armes. Le doge se tut, mais ses domestiques indiquèrent au peuple une maison où il trouverait les armes qu'il réclamait. Bientôt des barricades s'élèvent dans les rues, des officiers génois se mettent à la tête de l'insurrection, et les Autrichiens, intimidés à l'aspect de la ville soulevée, se laissent enlever successivement les portes de Saint-Thomas et de Saint-Michel.

Une députation du sénat se rendit alors dans le faubourg Saint-Pierre-des-Arènes, où logeait le marquis de Botta, qui l'invita à marcher avec des soldats génois contre l'émeute. Le sénat, au fond du cœur, désirait le triomphe des insurgés et ne pouvait accepter une proposition semblable ; il fit des observations qui, en paralysant l'activité de la défense, permit à la révolte de se développer. Le tocsin se répond de village à village, les paysans s'attroupent, et en quelques heures les Autrichiens se voient cernés par des ennemis toujours plus nombreux. Comptant sur les intelligences qu'ils ont dans la ville, les Allemands essaient de reconquérir quelques-uns des postes dont ils ont été chassés, en passant par le faubourg Bisagno ; mais ils sont reçus à coups de canons et de mousquets. Le faubourg Saint-Pierre-des-Arènes ne tarde pas à être envahi à son tour par une nuée d'insurgés, qui chassent devant eux les Autrichiens, tandis qu'une multitude de paysans harcellent leurs flancs. Enfin, à la suite de nombreux et sanglants engagements, les soldats de Marie-Thérèse battent en retraite, abandonnant leurs magasins, leurs équipages, et arrivent jusqu'à la Bocchetta, qu'ils franchissent pour ne s'arrêter qu'à Gavi. C'est ainsi qu'à la stupéfaction de l'Europe, le territoire génois fut en peu de jours délivré de ses envahisseurs par un soulèvement populaire. Terrifiés par la crainte des représailles de l'Autriche, les sénateurs et la noblesse de Gênes se hâtèrent de protester à Vienne qu'ils n'avaient participé en rien au glorieux événement qui venait de s'accomplir.

La perte des vastes magasins que renfermait la

Situation périlleuse des Autrichiens en Provence, ils repassent le Var le 12 avril 1747.

ville de Gênes se fit immédiatement sentir à l'armée du général Brown et augmenta les difficultés qu'il éprouvait dans sa marche à travers la Provence. La neige et la pluie avaient défoncé les chemins, la cavalerie avait perdu un grand nombre de chevaux, et les orages, en éloignant des côtes les vaisseaux anglais, ne leur permettaient que rarement de secourir les troupes autrichiennes isolées au milieu d'un pays ennemi. Aux attaques des corps français qui enlevaient leurs convois, n'avaient pas tardé à se joindre les maladies. Les hôpitaux au-delà du Var regorgeaient de malades, ceux de Nice en étaient encombrés. Aussi le général Brown, qui se sentait comme perdu depuis qu'il n'avait plus Gênes pour base de ses opérations, ne tarda-t-il pas à songer à battre en retraite. Le maréchal de Belle-Isle, qui venait de faire lever le siége d'Antibes et de reprendre les îles Sainte-Marguerite, ne trouva plus en face de lui qu'une forte arrière-garde ; il l'attaqua devant Castellane, la défit, et, le 12 avril, les ennemis repassèrent le Var.

Les Anglais débarquent en Bretagne, Lorient sauvé par l'effet d'un hasard.

Les ports de la France, depuis longtemps négligés par l'administration, étaient presque tous hors d'état de résister à une attaque par mer. Le galet s'était accumulé contre les jetées de Dieppe au point de former une grève de plus de trois cents mètres de largeur en face des batteries du port. Les canons en avaient été reportés à la hâte sur le bord de la mer au commencement de 1744, mais les travaux exécutés à Dieppe ne l'avaient pas été partout. Les ports de la Bretagne étaient complétement oubliés, lorsqu'à l'époque même de l'entrée des Autrichiens et

des Piémontais en Provence, une flotte considérable parut en vue des côtes. « J'aperçus, le 28 septembre, écrivait le commandant de Port-Louis, un nombre de voiles qui se multipliait à l'infini. » Quatre jours après, il annonçait un débarquement des Anglais à peu de distance de la ville, en ajoutant : « Si on avait des fusils, on les battrait; mais les paysans n'ont que des fourches. » C'était le général Saint-Clair qui était descendu à terre avec cinq mille hommes. Port-Louis fut occupé sans résistance, et les Anglais parurent bientôt devant Lorient, où se trouvait le dépôt des marchandises de la compagnie des Indes. Le commandant, qui avait sous ses ordres douze mille hommes de milice, se laissa intimider par les menaces de Saint-Clair, qui parlait de tout mettre à feu et à sang. Il allait signer une capitulation, lorsque les miliciens, peu familiarisés avec les usages militaires, se mettent à battre la générale au lieu de la chamade. Saint-Clair étonné craint une trahison et se prépare à repousser une attaque, quand un signal de l'amiral Lestoc l'avertit que le vent a tourné et va pousser sa flotte au large. Placé entre un combat qu'il redoute et l'éloignement des vaisseaux qui l'ont amené, Saint-Clair se trouble, ordonne la retraite, et les Français qui lui apportent les clefs de la ville, ne trouvent personne à qui les remettre ; les Anglais faisaient voile vers la presqu'île de Quiberon, abandonnant deux pièces de canon enterrées devant Lorient.

Courage des marins français, ils ne peuvent pas épargner

Pendant que la France devait presque au hasard seul la défense de son sol en Provence et en Bretagne, ses marins soutenaient par leur audace l'hon-

des pertes considérables à leur patrie.

neur de son pavillon. Une flotte française de quatorze vaisseaux, quatre frégates et trois brûlots, unie à seize vaisseaux espagnols, tint tête à une escadre anglaise forte de quarante-cinq vaisseaux, cinq frégates et quatre brûlots. Des corsaires sortis de Bayonne firent subir de nombreux échecs aux ennemis de leur nation. Le capitaine Larue, monté sur la frégate la *Galère*, prit à l'abordage le vaisseau anglais le *Vautour*, et l'amena en France avec deux vaisseaux d'origine française qu'il convoyait. Le capitaine Sopite s'empara d'un vaisseau de la compagnie anglaise des Indes. Les corsaires du Hâvre rivalisèrent de courage avec ceux de Bayonne; mais ces succès isolés ne pouvaient compenser les pertes énormes de la France dans cette guerre maritime. Au début même des hostilités, les Anglais avaient surpris dix-sept vaisseaux appartenant au seul port du Hâvre, dont la valeur dépassait trois millions cinq cent mille livres (plus de quinze millions de nos jours), et le commerce de la France avec ses colonies avait cessé sur le coup.

Prise de Louisbourg et du Cap Breton en 1745.

Avec la guerre s'étaient rallumées, comme toujours, ces haines nationales violentes qui déchaînent toutes les ambitions. Après la cession de l'Acadie par Louis XIV, la France avait conservé une île dans le nord du continent américain [1]. Cette île, nommée le Cap Breton et située non loin de Terre-Neuve, en vue des côtes de la colonie anglaise, permettait aux Français de prendre une large part dans la pêche de la morue. La jalousie des habitants de la Nou-

[1] Voir carte C.

velle-Angleterre, jalousie qui ne s'était jamais éteinte, reprit une nouvelle ardeur au contact des passions que font éclore les combats.

Depuis que les hostilités s'étaient rouvertes entre leur mère-patrie et la France, les colons anglais nourrissaient l'espoir d'une conquête longtemps désirée, quand un jour, dans une assemblée réunie pour s'occuper d'affaires commerciales, un négociant nommé Vaugan, venant à parler de Louisbourg, émit l'avis d'ouvrir une souscription, de lever des troupes et de s'emparer de cette ville. La proposition accueillie avec enthousiasme est suivie de l'organisation d'une loterie qui devait fournir aux dépenses d'une armée de quatre mille hommes. Un général est nommé, et les colons font demander à Londres des vaisseaux de guerre pour transporter au Cap Breton les soldats qu'ils viennent de lever. La ville menacée par ces Anglais, qui devaient à l'habitude de régir leurs propres affaires une énergie singulière, se trouvait malheureusement dans le même état que la plupart des colonies françaises encore aujourd'hui, c'est-à-dire peuplée de soldats et de fonctionnaires vivant aux dépens et des colons qu'ils étaient censés protéger ou administrer, et de la mère-patrie qui payait leurs services. Les officiers, en retenant la solde de leurs soldats, avaient provoqué une révolte qui n'était pas apaisée lorsque arriva la nouvelle de l'attaque projetée contre Louisbourg. Le patriotisme et l'esprit militaire firent taire les mécontentements provoqués par la participation des employés du gouvernement dans les concussions qui avaient eu lieu. La garnison rentrée dans le devoir se préparait à la résistance à l'instant

même où les quatre vaisseaux expédiés de Londres sous les ordres de l'amiral Warren, débarquèrent devant la ville l'armée de la Nouvelle-Angleterre. Les soldats demandèrent qu'on marchât aux Anglais ; mais les chefs, qui doutaient de leur fidélité et craignaient des désertions, n'osèrent pas se fier à leur ardeur et se renfermèrent dans l'enceinte des fortifications. Le débarquement se fit donc sans obstacle, et un siége méthodiquement conduit amena au bout de cinquante jours la reddition de Louisbourg. Les Anglais entassèrent dans leurs vaisseaux colons et soldats et les dirigèrent sur Brest, où ils abordèrent au bout de quelques mois de traversée. A peine Louisbourg était-il évacué, qu'arriva un vaisseau de 74 envoyé à son secours. Entré sans défiance dans le port, il devint la proie des Anglais, qui s'emparèrent de la même manière de plusieurs navires espagnols et français, captures souvent importantes, puisque trois de ces prises seulement suffirent pour procurer aux colons de la Nouvelle-Angleterre une somme de vingt-cinq millions.

Il était impossible que la France, avec trente-cinq vaisseaux de ligne, tînt longtemps tête aux flottes immenses de l'Angleterre, qui possédait deux cent soixante-neuf bâtiments de toute force et quarante mille matelots pour les monter. Aussi l'héroïsme des marins français s'épuisait-il vainement à défendre les colonies d'Amérique et à les approvisionner. Quarante navires marchands convoyés par quatre vaisseaux de ligne furent, à leur retour de la Martinique, enlevés par les Anglais avec deux des bâtiments de l'escorte, dont l'un de quatre-

vingts canons. Le duc d'Enville chargé de reprendre Louisbourg, vit son escadre de quatorze vaisseaux dispersée par la tempête et mourut sur une terre déserte. Les succès mêmes de la France s'achetaient au prix de désastres partiels. Le capitaine Dubois de la Mothe ne réussit à faire entrer soixante vaisseaux marchands dans les ports de Saint-Domingue qu'en attirant sur son navire le feu de l'escadre anglaise, et le capitaine Macnemara, qui, avec cinq vaisseaux et deux frégates, força les ennemis à fuir, ne put faire aucune prise.

Déjà affaiblie par ces luttes multipliées, la marine française fut presque anéantie dans deux batailles qu'elle perdit, en 1747, en Europe et en Amérique. Le marquis de La Jonquière, attaqué par les Anglais à la hauteur du cap Finistère, laissa entre leurs mains sept des treize vaisseaux qu'il commandait, et M. de Lestanduère, aux prises dans les mers de l'Amérique avec l'amiral Hawke, dont l'escadre de quatorze vaisseaux était du double plus forte que la sienne, ne put sauver qu'un seul de ses navires. Lorsque le *Centurion*, célèbre par son voyage autour du monde sous l'amiral Anson, porta en Angleterre la nouvelle de la victoire remportée au cap Finistère, la joie de Londres approcha du délire. Toute la population se pressa autour des vingt-deux chariots sur lesquels avaient été entassées, en guise de trophées, les dépouilles des vaisseaux français.

Deux batailles navales perdues par les Français en 1747. Enthousiasme de Londres à la vue des richesses conquises par la marine anglaise.

Si les mers de l'Inde ne furent pas aussi fécondes en désastres que celles de l'Amérique, si le courage de nos marins y conquit souvent la victoire, l'honneur n'en revient pas aux sages combinaisons des

gouvernants de la France, mais aux talents d'un homme dont les ministres écoutaient les conseils, quand il était présent, sauf à les oublier, dès qu'il avait quitté Versailles.

Situation des Français dans les mers de l'Inde. Labourdonnais, Dupleix.

Nous avons vu Labourdonnais découragé attendre à l'Ile-de-France l'explosion de la guerre qu'il avait prédite. Persistant dans leur espoir insensé qu'une neutralité arrêtée entre des sociétés commerciales en dehors des gouvernements suffirait pour assurer la paix qu'ils désiraient, les directeurs de la compagnie des Indes avaient écrit, le 14 avril 1744, à Labourdonnais : « Ne faites aucun acte d'hostilité contre les Anglais, contentez-vous de vous défendre, si vous êtes attaqué. » Le gouverneur de l'Ile-de-France lisait avec tristesse cette dépêche, quand lui arriva, le 1er septembre, la nouvelle que la guerre était déclarée entre la France et l'Angleterre, et que quatre vaisseaux de ligne sortis des ports de la Grande-Bretagne, avaient pris la route de l'Inde. Privé de tout moyen de défense par le départ de ses vaisseaux, Labourdonnais ne put qu'expédier à la hâte à Pondichéry un petit navire dont il disposait, pour prévenir Dupleix de ce qui se passait, et renvoya sans délai en France la frégate la *Fière*, qui lui avait apporté ces nouvelles, avec des lettres où il essayait une fois encore de faire comprendre à la compagnie des Indes qu'il était chimérique de compter sur la neutralité du gouvernement anglais. Réduit à un ou deux vaisseaux marchands, il donna l'ordre de retenir dans le port tous les bâtiments en partance, pressa l'achèvement d'un navire de cinq cents tonneaux, qui était en construction, et fit radouber le *Bourbon*, récemment

venu de l'Inde, dans l'intention de l'armer en guerre.

Se conformant aux ordres qu'il avait reçus de Paris, Dupleix négociait alors un traité de neutralité avec les gouverneurs des établissements anglais. Le conseil de Madras accepta ses propositions, mais avec cette restriction, qu'il n'entendait pas répondre de la conduite de la marine royale. Sur ces entrefaites, le commodore Barnett et le capitaine Peyton arrivèrent dans le port d'Achem à Sumatra et s'emparèrent du vaisseau français le *Favori*. Cette capture fut annoncée à l'Ile-de-France par le *Fleury*, qui ajouta qu'avant de devenir la proie des ennemis, le *Favori* avait respecté un bâtiment marchand, et que lui-même, pour rester fidèle à ses instructions, avait laissé passer librement quatre autres navires anglais en route pour Moka et Djeddha. Le commodore Barnett poursuivit sa chasse, s'emparant de tous les navires sous pavillon français qu'il rencontrait et qu'il abordait toujours avec la même formule de politesse : « Messieurs, nous exécutons contre vous ce que M. Labourdonnais avait projeté contre nous. »

Efforts de Labourdonnais pour conjurer les malheurs qu'avait préparés l'impéritie du gouvernement français.

Cette conduite des Anglais ne tarda pas à jeter l'alarme dans les mers de l'Inde. Témoin de l'anxiété générale et de la détresse du commerce de Pondichéry, Dupleix envoyait dépêche sur dépêche à Labourdonnais pour le tenir au courant des désastres subis par la marine française et pour le supplier d'y mettre un terme. Le gouverneur de l'Ile-de-France, loin de se décourager, faisait des efforts inouïs pour réparer les malheurs qu'avait attirés sur nos colonies l'impéritie du ministère de Louis XV. Par une déplorable fatalité, les îles placées sous l'autorité de

Labourdonnais avaient perdu leur récolte pendant deux années successives; la sécheresse d'abord et des nuées de sauterelles ensuite avaient tout détruit. Dans le port de l'Ile-de-France, cinq vaisseaux étaient à l'ancre : un de quarante-quatre canons, un autre de quarante et un, le troisième de trente-six, qui venait de sortir du chantier, le quatrième de vingt-six, et enfin un petit bâtiment appartenant en propre à Labourdonnais. Il fallait les équiper dans un moment où régnait une horrible disette, et où l'on attendait les bâtiments envoyés chaque année par la compagnie des Indes, bâtiments qui pouvaient être pris par les Anglais, s'ils n'étaient pas secourus.

Aux intempéries des saisons, qui avaient tari les ressources des îles, s'étaient joints d'autres mécomptes. Un vaisseau envoyé dans l'Inde pour en rapporter du riz était revenu à vide, et le *Saint-Géran* chargé de vivres avait sombré sur l'île d'Ambre, en vue de l'Ile-de-France, dont toute la population avait assisté avec épouvante aux péripéties du naufrage [1]. Les engagements, sur lesquels Labourdonnais comptait pour compléter les équipages de ses navires, cessèrent par la terreur qu'inspira ce drame effroyable, et il dut avoir recours à des enrôlements de nègres. Tous ses préparatifs étaient enfin terminés au mois de mai 1745, et après avoir vainement attendu les vaisseaux de la Compagnie, il venait de fixer le 1er août pour son entrée en campagne, quand, le 28 juillet, une frégate de l'État lui annonça l'arrivée prochaine de cinq bâ-

[1] C'est le naufrage du *Saint-Géran* que Bernardin de Saint-Pierre décrit dans son roman de Paul et Virginie.

timents qu'il pourrait armer en guerre, et lui remit une commission royale, qui lui conférait le commandement de tous les vaisseaux de la compagnie des Indes. Les navires annoncés pour le mois de septembre n'arrivèrent que le 28 janvier 1746. Ils étaient en mauvais état et avaient consommé tout leur approvisionnement pendant une traversée de neuf à dix mois.

Labourdonnais fait un appel au patriotisme de ses officiers; il forme lui-même des ouvriers, des marins et lutte à la fois contre les difficultés matérielles et le mauvais vouloir de ses subordonnés.

Labourdonnais, obligé de ménager les vivres destinés à sa flotte, commença par réduire les rations au plus strict nécessaire. Assemblant ensuite les officiers qui devaient agir sous son commandement, il leur lut les ordres du roi et, après une saisissante peinture de la situation des Indes, des pertes que la France venait d'y éprouver, et de la nécessité de réparer ces désastres, il termina son allocution par un chaleureux appel à leur patriotisme et à leur sentiment du devoir. Plusieurs, électrisés par sa parole énergique, promirent de seconder ses projets, tandis que d'autres, regrettant les bénéfices qu'ils comptaient faire sur les pacotilles apportées par eux d'Europe, se plaignirent hautement d'avoir été trompés par la Compagnie et déclarèrent qu'ils étaient obligés de défendre leurs vaisseaux, mais non d'attaquer ceux de l'ennemi. Après avoir imposé silence aux plus mutins, en les menaçant de faire au besoin cesser les résistances par la force, Labourdonnais s'occupa, sans perdre un instant, de mettre sa flotte en état de prendre la mer. Comme une maladie épidémique avait enlevé une partie des ouvriers de la marine, il dut former des ateliers avec les hommes dont il pouvait disposer. Des serruriers

furent employés à forger les clous, des menuisiers à préparer les pièces de bois nécessaires, des tailleurs à coudre les voiles. Présent partout, s'occupant de tout, le gouverneur de l'île de France façonnait lui-même des modèles pour guider l'inexpérience des ouvriers ou leur montrait de quelle façon ils devaient exécuter leur travail. Des ateliers de radoub il passait dans les casernes où il avait logé ses troupes, amas disparate de noirs, de blancs, d'anciens marins, d'hommes de tous états. Il leur apprenait le maniement des armes et la manœuvre, ou les exerçait au tir. Invitant fréquemment les officiers à sa table, Labourdonnais les interrogeait pour s'approprier les fruits de leur expérience ou leur dévoilait ses projets afin d'obtenir leur adhésion. Beaucoup d'entre eux, incapables de comprendre ses desseins, avaient fini par refuser ses invitations, sous prétexte qu'ils étaient trop vieux pour aller à l'école, et Labourdonnais, réduit au concours des plus intelligents, armait avec leur aide ses navires, qu'il envoyait au fur et à mesure compléter leur approvisionnement à Madagascar, en attendant qu'il allât les y rejoindre.

Labourdonnais instruit la Compagnie des difficultés de sa position, avant de mettre à la voile le 24 mars 1746.

Décidé à se rendre sur les côtes du Malabar où il comptait rencontrer les vaisseaux anglais partis de Surate, Labourdonnais donna ses dernières instructions à M. de Saint-Martin, qui devait commander en son absence, et s'apprêta enfin à mettre à la voile. Avant de s'embarquer, il rendit compte à la Compagnie de ce qu'il avait fait, de ce qu'il comptait faire, en lui donnant l'assurance « que, malgré les murmures et la mauvaise volonté d'une partie des équi-

pages, malgré le besoin qu'il avait de rester à terre pour se rétablir du scorbut que les soins et le travail de l'armement l'avaient fait gagner, enfin malgré l'animosité avec laquelle on étudiait son administration pour lui faire des crimes de tout, il allait tâcher de répondre à la confiance que le gouvernement de Sa Majesté et la Compagnie avaient en lui, et chercher à se venger par quelque grand service. »

L'escadre de Labourdonnais assaillie par une tempête le 5 avril 1746.

L'escadre française, forte de neuf vaisseaux et une frégate et montée par trois mille trois cent dix hommes d'équipage sans compter l'infanterie, cingla vers Madagascar. Elle aborda à Foulpointe où elle rejoignit une frégate et un vaisseau qui y avaient été envoyés à l'avance. Le lendemain 5 avril, le temps déjà mauvais la veille devint de plus en plus orageux. Forcé de quitter Foulpointe, où son escadre n'était pas protégée contre la fureur de la tempête, Labourdonnais donna l'ordre de s'éloigner du rivage; mais à peine les câbles sont-ils coupés, que les mâts de plusieurs de ses navires sont brisés par le vent. Le vaisseau qu'il montait s'emplissant d'eau, Labourdonnais se jeta dans l'entrepont au risque d'être broyé par le roulis; malheureusement son exemple ne rendit pas leur énergie à ses équipages consternés, et, les pompes ayant fonctionné sans résultat jusqu'à onze heures du soir, les matelots, se regardant comme perdus, non-seulement cessèrent de travailler aux pompes, mais se mirent à jeter à la mer vivres, coffres, armes et munitions. La nuit se passa dans les angoisses d'une mort inévitable. Vers le matin cependant, les flots se calmèrent peu à peu

et le péril disparut. Labourdonnais n'ayant plus en vue que le *Lys* de trente canons, se dirigea avec lui vers la baie d'Antongil, sur la côte nord-ouest de Madagascar, non loin de l'île Sainte-Marie.

La baie d'Antongil à Madagascar. Tentative des Français pour y former un établissement en 1733, les querelles d'un ingénieur et d'un officier de marine la font échouer.

Cette baie, la plus vaste du monde et la plus sûre par l'excellence du fond, s'ouvre du côté de la mer comme pour faciliter l'entrée aux navires, et offre sur une profondeur de douze à quatorze lieues une largeur de huit. Séduite par la sécurité que cette rade présentait, par la richesse des terres avoisinantes, par la population nombreuse qui en habitait les bords, la compagnie des Indes s'était déterminée à y fonder un grand établissement. Elle espérait y rencontrer des facilités pour l'approvisionnement de ses colonies en nègres et en bestiaux. Envoyés, en 1733, dans ces parages avec trois bâtiments, le capitaine de vaisseau L'Hermite et l'ingénieur en chef Cossigny avaient donc acheté une partie de l'île Marosse, espèce de pain de sucre de deux lieues de circuit qui s'élève au fond de la baie. Tout avait favorisé leur entreprise : le roi du pays, Adrien Baba, avait cédé à peu de frais aux Français le terrain qu'ils désiraient, et les petits chefs de la partie concédée s'étaient empressés de prêter serment de fidélité. Cossigny commençait déjà à bâtir un comptoir et les fortifications qui devaient le protéger, quand une querelle de prérogatives s'éleva entre lui et le capitaine L'Hermite. L'amour-propre irrité des deux fonctionnaires amena entre eux une rupture suivie de l'abandon de l'établissement. Ils venaient de se rembarquer, lorsque Adrien Baba, curieux d'examiner les travaux de ses amis les Français,

arriva avec un convoi de vivres qu'il leur destinait. Étonné de ne plus les voir, il se persuada que les chefs nègres s'étaient révoltés et, sans autres informations, il résolut de les punir. Les habitants de la baie furent assaillis, égorgés, réduits en esclavage, et Adrien Baba, satisfait de sa vengeance, se retira après avoir tout détruit.

Travaux exécutés par Labourdonnais pour réparer sa flotte.

Treize ans après ce massacre, les côtes que les Français avaient trouvées couvertes d'habitants étaient encore désertes; à peine sur les cours d'eau du fond de la baie, en remontant à trois ou quatre lieues dans l'intérieur des terres, rencontrait-on quelques misérables villages. Lorsque Labourdonnais aborda à Marosse, le 8 avril 1746, il ne trouva autour de lui que la solitude. Son premier soin fut d'envoyer des canots et des pirogues le long des côtes à la recherche des vaisseaux de l'escadre qui auraient pu s'y réfugier, avec ordre de les avertir que le rendez-vous de la flotte était l'île Marosse. Peu de jours après, toute sa flotte se trouva réunie autour de lui, excepté le *Neptune*, vaisseau de trente-quatre canons qui avait donné contre un récif à l'entrée de la baie et avait été échoué sur un fond de vase par son équipage. Les matelots étaient épuisés de fatigue, les navires avaient plus ou moins souffert, et pour comble de malheur, il était impossible de séjourner longtemps sur une côte inhabitée au risque d'y périr de faim. Sans perdre un moment, avec sa vigueur et son énergie habituelles, Labourdonnais fit construire un quai sur le point le moins escarpé de l'île et y établit des ateliers de carénage. Comme Marosse n'offrait pas de bois de marine, des officiers furent envoyés

dans l'intérieur de Madagascar, avec ordre d'y rechercher des arbres propres à faire des mâts. Ils revinrent annoncer qu'ils n'en avaient découvert que de quarante à cinquante pieds de hauteur, mais que les habitants leur avaient assuré qu'en s'enfonçant davantage dans les terres, ils en trouveraient de quatre-vingts à quatre-vingt-dix pieds. Labourdonnais les accompagna lui-même le lendemain avec des charpentiers et des noirs, et il rencontra effectivement des arbres tels qu'on le lui avait annoncé, mais en deçà d'un marais impraticable, qui n'avait pas moins d'une lieue de large. Après avoir affermi le sol au moyen de troncs d'arbre reliés par des branchages, Labourdonnais fit traîner sur ce pont improvisé les arbres dont il avait besoin jusqu'à des torrents se rendant à la mer. Les mâts ainsi rassemblés furent ensuite réunis en radeaux et remorqués par des pirogues et des chaloupes jusqu'au chantier de construction de l'île Marosse. Bravant le mauvais vouloir et la mollesse de plusieurs de ses capitaines, les pluies qui détrempaient le sol, et les maladies, qui lui enlevèrent quatre-vingt-quinze matelots, Labourdonnais opposa pendant quarante-huit jours son inflexible volonté à tous les obstacles et résista à toutes les fatigues, jusqu'à ce qu'enfin, le 1er juin, son escadre réparée fut en état de reprendre la mer.

Cette flotte radoubée, le 1er juin 1746, il se met à la poursuite des Anglais, qu'il rencontre le 6 juillet.

Labourdonnais se voyait à la tête de neuf vaisseaux et de trois mille trois cent quarante-deux hommes d'équipage, y compris sept cent vingt nègres; malheureusement le temps perdu à Marosse ne lui permettait plus de songer à la capture de la flotte

marchande de Surate. Il dut donc se mettre à la recherche de la flotte militaire des Anglais. En passant devant les îles Mahé, il détacha un de ses bâtiments, l'*Insulaire*, pour aller aux informations, en lui assignant Ceylan pour rendez-vous. A son retour, l'*Insulaire* lui apprit que l'escadre anglaise forte de six vaisseaux l'attendait sur les côtes de Coromandel. Cette nouvelle remplit les matelots français d'une ardeur extrême d'en venir aux mains avec leurs ennemis. Sur-le-champ, la résolution fut prise de tenter l'abordage, si le vent le permettait. Le 6 juillet, les deux escadres furent en présence; mais les vaisseaux anglais, meilleurs voiliers que les français, évitèrent l'abordage, et, après une canonnade sans résultat, ils s'éloignèrent. Dans l'impossibilité de les suivre, Labourdonnais se décida à faire voile pour Pondichéry, où il avait à remettre une somme considérable en argent. A peine y fut-il débarqué, qu'éclata entre lui et le gouverneur de l'Inde, une de ces mésintelligences qu'une administration imprévoyante et sans fermeté provoque trop souvent entre ses fonctionnaires.

Labourdonnais et Dupleix en présence, jalousie de Dupleix.

Homme de confiance des directeurs de la Compagnie, Dupleix partageait leur antipathie à peine dissimulée pour un homme choisi directement par le ministère français et chargé de missions secrètes. La gloire de Labourdonnais, qui avait su vaincre tous les obstacles et forcer les directeurs de la Compagnie à reconnaître la justesse de ses prévisions, en lui restituant les vaisseaux que leurs coupables intrigues lui avaient enlevés, ajoutait à ses préventions la passion de la jalousie. Chargé de commander dans une con-

trée asiatique, habitué à parler en souverain absolu, Dupleix avait acquis la morgue hautaine et l'esprit de violence qui ne tardent pas à pervertir les natures énergiques au milieu d'un peuple avili par l'esclavage. Pour rabaisser Labourdonnais, il voulut établir dans ses rapports avec le gouverneur de l'île de France, une sévère étiquette et réclama ces prérogatives qui plaisent tant aux parvenus. Les officiers de Labourdonnais, plus indignés que leur chef de cet outrage, éclatèrent en murmures, et la guerre fut sur le point de s'allumer entre les marins de la flotte et les troupes de la garnison. Mais la grande âme de Labourdonnais était trop élevée au-dessus des méprisables distinctions qui flattent l'amour-propre des valets de cour, pour qu'il ne s'efforçât pas de calmer ces colères, et il était trop soucieux de sa gloire pour sacrifier à sa vanité les secours qu'il désirait obtenir de Dupleix. Opposant donc la patience aux tracasseries du gouverneur de l'Inde et la plus froide indifférence à l'irritation de ses soldats, Labourdonnais discuta avec Dupleix le plan qu'il avait conçu d'attaquer Madras. Plein de déférence pour ses avis, il ne négligea rien afin de l'amener à seconder ses projets et à lui prêter des canons pour compléter l'armement de ses vaisseaux; mais Dupleix lui refusa un secours qui lui aurait permis d'écraser la flotte anglaise avant de commencer le siége de Madras, et Labourdonnais dut enfin, le 4 août 1746, reprendre la mer sans avoir rien obtenu.

Labourdonnais rentre dans le port de Pondichéry, nouvelles

A peine avait-il levé l'ancre, que le scorbut et la fièvre s'emparèrent d'un corps épuisé de fatigue. Il lutta avec énergie contre la faiblesse, compagne in-

séparable de la maladie, et courut sus aux vaisseaux anglais qu'il rencontra dans les environs de Négapatam; mais ils lui échappèrent, grâce à la supériorité de leur marche, et il rentra à Pondichéry avec son escadre, sans avoir combattu. Ses pourparlers recommencèrent avec Dupleix au sujet du siége de Madras, qu'il lui proposa de tenter par terre, une attaque par mer pouvant être interrompue par l'arrivée inopinée de la flotte anglaise. Doué d'une prudence qui s'allie rarement avec un caractère comme le sien, il se mit à réfléchir sur la situation fausse où il se trouvait placé. Se rappelant la recommandation qui lui avait été faite par le ministère « de ne rien entreprendre sur les établissements des ennemis qu'avec une espèce de certitude de succès, » et convaincu qu'il ne devait pas porter seul la responsabilité d'une si chanceuse entreprise, il écrivit, le 26 août à Dupleix, avec prière de communiquer sa lettre au conseil de Pondichéry. « Je puis, lui disait-il, laisser à bord de l'escadre 1,300 blancs et 400 noirs et cipayes; il s'agit de juger si mes vaisseaux, en cet état, sauront résister aux Anglais renforcés des navires qu'ils attendent. Occupé à faire le siége, je ne peux être de presque aucune utilité à mon escadre. N'allez pas croire que mes objections servent de prétexte à un refus, ni que l'exécution m'arrête. Quand, après une mûre délibération, vous aurez résolu qu'il est avantageux à la Compagnie de marcher sur Madras, je suis prêt; mais cette affaire est trop délicate pour me charger seul de l'événement... J'attends donc, Messieurs, une délibération du Conseil qui dise qu'il est important, pour l'honneur du pavillon et les in-

conférences avec Dupleix sur le siége de Madras, correspondance avec le conseil de Pondichéry.

térêts de la Compagnie, de faire le siége de cette place; sans quoi je ne partirai point. » Semblable à ces commissions que crée souvent un gouvernement pour faire croire à un contrôle sans réalité, le conseil de Pondichéry se fit l'interprète des passions du gouverneur des Indes. Il répondit que, n'ayant reçu ni du ministre ni de la Compagnie aucune instruction sur ce qui concernait l'escadre, il ne pouvait prendre sur lui de décider de ses opérations. Il terminait par inviter Labourdonnais soit à faire le siége de Madras, soit à battre la flotte anglaise, à son choix, en ajoutant « qu'il serait honteux pour la nation et désavantageux aux intérêts de la Compagnie de ne pas faire l'une de ces deux choses. » Dès le lendemain de cette étrange réponse, le 27 août 1746, une sommation en forme, au nom du conseil de Pondichéry, mit en demeure le chef de l'escadre de choisir entre les deux partis sous peine de répondre, en son propre et privé nom, de tout ce qui pourrait arriver par la suite. » Ainsi se révélaient la faiblesse et l'imprévoyance du gouvernement français, qui ne savait pas défendre l'officier auquel il avait accordé sa confiance, et qui permettait que la haine des administrateurs de la compagnie des Indes contre Labourdonnais allât le poursuivre jusqu'au delà des mers.

Vivement blessé de la conduite du conseil de Pondichéry, Labourdonnais lui répondit sur l'heure: « J'ai reçu la sommation et son contenu. Je n'ai consulté le Conseil que sur l'affaire de Madras, il dépendait de lui d'opiner décisivement pour ou contre. Quant à la destination de mon escadre, ce n'est pas

à lui d'en prendre connaissance; je sais ce que j'en dois faire, et mes ordres sont donnés pour qu'elle parte ce soir. » Aussitôt Dupleix fit redemander les troupes qui avaient été précédemment embarquées en vue d'une attaque contre la flotte anglaise. Labourdonnais répondit qu'il était nécessaire que les équipages de l'escadre fussent aussi nombreux que possible; il faisait observer que la sécurité de la ville ne devait pas être compromise par l'absence de deux cents hommes de la garnison, puisqu'ils étaient remplacés par deux cent quarante soldats et dix officiers de marine restés à terre pour se rétablir et pouvant au besoin faire le service d'une place; il ajoutait qu'après avoir consenti à renforcer ses équipages à son départ de Pondichéry pour Ceylan, Dupleix n'avait aucune raison de reprendre ces deux cents hommes au moment où il allait croiser devant Madras; il terminait enfin par ces mots : « Au nom de la nation, Monsieur, ne nous aigrissons pas; pour ne pas être d'accord sur un point, faut-il nous contredire en tout? Quand ce ne serait que par bienséance, paraissons unis. » Tout fut inutile, Labourdonnais dut débarquer les soldats que Dupleix redemandait. Épuisé à la fois par la maladie et les contrariétés qu'il venait de subir, il vit sa flotte mettre à la voile avec la conviction qu'à son retour il ne serait plus en vie.

Labourdonnais, décidé à attaquer Madras, prie Dupleix de fixer les conditions à imposer à cette ville; réponse

Contrairement à ses prévisions, sa santé se rétablit et il était en pleine convalescence, lorsque sa flotte rentra, le 5 septembre, dans le port de Pondichéry avec deux petites prises. L'assurance qui lui fut donnée, que l'escadre anglaise n'avait pas paru

de Dupleix, 6 septembre 1746.

sur les côtes de Coromandel, ranima son espoir de réussir dans une entreprise sur Madras. En quelques jours, il eut radoubé ses vaisseaux et embarqué tout ce qui était nécessaire à un siége. Unissant la prudence à l'énergie, il invita Dupleix à nommer un commissaire qui le suivrait pour veiller aux intérêts de la Compagnie, et lui demanda par écrit son avis sur les conditions à imposer aux Anglais dans le cas d'une capitulation. Dupleix proposa d'exiger une contribution d'un million de pagodes, outre la restitution de plusieurs vaisseaux capturés par eux, et il terminait ainsi sa lettre : « Au reste, je ne vous représente pas mes sentiments comme devant faire la règle de votre conduite ni de vos opérations. Vous me demandez mon avis, j'ai l'honneur de vous dire ce que je crois honorable à la nation et avantageux à la Compagnie. Je sais que le ministre vous laisse entièrement le maître de vos opérations, et qu'il me charge simplement de vous seconder en tout ce qui dépendra de moi. »

Arrivée des Français devant Madras le 15 septemb. 1746.

Le 13 septembre, l'escadre française, forte de neuf vaisseaux et deux galiotes à bombe, leva l'ancre. Les Anglais, avertis des projets de Labourdonnais sur Madras, avaient refusé d'y croire. Persuadés que les fortifications de la place rendaient une semblable entreprise impossible, ils n'avaient fait aucun préparatif de défense, quand la flotte française parut en vue du port. Effrayés de l'approche d'un danger qu'ils avaient regardé comme imaginaire, les habitants de Madras surveillaient les évolutions de l'escadre, lorsque des troupes débarquées à cinq lieues de la ville, vinrent camper devant leurs rem-

parts. Sans perdre un instant, Labourdonnais fit enfermer de palissades un espace où il mit en sûreté ses munitions de bouche et de guerre, puis il monta sur une colline d'où il pouvait étudier la vaste plaine sur laquelle s'étendaient Madras et une multitude de maisons de campagne ou de villages qui entouraient la ville à perte de vue.

La ville de Madras.

A ses pieds se développaient la Ville-Blanche ou le quartier des Européens avec ses remparts, ses fossés, ses bastions; la Ville-Noire, résidence des Arméniens, des Juifs, des riches marchands indiens, entourée d'une muraille en ruines, que défendait un fossé à peine assez profond pour la garantir contre un coup de main, et enfin les faubourgs, ouverts de tous côtés, où vivaient pêle-mêle des Indiens de toutes les castes.

Le feu ouvert contre Madras le 18 septemb. 1746.

Après avoir rejeté la demande qui lui fut faite de laisser sortir les femmes de la place, Labourdonnais établit une batterie de mortiers sur l'éminence même qui lui avait servi d'observatoire, la disposant de manière qu'elle pût à la fois écraser la cité et protéger au besoin ses vaisseaux, tandis que son artillerie battrait les murailles de la Ville-Noire. Le feu s'ouvrit le 18 septembre par terre et par mer. Averti par Dupleix que des vaisseaux anglais avaient été aperçus du haut des murs de Pondichéry, Labourdonnais se hâta de mettre un plus grand nombre de canons en batterie et, le 19, il fit foudroyer Madras. Dans la soirée, une fille de Dupleix, mariée à un anglais, se rendit au camp des Français pour lui annoncer que le gouverneur était disposé à capituler. Le lendemain, les députés des assiégés arrivèrent en effet.

Labourdonnais leur déclara qu'il voulait être mis en possession de la ville et de tout ce qu'elle renfermait, en promettant de la rendre aux Anglais moyennant rançon. A peine se furent-ils éloignés, qu'il recommença le feu, qui devait durer jusqu'à l'heure où ils lui apporteraient une réponse. Il fit même préparer les échelles pour l'assaut qu'il voulait tenter dans la nuit du 21 au 22 septembre, et ordonna de débarquer les marins qui désireraient prendre part à cette attaque décisive.

Terreur des habitants; le 21 septembre, ils consentent à se rendre; conseil de guerre dans le camp français.

La présence de soldats cafres dont la férocité était connue, celle des cipayes renommés par leur goût du pillage redoublèrent les terreurs des habitants de Madras. Le gouverneur Morse, qui avait inutilement travaillé à obtenir des conditions moins dures, se décida enfin à céder à la nécessité, pour épargner à la ville les suites terribles d'un assaut. Le 21 septembre, sa réponse fut portée au camp des Français. Labourdonnais assembla sur-le-champ un conseil de guerre. Il lui communiqua les ordres qu'il avait reçus de Versailles et demanda si, dans l'opinion du conseil, il avait le droit d'entrer en négociations avec les Anglais et de dicter les termes de la capitulation. La réponse ayant été affirmative, Labourdonnais congédia le conseil et se mit à rédiger les conditions du traité. La garnison, le conseil de Madras et tous les Anglais devaient être considérés comme prisonniers de guerre. Les conseillers, les officiers et les employés de la Compagnie, libres sur parole, ne pourraient porter les armes contre la France avant d'avoir été échangés. Par un article particulier, Labourdonnais s'engagea à rendre la liberté au gou-

verneur et à son Conseil pour qu'ils pussent traiter avec lui du rachat de la ville. Les magasins de l'État et de la Compagnie anglaise devaient être remis intégralement à la compagnie des Indes françaises. Quant à l'artillerie, aux armes, aux munitions de guerre, ils seraient partagés par moitié entre les Anglais et les Français.

Pourquoi Labourdonnais accepta sur-le-champ la capitulation proposée par les Anglais, ses glorieux projets.

En signant cette capitulation, Labourdonnais obéissait à deux considérations du premier ordre. Il se conformait aux instructions positives du cabinet de Versailles, qui lui avait ordonné de tirer des Anglais le plus d'argent possible et de ne garder aucune conquête ; il se mettait ensuite en mesure de partir avant l'époque de la mousson, où de terribles tempêtes rendent impossible le séjour d'une flotte sur les côtes et dans le port de Madras. Il était pressé d'ailleurs d'envoyer à l'île de France les richesses de cette cité opulente et de revenir à la tête d'une formidable escadre pour se mettre à la poursuite des Anglais. Il méditait déjà la conquête de Goudelour pour le mois de janvier 1747, et espérait, vers la fin de 1748, regagner la France à la tête d'une quinzaine de vaisseaux chargés d'un immense butin conquis sur l'ennemi.

Entrée des Français dans Madras.

Ce fut l'esprit plein de ces projets gigantesques, dont ses succès passés semblaient lui garantir la réussite, que Labourdonnais s'approcha de Madras. Le gouverneur anglais, debout sur le pont-levis de la porte appelée Water-Gate, fit dix pas à sa rencontre et lui présenta son épée. Labourdonnais la lui rendit et continua sa marche, suivi de quinze cents Français qui occupèrent immédiatement différents postes dans la ville.

Le pavillon d'Angleterre qui flottait sur la place, fut descendu et remplacé par celui de France au bruit de salves d'artillerie.

Labourdonnais annonce sa victoire à Pondichéry.

Le jour même de son entrée à Madras, Labourdonnais avait annoncé à Pondichéry le succès qu'il venait d'obtenir. Deux jours après, le 23 septembre, il adressa une nouvelle lettre à Dupleix, où il lui expliquait ce qu'il avait fait et ce qu'il comptait faire contre les ennemis de la France, en lui demandant s'il le croyait en droit de confisquer les biens des Arméniens avec ceux des sujets anglais. Il le priait en outre de faire décharger au plus tôt les vaisseaux qu'il lui expédiait et de lui en envoyer d'autres. Il comptait si bien sur l'exécution de la capitulation, qu'il n'était occupé qu'à faire enlever promptement les richesses qu'il avait conquises, afin de voler à des entreprises nouvelles, quand une lettre de Dupleix vint l'arracher aux rêves qu'il caressait en vue de la grandeur de la France et de la prospérité de la compagnie des Indes.

Jalousie de Dupleix, il veut disposer de la flotte dans l'intérêt de sa fortune.

La victoire de son rival avait encore enflammé la jalousie de Dupleix. Loin de le seconder dans ses projets, il était décidé à les faire échouer et à retenir la flotte dans l'Inde pour l'employer à sa propre élévation. Les ordres donnés par la Compagnie à ses employés, ceux du ministre à ses agents spéciaux, auxquels il commandait au nom du roi, les règlements libellés tantôt par les administrateurs de la Compagnie, tantôt par les ministres, étaient si souvent contradictoires et il en était résulté une telle confusion dans les attributions des fonctionnaires de l'Inde, qu'il fut aisé à Dupleix de trouver les

moyens d'entraver Labourdonnais dans toutes ses entreprises. Dupleix, dont les talents ne le cédaient pas à ceux de Labourdonnais, avait sur le gouverneur des îles de France et de Bourbon un grand avantage : il ne se laissait arrêter par aucun scrupule. Il lui avait écrit peu de jours auparavant : « Le ministre vous laisse entièrement libre de vos opérations, il me charge simplement de vous seconder, » ce qui ne l'empêcha pas de changer subitement de langage, dès que les troupes françaises eurent envahi le territoire d'une colonie anglaise. Oubliant les devoirs qu'il avait à remplir, il agrandit tout à coup les pouvoirs du conseil de Pondichéry, une de ces assemblées serviles et sans autorité qu'on écrase sous le dédain ou qu'on glorifie suivant les nécessités du moment. Sous prétexte que toute terre indienne sur laquelle flottait le drapeau de la France, était soumise au gouverneur de l'Inde, il avait écrit à Labourdonnais, même avant la prise de Madras, le 21 septembre, qu'il avait promis de remettre la ville au nabab d'Arcate. « Ce motif doit vous engager, ajoutait-il, à presser vivement la place et à ne point écouter les propositions qu'on pourrait vous faire pour la rançonner après sa prise; car ce serait tromper le nabab et l'engager à se joindre à nos ennemis. » La lettre n'arriva qu'après la capitulation et surprit au dernier point Labourdonnais.

Prétentions de Dupleix, sa duplicité.

Les possessions françaises dans les Indes étaient en effet divisées en deux gouvernements : celui de Pondichéry, où résidait un conseil supérieur présidé par le gouverneur, qui étendait son autorité sur les trois comptoirs de Mahé, côte de Malabar, de Kari-

kal, côte de Coromandel, et de Chandernagor dans le Bengale, et celui des Iles, comprenant l'île de France avec l'île Bourbon et ayant son conseil particulier. Une expédition ne pouvait se faire sur le territoire de l'un ou l'autre de ces gouvernements sans l'autorisation de son gouverneur ou de son conseil supérieur; mais la règle s'appliquait-elle à une guerre dans une contrée ennemie, et le gouverneur de Pondichéry avait-il le droit de considérer Madras comme soumis à sa juridiction? En supposant même que Dupleix pût se croire autorisé à regarder cette ville comme acquise à son gouvernement depuis que les Français l'occupaient, n'avait-il pas renoncé d'avance à exercer son droit et celui du conseil de Pondichéry, en fixant lui-même les conditions que le vainqueur devrait imposer aux Anglais dans le cas où ils se décideraient à prévenir les suites désastreuses d'un bombardement? Sa lettre du 6 septembre, comme nous l'avons vu, reconnaissait trop formellement à Labourdonnais une autorité souveraine pour qu'il pût revenir à une autre interprétation de ses prérogatives, sans tomber dans des chicanes indignes des grands événements auxquels il assistait[1]. Convaincu que ses pouvoirs lui permet-

[1] Les pouvoirs conférés, le 16 janvier 1741, à Labourdonnais portent textuellement : « En cas que le sieur Labourdonnais se trouve en quelque action, tous les officiers de la Compagnie, tant à terre qu'à la mer, exécuteront ponctuellement les ordres que M. Labourdonnais leur donnera; *bien entendu qu'au cas que l'action se passe dans quelque autre gouvernement que celui des Iles, les Conseils l'auraient préalablement autorisé à donner des ordres à terre;* car à l'égard des forces de mer, il doit dans tous les cas les commander. » La phrase soulignée aurait seule pu par son ambiguité servir de prétexte aux prétentions de Dupleix, si sa conduite avant la prise de Madras et surtout les conseils qu'il avait donnés, ne lui

taient de disposer de sa conquête, Labourdonnais continua à discuter avec le gouverneur Morse la rançon de Madras et se contenta d'expliquer à Dupleix les raisons qu'il avait d'en agir ainsi, plutôt que de détruire la ville. Dupleix lui répondit avec une politesse ironique : « Je n'ai que des louanges à donner au Seigneur, dont la protection sera manifeste à toute la terre. Je suis en vérité charmé que le titre de commandant de terre vous accommode autant que celui de mer. Il est d'autant plus flatteur pour vous, que vous avez la satisfaction de commander dans un endroit fameux, qui n'est au roi que par la conquête que vous en venez de faire... Voilà ma mission finie, suivant les ordres que j'en ai reçus du ministre ; elle recommencera, si vous avez quelque nouvelle opération. Je vous y seconderai autant qu'il sera en mon pouvoir ; mais quant à ce qui concerne Madras, à présent ce n'est plus à moi seul que vous devez vous adresser. Je ne puis plus agir que de concert avec le Conseil supérieur. C'est à lui dorénavant que vous devez vous adresser. » Cette lettre fut suivie d'une autre du Conseil qui, choisi par le gouverneur des Indes lui-même et appuyant naturellement ses projets, demandait à Labourdonnais de détruire Madras et de mettre sa flotte à ses ordres, c'est-à-dire à la disposition de Dupleix. Indigné de cette duplicité, Labourdonnais répondit à Dupleix en lui exposant les difficultés qu'il éprouvait à régler les affaires de Madras : « Vous voyez que tous ces différents partis ont bien leurs embarras, sur les-

avaient pas défendu d'entraver l'action d'un général d'armée à un moment où il devait rester seul juge de la situation.

quels je vous consulterai volontiers, et non votre Conseil; car, de vous à moi, je n'ai aucun ordre qui me dise de m'adresser à lui... Je prendrai son sentiment comme un bon conseil, et non comme une loi. » — « Je vous prie, répliqua Dupleix, de ne pas regarder le Conseil supérieur comme mon Conseil; mais comme celui qu'il a plu au roi et à la Compagnie d'établir dans les Indes. Il ne convient point à un mince sujet comme moi d'avoir un tel Conseil, je me trouve extrêmement honoré d'y présider. » Modestie hypocrite chez un homme qui n'aurait pas toléré la moindre opposition de la part du conseil de Pondichéry, modestie qui prouve que le gouverneur de l'Inde avait un projet arrêté, et que le Conseil n'était entre ses mains qu'une machine propre à formuler les ordres qu'il donnait.

A partir de ce moment, ce fut en vain que Labourdonnais essaya de résister à l'injonction « de faire sauter les murs et fortifications, tous les magasins et toutes les maisons appartenant à la Compagnie d'Angleterre, » pour lui faire sentir le tort qu'elle avait eu « de chercher la ruine de celle de France. » Ce fut en vain qu'il écrivit au Conseil : « Nous pensons de même sur la nécessité de quitter Madras; la seule différence qu'il y a entre vos avis et le mien, est que vous voulez le démanteler et moi le rançonner. Votre but est d'engager par là les marchands à se retirer à Pondichéry... Que font les murs de Madras aux marchands qui demeurent dans les aldées ou habitations à vingt lieues à la ronde? Pensez-vous qu'ils s'expatrient et quittent la source de leur commerce pour une muraille de jardin qu'on aura abat-

tue autour de cette ville?... Depuis cent cinquante ans, le grand commerce des Anglais est le seul appât qui attire les marchands à Madras. Quand ces marchands seraient tous à Pondichéry, serait-ce notre commerce qui les y retiendrait? » Il soutint inutilement que les Anglais payeraient les traites qu'ils lui avaient souscrites, « parce qu'ils avaient donné en otage les deux enfants de leur gouverneur, deux de leurs conseillers et leurs femmes;... parce que, en outre, le corps d'officiers et les principaux habitants s'étaient engagés par serment à remettre la ville au gouverneur de Pondichéry, » si la Compagnie ne payait pas la somme qu'elle devait. Le conseil de Pondichéry déclara à Labourdonnais qu'il ne recevrait « ni otages ni billets sur l'Inde ni sur l'Europe, » et qu'il protestait « formellement, au nom du roi et de la Compagnie, » contre tout ce qu'il ferait « sans l'avis du Conseil supérieur. » — « Je vois avec chagrin, répondit Labourdonnais, nos discussions faire un tort infini à l'honneur de notre nation et au bien de la Compagnie... Voici la copie de l'ordre du roi, en vertu duquel je suis venu dans l'Inde, et voici un extrait des ordres du ministre... Vous saviez tous que je partais pour Madras et vous présumiez que je le prendrais. Si vous vous êtes crus en droit d'y commander après sa prise, il fallait me le communiquer auparavant..... Je suis parti dans la ferme confiance que personne ne pourrait me disputer mon autorité. En conséquence, j'ai capitulé avec le gouverneur et son Conseil ; j'ai traité de la rançon de la place et me suis engagé d'honneur, à la vue des nations. Si j'ai passé mes pouvoirs, ce

que je ne crois pas, votre silence en est cause. »

Labourdonnais essaie d'obtenir des Anglais qu'ils renoncent à la capitulation. Dupleix adjure Labourdonnais de ne pas la tenir, refus de Labourdonnais.

Des commissaires, envoyés de Pondichéry, se rendirent à Madras pour faire valoir les prétentions du Conseil. Les commis chargés de dresser l'inventaire des marchandises à enlever cessèrent leur service; les autres employés travaillèrent avec lenteur, et ce fut en vain que Labourdonnais représenta à Dupleix la nécessité d'évacuer promptement Madras. Placé entre la capitulation acceptée par les Anglais et les exigences de Dupleix, Labourdonnais essaya de retirer sa parole; mais le gouverneur de Madras, qui avait élevé tant de réclamations contre l'énormité de la rançon exigée de la compagnie des Indes, le somma, au nom du roi d'Angleterre, de remplir les engagements qu'il avait contractés. Décidé à mettre en œuvre tous les moyens pour arriver au but qu'il se proposait, Dupleix manda à Labourdonnais : « Souffrez, Monsieur, malgré la résolution que j'avais prise de ne plus vous faire de représentations, que je vous en fasse encore une, comme je la ferais à un frère... Je ne suis point votre ennemi, je n'ai cherché qu'à vous procurer de la gloire..... Vous pouvez vous disculper auprès des Anglais, rejeter toute la faute sur le conseil supérieur de Pondichéry, qui ne veut ni se charger des otages, ni de la moindre chose qui aura rapport à ce traité..... Fasse le ciel que je puisse parvenir à vous convaincre de la nécessité d'annuler un traité qui, dans un moment, nous fait perdre des avantages dont toute l'étendue se connaîtra incessamment, pour peu que vous vouliez avoir égard à ce que j'ai l'honneur de vous représenter. Dépêchez-moi, s'il vous plaît, en toute

diligence, pour savoir quelle sera votre résolution, afin qu'aussitôt que j'en serai informé, je vous renvoie vos dernières lettres; je supprime absolument les réponses, et qu'il n'en soit plus parlé. » — « J'étais entièrement persuadé, répondit Labourdonnais, je le suis encore, qu'en venant dans l'Inde, je n'ai rien perdu de mes pouvoirs ni par terre ni par mer... Je n'ai pas été de l'avis de démanteler cette place; j'ai préféré une bonne rançon. La discussion de ces deux partis entraîne bien du pour et du contre. J'avais peu ou point de temps à perdre. J'optai pour la rançon et me guidai pour l'exécution sur les idées de M. Dumas et sur la note que je tiens de vous, Monsieur. J'ai plus obtenu qu'on ne demandait..... J'ai donné ma parole; dussé-je la payer de ma tête, je ne sais point m'en dédire. Regardez cela, si vous le voulez, comme un malheur où vous n'êtes pour rien; pourquoi refusez-vous d'en sauver les débris? Je vous prie, au nom de tout ce que vous vous devez à vous-même, de ne me pas barrer davantage. Faites-moi aider jusqu'à mon départ. Sauvez ce qui sera possible... Au nom de Dieu, Monsieur, tirez de ceci le parti que vous pourrez; c'est la grâce que je vous demande... »

Dupleix veut triompher par la force de la résistance de Labourdonnais.

Insensible à cet appel désespéré du gouverneur des Îles, Dupleix poursuivit froidement le but qu'il avait en vue. Craignant de ne pas obtenir ce qu'il désirait par la persuasion, il s'était préparé à recourir à la force. Une remontrance de la colonie de Pondichéry à son gouverneur était colportée de maison en maison, le jour même où Dupleix adressait un touchant appel aux sentiments de Labourdonnais,

en lui assurant qu'il n'était point son ennemi. Dans cette pièce curieuse où Dupleix se faisait dicter la conduite qu'il devait tenir, on lisait : « ... Sera-t-il dit, Monsieur, que ce sujet (Labourdonnais) méprisera les ordres positifs et non équivoques de Sa Majesté, énoncés en la commission qui vous décore du commandement général des établissements français en cette partie du monde?... Vous avez beau, Monsieur, écrire les raisons les plus solides à cet insubordonné ; le Conseil en vain lui prescrit-il des arrangements des mieux réfléchis et lui députe-t-il des membres de son corps pour diriger, comme il convient, cette grande affaire et le remettre dans la voie convenable... Valait-il donc la peine de faire tant de frais et d'exposer tant d'hommes pour devenir la fable des nations? Non, Monsieur, il n'en sera pas ainsi. Vous prendrez le parti qui convient dans une occasion de cette conséquence... Voici celui qui se présente à notre imagination... Ce parti, Monsieur, est d'envoyer des personnes d'honneur prêtes à exécuter vos ordres et ceux du Conseil supérieur à la lettre, et munis de votre commission de commandant général, laquelle ils exhiberont ou feront lire à M. de Labourdonnais en présence de tous les notables français actuellement à Madras... Ces personnes, en vertu de ladite commission et des ordres particuliers et *ad hoc*, lui déclareront qu'il s'est mal à propos arrogé le commandement;... qu'il peut faire rembarquer ses troupes des îles seules et aucun homme de celles détachées de cette garnison, qui, dès ce moment, cessent d'être à ses ordres ; notifieront pareillement au gouverneur anglais et autres

que tout traité et capitulation qu'ils peuvent avoir fait avec M. de Labourdonnais sont nuls, ayant été faits sans autorité. »

Dupleix fit immédiatement dresser une protestation contre le traité signé par Labourdonnais, constitua un conseil provincial à Madras, adressa à M. Despréménil le brevet de commandant de la ville et donna ordre au major des troupes de l'Inde, M. de Bury, de « sévir à toute rigueur contre tous ceux qui oseraient soutenir le sieur Labourdonnais.» En même temps il envoya aux principaux officiers une circulaire conçue en ces termes : « Pressé, sollicité par la colonie entière, je n'ai pu me dispenser d'arrêter promptement tout le mal et le déshonneur qui allaient résulter d'un traité mal conçu et encore plus mal rédigé. Sa lecture vous surprendra autant qu'elle a révolté la colonie... Toutes ces considérations me persuadent que vous serez le premier à donner l'exemple à tous les bons Français, qui, comme vous le verrez, sont disposés à se ranger où la raison et l'ordre de nos maîtres nous souhaitent. »

Les résolutions de Dupleix furent signifiées à Labourdonnais par les députés du conseil de Pondichéry au milieu d'un grand concours d'étrangers et de Français qui encombraient l'hôtel du gouvernement. Une scène orageuse en suivit la lecture faite par un huissier. Labourdonnais reprocha aux députés de déshonorer la nation française par un éclat scandaleux et ajouta qu'au fond ils devaient sentir qu'il lui était impossible de déchirer la capitulation et de manquer à sa parole donnée aux Anglais. Les Anglais présents invoquèrent avec énergie le droit des gens

Les députés de Pondichéry osent contester le pouvoir de Labourdonnais dans le palais même du gouvernement à Madras, 2 octobre 1746 ; lettre de Labourdonnais à Dupleix.

qu'on prétendait violer à leur égard, et un conseil de guerre, qui s'assembla immédiatement pour délibérer sur la question de savoir si la capitulation accordée à Madras serait observée, déclara à l'unanimité que Labourdonnais « devait tenir la parole donnée à Messieurs les Anglais. » Le gouverneur des Iles, qui pressentait quelque violence, fit embarquer les troupes de Pondichéry et déconcerta par cette mesure ses adversaires, qui comptaient sur leur appui et méditaient de le faire enlever par les cipayes; puis il écrivit à Dupleix, le jour même où il découvrit cette odieuse trahison : « La scène qui vient de se passer à Madras, tout indécente qu'elle est, m'afflige beaucoup moins par rapport à moi qu'elle n'est humiliante pour toute la nation... Je suis entré dans Madras à condition de traiter de son rachat à l'amiable avec le gouverneur et son Conseil. Esclave de ma parole, j'ai satisfait tout à la fois au bien de la Compagnie, dont les intérêts me sont confiés, à l'honneur de la nation et à mes engagements avec nos ennemis vaincus... Que j'aie été en droit ou non de capituler, c'est ce qui ne regarde ni vous ni votre Conseil. Personne ici ne commande que le roi, dont je porte les ordres. J'irai lui rendre compte de ma conduite, lui mener les vaisseaux qu'il m'a confiés, et lui porter ma tête, qui répondra pour moi du mal que j'aurai fait... Pour vous, Monsieur, si ce que j'ai fait ne vous paraît pas aussi avantageux que je l'ai cru, regardez ce qui se passe ici comme un naufrage causé par l'ignorance du pilote; sauvez-en les débris, Monsieur, ils vous touchent autant que moi; nous sommes également intéressés à ramasser ces

restes toujours glorieux de notre victoire. Le chargement des vaisseaux, pour lesquels je n'ai que deux hommes de bonne volonté, la mauvaise saison qui approche, tout vous crie que j'ai besoin d'aide. Au nom du roi et de la Compagnie, donnez-moi ces secours qui dépendent de vous, nommez des commissaires qui prennent soin de ce qui revient à la Compagnie de France, et laissez au roi, mon maître et le vôtre, le soin de me punir du prétendu crime qu'on m'impute... »

Dupleix ordonne aux soldats de ne pas obéir à Labourdonnais.

Dupleix, que la non-réussite de ses projets avait exaspéré et qui ignorait le rembarquement des troupes de Pondichéry, voulut recourir à elles dans sa fureur. « J'apprends, écrivit-il à chaque capitaine de vaisseau en particulier, j'apprends que M. de Labourdonnais continue à persister dans son sentiment... et prend des mesures avec les Anglais, qui attaquent directement la majesté du roi, l'honneur de la nation et l'intérêt de la Compagnie. Je sais de plus qu'il avait dessein de rendre libres les prisonniers anglais que vous avez à bord de vos vaisseaux... Je suis bien aise de vous avertir que vous ne devez point consentir à ce débarquement..... C'est au nom de notre souverain, que je vous prie d'exécuter ce que je vous prescris. Je sais que vous avez l'ordre du roi d'obéir à M. de Labourdonnais ; mais il est certain cas où cet ordre ne peut être observé à la rigueur..... Je prends sur mon compte tout le blâme du refus que vous en ferez à M. de Labourdonnais... »

Labourdonnais, ne recevant aucun secours

Les commissaires délégués par le conseil de Pondichéry pour la réception des marchandises appar-

du conseil de Pondichéry, consent à modifier quelques-uns des articles de la capitulation. Tempête du 13 octobre 1746.

tenant à la compagnie française des Indes, avaient quitté Madras; les habitants de la Ville-Noire s'étaient tous enfuis avant ou pendant le siége; il n'y avait personne pour charger les vaisseaux; les bâtiments de transport manquaient, et Labourdonnais, livré à lui-même, voyait avec consternation approcher la saison des tempêtes, époque terrible, pendant laquelle toute sa flotte pouvait périr ou être dispersée en une seule nuit. Chaque jour, il entretenait ses officiers des dangers de la situation et des moyens de concilier les vues du conseil de Pondichéry avec ses engagements envers les Anglais. Un d'entre eux lui suggéra enfin l'idée de reculer l'évacuation de Madras jusqu'au mois de janvier, sous prétexte de laisser aux Français le temps d'enlever toutes les marchandises qui faisaient partie de leur butin d'après les conventions arrêtées entre les deux nations. Il proposa donc cette modification de la capitulation aux autorités de Madras et en écrivit à Dupleix, qui, craignant de voir les Anglais rentrer en possession de la ville vers le 15 octobre, donna sans hésiter son approbation. « Dès qu'il ne s'agit plus de manquer à ma parole, lui manda Labourdonnais, je me détermine aisément. M. Despréménil vient de me répondre que vous tiendriez les articles de la capitulation de Madras; à ces conditions, je ne vous aurai jamais livré assez tôt cette place. » — « Le temps s'écoule, écrivait-il dans une autre lettre, la chose presse, je veux partir..... Voilà déjà les vents du Nord qui se font sentir, il s'ensuit la nécessité de quitter la côte. » Ses craintes ne tardèrent pas à se réaliser. La journée du 13 octobre avait été magnifique, rien ne faisait prévoir un

orage, quand, dans la nuit, un vent furieux se déchaîna, et le lendemain, l'escadre, dispersée par la tempête, avait disparu. L'*Achille*, la *Princesse-Marie*, le *Neptune* avaient perdu leurs mâts; le *Bourbon* était sur le point de couler bas; la *Marie-Gertrude*, échouée sur le rivage, ne comptait plus que quatorze matelots en vie; le *Duc-d'Orléans* avait péri corps et biens, et le sort du *Phénix* était inconnu.

Douleur de Labourdonnais, il essaie de lutter contre la mauvaise fortune; Dupleix empêche les officiers de la flotte de lui obéir.

Sans se laisser abattre par la douleur, Labourdonnais se mit en devoir de réparer le désastre. Si le coup de vent ne s'est pas étendu jusqu'à Pondichéry, où sept navires sont à l'ancre, tout n'est pas perdu. « Au nom de Dieu, écrivit-il à Dupleix, mandez-moi comment et où sont nos vaisseaux. Quoique ma situation soit des plus affreuses, elle ne me fait point perdre courage. Pour peu que nous nous entendions, nous viendrons à bout de nous relever de nos malheurs... » Dès qu'il apprit que les vaisseaux mouillés à Pondichéry n'avaient pas été atteints par la tempête, Labourdonnais reprit son projet d'expédition contre la côte de Malabar. Il manda à Dupleix de lui envoyer ses navires en toute hâte, fit porter sur les bords de la mer les approvisionnements nécessaires à l'escadre, et demanda avec instance à Dupleix de lui expédier des câbles et des mâts, pour empêcher quatre vaisseaux de périr au premier coup de vent ou d'être enlevés par l'ennemi; mais Dupleix défendit aux capitaines de l'escadre de quitter la rade de Pondichéry, tandis que Labourdonnais leur ordonnait directement de mettre à la voile. Placés entre ces ordres contradictoires, donnés l'un par le Conseil d'une compagnie propriétaire des navires qu'ils

montaient, l'autre par un chef qu'avait accrédité une simple lettre ministérielle écrite à l'insu des directeurs de la compagnie des Indes [1], les officiers des vaisseaux obéirent à Dupleix. Que faire? Il était évident que Dupleix voulait à tout prix rester maître de Madras et disposer de la flotte à sa guise.

Labourdonnais retourne à Pondichéry le 27 octobre 1746. Sa correspondance avec Dupleix.

Labourdonnais hâta la signature du traité nouveau avec les Anglais, en les menaçant, dans le cas où ils refuseraient les conditions envoyées de Pondichéry, de les abandonner à la discrétion du Conseil de cette ville. Le traité conclu, il l'expédia à Dupleix, donna des ordres pour faire réparer aussi bien que possible les vaisseaux maltraités par la tempête et partit pour Pondichéry. En route, il rencontra l'escadre qu'il y avait laissée, et retourna avec elle mouiller dans la rade de cette ville. Toujours préoccupé du désir de combattre les ennemis de la France, Labourdonnais chercha à obtenir l'appui de Dupleix, à qui il soumit successivement plusieurs projets. « Plus je fais réflexion, lui écrivait-il, sur les avantages que nous avions lieu d'espérer pour la Compagnie, il y a trente ou quarante jours, plus la perspective que j'envisage à présent me fait de la peine. Le coup de vent du 13 août nous a affaiblis de moitié; mais notre mésintelligence, Monsieur, achève notre perte dans l'Inde et celle de la Compagnie... Au nom de la nation, que l'animosité ne nous fasse pas tomber dans de nouvelles fautes... Mais les raisons par écrit

1 La lettre du ministre, datée du 7 mars 1744, portait : « Je n'ai pas instruit la Compagnie de ce dont je suis convenu avec M. de Maurepas; ainsi vous vous conformerez exactement à ce que je vous ai marqué ci-dessus, quoique vous puissiez avoir d'autres ordres de la Compagnie. »

sont trop longues. Je ne puis aller à terre, vu le temps critique, et je n'y serais pas en sûreté, à ce qu'on m'assure; vous n'êtes pas homme à venir à bord; mais, sur ma parole d'honneur, envoyez-moi quelques députés, dites-leur vos intentions et attendez de moi tout ce que vous pouvez espérer d'un homme sans fiel... Faut-il que l'aigreur ou la haine particulière influe sur le bien général? » Tous ses plans furent rejetés l'un après l'autre; le Conseil persista à ordonner le départ de la flotte pour Achem, malgré les observations qui lui furent soumises, et finit par déclarer qu'il ne ferait plus de réponse à Labourdonnais et ne lui enverrait aucun député pour s'entendre avec lui.

La capitulation accordée à la ville de Madras est annulée par le conseil de Pondichéry le 7 novembre 1746.

Sans lutter davantage, Labourdonnais prit la mer avec une flotte pourvue d'une artillerie insuffisante et d'équipages trop peu nombreux. Ses sept vaisseaux ne marchèrent pas longtemps de conserve, trois d'entre eux, dont les avaries avaient été à peine réparées, durent bientôt renoncer à continuer leur route vers Achem, et Labourdonnais retourna aux îles avec eux, convaincu que les Anglais ne tarderaient pas à reprendre dans l'Inde la supériorité qu'ils avaient un instant perdue. Il n'était pas encore rentré dans son gouvernement, que la capitulation de Madras fut annulée par des ordres partis, le 7 novembre, de Pondichéry. Calomnié à Madras par les employés de la compagnie des Indes, vilipendé à Paris par les directeurs de la Compagnie, abandonné par un ministre qui n'avait ni le loisir ni la volonté de découvrir la vérité, Labourdonnais ne pouvait manquer d'être sacrifié aux clameurs des

gens qui croyaient avoir intérêt à le perdre. Qui se souciait des possessions françaises de l'Inde, à l'exception des personnes qui espéraient en tirer quelque profit, ou de celles qui y occupaient des emplois lucratifs? « Il y a quelques jours, écrit le duc de Luynes à la date du mois de décembre 1746, que l'on parle ici d'une entreprise projetée par la compagnie des Indes contre une habitation des Anglais dans un lieu de l'Inde nommé Madras, où il y a un port et une place fortifiée appartenant aux Anglais, et où l'on espère de trouver des sommes considérables. Celui qui est à la tête de cette entreprise est le gouverneur de l'île de Bourbon, nommé M. de Labourdonnais. » Plus loin, parlant de certains entretiens que M. de Belle-Isle avait eus à Londres pendant qu'il était prisonnier en Angleterre, M. de Luynes ajoute : « On lui demanda comment la France, ayant dessein de déclarer la guerre à l'Angleterre, n'avait pas auparavant pris les précautions nécessaires pour mettre ses colonies et ses établissements en Amérique et dans les Indes en état de défense, et ne les avait pas pourvus abondamment de tout ce qui était nécessaire pour résister aux efforts que les Anglais feraient vraisemblablement dans cette partie. On ne comprend pas en effet ce qui se passa alors. M. de Séchelles disait hier qu'il soupa, il y a quelques jours, avec M. Amelot à Paris, et qu'il lui fit la même question. M. Amelot lui dit qu'il n'en savait rien lui-même. Si la déclaration de guerre était venue de l'Angleterre et qu'elle n'ait pas été prévue, le défaut d'argent pourrait être une espèce de raison pour justifier le mauvais état de nos colonies; mais

c'est la France qui a déclaré la guerre..... » Naïfs et singuliers aveux, qui font comprendre pourquoi la France a jusqu'ici échoué dans toutes ses tentatives de colonisation. Elle ne peut pas être accusée d'impuissance, quand l'histoire relève des faits pareils à ceux que nous avons racontés. Le courage déployé par les soldats et leurs officiers dans les campagnes de l'Inde, forme un contraste trop frappant avec l'ignorance des courtisans de Versailles et l'insouciante apathie des ministres, pour ne pas prouver que les malheurs de la nation n'ont pas eu leur source dans le défaut d'énergie ou le manque de persévérance des Français. Quand dédaignant les mots sonores qui ne servent qu'à masquer le vide de la pensée, l'historien recherche les causes d'un désastre national, comme il le ferait pour un désastre particulier, la lumière ne tarde pas à jaillir. Si un industriel, après avoir un instant ébloui par l'éclat de sa prospérité, est frappé d'une de ces catastrophes qui causent la ruine de nombreuses familles, les plus ignorants savent bien trouver les motifs de cette infortune. Des opérations mal combinées ou engagées à la légère, l'infidélité ou la négligence des employés, le défaut de surveillance, des abus de confiance répétés, telles sont en général les raisons que l'on en donne. Pourquoi en chercher d'autres, lorsqu'il s'agit du gouvernement? Dans les affaires publiques, c'est la nation qui est l'industriel; c'est donc à elle qu'il appartient d'exercer une surveillance active; mais comment le pourra-t-elle, s'il lui est interdit d'agir sans la permission du gouvernement? Les fonctionnaires publics sont les employés de notre industriel; ils ont tout intérêt à

cacher leur négligence, leurs fautes, leurs malversations, et ils ont de plus que les employés de l'industriel le pouvoir d'empêcher toute surveillance. C'est donc à la forme du gouvernement absolu, qu'il faut faire remonter la responsabilité des hontes subies par la France et celle de son impuissance. C'est l'absence d'une presse libre qui a permis, pendant des siècles, de courber une nation puissante sous les caprices de l'administration et empêché l'essor de son génie. Qui aurait défendu Labourdonnais auprès des ministres, très-peu versés dans les affaires qu'ils avaient à diriger, ou auprès des administrateurs de la Compagnie, liés d'intérêts avec Dupleix et ennemis de Labourdonnais par la seule raison qu'il avait été choisi par le ministère? Abandonné de tous, Labourdonnais fut bientôt un coupable aux yeux de tous. Aussi, à son retour à l'île de France, le 10 décembre 1746, trouva-t-il un successeur chargé d'ouvrir une enquête sur sa conduite[1].

[1] *Histoire de la Provence*, par Fabre Augustin, t. IV p. 298 et suiv. *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XXI, p. 178 et suiv., 258 et suiv. — *Vie privée de Louis XV*, t. II, p. 216 et suiv., 228 et suiv., 242 et suiv., 246 et suiv. — *Mémoires du maréchal de Richelieu*, t. IV, p. 372 et suiv. — *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe*, 2 vol. in-12, Paris, 1775, t. II, p. 469. — *Abrégé chronologique de la marine, depuis son origine jusqu'à la paix de* 1763, par M. G. D., 1 vol. in-12, Paris, 1804, p. 70 et suiv., 90 et suiv. — *Précis historique de la marine française, depuis l'origine de la monarchie, jusqu'au roi régnant*, par Poncet de la Grave, Paris, 1780, 2 vol. in-12, t. II, p. 206, 225 et suiv. — *Essai historique sur la ville de Bayonne et son commerce*, par Massin, in-8°, Paris et Bayonne, 1792, p. 316 et suiv. — *Mémoire sur le port, la navigation et le commerce du Hâvre-de-Grâce*, par Beotage de Bléville, au Hâvre-de-Grâce, 1753, in-8, p. 60 et suiv. — *Histoire philosophique des deux Indes*, par Raynal, t. II, p. 430 et suiv.; t. VIII, p. 141 et suiv., 278 et suiv. — *Journal des années* 1741 *à* 1756, manuscrit de la Bibliothèque royale, Suppl. franç. 2036. — *Recueil pour servir à l'histoire de* 1715 à 1760 (Journal de M. de Rostaing, qui commandait

Emportés par des passions effrénées, les colons français avaient déployé dans l'Inde une énergie étrangère aux courtisans de Versailles. Le but qu'ils poursuivaient, l'existence agitée qu'ils menaient avaient développé chez eux un mélange de vices et de vertus héroïques, qui contrastait étrangement avec les petites ambitions des familiers du château.

Pouvoir croissant de Mme d'Étiolles, elle est créée marquise de Pompadour et présentée au roi et à la reine le 15 septembre 1745.

Le gouvernement tendait de plus en plus à se concentrer entre les mains de la nouvelle maîtresse du roi. Entrée à la cour comme une parvenue et s'y sentant déplacée, elle commença par étudier le monde nouveau au milieu duquel elle était appelée à vivre. En correspondance réglée avec le roi durant la campagne des Flandres, ne se mêlant d'aucune affaire publique, acceptant avec reconnaissance toutes les avances des vieux habitués de Versailles, elle s'appliqua d'abord à se rendre compte du caractère de Louis XV et des moyens à employer pour assurer son influence sur lui. Hormis la chasse, dont il fit tenir pendant tout son règne un journal minutieux, où était inscrit avec soin le nombre des daims, des cerfs, des chevreuils qui avaient été abattus ou manqués, qui avaient été lancés par la petite meute ou la grande meute; hormis le jeu, pour lequel il avait une passion

l'artillerie au siége de Madras), manuscrit de la Bibliothèque royale, Supplément français, 304. — *Fastes de la marine française*, Combat de Lestanduère.—*Mémoires du duc de Luynes*, t. VIII, p. 33, 211; t. IX, p. 179. — *Mémoires de Mahé de Labourdonnais*, p. 57 et suiv., 254 et suiv. — *Collection historique ou Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre terminée à la paix d'Aix-la-Chapelle en* 1748 (Londres), Paris, 1748, Journal du voyage fait aux Indes sur l'escadre française sous les ordres de Mahé de Labourdonnais, par de Rostaing, capitaine d'artillerie, p. 161 et suiv., 200 et suiv.

dont plusieurs courtisans s'étaient mal trouvés, comme M. de Firmaçon qui, en une seule soirée, avait perdu onze cents louis ; hormis les plaisirs de la table, auxquels il s'abandonnait chaque jour, Louis XV ne se livrait guère à d'autres occupations qu'à celles qu'on lui suggérait. La direction des affaires de son royaume n'avait aucun attrait pour lui, et il fallait à l'idole que les peuples sont habitués à vénérer sous le nom de roi, des distractions toujours nouvelles pour remplir les vides de son existence. Comprenant avec sagacité le rôle qu'elle était appelée à jouer, Mme d'Étiolles attendit, pour entrer en scène, que les formalités de son installation à la cour fussent remplies. Louis XV lui fit don du marquisat de Pompadour, et la nouvelle marquise, suivant l'usage, ne tarda pas à être présentée solennellement au roi et à la reine. Lorsqu'elle fut reçue chez le roi, la foule était grande dans l'antichambre ; mais peu de personnes avaient été admises dans la pièce où se tenait Sa Majesté. Il en fut autrement chez la reine, où se trouvaient beaucoup de curieux avides de voir comment se passerait l'entrevue. La reine parla à la nouvelle marquise d'une de ses connaissances, Mme de Saissac ; le Dauphin la félicita sur le bon goût de sa toilette ; Mme de Pompadour répondit par quelques paroles respectueuses, qui furent bien accueillies de la souveraine ; et comptée dès lors au nombre des fonctionnaires de la monarchie, la maîtresse de Louis XV put, à dater de ce jour, commencer à agir.

Fêtes à la cour, opéra du *Temple de la gloire*, Voltaire et Louis XV.

Il ne fut bientôt plus question à la cour que de spectacles, de bals et de fêtes. Chaque jour, la favorite inventait une surprise nouvelle, enappelant les arts

à son aide. Voltaire qui, sur sa demande, avait composé à l'occasion du mariage de la Dauphine sa comédie ballet *La Princesse de Navarre*, venait d'être nommé historiographe de France et avait payé ce titre par un poëme sur la bataille de Fontenoy. Il fut encore chargé par la marquise d'écrire les paroles d'un opéra intitulé *Le Temple de la gloire*, qui fut représenté sur le théâtre éphémère que Richelieu avait fait élever dans le grand manége de Versailles. Ennoblissant l'art de la flatterie, Voltaire y représente Trajan tout occupé de ses devoirs et dédaignant la renommée qui vole au-devant de lui; il finit par le placer dans le temple de la gloire devenu celui du bonheur public. Enivré du succès de sa pièce et de la pompe de ses propres vers, tout à coup Voltaire, qui se tenait derrière le roi, le serre dans ses bras et, identifiant Louis XV avec le héros sous le nom duquel il avait voulu le représenter : Trajan est-il content? s'écrie-t-il. Un regard de dédain fut la seule récompense qu'obtint cet élan d'enthousiasme, qui ne fut pas puni, ajoute un biographe. Quinze années plus tard, Voltaire, faisant allusion dans une de ses œuvres légères au mensonge officiel dont il s'était rendu coupable, parle « d'un siècle que j'ai entendu, dit-il, nommer le siècle de Trajan. »

La nation moins bien traitée que les courtisans. Budget de 1745.

Il n'était pas besoin d'un si grand nombre d'années pour que le peuple apprît à apprécier à leur valeur les louanges toujours prodiguées par les courtisans à celui qui dispose de la fortune publique. Les dépenses de la guerre, se cumulant avec celles de ces fêtes somptueuses, avaient porté le budget à une somme énorme. D'après les lettres de validation envoyées à

la cour des comptes pour l'année 1745[1], les dépenses avouées s'étaient élevées à 234,327,463 livres, 18 sous, 21 deniers. Si l'on y ajoute les acquits de comptant[2], qui, lit-on dans l'Encyclopédie, sont des « lettres patentes expédiées à la décharge du garde du trésor royal pour certaines sommes remises comptant entre les mains du roi, » et qui s'élevèrent, pour cette année 1745, à 210,980,027 livres, 6 sous, 15 deniers, on trouvera un budget total de plus de 445 millions de livres, somme équivalant aujourd'hui à plus de deux milliards deux cent vingt-cinq millions. Si l'on en retranche trente millions payés à des puissances étrangères, quoique ces dépenses, destinées à demeurer secrètes, ne se fussent pas élevées, d'après le ministre des affaires étrangères d'Argenson, à plus de vingt-huit millions, il reste pour les dépenses personnelles du roi et ses libéralités à son entourage plus de cent quatre-vingt millions, qui feraient aujourd'hui au moins neuf cent millions de francs[3]. On comprend donc aisément les motifs fort peu chevaleresques qui attachent les courtisans au souverain, et l'espèce d'horreur instinctive que rois et fonctionnaires éprou-

[1] Ces lettres de validation répondent à ce que l'on appelle aujourd'hui le compte définitif du budget. D'après ces lettres, qui portent deux dates : celle du 4 mars 1755 et celle du 21 juin 1757, c'est-à-dire la date à laquelle le règlement du budget avait été arrêté et celle où il avait été publié, il est évident que la vérification de la légitimité des dépenses n'avait eu lieu que dix années après qu'elles avaient été faites.

[2] Les acquits de comptant, lit-on encore dans l'Encyclopédie, ne sont point libellés ; ce sont des lettres de validation qui regardent certaines sommes données manuellement au roi, et que Sa Majesté veut que la chambre des comptes passe en dépense, sans qu'il soit fait mention de l'emploi auxquels on les a destinées, imposant, sur ce, silence à ses procureurs généraux.

[3] Voir t. I, p. 218.

vent pour une publicité qui apprendrait aux peuples comment est employé l'argent prélevé sur leur travail.

Le contrôleur général Orry, habitué par Fleury à une économie que l'on avait taxée de parcimonieuse, ne tarda pas à reculer devant des dépenses aussi effrayantes. Tout disposé qu'il était à se rendre agréable, il commençait à redouter la responsabilité qu'il pouvait encourir, quand un dissentiment entre lui et les frères Pâris acheva de le dégoûter du poste qu'il occupait. Il refusa avec obstination de payer les mémoires de Pâris-Duverney, alors engagé dans l'entreprise des vivres de l'armée. Voyant Duverney soutenu par le ministre de la guerre d'Argenson, par Mme de Pompadour et par tous les courtisans qui espéraient retirer quelque avantage de l'arrivée au pouvoir d'un nouveau contrôleur général, Orry finit par offrir sa démission. Elle fut aussitôt acceptée et l'intendant du Hainaut, M. Machault d'Arnouville, fut appelé à le remplacer.

Le contrôleur général Orry se retire, il est remplacé par Machault d'Arnouville, 4 décemb. 1746.

Le gouvernement, qui écrasait la nation d'impôts, ne lui laissait pas même ce repos intérieur et cette sécurité dans les relations privées, qu'il est de son devoir strict d'assurer aux citoyens. Contenus par la crainte d'exciter des troubles qui pourraient devenir dangereux en temps de guerre, les fonctionnaires publics veillaient sur les Protestants comme sur une proie qu'ils attendaient le moment de dévorer. « Il faut tâcher de surprendre quelqu'un des prédicants qui sont l'âme des assemblées, écrivait d'Aguesseau ; cela a produit un très-bon effet dans quelques provinces, surtout en Dauphiné. » Jamais le pays n'a été plus tranquille, mande le commandant du Vivarais,

Conduite du gouvernement envers les Protestants pendant la période de 1744 à 1749.

les Protestants ne vont plus en armes dans leurs réunions, ils ne montrent qu'une volonté déterminée de prier ensemble et de suivre leur religion ; mais, ajoute-t-il, « les Religionnaires n'ont rien de bon dans l'âme, ils se réjouissent des avantages remportés par la reine de Hongrie, dont ils lisent le récit dans quelques mauvaises gazettes. » L'intendant de la même province, Lenain ne se montre pas mieux disposé envers eux dans une lettre du 14 septembre 1744 : « Les Protestants ayant appris, écrit-il, que je cherchais à savoir ce qui avait été fait dans leur prétendu synode national tenu le mois dernier dans les environs de Nîmes, leurs ministres ont eu l'insolence de m'envoyer une copie du règlement qui avait été arrêté. » Désireux, autant que ses employés, de persécuter les Nouveaux Convertis, mais plus circonspect, le ministre Saint-Florentin croyait qu'il serait peu prudent de sévir dans un moment où le Poitou était dégarni de troupes. Il conseillait de fermer les yeux sur « la licence qui s'était introduite pour les baptêmes, » en ajoutant « que plus tard on pourrait enfermer ceux qui auraient rejeté le plus scandaleusement le ministère de l'Église. » Rendu plus prudent encore après la déclaration de guerre à l'Angleterre, il ordonna, en 1744, que, si des assemblées de Religionnaires avaient eu de l'éclat dans le Poitou, les procédures contre les Protestants se fissent sans bruit et le recouvrement des amendes sans précipitation. Il voulait que l'on surveillât les ministres, sans pourtant les emprisonner, « car l'indulgence ou la sévérité qu'on serait obligé d'avoir, avaient toutes deux leurs inconvénients... J'espère, conti-

nuait-il, que les Nouveaux Convertis ne se voyant pas troublés à certains égards dans leurs exercices, ne s'assembleront pas avec des armes. Si cela arrivait, je ne crois pas que vous deviez essayer de les dissiper sans être assuré non-seulement d'avoir la supériorité, mais de la conserver, en cas que l'orage se fortifiât, et c'est de quoi je doute fort. » Il déclarait à l'intendant Châteauneuf qu'il pouvait prendre confiance dans les protestations pacifiques des ministres du Vivarais, et rendant responsable l'intendant de Montauban, M. L'Escalopier, des désordres qui avaient éclaté sous son administration, il lui reprochait les violences et l'éclat qu'il avait mis dans la répression des Protestants, lui recommandait plus de circonspection à l'avenir et lui enjoignait de contenir « le zèle dangereux des ecclésiastiques, des consuls et des anciens Catholiques. » Ce dernier conseil, dicté au ministre par des événements récents qui l'avaient fortement impressionné, était plus facile à donner qu'à suivre ; car il n'est pas possible d'être à la fois indulgent et impitoyable, de déchaîner le fanatisme et de le contenir. Un mois avant cette recommandation, Saint-Florentin avait consenti à ce que l'évêque de Dax enlevât douze jeunes filles protestantes à leurs familles, en se bornant à lui recommander la prudence : « Ne les enlevez pas toutes à la fois, faites un choix. » Trois mois après le blâme infligé à M. L'Escalopier, le même ministre, loin de continuer à lui prescrire la modération, lui enjoignit « de pousser aux mesures de vigueur contre les Protestants, quand les troupes seraient arrivées. »

Ces sentiments hostiles du pouvoir central envers

Défiance réciproque des nctionnaires et de leurs dministrés.

une partie de la nation, cette défiance des fonctionnaires à l'égard d'un grand nombre de leurs administrés avaient provoqué une surexcitation redoutable au sein des populations de certaines provinces. Chaque jour, dans le Poitou, l'intendant et les commandants militaires recevaient avis d'une prochaine prise d'armes des Religionnaires ; chaque jour, la présence d'agents anglais dans les Cévennes leur était signalée, et une assemblée de Protestants en armes leur était dénoncée. « Temporisez, dissimulez, répondait-on de Versailles à leurs avertissements, donnez à vos mesures des causes sans aucun rapport avec la religion, lors même qu'elle sera l'unique principe de vos ordres et de vos défenses. » Harcelé par le fanatisme de quelques prêtres, du vicaire d'un petit village, entre autres, qui s'était plaint faussement d'avoir été blessé par des assassins, Saint-Florentin mécontent écrivit : « Punissez-le sévèrement; il ne faut qu'une fausse nouvelle de cette nature pour alarmer tous les prêtres et tous les anciens Catholiques de la province, et pour les déterminer à une prise d'armes qui serait bientôt suivie par les Protestants et qui les autoriserait encore à dire qu'ils n'ont pensé qu'à se mettre sur la défensive. » Il insistait pour que l'on rappelât à leurs devoirs les curés « qui écrivaient mystérieusement de faux et vagues avis, susceptibles de répandre la terreur, et qui noircissaient faussement les Religionnaires. »

Système hypocrite de exations suivi par l'administration contre les citoyens protestants.

Quoiqu'elle craignît de ne pouvoir vaincre les résistances qu'elle provoquerait par ses violences, l'administration se permettait pourtant ces petites vexations contre les individus si communes en l'absence d'une presse libre. Elle conseillait au fermier géné-

ral Brissart de destituer dans le diocèse de Castres tous les débitants de sel et de tabac qui ne rempliraient pas leurs devoirs de catholiques. Le ministre, dans son zèle, se plaignait des trésoriers de France qui, à Montauban, avaient employé un nommé Vidal, que sa qualité de religionnaire devait faire exclure de toute fonction publique. Toujours prêt à persécuter les simples citoyens, quand l'occasion s'en présentait, le même ministre écrivait, à l'occasion de la requête d'un négociant nommé Serres, qui, dans l'intérêt de son commerce, demandait l'autorisation de vendre une métairie : « Informez-vous s'il a assisté à quelque assemblée du désert; car, dans ce cas, comme il ne s'agit que de son plus grand avantage, le roi lui refuserait sans difficulté la permission qu'il demande, » et, vers le même temps, il donnait l'ordre de démolir une verrerie établie à Bonrepos, non loin de Mauvesin, par un nommé Monner, « parce que, écrivait-il, de semblables établissements faits par des protestants ne peuvent que nuire à la religion catholique. »

Zèle empressé des fonctionnaires et du clergé à seconder le gouvernement dans ses persécutions contre les Protestants.

Loin d'avoir besoin de stimuler le zèle des fonctionnaires, le ministre n'était que trop bien servi par eux dans ses malfaisantes tendances. L'intendant de La Rochelle sollicitait la permission facilement obtenue d'enfermer une jeune enfant de neuf ans, Marie Suindre, qui avait, affirmait-il, « le désir d'être instruite dans la religion catholique. » L'évêque de Dijon était d'avis qu'on confisquât les biens des Religionnaires de Marcilly et qu'on leur imposât des amendes ; celui de Die exprimait le même désir. Le jésuite Serrand demandait qu'on voulût bien prendre

dans la bourse des Protestants l'argent nécessaire au service de son église, et les jésuites de Montpellier suivaient son exemple; mais décidé à réserver pour le roi les sommes qu'il pourrait extorquer aux Religionnaires, Saint-Florentin répondit par un refus au jésuite Serrand et réprimanda l'intendant de Montpellier, qui avait appuyé la demande des jésuites de cette ville. « Si le nommé Rochette, à qui vous venez de faire le procès, lui écrivit-il, avait été dénué de biens comme le ministre Majal, sur quel autre fond que celui formé par les amendes frappées sur les Protestants, aurait-il été possible de payer les gratifications du dénonciateur, les courses des maréchaussées et les frais considérables de procédures? » Saint-Florentin qui défendait ainsi le trésor royal contre les convoitises des évêques, avait aussi recours à la prescription pour enrichir son prince. Un capitaine d'infanterie, M. de Clapier, ayant trop tardivement réclamé la prime qui lui était due pour l'arrestation d'un ministre et la surprise d'une assemblée, Saint Florentin lui fit répondre que les services qu'il avait rendus, remontant aux années 1738 et 1739, la date en était trop ancienne, et que « la grâce qu'on lui accorderait à ce sujet, tirerait trop à conséquence. » Tantôt sévère, tantôt indulgent, selon qu'il croyait pouvoir tout se permettre ou qu'il craignait de provoquer des résistances, le gouvernement entretenait avec les évêques une correspondance des plus curieuses. A l'archevêque d'Aix, insistant pour qu'on lui envoyât des lettres de cachet en blanc, qui lui permissent de faire arrêter à son choix les jeunes filles protestantes de son diocèse, et des troupes pour

appuyer sa propagande, le ministre répondit : « Les circonstances ne paraissent pas convenables pour ôter des filles nouvelles catholiques à leurs parents. Le nombre des sujets que vous vous proposez d'enlever est trop considérable, les lettres de cachet en blanc sont sujettes à trop d'inconvénients, et l'emploi des troupes à cette besogne non-seulement les détournerait de l'ordre de leur marche, mais serait dangereux pour l'honneur de ces filles, pour la sûreté des personnes, les biens et effets de leurs parents, et enfin même d'un succès très-équivoque. » Ce refus ne rebuta pas le prélat, qui proposa de faire enlever des jeunes filles de la vallée d'Aigues ; mais Saint-Florentin résista encore : « Outre que M. du Muy, lui répondit-il, n'est point disposé à payer leurs pensions sur le fonds des économats, Sa Majesté n'a pas l'intention, dans les circonstances présentes, d'employer son autorité pour les arracher à leurs familles. Elle n'a pas oublié qu'elle a été obligée, il y a deux ans, d'envoyer des troupes dans cette même vallée pour exécuter des ordres de ce genre, et que, malgré les rigueurs que l'on a exercées, on n'a pas pu parvenir à faire représenter les jeunes filles pour lesquelles ils avaient été donnés. » A l'évêque de Viviers, il conseillait de demander un moins grand nombre d'enlèvements; mais il se montrait plus facile avec l'évêque de Périgueux, qui désirait enfermer dans un couvent une demoiselle de La Chébaudie et l'y faire élever comme sa sœur. Il prescrivit à La Chateigneraye de faire des perquisitions secrètes pour découvrir sa retraite, en lui ordonnant toutefois de s'informer auparavant si M. de La Chébaudie

était en état de payer la pension de sa fille dans un couvent. L'évêque de Saintes obtint aussi de Versailles l'envoi de troupes en Saintonge, et le ministre l'avertit qu'il avait écrit à M. de Pleuvre « de faire arrêter les personnes qui auraient assisté à des assemblées et de se faire rendre compte, dans les différents endroits, des enfants des Religionnaires qui seraient d'âge à être mis dans les couvents ou chez d'anciens catholiques, pour se concerter ensuite avec lui à l'égard de ceux dont les parents seraient en état de payer des pensions, ou pour informer M. de Muy de ceux qui seraient hors d'état d'y satisfaire. »

Avidité montrée à la fois par les laïques et le clergé pour s'emparer des biens des Protestants; le ministère ne résiste à leur convoitise que dans l'intérêt du trésor ou de ses protégés.

Accablé de demandes, non-seulement par des laïques, qui demandaient pour eux ou leurs protégés les biens des Religionnaires, mais par des évêques, qui sollicitaient le don de ces mêmes biens au nom de leurs églises ou de leurs fondations pieuses, le ministre était en butte aux importunités des plus grands seigneurs et des dames du plus haut rang. Loin de se porter le défenseur des malheureux dont on demandait les dépouilles, soit parce qu'ils avaient fui, soit parce qu'ils étaient morts relaps, le gouvernement ne résistait que pour s'en emparer lui-même ou pour en gratifier ses protégés, lorsque la confiscation aurait été prononcée. Contenue par la crainte, la malveillance du ministre ne tarda pas en effet à se donner carrière, dès qu'il se crut en mesure de triompher des révoltes qui pourraient éclater. Aussitôt qu'il apprend l'arrivée des troupes dans les provinces, Saint-Florentin ordonne de brûler un mémoire apologétique où les Protestants se défendaient de toute connivence avec les ennemis de la France. « Je ne vous

envoie pas, écrit-il à La Chateigneraye, des lettres de cachet pour tous les protestants de l'Angoumois qui se sont distingués, dont vous m'avez fait parvenir la liste, à cause de la difficulté de les tous emprisonner; mais multipliez les châtiments, en tâchant pourtant d'éviter tout éclat et toute rébellion. » « Je vous envoie, mande-t-il, à l'intendant Lenain, l'arrêt par lequel le roi vous autorise à faire en dernier ressort le procès aux prédicants, leurs fauteurs et adhérents que vous pourrez arrêter. Rien ne peut plus faire d'impression que le supplice d'un prédicant. Il est bien à désirer que vous réussissiez à en faire arrêter quelqu'un. Je sens bien que les protestants enfermés dans les prisons de la province ne sont pas fort consternés, parce qu'ils reçoivent des consolations et des secours. Mais, d'un autre côté, si on les envoie dans des prisons éloignées, comme vous le proposez par rapport au sieur Rey, il est à craindre que la vue de ces prétendus confesseurs n'excite une fausse compassion et ne porte à la révolte les peuples des lieux par lesquels ils passeront. C'est de quoi vous pouvez juger mieux que personne. Je vous envoie des ordres du roi pour conduire le sieur Rey au château de Salces en Roussillon. Vous avez bien fait de ne pas lui faire son procès, dès que vous n'étiez pas sûr d'acquérir contre lui des preuves suffisantes. » A mesure que l'arrivée de nouvelles troupes rassure le ministre sur l'exécution de ses ordres, il s'empresse de recommander la rigueur, « car l'intention du roi, écrit-il, est de ne pas souffrir la religion protestante dans ses États et d'effacer absolument toute idée de tolérance. » Envoyez au sup-

plice, mande-t-il à l'intendant du Poitou, le prédicant que vous venez d'arrêter, forcez les curés qui ne veulent pas venir déposer en justice de paraître comme les autres témoins dans les informations faites contre les Religionnaires. Quand enfin la paix laisse disponible l'armée française, partent de Versailles des ordres aux fermiers de la régie de saisir tous les biens des Religionnaires fugitifs et des Nouveaux Convertis « qui se sont rendus indignes de la grâce que Sa Majesté leur a faite de leur accorder la main levée ou le don de ces biens, soit en discontinuant tout exercice de la religion catholique, soit en assistant aux assemblées. »

Le pouvoir central défend souvent les citoyens contre le despotisme des fonctionnaires dans les provinces.

Quelque odieux et immoral que se montrât le gouvernement central dans ses tendances et dans toute sa conduite, sa tyrannie était loin d'égaler le despotisme sans frein de ses agents dans les provinces. Vivant loin des passions locales et placé trop haut pour en subir les influences, il jouait parfois, malgré ses abus, le rôle de la Providence par son intervention modératrice entre les administrateurs et les administrés. Si, d'un côté, Saint-Florentin écrit au lieutenant de police Berryer « qu'il est de l'intérêt de l'État et de la religion d'empêcher le mariage de Mlle Robert avec un danois, M. Martin ; » s'il lui prescrit de faire enfermer cette demoiselle dans un couvent aux frais de sa mère, pour qu'elle n'aille pas « se pervertir à l'étranger ; » d'un autre, il refuse à l'intendant du Poitou, Lenain, l'autorisation d'ouvrir les lettres suspectes venant du Languedoc, et il répond au lieutenant général de Mayenne, M. Bouissay, qui sollicitait la permission d'emprisonner son fils : « La passion

que votre fils a pour les chevaux, n'est pas un motif capable de le faire enfermer ; comme il est fort jeune, c'est à vous à employer votre autorité. » Il n'est ni moins sensé ni moins ferme lorsqu'il refuse à MM. de Sillans père et fils, qui la sollicitaient avec l'appui de l'archevêque d'Aix, une lettre de cachet contre Mme de Sillans : « Le roi n'est pas disposé à accorder cet ordre qu'une simple raison d'antipathie n'est pas capable de fonder ; c'était aux parents de cette jeune dame et de son mari à ne pas les marier si jeunes ou à étudier la conformité de leurs caractères. En tout cas, il ne serait pas plus juste de faire tomber la peine sur la femme que sur le mari, si l'antipathie est réciproque, comme elle paraît l'être. Les liens d'un trop grand nombre de mariages seraient rompus, si l'on enfermait tous les gens mariés dont l'humeur ne sympathise pas avec celle des personnes auxquelles ils sont unis. » Le ministre se montre également équitable, lorsqu'il repousse la demande de M. Cacheleux de Nœux, qui voulait enfermer une de ses sœurs à cause de la faiblesse de son esprit ; lorsqu'il réprimande l'abbé L'Héritier, qui comptait faire emprisonner son frère en le dénonçant lui-même. Se faisant quelquefois le protecteur des citoyens contre les excès de ses propres agents, le ministre s'irrite en apprenant que M. de Pontavice, sans attendre la lettre de cachet qu'il avait obtenue, avait fait conduire de force sa sœur, Mme de La Broisse, dans le couvent des Bénédictines de Laval et qu'elle y était enfermée depuis quatorze mois sans aucune communication avec le dehors. Il ordonne que l'oncle d'une jeune fille, emprisonné pour avoir

désapprouvé les familiarités d'un curé avec sa nièce, soit mis en liberté après treize mois de détention, et prie l'archevêque d'Arles de punir l'ecclésiastique qui a calomnié ce pauvre homme. Il blâme l'archevêque de Tours, qui a fait incarcérer de sa propre autorité une femme coupable d'ivrognerie ; il reproche à M. du Roure, gouverneur du Pont-Saint-Esprit, ses « entreprises sur la justice, la liberté et le repos des particuliers, » et il condamne surtout Mme du Roure, qui, « en son nom et quelquefois malgré lui, exerçait un despotisme aussi peu convenable pour son sexe que contraire à la constitution de l'État. » S'adressant au ministre de la guerre, Saint-Florentin lui signale le gouverneur de Saint-Hippolyte, qui, selon la plainte de l'évêque de Montpellier, frappe d'amendes et emprisonne arbitrairement les habitants du pays. Il prie son collègue de donner des ordres pour que les commandants militaires cessent d'empiéter continuellement sur les fonctions de la magistrature et de se livrer à leurs fantaisies. « Je trouve fort extraordinaire, écrit-il dans une autre occasion au marquis de Ravoye, les amendes que M. de Caussal fait lever. Il convient du fait et de son défaut de pouvoir. Qu'il s'abstienne d'en ordonner à l'avenir, et qu'il ne souffre aucune espèce d'imposition sur les sujets du roi. Sa Majesté ne veut pas tous les ordres que donnent les commandants pour faire venir chez eux quelqu'un pour des choses étrangères à son service, comme celui donné par M. de Reynac, le 10 septembre dernier, aux consuls d'avoir à lui envoyer des chasseurs et des chiens pour une chasse qu'il voulait faire. » Saint-Flo-

rentin n'entend pas que les officiers subalternes des parlements suivent les exemples des commandants militaires, et il signale au procureur général de Bretagne le sénéchal de Cocarneau, qui s'était permis de mettre de son chef un homme en prison. Blessé de la désobéissance du grand maître des eaux et forêts de Tours, il lui mande : « Le roi serait indigné s'il savait que ses équipages de chasse ont été arrêtés par un de vos officiers, et que, grâce à vos prétentions, plusieurs personnes ont été dévorées par les loups. »

Plein d'un mépris insolent pour les roturiers, au point d'écrire un jour : « Le roi n'est pas dans l'intention de faire servir les châteaux à la correction des gens de la lie du peuple, il ne peut offrir à M. Niel fils qu'une prison ou une maison de force, » le ministre se montrait beaucoup plus empressé à accorder une lettre de cachet et beaucoup moins soucieux de faire cesser une injustice, quand le solliciteur ou le coupable appartenait à la haute domesticité royale. Soupçonné de vol par un receveur de ses domaines, un cordonnier de Duretal avait été emprisonné sur la demande du duc de Larochefoucault. Enfermé en 1744, le malheureux artisan n'avait pas encore recouvré la liberté en 1747. Aucune poursuite judiciaire n'avait été exercée contre lui, et la détention de Le Monnier était la seule raison que le receveur invoquait pour empêcher qu'elle cessât. Le ministre crut qu'il était nécessaire de mettre un terme à une sévérité que rien ne justifiait. Il s'entendit avec le duc et obtint de lui la liberté du cordonnier à la condition qu'il n'approcherait pas de Duretal à une

distanee moindre que cinq lieues. Mais de pareilles complaisances, toutes naturelles sous un gouvernement absolu, ne pouvaient prendre les proportions d'une calamité publique; les hauts fonctionnaires sont peu nombreux dans l'État, et leurs relations directes avec les citoyens sont restreintes par la force même des choses.

Le peu d'intérêt que le gouvernement central avait à faire du mal à des personnes inconnues, le portait à montrer de la modération même dans les questions où ses passions semblaient le plus engagées. Le ministre blâme des intendants de prendre la responsabilité d'actes rigoureux que des prélats ne sollicitaient pas[1], et, à propos d'un curé qui avait refusé de marier un nouveau converti, il écrit à l'évêque de Mende : « Je vous observerai que beaucoup de curés, par une trop grande rigueur, qui souvent a été plutôt l'effet de la passion que des lumières, ont mis bien des Nouveaux Catholiques dans une espèce de nécessité d'aller aux assemblées et de s'y marier. » Sévère envers l'abbé de Laferté, le ministre lui ordonne de rétablir la discipline dans l'abbaye de Mezières, « dont les religieux chassaient souvent et en toutes sortes de temps avec une meute, et, lorsqu'on leur faisait des représentations, les rejetaient avec des paroles sales et injurieuses. » Il consentait d'ailleurs volontiers à reléguer dans des couvents ou des lieux éloignés les ecclésiastiques dont on lui signa-

[1] Si Sa Majesté était informée que MM. les évêques sont fâchés de voir exécuter dans leurs diocèses des ordres qu'ils n'ont pas demandés, Sa Majesté sans doute le trouverait fort mauvais (Lettre à Lenain, 30 mai 1747, *Archives générales*, E 3508).

lait « les débauches et la conduite scandaleuse. » L'évêque d'Uzès reçut de lui l'ordre « de modérer les saillies de zèle du curé de Bagnols, » lequel s'était livré en chaire aux invectives les plus sanglantes contre quelques jeunes gens qui avaient joué la comédie, et avait osé dire « que la tolérance du roi pour les comédies ne les justifiait pas, puisque Sa Majesté tolérait aussi les assemblées des Religionnaires et les blasphèmes. » Puisant dans l'éloignement où il vivait de la masse de la nation, une sorte d'indifférence qui lui laissait toute la liberté de son jugement, le ministre essayait de suivre, avec certains ménagements et sans se faire d'illusions, la voie dans laquelle s'était engagé le gouvernement. « Il serait sans doute avantageux, mande-t-il au résident français à Genève, M. de Champeaux, que l'école formée à Lausanne pour former des jeunes Français au métier de prédicants fût abolie ; mais il est bien difficile de suivre la trace de ces jeunes gens, et quand on réussirait à en surprendre quelques-uns, il en resterait encore assez d'autres pour remplir l'objet que les ennemis de la religion se sont proposé. Le meilleur parti serait d'engager le canton de Berne à la suppression de l'établissement en question, mais je ne présume pas que l'on doive beaucoup s'en flatter. » « Je conviens, écrit-il à l'intendant Lenain à propos d'un protestant, appelé Tufigny, qui demandait à rentrer en France sans abjurer ses croyances, je conviens avec vous qu'il serait plus avantageux à l'État de ne pas tant perdre de sujets ou d'en recouvrer davantage ; mais la loi est faite et subsiste depuis longtemps dans toute sa rigueur. Elle a été dic-

tée par des motifs supérieurs, et ce serait renverser l'ouvrage de soixante ans que d'y donner la moindre atteinte. » Moins intolérant dans une autre occasion, Saint-Florentin mande au même Lenain : « Les sieurs Vanrobais m'ont exposé que, depuis quatre ans, ils n'ont pu trouver aucun teinturier capable d'en remplacer un qui les a quittés pour passer en Espagne, et qu'ils ont enfin jeté les yeux sur le nommé Baffiniac de Castres, des talents et de la probité duquel on leur a répondu. Mais comme il est actuellement détenu dans les prisons de cette ville pour fait de religion, ils me demandent sa liberté. Je vous prie de me marquer si les raisons pour lesquelles vous l'avez fait arrêter sont graves, si c'est un ouvrier assez habile pour être nécessaire, et si son élargissement ne tirera pas à conséquence. » Mais Saint-Florentin tenait par-dessus tout à dérober à la connaissance du public les concessions que son bon sens le portait à faire parfois. Sa colère est extrême, lorsqu'un journal paraît divulguer les hésitations de son administration, en prêtant au souverain des tendances à la tolérance. Elle s'exhale en ces termes dans une lettre au vice-légat d'Avignon : « Le roi a vu avec autant d'indignation que de surprise l'article du *Courrier d'Avignon* qui porte que Sa Majesté a ordonné que tous les religionnaires arrêtés en différentes provinces de son royaume fussent mis en liberté sous la condition expresse de remplir leur vocation avec tranquillité et de ne point passer les bornes qui leur sont prescrites par rapport à l'exercice de leur religion. S'il y a une imprudence outrée à un gazetier d'oser prêter à Sa Majesté des vues aussi contraires

à ses sentiments, à la religion et aux lois de son royaume, il n'est pas moins injurieux au pape et scandaleux pour la chrétienté qu'un pareil mensonge soit imprimé dans un État qui appartient à Sa Sainteté... »

Nécessité de la centralisation du pouvoir dans un gouvernement absolu dans l'intérêt de la sécurité des citoyens.

Tous ces faits, dont on pourrait multiplier les exemples, démontrent que le pouvoir central empêchait souvent par ses ordres ou par ses remontrances les excès du clergé, de la magistrature, des commandants militaires et des intendants. Son rôle était celui d'un modérateur. Les ministres respectaient quelquefois les lois de la justice à l'égard des citoyens contre lesquels aucune passion ni aucun intérêt ne les animaient. La vertu du pouvoir central consistait dans l'indifférence, vertu négative, il est vrai, mais vertu utile, quand le peuple est livré à l'arbitraire d'un gouvernement absolu. L'observation fait reconnaître chez l'homme, dans quelque position qu'il se trouve, une étrange tendance à s'élever au-dessus de ses semblables, à se diviniser en quelque sorte lui-même. Le dix-neuvième siècle, qui a vu surgir tant de souverains nouveaux, les a tous vus aussi, en peu d'années et même en quelques mois, infatués de ce qu'ils appellent leur race, autant que pouvait l'être Louis XIV. Le phénomène qui se produit dans cette haute sphère, où l'on s'imagine avoir été placé par Dieu lui-même, se représente à tous les échelons de la hiérarchie. Le magistrat ne tarde pas à se croire investi par la Providence du droit de juger ; et l'administrateur, de celui de régenter ses semblables. De cette croyance naïve à une sorte d'incarnation de l'autorité, il n'y a qu'un pas à l'injustice et à l'arbi-

traire. Les simples citoyens ne peuvent avoir recours contre l'injustice qu'à des personnages plus puissants que ceux qui les oppriment. Plus ces personnages seront éloignés, plus ils auront de chances de rencontrer chez eux de l'impartialité. L'histoire et le raisonnement conduisent donc à conclure que, dans un gouvernement absolu, il est nécessaire, indispensable que le pouvoir central se fasse sentir partout; qu'il ne l'est pas moins que ses délégués aient le moins d'autorité possible, et qu'enfin le peuple soit conduit de loin par quelques hommes comme un enfant à la lisière. Que cette situation soit honteuse pour une nation, cela n'est pas douteux ; mais croire possible de faire juger en dernier ressort les affaires des administrés par ceux qui sont en rapport direct avec eux, sans sacrifier leurs intérêts, c'est une illusion étrange.

Persécutions contre les Jansénistes.

Les Protestants n'étaient pas les seuls qui fussent administrativement persécutés, les Jansénistes étaient traités avec presque autant de rigueur. L'évêque d'Orléans fit emprisonner un prêtre, qui, chaque année, arrivait dans sa ville épiscopale sous un déguisement pour confesser les religieuses de Saint-Loup et de Saint-Charles. Le pensionnat des demoiselles Durand de Pontoise fut fermé, parce qu'elles recevaient chez elles un prêtre de Rouen, nommé Julien, qui venait instruire leurs élèves, à ce qu'affirme Saint-Florentin, « dans des sentiments fort opposés aux décisions de l'Église. » L'ecclésiastique rouennais fut relégué à quarante lieues de Pontoise, et au même moment, le lieutenant de police Berryer donna l'ordre de conduire à la Bastille M. de Silly avec

une convulsionnaire fameuse, Charlotte de Brouy, dans l'espoir d'obtenir des révélations sur les noms de leurs coreligionnaires et leurs lieux de réunion.

Négligence des fonctionnaires quand il s'agit du bien public.

Toujours prête à emprisonner dans des couvents les religieux et les nonnes attachés au jansénisme, ou à interdire les réunions des francs-maçons, l'administration était loin de montrer la même ardeur contre les voleurs et les bandits. Les fonctionnaires, qui n'avaient rien à craindre ni à attendre de leurs administrés, ne s'occupaient d'eux, suivant l'usage, qu'après avoir satisfait les fantaisies des ministres, à qui ils devaient tout. L'intendant de Tours, M. de Magnanville, laissait vivre paisiblement des hommes condamnés par les tribunaux. « Un pareil exemple, observe Saint-Florentin, ne peut qu'enhardir au crime, et la justice sera bientôt méprisée, si l'on continue à voir des coupables condamnés, vivre paisiblement chez eux, nonobstant une sentence de condamnation publiée et affichée, et sous les yeux de la maréchaussée chargée de la mettre à exécution. » Cette préoccupation des intérêts publics n'empêcha pas le ministre, qui savait pourtant combien la sécurité était peu assurée dans les environs de Paris, d'écrire à M. Lamoignon, l'année même où il blama M. de Magnanville : « Les vols deviennent si fréquents qu'il seroit à désirer qu'on pût faire des exemples des premières fautes qui seront découvertes. La détention de Bicêtre n'effraye pas beaucoup les jeunes gens qui s'abandonnent au libertinage et au vol. Cependant, dès que vous désirez que le nommé Pierre Le Grand ne soit pas livré à la justice, je joins ici l'ordre que vous proposez pour le faire arrêter et conduire à Bicêtre. »

Molle répression, quand il s'agit de l'intérêt commun; faveurs facilement accordées aux dépens du plus grand nombre, tel est le caractère d'un gouvernement absolu. Il est dans la nature de l'homme de songer avant tout à ses propres intérêts et d'y sacrifier sans hésiter ceux des autres. De cette disposition, qu'il serait difficile de nier, résulte naturellement la nécessité de la défense. La liberté de la presse est le principal instrument et, peut-on dire, le seul dont une nation usera efficacement pour contenir ses administrateurs dans les voies de la justice. L'horreur que les gouvernements ont pour cette liberté est une preuve certaine de son indispensable nécessité; sans elle, la sécurité de chaque citoyen est à la merci des fonctionnaires; sans elle, un grand pays n'est qu'une vaste ferme exploitée dans l'intérêt d'une caste [1].

[1] *Mémoires du prince de Montbarrey*, t. I, p. 140 et suiv. — *Mémoires de d'Argenson*, in-8, édition de 1859, t. II, p. 117, 340 et suiv., 358 et suiv. — *Mémoires historiques et anecdotiques de la cour de France pendant la faveur de la marquise de Pompadour*, par Soulavie l'aîné, in-8, Paris, 1802, p. 44 et suiv. — *Mémoires de Maurepas*, t. IV, p. 174 et suiv. — *Vie privée de Louis XV*, t. II, p. 184 et suiv., 221 et suiv. — *Manuscrits de la Bibliothèque royale*, Supplément français, n° 2237, État de toutes les chasses de daim faites en 1740, de chevreuil faites de 1750 à 1757; n° 2236, État des chasses de cerf faites de 1768 à 1773. — *Journal de la cour et de la ville*, Collect. Bouhier, 134. — *Journal de Barbier*, t. II, p. 470 et suiv. — *OEuvres complètes de Voltaire*, t. I, p. 184, 196; t. V, p. 212 et suiv., 305 et suiv.; t. XII, p. 113; t. XL, p. 142. — *Encyclopédie méthodique*, Jurisprudence, art. Validation de paiement, Acquit de comptant. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. VI, p. 423-492; t. VII, p. 5, 55, 59, 60, 64, 67, 83, 110. — *Archives générales* TT 337, Ladevèze à Saint-Florentin, en 1742; Saint-Florentin à Lenain, en 1744; TT 325, Lettre de d'Aguesseau du 26 août 1745; E 3431, 3441, 3443; E 3504, Saint-Florentin à Ladevèze et Lenain, en avril 1743 et 1744, en sept. 1744, et une foule d'autres lettres qui montrent que les intendants et les commandants craignaient que les populations ne prissent les armes; Lettre de

Misères et souffrances des populations en 1747.

Si le ministère de Versailles avait eu sujet de se féliciter, en 1743, de l'activité de la foire de Beaucaire, dont « le succès avait dépassé les espérances » de l'intendant Bernage, il s'en fallait qu'il eût les mêmes raisons de se réjouir en 1747. Une émeute causée à Nîmes par la disette des grains inquiéta beaucoup Saint-Florentin. « Il est important, écrivait-il, de remédier dès les commencements à ces

Saint-Florentin à M. Bonissay, 8 juin 1743; E 3505, Lettres à Châteauneuf, du 30 mai 1744; à l'Escalopier, 13 juillet et 22 décembre; à Lenain, 9, 19 août, 8 octobre, 13 décembre 1744; à l'évêque d'Acqs, du 7 juin 1744; E 3506, Lettres à Serrand, à l'évêque de Die, du 18 août et du 6 octobre 1745; à La Châteigneraye, du 19 septembre 1745; à Lenain, du 6 et du 29 octobre, 14 décembre 1745, 15 janvier 1746; à M. de Maurice, 18 août 1745; E 3507, Lettres de Saint-Florentin à Lenain, à Labove, à l'évêque de Dijon, à M. de Clapier, à l'abbé de La Ferté, 29 janvier, 11 février, 13 mars, 1er avril, 17 mai, 4 novembre et 1er décembre 1746; E 3508, Lettres aux trésoriers de France à Montauban, à l'archevêque d'Aix, à l'évêque de Viviers, à l'archevêque d'Arles, à M. de La Châteigneraye, à M. Berryer, à M. de Saint-Contest, à M. de Magnanville, au duc de Larochefoucault, à l'évêque de Mende, à M. de Champeaux, à M. Lenain, à M. de Maniban, 24 mars, 13 avril, 11 mai, 6 et 15 juin, 4, 8 et 19 juillet, 6 et 25 septembre et 26 novembre 1747; E 3509, Lettres à l'archevêque d'Aix, à Lenain, à Chauvelin, à l'évêque de Limoges, à M. de La Châteigneraye, à de Sillans, à de Magnanville, au marquis du Roure, à d'Argenson, à La Bedoyère, au marquis de Ravoye, au grand-maître des eaux et forêts de Tours, à l'évêque d'Uzès, à Lenain, au vice-légat d'Avignon, 26 janvier, 29 février, 1er, 20 et 21 mars, 12 et 26 avril, 1er et 15 juin, 13 juillet, 2 et 8 septembre, 9 octobre, 1er et 13 novembre; E 3510, Circulaire de Saint-Florentin du 15 janvier 1749, Lettres au vice-légat d'Avignon et au maréchal de Brancas, 6 et 22 avril 1749 (il se trouve dans ce carton une foule de demandes faites par des protestants pour obtenir la permission de vendre leurs biens); E 3575; E 3580, Lettre à Barentin du 17 avril 1745 (mention est faite dans ce carton de l'emprisonnement d'une foule d'ecclésiastiques et de religieuses, sans indication des causes de leur incarcération); E 3581, Lettre à M. de Sauvigny, du 20 septembre 1746; E 3582, Lettre à Berryer, du 14 novembre 1747; E 3583, Lettres à M. de Beaumont et au président Lamoignon, 29 janvier et 7 octobre 1747 (incarcération d'un grand nombre d'ecclésiastiques à cause de leurs débauches et de leur vie scandaleuse); E 3584, Lettre à l'évêque de Saintes, du 27 janvier 1749 (ce carton est plein de preuves relatives aux vols et aux assassinats qui se commettaient dans les environs de Paris).

sortes d'émotions. Mais le remède le plus sûr est de tâcher d'avoir des grains et de rassurer les esprits par l'espoir de n'en pas manquer. » Ses craintes n'étaient pas moins vives pour Toulon, où l'évêque lui signalait une pénurie de blé et une mauvaise qualité du pain qui pouvaient nuire à la population. Obligé de reconnaître que dans beaucoup de provinces, notamment aux environs de Paris, la mortalité des bestiaux « recommençait avec vivacité, » le ministre accusait les monopoleurs de causer la disette en Bourgogne et exhortait l'intendant, M. de Tavannes, à les punir, en même temps qu'il louait M. L'Escalopier d'avoir réprimé une émeute de paysans employés aux corvées sur la route de Bordeaux.

Mort de la Dauphine, 22 juillet 1746; nomination de M. de Beaumont à l'archevêché de Paris.

Les souffrances des provinces ne mettaient, comme d'habitude, aucun obstacle aux dépenses fastueuses du gouvernement. Les instructions relatives à la disette qui tourmentait une partie de la France, avaient été écrites au bruit des fêtes officielles données dans Paris pour le nouveau mariage du Dauphin. La Dauphine était morte en couches, suivant de près dans la tombe l'archevêque de Paris, Gigot de Bellefonds, auquel succéda M. de Beaumont, dont le nom devait devenir historique. A peine eut-elle expiré, que la duchesse de Brancas courut auprès du roi faire valoir les droits de sa charge comme dame d'honneur; et la duchesse de Lauraguais, comme dame d'atour. Les fonctions de la dame d'honneur étant inférieures, à ce qu'il paraît, à celles de la dame d'atour, Mme de Brancas dut se contenter d'un gain de cent cinquante mille livres, tandis que la duchesse de Lauraguais vendit pour quatre-vingt-

deux mille livres de linge et de dentelles ayant appartenu à la princesse défunte et en garda en nature pour une valeur de cent quarante mille livres. Il s'éleva aussi des réclamations au sujet des étoffes qui avaient servi à draper en noir les appartements du roi et de la reine. Les huissiers voulaient s'emparer des portières; mais le duc de Gesvres, premier gentilhomme du roi, soutint que leurs prétentions étaient mal fondées et s'appropria toutes les tentures de l'appartement du roi. La duchesse de Luynes en fit autant pour celles de l'appartement de la reine, et le poêle étendu sur le cercueil de la Dauphine échut seul aux domestiques d'un rang inférieur ; les valets de pied s'en partagèrent le prix. Ces petits détails, religieusement notés par le duc de Luynes, servent à faire comprendre que l'organisation d'une cour avec des domestiques titrés n'est nullement une affaire indifférente pour une nation. Un prince, un duc, un marquis, un maréchal, un général même ne peuvent pas se contenter des gages et des profits de serviteurs vulgaires. Le peuple doit payer chèrement la dégradation d'aussi hauts personnages. Les chagrins comme les joies de la famille royale produisent pour la nation des résultats identiquement semblables : des charges pour le peuple, des profits pour les courtisans. Le Dauphin, qui, selon l'usage, était doué de toutes les vertus, qui était généreux, instruit et appelé, nous dit son biographe, non-seulement à réussir « dans toutes les parties de la littérature, mais dans l'art de la guerre, » le Dauphin devait, sous peine de manquer à toutes les convenances, laisser éclater un profond désespoir. Son chagrin fut d'ailleurs réel. D'une nature douce,

il avait assez bien vécu avec sa femme pour la pleurer. Son caractère, naturellement gai, ne tarda pas cependant à lui procurer des consolations, et les courtisans, avec l'adresse qui les caractérise, surent lui faire remarquer assez de défauts chez la princesse morte pour aider à la faire oublier. D'un autre côté, on avait si « grand besoin de princes, » comme s'exprime Barbier, que le public songea bientôt pour lui à un nouveau mariage. A peine la cour d'Espagne eut-elle connaissance de la mort de la Dauphine, qu'elle résolut de la remplacer par sa sœur, l'infante Antonia. Les courtisans de Madrid prirent feu à cette idée ; ils se mirent en correspondance avec ceux de Versailles, s'entendirent avec le maréchal de Noailles, qui se trouvait en Espagne en qualité d'ambassadeur extraordinaire, et il s'ourdit en faveur de cette union une intrigue si bien conduite, que la reine Marie Leczinska se prit à la désirer avec ardeur, et que le Dauphin se crut presque amoureux d'une princesse qu'il n'avait jamais vue. Plein d'aversion pour un mariage qui lui semblait une espèce d'inceste, le roi résista à l'entraînement de son entourage et fut appuyé par d'Argenson, qui redoutait une alliance trop intime avec l'Espagne. Ce fut en vain que la cour de Madrid envoya à Louis XV des consultations théologiques pour combattre ses scrupules, que la princesse Antonia lui écrivit directement, et que l'ambassadeur de France à Madrid affirma dans ses dépêches que le refus de la main de l'infante Antonia « révolterait plus l'Espagne que le renvoi de l'infante en 1724. » Convaincu que le meilleur moyen de faire cesser tout ce bruit était d'arrêter promptement le mariage du

Dauphin, d'Argenson pressa le roi de choisir au plus tôt une épouse à son fils. Les princesses protestantes écartées, à cause de leur religion, et celles de Modène, à cause du mariage de l'une d'elles avec le duc de Penthièvre, il ne pouvait plus être question que d'une princesse de Sardaigne ou d'une fille du roi de Pologne. La reine repoussait un mariage avec une princesse saxonne ; mais le roi, blessé de l'attaque du roi de Sardaigne contre les troupes françaises, écarta la princesse sarde par cette observation, « qu'il faudrait un passeport pour la mariée. » Il fut donc décidé qu'on demanderait une fille du roi de Pologne, princesse qui donnait l'espérance d'une nombreuse lignée, la fécondité, remarque d'Argenson, étant « l'apanage de sa famille. »

Mariage du Dauphin avec une princesse de Saxe, 9 février 1747.

Cette résolution offrait un double avantage : elle maintenait définitivement les Saxons dans la neutralité à l'égard de la France, et elle était agréable au maréchal de Saxe, qui craignait d'avoir un jour à combattre contre ses compatriotes. Au reste il était temps d'en finir, tant le Dauphin se montrait impatient de mettre un terme à son veuvage, qui durait depuis plus de six mois.

Les fêtes furent moins brillantes à Paris pour ce second mariage qu'elles ne l'avaient été pour le premier. Les dettes de la ville forcèrent à une parcimonie dont fut blâmé le prévôt des marchands, M. de Bernage. Le bal donné dans les appartements de Versailles attira une telle quantité de masques que les voitures qui les reconduisirent formaient une file non interrompue depuis Versailles jusqu'à Paris.

A voir le peuple uniquement occupé de critiquer les

Secours donné à Gênes que menaçaient les Autrichiens.

chars dorés et peints qui promenaient les dieux de l'Olympe dans les rues, on eût dit que la France n'avait à songer qu'à s'amuser. Il n'en était rien pourtant; la Provence se débattait en ce moment même contre les désastres de l'invasion étrangère, car les Autrichiens ne repassèrent le Var que deux mois après [1]. Rentrée sur le territoire génois, l'armée autrichienne le dévasta jusqu'à la Bochetta, qu'elle franchit en laissant devant Gênes des troupes nombreuses prêtes à profiter des dissensions qui régnaient entre le peuple et le sénat, pour pénétrer de nouveau dans la ville. Gênes avait des vivres, mais pas d'argent pour solder les milices employées à sa défense et à celle du territoire de la République. Obligés par les traités à la secourir, les Français cherchaient les moyens d'échapper à la flotte anglaise commandée par l'amiral Medley. Un petit bâtiment réussit le premier à rompre le blocus et remit un million au gouvernement de la République. Peu de jours après, des galères de Toulon et de Marseille, portant six mille hommes, s'approchèrent de la ville; mais assaillies par une tempête, elles durent relâcher en Corse, laissant au pouvoir des Anglais six d'entre elles avec mille soldats. Les cinq mille autres entrèrent enfin dans Gênes, et vers la fin d'avril, une barque jeta dans le port le duc de Boufflers chargé de présider à la défense de la ville. Boufflers groupa autour de lui tous les citoyens décidés à la résistance pour les opposer aux agitateurs. Un ermite se chargea d'enflammer le courage des milices, et les dames

[1] Voir carte B, p. 4.

de la ville, pour contribuer de leur côté à la défense, engagèrent leurs pierreries. Les soldats français, déployant dans plusieurs sorties la bravoure qui les distingue, finirent par rompre les lignes autrichiennes, et dès la fin de juin, les abords de Gênes furent purgés d'ennemis. Quant au vaillant guerrier dont l'activité et le courage avaient préparé ce succès, il ne jouit pas de son triomphe; la petite vérole l'enleva avant qu'il apprît le service qu'il avait rendu à son pays.

Deux projets de campagne présentés par Belle-Isle et le général espagnol Las-Minas; un conseil de guerre tenu à l'armée de Flandre repousse à l'unanimité les propositions de Belle-Isle.

Belle-Isle, après avoir repris le comté de Nice et Vintimille, n'avait pas perdu un instant pour tenter de secourir la république que Boufflers défendait en personne. Il avait proposé au général espagnol Las Minas de se porter sur Turin par Exilles, afin de forcer le roi de Sardaigne à rappeler ses troupes occupées devant Gênes. Las Minas avait proposé, au contraire, de marcher directement sur Gênes par Finale et Savone, d'en faire lever le blocus et d'occuper Gavi dans le Montferrat. Belle-Isle s'y refusa en soutenant qu'il était impossible de s'avancer le long des côtes en présence d'une flotte anglaise. De son côté, le général espagnol ne voulant consentir qu'à une diversion sur Exilles opérée par un petit corps de troupes, les deux généraux s'adressèrent séparément à Louis XV pour lui soumettre leurs plans. A la réception de leurs dépêches, le roi assembla un conseil de guerre qui, à l'unanimité, repoussa les combinaisons militaires de Belle-Isle, et chargea le maréchal de Noailles de lui notifier sa résolution. Désirant ménager la susceptibilité du général français, Noailles s'attacha à faire valoir auprès de lui les raisons poli-

tiques qui faisaient repousser par les Espagn plan de campagne à travers le Dauphiné, et à l sentir combien la présence d'une armée fr était nécessaire dans la Péninsule, du mome le roi voulait terminer promptement la gu assurer un établissement en Italie à l'Infant pagne. Des compliments sur le projet que Bel avait conçu d'assiéger Coni plutôt qu'Exilles, naient la notification d'une décision que les ments devaient rendre inutile.

Journée du Col de l'Assiette, 19 juillet 1747.

La nouvelle de la levée du siége de Gênes a effet fait cesser l'opposition du général espagn chevalier de Belle-Isle s'était sans retard contre Exilles. Les Piémontais, mis sur leurs par les hésitations des Français, les attendaie Col-de-l'Assiette, qu'ils avaient fortifié. Arr face de leurs positions le 19 juillet, le cheval Belle-Isle ne tint compte ni des difficultés nat du poste qu'ils avaient choisi ni des travau achevaient de le rendre imprenable. Il lança des rochers et des murs couronnés d'artiller soldats formés en colonnes. Sur deux mille cents hommes ainsi engagés, les boulets en couch dix-huit cents par terre en moins de deux h Les autres régiments furent décimés à leur tour, cents officiers gisaient déjà, morts ou blessés, champ de bataille, quand, dans son désespoir, B Isle arracha un drapeau des mains d'un enseig sauta dans les retranchements en criant : A Français ! Une balle lui brisa le bras, une autre teignit à la tête et le renversa sans vie aux p de ses soldats qui reculèrent. Le lendemain, le

Le duc de Richelieu se rend à Gênes, septemb. 1747

La campagne de Flandre s'ouvre le 31 mars 1747.

Journée du
de l'Assiet
19 juillet 17

bris de ce corps presque anéanti allèrent rejoindre le gros de l'armée, que cette folle tentative sembla réduire à l'impuissance pour le reste de la campagne.

Le duc de Richelieu se rend à Gênes, septemb. 1747

Heureusement l'arrivée du duc de Richelieu à Gênes avec des troupes et de l'argent conjura les dangers que cette expédition malheureuse pouvait faire courir de nouveau à la République. Richelieu rassura les nobles que la crainte de l'ascendant pris dans la ville par le peuple depuis la révolution portait à se rapprocher de Vienne. Unissant l'activité à l'intrigue, il éloigna les Autrichiens par des attaques sur les divers postes qu'ils occupaient encore dans les environs de Gênes. Il les chassa de Varaggio, de Voltri et fit même contre Savone une tentative qui échoua. Ces luttes de chaque jour, en empêchant les Autrichiens de rien entreprendre de sérieux, permirent à la République d'attendre la conclusion de la paix que le maréchal de Saxe venait de conquérir dans les Flandres.

La campagne de Flandre s'ouvre le 31 mars 1747.

La campagne de Flandre s'était ouverte le 31 mars, à l'arrivée du maréchal de Saxe à Bruxelles [1]. Concentrant, dès les premiers jours d'avril, ses troupes à Dendermonde, Gand et Bruges, le maréchal avait pourvu à la défense de Mons et de Namur en y appelant de Sedan le comte de Clermont avec une partie du corps qu'il commandait, et en échelonnant des postes de Namur à Bruxelles par Wavre et autres points intermédiaires. L'armée française formait ainsi un angle dont le sommet placé à Bruxelles

[1] Voir carte E.

faisait face à l'ennemi, qui allait s'avancer dans la direction d'Anvers. Posté du côté de Bruges, Lowendal marcha sur l'Écluse, Isendick et le Sas-de-Gand, dont il s'empara dans la nuit du 30 avril; puis laissant le marquis de Montmorin devant Philippine, il courut à la défense d'Anvers, où il ne tarda pas à être rejoint par le corps d'armée de Montmorin, qui, dans l'intervalle, avait enlevé Philippine, Axel, Hulst et le fort Liefenshock.

Proclamation du prince d'Orange, comme stathouder, le 8 mai 1747.

Frappée de terreur à la nouvelle de la prise de l'Écluse, la province de Zélande s'était empressée de proclamer Stathouder le prince d'Orange, et les autres provinces avaient suivi son exemple. Pauvre réminiscence du passé, qui n'ajouta rien à la force réelle des alliés, puisque le prince acclamé n'avait aucune des qualités de Guillaume, l'immortel adversaire de Louis XIV. Le seul fruit de cette révolution pour la Hollande fut d'obtenir plus promptement de l'Angleterre l'envoi de quelques régiments à Flessingue et le renfort de quelques vaisseaux chargés de croiser sur les côtes de la Zélande avec les navires hollandais.

Les alliés en marche sur Anvers avaient poussé leur avant-garde jusqu'à Lierre, d'où le reste de leur armée se déployait, d'un côté, dans la direction de Westerloo, de l'autre, dans celle de Brecht. Ces dispositions de l'ennemi avaient contraint les Français à se concentrer derrière la Dyle, entre Malines et Louvain. Le maréchal fit reconnaître les endroits où il pourrait jeter des ponts, rétablit celui de Hamme, fit descendre un pont de bâteaux jusqu'à Rupelmonde et après s'être assuré ainsi les moyens

de franchir l'Escaut, il attendit l'attaque dont les alliés menaçaient Anvers. Mais ceux-ci renonçant à l'espoir de s'emparer d'une ville dont la garnison avait été renforcée et les fortifications agrandies, rassemblèrent toutes leurs forces dans la langue de terre formée par les deux Neethe, entre Lierre et Iteghem. Pour suivre leurs mouvements, les Français allèrent occuper sur leur droite un camp que le comte de Saxe avait étudié, et les deux armées, que séparaient encore de grands espaces de terrain et des cours d'eau nombreux, s'avançaient ainsi de plus en plus vers la Meuse, lorsque Louis XV, parti de Versailles le 29 mai, arriva le 31 à Bruxelles. Les troupes laissées dans cette ville la quittèrent avec le roi, et l'armée française s'échelonna peu à peu dans la direction de Maëstricht. Les alliés ayant commencé à remonter le Demer et étant sur le point d'atteindre sa source, le maréchal hâta l'arrivée de ses troupes à Tongres et, par une marche de nuit, se rendit en personne au château de Betou situé dans les environs. Le 30 juin, il gravit une hauteur d'où il aperçut distinctement le camp ennemi. Ses propres yeux et les rapports de ses espions l'ayant convaincu qu'il n'avait devant lui qu'une partie de l'armée alliée, il résolut d'écraser cette avant-garde, avant qu'elle fût rejointe par les corps qui la suivaient à travers un pays très-accidenté. Il donna immédiatement avis au roi de ce qui se passait, et le 1er juillet, à la pointe du jour, il envoya le comte d'Estrées, au delà de Herderen, reconnaître les forces de l'ennemi sur ce point. Les alliés, supérieurs en nombre, se formèrent rapidement en ligne de bataille; mais le maréchal se replia sur Herderen, tandis

que ses adversaires, qui comptaient reprendre leurs positions de l'année précédente, appuyant leur gauche au Jaar et leur droite à la commanderie du vieux Jonc, arrêtèrent subitement leurs têtes de colonne en face de l'armée française. Massant alors leurs premiers régiments dans les villages de Spauwengroot et Bilsen, ils déployèrent leur cavalerie sur les plateaux de Rosmeer et de Spauwen. A mesure que leurs régiments d'infanterie arrivaient, ils les faisaient filer derrière Vletegehem et le hameau de Lawfeld, et ils finirent par envoyer la cavalerie anglaise et hanovrienne à la gauche de l'armée, près du village de Vilre, dès que celle des Autrichiens put la remplacer sur le plateau de Spauwen. Spectateur impassible des dispositions de l'ennemi, le comte de Saxe se borna à occuper Rymps sur sa droite et fit dire au roi qu'il pouvait à son choix accepter le lendemain la bataille ou l'éviter en se repliant sur Tongres. Décidé à livrer bataille, Louis XV continua à faire marcher les troupes qui arrivaient à Tongres vers le lieu où devait s'engager l'action et se rendant auprès du comte de Saxe, il examina des hauteurs de Herderen les dispositions des ennemis.

Bataille de Lawfeld, 2 juillet 1747.

Laissant devant Tongres une forte division pour protéger la retraite en cas d'échec, le maréchal distribue ses régiments et son artillerie sur les flancs du coteau de Herderen et dans les postes qui le reliaient à Rymps, de manière à former une ligne oblique qui lui permît d'appuyer sur la gauche des alliés et de se placer entre eux et Maëstricht. A cette manœuvre dont il devine le but, le duc de Cumberland répond aussitôt par l'occupation du village de Lawfeld

qu'il avait abandonné, et par l'incendie du village de Wletegehem, dont il sort précipitamment. Poursuivant l'exécution de son plan, le maréchal pousse le comte d'Estrées sur Montenaken et Vilre, et ordonne au comte de Clermont de s'emparer des vergers de Lawfeld, qui forment une suite de terrasses superposées. La pluie qui fouette les soldats au visage, a détrempé le sol, cependant les Français, malgré les difficultés du terrain, s'élancent sous une grêle de balles et finissent par se loger dans les premiers vergers. Les ennemis redoublent d'efforts, la brigade de Bourbon ne peut vaincre la résistance opiniâtre des troupes anglaises et hanovriennes. En ce moment, le marquis de Sallières, faisant une tentative contre la droite des alliés, va se poster vis-à-vis des maisons embrasées de Vletegehem et répond par le feu de son artillerie aux canons qui garnissent de ce côté le village de Lawfeld. Pendant qu'il contient l'ennemi et l'empêche d'avancer sur la gauche de l'armée française, les attaques de front contre Lawfeld se succèdent; trois fois, les Français sont repoussés; ils reviennent à la charge une quatrième, font ployer enfin les troupes ennemies, et déjà ils atteignent les dernières haies, quand le duc de Cumberland accourt avec des troupes fraîches et les refoule. Témoin de ces héroïques mais inutiles efforts, le maréchal appelle alors des troupes nouvelles, longe les haies que l'on a voulu escalader, en laissant Lawfeld sur sa droite, et se présente à l'entrée du village. Les ennemis écrasés reculent, et les maisons d'où ils fuient sont occupées par les Français, qui garnissent aussitôt les flancs du plateau de leur artillerie. Dès, ce moment la victoire

fut assurée. Les alliés, sans se laisser entamer, repliè-rent leur gauche sous le canon de Maëstricht, leur droite au delà de Bilsen. Le lendemain, toute l'armée alliée était réunie au nord de Maëstricht sur les bords de la Meuse. Les vainqueurs, entraînés au delà de Lawfeld par l'ardeur de la poursuite, passèrent la nuit dans les environs de Mopertin. Le jour suivant, le soleil, en éclairant le champ de bataille, leur montra plus de dix mille ennemis couchés à côté de six mille Français, au milieu de vingt-neuf pièces de canon, d'un grand nombre de drapeaux et d'étendards. Tel fut l'unique résultat de cette sanglante journée ; car les ennemis, après avoir traversé la Meuse au nord de Maëstricht, étaient allés prendre position auprès de cette ville dont ils rendaient l'investissement impossible.

Le maréchal de Saxe porta son quartier général à Hasselt et poussa des reconnaissances dans la direction d'Aerschot et de la Basse-Meuse. Voulant occuper ses troupes que l'immobilité de l'armée des alliés laissait oisives, il jeta les yeux sur Berg-op-Zoom. La possession d'Anvers et la position des troupes françaises échelonnées le long de l'Escaut rendraient peut-être cette conquête possible à un officier audacieux. Le comte de Saxe chargea de cette expédition le comte de Lowendal. Lowendal partit de Malines le 10 juillet, marcha rapidement sur Ossendrecht, occupa Santvliet et, le 12 au matin, se présenta devant Berg-op-Zoom. Il employa la journée à asseoir son camp et à examiner les fortifications de la place, qui passaient pour le chef-d'œuvre du célèbre Cohorn. Les remparts, très-bas partout, permettaient sur tous les points un feu rasant et n'étaient accessibles qu'en-

tre l'Escaut et la petite rivière de Zoom, en un endroit fortement défendu. La place se trouvait abondamment pourvue de vivres, et le prince d'Hilburgshausen, qui venait d'y entrer avec seize mille hommes, occupait des ouvrages attenants et consistant en une ligne de forts dont les remparts pouvaient être inondés. Forcé d'entreprendre un siége long et méthodique, Lowendal, après avoir pris toutes les précautions nécessaires pour assurer la sécurité de ses troupes, ouvrit la tranchée dans la nuit du 14 au 15 juillet. Le siége suivit les péripéties ordinaires jusqu'au 9 septembre, que les batteries françaises furent enfin établies.

Prise de Berg-op-Zoom, 16 septembre 1747.

Le 14, les brèches étant praticables, et les assiégeants maîtres de la contrescarpe, Lowendal ordonna l'assaut pour le 16 à la pointe du jour. Massées dans la soirée du 15 aux abords de la tranchée, les colonnes d'attaque se précipitèrent au pied des brèches, qui avaient été déblayées pendant la nuit, escaladèrent avec impétuosité les murailles où elles ne trouvèrent que quelques soldats ivres, se répandirent dans la ville et ouvrirent les portes de Bréda et d'Anvers au reste de l'armée. En un instant, les Français inondèrent toutes les rues, et ils allaient couper la retraite à la garnison, quand le hasard amena un des régiments logés dans les forts, qui devait, le matin même, prendre la place d'un autre caserné dans la ville. A la vue de l'ennemi, le prince de Philipsthal se met à la tête de ce régiment, qui était celui de Deutz, se jette au devant des Français, rassemble peu à peu autour de lui les régiments de Saxe-Gotha, de Colyard écossais, de Leewe et de Waldeck, et tient tête aux assaillants ; mais il était trop tard pour sauver

Berg-op-Zoom. Il est repoussé graduellement jusqu'à la porte de Steenbergen, qu'il finit par franchir, laissant au pouvoir des Français non-seulement Berg-op-Zoom, mais une partie de la garnison. L'incendie, suite fréquente du désordre causé par un assaut, court de rue en rue, les soldats débandés se livrent au pillage malgré les efforts de leurs officiers, et lorsque le feu cesse enfin ses ravages, les Français campés sur les glacis sont obligés d'attendre que, dans cette ville si florissante et si peuplée la veille encore, il soit possible de trouver au milieu des décombres une maison digne de recevoir le gouverneur et l'état-major.

La prise de Berg-op-Zoom, où les alliés avaient accumulé une quantité considérable de canons et de munitions de guerre, n'avait coûté aux Français que quatre cents hommes; aussi le roi, qui en reçut la nouvelle le 17 septembre, s'empressa-t-il d'élever au grade de maréchal l'heureux général à qui il devait cette conquête. Six jours après, Louis XV reprit la route de Versailles, où il fut rejoint dans le mois d'octobre par le comte de Saxe, qui s'éloigna un instant des Pays-Bas, dont il avait été nommé gouverneur général, pour venir discuter les plans de la prochaine campagne [1].

[1] *Mémoires du duc de Noailles*, t. IV, p. 3, 15 et suiv. — *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XXI, p. 185 et suiv. — *Précis historique de la marine de France*, par Poncet de la Grave, t. II, p. 213 et suiv. — *Mémoires de d'Argenson*, in-12, 1857, t. III, p. 129 et suiv, 142 et suiv. — *Archives générales* E 3504, à M. de Bernagé, 6 août 1743; E 3508, année 1747, Saint-Florentin à Lenain, 15 mars; à M. de Tavannes, 18 avril; à L'Escalopier, 26 septembre; E 3509, année 1748, Saint-Florentin au contrôleur général, 9 mars; E 3580, année 1747, à M. de Sauvigny, 22 novembre. — *Journal du siége de Berg-op-Zoom*, rédigé par le lieutenant-colonel ingénieur volontaire de l'armée des assiégeants, Amsterdam et Leipzig, 1750, in-12, p. 5 et suiv., 183 et suiv. — *Histoire des campa-*

La Hollande, qui fournissait des troupes au duc de Cumberland, était donc envahie. La singulière situation de ce pays qui, tout en restant nominalement en paix avec le cabinet de Versailles, lui faisait réellement la guerre, venait à peine de cesser, lorsque Labourdonnais, l'illustre adversaire des Anglais, s'embarqua à l'île Saint-Eustache sur un navire hollandais faisant voile pour Flessingue.

Retour de Labourdonnais en Europe; il tombe entre les mains des Anglais qui lui rendent les plus grands honneurs.

Le gouverneur des îles de France et de Bourbon s'était facilement justifié auprès de son successeur, M. David, de toutes les accusations portées contre lui. M. David, convaincu de son innocence, lui avait remis le commandement des navires renvoyés en Europe, et Labourdonnais était parti pour la Martinique. Pendant qu'il attendait dans cette île les vaisseaux de la marine royale qui devaient lui servir d'escorte, il formait toute sorte de projets tendant à relever la fortune de la France, et le gouverneur de la

gnes de M. le maréchal de Maillebois en Italie pendant les années 1745, 1746, par le marquis de Pezai, Paris, 1775, 2 tomes en 3 volumes in-4°, t. II, p. 309, 327. — *Mémoires sur les campagnes des Pays-Bas en* 1745, 46, 47, par Louis Heeren, in-8°, Gœttingue, 1803, p. 261 et suiv. — *Mémoires du maréchal de Richelieu*, t. VII, p. 216 et suiv. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. VII, p. 350 et suiv., 378, 381; t. VIII, p. 59, 174, 275, 282, 301. — *Journal de Barbier*, t. II, p. 492; t. III, p. 4 et suiv., 18. — *Louis XV et Louis XVI*, par Fantin Desodoards, t. II, p. 106 et suiv., 124. — *Vie privée du maréchal de Richelieu*, t. II, p. 106, 124. — *Histoire de Maurice de Saxe*, par d'Espagnac, t. II, p. 238 et suiv. — *Campagnes de l'armée du roi en* 1747, in-12, La Haye, 1747, p. 55 et suiv., 115 et suiv. — *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis, Dauphin de France, mort à Fontainebleau le* 20 *décembre* 1765, 2 vol. in-12, Paris, 1777, t. V, p. 4 et suiv. — *Vie de Louis IX, Dauphin de France*, par l'abbé de Villiers, Paris, in-12, 1769, p. 44 et suiv. — *Le Dauphin, fils de Louis XV*, par Ch. Du Rozoir, in-12, Paris, 1815, p. 48 et suiv. — *Journal des années* 1741 *à* 1786, manuscrit de la Bibliothèque royale, Suppl. fr. 2036.

Martinique, M. de Caylus, s'y associait chaleureusement. Pressé par lui de se rendre sans délai à Versailles pour soumettre ses plans au ministère, Labourdonnais laissa à la Martinique les vaisseaux qu'il commandait et se rendit, sous un nom supposé, à Saint-Eustache, où il dut attendre encore pendant quarante-cinq jours que le navire hollandais qui devait le ramener en France, eût réparé des avaries causées par une effroyable tempête. Soutenu par l'espérance, il soupirait après un prompt retour dans sa patrie, quand, à l'approche des côtes de l'Europe, le capitaine apprit d'un vaisseau anglais que la guerre était déclarée entre la France et la Hollande. Changeant aussitôt de route, il se décida à rejoindre en Angleterre un convoi de vaisseaux marchands qui devait incessamment partir pour les Dunes, de sorte que Labourdonnais se trouva ainsi conduit dans un pays ennemi. Les Anglais, qui admiraient et craignaient à la fois son génie, ne l'avaient jamais perdu de vue. Ils savaient qu'il s'était rendu de la Martinique à Saint-Eustache, et qu'un navire hollandais devait le ramener en Europe; aussi le vaisseau qu'il montait fut-il minutieusement fouillé à son entrée dans le port de Falmouth, et l'ancien gouverneur des Iles ne tarda pas à être reconnu. Déclaré prisonnier de guerre, il fut conduit à Londres, qu'on lui donna pour prison. Les seigneurs de la cour, les ministres, les directeurs de la compagnie des Indes lui témoignèrent à l'envi leur estime. Présenté à la famille royale : « Voilà, Madame, s'écria le prince de Galles, en s'adressant à la princesse, voilà cet homme qui nous a fait tant de mal. » — « Ah! monsei-

gneur, répliqua Labourdonnais, en m'annonçant ainsi, vous allez me faire regarder avec horreur? » — « Ne craignez rien, reprit le prince, on ne peut qu'estimer le sujet qui sert bien son roi et qui fait la guerre en ennemi humain et généreux. »

Malgré cet accueil flatteur, Labourdonnais n'avait qu'un désir, celui de revoir sa patrie. Il connaissait les calomnies dont il était l'objet, il avait appris que son protecteur Orry n'était plus ministre; mais fort de son innocence, il ne songea pas un instant « à se soustraire aux rigueurs d'une instruction judiciaire, que craint toujours le coupable, comme il l'écrit, mais qui ne doit jamais effrayer l'homme dont la conscience est pure et tranquille. » Lorsqu'il demanda la permission de revenir à Versailles, un des directeurs de la compagnie anglaise des Indes offrit de le « cautionner corps pour corps, et d'y engager toute sa fortune. » Le gouvernement anglais refusa son offre et déclara qu'il ne demandait d'autre caution que la parole d'honneur de son prisonnier. Parti de Londres, le jeudi 22 février 1748, Labourdonnais se présenta trois jours après à Versailles.

A son arrivée en France, Labourdonnais est enfermé à la Bastille, 1er mars 1748.

Les ministres le reçurent, mais ils étaient sous l'impression de mémoires venus de Pondichéry, qui accusaient l'ancien gouverneur des Iles d'avoir vendu aux Anglais moyennant de grands présents la ville de Madras. Les directeurs de la compagnie et les actionnaires, excités par des lettres venues de l'Inde, avaient joint leurs plaintes à ces accusations. C'était donc un concert de malédictions contre lui, car les hommes en général ressemblent, comme l'écrivait Voltaire à cette occasion, « aux chiens qui hurlent,

quand ils entendent de loin d'autres chiens hurler. » Surpris par son arrivée soudaine, les ministres n'avaient pas ordonné son arrestation ; toutefois ils ne tardèrent pas à se raviser, et le 1er mars, le lieutenant de police Berryer reçut l'ordre « d'arrêter Labourdonnais, capitaine de frégate, dans la nuit et de le conduire à la Bastille, où il serait tenu au secret sans communication ni relation avec personne. » Une fois les portes de la prison refermées sur lui, nul, excepté ses persécuteurs, ne pensa plus au vainqueur de Madras. Privé de toute relation avec sa famille, réduit, pour écrire sa défense, à se servir d'un sou courbé en guise de plume, d'encre faite de suie et de marc de café, de mouchoirs enduits d'eau de riz au lieu de papier, Labourdonnais était comme enseveli dans une tombe. Les Français, qui avaient oublié jusqu'à son existence, prenaient alors pour thème de conversation, soit le comte de Lamothe-Houdancourt, créé maréchal de France, parce qu'il était chevalier d'honneur de la reine, soit le comte de Laval-Montmorency, élevé à la même dignité à cause du nom qu'il portait, soit la réception au parlement du maréchal de Belle-Isle, nommé duc et pair. Pendant trois années, le silence se fit autour de Labourdonnais, et il fallut le procès que lui intenta le gouvernement, pour rappeler aux Français l'homme qui avait, pour ainsi dire, créé une colonie ; qui avait dispersé une escadre anglaise dans les mers de l'Inde, exploit dont il n'y avait jamais eu d'exemple avant lui, et qui avait fait flotter le drapeau de la France sur une des principales possessions anglaises en Asie.

« La grande affaire dont on parle à présent, écri-

vait Barbier au mois de janvier 1751, est celle de M. de Labourdonnais, chef d'escadre, qui commandait les vaisseaux du roi et de la compagnie des Indes, et qui a pris la ville de Madras sur les Anglais pour le compte de la Compagnie. » « Les Mémoires de M. de Labourdonnais, lit-on dans de Luynes presque à la même date, dont les matériaux ont été fournis par lui-même et mis en ordre par le sieur de Gennes, avocat au Conseil, ont fait beaucoup d'honneur à l'un et à l'autre et ont intéressé le public en faveur de M. de Labourdonnais. » Ne dirait-on pas, à voir cette froide indifférence, qu'il s'agit d'un de ces faits vulgaires qui fixent un instant la curiosité publique? « Quand les étrangers estiment un ennemi, il semble qu'ils avertissent ses compatriotes de lui rendre justice, » observe Voltaire en nous apprenant que Labourdonnais dut en grande partie son acquittement à M. Bertin, magistrat qui devint ministre quelques années après. Le président de la commission chargée de juger l'ancien gouverneur des Iles avait effectivement demandé qu'on le gardât encore trois ans en prison pour laisser le temps d'étudier plus complétement l'affaire, le rapporteur se serait contenté d'une année, quelques-uns des juges voulaient le renvoyer sans l'absoudre, une majorité d'une seule voix conclut à son acquittement complet. Il a été pleinement justifié, lit-on dans de Luynes, qui nous donne ces détails, « mais comme il dit dans un de ses Mémoires, on ne lui rendra ni ses dents qu'il a perdues dans sa prison, ni sa santé qui est fort altérée par trois attaques d'apoplexie qu'il a eues. » Tous les genres de torture avaient été réservés à Labourdon-

Acquitté par ses juges, il ne peut s'adresser aux tribunaux pour obtenir le paiement des sommes qui lui sont dues par la compagnie des Indes.

nais. Son frère Mahé de Villebagne, qui avait quitté un commerce lucratif pour l'aider dans ses patriotiques entreprises, s'était vu entraîné dans son infortune. Jeté en prison par Dupleix, il y languit longtemps. « C'est à vous, écrivait-il à son frère, c'est à vous, qui connaissez mon innocence et qui avez toujours pu juger ma conduite, c'est à vous, toutefois si votre position vous le permet, à employer vos amis et vos protections, enfin à faire votre possible pour me procurer mon juste élargissement, d'autant que je ne souffre que par rapport à vous. » Douloureux appel à l'impuissance! Mahé de Villebagne mourut sur le vaisseau qui le ramenait en France comme prisonnier d'État, il ne revit jamais son frère, dont le testament avait été saisi chez le notaire dépositaire de ses secrets de famille et livré à ses juges. La compagnie des Indes offrit à Labourdonnais une rente de cent écus par mois, comme compensation de la part qui lui revenait légalement dans les prises qu'il avait faites. Labourdonnais refusa cette aumône et voulut en appeler aux tribunaux pour obtenir le paiement des dettes que la Compagnie avait contractées envers lui; mais le gouvernement, poussant l'iniquité jusqu'au bout, lui défendit d'en appeler à la justice. Il dut se contenter, pour vivre, des débris de sa fortune personnelle dont on voulut bien ne pas le dépouiller.

Pourquoi, en même temps que la France laisse Labourdonnais mourir pauvre et oublié, Gênes

Ainsi s'éteignit cette noble existence; car Labourdonnais, frappé d'une paralysie, ne languit plus que deux ans et demi avant de mourir. Dupleix, son persécuteur, allégua, comme excuse de sa conduite, les ordres secrets qu'il avait reçus du ministère, excuse

mensongère qui ne pouvait couvrir, dit Voltaire, « sa faute affreuse et le malheur public » qu'il avait contribué à amener. L'odieuse injustice dont Labourdonnais fut victime, est d'autant plus révoltante, qu'au moment même où le gouvernement payait par la plus noire ingratitude « le génie, la valeur et la magnanimité de Labourdonnais, » les Génois, autant par reconnaissance pour la France que par basse adulation envers son roi, exaltaient outre mesure les services du favori de Louis XV, de l'ami de ses maîtresses. A la suite d'une délibération publique, le nom du duc de Richelieu fut inscrit dans le livre de la noblesse génoise, sa statue fut placée parmi celles des hommes illustres qui ornaient la salle du Sénat, et un envoyé de la République, M. Palavicini, vint à Versailles solliciter le bâton de maréchal pour ce général plus qu'ordinaire. Palavicini n'eut pas de peine à réussir dans sa mission ; Richelieu appartenait à cette caste gouvernementale que nous avons vue, de nos jours encore, couvrir d'honneurs et de titres des hommes pour lesquels l'histoire n'aurait que du mépris, s'ils devaient survivre à l'oubli. La nation elle-même accueillit par ses acclamations le valet heureux dont le roi désirait récompenser les services de boudoir. Contraste étonnant, mais très-naturel. La presse, qui doit avec le temps affranchir les nations, contribue à égarer les peuples, avant de les éclairer, en aidant à propager les mensonges semés par le gouvernement sur les hommes et sur les choses. Le triomphe de Richelieu et la mort obscure de Labourdonnais, dont la veuve finit, après plusieurs années d'attente, par obtenir une pension de cent louis, sont

élève-t-elle une statue à Richelieu ?

des faits qui s'expliquent parfaitement sous un gouvernement absolu, où les récompenses se mesurent aux services rendus aux personnes qui gouvernent l'État.

Les Anglais reprennent leur supériorité dans les mers de l'Inde, échec de Dupleix devant Goudelour.

Les Anglais n'avaient pas attendu la mort du guerrier qui leur avait tenu tête dans les mers de l'Inde, pour y reprendre leur supériorité. Le jour où Dupleix annula la capitulation de Madras, presque tous les Anglais établis dans cette ville la quittèrent et s'enfuirent à Goudelour, abandonnant tout ce qu'ils ne pouvaient emporter, et déclarant hautement que la violation d'un traité solennel les dégageait de leur parole de ne pas servir contre la France. Le gouverneur Morse, que Dupleix avait orgueilleusement traîné en triomphe dans les rues de Pondichéry, sous prétexte de lui faire honneur, ne tarda pas à aller rejoindre ses compatriotes [1], et Pondichéry vit ainsi s'établir à peu de distance de ses murs une nombreuse colonie d'Européens irrités de la déloyauté de la France. Dupleix, qui n'était pas un homme de guerre, envoya M. de Bury assiéger Goudelour avec dix-sept cents soldats. Une résistance inattendue ayant été opposée aux Français à la suite d'un accord entre les Maures et les Anglais, Dupleix craignit que des revers ne succédassent aux victoires remportées par son rival. S'abandonnant à la colère, il ordonna de livrer aux flammes les villages des alliés des Anglais ; mais cette vengeance terrible excita des cris de haine si violents parmi la population maure, que le gouverneur de Pondichéry se hâta de calmer son irritation par des

[1] Carte F.

négociations et des sacrifices d'argent. Son habileté diplomatique réussit à assurer la position de ses troupes, campées depuis le 8 décembre devant Goudelour et le fort David; mais il ne suffisait pas d'éloigner les Maures, il fallait vaincre les Anglais. Les Français n'avaient pas encore obtenu de succès décisif, quand, le 2 mars 1747, plusieurs voiles parurent à l'horizon. C'était l'escadre anglaise du Bengale qui, renforcée de deux vaisseaux récemment arrivés de la mère-patrie, accourait au secours du fort. Après avoir débarqué un corps de soldats européens, elle reprit la mer pour aller menacer Pondichéry, et força ainsi Dupleix à rappeler les troupes qui assiégeaient Goudelour. La flotte anglaise reparut au mois de juin, débarqua de nouvelles troupes au fort David et alla brûler un vaisseau français dans la rade de Madras. Le temps n'était plus où les Anglais évitaient les Français commandés par Labourdonnais; c'étaient maintenant les Français qui, fuyant devant la supériorité écrasante de la marine ennemie, en étaient réduits à enlever quelques bâtiments marchands isolés. Le chef d'escadre, M. Bouvet, après avoir débarqué une poignée de soldats à Madras, reprit à la hâte le chemin de l'île Bourbon pour éviter une lutte inégale.

Le 4 juillet 1748, l'amiral Boscawen parut devant Bourbon. Repoussé dans plusieurs attaques par les batteries qu'avait élevées Labourdonnais, il dut renoncer à son entreprise et alla rejoindre sur la côte de Coromandel la flotte de l'amiral Griffin. Maîtres sans rivaux de la mer depuis la réunion des deux flottes, qui comptaient trente vaisseaux, dont le moindre jaugeait cinq cents tonneaux, les Anglais étaient

libres de s'arrêter à l'entreprise qui conviendrait le mieux à leurs intérêts. Boscawen avait été choisi par le roi et la compagnie des Indes anglaises pour venger les affronts et les dommages subis par la Grande-Bretagne. Quelle partie des possessions françaises allait-il attaquer? Serait-ce Madras, serait-ce Pondichéry? Le 5 août, deux navires de guerre furent aperçus de Pondichéry cinglant vers le fort David; le lendemain, une foule de voiles les suivirent. Chaque jour arrivait de Goudelour, éloigné de quatre lieues seulement de Pondichéry, quelque nouvelle sur les armements des Anglais. Enfin, le 19 août, le doute cessa, Dupleix apprit que l'amiral Boscawen marchait sur Pondichéry à la tête de trois mille soldats européens et de plus de dix mille nègres.

Défense de Pondichéry par Dupleix, les Anglais en lèvent le siége le 17 oct. 1748.

Le danger révéla alors les grandes qualités du gouverneur des Indes. Sa prévoyance avait pourvu à tout, et le point sur lequel les Anglais allaient concentrer leurs efforts, se trouva en un instant prêt à résister à leurs attaques. Décidé à disputer pied à pied les abords de la ville, Dupleix avait établi ses cipayes dans un camp retranché au delà d'une rivière, sur la route qui conduit de Goudelour à Pondichéry. Le camp forcé, les cipayes continuèrent à combattre, en se couvrant de la rivière, et ne se replièrent sur le fort d'Ariancoupam qu'après avoir tué aux Anglais une centaine de soldats. Une attaque mal combinée contre ce fort échoua, le 24 août au matin, et Boscawen dut se résoudre à faire un siége en règle. L'explosion de plusieurs chariots chargés de poudre ayant renversé les retranchements qui couvraient la

ville, les Anglais se trouvèrent enfin, le 6 septembre, sous les murailles de Pondichéry. Dupleix qui, du haut d'un bastion, avait dirigé la défense en signalant au commandant des troupes françaises, M. Paradis, les mouvements des ennemis, fit rentrer les canons qui armaient les fortifications avancées, ordonna aux différents corps de se replier sur la ville, et renfermé dans l'enceinte des remparts, il se prépara à une lutte désespérée. Les arbres autour de Pondichéry furent brûlés, afin d'ôter tout abri aux assiégeants; un corps de réserve fut campé dans un enclos au centre même de la cité, et les postes furent distribués aux officiers chargés de les défendre. Le 9 septembre, les batteries du port forcèrent la flotte anglaise, qui avait tenté un bombardement, à prendre le large, et le lendemain, une sortie repoussa une attaque par terre. Opposant batterie à batterie, choisissant habilement des positions d'où ils pouvaient foudroyer l'ennemi, les Français saisissaient avec ardeur toutes les occasions d'assaillir les Anglais dans leur camp. Prodigue d'encouragements, Dupleix enflammait le courage de ses Cafres, tout en essayant de leur faire comprendre qu'il fallait épargner un ennemi vaincu, et en tâchant de modérer l'esprit de vengeance qu'excitait dans leurs cœurs le refus obstiné de Boscawen d'échanger les prisonniers de leur race contre des matelots ou des soldats anglais. Le 8 octobre, dix vaisseaux s'embossèrent près de la ville et commencèrent un feu terrible; pendant une journée entière, trois cents pièces de canon battirent à la fois par terre et par mer la ville de Pondichéry; mais, dès que la nuit fut arrivée, des maçons enrôlés d'avance par

Dupleix coururent aux remparts, et quand, au lever du soleil, les Anglais cherchèrent la brèche qu'ils avaient ouverte la veille, ils virent l'enceinte de la ville partout réparée et une nouvelle batterie de six pièces établie à l'endroit même où ils comptaient livrer l'assaut. Le 12 octobre, une lettre interceptée de l'amiral Boscawen fit connaître à Dupleix le découragement des assiégeants. Le 14, le feu des Anglais se ralentit; dans la nuit du 15 au 16, les précautions prises pour repousser une escalade nocturne, dont on avait fait courir le bruit, restèrent inutiles, et le 17, l'armée anglaise se mit en pleine retraite. Pondichéry était sauvé.

Le maréchal de Saxe à Paris.

La France ne devait, cette année, faire des conquêtes que dans les lieux où commandait le maréchal de Saxe. A son arrivée à Paris, le maréchal était descendu dans un hôtel qu'il avait fait meubler avec magnificence. Il passait ses soirées à l'Opéra à rire et à causer; le jour, il se promenait avec des courtisanes sur la route de Creteil dans une grande gondole attelée de six chevaux, affichant ces mœurs soldatesques si peu conformes aux lois de la morale qu'on tolère encore aujourd'hui volontiers chez les militaires, et se « réjouissant, comme dit Barbier, sans qu'on eût rien à lui reprocher. »

Spectacle dans les petits cabinets de Versailles.

Quoi qu'il n'eût pas rendu les mêmes services à la France et n'eût pas, comme le maréchal, à se remettre de ses fatigues, Louis XV, de son côté, cherchait des distractions dans des plaisirs sans cesse variés. Mme de Pompadour avait imaginé, pour l'amuser, le spectacle des Petits Cabinets, où le duc d'Orléans, les courtisans les mieux titrés, les dames les plus

nobles se faisaient honneur de remplacer les acteurs de profession. La marquise, qui s'était autrefois exercée sur le théâtre d'Étiolles et sur celui de son amie Mme de Villemure à Chantemesle, y déployait les grâces et le talent d'une femme à la fois spirituelle et belle. Pleine du souvenir des soirées de M. de Tournehem, Mme de Pompadour se rappelait les conversations brillantes qu'elle y avait entendues, et bien souvent les piquants propos de Voltaire lui revenaient en mémoire, comme un de ces rêves dont on désire retrouver le charme évanoui. La pensée d'introduire à la cour l'illustre écrivain lui fut-elle inspirée par le simple attrait d'un plaisir personnel, ou espéra-t-elle trouver dans l'inépuisable fécondité d'un grand esprit les moyens d'occuper l'imagination stérile de son royal amant? Il est probable qu'elle obéit à ces deux mobiles, car il est dans notre nature de croire que nous ferons facilement partager les émotions que nous avons ressenties.

Voltaire, introduit à la cour dès 1745, est nommé membre de l'Académie française en 1746.

Rapproché de la cour depuis la faveur de la marquise, Voltaire avait vu son poëme de la bataille de Fontenoy accueilli par Louis XV et imprimé à l'imprimerie royale. Nommé gentilhomme ordinaire de la chambre, il avait obtenu, à l'occasion de sa comédie-ballet *la Princesse de Navarre*, des faveurs qui lui avaient inspiré ces vers :

Mon Henri quatre et ma Zaïre
Et mon américaine Alzire
Ne m'ont valu jamais un seul regard du roi.
J'eus beaucoup d'ennemis avec très-peu de gloire.
Les honneurs et les biens pleuvent enfin sur moi
Pour une farce de la foire.

Désirant mettre à profit la bienveillance du roi pour entrer à l'Académie française dans l'intérêt de sa sûreté personnelle, Voltaire crut devoir écrire au jésuite Latour, principal du collége de Louis-le-Grand, une lettre destinée à la publicité. Une attaque de la *Gazette ecclésiastique* contre le pape au sujet de la correspondance qu'il avait entretenue avec le Saint-Père, lui fournit l'occasion de raconter ses rapports avec Rome, de nier sa participation aux *Lettres philosophiques* et, tout en parlant en termes méprisants des Jansénistes, de rappeler son affection pour ses anciens maîtres les Jésuites, entre autres pour le père Porée. Condorcet, racontant cet épisode de la vie littéraire de Voltaire, ajoute cette réflexion qui serait juste dans un pays libre : « Malgré l'adresse avec laquelle il ménage ses expressions dans cette lettre, il valait mieux renoncer à l'Académie que d'avoir la faiblesse de l'écrire. » Voltaire a répondu d'avance à Condorcet dans sa lettre du 24 mars 1760 à M. Botinelli : « Comme les Français ne sont qu'à demi libres, ils ne sont hardis qu'à demi. Il est vrai que Buffon, Montesquieu, Helvétius, etc., ont donné des rétractations ; mais il est encore plus vrai qu'ils y ont été forcés, et que ces rétractations n'ont été regardées que comme des condescendances qu'on a pour des frénétiques. Le public sait à quoi s'en tenir ; tout le monde n'a pas le même goût pour être brûlé que Jean Huss et Jérôme de Prague. Les sages en Angleterre ne sont point persécutés, et les sages en France éludent la persécution. » Cette morale que l'on peut taxer de morale relâchée, tient à la nature même des choses. Si dans la répu-

blique des États-Unis, les citoyens regardent comme un malheur la nécessité de constituer un gouvernement; s'ils considèrent comme une source d'abus l'organisation d'une administration destinée à s'occuper des affaires du public; si dans ce pays où les fonctionnaires sont sans cesse surveillés par la presse et à tout moment contraints de solliciter de leurs concitoyens la continuation du pouvoir qu'ils exercent, il est reconnu qu'un corps de fonctionnaires est toujours enclin à mésuser de ses attributions[1], que sera-ce dans un gouvernement absolu? Dans un pareil gouvernement, les fonctionnaires n'ont en général que trois objets en vue : se procurer le plus de bien-être possible, se donner le moins de peine possible et léguer leur position à leurs enfants. Pour atteindre ce triple but, ils emploient toujours deux moyens, la force et le mensonge. Par la force, ils emprisonnent ou tuent les citoyens qui les traversent dans leurs intérêts; par le mensonge, ils dérobent à la connaissance du public leurs prévarications ou ils ameutent contre les classes éclairées la populace ignorante. A ces deux moyens, dont ils usent largement, se joint comme un corollaire nécessaire le silence qu'ils imposent au citoyen tenté de blâmer leurs exactions. Exiger au nom de la morale que de simples particuliers expriment loyalement leurs convictions ou gardent le silence, n'est-ce pas au fond leur conseiller ou d'exposer leur liberté ou d'accepter comme vraies toutes les impostures que les gouvernements absolus ont l'habitude de débiter aux nations? Les intérêts des fonctionnai-

[1] Voir la correspondance d'Alexis de Tocqueville.

res sont souvent opposés à ceux du public. La gestion des affaires d'un pays ressemble à celle des affaires des particuliers, et ne voyons-nous pas fréquemment dans les grandes entreprises la fortune des actionnaires dissipée par les administrateurs chargés de la faire fructifier? Pourquoi voudrait-on qu'il en fût autrement avec des fonctionnaires jouissant de l'immense avantage de pouvoir étouffer les plaintes et empêcher la propagation de tout écrit qui mettrait en doute leurs vertus et leur dévouement au bonheur du peuple? En reniant ses œuvres, Voltaire suivit l'exemple de tous les hommes distingués de son temps. Dans son discours de réception où, dit Condorcet, « il secoua le premier le joug de l'usage qui semblait condamner ces discours à n'être qu'une suite de compliments plus encore que d'éloges, » il dut nécessairement mêler le nom du souverain à sa dissertation sur la littérature et le goût, et y intercaler cette flatterie mensongère à l'adresse de Louis XIV et de Louis XV : « La postérité dira que tous deux ont aimé la justice et ont commandé leurs armées. »

Désirant introduire de plus en plus Voltaire dans l'intimité royale, Mme de Pompadour avait fait décider que les auteurs des pièces jouées dans les Petits Cabinets auraient le droit d'assister à la représentation, et elle choisit pour son début sur ce théâtre intime l'*Enfant prodigue* de Voltaire, qui réussit parfaitement. Heureuse de la faveur qu'elle avait obtenue pour les auteurs dramatiques, Mme de Pompadour s'empressa d'en instruire le poète qui, voulant en profiter, se mit aussitôt en route pour Versailles. Il se fit précéder de ces vers destinés à la fois à

remercier sa protectrice, et à la complimenter sur le talent qu'elle avait déployé.

Ainsi donc vous réunissez
Tous les arts, tous les goûts, tous les talents de plaire !
Pompadour, vous embellissez
La cour, le Parnasse et Cythère.
Charme de tous les cœurs, trésor d'un seul mortel,
Qu'un sort si beau soit éternel !
Que vos jours précieux soient marqués par des fêtes !
Que la paix dans nos champs revienne avec Louis !
Soyez tous deux sans ennemis,
Et tous deux gardez vos conquêtes.

Voltaire exilé à l'insu de Mme de Pompadour.

Parfaitement accueillie par la marquise, cette pièce de vers ne tarda pas à circuler dans le public. Les courtisans qui redoutaient l'esprit caustique de Voltaire, les seigneurs jaloux de sa célébrité, les dévots qu'avaient blessés quelques-unes de ses épigrammes, s'effrayèrent de l'influence qu'il pourrait acquérir. Son admission à des spectacles dont si peu de personnes obtenaient l'entrée, pouvait, si l'on n'y prenait garde, assurer à jamais son empire et l'on ne vit dans ces vers qu'un moyen de se créer un titre nouveau à la faveur dont il jouissait. Lu et relu dans le salon de la duchesse de Tallard, où la reine passait ses soirées, et dans les appartements des princesses, l'éloge de la marquise fut considéré comme une injure sanglante faite au roi, dont les victoires étaient comparées à la conquête galante de sa maîtresse. Le vœu formé par Voltaire sur la constance des deux amants parut le comble de la témérité et de l'audace. Encore si le poëte n'avait commis que ce crime, on aurait pu le lui pardonner; mais il s'était, disait-on, permis bien d'autres licences. La tendre sollicitude des courtisans pour

leur maître leur fit découvrir une pièce de vers fort injurieuse pour la royauté, que Voltaire devait avoir adressée à la Dauphine et dans laquelle on lisait :

On croirait que le jeu console ;
Mais l'ennui vient à pas comptés,
A la table d'un cavagnole,
S'asseoir entre deux majestés.
On fait tristement grande chère,
Sans dire et sans écouter rien,
Tandis que l'hébété vulgaire
Vous assiége, vous considère
Et croit voir le souverain bien.

Ce portrait peu flatteur du roi et de la reine, le poëte aurait espéré le faire agréer de leur belle-fille moyennant ce compliment :

Princesse au-dessus de votre âge,
De deux cours auguste ornement,
Vous employez utilement
Ce temps qui si rapidement
Trompe la jeunesse volage.
. . . . . .
S'occuper, c'est savoir jouir,
L'oisiveté pèse et tourmente ;
L'âme est un feu qu'il faut nourrir
Et qui s'éteint, s'il ne s'augmente.

Sans se demander si ces strophes, envoyées plus d'une année auparavant à la sœur du roi de Prusse, avaient réellement pu être dédiées à la Dauphine, la reine et les princesses s'en montrèrent aussi blessées que de l'éloge de Mme de Pompadour. Les filles du roi, qui vivaient avec leur père dans une familiarité enfantine, redoublèrent de caresses afin d'obtenir de lui l'exil d'un écrivain aussi insolent et aussi dangereux. Faible comme les hommes médiocres, Louis XV ne

savait pas résister aux sollicitations de son entourage; aussi Voltaire reçut-il l'ordre de ne pas se présenter à Versailles. Mme de Pompadour ignorait encore cette disgrâce, lorsque, le 13 janvier 1748, Voltaire arriva au milieu du dîner chez M. de Tournehem : « Vite, s'écria le maître de la maison surpris de cette visite, le dîner de M. de Voltaire. » Le poëte avait déjà répondu par un feu roulant de saillies aux questions que chacun lui posait sur une foule de sujets, quand sept à huit tasses de café à l'eau et deux petits pains furent placés devant lui. Il prit son repas frugal tout en discutant, à propos d'une taxe nouvelle sur les cartes à jouer, la question des impôts somptuaires. Se montrant aussi versé dans la politique que dans l'administration, il étonna ses auditeurs par la variété de ses connaissances autant que par l'inépuisable fécondité de son esprit.

Mort de Mme Du Châtelet, le 10 septembre 1749.

Un mois après cette soirée, Voltaire, alors à Lunéville auprès de Stanislas, écrivait à d'Argental : « Je ne peux donc, mes divins anges, sortir de Paris sans être exilé ! Vos gens de Paris sont de bonnes gens d'avertir les rois et les ministres qu'ils n'ont qu'à donner des lettres de cachet, et qu'elles seront toujours les bienvenues. Moi, une lettre à Mme la Dauphine ! Non assurément. » C'est à la cour de ce prince aimable, qu'il écrivit l'histoire de la guerre de 1747 et termina sa tragédie de *Sémiramis*. Au moment où cette dernière pièce allait être soumise au jugement du public, nous le voyons s'occuper activement de la faire réussir, et après la représentation, veiller avec une vive sollicitude à la préserver des attaques de la criti-

que. Sa nature nerveuse et impressionnable, son infatigable activité se montrent surtout dans les petits détails relatifs à cette œuvre. L'annonce d'une parodie le met hors de lui : il prie le roi Stanislas d'écrire à sa fille, en lui envoyant une lettre qu'il lui adresse lui-même; il écrit à Mme de Pompadour, à Mme d'Aiguillon, à la duchesse de Villars, au président Hénault, au lieutenant de police Berryer; il frappe à toutes les portes pour empêcher ce qu'il appelle « une satire odieuse. » Il semble, au milieu de ses préoccupations, avoir oublié ce qu'il écrivait de Commercy, deux mois auparavant, le 19 juillet, au comte d'Argenson : « Me voici dans un beau palais, avec la plus grande liberté (et pourtant chez un roi), avec toutes mes paperasses d'historiographe, avec Mme Du Châtelet, et, avec tout cela, je suis un des plus malheureux êtres pensants qui soient dans la nature. » Confidence incompréhensible pour d'Argenson, mais faisant allusion à une découverte douloureuse sur la conduite et le caractère de Mme Du Châtelet.

Les premiers mois de l'année 1749 se passèrent pour Voltaire soit à Cirey, soit à Paris où il eut la permission de revenir, toujours en compagnie de Mme Du Châtelet. En juillet, il retourna à Lunéville. Le 4 septembre, il annonçait d'un style assez gai l'accouchement de Mme Du Châtelet, et six jours après, il écrivait à Mme Du Deffand : « Je viens de voir mourir, madame, une amie de vingt ans, qui vous aimait véritablement et qui me parlait, deux jours avant cette mort funeste, du plaisir qu'elle aurait de vous voir à Paris... Cette malheureuse petite fille dont elle était accouchée et qui a causé sa mort, ne

m'intéressait pas assez. Hélas! Madame, nous avions tourné cet événement en plaisanterie, et c'est sur ce malheureux ton que j'avais écrit par son ordre à ses amis. Si quelque chose pouvait augmenter l'état horrible où je suis, ce serait d'avoir pris avec gaîté une aventure dont la suite empoisonne le reste de ma vie misérable. » Voltaire et Saint-Lambert, l'auteur du poëme *Des saisons*, étaient restés les derniers auprès des restes inanimés de cette malheureuse dame. En descendant l'escalier, Voltaire accablé de douleur se laissa choir, et quand Saint-Lambert accourut pour l'aider à se relever, il le regarda fixement, les yeux pleins de larmes, en s'écriant : « Ah! c'est vous qui l'avez tuée! » Quelques jours après, plus calme et plus maître de lui, il appela son secrétaire pour le prier de s'informer d'une bague à secret que portait Mme Du Châtelet. En apprenant que la marquise de Boufflers l'avait fait ouvrir et en avait retiré le portrait de Saint-Lambert, il s'écria en levant les yeux au ciel : « Voilà bien les femmes; j'en avais ôté Richelieu, Saint-Lambert m'en a expulsé, un clou chasse l'autre; cela est dans l'ordre de la nature, chacun son tour. Ainsi vont les choses de ce monde. »

Crébillon admis à la cour.

De retour à Paris, il s'y établit avec ses nièces et reprit ses travaux littéraires. Mme de Pompadour avait subi sans résistance l'éloignement de Voltaire, soit qu'elle craignît de blesser par son intervention les membres de la famille royale, soit qu'elle éprouvât un certain embarras et même un certain mécontentement de la familiarité hautaine par laquelle le poëte lui faisait payer quelquefois ses flatteries les plus

ingénieuses [1]. A défaut de Voltaire, la marquise accueillit Crébillon et lui fit accorder une pension sur la cassette du roi. Le poëte, alors âgé de quatre-vingts ans, vint remercier sa protectrice, et il se penchait pour lui baiser la main, quand Louis XV parut : « Ah! Madame, s'écria le vieillard en l'apercevant, le roi nous a surpris, je suis perdu! » La saillie de Crébillon amusa beaucoup le roi et fit fortune à Versailles. Bientôt il n'y fut plus question que du talent du poëte et de son *Catilina*, tragédie à laquelle il travaillait, disait-on, depuis vingt ans. Peu de temps après, les œuvres de Crébillon furent publiées au Louvre aux frais du Trésor royal.

Voltaire oppose aux pièces de Crébillon ses tragédies de *Sémiramis*, d'*Oreste*, de *Rome sauvée*, 1748 et 1750.

Voltaire, dont le roi avait refusé de faire imprimer la *Henriade*, ne pouvait se méprendre sur le sentiment qui avait dicté une semblable préférence. Il rendait justice au talent de Crébillon, mais il était trop bon juge pour ne pas sentir l'affectation que l'on mettait à le lui opposer. Son caractère à la fois tenace et mobile fit qu'il se raidit contre ce qu'il regardait comme une injustice, et l'engagea dans un duel littéraire avec Crébillon. Il avait ouvert le feu par *Sémiramis*, représentée pour la première fois le 29 août 1748, pendant qu'il était encore exilé. Après son retour à Paris, il donna aux comédiens sa tragédie d'*Oreste*, qui parut sur le théâtre le 12 janvier 1750.

[1] Entendant un jour Mme de Pompadour parler à un dîner d'une caille grassouillette, Voltaire répliqua de manière à être entendu :

Grassouillette, entre nous, me semble un peu caillette;
Je vous le dis tout bas, belle Pompadourette.

Laujon, présent à cette scène, prétend que le lendemain Voltaire aperçut chez la marquise un refroidissement à son égard.

Voltaire, qui assistait à la représentation, se leva tout à coup au milieu des applaudissements dont le parterre couvrait une tirade traduite du grec, et se penchant hors de sa loge, il se mit à battre des mains en criant aux spectateurs : « Courage, Athéniens, c'est du Sophocle. » *Rome sauvée*, dont le sujet était semblable à celui du *Catilina* de Crébillon, fut représentée vers le même temps sur le théâtre particulier de Voltaire et sur celui de la duchesse du Maine à Sceaux, où l'auteur joua le rôle de Cicéron. Le Théâtre-Français ne devait donner cette pièce au public que le 24 janvier 1752.

Voltaire se console à Paris de la perte de Mme Du Châtelet; fortune dont il jouissait en 1749, son origine.

« Je ne sais ce que c'est que ces vers..... Je me borne à regretter dans la retraite un grand homme qui portait des jupons, à respecter sa mémoire et à ne me point soucier du tout de ses faiblesses de femme. » Telle avait été la réponse de Voltaire à Frédéric, qui l'avait consulté sur une élégie relative à Mme Du Châtelet. Depuis qu'il était désabusé sur l'affection de cette dame, Voltaire avait songé à se créer d'autres habitudes. Il pouvait vivre dans sa ville natale au sein de l'aisance. Le produit de sa *Henriade* en 1726, sa part dans la succession de son père en 1728, l'intérêt que les frères Pâris lui avaient donné dans les fournitures de l'armée d'Italie en 1734 et qui lui avait valu un bénéfice de 600,000 livres, l'avaient mis en possession d'un capital qu'il augmenta encore considérablement par d'heureuses spéculations. Sans tenir compte des pensions dont l'avaient gratifié le duc d'Orléans et la reine, ni des honoraires qu'il retirait de ses charges d'historiographe et de gentilhomme de la chambre, il jouissait en 1749 d'un revenu d'au

moins 72,000 livres, somme qu'il faudrait tripler, sinon quadrupler, pour supputer ce qu'elle vaudrait aujourd'hui.

Répugnance qu'éprouve Voltaire à se rendre à Berlin ; motif de son voyage.

Regrettant une promesse qu'il avait faite un peu légèrement d'aller s'établir à Berlin, Voltaire cherchait toutes sortes de prétextes pour ne pas la tenir. « Je suis plus incrédule sur ce voyage que sur l'arrivée du Messie que les Juifs attendent encore, » lui écrivait Frédéric le 25 novembre 1749. Au mois de juin 1750, Voltaire n'avait encore pris aucune décision, quand un jour Marmontel arriva auprès du lit où il travaillait. « Quelles nouvelles? » — « Je n'en sais point, mais Thiriot, que j'ai rencontré au Palais-Royal, en a, dit-il, d'intéressantes à vous apprendre. Il va venir. » — « Eh bien! Thiriot, s'écrie Voltaire en le voyant entrer, vous avez donc à nous conter des nouvelles bien curieuses? » — « Oh! très-curieuses et qui vous feront grand plaisir... Arnaud Baculard est arrivé à Postdam, le roi de Prusse l'y a reçu à bras ouverts. » — « A bras ouverts? » — « Arnaud lui a présenté une épître. » — « Bien boursoufflée et bien maussade? » — « Point du tout, fort belle et si belle que le roi y a répondu par une autre épître. » — « Le roi de Prusse, une épître à d'Arnaud! Allons, Thiriot, allons, on s'est moqué de vous. » — « Je ne sais pas si on s'est moqué de moi; mais j'ai en poche les deux épîtres. » — « Voyons, donnez donc vite, que je lise ces deux chefs-d'œuvre. » Après avoir lu l'épître d'Arnaud, Voltaire passa à celle du roi :

D'Arnaud, par votre beau génie
Venez réchauffer nos Catons,

Et des sons de votre harmonie
Réveiller ma muse assoupie.
. . . . . .
. . . . . .
Déjà l'Apollon de la France
S'achemine à sa décadence,
Venez briller à votre tour;
Élevez-vous, s'il baisse encore;
Ainsi le couchant d'un beau jour
Promet une plus belle aurore.

A la lecture de ces derniers vers, Voltaire saute en bas de son lit : « Voltaire est à son couchant et Baculard à son aurore! et c'est un roi qui a écrit cette sottise énorme! Ah! qu'il se mêle de régner... J'irai, oui, j'irai lui apprendre à se connaître en hommes. »

Voltaire à Compiègne, grossièreté de Louis XV à son égard.

Peu de jours après, il écrivait de Compiègne à d'Argental : « Pourquoi suis-je ici? Pourquoi aller plus loin? Pourquoi vous ai-je quitté, mes chers anges? Vous n'êtes point mes gardiens, puisque me voilà livré au démon des voyages... Condamnez, si vous voulez, mon travail (la tragédie de *Rome sauvée*) ; mais pardonnez à mon voyage, et obtenez-moi l'indulgence de M. de Choiseul et de M. l'abbé Chauvelin. Mes chers anges, ne me grondez point; il me suffit de mes remords. » Voltaire espérait encore qu'au moment où il demanderait la permission de se rendre à Berlin, Louis XV le chargerait d'une mission propre à donner un caractère diplomatique et par conséquent temporaire à son séjour en Prusse. Mais le roi lui tourna le dos avec affectation lorsqu'il voulut l'aborder, et quelques minutes après, élevant la voix en présence des courtisans qui l'entouraient, il s'écria « que ce serait un fou de moins dans son royaume. » Outré de colère, Voltaire s'en

prit à Mme de Pompadour, à qui il adressa une lettre insolente, puis il écrivit à Frédéric :

Ainsi dans vos galants écrits,
Qui vont courant toute la France,
Vous flattez donc l'adolescence
De ce d'Arnaud que je chéris,
Et lui montrez ma décadence.
Je touche à mes soixante hivers;
Mais si tant de lauriers divers
Ombragent votre jeune tête,
Grand homme, est-il donc bien honnête
De dépouiller mes cheveux blancs ?
. . . . . .
Quel diable de Marc-Antonin !
Et quelle malice est la vôtre !
Égratignez-vous d'une main,
Lorsque vous protégez de l'autre ?

« Je ne suis à Compiègne que pour demander au plus grand des rois du Midi la permission d'aller me mettre aux pieds du plus grand roi du Nord... Je pars de Compiègne après-demain. »

Le départ de Voltaire pour Berlin marque une des époques les plus décisives dans sa vie; il n'avait encore rien fait, en 1750, qui pût justifier la haine du clergé.

Cet exil volontaire de Voltaire, qui devait durer vingt-huit ans, marque une des phases les plus solennelles de la vie du grand écrivain. Le séjour qu'il avait fait en Angleterre en 1732, avait produit les *Lettres philosophiques;* que naîtrait-il d'un exil plus long et aussi peu mérité que le premier? Forcé de demander un asile à un pays libre, protégé par l'opinion publique de toute l'Europe et par une foule de princes qui l'admiraient, dont quelques-uns même étaient ses amis, Voltaire, par la faute du gouvernement français, allait se trouver en position de le braver. Jusqu'à l'année 1750 où nous sommes arrivé, rien dans ses écrits ne dépassa la limite des hardiesses que se permettaient les écrivains les

plus sérieux de son temps. Il avait traité toutes sortes de sujets dans ses ouvrages; il avait écrit des tragédies, des comédies, une épopée, des odes, des contes en vers et en prose; il s'était occupé d'histoire, de métaphysique, de sciences; il avait discuté des questions d'impôt, des questions politiques; mais, nous le répétons, en 1750, rien ne justifiait la haine insensée que lui portait déjà une partie du clergé français.

Peu de temps après l'ordre qui lui enjoignit, en 1749, de se tenir éloigné de la cour, Voltaire s'était démis de sa charge de gentilhomme ordinaire. Le roi, en lui permettant de céder cette charge, lui avait fait délivrer un brevet d'honneur qui lui en conservait le titre avec le droit d'approcher de sa personne. La fonction d'historiographe lui fut retirée en 1750, à l'occasion de son départ pour Berlin. « Sa Majesté, lui manda le ministre le 10 septembre, consent à ce que vous vous attachiez au service de Sa Majesté Prussienne... Mais vous sentez que vous ne pouvez pas conserver le titre d'historiographe de Sa Majesté, qui s'en est même expliquée lorsque j'avais l'honneur de lui faire le rapport de votre lettre. » Un mois après, Duclos lui fut donné pour successeur, et le ministre, qui l'en informa, lui annonça en même temps que Louis XV l'avait gratifié d'une pension de deux mille livres.

Intolérance persistante du gouvernement; lettre de d'Aguesseau du 24 juillet 1750.

Parti de Compiègne le 28 juin, Voltaire arriva à Berlin le 23 juillet. Par une coïncidence fortuite, mais curieuse, le lendemain même de son entrée dans la capitale de la Prusse, d'Aguesseau, alors âgé de plus de quatre-vingts ans, se faisait l'interprète des passions intolérantes qui inspiraient les

actes de l'administration française. Après avoir rappelé la condamnation rigoureuse d'un protestant nommé Boursault, il ajoutait : « Je souhaite qu'un exemple si nécessaire dans le pays que vous habitez, y produise tout l'effet qu'on en doit attendre pour faire cesser les assemblées des Religionnaires et les désabuser des fausses idées de tolérance qu'on a voulu leur donner. »

Impôts nouveaux, misère publique.

Ses incessants besoins d'argent rendaient le gouvernement plus insupportable encore aux citoyens que ses scrupules religieux. Le 19 décembre 1747, un édit augmenta de quatre sous par livre les impôts créés en 1730 et en 1743. Le 2 novembre, une loterie royale procura au roi trente millions par l'appât d'un gain considérable. Le 6 avril 1748, un nouvel impôt sur le suif d'un sou par livre augmenta le prix de la chandelle pour le pauvre ; un autre de deux sous par livre sur la poudre à poudrer et de cinq sous sur les bougies attaqua les fortunes moyennes. Les droits perçus sur le papier en général et sur le papier timbré en particulier furent accrus d'un quart, et les procès devinrent plus coûteux. Déjà mécontents de la multitude d'impôts qu'on inventait à tout moment, les Parisiens eurent à supporter, au mois de novembre 1747, sur le prix du pain un renchérissement de deux sous six deniers par livre. Le café doubla de prix par suite de la guerre maritime, et la livre de sucre se vendit vingt-sept sous au lieu de quatorze[1]. Dans plusieurs provinces, surtout au midi de la Loire, les intempéries des saisons, s'ajoutant aux calamités

[1] Voir, pour évaluer ces prix en monnaie d'aujourd'hui, t. I, p. 218; t. II, p. 379.

causées par l'impéritie du gouvernement, contribuèrent à multiplier le nombre des pauvres.

Luxe du roi, la municipalité de Paris vote l'érection d'une statue à Louis XV; embellissements projetés de la capitale.

Malgré ses embarras, malgré la difficulté de faire rentrer les impôts, quelle que fût la dureté des collecteurs, le gouvernement, suivant l'usage, trouvait toujours de l'argent pour couvrir des dépenses improductives, satisfaire aux fantaisies du roi et enrichir les familiers du château. La somme consacrée aux menus plaisirs de Sa Majesté, qui était de 400,000 livres sous Louis XIV, avait atteint, en une seule année, le chiffre de 2,700,000 livres (plus de treize millions de notre temps). Les bâtiments commencés à la Muette, à Versailles, à Crécy, à Meudon, s'élevaient sans interruption. Les dépenses montaient déjà pour Crécy à 700,000 livres (plus de trois millions d'aujourd'hui); celles qui se faisaient à Meudon pour le compte de Mme de Pompadour devaient atteindre 1,200,000 livres (six millions d'aujourd'hui); l'appartement préparé à Versailles pour le Dauphin coûtait 1,800,000 livres (neuf millions d'aujourd'hui), et les embellissements de Fontainebleau exigeaient 2,600,000 livres (treize millions d'aujourd'hui). A ces dépenses, qui n'avaient d'autre but que la satisfaction personnelle du roi, venaient s'ajouter celles de ces « monuments de respect et d'attachement, » comme dit le duc de Luynes, que les fonctionnaires municipaux ont eu de tout temps l'habitude de voter pour flatter la vanité des souverains et en obtenir des faveurs, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs administrés, aux dépens de la nation entière. Le roi ayant permis à la ville de Paris, pour parler comme la *Gazette*, de lui ériger une statue, le sculpteur Bouchardon fut chargé

de l'exécuter, et l'on estimait que les sacrifices de la ville monteraient à près de 800,000 livres (quatre millions d'aujourd'hui). Ces dépenses, dont il serait difficile d'apercevoir l'utilité pour ceux qui les payaient, s'augmentaient d'autres dépenses qui répondaient mieux sans doute aux besoins de la population, quoique, en général, elles fussent décidées plutôt en vue de la satisfaction du roi que du bien-être du peuple. M. de Tournehem ayant déclaré à l'Académie d'architecture que le roi voulait créer une place au milieu de laquelle se dresserait sa statue, cette fantaisie royale fit naître une foule de plans d'embellissements de Paris. Les uns proposèrent le dégagement du Louvre en face du Pont-Neuf; les autres, l'élargissement de la rue de Tournon en face du palais du Luxembourg, sans parler d'autres projets. Il y eut, comme toujours, une vive émulation entre les architectes et les fonctionnaires, qui espéraient s'immortaliser et s'enrichir, en faisant tailler des pierres par des maçons aux dépens du public.

Grâces pécuniaires accordées par le roi à ses familiers.

Le roi, qui avait daigné permettre aux marchands d'étoffes de diminuer la longueur de l'aune, et leur avait assuré ainsi un bénéfice aux dépens de leurs clients, ne songeait en aucune manière à restreindre les profits auxquels étaient habitués ses serviteurs, ni à diminuer les gratifications qu'il accordait à leurs importunités. Le voyage de l'infante, depuis la frontière d'Espagne jusqu'à Versailles, ne coûta pas moins de quatre cent mille livres (deux millions d'aujourd'hui), et lorsque Mme Victoire quitta l'abbaye de Fontevrault pour rentrer dans sa famille, on dépensa un million (cinq millions d'aujourd'hui), sans comp-

ter ce que coûtèrent aux intendants les honneurs qu'ils rendirent à une fille de France sur la route. L'oncle de la favorite, M. Poisson, qui avait été anobli en 1746 à cause des services de Mme de Pompadour, fut gratifié d'une pension de 8,000 livres, qui devait l'aider à attendre la place de directeur général des bâtiments, dont la survivance lui était promise. Le valet de chambre Lebel, qui avait rendu à Louis XV, dans une foule de circonstances, des services peu avouables par la morale, ajouta aux faveurs qu'il avait déjà obtenues une pension de 4,000 livres. Vers le même temps, le roi accorda 6,000 livres de pension à chacun de ses dix aides de camp, et 24,000 livres à M. de Puisieux, qui, remarque le duc de Luynes, « n'est pas riche, fait très-bonne chère et vit très-honorablement. » Les appointements du duc de Noailles, en sa qualité de gouverneur de Versailles et de Marly, furent portés de 20,000 à 36,000 livres. Mme d'Armagnac, qui était de la famille de Noailles, reçut en présent le péage du pont du Pecq qui rapportait annuellement 7,000 livres. Sur le fonds de 100,000 livres destiné aux aumônes, le duc d'Ayen touchait annuellement 10,000 livres comme dédommagement des pertes qu'avait subies sa fortune personnelle par la mauvaise administration du maréchal de Noailles son père, et Mme la princesse de Carignan prélevait, sur la même caisse, 20,000 livres de pension, en compagnie d'une foule de veuves et d'orphelins moins généreusement traités qu'elle. L'ébéniste de Mme de Pompadour, son sellier, son intendant furent gratifiés de pensions sur le trésor, l'un

pour avoir fait un beau meuble, l'autre pour avoir confectionné une riche berline, et le troisième pour s'être occupé avec zèle des intérêts de la marquise. Si par hasard la vente d'une charge procurait au roi une somme quelconque en dehors de l'impôt ordinaire, il se hâtait de la distribuer entre ses courtisans. C'est ainsi qu'il en agit après la vente d'une charge de maître d'hôtel ordinaire : il donna 20,000 livres à trois des écuyers de la grande écurie, 6,000 livres à M. de Dampierre, gentilhomme des plaisirs, et 3,000 livres à M. du Breuil, porte-manteau de la reine.

Jeux de la cour, costumes spéciaux vivement sollicités par les commensaux de la maison du roi.

Les sommes dépensées au jeu, soit à Versailles, soit à Marly, étaient toujours très-importantes; mais les pertes énormes qu'il éprouvait parfois, n'altéraient en rien la bonne humeur de Sa Majesté. Les salons où se réunissait la cour, étaient éblouissants de luxe et de toilettes. Comme il y avait des habits à brevet, ainsi appelés pour les distinguer des habits de livrée ou des domestiques d'un rang inférieur, les courtisans sollicitaient avec ardeur la permission de les porter. Ces habits, de couleurs différentes, selon que la cour se tenait à Versailles, à Choisy ou à Fontainebleau, étaient couverts de broderies d'or et offraient le plus beau coup d'œil. Mme de Pompadour les avait introduits jusque dans sa petite maison de Bellevue, où les plus grands seigneurs s'honoraient de porter un costume couleur de pourpre, dont la marquise avait bien voulu leur donner le drap. Une aussi flatteuse distinction s'achetait souvent fort cher. Lors du mariage de la Dauphine, les charges de sa maison se vendirent jusqu'à 176,168 livres, qui furent employées à lui acheter des toilettes et de l'argenterie. Dans

une de ces réunions où chacun portait avec orgueil le costume auquel il avait droit, le marquis d'Argenson crut s'apercevoir que la figure du contrôleur général était plus soucieuse que celle des autres courtisans.

Dépenses de l'année 1747.

Le budget de 1747 était pourtant moins lourd que celui de l'année précédente. Les acquits de comptant, c'est-à-dire les dépenses secrètes, n'avaient atteint que le chiffre de 28,621,217 livres (143 millions d'aujourd'hui). Les dépenses avouées ne s'élevaient qu'à 190,119,681 livres, qui, ajoutées aux vingt-huit millions d'acquits de comptant, formaient un total de 218,740,898 livres (environ onze cent millions d'aujourd'hui). Mais les ressources s'épuisaient tous les jours davantage, et il arrivait ce qui arrive assez généralement avec les hommes de guerre, c'est que « les Pays-Bas conquis, quoique extrêmement pressurés et tyrannisés, » ne rapportaient rien au trésor, parce que « les trois quarts des fonds étaient gaspillés par les maréchaux de Saxe et de Lowendal, grands pillards qui faisaient trembler sous leur autorité tous les agents du gouvernement. »

Le marquis de Puisieux nommé ministre des affaires étrangères à la place de d'Argenson.

Depuis le commencement de l'année 1747, le marquis d'Argenson, accusé de n'avoir pas su conclure à temps une paix que tout le monde désirait, avait été éloigné du ministère. Le marquis de Puisieux, appelé à le remplacer, devait chercher à terminer une guerre frivolement entreprise et mal conduite; mais, pour atteindre ce but, il fallait de nouveaux efforts et des succès. Aussi, dès les premiers jours de mars, tout fut-il prêt pour une campagne que l'on espérait rendre décisive [1].

[1] *Mémoires de Labourdonnais*, Préface IJ, Mémoires, p. 217 et suiv.,

Campagne de Flandre en 1748.

Le maréchal de Saxe ayant promis au roi de forcer par la prise de Maestricht ses ennemis à faire la paix, les préparatifs du siége de cette place avaient été activement poussés pendant tout l'hiver de 1748. Sans attendre les recrues qui devaient com-

233 et suiv., 348 et suiv., 367. — *Archives générales*, E 3430, ann. 1744; E 3580, ann. 1745; E 3432, ann. 1746; E 3443, Budget de 1747; E 3434, ann. 1748; E 3583, ann. 1748; ordre donné à Berryer d'arrêter Labourdonnais, 1er mars; E 3435, ann. 1749; E 3584, ann. 1749; E 3585, ann. 1750; P 2716, année 1746, Poisson nommé directeur général des bâtiments et manufactures du royaume en survivance du sieur Le Normand, le 31 janvier, et anobli le 30 août; P 2455, ann. 1748; P 2717, ann. 1748; P 4458, Lettres patentes du 25 juin 1749 élevant les appointements du duc de Noailles; TT 345, Lettres de d'Aguesseau du 24 juillet 1750; X 8466, année 1747; X 8467, ann. 1748. — *Journal de Barbier*, t. III, p. 4, 13, 20, 21, 23, 24, 31, 40, 81, 98, 224. — *Mémoires du maréchal de Richelieu*, t. VII, p. 231. — *Précis historique de la marine française*, par Poncet de la Grave, t. II, p. 246 et suiv. — *Collection historique ou mémoires pour servir à l'histoire de la guerre terminée par la paix d'Aix-la-Chapelle*, p. 237 et suiv., 250 et suiv., Relation du siége de Pondichéry. — *Journal des années* 1741 *à* 1756, manuscrit de la Bibliothèque royale, Supp. 2036. — *OEuvres de Laujon*, in-8°, Paris, 1811, t. I, p. 170, Notice sur les spectacles des petits cabinets de Louis XV. — *OEuvres complètes de Voltaire*, t. I, p. 185 et suiv.; t. V, p. 471; t. VI, p. 147 et suiv.; 293 et suiv.; t. XII, p. 523; t. XIV, p. 407; t. XXXVIII, p. 561; t. XLVII, p. 308, 314; t. LV, p. 83, 172, 176 et suiv., 193, 203, 205, 212, 301, 304, 339 et suiv., 349, 367, 378, 431, 432, 435; t. LVI, p. 420, 511 (Voir au bas de la page la note relative aux liaisons de Voltaire avec Mme Du Châtelet); t. LVIII, p. 343. — *OEuvres posthumes de Marmontel*, in-12, Paris, 1804, Mémoires, t. I, p. 364 et suiv., 376 et suiv.—*Mémoires de d'Argenson*, édit de 1857, t. III, p. 185, 189 et suiv., 194, 195, 199, 205 et suiv., 211, 213, 219. — *Département de la Gironde*, par Du Courneau, in-fol., Paris, 1847. (On y rapporte, p. 90, que, pendant l'été de 1747, il y eut une grande disette de grains qui dura plusieurs mois.) — *Mémoires de Mme du Hausset*, in-8°, Paris, 1824, p. 69 (Voir la note au bas de la page), p. 137 et suiv., p. 229 et suiv. — *Mémoires du duc de Noailles*, t. IV, p. 5 et suiv. — Extraits de la *Gazette de Hollande*, 1er mars 1746. — *Voltaire et Mme du Châtelet, révélation d'un serviteur attaché à leurs personnes, manuscrit et pièces inédites*, publiés par d'Albanès Havard, in-12, Paris, 1863, p. 16 et suiv., 57 et suiv., 76 et suiv., 91, 99, 147 et suiv., 155, 161, 175, 178. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. VII, p. 66, 293; t. VIII, p. 81, 88, 391, 451, 464; t. IX, p. 109, 112, 115, 164, 300, 430, 457; t. X, p. 7, 41, 90, 147, 185, 219, 227, 338, 381, 408; t. XI, p. 34, 37.

pléter ses régiments, il échelonna une partie de ses troupes sur les bords de la Neethe et de la Dyle dans les environs de Malines et d'Anvers [1], tandis que l'autre partie, qui avait passé l'hiver dans le pays Messin, traversait Longwy, Montmédy et Carignan pour se concentrer à Sédan sous les ordres de Lowendal. Le 1er avril, ce général se dirigea sur Verviers, où devait se trouver un convoi de vivres que le maréchal de Saxe avait fait préparer à Liége. A l'annonce de la marche des Français, l'ennemi, ne sachant où se porteraient leurs efforts, s'était hâté de se former en trois corps, placés à Breda, Eyndhoven et Maestricht. Désirant laisser ses adversaires dans l'incertitude, le maréchal de Saxe avait ordonné d'augmenter sans bruit l'équipage de siége qui était à Namur, tandis qu'il en faisait en même temps préparer publiquement un autre à Anvers. Il se rendit dans cette ville avec son état-major à la suite des convois qu'il dirigeait sur Berg-op-Zoom, concentra à Malines son artillerie de campagne et annonça partout la prochaine arrivée de Lowendal. L'établissement de ponts sur la Dyle et la Senne, la formation de magasins de fourrage sur les bords de la Neethe, tout acheva de persuader à l'ennemi qu'il méditait une attaque sur Breda; mais tout à coup le corps d'armée français s'arrête en face des alliés au lieu de continuer à s'avançer vers le nord, se replie à l'est et, côtoyant les deux rives du Demer, remonte vers la source de cette rivière, suivi parallèlement dans sa marche par des régiments qui courent à Saint-Trond, puis à Tongres, où arrive, le 8 avril,

[1] Voir carte E, p. 83.

l'artillerie de campagne expédiée de Bruxelles. Le même jour, plusieurs compagnies traversent la Meuse au-dessous de Maestricht et occupent un petit château dans une très-forte position.

Investissement de Maestricht le 13 avril 1748.

Cinq jours plus tard, le 13 avril, Maestricht est investi par une nombreuse armée française, qu'une suite de postes relie à Berg-op-Zoom, lorsque l'ennemi n'a encore de crainte que pour Breda. La Hollande s'émut vivement d'une guerre dont elle sentait de plus en plus le poids. L'Autriche, à qui la France avait fait faire des ouvertures de paix par l'intermédiaire de la cour de Dresde, s'était montrée si bien disposée qu'il avait même été question du lieu où se réuniraient les plénipotentiaires des puissances belligérantes. Seule, l'Angleterre s'était opposée à la suspension des hostilités, parce qu'elle espérait détruire la marine française, sans hasarder la vie d'un trop grand nombre de ses matelots. Cette opposition de la cour de Londres à une pacification que l'Europe désirait, fut vaincue par l'insistance de la Hollande, qui redoutait l'invasion étrangère, et les plénipotentiaires ne tardèrent pas à se réunir à Aix-la-Chapelle.

Entrée des Français dans la place le 10 mai.

Le siége de Maestricht ne fut pas interrompu par les notes diplomatiques échangées entre les différents cabinets de l'Europe, il se continua avec la régularité méthodique et savante que met le génie militaire dans l'attaque et la défense des places fortifiées. Les sorties des assiégés ayant été refoulées et une brèche pratiquée dans le mur d'enceinte, le maréchal de Saxe s'apprêtait à donner l'assaut, quand, le 4 mai, un aide de camp du duc de Cumberland lui annonça la signature des préliminaires de la paix et offrit aux

Français la reddition de Maestricht, à la condition que les honneurs de la guerre seraient accordés à la garnison. Le maréchal de Saxe signa la capitulation le 7 mai, et trois jours après, les Français entrèrent dans la ville à la place des Autrichiens.

Paix d'Aix-la-Chapelle, 1748.

Le 2 août, les plénipotentiaires arrêtèrent que la France ferait sortir des Pays-Bas trente-sept mille soldats, en compensation d'un pareil nombre de Russes qui arrivaient au secours de l'Angleterre et de l'Autriche et qu'on arrêta dans leur marche. Ce fut le premier article de la paix, qui fut définitivement signée le 18 octobre. Les Français renoncèrent à toutes leurs conquêtes, sans même obtenir en échange la permission de protéger Dunkerque par des fortifications du côté de la mer. Le seul avantage qu'ils retirèrent de leurs victoires fut, outre la restitution de Louisbourg et du cap Breton, le don des duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla à l'infant don Philippe, gendre de Louis XV. Des ministres doués de quelque prévoyance et de quelque patriotisme auraient saisi cette occasion pour vider enfin la question des frontières du Canada. L'infériorité de la France comme puissance maritime dans la guerre qui venait de se terminer, les hostilités continuelles entre les colons français et les colons anglais, tout faisait une loi d'extirper jusqu'au moindre prétexte de lutte dans ces contrées lointaines. Mais un pareil débat eût nécessité un travail assidu et d'autant plus long que l'Angleterre avait intérêt à laisser la question dans le vague. Des commissaires furent, suivant l'usage, nommés pour procéder à des délimitations qui ne devaient jamais avoir lieu.

Arrestation du prince Édouard à Paris, le 11 décembre 1748.

Les Anglais furent mécontents de la paix, parce que les avantages qu'ils en retiraient n'étaient pas, à ce qu'ils croyaient, en rapport avec les succès obtenus par leurs flottes et leurs armées. Les Français, qui s'exagéraient l'importance de leurs victoires et les embarras financiers de la Grande-Bretagne, ne s'en montrèrent pas non plus satisfaits. Le mécontentement de Paris éclata lorsqu'on sut de quel prix étaient payés le sang que les maîtres de la nation avaient fait verser et les trésors qu'ils avaient dissipés. L'opinion publique était peu disposée à l'indulgence, quand l'exécution d'un des articles du traité vint émouvoir profondément la capitale. Plongé dans la dissipation, au moment même où ses partisans portaient leurs têtes sur l'échafaud, le prince Édouard jouissait à Paris d'une sorte de renommée légendaire depuis sa romanesque campagne d'Écosse. Loin de le juger comme un homme égoïste ou au moins sans maturité d'esprit, les Parisiens, par une de ces inconcevables aberrations qui égarent souvent les foules, voyaient au contraire dans la légèreté du jeune prince l'indice d'une âme supérieure à l'infortune. L'imagination populaire avait fait du proscrit un héros, et l'on avait applaudi à sa protestation contre tout ce qui pourrait se faire à Aix-la-Chapelle de contraire à ses droits. Le roi d'Angleterre avait exigé qu'on interdît le séjour en France aux membres de la famille des Stuarts, et le plénipotentiaire français avait adhéré à cette demande. Mais, comme le prince Édouard annonçait hautement qu'il se laisserait plutôt mettre en pièces que de sortir du royaume, tout le monde croyait que la clause le concernant ne serait pas exécutée. Après avoir

essayé plusieurs fois de le faire partir volontairement, en faisant agir auprès de lui ses amis et son père même, Louis XV finit par donner l'ordre de vaincre une résistance qui devenait un embarras. Dans la soirée du 11 décembre, au moment où il allait entrer à l'Opéra, le prince, brusquement séparé de sa suite, fut entraîné à travers les cuisines du Palais-Royal jusqu'à une voiture qui l'attendait pour le conduire à Vincennes. L'émotion de la capitale fut grande, lorsqu'on apprit le lendemain cette nouvelle. Les uns prétendaient que le prince avait été garrotté avec des cordes de soie ; les autres soutenaient que Louis XV lui avait promis, avant son expédition d'Écosse, qu'il trouverait toujours un asile en France. On affirmait que le Dauphin avait versé des larmes au récit du traitement subi par un Stuart, et Voltaire, qui lisait au roi Stanislas l'histoire pathétique des malheurs du prince Édouard, s'écria en apprenant son arrestation : « Oh ciel ! est-il possible que le roi souffre cet affront, et que sa gloire subisse une tache que toute l'eau de la Seine ne saurait laver. » La compagnie, ajoute une des personnes présentes à cette scène, « parut affectée d'une profonde douleur. » La princesse de Talmont émit une opinion plus saine sur la portée réelle de cette affaire, en réclamant en ces termes à M. de Maurepas un de ses valets, qui avait été arrêté chez le prince. « Monsieur, voilà les lauriers du roi portés à leur comble ; mais comme l'emprisonnement de mon laquais n'y peut rien ajouter, je vous prie de me le rendre. »

Après s'être livrés à cette effusion de sentiments généreux, après avoir applaudi à une satire vigoureuse

Mme de la Poplinière et le maréchal de Richelieu; jouets offerts aux enfants le 1er janvier 1749.

qui valut à son auteur trois années de cachot au Mont-Saint-Michel[1], les Parisiens en revinrent à une aventure qui avait déjà eu le privilége de provoquer leur malignité. Le fermier général la Poplinière vivait avec un luxe de bon goût qui avait fait de sa maison à Passy le rendez-vous des plus grands seigneurs, des écrivains les plus distingués et des artistes les plus en renom. Cultivant lui-même la poésie, chanté sur tous les tons par ses amis les poètes, traité de Mecène et de Pollion par Voltaire, La Poplinière aimait à réunir autour de lui Marmontel, le musicien Rameau, le peintre Latour, le célèbre coloriste Carle Vanloo et l'ingénieur mécanicien Vaucanson. Aux concerts et aux fêtes dont il était prodigue, présidait une femme séduisante à la fois par sa beauté et par la distinction de son esprit. Petite-fille du comédien Dancourt, Mlle Deshayes, qui était entrée chez le fermier général à un autre titre que celui d'épouse, n'avait pas tardé à désirer de devenir la légitime maîtresse de la maison. S'étant fait présenter à Mme de Tencin dans le seul but de se plaindre de son protecteur, elle accusa l'opulent financier de manquer aux promesses de mariage qu'il lui avait faites. Une intrigue à nouer, et une intrigue qui pouvait avoir quelque rapport avec la morale, parut une occupation si piquante à l'héroïne impénitente de tant d'aventures, qu'elle s'écria : « Il vous épousera, j'en

[1] La pièce à laquelle il est fait ici allusion, était d'un nommé Desforge; elle commençait ainsi :

Peuple jadis si fier, aujourd'hui si servile,
Des princes malheureux vous n'êtes plus l'asile ;
Vos ennemis vaincus aux champs de Fontenoi
A leurs propres vainqueurs ont imposé la loi.
. . . . . .

fais mon affaire ; cachez-lui que vous m'avez vue, et dissimulez avec lui. » Quelque temps après, à l'occasion du renouvellement du bail des fermes, s'étant présenté chez le cardinal Fleury afin d'obtenir d'être maintenu dans son emploi, La Poplinière fut étonné de s'entendre demander par le ministre tout-puissant ce que c'était que Mlle Deshayes. « C'est une jeune personne dont j'ai pris soin, » répondit La Poplinière, en vantant son esprit et sa bonne éducation. — « Je suis bien aise, continua le cardinal, de tout le bien que vous m'en dites. Tout le monde en parle de même, et l'intention du roi est de donner votre place à celui qui l'épousera. Il est bien juste au moins qu'après l'avoir séduite, vous lui laissiez pour dot l'état qu'elle avait droit d'attendre de vous-même et que vous lui aviez promis. » La Poplinière voulut nier qu'il eût pris aucun engagement; mais le cardinal lui soutint qu'il avait abusé de l'innocence de la jeune fille, en ajoutant : « Il faut réparer ce tort-là ! C'est le conseil que je vous donne, et ne tardez pas à le suivre, sans quoi je ne puis rien pour vous. » Il advint de cette union ce qui arrive assez souvent en pareil cas; la jeune femme se jeta avec ardeur dans les plaisirs. Flatté d'abord des succès obtenus par l'esprit et les grâces de sa compagne, La Poplinière ne tarda pas à trouver sa femme trop appréciée par ses amis. Il voulut se créer un intérieur moins bruyant et garder pour lui seul la société de madame. Mais passer subitement d'une vie de dissipation aux habitudes calmes et dignes d'une mère de famille, parut impossible à Mme de La Poplinière, qui s'était mariée en vue d'un tout autre but. Elle traita les désirs de son

mari de « tyrannie capricieuse et d'esclavage humiliant. » De là naquirent des scènes d'intérieur violentes. Averti chaque jour par des lettres anonymes que Mme La Poplinière le trompait, qu'il était devenu la fable et la risée de la société brillante qui se réunissait chez lui, le vaniteux financier faisait surveiller nuit et jour sa femme. Quand ils étaient assis à la même table l'un vis-à-vis de l'autre, la morne taciturnité du mari et la froide indignation de la femme avaient depuis longtemps frappé les amis intimes de la maison. Marmontel concevait à peine « comment deux êtres aussi fortement aliénés pouvaient habiter ensemble. » Mme de La Poplinière était décidée à ne pas quitter le domicile conjugal, et son mari, qui ne pouvait aux yeux du monde et en bonne justice la chasser de chez lui, n'attendait qu'une occasion de satisfaire sa haine, quand, le 28 novembre, Mme de La Poplinière se rendit dans la plaine de Neuilly à une revue que le maréchal de Saxe passait de son régiment de uhlans. Curieux de découvrir par quel moyen s'introduisait chez lui le maréchal de Richelieu, qu'un lettre récente lui dénonçait comme rendant chaque nuit visite à sa femme, La Poplinière examina l'appartement de son épouse, accompagné de l'avocat Balot et du mécanicien Vaucanson. Remarquant qu'il n'y avait ni cendres ni chenêts dans le cabinet de musique, quoique le temps fût déja froid et que l'on fît du feu partout, Balot frappa de sa canne la plaque de la cheminée, qui sonna creux. Vaucanson s'approcha et vit qu'elle était montée à charnière et si parfaitement adaptée au revêtement des côtés, que la jointure était presque imperceptible. « Ah ! Monsieur,

s'écria-t-il en se tournant vers La Poplinière, le bel ouvrage que je vois là et l'excellent ouvrier que celui qui l'a fait! Cette plaque est mobile, elle s'ouvre ; mais la charnière est d'une délicatesse ;... non il n'y a point de tabatière mieux travaillée. L'habile homme que celui-là. » — « Quoi, Monsieur, demanda La Poplinière en pâlissant, vous êtes sûr que cette plaque s'ouvre ? » — « Vraiment, j'en suis sûr, je le vois, dit Vaucanson dans son ravissement d'artiste ; rien n'est plus merveilleux. » — « Et que me fait votre merveille, il s'agit bien ici d'admirer. » — « Ah ! Monsieur, de tels ouvriers sont fort rares ! j'en ai de bons, mais je n'en ai pas un qui..... » — « Laissons-là vos ouvriers, interrompit La Poplinière, et qu'on en appelle un qui fasse sauter cette plaque. » Derrière la plaque se trouvait dans le mur mitoyen une ouverture, que dissimulait dans la chambre voisine un panneau couvert d'une glace. Avertie de ce qui se passait par un valet de chambre et n'osant rentrer chez elle, Mme de La Poplinière pria le maréchal de Lowendal de l'accompagner. Elle trouva la porte fermée, et Lowendal n'ayant pu la faire ouvrir, Mme de La Poplinière courut invoquer l'appui du maréchal de Saxe, qui la ramena dans sa voiture. « Eh bien ! mon ami, qu'est-ce ? dit le maréchal à La Poplinière qui accourait tout effaré au-devant de lui. Qu'est-ce ? une esclandre, des scènes, un spectacle pour le public ? Il n'y a pour vous dans tout cela que du ridicule à gagner. Ne voyez-vous pas qu'on ne cherche qu'à vous brouiller ensemble, et qu'on y emploie toute sorte de ruses ? N'en soyez point la dupe. Écoutez votre femme, qui se justifiera pleinement à vos yeux

et qui ne demande qu'à vivre convenablement avec vous. » La Poplinière se contint tant que le maréchal fut présent, mais dès qu'il fut parti : « Madame, dit-il sèchement à sa femme, tout l'artifice de vos paroles ne me fera point changer de résolution ; nous n'habiterons plus ensemble. Si vous vous retirez modestement, sans bruit, je prendrai soin de votre sort. Si vous m'obligez aux voies de rigueur pour vous faire sortir de chez moi, je les emploierai. » Comme il s'agissait de l'épouse d'un riche financier et d'un maréchal de France, les plaisants ne manquèrent pas de s'égayer à leurs dépens. En 1747, les joujoux à la mode avaient été les pantins que nous connaissons. Des peintres renommés, comme Boucher, n'avaient pas dédaigné d'en fabriquer, et une chanson, dont on se souvient toujours, avait été composée comme accompagnement de ces poupées à bras et jambes mobiles [1]. A ces joujoux, encore en grande vogue l'année précédente, on substitua, au commencement de 1749, « de petites cheminées en carton avec une plaque qui s'ouvrait, derrière laquelle on voyait un homme et une femme se quittant ; la femme rentrait chez elle. » Les boutiques du Palais de Justice furent inondées de ces jouets, on en vendit à la Comédie Italienne avec une chanson imprimée plus propre à égayer le public qu'à contribuer à l'amendement des mœurs. Le cynique héros de l'aventure fut applaudi à la cour à cause de ses ingénieuses inventions, et un jour

[1] Voici la première strophe de cette chanson si connue :

Que Pantin serait content,
S'il avait l'art de vous plaire !
Que Pantin serait content,
S'il vous plaisait en dansant.

que Mme de Pompadour suppliait le roi de ne pas la conduire au château de la Celle, Louis XV lui répondit : « Vous ne connaissez pas M. de Richelieu; si vous le chassez par la porte, il reviendra par la cheminée. » Quant à Mme de La Poplinière, elle subit le juste châtiment d'une vanité qui avait été le seul mobile de sa conduite ; elle fut abandonnée de son brillant entourage de flatteurs et, au bout de peu d'années, elle finit ses jours dans une espèce de solitude, recevant de temps à autre quelques visites du duc de Richelieu, dont la conduite fut taxée dans le monde « de procédés admirables. »

Tristesse des fêtes données en réjouissance de la paix, actes odieux commis dans Paris par des soldats.

Passant sans transition d'une gaîté railleuse à des sentiments plus graves, les Parisiens accueillirent avec une morne tristesse l'annonce de la paix. Nulle joie ne se manifesta pendant les fêtes données à cette occasion, et les cris de Vive le roi furent rares. Malgré les précautions prises, il y eut dans la foule de nombreuses victimes pendant le feu d'artifice tiré en face de l'Hôtel-de-Ville. Les soldats aux gardes, nombreux sur ce point, profitèrent du désordre pour enlever un certain nombre de jeunes filles. Si elles criaient, ils repoussaient brutalement les bourgeois qui accouraient à leur secours, en soutenant que les malheureuses qu'ils entraînaient étaient leurs maîtresses. La Seine reçut les corps de plusieurs de ces infortunées, et plus d'une famille déplora comme accidentelle une mort qui était au contraire le fruit d'un crime odieux.

Qu'il traite ses sujets comme ses ennemis,
Qu'il leur rende ce qu'il leur a pris,

criait la foule dans les rues. « On voit le roi rendre

toutes ses conquêtes, on s'occupe à regretter les hommes et l'argent qu'elles ont coûtés, et l'on n'examine pas davantage, » observe le duc de Luynes en constatant « la prévention du peuple contre la paix; » puis il ajoute, ainsi qu'on le répète encore aujourd'hui : « L'usage de Paris est de critiquer tout. » Cette manière placide d'envisager les résultats d'une guerre criminelle, c'est-à-dire entreprise sans cause et mal conduite, n'est pas passée de mode chez les gouvernants des peuples. A leurs yeux, le sang versé ne compte pour rien du moment que ce n'est pas celui de leurs parents ou de leurs amis. La misère des populations ne les inquiète que du jour où elle provoque des soulèvements qui menacent leur repos ou leurs plaisirs. Le dédain que le gouvernement affecte pour l'opinion de la capitale, trahit son impatience de tout frein, et son appel à la justice du peuple des campagnes manifeste son désir de ne rencontrer autour de lui que l'obéissance aveugle des ignorants. Tant il est vrai qu'il est dans la nature de l'homme de ne pas se soucier des douleurs d'autrui, lorsqu'il n'en est pas le témoin oculaire; tant il est vrai qu'en abandonnant la direction de ses propres affaires, une nation devient tôt ou tard la proie d'administrateurs en qui l'exercice d'un pouvoir sans contrôle finit par obscurcir les plus simples notions d'humanité.

Ce n'était pas contre une paix stérile qu'aurait dû s'insurger le peuple, mais contre une guerre injustifiable. Obligés de subir les caprices sanglants de leur roi, les Français devaient s'estimer heureux qu'il eût daigné y mettre un terme; car les souffrances étaient grandes dans tout le royaume. Les denrées les plus

nécessaires à la vie s'étaient élevées dans Paris à des prix excessifs. Dans la Touraine, la misère avait abaissé le chiffre de la population d'un cinquième en certaines paroisses, et il y avait un nombre considérable de domaines laissés sans culture. L'invasion des armées ennemies, les réquisitions, les contributions forcées avaient coûté à la Provence 18 millions (90 millions de nos jours). On y manquait de blé, et il en était de même en Guienne, où l'intempérie des saisons avait causé presque une famine dans les années de 1747 et de 1748. Le blé s'y vendait encore en 1749 vingt livres le sac de 128 livres pesant, prix équivalant en argent de nos jours à 31 francs l'hectolitre [1]. Les douanes qui existaient de province à province, avaient empêché de faire des approvisionnements de grains, et les mesures proposées par les magistrats de plusieurs villes n'avaient pas pu être exécutées, quand enfin le roi permit l'importation du blé de Bretagne. Mais la concession royale devint aussitôt l'objet d'une spéculation de la part des fonctionnaires publics. Une compagnie de négociants de Bordeaux obtint le privilége exclusif d'acheter des blés, à condition de les revendre aux habitants de la Guienne avec un bénéfice fixé à l'avance. Les blés arrivaient en petite quantité et se vendaient si cher que le peuple accusa la compagnie d'exagérer dans ses factures les prix d'acquisition pour se procurer un bénéfice illicite, et de ne pas approvisionner suffisamment les marchés de peur de faire baisser la valeur des grains. Des blés ayant été jetés à l'eau dès leur arrivée,

[1] Voir, t. II, p. 379, la discussion sur la différence dans la valeur de l'argent au XVIIIe et au XIXe siècle.

et une partie, ramassée dans la vase, ayant donné de bon pain, le bruit se répandit que la compagnie chargée de nourrir la Guienne voulait y entretenir la famine. Les esprits s'échauffèrent, et la sédition fomentée par la faim ne tarda pas à éclater sur plusieurs points de la province. La population de Libourne se souleva, et les habitants des campagnes voisines menacèrent de brûler la ville. Des malheurs irréparables pouvaient se produire d'un jour à l'autre, quand la paix rendit enfin le calme aux esprits en permettant aux blés d'arriver en quantité suffisante dans les ports de Libourne et de Bordeaux. Comparé à Joseph, l'ancien ministre des Pharaons, à cause des achats de froment qu'il avait fait faire en Barbarie, le contrôleur général Machault put dès lors consacrer tout son temps à l'amélioration des finances de l'État.

Réformes dans l'armée en 1749.

La première économie devait se baser sur la réforme d'une partie de l'armée, réforme délicate à cette époque où les troupes étaient composées, comme nous l'avons dit ailleurs[1], de gens poussés sous les drapeaux par la misère ou l'appât d'une vie de paresse et de licence. Renvoyer dans leurs foyers des hommes qui avaient perdu dans les camps l'habitude et le goût du travail, c'était à la fois montrer beaucoup de dureté envers des malheureux que le gouvernement avait condamnés à une vie démoralisante, et commettre presque un attentat contre la population civile au milieu de laquelle on jetait des soldats incapables, la plupart du temps, de suffire à leurs propres besoins.

[1] Voir, t. II, p. 514.

Une pareille réforme pouvait, si elle s'exécutait avec trop de précipitation, compromettre la sécurité des citoyens.

Dédain des gouvernements absolus pour le bien-être des peuples.

Mais, comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire remarquer, les gouvernements absolus ne font pas grand cas du bien-être des peuples; les rois, les ministres et les fonctionnaires de tout ordre ne comptent pas dans leurs rangs un plus grand nombre de philanthropes que les autres classes de la société. Du moment que des économies devenaient indispensables, on devait d'autant plus s'empresser de licencier une partie des troupes, qu'on avait hâte de réserver l'argent des impôts pour des dépenses plus agréables qu'une solde payée à des soldats inutiles. Les ordonnances portant réforme de l'armée furent rédigées promptement, et le courrier porteur du traité d'Aix-la-Chapelle n'était pas encore arrivé qu'elles étaient déjà signées. Une douzaine de régiments furent licenciés du jour au lendemain, et ceux qui furent conservés subirent des réductions considérables dans leur effectif. Les pensions auxquelles avaient droit les lieutenants et les capitaines au service depuis 1733, furent fixées de 3 à 600 livres; celles des colonels à 2,000 livres, s'ils avaient acheté leurs régiments, et à 1,000 livres dans le cas contraire. Quant aux lieutenants et aux capitaines nouvellement entrés dans l'armée, ils ne reçurent comme indemnité qu'un mois de solde. Les marins ne furent pas mieux traités que l'armée de terre. En 1749, on voyait errer dans les ports de mer une foule de matelots mourant de faim, qui n'avaient pas encore pu obtenir le payement des 8 à 9 millions de

solde que l'État leur devait depuis plusieurs années. Des récits lamentables circulaient sur la misère des malheureux officiers qui ne savaient comment pourvoir à leur existence, et qui, en apitoyant la population sur leur sort, provoquaient le mécontentement. Aussi le gouvernement se crut-il obligé de prendre quelques mesures en faveur de la nation. Il supprima certains impôts, ceux, entre autres, qui avaient été établis en 1745 et 1748 sur le cuivre, la chandelle, la cire, la poudre à poudrer et le papier; mais ces soulagements plus apparents que réels n'excitèrent pas la vive reconnaissance sur laquelle comptait le gouvernement.

Dépenses du roi pour ses plaisirs et pour sa famille.

Les 180 millions dus aux fournisseurs des armées, les dépenses à faire pour la marine, dont les magasins manquaient de bois, d'agrès, de cordages, de l'aveu du ministre lui-même, M. de Rouillé, la misère enfin des indigents causée par le manque de travail et la cherté des vivres, suite ordinaire de la guerre, rien n'avait tari les sources qui alimentaient le luxe de la cour et les profits des courtisans. La reine ajouta, au mois de décembre 1749, deux femmes de chambre aux quatorze qui la servaient déjà; le roi ne retrancha pas un seul des deux mille cinq cents chevaux qui peuplaient ses écuries; les dames d'honneur, comme Mme la maréchale de Duras, la duchesse de Beauvilliers, la duchesse de Luynes, continuèrent à s'approprier, tous les trois ans, le linge de la chambre de la reine et des princesses, sous prétexte qu'il devait être renouvelé, dépense assez considérable qui profitait à ces dames autant qu'elle contribuait à la splendeur du

trône [1]; Louis XV continuait à faire à Mme de Pompadour des dons qui s'élevaient souvent à 30,000 livres en un seul mois. La terre de Crécy, achetée pour cette dame au prix de 650,000 livres, et celle d'Aunay attenante à Crécy, vendue 140,000 livres, furent payées par ordre du roi en 1748, et les dépenses faites dans ces propriétés, dépenses qui finirent par s'élever à plus de 3 millions, continuèrent régulièrement pendant les années 1748 à 1754. Ce fut en 1749 que Mme de Pompadour acheta la terre de la Celle pour 260,000 livres et qu'elle bâtit dans le petit parc de Versailles l'Ermitage, qui coûta 283,000 livres. Le petit château de Bellevue, qui revint à 2,526,927 livres (plus de 10 millions d'aujourd'hui), fut achevé en 1750. La maison de la fille du roi, Mme Henriette, coûtait 800,000 livres par an; une pension de 200,000 livres était payée à Mme infante, dont le mari n'était pas riche. Le manége de Versailles fut transformé en théâtre, ce qui nécessita la construction d'un nouveau manége, et cette dépense n'empêcha ni l'érection d'un autre grand théâtre vers l'aile neuve du château, ni des changements continuels dans l'arrangement intérieur du palais pour le théâtre des Cabinets.

Budgets de l'État en 1748 et 1750.

Les acquits de comptant s'étaient élevés pour l'année 1748 à 34,567,793 livres (173 millions d'au-

[1] Voir, dans les *Mémoires du duc de Luynes*, t. XII, p. 379, la quantité de linge réformé en 1750 dans la chambre de la reine. Voir, t. X, p. 475, l'état des appointements, gages et profits attachés à la place de la première femme de chambre de la reine : ils s'élevaient à plus de 20,000 livres, ce qui ferait au moins 60 à 80,000 livres aujourd'hui. Si les demoiselles Babault et Perrin étaient payées si cher de leurs services domestiques, on peut juger de ce que coûtaient les dames d'honneur, duchesses et princesses de naissance.

jourd'hui), et les dépenses totales de l'État avaient atteint le chiffre de 224,886,368 livres (plus de 1,100 millions de nos jours). Le budget de 1750 devait présenter une somme moins considérable. Les acquits de comptant n'y figurent que pour 17,496,399 livres (87 millions d'aujourd'hui) qui, cumulées avec les engagements avoués par l'État, donnent un total de 120,522,201 livres (600 millions de nos jours); mais ces chiffres, relevés par la chambre de comptes dix ans après les dépenses faites, ne constatent que les paiements soldés. Ils ne prouvent nullement que des économies aient été réalisées. Une foule de fournisseurs attendaient le remboursement de leurs créances, et il était à craindre que le Trésor, en retardant indéfiniment le paiement des dettes contractées, ne finît par tarir les sources accidentelles où il puisait. Il fallait assurer l'avenir et trouver les moyens, non pas de diminuer les dépenses, mais, suivant l'usage, de multiplier ou d'aggraver les impôts. Les plans du contrôleur général étaient arrêtés et ils allaient être publiés, quand un événement très-grave pour la cour vint le forcer à en ajourner l'exécution.

Satires contre le roi et Mme de Pompadour.

Les satires contre le gouvernement, le roi et Mme de Pompadour se multipliaient chaque jour sous la forme soit de vers, soit de gravures. Voici quelques échantillons de ces violentes attaques :

Lâche dissipateur des biens de tes sujets,
Toi qui comptes les jours par les maux que tu fais,
. . . . . .
. . . . . .
Si tu fus quelque temps l'objet de notre amour,
Tes vices n'étaient pas encore dans tout leur jour.

Tu verras chaque instant ralentir notre zèle
Et souffler dans nos cœurs une flamme rebelle.
De guerres sans succès fatiguant tes États,
Tu fus sans généraux, tu seras sans soldats.

. . . . . .

Parmi ces histrions qui règnent avec toi,
Qui pourra désormais reconnaître son roi?
Tes trésors sont ouverts à leurs folles dépenses;
Ils pillent tes sujets, épuisent tes finances,
Moins pour renouveler tes ennuyeux plaisirs
Que pour mieux assouvir leurs infâmes désirs.

. . . . . .

La désolation règne en toutes tes villes.
Tu ne trouveras plus des âmes assez viles
Pour oser célébrer tes prétendus exploits.

. . . . . .

Aujourd'hui, l'on t'élève en vain une statue;
A ta mort, je la vois par le peuple abattue.
Bourrelé de remords, tu descends au tombeau;
La superstition, dont le pâle flambeau
Rallume dans ton cœur une peur mal éteinte,
Te suit, t'ouvre l'enfer, seul objet de ta crainte.

. . . . . .

Une gravure, appelée *l'Estampe des quatre nations,* représentait la reine de Hongrie frappant de verges Louis XV; l'Angleterre recommandait de frapper fort; « il rendra tout, » ajoutait la Hollande. Dans une autre, le roi de France était livré aux coups des étrangers par Mme de Pompadour et son ministre, M. de Puisieux, qui le tenaient enchaîné.

Le mépris pour la cour et pour la marquise se manifestait par des chansons, dont le nombre des couplets s'accroissait indéfiniment. « Voilà une mode bien acharnée, une véritable rage, s'écrie d'Argenson. Bientôt le recueil de ces satires modernes ira aussi loin que celui des *Mazarinades*. On pourra les appeler les *Poissonnades*. »

« La conduite de la reine avec le roi, écrit le duc

Parti de la reine à la cour.

de Luynes dans cette même année 1749, est très-décente, très-convenable et remplie d'attentions..... La reine traite aussi d'une manière très-convenable Mme de Pompadour... et dit souvent que, puisqu'il y a une maîtresse, elle aime mieux Mme de Pompadour qu'aucune autre. » Quelque résignée que fût Marie Leczinska, il était difficile que sa situation demeurât la même le jour où son fils et ses filles sortis de l'enfance entoureraient leur mère de leur affection et de leur respect. La marquise avait beaucoup de partisans dévoués, parmi lesquels se faisait remarquer le prince de Conti; mais comme il lui était impossible de combler de faveurs tout le monde, il restait un certain nombre de seigneurs attachés à la reine et à ses enfants. Un parti de la reine s'était naturellement formé de tous les mécontents qui n'avaient pas pu tirer profit de leur dévouement, et de quelques personnes austères qui révéraient la profonde piété de cette princesse et le caractère du Dauphin. De piquantes plaisanteries sur Mme de Pompadour étaient joyeusement accueillies dans les réunions où assistaient la reine et ses enfants. Les princesses royales, à ce qu'affirme d'Argenson, accompagnaient le titre dérisoire de maman, qu'elles donnaient parfois à la marquise, d'une épithète peu usitée dans la bonne société. La basse extraction de Mme de Pompadour donnait lieu à une foule de réflexions. « Il peut arriver enfin que le roi connaisse et sente la honte de ses fers; il lit dans les secrets de la poste tout ce qu'on dit contre lui, et il y voit souvent parler de la Poissonnaille. » Le marquis d'Argenson, qui exprime ainsi son dédain pour une

roturière, se berce de l'espoir qu'une disgrâce de Mme de Pompadour ferait prendre au roi pour maîtresse « la princesse de Robecq, de l'illustre maison de Montmorency. » Il ajoute : « M. de Luxembourg, son père, fait de son mieux pour la conclusion de cette affaire, qui doit être conduite avec plus de décence que les autres. » La marquise était désolée de ce déchaînement général. La police envoyait à la Bastille ou au Mont-Saint-Michel les auteurs des satires et leurs colporteurs qu'elle pouvait saisir; le lieutenant de police Berryer mettait autant de zèle que d'activité à satisfaire la colère du roi, mais ses efforts étaient vains. Un jour qu'il traversait la galerie de Versailles, il fut abordé par plusieurs habitués du château qui lui demandèrent quand « il ferait cesser les chansons horribles et les vers qui couraient contre le roi, » en ajoutant que « feu M. d'Argenson, lieutenant de police, ne les eût pas laissés échapper, et eût déterré d'abord dans un puits un fabricateur de pareilles pièces. » — « Je connais Paris aussi bien qu'on le puisse connaître, répliqua Berryer en les regardant fixement, mais je ne connais point Versailles. » A cette réponse, les officieux courtisans s'éclipsèrent sans mot dire.

Mme de Pompadour se décide à faire une visite à Maurepas ; ses avances sont mal accueillies.

Plus d'un haut personnage était en effet soupçonné de ne pas rester étranger à ces injurieux libelles. Le ministre Maurepas, qui faisait une cour assidue à la reine et au Dauphin, avait plus d'une fois, à la fin d'un repas, égayé les convives par d'imprudentes saillies contre la maîtresse royale. Un jour qu'il se trouvait à un souper dans les petits cabinets du roi, en compagnie de Mme d'Estrades et de Mme de Pom-

padour, le bouquet de jacinthes blanches qui ornait le corsage de la marquise, s'effeuilla. Le lendemain, il circula des vers faisant allusion à cette circonstance [1]. Qui pouvait avoir divulgué ce détail, sinon le seul convive qui se fût trouvé dans les petits cabinets? Mme de Pompadour, qui attachait un grand prix à ne pas augmenter le nombre de ses ennemis déclarés et surtout à ne pas se brouiller avec des ministres agréables au roi, se détermina à faire une démarche toute conciliante auprès de M. de Maurepas. Entrant dans le cabinet du ministre avec Mme d'Estrades, elle lui dit d'une voix enjouée : « On ne dira pas que j'envoie chercher les ministres, je les viens chercher. Quand saurez-vous donc les auteurs des chansons? » ajouta-t-elle. — « Quand je le saurai, je le dirai au roi, » répondit sèchement M. de Maurepas. — « Monsieur, vous faites bien peu de cas des maîtresses du roi. » — « Je les ai toujours respectées, de quelque espèce qu'elles fussent. » La marquise se tut et se retira.

Le soir, Maurepas, en entrant chez la maréchale de Villars, fut accueilli par ces mots : « Vous avez reçu ce matin une belle visite. » — « Oui, reprit le vaniteux ministre, celle de la marquise; cela lui portera malheur. Je me souviens que Mme de Mailly vint aussi me voir deux jours avant d'être renvoyée par Mme de Châteauroux. Je leur porte malheur à toutes. » Plein de fatuité et fier de son influence sur la reine, Maurepas, qui ne se rendait pas compte de la force des liens dont Mme de Pompadour avait enlacé le roi,

[1] Voir ces vers aux *Pièces justificatives*, lettre A.

continua sa guerre d'épigrammes. Une chanson, aussi blessante que les vers dont nous avons parlé, ne tarda pas à courir dans Versailles. S'agissait-il des couplets, alors inconnus, que le ministre avait récités aux convives de la maréchale de Duras? Il serait difficile de l'affirmer, quoique les quatrains dont il est question, semblent avoir été réellement écrits par M. de Maurepas [1]. Il était impossible que Louis XV restât longtemps indifférent entre le ministre, qui insultait la favorite, et la marquise, qui sentait, depuis qu'elle avait vu ses avances repoussées par M. de Maurepas, qu'il fallait que le ministre ou elle quittât Versailles. Évitant, avec la finesse d'un esprit féminin d'attribuer la conduite de M. de Maurepas à son dédain pour une roturière, dans la crainte de réveiller de pareils sentiments chez le roi, elle mit l'hostilité du ministre sur le compte d'une inimitié personnelle et ressuscita avec adresse les soupçons d'empoisonnement qui s'étaient autrefois élevés contre lui. Dans une de ses visites à la marquise, Louis XV, ayant trouvé un chirurgien auprès d'elle, demanda le motif de sa présence. Mme de Pompadour, lui rappelant que Mme la duchesse de Châteauroux était tombée malade à l'époque même de sa brouille avec M. de Maurepas, exprima des craintes sur sa vie et laissa le monarque sous l'impression des plus funèbres pensées.

Disgrâce de Maurepas, 14 avril 1749.

Vivement impatienté des tracas qu'il éprouvait depuis quelque temps, le roi décida brusquement un voyage au château de La Celle, qu'il appelait

[1] Voir cette chanson aux *Pièces justificatives*, lettre B.

le Petit Château. M. de Maurepas devait assister, ce jour même, à la noce de Mlle de Maupeou. Louis XV lui souhaita une agréable soirée et, à peine arrivé à La Celle, il mit à exécution les mesures qu'il avait arrêtées. M. d'Argenson reçut, dans la nuit, à Versailles, l'ordre de porter à M. de Maurepas une lettre ainsi conçue : « Je vous avais dit, Monsieur, que je vous avertirais quand vos services ne me seraient plus nécessaires. Je vous tiens parole. Disposez tout pour aller à Bourges le plus tôt que vous pourrez. Voyez peu de monde, même de votre famille. Ne me faites pas de réponse. » Quand, le 15 avril au matin, se répandit le bruit du départ d'un ministre qui était depuis trente-six ans secrétaire d'État, l'étonnement fut extrême. Le peuple, qui a la naïveté de penser que, dans un gouvernement absolu, ce sont des considérations d'intérêt général qui élèvent ou abaissent les ministres, crut à des fautes graves dans la gestion des affaires de la marine. A la cour, où l'on connaît les véritables raisons qui déterminent le choix des administrateurs, il y eut une explosion de joie ou de douleur, suivant que les courtisans étaient attachés au parti de la favorite ou à celui de la reine. Enfin la vie de Mme de Pompadour est en sûreté! s'écria la duchesse de Boufflers. A la première nouvelle de la disgrâce de Maurepas, Mme d'Aumont se hâta d'en prévenir sa mère, la maréchale de Duras, chez qui la reine, les princesses et le Dauphin se réunirent immédiatement. La reine alla jusqu'à verser des larmes; elle interpellait en ces termes toutes les personnes qu'elle rencontrait : « N'êtes-vous pas bien fâché pour ce pauvre M. de Maurepas? » Quand le

roi reparut à Versailles, il fut si frappé de l'air contraint que beaucoup de courtisans et ses propres enfants prenaient en sa présence, qu'il ne put s'empêcher de se plaindre à son confesseur, le jésuite Pérusseau, de la conduite de sa famille et des propos tenus par ses filles et le Dauphin contre Mme de Pompadour. Il saisit l'occasion d'une chasse pour faire monter le Dauphin dans son carrosse et lui demander ce qu'il avait pensé du renvoi de M. de Maurepas. Le prince, qui n'avait jamais pu surmonter sa timidité vis-à-vis de son père, se borna à répondre brièvement : « Je n'y pense plus. » — « Dans quelques années, je vous montrerai mes raisons et mes preuves, » répliqua Louis XV. Puis il ajouta, pour voiler la futilité des causes qui avaient amené sa détermination : « Il est bien heureux que je n'aie fait que l'exiler, il y avait de quoi aller plus loin; il ne le doit qu'à ma clémence. » La victoire de Mme de Pompadour une fois assurée, le contrôleur général Machault put s'occuper des affaires de l'État [1].

[1] *Mémoires du prince de Montbarey*, in-8°, Paris, 1826, t. I, p. 61 et suiv. — *Mémoires du maréchal de Richelieu*, t. VII, p. 174 et suiv., 241 ; t. VIII, p. 171 et suiv. — *Mémoires de d'Argenson*, édit. de 1857, t. II, p. 331 et suiv.; t. III, p. 173, 191, 205, 208 et suiv., 211, 215, 221 et suiv., 225 et suiv., 234, 239 et suiv., 242, 244, 247 et suiv., 260, 268, 273, 289, 290 et suiv., 296, 302, 307. — *Mémoires de d'Argenson*, édition de 1863, publiée par la Société de l'histoire de France, t. V, p. 402, 404. — *Histoire de la diplomatie française*, par Flassan, t. V, p. 162 et suiv. — *Vie privée de Louis XV*, t. II, p. 241, 246, 250 et suiv., 313, 315. — *Journal de Barbier*, t. III, p. 2, 26, 31, 34, 37, 40, 42, 53, 55, 57, 62, 64, 67, 74, 83, 85, 93, 100. — *Histoire du maréchal de Saxe*, par le baron d'Espagnac, t. II, p. 348 et suiv. — *OEuvres complètes de Voltaire*, t. XX, p. v, p. 236; t. LII, p. 547. — *Mémoires de Marmontel*, t. I, p. 293 et suiv. — *Anecdotes diverses sur les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI*, t. I, p. 126. — Extrait de la *Gazette de Hollande*, 13 mai 1748, 14 avril 1749. — *La France illustre ou le Plutarque*

Mesures financières de Machault, emprunt, impôt du vingtième, caisse d'amortissement.

Il était facile de constater que les recettes de l'État n'étaient pas en équilibre avec les dépenses, et que de nouveaux impôts devenaient indispensables. Mais quel impôt établir? De tous ceux qui existaient alors, un seul atteignait la fortune sans égard à la position sociale des contribuables; c'était l'impôt du dixième sur les revenus. Il avait été établi pendant la guerre et devait cesser avec elle. En continuer la perception eût été cruel; mais n'était-il pas possible de le modifier et d'en maintenir le principe? Après un lucide exposé des revenus et des dépenses du royaume, M. de Machault proposa au Conseil de transformer cet impôt du dixième en un impôt du vingtième, dont le produit servirait à créer une caisse d'amortissement destinée à éteindre à la fois et les anciennes dettes de l'État et un emprunt de trente-six millions qu'il jugeait nécessaire. L'édit rendu en conséquence commençait, suivant l'usage, par l'énumération de tout ce que le roi avait déjà fait pour le bonheur de ses fidèles sujets. « Nous n'avons pas attendu, y lisait-

français, contenant les éloges historiques des généraux, des ministres d'État et des principaux magistrats de la nation française, par Turpin, 13 vol. in-12, Paris, 1782, t. VIII, p. 19 et suiv., Éloge de M. de Monclar, procureur-général du parlement de Provence. — *Essais, variétés historiques et notices sur la ville de Libourne,* par Souffrain, t. II, p. 415 et suiv. — *Histoire de la ville de Libourne,* par Raymond Guinodie, t. I, p. 321 et suiv. — *Archives générales,* E 3442, an. 1756, Acquits de comptant et lettres de validation pour l'année 1748; E 3443, Acquits de comptant et lettres de validation pour l'année 1750; E 3444; X 8471, Enregistrement des lettres patentes relatives à la terre de Marigny. — *Mémoires de Maurepas,* t. IV, p. 265 et suiv. — *Mémoires du duc de Luynes,* t. IX, p. 123, 136, 141, 147, 257, 266, 349; t. X, p. 45, 86, 95, 97, 110, 116, 120, 121, 141, 146, 170, 171; t. XI, p. 376; t. XII, p. 37, 47, 379; t. XV, p. 255. — *Curiosités historiques sur Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Mme de Maintenon, Mme de Pompadour, Mme Du Barry,* etc., par J. A. Le Roi, in-8°, Paris, 1864, p. 211, 212, 214.

on, que la paix fût publiée, ni que les dépenses de la guerre fussent totalement cessées pour ordonner la suppression de l'ustensile[1], et celle de quelques autres droits qui nous ont paru leur être le plus à charge. Nous nous sommes occupé depuis de la réforme de nos troupes, dans la vue de pouvoir porter plus loin les témoignages de notre attention pour le soulagement de nos sujets, et nous nous sommes fait rendre compte de la situation actuelle de nos revenus et des charges auxquels ils sont affectés. Nous avons reconnu qu'indépendamment de l'obligation dans laquelle nous nous trouvons de payer encore aujourd'hui les arrérages de dettes que la nécessité des circonstances a accumulées pendant les guerres dont le règne du feu roi, notre très-honoré seigneur et bisaïeul, a été presque continuellement agité, ces dettes se sont très-considérablement accrues pendant les deux dernières guerres que nous avons eues à soutenir depuis l'année 1733..: Nous avons préféré la voie des emprunts à d'autres qui auraient pu être plus onéreuses à nos peuples. » Mais, continuait Louis XV, il est « indispensable de pourvoir au paiement de ce qui reste dû des dépenses de la guerre;... » de tenir compte « de la nécessité où nous sommes de mettre notre marine en état de favoriser le commerce de nos sujets, et de conserver un nombre suffisant de troupes pour assurer la tranquillité de nos frontières. » Puis il annonçait la suppres-

[1] On appelait ustensile certains meubles que ceux qui logeaient des soldats étaient obligés de leur fournir. Une marmite, un gril, une gamelle ou soupière, un chandelier, un pot de chambre, etc., composaient l'ustensile militaire. (*Dictionnaire féodal*, par Collin Plancy, in-8°, Paris, 1819.)

sion du dixième et la création « d'une caisse générale des amortissements, distincte et séparée du Trésor royal, ainsi que de toutes les autres caisses, et uniquement destinée à acquitter les dettes et charges de l'État et l'emprunt qu'il était obligé de faire pour payer ce qui restait dû des dépenses de la guerre..... Nous aurions sincèrement désiré de pouvoir prendre les fonds que nous destinons à notre caisse des amortissements, sur nos revenus ordinaires ; mais la multiplicité des charges auxquelles ils sont affectés,..... ne nous le permettant pas, nous nous voyons avec peine obligé, pour commencer une opération si importante au bien de notre royaume, d'avoir recours, pendant les premières années, à l'imposition du vingtième de tous les biens... Nous avons préféré cette imposition à tous les autres moyens dont nous aurions pu nous servir, par la considération qu'il n'y en a point de plus juste et de plus égale, puisqu'elle se répartit sur tous et chacun de nos sujets dans la proportion de leurs biens et de leurs facultés. » Fonder une caisse d'amortissement après la ruine de toutes celles dont l'établissement avait servi de prétexte à la création d'impôts, n'offrait rien de neuf ni de sérieux. Ce qui distinguait la conception de Machault, c'est la pensée hardie de faire contribuer, d'une manière permanente, aux dépenses publiques tous les citoyens dans la proportion de leur fortune territoriale, sans acception de classes ni de personnes. Aussi l'indignation des membres du parlement de Paris fut-elle bruyante. Des conseillers se permirent de parler des dépenses excessives du roi et de la triste situation du peuple qui, s'attendant à jouir des

fruits de la paix, « non-seulement n'était pas déchargé des impôts mis pendant la guerre,..... mais était encore sujet à l'imposition violente du vingtième. » Le président essaya de calmer le parlement, qui, à la majorité des voix, demanda la suppression de l'impôt. L'animation de l'assemblée était si grande, que l'on craignit un moment à Versailles de devoir tenir un lit de justice. Cependant les magistrats s'inclinèrent devant la volonté royale, et les édits furent enregistrés après d'itératives remontrances.

Le clergé devait résister avec plus de vivacité encore. En apprenant « qu'à partir du 1er janvier 1750, le vingtième serait levé sur tous les revenus et produits des sujets et habitants du royaume, sans aucune exception, » une quinzaine d'évêques s'étaient réunis à Paris : « Votre lettre, écrivit l'évêque de Verdun au contrôleur général, m'a jeté dans une surprise et une affliction très-grandes... Élevé dans les principes des immunités de l'Église, aussi anciennes que la fondation de la monarchie et faisant par conséquent partie du droit public, immunités toujours protégées par nos rois et toujours protégées par leurs ministres, je ne pouvais me persuader que vous voulussiez y donner atteinte. A toutes ces considérations, Monsieur, qui sont d'un si grand poids, s'en joignait une autre, qui me faisait une impression encore bien plus forte. C'est que je regardais ces immunités comme faisant partie de la religion catholique... Ne pensez pas, Monsieur, que je prétende me soustraire, moi et mon clergé, à une contribution volontaire et par forme de don gratuit; mais, si vous n'avez pas égard à la raison de conscience que je prends la

liberté de vous alléguer, et que vous persistiez à vouloir que des laïques étendent la main sur des biens dédiés à Dieu,... je ne puis y coopérer directement ni indirectement... Frappez sur mes revenus comme il vous plaira; mais épargnez de malheureux curés dont le ministère sera avili, parce que, taxés par les mémoires des maires de leurs villages, ils seront ravalés au-dessous de la condition de leurs paysans. Quant à ce qui me concerne, Monsieur, à l'âge où je suis parvenu et aussi infirme que je le suis, je ne dois pas être fort sensible à la diminution de biens dont la totalité est si prête à m'échapper. Mais, après quarante années d'épiscopat, j'aurai du moins la consolation de rester jusqu'à mon dernier soupir inviolablement fidèle aux immunités de l'Église catholique. »

Cette lettre d'un prélat respectable, dont nous avons tenu à donner de longs extraits, prouve avec la dernière évidence la facilité des hommes à sacrifier la grande société à la petite association dans laquelle ils vivent. Les magistrats, comme le clergé, ne s'inquiétaient des souffrances du peuple, qu'autant qu'elles menaçaient de les atteindre. Les magistrats, comme le clergé, ne trouvaient les impôts iniques et lourds que du jour où ils diminuaient leurs revenus. Égoïsme inhérent à la nature humaine, égoïsme contre lequel on ne peut réagir qu'en plaçant tous les citoyens sur le pied de l'égalité devant la loi. Tant qu'il sera permis au fonctionnaire public de se soustraire à la justice commune, grâce à une juridiction exceptionnelle comme celle d'un conseil d'État, les citoyens seront les victimes de leurs excès de zèle ou de leur improbité. Tant

qu'il sera permis, moyennant une somme d'argent, de se tenir loin des champs de bataille, les riches applaudiront facilement à des guerres qui ne menacent pas la vie de leurs enfants.

Édit contre les biens de main-morte, but réel de cet édit.

M. de Machault, qui redoutait surtout la résistance du clergé, chercha dans un édit habilement rédigé à gagner les sympathies des adversaires de ce corps redoutable et à étendre la main de l'État sur une partie des dons que lui faisait journellement la piété des fidèles. Trois mois après l'édit qui établit le vingtième, en parut un autre, du 25 août 1749, qui renouvela toutes les dispositions des lois précédentes sur les établissements et les acquisitions des gens de main-morte. « Le désir que nous avons, faisait-on dire à Louis XV, de profiter du retour de la paix pour maintenir de plus en plus le bon ordre dans l'intérieur de notre royaume, nous fait regarder comme un des principaux objets de notre attention les inconvénients de la multiplication des établissements des gens de main-morte et de la facilité qu'ils trouvent à acquérir des fonds naturellement destinés à la subsistance et à la conservation des familles. Elles ont souvent le déplaisir de s'en voir privées, soit par la disposition que les hommes ont à former des établissements nouveaux qui leur soient propres,... soit par une trop grande affection pour des établissements déjà autorisés. » L'article 1er de l'édit défendait d'établir « sans permission expresse portée par lettres patentes, » aucuns chapitres, colléges, séminaires, maisons ou communautés religieuses, même sous prétexte d'hospices, congrégations, confréries, hôpitaux ou autres corps ou communautés, soit ecclésias-

tiques séculières et régulières, soit laïques de quelque qualité qu'elles soient, ni pareillement aucune nouvelle érection de chapelles ou autres titres de bénéfices. Par les articles 12 et 13, le gouvernement annulait toutes les donations faites à des établissements de ce genre qui avaient été créés sans permission depuis quatre-vingt-deux ans, et ordonnait la confiscation de ces donations à son profit. Le public accueillit avec sa légèreté ordinaire cet édit; il n'y remarqua que les phrases qui flattaient ses passions contre le clergé. « Le motif de cet édit, écrit Barbier, est la conservation des biens dans les familles. » L'auteur de la *Vie privée de Louis XV* affirme que M. de Machault avait été guidé « par cet esprit philosophique qui gagnait jusque dans le ministère; » il soutient que « cette loi, une des plus importantes et des plus sages du règne de Louis XV, fut reçue avec des acclamations unanimes. » D'Argenson, qui l'a examinée avec plus d'attention, s'exprime ainsi : « J'ai lu le nouveau règlement sur les biens des gens de main-morte. Il expose les plus belles apparences de sagesse, pour remettre ces biens dans le commerce et pour diminuer les richesses de l'Église. Mais à deux des derniers articles que j'ai notés, on voit que tout cela ne tient qu'à faire porter forcément au roi tout l'argent que l'Église a à placer des dons des fidèles, remboursements, etc.; car le législateur y dispense de règles si sages, de lettres patentes, informations, etc., dès que l'Église placera sur Sa Majesté. » La disposition à laquelle fait allusion d'Argenson, forme l'article 18, qui dispense les gens de main-morte de toute permission, lorsqu'ils acquerront des

rentes constituées sur l'État, le clergé, diocèses, pays d'État, villes et communautés. Ce n'était en définitive qu'une loi de finances, et le contrôleur général n'avait cherché qu'un moyen de s'approprier les biens des citoyens en les convertissant en ces rentes dont l'État s'était jusqu'alors débarrassé par une succession de banqueroutes.

Adjudication des fermes et sous-fermes.

Préoccupé, comme il l'était, de trouver de l'argent partout, Machault se hâta de s'éclairer sur le produit réel des fermes générales et des sous-fermes [1], dont les baux expiraient en 1749. Différents mémoires qu'il se fit adresser à ce sujet, lui apprirent que chacun des fermiers généraux touchait, en vertu des droits qui lui étaient attribués, 250,000 livres par an, et que les quarante-et-un fermiers généraux s'étaient partagé en outre, dans les six années de leur exercice, un boni de 54 millions sur les recettes. Profitant du développement qu'avait pris depuis quelques années l'impôt sur le tabac, et de l'empressement d'une foule de personnes à s'ingérer dans la perception des revenus de l'État, le contrôleur général exigea une augmentation de 9 millions des nouveaux fermiers généraux et une autre de dix-huit cent mille livres des sous-fermiers, ce qui accrut les revenus publics de 11 millions (55 millions d'aujourd'hui). On put croire dès lors que le paiement des rentes sur l'Hôtel-de-Ville, qui avait été différé de trois mois, se ferait plus régulièrement à l'avenir, et qu'un grand nombre de petits officiers du roi ou de fournisseurs du château allaient recevoir enfin leur

[1] Les sous-fermes se composaient de certains droits qui avaient été détachés de l'ensemble des impôts compris dans les fermes générales pour être donnés à des fermiers spéciaux.

traitement et le prix de leurs fournitures; mais la joie que fit naître cet espoir fut troublée par le bruit des violences du gouvernement, violences mystérieuses qui excitèrent dans le public une vive fermentation.

Des vagabonds infestent le pays et détruisent toute sécurité.

Le manque de travail et le renvoi dans leurs foyers d'une foule de soldats habitués par la vie des camps à la fainéantise, avaient jeté dans tout le pays une nuée de vagabonds qui répandaient la terreur par leurs vols et leurs assassinats. On ne parlait que d'églises dépouillées de leurs ornements, de voyageurs arrêtés sur les grandes routes. Dans plusieurs provinces, les prisons regorgeaient de malfaiteurs, au point que l'intendant Joly de Fleury demanda l'autorisation de profiter du passage de la chaîne des forçats à travers la Bourgogne pour y attacher des gens sans aveu qu'il venait d'arrêter. Saint-Florentin trouva le procédé par trop illégal, scrupule louable, mais qui contrastait singulièrement avec les procédés auxquels recourut de nouveau le gouvernement, vers la même époque, pour débarrasser le royaume d'une multitude de mendiants et peupler les solitudes du Nouveau-Monde.

Le gouvernement fait enlever des hommes, des femmes et des enfants pour peupler les colonies françaises.

Les ministres s'étaient facilement laissé convaincre qu'en agissant ainsi, ils rendraient un double service à la France. Dans des circonstances semblables, le parlement anglais avait invité les gens sans aveu à émigrer dans la Nouvelle-Écosse. S'adressant à des hommes libres, il avait fait appel à l'intérêt privé, en exposant les avantages de l'expatriation et en procurant aux familles pauvres les moyens de quitter l'Angleterre. Il n'en fut pas de même en France, où le mépris des hommes, qui caractérise les gouvernements absolus, permettait d'agir avec plus de

promptitude et moins de formes. Le gouvernement fit tout simplement arrêter par la police les filles de mauvaise vie, les domestiques sans condition, les convalescents sortant des hôpitaux, les pauvres errant dans les rues; il les entassa dans les prisons, et, choisissant ceux qu'il jugea propres à la colonisation, il les dirigea sur les ports de mer, tandis qu'il renvoya les invalides dans les lieux de leur naissance, avec défense d'en sortir sous peine des galères et même de mort, s'ils s'en échappaient. Des hommes faits, la police passa aux enfants; elle saisit tous ceux qu'elle trouva dans les rues et les enferma dans des hôpitaux où, faute de surveillance, ils eurent souvent à souffrir de la faim. Tant qu'il ne s'agit que de l'enlèvement de gens sans aveu, ces expéditions de la police passèrent inaperçues et plus d'un bourgeois paisible s'applaudit même, dans son égoïsme, d'être délivré des importunités des mendiants. Mais comme le but du gouvernement n'était pas seulement d'assurer la sécurité des routes et la tranquillité publique, comme il voulait peupler les colonies, il continua ces enlèvements avec l'impassibilité que met un architecte à réunir les matériaux de l'édifice qu'il construit. Les agents de police obtinrent une prime proportionnée au nombre de personnes qu'ils arrêtèrent, et l'intérêt stimulant leur zèle, ils se mirent à emprisonner tant de jeunes gens des deux sexes que, dans le mois de décembre 1749, les servantes n'osaient plus sortir le soir dans les rues de Paris. Marchant déguisés et escortés de trois ou quatre hommes prêts à leur venir en aide, les exempts eurent en peu de temps mis la main sur un grand nombre d'enfants. Il

arriva plus d'une fois qu'un père ou une mère, inquiet de ne pas voir rentrer son fils ou sa fille qui s'était éloigné momentanément, offrit à la police de l'argent pour le retrouver. Alléchés par ces profits, les exempts continuèrent de plus belle à attirer dans leurs piéges des enfants de bourgeois et d'artisans aisés; mais du jour que la classe intelligente du peuple se sentit menacée, une vague inquiétude s'empara des esprits. Dans l'impossibilité de s'expliquer ces nombreuses disparitions d'enfants, la multitude ignorante finit par en chercher la cause dans la maladie d'un prince que son état condamnerait à prendre des bains de sang humain. L'irritation allait donc croissant parmi le peuple, quand, en 1750, le gouvernement jugea à propos d'imprimer aux enlèvements une activité plus grande que jamais.

Émeute dans Paris en 1750.

Le 16 mai, des enfants furent enlevés en plein jour dans les rues de Paris; mais le peuple, averti par les clameurs des témoins de ces violences, sortit des maisons, se rua sur les agents de police et les poursuivit jusqu'à la porte Saint-Antoine. Cette émeute, qu'avait précédée un soulèvement du même genre dans le faubourg Saint-Marcel, ne devait pas être la dernière. La population, en proie à la plus vive agitation, formait des groupes si nombreux dans certains quartiers de la capitale que la circulation était interrompue. On s'y entretenait avec colère des extorsions de la police, qui avait demandé jusqu'à cent livres pour rendre un enfant à ses parents. Quelques jours après, le peuple, à la poursuite d'un archer, saccagea dans la rue de Cléry la maison d'un commissaire de police, et sur la place de la Croix-Rouge,

sous prétexte qu'un archer avait tenté de ravir le fils d'un cocher, il assaillit la boutique d'un rôtisseur où cet agent s'était réfugié. Le guet dut rester jusqu'à dix heures du soir spectateur impuissant du pillage de la maison. Au même moment, les chaînes avaient été tendues à l'entrée de la rue de la Calandre, pour arrêter le guet à cheval. La multitude, irritée par des coups de fusil tirés de la maison du commissaire du quartier, était sur le point d'y mettre le feu; déjà du bois avait été amassé devant la porte, et des boutiques d'armuriers avaient été pillées, quand la prudence du guet et la vue des cadavres de plusieurs archers que l'on portait à la Morgue, finirent par dissiper l'attroupement vers les onze heures du soir. Le lendemain, la foule redescendit dans les rues, aussi furieuse que la veille, soit que la police eût eu l'imprudence de recommencer ses enlèvements, soit que la colère populaire n'eût pas encore atteint le point où elle se calme d'elle-même. Un agent de police déguisé ayant été reconnu au moment où le bruit de l'enlèvement d'un enfant se répandait dans le quartier Saint-Roch, le peuple se mit à sa poursuite, et un des leurs ayant été blessé par un coup de feu parti de la maison du commissaire, où il avait trouvé un asile, les séditieux en commencèrent le siége. Dans l'impossibilité de se défendre avec une seule escouade du guet, le commissaire dut livrer l'agent que réclamait l'émeute. Le malheureux fut assommé sur place traîné dans le ruisseau jusqu'à l'hôtel du lieutenant de police Berryer, à la porte duquel on se proposait de clouer le cadavre. Les vociférations les plus injurieuses contre le roi se mêlaient à ces scènes

de meurtre et de pillage; le peuple lui reprochait son irréligion et sa faiblesse pour une maîtresse qui trafiquait de tout; quelques-uns conseillaient même d'aller incendier Versailles, « ce château élevé aux dépens du peuple, » et la cour effrayée dut faire occuper par des troupes le pont de Sèvres et le défilé de Meudon. La haine contre Mme de Pompadour était si forte que, se rendant, un de ces jours d'émeute, chez le marquis de Gontaut, rue de Richelieu, elle fut forcée de fuir devant un attroupement qui se formait sur le rempart le long du jardin de l'hôtel. Chargé de poursuivre les séditieux, le parlement, selon l'usage des gouvernements absolus, commença par déclarer que les bruits d'enlèvements d'enfants étaient faux, et que des gens malintentionnés avaient seuls pu les répandre. Son arrêt, promptement imprimé, fut affiché au coin des rues et envoyé aux curés des environs de Paris, pour qu'ils le répandissent à Vincennes, à Bagnolet, à Vitry, à Saint-Cloud, où commençait à gronder l'émeute; mais le peuple l'accueillit avec mépris. Il ne nous rendra pas nos enfants, était le cri général. La police, dont les postes furent multipliés dans les quartiers populeux, réussit à prévenir de nouveaux troubles, et par ses mesures arbitraires, telles que arrestations nocturnes, violations de domiciles, saisies de lettres confiées à la poste, elle parvint à rétablir le calme, comme dit d'Argenson, « jusqu'à la première révolte. »

Chemin de la Révolte.

Le roi trouva naturellement que le peuple avait eu tous les torts. Sur le point de partir pour Compiègne, il annonça à la cour qu'il ne passerait pas par Paris. « Eh quoi? s'écria-t-il, je me montrerais à ce vilain

peuple, qui a dit que je suis un Hérode. » « Il est à désirer, écrit à ce sujet le duc de Luynes, que le peuple de la capitale regarde comme une punition de ce qu'il ne sera pas honoré de la présence de Sa Majesté. Il est assez vraisemblable que, dans les circonstances présentes, il y aurait eu peu d'acclamations, peut-être point du tout dans le passage du roi. » Réflexions d'une bonhomie naïve qui font ressortir la singulière et bizarre prétention des rois d'être révérés comme des espèces de divinités et d'éveiller un attachement personnel chez des personnes qui ne les ont jamais approchés. Les gens éclairés réservent leur affection et leur respect pour les services réels; les multitudes ont des acclamations pour tous les spectacles qui rompent un instant la monotonie de leur existence. « Quelle foule pour voir le triomphe de Votre Seigneurie ! » disait à Cromwell un des témoins de l'empressement du peuple de Londres à le saluer lors de son retour d'Irlande. « Il y en aurait bien davantage pour me voir pendre, » répliqua le général. Paroles pleines de bon sens, qui réduisent à leur juste valeur les bruyantes réceptions réservées de tout temps aux personnages puissants.

La cour de Versailles, qui vivait des dons du roi et partageait ses rancunes, applaudit à sa résolution, et le chemin que parcourut Louis XV pour éviter de traverser Paris, fut dès lors appelé le chemin de la Révolte.

Les Français ignorent si leurs colonies ont profité de ces déportations; les journaux an-

Privé du plaisir d'apercevoir de temps en temps son maître, le peuple de Paris n'eut pas comme dédommagement la satisfaction d'apprendre ce qu'étaient devenus tous les malheureux que le gouverne-

glais et les journaux français.

ment avait fait enlever. Les Français ne devaient jamais savoir si les cargaisons humaines expédiées dans leurs colonies y étaient au moins arrivées. Les journaux anglais, qui s'adressent à un peuple habitué à se faire respecter, racontèrent que trois mille colons avaient abordé dans la Nouvelle-Écosse, qu'on leur avait distribué des terres, bâti des cabanes, et qu'ils étaient pourvus des graines et des instruments nécessaires à la culture. Les journaux français ne s'occupèrent nullement des colons; mais ils annoncèrent vers le même temps que des canons, des soldats, des ingénieurs avaient été débarqués au cap Breton. Cela ne suffisait-il pas pour un peuple qui, encore aujourd'hui, livre aux fonctionnaires civils et militaires ses colonies comme des moyens de faire fortune?

Précautions militaires prises contre la population de Paris.

Mais si les Parisiens étaient laissés dans l'ignorance sur ce qui touchait aux intérêts des vastes pays où pouvaient se déployer l'activité et l'industrie françaises, ils connaissaient du moins les précautions prises pour les maintenir eux-mêmes dans l'obéissance. Des casernes avaient été élevées autour de la capitale pour le logement des gardes françaises et des gardes suisses. La force des postes qui veillaient aux portes des Tuileries et du Louvre avait été augmentée, et la garde bourgeoise, connue sous le nom de guet, était devenue une troupe nombreuse, revêtue d'un uniforme et exercée au maniement des armes, troupe tellement importante que des lieutenants généraux devaient plus tard en briguer le commandement.

Exécutions à la suite des émeutes qui ont eu lieu dans la capitale.

Ces précautions prises, le gouvernement procéda sans délai à l'exécution de quelques-uns des émeutiers. « On convient, dit Barbier, que ces séditieux

sont criminels;... qu'il faut faire des exemples; qu'il ne faut pas laisser connaître au peuple sa force... Mais on sent en même temps que la cause de ces tumultes diminue beaucoup du crime. » Au nombre des trois malheureux réservés au gibet se trouvaient un charbonnier, qui frappa le peuple par sa bonne mine, et un jeune homme de dix-sept ans, fils d'un artisan. La foule cria grâce à plusieurs reprises; mais elle fut brutalement refoulée par les soldats, et l'exécution s'acheva : « On plaint ces malheureux, ajoute Barbier, parce que tout le monde est convaincu que, dans le fait, on a pris un grand nombre d'enfants..... Il est certain que ces exécutions ne déshonoreront point la famille de ceux qui ont été pendus. » Le parlement se borna à blâmer deux archers et à en admonester un troisième, indulgence à laquelle on doit être habitué en France, puisque, encore aujourd'hui, il est nécessaire d'avoir l'autorisation d'un tribunal spécial pour obtenir justice contre un fonctionnaire de l'État. « Le public est persuadé à Paris, écrit le marquis d'Argenson, qu'il y avait des preuves complètes contre les archers de l'enlèvement des enfants, mais qu'on les a dissimulées; qu'ainsi l'on a innocenté les exempts et les archers avec injustice, pour punir avec sévérité trois des séditieux. »

Quelques jours après ce lugubre spectacle, le peuple se pressait sur les bords de la Seine pour jouir des illuminations que M. de Soubise avait ordonnées dans les jardins de sa campagne de Saint-Ouen. Le prince avait l'honneur d'y recevoir Louis XV et Mme de Pompadour. Rien n'avait été épargné pour

bien accueillir le roi et la favorite. « Il ne faudrait pas beaucoup de fêtes de cette espèce, fait observer Barbier, pour incommoder et déranger les affaires du seigneur prince de Soubise. » Réflexion sans justesse, car ce genre de dépenses est, avant tout, un moyen d'obtenir des faveurs pécuniaires du prince que l'on a fêté. Le peuple admire ces prodigalités, sans songer qu'en définitive, c'est lui-même qui les paie. Lorsqu'un particulier se livre à des dépenses de luxe, il sacrifie une portion du bien qu'il a acquis par son travail, il donne ce qui lui appartient. Lorsqu'un fonctionnaire ou un roi prodigue les fêtes ou les dons, il prend le fruit du labeur des uns pour se montrer généreux envers les autres. Le peuple, qui souvent ne se rend pas un compte exact des choses, a donc le tort de vanter les dépenses d'un souverain et de se plaindre en même temps des charges qu'il supporte. Parmi les admirateurs du luxe de M. de Soubise, il y en eut plus d'un qui, en rentrant dans son pauvre gîte, se prit à réfléchir sur la multitude toujours croissante des impôts qu'il avait à payer.

Recouvrement difficile des impôts, préoccupations de la nation.

Le roi venait en effet de décider que les quatre sous par livre sur tous les droits continueraient à être perçus pendant six années encore. Le droit du centième denier prélevé sur les offices avait été rétabli avec aggravation [1]. Le parlement, qui se sentit atteint par

[1] Ce droit du centième denier était exigé des titulaires d'offices en compensation de la faculté qui leur était accordée de transmettre par vente ou par succession l'emploi qu'ils remplissaient. Il était généralement connu sous le nom d'*annuel*, parce qu'il se payait chaque année. Il avait été établi à plusieurs reprises pour une période de neuf années, et venait d'être renouvelé pour neuf ans encore.

ce dernier impôt, prit la défense de la nation avec la chaleur qu'inspire l'intérêt personnel, et dans ses remontrances, il laissa percer une étrange amertume. « En voyant sacrifier de si belles conquêtes pour hâter la conclusion de la paix, qui ne se serait attendu à jouir incessamment des douceurs de l'abondance? Si nos espérances ont été d'abord trompées par l'établissement du vingtième, ne devions-nous pas du moins nous flatter que cette imposition serait le seul reste des malheurs de la guerre... Est-il donc absolument nécessaire d'accabler les sujets pour rendre l'État florissant?... Les impositions sont aujourd'hui tellement multipliées, que c'est une science d'en connaître le nom et les différents objets. Mais une science plus utile et plus précieuse serait celle qui enseignerait les moyens d'en diminuer l'excès, sans trop affaiblir les revenus de Votre Majesté. Une sage économie, une extrême attention à faire en sorte que ce qui sort des mains de vos sujets, entre effectivement dans les coffres de l'État; une fermeté inflexible à réprimer les déprédations; un soin particulier d'entrer dans tous les détails pour tâcher de diminuer, autant qu'il est possible, les frais de régie et le nombre prodigieux des employés, voilà, Sire, ce qu'on regarde dans tous les temps comme les moyens les plus sûrs de rétablir l'ordre dans les finances. » L'avocat Barbier constate, à la même date, que le peuple de Paris « criait beaucoup contre les dépenses du roi, tant en bâtiments que dans ses extraordinaires de Choisy, Crécy, la Muette et autres lieux, où il y avait une grande déprédation... On crie pareillement, continue-t-il, contre Mme de Pompadour dont le crédit est extrême. On ne

parvient, dit-on, aux charges et emplois que par son canal et avec de l'argent. »

Les discussions de l'assemblée générale du clergé, qui s'était ouverte au mois de juin, ne pouvaient que jeter de nouveaux ferments d'agitation dans les esprits.

Assemblée générale du clergé, juin 1750.

Le gouvernement, qui établissait avec facilité l'impôt du vingtième dans les pays d'élection, ne s'était pas encore expliqué sur son application aux biens du clergé, quoique le public ne doutât pas que son ambition ne fût de l'étendre à ce corps puissant et privilégié. Le cardinal de La Rochefoucault avait été choisi pour présider l'assemblée à cause de la modération de son caractère et de la position de sa famille, qui faisait de lui un homme de cour. Rien n'avait transpiré sur les résolutions prises dans cette réunion importante, quand, le 17 août, le ministre Saint-Florentin et le conseiller d'État M. de Brou annoncèrent aux délégués du clergé que le roi exigeait sept millions cinq cent mille livres payables en cinq années, et qu'une déclaration envoyée au parlement prescrivait à tous les bénéficiers de donner, dans un délai de six mois, un état des biens et des revenus dont ils jouissaient.

Le gouvernement exige un état des biens du clergé.

Rédigé avec l'astuce propre aux gouvernements absolus, qui se donnent toujours aux foules ignorantes comme les défenseurs du faible et du pauvre contre les puissants et les riches, le préambule de la loi faisait ainsi parler le roi : « Entre les prérogatives que le clergé de France tient de la piété et de la concession de nos illustres prédécesseurs, une des plus éminentes est d'être dépositaire d'une partie de l'autorité royale pour faire la répartition et le recouvrement

des subsides dont sa fidélité lui impose l'obligation... Rien n'est plus désirable que d'en voir l'imposition répartie avec égalité. Les plus saints prélats et les plus zélés ont souvent gémi, et depuis longtemps, sur l'inégalité des répartitions... Leurs plaintes... n'ont apporté jusqu'à présent aucun remède à ce désordre. L'attention que nous devons à la conservation des biens ecclésiastiques et à la réforme d'un abus qui ne subsiste qu'à l'ombre de la portion de notre autorité qui a été confiée au clergé de France,... nous impose le devoir indispensable de rétablir les règles de l'ordre et de la justice... L'effet trop fréquent des répartitions inégales étant de faire retomber le poids des impositions sur ceux qui sont le moins en état de le supporter, nous regardons comme le plus noble usage que nous puissions faire de la souveraine puissance que nous tenons de Dieu, de faire ressentir notre protection aux pauvres et aux faibles, dans quelque ordre et dans quelque état qu'ils se trouvent, et c'est ce que nous recommandons le plus étroitement à ceux qui sont chargés de l'exécution de nos ordres pour les impositions publiques. C'est en partie pour rétablir une juste proportion dans celles qui sont réelles, que nous avons demandé à nos sujets la déclaration du revenu de leurs biens; et nous voyons que toutes les fois que le clergé de France s'est occupé des moyens de réformer son département, il n'a pas trouvé qu'il fût possible d'y parvenir par d'autres voies que par celles des déclarations tant de la nature que du revenu des bénéfices. Les témoignages authentiques de son zèle à cet égard sont conservés dans les procès-verbaux de ses assemblées générales.....

En adoptant ce qu'il a projeté plus d'une fois, et en y ajoutant les dispositions qui nous ont paru les plus propres à en assurer l'exécution, nous aurons la satisfaction de ne lui prescrire principalement que ce qu'il a lui-même jugé nécessaire, et de pouvoir procurer, par un nouveau département, de plus grands soulagements aux curés qui, moins bien partagés en général,... méritent d'être imposés dans une proportion plus favorable que les autres bénéficiers..... La connaissance par nous-même de la véritable valeur des biens du clergé de France est importante pour éclaircir les préventions désavantageuses auxquelles l'ignorance de cet objet a donné lieu, et pour nous mettre en état non-seulement de proportionner à ses facultés les secours que les besoins du royaume peuvent nous obliger de lui demander, mais encore de juger du plus ou du moins de facilité qu'il est de notre prudence d'apporter aux nouveaux établissements qu'on pourrait nous proposer et aux nouvelles acquisitions que les gens d'église voudraient faire. »

Embarras du clergé, il a recours au roi.

En présence de cet appel à l'opinion publique, la situation de l'assemblée du clergé devenait des plus délicates. Si elle refusait d'obéir, elle paraissait vouloir, au détriment des plus humbles membres de son corps, perpétuer des injustices qu'elle avait signalées elle-même; si elle cédait aux injonctions qui lui étaient faites, elle donnait au gouvernement les bases sur lesquelles il s'appuierait pour réclamer le paiement de l'impôt du vingtième. Le cardinal de La Rochefoucault alla à Versailles présenter des remontrances, où le clergé se plaignait de ce que la nouvelle déclaration, dans son préambule, « atteignait tout

ensemble les immunités de l'Église, en présentant comme des subsides les secours libres et volontaires qu'elle avait donnés jusqu'alors à l'État, et paraissait n'avoir été donnée que pour réformer des abus que l'on supposait avoir lieu dans les bureaux diocésains... Des ministres du Seigneur, ajoutait-il, peuvent-ils rester dans le silence, quand on veut les dépeindre comme des prévaricateurs qui..... font gémir ceux dont les intérêts leur sont confiés, sous le poids d'une répartition aussi injuste qu'inégale? » Après avoir défendu la répartition des impôts par les bureaux diocésains, et montré qu'en 1705, comme en 1730, c'était le gouvernement, qui, après l'avoir autorisé, avait empêché le travail que voulait entreprendre le clergé pour corriger l'inégalité de la répartition des impôts entre les différents diocèses, l'assemblée affirmait qu'elle ne demandait qu'à être rassurée sur la conservation des immunités de l'Église pour entreprendre le travail que la déclaration avait pour but de prescrire. « Serait-il possible, s'écriait-elle, qu'avec de pareils sentiments nous eussions le malheur de déplaire à Votre Majesté, et qu'elle laissât subsister dans les registres de ses parlements un monument qui flétrit le clergé de votre royaume? Non, Sire, votre religion et votre justice vous engageront à le faire respecter... et à le rassurer sur les atteintes que la nouvelle déclaration donne à ses immunités. Le clergé se flatte d'avoir établi leur origine respectable et les solides fondements sur lesquels elles sont appuyées. » A ces remontrances était joint un mémoire où le clergé soutenait que « ses immunités prenaient leur source dans la consécration de ses biens, » con-

sécration dont l'effet était « de les retirer du commerce, de les appliquer irrévocablement aux œuvres de religion et de rendre illégitimes tous changements qui seraient faits dans leur destination sans le consentement de l'Église... Nous ne rapporterons pas ici, y disait-on, les faits qui prouvent que cette vérité a été commune à toutes les religions et connue de tous les peuples. Il nous suffira de dire qu'après avoir pris sa source dans le droit naturel,... elle est devenue de précepte positif sous l'Ancienne Loi, et que ce précepte est du nombre de ceux que l'Église de Jésus-Christ a regardé comme toujours subsistant depuis l'abrogation de la loi mosaïque... Le concile de Trosly, tenu en 909, celui d'Avignon en 1209, celui d'Angers en 1365, celui de Cologne en 1526... et une foule d'autres conciles particuliers décident que les biens offerts à Dieu et consacrés à son culte sont exempts de toute charge. Ils ajoutent que cette exemption... intéresse le droit naturel et divin. Les conciles généraux..... ne s'expliquent pas moins clairement... Tout ce que nos prédécesseurs nous ont laissé de monuments ecclésiastiques depuis deux cents ans, prouve que le clergé de France a constamment professé la même doctrine et tenu le même langage..... L'autorité d'où sont émanées tant de décisions respectables, est celle qui a été établie par Jésus-Christ pour guider les rois et les peuples dans la voie du salut..... Quand nous enseignons cette doctrine, nous ne faisons que rappeler les maximes avouées, reconnues, respectées dès les premiers temps par nos rois et par tous les ordres de la nation..... Les capitulaires de nos rois rappellent incessamment la même maxime. Ils re-

connaissent non-seulement que les sacrifices offerts par les prêtres, mais encore toutes les offrandes faites par les fidèles, soit en meubles, soit en immeubles, sont indubitablement consacrés à Dieu; ils enseignent que c'est aux ministres seuls de la religion qu'appartient le droit d'en disposer. Ils condamnent dans les termes les plus forts ceux qui violeraient l'immunité de l'Église en levant des taxes sur ses biens. »

Après avoir cité les ordonnances de Clovis, Clotaire, Charlemagne, Philippe-Auguste, Louis VIII, Saint-Louis; après avoir affirmé que la querelle qui s'éleva entre le pape Boniface VIII et le roi Philippe-le-Bel n'était que la suite d'un malentendu; après en avoir appelé à Louis XIV, qui, en 1710, avait reconnu que les biens de l'Église ne pouvaient être assujettis à l'impôt du dixième, le clergé continuait: « Non, Sire, il n'est pas à craindre que les ecclésiastiques veuillent jamais s'autoriser de leurs immunités pour en devenir citoyens moins généreux et moins zélés. S'il y a aujourd'hui un écueil à redouter, c'est qu'à force de se familiariser avec l'usage des biens de l'Église, on ne perde de vue leur sainte destination... L'objet de nos représentations, Sire, intéresse la religion par lui-même et dans ses suites. Nous oserons vous dire que les moindres nouveautés introduites dans ses maximes et dans ses usages l'exposent à de grands dangers; des États voisins nous en fournissent des preuves trop funestes, et s'il y a jamais eu un temps où ces exemples aient dû nous effrayer, c'est sans doute celui où nous vivons. Une affreuse philosophie s'est répandue comme un venin mortel et a séché la racine de la foi dans presque tous les cœurs;

le scandale de l'impiété, enhardie par le nombre et la qualité de ses partisans, ne garde plus de mesure... Sire, vous devez aujourd'hui à la religion une protection plus éclatante que jamais, parce qu'elle n'a jamais été aussi vivement attaquée..... Les ministres de la religion... vous demandent d'être traités par le fils aîné de l'Église comme ils l'ont toujours été par tous les princes de l'univers catholique. » Ces remontrances, que nous avons analysées avec quelque développement, prouvent une fois de plus combien certains hommes se placent facilement dans des situations exceptionnelles vis-à-vis de leurs semblables et se figurent que les avantages dont ils ont su, au détriment de la société, s'emparer dans l'intérêt d'une famille ou d'une corporation, doivent être toujours respectés. D'après ces théories étranges, dont l'habitude nous voile le ridicule, il suffirait que le hasard eût donné à un abus ou à une usurpation quelques années de vie, pour qu'aussitôt Dieu le consacrât comme une de ces immuables lois de la nature qui régissent la marche de la terre et des astres. Louis XV fut fortement ébranlé par les observations de l'assemblée du clergé; il protesta au cardinal de La Rochefoucault qu'il ne voulait pas attaquer les priviléges ecclésiastiques; mais l'opinion populaire, qui, en définitive, domine et terrasse à la longue les résistances égoïstes des individus, devait refouler pendant un certain temps le bon vouloir du roi.

Lettres de Bargeton, *La voix du sage et du peuple* de Voltaire.

Le ministre Machault, qui poursuivait son but avec l'énergie que donne l'assentiment général, avait fait composer par un avocat, nommé Bargeton, un livre qui fut publié sans nom d'auteur sous le simple titre de

Lettres. On y traitait à fond de la situation du clergé depuis son origine, de ses agrandissements et de ses usurpations. Imprimé sans permission et condamné sur les instances des évêques, ce livre continua à se répandre, et une seconde édition, en tête de laquelle figurait l'arrêt de suppression, se vendit à une foule de gens convaincus, comme l'auteur, que le clergé n'avait aucun droit à être dispensé de donner la déclaration de ses biens et de payer le vingtième. L'écrit de Bargeton, remarquable par les recherches de l'écrivain, mais condamné par son érudition même à ne pas se répandre dans le grand public, trouva un appui dans une vive et entraînante brochure, dont on attribua la publication à une intervention de Machault. Voltaire, saisissant l'occasion qui se présentait d'éclairer ses concitoyens, y discutait, à propos d'impôts, les questions qui préoccupaient les esprits, et donnait une forme claire et précise aux aspirations des Français. « La bonté d'un gouvernement, disait-il dans *La voix du sage et du peuple*, consiste à protéger et à contenir toutes les professions d'un État.

« Le gouvernement ne peut être bon, s'il n'y a une puissance unique.

« Dans les États les plus mixtes, la puissance résulte du consentement de plusieurs ordres, et alors elle acquiert son unité, sans laquelle tout est confusion.

« Dans un État quelconque, le plus grand malheur est que l'autorité législative soit combattue.

« Il ne doit pas y avoir deux puissances dans un État.

« On abuse de la distinction entre puissance spiri-

tuelle et puissance temporelle ; dans ma maison, reconnaît-on deux maîtres : moi, qui suis le père de famille, et le précepteur de mes enfants, à qui je donne des gages?

« Je veux qu'on ait de très-grands égards pour le précepteur de mes enfants, mais je ne veux point du tout qu'il ait la moindre autorité dans ma maison.

« Il y a en Europe quatre grands États, sans compter l'Italie, qui sont de la communion romaine : la France, les Espagnes, la moitié de l'Allemagne, la Pologne. Dans les Espagnes, le gouvernement s'accommode avec le pape pour imposer des taxes sur le clergé. L'impératrice-reine en use de même; elle a obtenu, dans la dernière guerre, de prendre l'argenterie des églises. En Pologne, l'armée de la couronne vit quelquefois à discrétion sur les biens du clergé...

« En France, où la raison se perfectionne tous les jours, cette raison nous apprend que l'Église doit contribuer aux charges de l'État, à proportion de ses revenus, et que le corps destiné particulièrement à enseigner la justice, doit commencer par en donner l'exemple.

« Le gouvernement serait digne des Hottentots, dans lequel il serait permis à un certain nombre d'hommes de dire : C'est à ceux qui travaillent à payer; nous ne devons rien payer, parce que nous sommes oisifs.

« Ce gouvernement outragerait Dieu et les hommes, dans lequel les citoyens pourraient dire : L'État nous a tout donné, nous ne lui devons que des prières.

« La raison, en se perfectionnant, détruit le germe des guerres de religion. C'est l'esprit philosophique qui a banni cette peste du monde . . . . . .

. . . . . .

« Ce n'est que dans les temps de barbarie qu'on voit des sorciers, des possédés, des rois excommuniés. . . . . .

. . . . . .

« La raison nous montre que, quand le prince voudra extirper un abus préjudiciable, les peuples doivent y concourir et y concourront, l'abus eût-il quatre mille ans d'ancienneté.

« Cette raison nous enseigne que le prince doit être maître absolu de toute police ecclésiastique, sans aucune restriction, puisque cette police ecclésiastique est une partie du gouvernement. . . . . .

. . . . . .

« Quand le prince, qui est le pasteur de son peuple, voudra augmenter son troupeau, comme il le doit; quand il voudra rendre aux lois de la nature les imprudents et les imprudentes... qui ont fait un vœu fatal à la société dans un âge où il n'est pas permis de disposer de son bien, la société bénira ce prince...

« Le prince peut, d'un seul mot, empêcher au moins qu'on ne fasse des vœux avant l'âge de vingt-cinq ans, et si quelqu'un dit au souverain : Que deviendront les filles de condition, que nous sacrifions d'ordinaire aux aînés de nos familles? le prince répondra : Elles deviendront ce qu'elles deviennent en Suède, en Danemark, en Prusse, en Hollande, elles feront des citoyens; elles sont nées pour la propa-

gation, et non pour réciter du latin qu'elles n'entendent point. . . . . .

« C'est un très-grand bonheur pour le prince qu'il y ait beaucoup de philosophes, qui impriment ces maximes dans la tête des hommes.

« Les philosophes, n'ayant aucun intérêt particulier, ne peuvent parler qu'en faveur de la raison et de l'intérêt public.

. . . . . .

« Ce qui peut arriver de plus heureux aux hommes, c'est que le prince soit philosophe.

« Le prince philosophe sait que plus la raison fera de progrès dans ses États, moins les disputes, les querelles théologiques, l'enthousiasme, la superstition feront de mal. . . . . .

« Les progrès de la raison suffiront pour anéantir... dans quelques années toutes les disputes sur la grâce, parce que le nombre des hommes raisonnables étant augmenté, le nombre des esprits de travers, qui se nourrissent d'opinions absurdes, diminuera.

« Ce qu'on appelle un janséniste est réellement un fou, un mauvais citoyen et un rebelle. . . . . .

. . . . . .

Les Molinistes sont des fous plus doux..... Il est certain que plus il y aura de philosophes, plus les fous seront à portée d'être guéris. »

Le clergé poursuivant avec vivacité la condamnation de cette brochure, comme il l'avait fait pour le livre de Bargeton, Voltaire profita de l'appui de Machault pour railler ses adversaires, et la veille même du jour où *La voix du sage et du peuple* devait être condamnée, il se répandit un prétendu *Extrait du*

décret de la sacrée congrégation de l'inquisition de Rome, à l'encontre d'un libellé intitulé Lettres sur le vingtième.

« Comme il est clair, y lisait-on, que le monde va finir, et que l'Antechrist est déjà venu, ledit Antechrist ayant envoyé déjà plusieurs lettres circulaires à des évêques de France, dans lesquelles il a eu l'audace de les traiter de français et de sujets du roi, Satan s'est joint à l'homme d'iniquité pour achever de placer l'abomination de la désolation dans le lieu saint; lequel Satan a, pour cet effet, composé et débité un livre digne de lui, livre hérétique, sentant l'hérésie, téméraire et malsonnant. Il s'efforce d'y prouver que les ecclésiastiques font partie du corps de l'État, au lieu d'avouer qu'ils en sont essentiellement les maîtres, ainsi qu'ils l'avaient précédemment enseigné; il avance que ceux qui ont le tiers du revenu de l'État doivent au moins le tiers en contributions, ne se souvenant plus que nos frères sont faits pour avoir tout et ne rien donner. Le susdit livre en outre est notoirement rempli de maximes impies tirées du droit naturel, du droit des gens, des lois fondamentales du royaume, et autres préjugés pernicieux tendant méchamment... à faire circuler plus d'espèces dans le royaume de France, à soulager les pauvres ecclésiastiques jusqu'à présent saintement opprimés par les riches... »

Refus du clergé de donner une déclaration de ses biens.

Louis XV ayant persisté à exiger la déclaration des biens de l'Église, l'assemblée générale du clergé, forcée de formuler une résolution, répondit au roi : « La justice et la magnanimité de Votre Majesté nous sont si connues, qu'elles nous autorisent à

répondre que nous ne consentirons jamais que ce qui a été le don de notre amour et de notre respect, devienne le tribut de notre obéissance. » Cette formule de refus, où l'on évitait avec soin de confondre le clergé avec le reste de la nation, fut regardée comme une insulte par la majorité des laïques. « Les moindres prestolets, écrit Barbier, tous les écoliers, clercs, séminaristes, pour qui les arrangements que l'on prend ne peuvent être qu'avantageux, aiment mieux être écrasés par le haut clergé que de perdre l'idée et le préjugé d'une indépendance par rapport aux biens ecclésiastiques. Ils regardent à déshonneur d'être traités comme les autres sujets. » — « Tous les honnêtes gens, mande Buffon à l'abbé Leblanc, admirent la bonté du roi et crient contre l'orgueil et la désobéissance des prêtres, qui ont refusé nettement de donner la déclaration des biens qu'ils possèdent; heureusement on tient ferme. Ils sont tous renvoyés et retenus dans leurs diocèses. » Observateur plus calme des événements, le marquis d'Argenson constate en ces termes la tendance du gouvernement à s'emparer des biens ecclésiastiques. « On dit toujours que l'Église est trop riche, mais je ne vois pas à quoi cela nuit... Les moines ornent le royaume de bâtiments et entretiennent leurs biens de campagne. Je ne parle à la vérité que du clergé régulier. Pour le séculier, il entretient mal. Mais si l'on met l'un et l'autre en banqueroute, quel avantage en retirera-t-on? » Quelques pages plus loin, résumant, à la date du 20 décembre 1750, les rumeurs de la foule, il écrivait cette espèce de prophétie : « On dit sourdement

dans Paris que le corps du clergé garde contre l'autorité royale une dernière proposition... Quand il sera poussé à bout par l'autorité,... quand on aura refusé ses dernières remontrances,... quand le mécontentement des peuples sera accru par la continuation des impôts, sous le faux prétexte de payer les dettes, tandis qu'on emprunte pour les augmenter, par la trop grande et trop injuste distribution des grâces, par les désordres de la cour,... par la dureté des recouvrements, par le dépérissement du commerce, par le peu de considération de notre couronne, ce qu'on lit de reste dans les gazettes étrangères, surtout par les entreprises audacieuses des Anglais contre nos colonies,... toutes choses venues à point dans les opinions qui régissent le monde, alors le clergé s'ameutera tout à coup pour disputer au roi l'autorité arbitraire de l'exaction des impôts et demandera l'assemblée des États-Généraux de la nation... Le ministère y répondra avec violence et témérité... Je crains que ceci, poussé à bout, ne produise grand scandale et qu'il ne s'élève des hommes qui soutiennent la cause nationale sous couleur de la cléricale. Puis ces hommes deviendront grands et chers aux peuples... Et qu'on ne dise pas qu'il n'y a plus d'hommes. La statue est dans le marbre... Voyez combien il y a aujourd'hui d'écrivains instruits et philosophes. Le vent souffle d'Angleterre depuis quelques années sur ces matières-là... Voyez dans quel style sont écrites les remontrances des parlements.... Ces procureurs généraux, ces syndics d'État, tous ces gens-là deviendront au besoin de grands hom-

mes. Toute la nation prendrait feu, la noblesse se joindrait au clergé, puis le tiers-état. Et s'il en résultait la nécessité d'assembler les États-Généraux du royaume pour régler les finances,... ces États ne s'assembleraient pas en vain. Qu'on y prenne garde, tout ceci est fort sérieux. »

Soulèvement des pays d'État contre l'impôt du vingtième.

Les réflexions de d'Argenson étaient motivées à la fois par le soulèvement des esprits dans les pays d'État et par les procédés arbitraires de l'administration. Les États de Bretagne avaient unanimement demandé l'exemption de l'impôt du vingtième. Des députés envoyés à Versailles avaient représenté au roi que cette province « avait ressenti les malheurs de la guerre plus que toutes les autres provinces du royaume... Sa navigation et son commerce ont essuyé des pertes immenses... La noblesse a consommé ses effets et ses revenus... La plupart des matelots ont péri sur mer et ont laissé leurs familles sans subsistance... Dans l'intérieur de la province, la moitié des terres est inculte, et l'autre suffit à peine à nourrir les peuples qui la cultivent... Dans ces temps malheureux, où les impôts ont augmenté avec les pertes, la capitation est devenue excessive; un nombre infini de misérables sont hors d'état d'y satisfaire, et leur indigence recharge encore les autres contribuables. Cependant toute la nation ne semblait pas réfléchir sur elle-même pendant que la guerre a duré... Au retour de la paix, elle croyait n'avoir que des grâces à espérer... Des ordres envoyés aux États par des commissaires de Votre Majesté ont fait voir un objet tout contraire... Le précis de ces ordres est que Votre Majesté refuse tout adou-

cissement; que Votre Majesté étant informée que le dixième n'a pas été en Bretagne à sa juste proportion, elle ordonne aux États d'enjoindre à leurs commissaires d'arrêter, sans perdre de temps, les rôles du vingtième pour l'année 1750 sur le même pied que ceux du dixième;... qu'il est défendu aux États de faire aucune représentation. » Le maréchal de Richelieu, étant allé présider les États du Languedoc, les trouva fort irrités contre le gouvernement. Des ordres ministériels avaient prescrit aux commissaires royaux de supprimer les visites qu'ils étaient dans l'usage de faire aux membres des États pour solliciter le vote du don gratuit, et de ne plus communiquer les instructions dont ils étaient chargés. Les États invoquèrent les priviléges de la province qui consacraient le consentement des États pour la levée du vingtième et leur droit de recouvrer et de répartir cet impôt. Les discussions furent des plus vives. Le clergé, qui commençait à sentir par sa propre expérience les abus auxquels aboutit fatalement un gouvernement absolu, donna le signal de la résistance. Appelé à émettre le premier son avis, l'archevêque d'Alby, faisant allusion aux conditions sous lesquelles les États avaient toujours accordé le don gratuit, ajouta : « Cette belle prérogative, qu'aucune imposition ne puisse être faite, répartie et levée que par les États, est aussi ancienne que la première consistance de la province avant sa réunion à la couronne; elle fut une des conditions les plus essentielles de cette réunion... Cependant, Messieurs, une lettre de M. le contrôleur général à Mgr l'archevêque de Narbonne et plus en-

core les instructions portées par Messieurs les commissaires du roi.... contiennent, de la manière la plus positive, que l'intention du roi, par rapport à l'établissement du vingtième, est que l'édit du mois de mai dernier soit exécuté en Languedoc littéralement comme dans les pays d'élection... »

Dans l'impossibilité de briser par l'intrigue la résistance qui lui était opposée, Richelieu se décida à dissoudre l'assemblée. Un ordre parti de Paris exila dans leurs diocèses, avec défense d'en sortir sans permission, les évêques d'Alby, de Toulouse, d'Agde, de Rieux, de Saint-Papoul, de Mende, de Castres, du Puy, de Viviers, de Comminge, de Saint-Pons, d'Uzès, de Carcassonne, de Béziers, de Montpellier, de Nîmes, d'Alais, d'Alet et de Lavaur. On consigna dans leurs terres les marquis de Calvisson, de Lanta, de Merinville, et MM. de Chambonnet, de Nizas, de Villeneuve et de Caylus. L'intendant de la province, M. Lenain, aussi étonné que se montrent encore en France les fonctionnaires toutes les fois qu'un citoyen a l'audace de réclamer l'exécution de la loi, écrivit au ministre Saint-Florentin : « Je m'attendais bien certainement à quelque résistance de la part du clergé... A voir la fermentation violente qui a agité les États, qui ne croirait pas que le roi leur fait des demandes nouvelles et inouies? Cependant, quand on réfléchit de sang-froid, on s'aperçoit qu'on ne demande rien à la province que ce qui lui a été demandé souvent dans les mêmes termes, sans que les États s'en soient formalisés... Il semble que les États ne pourraient prendre un parti plus salutaire que d'imiter la conduite de leurs pré-

décesseurs... Les pères de ceux qui composent les États d'aujourd'hui, avaient prêté le même serment et avaient les mêmes intérêts qu'on réclame aujourd'hui. . . . . .
Il est bien singulier qu'un corps considérable de prélats ait appuyé unanimement un parti si funeste, et qu'il ait réduit le roi à casser les États et à anéantir par là les véritables priviléges de la province, sous le prétexte d'en protéger une très-petite branche, que leur soumission aurait assurée, puisque Sa Majesté avait promis non-seulement justice,.. mais encore leur faisait espérer des grâces..... »
Exposé naïf des sentiments des fonctionnaires, qui mesurent généralement la dignité de ce qu'ils appellent le pouvoir à la servilité des citoyens, et ne comptent, pour la rémunération de leurs services, que sur la libéralité bénévole de leur maître. La Provence, la Bourgogne, la Flandre réclamèrent vainement la faveur d'être taxées à une somme fixe qu'elles percevraient elles-mêmes, en fondant leurs demandes sur ce que, comme le fit observer la Bourgogne, « les agents de la province, témoins de la misère,... épargneraient au moins à ceux qui en sont les victimes, les frais d'un recouvrement forcé. »

Les formules les plus adulatrices sur « le meilleur de tous les maîtres, » sur « le plus juste de tous les rois, » sur un prince « dont l'intrépidité avait été le salut de la France, et la modération celui de ses ennemis, » rien ne put détourner le gouvernement du but qu'il poursuivait. La Provence, la Bourgogne, la Flandre, les États d'Artois, qui ne s'étaient soumis qu'avec une mauvaise grâce sur laquelle le ministre

ordonna de passer, toutes ces provinces furent contraintes de céder aux volontés arbitraires de Versailles. La centralisation administrative, dont les bases avaient été posées par Louis XI, Richelieu et Louis XIV, tendait, par la propre impulsion du despotisme, à se constituer de plus en plus solidement. Il ne devait se produire une tentative de résistance qu'en Bretagne.

La composition des États de Bretagne permet à cette province une résistance sérieuse.

Dans cette province, la chambre de la noblesse ne se composait pas, comme en Languedoc, de quelques dignitaires, qui n'étaient en réalité que des employés du gouvernement. Toute la noblesse de la province en faisait partie. Les trois ordres étaient unanimement résolus à ne pas payer l'impôt du vingtième. La noblesse tenait à ne pas placer ses propriétés au niveau de celles des roturiers. Le clergé n'acceptait pas un impôt qui l'eût obligé à déclarer la valeur de ses biens, et le tiers-état voulait qu'on respectât les priviléges de la Bretagne. Les trois chambres, après avoir repoussé séparément l'impôt du vingtième, persistèrent dans leur vote en assemblée générale. Sourds à un ordre du roi qui leur défendait de se séparer, les députés des trois ordres quittèrent Rennes, aussitôt leur résolution formulée, et l'intendant, qui parvint à les réunir de nouveau quelque temps après, ne put obtenir de leur obéissance que le vote habituel du don gratuit.

Mesures prises par le gouvernement contre le clergé.

Cependant le gouvernement, persévérant dans la voie qu'il suivait, avait fini par prendre une résolution extrême à l'égard du clergé. Le ministre Saint-Florentin avait répondu à son refus de voter le vingtième par la dissolution de l'assemblée et par un ordre intimé à tous les prélats de regagner dans les vingt-

quatre heures leurs diocèses. Il n'y eut bientôt plus un seul évêque à Paris, et le roi irrité leur interdit le séjour de Versailles, gourmandant en ces termes ceux qu'il y rencontrait : « Monsieur, pourquoi n'êtes-vous pas dans votre diocèse ? »

L'irritation causée par les prodigalités de la cour atténue la jalousie du public contre le clergé.

Retenus à leur poste, les intendants eurent ordre de veiller sur la conduite du clergé, qui refusait partout de publier la déclaration relative à l'inventaire des biens ecclésiastiques. « Ce corps du clergé, quoique méprisé, écrivait Barbier, a néanmoins du crédit et des ressorts, soit à la cour, soit dans les provinces, par les ecclésiastiques et les moines. » Mais le véritable motif de l'inquiétude publique ne venait pas de la résistance du clergé. Les sentiments de jalousie que les fonctionnaires inspiraient à la nation contre lui, ne pouvaient détourner l'attention des causes pour lesquelles le gouvernement demandait sans cesse de l'argent. On blâmait en tous lieux les dépenses du roi et ses emprunts fréquents, dont on ne voyait pas la nécessité Plongé dans la misère, le peuple s'entretenait avec irritation des fleurs de porcelaine qui avaient été commandées pour le château de Bellevue et devaient coûter huit cent mille livres; il maudissait les dépenses déjà faites dans cette résidence, qu'on évaluait à sept millions (plus de trente millions de nos jours). Le sort d'un employé des bâtiments, qui avait été puni par l'exil pour avoir avoué le chiffre véritable des sommes enfouies dans cette demeure, achevait de donner crédit aux rumeurs exagérées qui circulaient partout.

La livrée des maîtres et des laquais à

L'inauguration de ce petit château se fit avec éclat. Les seigneurs et les dames de la cour y parurent avec

l'inauguration de Bellevue, le 25 novembre 1750.

ce que Barbier appelle un costume « d'ordonnance. » Les hommes avaient des habits de drap pourpre « avec une fort belle broderie d'or en bordé et en boutonnières assez larges, doublé d'un satin blanc, avec une veste de satin gris blanc, travaillé d'un dessin chenillé en pourpre, et un grand bordé de quatre doigts d'une broderie d'or mat sans fleurs ni dessin. » Les robes des dames étaient de la même étoffe que les vestes des hommes « tout unies, sans or. » Les valets de chambre des invités portaient des habits de drap vert avec « un bordé et des boutonnières d'or. » La marquise avait fourni le drap de livrée aux maîtres et aux laquais, se contentant de prescrire la forme des broderies. Les heureux invités purent se pavaner à leur aise dans un habillement qui leur revenait à plus de onze cents livres. Les Parisiens, dans l'espoir de jouir un instant de la fête, s'étaient rendus en foule à l'extrémité de la plaine de Grenelle. Mme de Pompadour, instruite de ce rassemblement, défendit l'illumination et le feu d'artifice qui avaient été préparés. Douze jours avant cette réunion, où tant de grands seigneurs avaient en vain brigué l'honneur de paraître, il ne s'était pas trouvé dans tout Paris un seul évêque pour officier à la messe solennelle de la rentrée du parlement. Tous étaient exilés par suite des exigences financières du gouvernement [1].

[1] *Particularités et observations sur les ministres des finances*, par M. de Monthion, p. 118 et suiv. — *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XXII, p. 220, 225, Édit de mai 1749, p. 226, Édit d'août 1749, p. 236, Déclaration d'août 1750. — *Journal de Barbier*, t. III, p. 80 et suiv., 102, 105, 109, 120, 124 et suiv., 140 et suiv., 144, 153, 157, 169 et suiv., 172, 180 et suiv., 182, 201. — *Archives générales*, E 3510, ann. 1749; E 3511, Lettre de Saint-Florentin à Lenain, 23 février 1750; du

contrôleur général à Lenain, du 25 février 1750; E 3586, années 1751 et 1752, Lettre à de Vannes, prévot de l'Isle de France; X 8469, année 1749; X 8471, Remontrances du parlement du 7 juin 1750; P 2717, année 1749. — *Vie privée de Louis XV*, t. II, p. 260 et suiv., 296 et suiv. — *Mémoires du maréchal de Richelieu*, t. VIII, p. 177, 187 et suiv. 219. — *Journal historique des Fastes du roi Louis XV*, 2 vol. in-8°, Paris 1766, t. II, année 1749. — *Mémoires de d'Argenson*, édition de 1857, t. III, p. 288, 295, 304 et suiv., 331 et suiv., 335, 338, 339, 345, 354 et suiv., 357, 361 et suiv., 368, 381. — *Administration des finances*, par Bailly, t. II, p. 129 et suiv. — Extrait de la *Gazette de Hollande*, juin 1749. — *Lettres ne repugnate vestro bono* (sur les immunités ecclésiastiques), Londres (Paris), 1750, in-8°. — *OEuvres complètes de Voltaire*, t. XXXIX, p. 113 et suiv., 336 et suiv., 341. — *Encyclopédie méthodique*, Géographie, articles Languedoc, Artois, Bretagne. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. IX, p. 409, 415, 421; t. X, p. 15, 23, 148, 165, 207, 217, 268, 271, 275, 302, 318, 381, 426, 435, 462, 476, 481, 487, 490, 495, 496, 505, 514, 521, 526. — *Histoire de la République d'Angleterre*, par M. Guizot, in-8°, Paris, 1854, t. I, p. 120. — *Correspondance inédite de Buffon*, recueillie et annotée par Nadault de Buffon, in-8°, Paris 1860, t. I, p. 48.

LIVRE ONZIÈME.

MADAME DE POMPADOUR DE 1750 A 1753.

Refus des sacrements, emprisonnement du curé de Saint-Étienne-du-Mont; le parlement et l'archevêque de Paris. — Édit du mois de novembre 1750, qui établit une noblesse militaire. — Création d'une école militaire en janvier 1751. — Le peu d'utilité réelle de l'Hôtel des Invalides, tant pour les militaires que pour les autres citoyens. — Création de la manufacture de Sèvres. — Améliorations dans les demeures des particuliers. — Poisson de Vandières, directeur général des bâtiments, jardins, arts et manufactures. — Caractère de M. de Marigny, sa probité; il contribue aux progrès des arts. — Compagnie d'assurance contre les désastres maritimes, en 1750. — Ouverture de routes nouvelles depuis 1737; le gouvernement adopte le système des corvées. — Routes exécutées dans les pays d'État; les intérêts des cultivateurs y sont plus ménagés que dans les pays d'élection. — Création de l'École des ponts et chaussées, le 7 juillet 1750. — L'*Esprit des Lois*, jugement porté sur cet ouvrage par Helvétius et l'académicien Saurin avant sa publication. — Helvétius et Saurin n'avaient pas compris l'*Esprit des Lois*. — Montesquieu envoie son manuscrit à l'imprimeur sans le relire. — Succès de l'*Esprit des Lois*, Montesquieu éclaire l'avenir aussi bien que le passé. — Jugement de Voltaire sur l'*Esprit des Lois*, appréciations erronées de l'historien anglais Macaulay. — Jean-Jacques Rousseau. — Question mise au concours par l'Académie de Dijon en 1750. — Rousseau y répond par un mémoire contre les sciences et les arts. — Rousseau soutient ses sophismes en faisant appel aux passions aveugles de la foule. — Représentation du *Devin du village*, son succès; raisons données par Rousseau pour refuser une pension du roi. — Nouvelle question mise au concours par l'Académie de Dijon en 1753; Rousseau publie son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*. — L'éloquence

de Rousseau ne suffit pas pour expliquer ses succès ; causes de son influence, véritable caractère de cet écrivain. — Ses contemporains ne se doutent pas de l'influence qu'il doit acquérir, Voltaire ne voit pas encore en lui un rival de sa popularité. — Diderot. — Il publie ses *Pensées philosophiques*. — Diderot orateur et homme de parti, il haïssait les prêtres, plutôt que Dieu. — *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient*. — Jugement de Voltaire sur cet ouvrage. — Voltaire soutient Diderot quand il est persécuté; l'athéisme et le déisme couvrent de leurs noms des passions plus politiques que religieuses. — Le dix-huitième siècle voulait établir la liberté de conscience. — Légitimité du but qu'il poursuivait; le prêtre perd son caractère en devenant fonctionnaire de l'État en dehors de ses fonctions sacerdotales. — Les écrivains et leurs partisans s'unissent, quelles que soient leurs divergences d'opinions. Voltaire prêche la prudence et non le mensonge ; il est comme un chef d'armée qui ne veut ni livrer ses soldats ni qu'on le livre lui-même.— Origine de l'*Encyclopédie*. — D'Alembert. — Le maréchal de Saxe à Chambord; il y tombe malade vers la fin de novembre 1750, ses funérailles. — Lutte du parlement de Paris et de l'archevêque; le gouvernement prend le parti de l'archevêque, le public soutient le parlement. — Causes de la défiance de la nation envers le gouvernement. — Naissance d'un fils du Dauphin le 13 septembre 1751.—Froideur du peuple à l'égard du roi, lors du *Te Deum* chanté à cette occasion ; propos tenu par Mme de Pompadour. — Continuation des réjouissances officielles, le Dauphin et la Dauphine viennent à Paris. — Préoccupations de la cour; les politiques, les dévots, les dames adonnées à la magie. — Fêtes à Versailles, 20 décembre 1751. — Mme de Pompadour craint de perdre la faveur du roi, ses confidences à la duchesse de Brancas.— Le roi et son entourage. — Comparaison entre les conséquences qu'entraînent les désordres d'un roi absolu et ceux d'un simple particulier. — Nouvelle manière de vivre de Mme de Pompadour, ses projets de mariage pour sa fille. — Retour du parlement à Paris après les vacances, novembre 1751. — Le gouvernement renonce à lever l'impôt du vingtième sur le clergé; hostilité de toutes les classes de la population contre le gouvernement. — Les partisans et les adversaires de l'*Encyclopédie*. — Thèse soutenue en Sorbonne par l'abbé de Prades. — Suppression des deux premiers volumes de l'*Encyclopédie*. — Mort de Mme Henriette, fille du roi, le 10 février 1752. — Les sacrements refusés à l'oratorien Le Mère. — Arrêt de règlement rendu à la suite de cette affaire. — Le roi essaie sans succès d'imposer silence aux partisans et aux adversaires de la Bulle. — Les évêques refusent à l'avance de se soumettre aux décisions de la commission que le gouvernement veut établir. — Continuation de la lutte entre le parlement et l'archevêque de Paris. — Maladie du Dauphin, singulières préoccupations de Louis XV. — Le roi accorde le rang de duchesse à la marquise de Pompadour. — Magnificence de la cour, misère du peuple. — Émeute à Rouen. — Le roi est accusé de spéculer sur les blés. — L'accusation portée contre Louis XV se justifie aux yeux du

public par les dépenses exhorbitantes de la cour. — Les États de Bretagne demandent la suppression de l'impôt du vingtième; le roi, pour dompter leur résistance, modifie leur organisation. — Le parlement cite à sa barre l'archevêque de Paris et convoque les pairs du royaume, décembre 1752.

Refus de sacrements, emprisonnement du curé de Saint-Étienne-du-Mont; le parlement et l'archevêque de Paris.

Le parlement venait de reprendre ses fonctions après les vacances, lorsqu'un de ses membres lui dénonça un refus de sacrements. Il s'agissait d'un conseiller au Châtelet nommé Coffin, que le curé de Saint-Étienne-du-Mont, M. Boëttin, refusait d'administrer. Ces noms réveillèrent le souvenir d'un fait analogue qui avait vivement ému le parlement l'année précédente. Le 20 juin 1749, en effet, était mort un Coffin, principal du collége de Beauvais. Élève du célèbre Rollin et janséniste convaincu comme son maître, Coffin avait, pendant quarante ans, présidé à l'éducation des fils d'un grand nombre de magistrats. A l'âge de soixante-douze ans, se sentant près de mourir, il avait voulu remplir ses devoirs religieux; mais le confesseur qui dirigeait depuis trente ans sa conscience, refusa de l'entendre, de peur d'être puni s'il lui donnait l'absolution sans exiger un acte d'adhésion à la Bulle. Tous ceux des amis du mourant qui auraient osé braver les ordres de l'archevêque, se trouvant alors interdits à cause de leurs convictions bien connues, il fallut recourir à Boëttin, curé de la paroisse, qui refusa les sacrements sous prétexte qu'il ne lui était pas présenté de billet de confession signé d'un prêtre soumis à la Constitution. Le neveu du malade se plaignit au premier président du parlement, qui lui conseilla d'aller trouver l'archevêque. M. de Beaumont persista à exiger un billet de

confession, et M. Coffin mourut sans avoir été administré. Refuser les derniers sacrements à un vieillard qui avait composé des hymnes religieuses admises dans le bréviaire de Paris, et qui était tenu pour un saint par beaucoup de personnes, parut un acte étrange. La foule, qui se pressa autour de son cercueil, protesta par sa présence contre la persécution qu'il avait subie. A l'instigation du parti janséniste, le neveu du principal de Beauvais fit imprimer un mémoire pour demander s'il était en droit d'exiger une réparation du curé de Saint-Étienne-du-Mont, et à quel tribunal il devait s'adresser. Deux consultations signées par quarante-et-un avocats répondirent affirmativement à la première de ces questions, en démontrant qu'exiger un billet de confession d'un homme connu était contraire au rituel de Paris et à toutes les règles. Le mémoire, répandu dans le public avec les consultations, racontait la conversation de M. Coffin neveu avec l'archevêque de Paris, qui lui avait signifié sa résolution de refuser les sacrements à quiconque n'admettrait pas la Constitution comme doctrine universelle de l'Église. Cette révélation des prétentions de M. de Beaumont, prétentions qu'on pouvait soupçonner, mais qu'il n'avait pas encore clairement manifestées, blessa profondément le parti moliniste. Aussi lorsque, l'année suivante, l'auteur de cette indiscrétion tomba malade, nul ne douta que le clergé n'exerçât des représailles. Il n'était plus question d'un pieux vieillard, mais bien d'un jeune homme dont la vie s'était écoulée dans les plaisirs et dont la tiédeur en matières religieuses ferait ressortir plus vivement l'ardeur des partis. Ap-

pelé auprès du malade, le curé Boëttin commença par exiger que Coffin réparât le scandale qu'il avait donné à la mort de son oncle, en signant une reconnaissance formelle de la Constitution « comme article de foi et règle de l'Église et de l'État. » M. Coffin ayant répondu qu'un laïque n'était pas soumis à une déclaration semblable, le curé de Saint-Étienne-du-Mont se retira. L'archevêque averti ne donna aucun ordre, et le malade n'avait pas encore pu obtenir un confesseur, quand le lieutenant civil d'Argouges, à la tête du Châtelet, alla dénoncer au parlement ce nouveau refus de sacrements. Séance tenante, la cour fit comparaître à sa barre le curé de Saint-Étienne, s'informa des motifs de sa conduite, et, sur ses réponses évasives, traitées d'indécentes par l'avocat général d'Ormesson, elle ordonna qu'il serait immédiatement conduit dans les prisons de la Conciergerie. Chargés de se rendre auprès de M. de Beaumont, les gens du roi furent reçus avec politesse par le prélat, mais ils n'obtinrent aucune satisfaction. La cour persistait à rester en séance, quand l'archevêque, pressé par d'Argouges, permit enfin au curé de Saint-Paul d'administrer le malade. Ce premier engagement dans une guerre qui devait agiter longtemps le royaume, se termina donc par une réprimande au curé de Saint-Étienne-du-Mont, que la prison avait intimidé, et par un ordre aux gens du roi d'aller expliquer à Versailles la conduite du parlement. Ainsi le clergé entamait une lutte avec la magistrature au moment même où le gouvernement invoquait les grands principes de la justice pour prélever sur ses biens le plus d'argent possible.

Deux mois ne s'étaient pas écoulés depuis que le roi avait proclamé que le plus noble usage de la souveraine puissance est de protéger les pauvres et les faibles, lorsque les ministres ressuscitèrent la déclaration sauvage de 1724 contre les mendiants. « Cet arrangement, observe Barbier, ressemble assez à continuer le projet de prendre tous les vagabonds, gens sans aveu, pour les envoyer dans les îles. » Le gouvernement essayait de cette manière de se débarrasser des pauvres comme il avait tenté de se procurer de l'argent en semant la division parmi les membres du clergé. En désaccord avec les ecclésiastiques, les ministres cherchèrent, pour balancer leur puissance, à se créer des partisans dans l'armée et dans la noblesse par des faveurs toujours accordées au détriment de la nation.

Édit du mois de novembre 1750 qui établit une noblesse militaire.

La première des mesures qu'ils adoptèrent dans ce but, fut la création d'une noblesse militaire. « Les grands exemples de zèle et de courage, que la noblesse de notre royaume a donné pendant le cours de la dernière guerre, disait Louis XV dans son édit, ont été si dignement suivis par ceux qui n'avaient pas les mêmes avantages du côté de la naissance, que nous ne perdrons jamais le souvenir de la généreuse émulation avec laquelle nous les avons vus combattre et vaincre nos ennemis. Nous leur avons déjà donné des témoignages authentiques de notre satisfaction par les grades, les honneurs et les autres récompenses que nous leur avons accordés; mais nous avons considéré que ces grâces, personnelles à ceux qui les ont obtenues, s'éteindront un jour avec eux, et rien ne nous a paru plus digne de la bonté du souverain, que de

faire passer jusqu'à leur postérité les distinctions qu'ils ont si justement acquises par leurs services... Déjà anoblis par leurs actions, ils ont le mérite de la noblesse, s'ils n'en ont pas le titre, et nous nous portons d'autant plus volontiers à le leur accorder, que nous suppléerons par ce moyen à ce qui pouvait manquer à la perfection des lois précédentes, en établissant dans notre royaume une noblesse militaire, qui puisse s'acquérir de droit par les armes... » Après ce préambule venait la loi qui exemptait de la taille les officiers pendant qu'ils étaient au service, et accordait la même exemption aux officiers généraux et à leur postérité. Cette loi conférait en conséquence la noblesse à tous les militaires déjà parvenus au grade de général et à ceux qui y parviendraient à l'avenir. Les officiers décorés de la croix de Saint-Louis ne devaient plus payer la taille, leur vie durant. Ceux qui avaient eu un père et un grand-père chevaliers de Saint-Louis et qui obtenaient eux-mêmes cette décoration, entraient immédiatement dans l'ordre de la noblesse, comme les officiers généraux. Ainsi le nombre des taillables diminua par cette création, et la charge qui pesait sur le peuple entier s'aggrava. Le résultat le plus dangereux de cet édit, résultat devant lequel ne devait pas reculer d'ailleurs un gouvernement absolu, se trouvait dans l'augmentation croissante d'une caste assez semblable dans ses prétentions et ses opinions à celle des blancs en face des nègres. L'éclat jeté par la noblesse anglaise sur le gouvernement de son pays ne doit pas faire illusion sur une institution qui remonte à un passé féodal en plein désaccord avec la civilisation moderne. Les Anglais ont su

tirer parti d'un débris de la vieille société, en le faisant entrer comme rouage dans la machine gouvernementale [1]. Habile à faire revivre par la force ou la ruse les institutions dont l'humanité a eu le plus à souffrir, l'empereur Napoléon se plaignait un jour à Sainte-Hélène de ce qu'on eût si mal compris quel était son but en créant une noblesse : « C'était pourtant, s'écria-t-il, une de mes plus grandes idées, des plus complètes, des plus heureuses... Mes titres nationaux rétablissaient cette égalité que la noblesse féodale avait proscrite... Tous les genres de mérite y parvenaient : aux parchemins, je substituais les belles actions ; et aux intérêts privés, les intérêts de la patrie... Je faisais disparaître la prétention choquante du sang, idée absurde, en ce qu'il n'existe réellement qu'une seule espèce d'hommes... Toute la noblesse de l'Europe... y fut prise; elle applaudit unanimement à une institution qui, dans ses idées se présentant comme nouvelle, relevait sa prééminence, et pourtant cette nouveauté allait la saper dans ses fondements et l'eût infailliblement détruite... » Napoléon, on le voit par l'édit que nous avons analysé, ne faisait que suivre les errements de l'ancien régime. Les titres qu'il réservait aux fonctionnaires civils, ne déplacent pas le but qu'il voulait atteindre comme Louis XV. La noblesse est pour les rois ce que le piédestal est pour la statue ; elle sert leur vanité en augmentant la distance qui les sé-

[1] Il y a dans la Grande-Bretagne deux espèces de noblesse : la noblesse anglaise, la noblesse irlandaise et écossaise. Un titre anglais donne entrée dans la Chambre des lords, tandis qu'un titre écossais ou irlandais rend seulement celui qui le possède membre d'un collége électoral appelé à choisir dans son sein un représentant temporaire à la Chambre des lords.

pare de la nation ; ou leurs intérêts, en mettant à leur disposition une milice analogue à celle des mamelucks. Affirmer que l'on fait disparaître « la prétention choquante du sang » par la création fréquente de nobles, c'est méconnaître une des infirmités les plus connues du cœur humain. Les Césars de l'Empire romain n'ont pas eu besoin de compter beaucoup de quartiers de noblesse pour croire à leur divinité. L'établissement d'une noblesse militaire devait multiplier démesurément les familles vouées exclusivement au métier des armes, et étouffer par conséquent chez un grand nombre de personnes les qualités civiques qui fondent la dignité d'un peuple. L'obéissance passive exigée des militaires, l'habitude de compter pour son avancement, c'est-à-dire pour son avenir, sur la bienveillance d'un chef plus que sur son mérite personnel, le goût des costumes étranges et chamarrés inventés pour flatter une vanité enfantine, l'oisiveté à laquelle condamne la vie de garnison, tout conspire pour enlever au soldat l'individualité qui constitue la grandeur et la virilité de l'homme. En instituant une noblesse d'épée, Louis XV prenait donc une mesure bonne pour lui, mais nuisible pour la nation.

Création d'une école militaire en janvier 1751.

Les avantages accordés aux familles roturières qui se consacreraient aux armes, devaient entraîner d'autres faveurs pour la noblesse. Aussi un second édit ne tarda-t-il pas à annoncer la création d'une école militaire pour des fils de gentilshommes. « Il n'a peut-être jamais été de fondation plus digne de la religion et de l'humanité d'un souverain, disait Louis XV en s'adressant à la nation, que l'établissement de l'Hôtel

des Invalides, ce monument de la bonté du feu roi... Jusqu'à lui, les officiers et les soldats, forcés par leurs blessures ou par leur âge, de se retirer du service, ne subsistaient qu'avec peine dans nos provinces des secours que leur accordaient nos prédécesseurs. Louis XIV a eu le premier la gloire de leur assurer un asile honorable... Quoique nous n'ayons rien négligé pour maintenir et même pour augmenter la splendeur d'un si noble établissement, notre affection pour des sujets qui ont eu tant de part à la gloire de nos armes, nous a fait chercher les moyens de leur donner des témoignages plus particuliers de notre satisfaction. Pour commencer à remplir cet objet, nous avons... accordé la noblesse à ceux que leurs services et leurs grades ont rendus dignes d'un honneur que la nature leur avait refusé... Il ne nous restait plus qu'à donner des preuves aussi sensibles de notre estime et de notre protection au corps même de la noblesse, à cet ordre de citoyens que le zèle pour notre service et la soumission à nos ordres ne distinguent pas moins que la naissance. Après l'expérience que nos prédécesseurs et nous-même avons faite de ce que peuvent sur la noblesse française les seuls principes de l'honneur, que n'en devrions-nous pas attendre, si tous ceux qui la composent y joignaient les lumières acquises par une heureuse éducation. Mais nous n'avons pu envisager sans attendrissement que plusieurs d'entre eux, après avoir consommé leurs biens à la défense de l'État, se trouvassent réduits à laisser sans éducation des enfants qui auraient pu servir un jour d'appui à leur famille, et qu'ils éprouvassent le sort de périr ou de

vieillir dans nos armées avec la douleur de prévoir l'avilissement de leur nom dans une postérité hors d'état d'en soutenir le lustre. Nous avons tâché d'y pourvoir, autant que nous l'avons pu, par les grâces que nous avons déjà répandues sur eux ; mais les dépenses indispensables de la guerre mettant des bornes à nos bienfaits, nous avons préféré le bien solide de la paix à tout ce que nous pouvait offrir de plus séduisant le succès soutenu de nos armes. A présent que nous pouvons soulager plus efficacement cette précieuse portion de la noblesse,... nous avons résolu de fonder une école militaire, et d'y faire élever sous nos yeux cinq cents gentilshommes nés sans biens... Nous avons considéré que, si le feu roi a fait construire l'Hôtel des Invalides pour être le terme honorable où viendraient finir paisiblement leurs jours ceux qui auraient vieilli dans les fonctions des armes, nous ne pourrions mieux seconder ses vues qu'en fondant une école où la jeune noblesse qui doit entrer dans cette carrière, pût apprendre les principes de l'art de la guerre... » On ne devait admettre dans cette école que des jeunes gens faisant preuve « de quatre générations de noblesse de père au moins. » Ces jeunes gens recevraient, en entrant dans l'armée et pendant un certain temps, une pension de deux cents livres. L'article 20 de la loi portait : « La protection singulière que nous avons résolu d'accorder à ceux de notre noblesse qui auront été élevés dans l'école militaire, exigeant de leur part une reconnaissance proportionnée au bienfait qu'ils auront reçu de nous, nous avons cru qu'il était nécessaire de leur donner une marque distinc-

tive,... qu'ils seront tenus de porter toute leur vie. »

« Cet établissement est admirable et plaît beaucoup au public, ajoute Barbier après avoir analysé l'édit. On verra deux hôtels voisins, l'un le berceau et l'autre le tombeau des militaires. Les différentes provinces du royaume sont remplies d'une infinité de noblesse pauvre, chargée d'enfants, que les père et mère n'ont pas le moyen de faire élever... Les enfants de cette noblesse passent leur jeunesse avec des paysans, dans l'ignorance et la rusticité, servent le plus souvent à l'exploitation de leurs biens, et ne diffèrent, au vrai, des paysans que parce qu'ils portent une épée et se disent gentilshommes. Ce sont des sujets perdus pour l'État. D'un autre côté, la noblesse riche qui habite Paris, les grandes villes ou la cour, met ses enfants au collége, de là à l'académie pour monter à cheval et faire des armes... Les plus en crédit ont, à dix-huit ou vingt ans, un régiment sans avoir aucune pratique du militaire... Ils ont beaucoup de valeur pour se battre, mais sont peu capables de commander. C'est ce qui fait que nous avons si peu de bons généraux et même de bons officiers généraux... De cinq cents gentilshommes enfants qui se renouvelleront tous les dix ans, qu'il en sorte seulement vingt qui..... excellent..... dans les parties de la guerre, on sera sûr d'avoir de bons généraux. »

Le jugement de Barbier est remarquable à plus d'un titre. Les regrets qu'il exprime sur ces gentilshommes perdus pour l'État, parce qu'ils cultivent la terre comme des paysans; l'approbation qu'il donne aux sacrifices faits par l'État, c'est-à-dire par la na-

tion entière, en faveur d'un petit nombre de familles, ne répondent-ils pas aux sentiments que doivent éprouver des esclaves affranchis pour les descendants de leurs anciens maîtres? Ne sont-ils pas le signe d'une distinction entre les classes de la société basée, non sur la hiérarchie des fonctions, mais sur le fait d'une différence corporelle? Façonné par l'habitude, l'avocat Barbier accepte les priviléges de la noblesse, comme certaines populations barbares admettent les castes de prêtres et de guerriers. Il n'est pas frappé de l'étrange précaution que prend le roi de marquer d'un signe les jeunes gentilshommes qu'il a fait élever, et de leur imposer en quelque sorte une livrée qui leur rappelle sans cesse qu'ils sont les créatures du prince, qu'ils lui doivent « une reconnaissance proportionnée à ses bienfaits. »

Le peu d'utilité réelle de l'Hôtel des Invalides, tant pour les militaires que pour les autres citoyens.

L'admiration de Barbier pour l'Hôtel des Invalides, dont Louis XV fait un si pompeux éloge, n'est pas mieux justifiée. Le tombeau des militaires, comme il l'appelle par opposition avec leur berceau, n'est qu'un palais où sont entassés des hommes qui pourraient vivre tranquillement chez eux avec une pension de l'État. Est-il avantageux à une nation d'entretenir un monument fastueux, de dépenser des sommes considérables pour tenir éloignés de leurs familles les anciens militaires? Est-il bon que des soldats, pour la plupart démoralisés par la vie des camps et la fainéantise, soient condamnés à ne pouvoir jamais distraire leur esprit ou retremper leur cœur dans les affections et les joies du foyer domestique? Est-il sage d'entretenir par l'agglomération de ces militaires un foyer de corruption dans une ville? La réponse à ces ques-

tions ne serait pas douteuse avec un gouvernement qui s'occuperait des intérêts réels du peuple. La création de l'Hôtel des Invalides fut l'œuvre d'un souverain qui pensait avant tout à lui-même et cherchait à frapper l'imagination populaire plutôt qu'à faire un acte d'humanité.

L'idée de fonder une école militaire appartenait à l'aîné des frères Pâris, qui l'avait proposée, dès 1718, au duc d'Orléans. Poursuivant l'exécution du projet de son frère, Pâris-Duverney était, en 1725, revenu à la charge, sous le duc de Bourbon; mais le temps avait manqué pour donner suite à sa proposition. Plus heureux en 1751, Duverney fit accepter un établissement que l'avenir devait développer et consolider en le transformant. Une école, exclusivement réservée aux fils de gentilshommes, était un sacrifice « à la vanité, au bon goût, au bon air » qui gouverne les cours, comme l'écrivait le marquis d'Argenson. Il est fort probable que Duverney, à l'exemple de tant de roturiers parvenus, chercha à se faire pardonner son origine, en se montrant généreux envers une classe plus disposée à recevoir des dons qu'à vivre de son travail. « L'établissement des cinq cents gentilshommes, ajoute le marquis d'Argenson, ne produira que des petits-maîtres, comme Saint-Cyr ne produit que des bégueules... Pâris-Duverney trouvera, dit-on, des moyens qui coûteront peu à l'État; mais les voies indirectes coûtent plus que les voies directes. » On estimait que les dépenses pour les bâtiments seuls s'éleveraient à environ cinq millions, et que l'entretien des élèves et des maîtres exigerait annuellement une somme de douze cent mille livres. Il fut ques-

tion à la cour de consacrer à l'entretien de l'École militaire les revenus de la fondation des Quinze-Vingts, parce que « Saint-Louis, disait-on, ne l'avait faite que pour des gentilshommes aveuglés par les Sarrasins dans la croisade, et qu'on l'avait très-mal appliquée à des aveugles roturiers. » Mais on renonça bientôt à une spoliation qui aurait irrité le peuple de Paris. La première ressource qu'on destina au nouvel établissement fut l'impôt sur les cartes à jouer, que le roi porta à un denier par carte[1], d'où le nom de « gentilshommes de cartes » donné aux futurs élèves de l'École militaire.

Le gouvernement se montra tout aussi peu soucieux de l'intérêt public dans les développements que reçut par ses soins une manufacture restée sa propriété.

Création de la manufacture de Sèvres.

Le gouverneur de Vincennes, M. de Fulvy, avait établi dans ce château royal une manufacture de porcelaine, qu'il fut forcé de vendre, en 1750, aux fermiers généraux. Cette même année, Mme de Pompadour acheta la seigneurie de Sèvres avec la verrerie, « ce qui lui vaudra, écrivait d'Argenson, trente-six mille livres de rentes avec le château de Bellevue tout bâti pour servir de chef-lieu à ce domaine. » Trois années après, les fermiers généraux transportèrent la fabrique de porcelaine à Sèvres « à côté de la verrerie de bouteilles. » Curieuse de la porcelaine de Saxe, Mme de Pompadour, qui désirait en introduire la fabrication dans le royaume, se mit à vanter les avantages que la France trouverait à produire elle-même des objets de luxe qu'elle payait fort cher

[1] Le denier était la douzième partie du sou.

à l'étranger. Elle engagea le roi à aller, pour se distraire, visiter à Vincennes, puis à Sèvres, les ateliers des monteurs et des peintres, et à faire ouvrir dans la rue de la Monnaie un magasin royal où seraient mises en vente les porcelaines commandées par lui. On organisa même des expositions dans le palais de Versailles, où les courtisans se pressaient en foule pour acheter les marchandises qui y étaient étalées. « Ce n'est pas être citoyen que de ne pas acheter de cette porcelaine, » s'écria un jour la marquise dans son engouement pour la manufacture qu'elle protégeait. Louis XV s'amusa de son rôle de marchand. « Eh bien! abbé, dit-il un jour à M. de Pernon, qui admirait les chefs-d'œuvre exposés, prenez cela, c'est beau. » — « Sire, je ne suis pas assez gros seigneur, ni assez riche. » — « Prenez toujours, une bonne abbaye paiera cela. » Et un instant après, le roi ne manqua pas en effet de recommander au grand aumônier de donner le meilleur bénéfice vacant à M. de Pernon. Avant même que le roi eût pris la manufacture de porcelaine de Sèvres sous sa protection toute particulière, le Conseil s'était empressé, dans l'intérêt d'une spéculation gouvernementale et d'une spéculation privée, de rendre deux arrêts : le premier, du 4 juillet 1747, défendant « aux gentilshommes et aux autres ouvriers de quitter le service de la manufacture royale de la verrerie à Sèvres, » le second, du 6 août 1748, interdisant l'érection de tout « nouvel établissement pour travailler à la porcelaine. »

Ainsi s'éleva, par un monopole nuisible aux intérêts du public, une manufacture qui devait don-

ner plus tard l'exemple du bon goût et servir de modèle à toutes les fabriques du même genre. La transformation générale qui s'opéra vers la même époque dans la distribution et la décoration des appartements, est due aux petites maisons que les seigneurs se construisirent pendant les années qui suivirent la Régence. Les longues galeries, les immenses salons se métamorphosèrent en boudoirs et en chambres élégantes. Le premier modèle d'une construction ainsi améliorée fut le palais Bourbon, bâti en 1722. Le luxe de cette somptueuse et commode demeure fut dépassé à Choisy, où les meubles et les ornements du château attestèrent les progrès d'un art aussi difficile dans son genre que celui qui avait décoré les salons grandioses de Versailles. Les glaces, qui étaient devenues dès 1750 un ornement indispensable des cheminées, n'avaient commencé à paraître sur leurs tablettes qu'en 1735.

Améliorations dans les demeures des particuliers.

Successeur désigné de M. de Tournehem dans la place de directeur général des bâtiments, jardins, arts et manufactures, et frère de Mme de Pompadour, le marquis de Vandières avait désiré se former le goût par l'étude des chefs-d'œuvre antiques de l'Italie. Il s'était donc mis en route, à la fin de 1750, pour la terre classique des arts, emmenant avec lui l'architecte Soufflot, M. Cochin, dessinateur habile, et l'abbé Leblanc, un ami du célèbre naturaliste Buffon qui s'était déjà fait connaître par des ouvrages en vers et en prose. Partageant le goût de sa sœur pour les beaux-arts et toutes les productions de l'esprit, M. de Vandières revint d'Italie, enthousiasmé des monuments, des tableaux,

M. Poisson de Vandières directeur général des bâtiments, jardins, arts et manufactures.

des statues qu'il y avait admirés, et reparut à Versailles avec le titre de directeur général des bâtiments, laissé vacant par la mort presque subite de M. de Tournehem, décédé le 21 novembre 1751. Artiste et jeune encore, il fut fort surpris de voir une foule des grands seigneurs accourir au devant de lui. « Je né puis pas laisser tomber mon mouchoir, dit-il en sortant du château, qu'à l'instant des cordons bleus ne se baissent pour se disputer l'honneur de le ramasser. » Ce n'était pas l'amour des arts ou de l'architecture qui inspirait aux courtisans cette respectueuse déférence; mais bien le caractère des personnages au milieu desquels le nouveau directeur général était appelé à vivre. Étrangers aux efforts et aux combinaisons d'esprit par lesquels l'artisan, le négociant, l'agriculteur, le manufacturier, l'avocat cherchent à gagner leur vie et celle de leur famille, les adulateurs de M. de Vandières n'avaient qu'un but, celui d'obtenir une faveur, c'est-à-dire une place ou une pension. Habitués, comme les fonctionnaires publics, à tout attendre de la bienveillance de leurs supérieurs, à n'avoir d'autre volonté ni d'autre pensée que la leur, à n'estimer le devoir accompli que par la passivité de l'obéissance, les grands seigneurs, si humbles devant le frère de Mme de Pompadour, se vengeaient entre eux de leur propre bassesse par un mauvais jeu de mots, en transformant son nom de marquis de Vandières en celui de marquis d'Avant-hier. Pauvre plaisanterie, qui engagea, dit-on, quelques années après, le frère de Mme de Pompadour à solliciter l'érection en marquisat de la terre de Marigny, qu'avait possédée

M. Poisson, son père, et à en prendre le nom.

Caractère de M. de Marigny, sa probité; il contribue aux progrès des arts.

Le marquis de Marigny avait assez de fierté dans le caractère. Pressé par sa sœur d'accepter le titre de duc, à l'occasion d'un mariage qu'on lui proposait avec la fille de la princesse de Chimay, il s'y était refusé, en alléguant son goût pour la liberté et sa résolution de ne s'unir qu'à une femme qu'il aimerait. « Je vous épargne bien des chagrins en vous privant d'une petite satisfaction, répondit-il un jour à sa sœur, qui le pressait d'accepter la survivance du ministère de la marine; le public serait injuste envers moi, quelque bien que je fisse dans ma place. » Il accepta la croix de Saint-Louis comme la livrée obligée du titre qu'il portait, et répondit aux félicitations de Marmontel : « Le roi me décrasse. » Dans une autre occasion, il fit franchement confidence au même académicien de l'embarras qu'il avait éprouvé au théâtre en entendant un soldat ivre s'écrier : « Quoi? j'aurai une jolie sœur et cela ne me vaudra rien, lorsque tant d'autres font fortune par leurs arrière-petites-cousines? »

Désirant se rendre digne des fonctions qu'il remplissait, M. de Marigny y apporta l'exactitude et surtout la probité la plus scrupuleuse. Il désola plus d'une fois Mme de Pompadour par la dureté de ses réponses à ces solliciteurs insatiables qui ne vivent qu'aux dépens du pays. « Pourquoi tant de refus, disait-elle souvent à Marmontel, qui était alors le secrétaire de son frère; n'ai-je pas assez d'ennemis, sans qu'on m'en fasse de nouveaux? » — « Madame, c'est l'inconvénient de sa place; mais c'est aussi son devoir. Il n'y a pas de milieu : ou il faut qu'il s'en

rende indigne en trahissant les intérêts du roi pour complaire aux gens de la cour, ou qu'il se refuse aux dépenses folles qu'on lui demande de tous côtés. » Protecteur éclairé de l'Académie d'architecture, M. de Marigny établit des concours entre les jeunes gens qui se consacraient à cet art, et envoya les lauréats à Rome pour qu'ils pussent y étudier les monuments de l'antiquité. Ce fut lui qui conçut le vaste projet d'achever le Louvre, ce magnifique palais dont l'ordonnance a été détruite de nos jours par des constructions bizarres et contraires à toutes les règles de la science et du goût[1]. Ce fut lui qui régularisa les expositions de tableaux et de statues, expositions qui, depuis 1740, avaient lieu chaque année dans la grande salle du Louvre, en arrêtant qu'à l'avenir, elles ne s'ouvriraient plus que tous les deux ans. Les artistes qui n'avaient pas gagné le droit de visiter aux dépens du roi les chefs-d'œuvre que renferme l'Italie, lui durent les moyens de se perfectionner à Paris même. La galerie de Rubens, qui décore le Luxembourg, s'ouvrit au public, et tous les tableaux qui appartenaient au roi, y passèrent successivement sous les yeux des artistes. C'est dans cette galerie que fut exposé, en 1751, un tableau d'André del Sarto, que Picot avait transporté sur une toile nouvelle avant que le temps l'eût détruit. C'est là que le public put admirer le saint Michel de Raphaël, que Picot avait su enlever de dessus le bois vermoulu sur lequel il avait été peint. Grâce aux encouragements de M. de Marigny, Loriot trouva le moyen de donner aux pastels la durée

[1] Voir, sur l'achèvement du Louvre, le remarquable travail de M. Vitet, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juillet 1866.

des tableaux à l'huile. Durand perfectionna l'art d'appliquer l'émail sur l'or jusqu'à produire un tableau. De la manufacture de la Savonnerie, établie à Chaillot, sortirent des tapis de plus en plus magnifiques, et les tapisseries des Gobelins vinrent faire concurrence aux œuvres les plus parfaites des peintres.

Compagnie d'assurance contre les désastres maritimes en 1750.

Accomplis dans quelques grands centres de population, surtout à Paris, où se fonda pour la première fois, en 1750, une compagnie d'assurance contre les désastres maritimes, les progrès n'avaient encore pu se répandre que lentement dans le reste du royaume, quand enfin la construction de routes nombreuses rendit plus faciles les communications des campagnes avec les villes.

Ouverture de routes nouvelles depuis 1737 : le gouvernement adopte le système des corvées.

Pendant longtemps, dans la plupart des provinces, les voyageurs avaient été condamnés à subir les retards dont se plaignait l'envoyé de Genève, Michel Trembley, qui avait mis, en 1680, quatorze jours et demi pour se rendre à Paris, voyageant alternativement à cheval, en voiture ou en bateau. Les intendants de diverses provinces avaient, il est vrai, créé ou réparé des routes. En 1717, par exemple, celui d'Alsace avait profité d'un usage reçu dans le pays pour rétablir, au moyen de corvées, les chemins ruinés par les charrois militaires. En 1726, l'intendant de Soissons, Orry, avait imposé aux habitants de la campagne six journées de travail par an sur les chemins de la province, et, devenu intendant du Hainaut, il en avait agi de même avec ses nouveaux administrés. Quelques intendants allèrent jusqu'à pousser à l'excès la passion de doter leurs administrés de communications faciles. Le maître des requêtes d'Aube en

signale un qui exigea trente-neuf journées de corvée par an, de 51,000 hommes et d'un nombre proportionnel de bêtes de somme et de bêtes de trait employés à la construction ou à la réparation des chemins de sa province. Malgré ces travaux partiels plus ou moins bien conçus et exécutés, il existait encore de telles lacunes dans les routes qui devaient relier des centres de population importants, qu'un voyageur, parti de Bordeaux pour Libourne, était forcé de se rendre à cheval jusque sur les bords de la Dordogne, à Arverne, où touchaient des bateaux établis par les jurats libournois. L'hiver, ce chemin étant impraticable, il devait descendre la Gironde jusqu'au bec d'Ambès et remonter la Dordogne jusqu'au lieu de sa destination. En 1735, les routes de la Guienne n'étaient généralement praticables que pour les cavaliers, et le service des dépêches de Bordeaux à Paris se faisait au moyen de trois chevaux, dont l'un portait les lettres, l'autre, le postillon, et le troisième, le courrier. Devenu contrôleur général, Orry encouragea l'application de la corvée, qu'il avait organisée dans son intendance, et, en 1736, cet impôt se trouvait établi dans toutes les provinces soumises à l'administration centrale de Versailles. Désirant le régulariser et le soustraire à l'arbitraire des intendants, le gouvernement fit imprimer à l'Imprimerie royale un *Mémoire sur la conduite du travail par corvées,* qu'il envoya dans chaque province. « Il est impossible, affirmait-on dans ce document anonyme, de parvenir à l'entière réparation des chemins sans le travail des corvées ; mais plus ce secours est indispensable, plus il doit être ménagé. » Il était

prescrit aux ingénieurs de suivre des plans et des profils pour les chemins à ouvrir, et de tracer sur une carte deux lignes parallèles à ces chemins, qui comprendraient toutes les paroisses à quatre lieues de distance, afin d'en appeler les habitants à la corvée. « On expédiera les mandements aux syndics et autres officiers de la communauté de faire trouver au premier jour d'avril tel nombre de voitures... pour y charger tels matériaux qu'on aura fait tirer ou déposer,... et d'envoyer pareillement tant de manœuvres propres à remuer la terre,... lorsque la nature de l'ouvrage le requerra. On pourra aussi commander les enfants de tout sexe au-dessus de douze ans pour porter les cailloux et le sable aux ouvriers. » Le nombre des journées de travail à exiger des habitants de la campagne était fixé à trente. Un an après cette espèce de circulaire préparatoire, le 13 juin 1738, Orry expédia aux intendants une instruction qui confirma la plupart des règles posées dans le Mémoire. Il était « interdit aux corvéables de se racheter de la corvée par argent, » et ordonné de « fournir des hommes et des voitures effectives. » Les subdélégués [1] eurent « toute autorité pour emprisonner ou punir d'amende et de garnison les corvéables récalcitrants. » Arrivant aux devoirs des ingénieurs, Orry divisait les routes de la France en cinq classes : 1° « les grandes routes » conduisant de Paris aux grandes villes, aux ports de mer et aux frontières,

[1] « On entend par subdélégués, lit-on dans l'*Encyclopédie méthodique* (Jurisprudence), une personne que l'intendant ou commissaire départi dans une province commet dans chaque ville ou bourg de son département pour y exécuter les ordres et mandements qu'il lui adresse. »

ayant postes, messageries et coches publics; 2° « les routes » allant de Paris aux capitales de province non traversées par les grandes routes; 3° « les grands chemins » allant de Paris ou des capitales de province à d'autres villes, et ayant postes ou messageries; 4° « les chemins royaux » de ville à ville non capitale, ayant voitures publiques; 5° « les chemins de traverse » de ville à ville, sans postes ni messageries. Ainsi fut établi, par simple instruction ministérielle, un des plus lourds impôts, un des impôts qui laissent le plus de latitude à l'arbitraire. Le gouvernement s'empara d'un droit semblable à celui des seigneurs d'exiger certains travaux des paysans de leurs domaines, sans même se donner la peine de rendre une loi. L'impôt nouveau pesait entièrement sur le peuple des campagnes. Les habitants des bourgs, villages, hameaux ou fermes les plus proches des chemins qu'on ouvrait ou qu'on réparait, devaient « retirer les travailleurs qui ne pourraient retourner chez eux, et leur fournir le gîte sur de la paille fraîche pour les hommes et sur de la litière pour les bêtes. »

Des ordres partis de Versailles pressèrent, dans l'année 1738, les intendants de s'occuper des routes, et tous se mirent à l'œuvre. L'intendant de la Guienne, M. de Tourny, traça une route nouvelle de Libourne à Montpont sur Périgueux, laquelle devait se prolonger sur Paris par Limoges. Il veilla avec soin, nous raconte un de ses apologistes, à ce que les corvées ne devinssent pas trop ruineuses pour ses administrés; ce qui ne l'empêcha pas de faire payer par les habitants de Libourne les frais de réparation de la route du port d'Anguieux à

Saint-Pardon, dont l'entretien était à la charge du maréchal de Richelieu. L'intendant de la Touraine, dans un excès de zèle, punit d'un surcroît de tailles des paroisses qui n'avaient pas exécuté assez promptement leurs corvées. Dans la Picardie, M. de Chauvelin appela aux corvées les valets et les chevaux des gentilshommes, qui invoquèrent leurs priviléges pour se soustraire à la charge qu'on voulait leur imposer. En Normandie, la corvée empêcha d'élever des chevaux, à tel point qu'au bout de quelques années le nombre en devint insuffisant pour la culture des terres. Lorsque l'intendant de Caen tenta d'introduire la corvée des hommes dans cette province où n'existait que la corvée des chevaux, il arriva, par suite d'inexactitude dans les listes des corvéables, qu'on exigea cet impôt de malheureux incapables de pourvoir à leur subsistance. Ils se mirent à mendier leur pain au lieu de travailler, et l'intendant découragé fut sur le point de transformer l'impôt en nature en une imposition en argent; mais il réfléchit qu'en prenant ce parti, il ne ferait pas assez sentir le poids de l'administration à sa province, « l'usage de la corvée étant utile et bon à conserver pour maintenir les peuples dans la subordination. »

Routes exécutées dans les pays d'État; les intérêts des cultivateurs y sont plus ménagés que dans les pays d'élection.

Les pays d'État n'étaient pas restés en arrière dans le mouvement qui poussait les populations à rendre les communications faciles. Les États de la Bretagne, une des provinces les plus pauvres de la France, avaient voté pour la réparation des chemins 200,000 livres en 1722 et 300,000 livres en 1724, tout en maintenant, pour le même objet, des allocations annuelles de 100,000 livres (500,000 li-

vres en argent d'aujourd'hui). Ils votèrent de nouveau des sommes considérables en 1742 et 1750, l'une de 300,000, l'autre de 600,000 livres. Lorsqu'en 1737, un arrêt du Conseil eut mis à la charge des corvéables le charroi des matériaux nécessaires à l'entretien des grands chemins, les États, plus à même de connaître les ressources des populations que les administrateurs résidant à Versailles, décidèrent que la province leur viendrait en aide. Une somme de 200,000 livres fut votée en leur faveur en 1740; une autre de 250,000 livres fut prélevée, en 1752, sur les 600,000 livres destinées aux chemins de la province, et une troisième de 400,000 livres, prise sur les 800,000 livres allouées pour les routes en 1756, fut consacrée au soulagement des corvéables. Les États de l'Artois avaient achevé un si grand nombre de routes, qu'un historien de la province se plaint que tant de terrain soit perdu pour l'agriculture. Lorsqu'en 1787, l'agronome Young visita ce pays, ce n'est pas au peu d'étendue des terres ensemencées, mais à une détestable culture qu'il attribue l'insuffisance des récoltes. « La culture, dit-il dans son journal, est aussi mal entendue que le pays est bon... Si les Français n'ont pas d'agriculture à nous montrer, ils ont des grandes routes. » Les États du Languedoc avaient constamment cherché à vaincre les difficultés qu'offraient les communications avec l'Auvergne. Une belle route avait été ouverte du Puy-en-Velay à Clermont, et une somme de 500,000 livres employée à la rattacher par six embranchements aux voies les plus fréquentées de la province. Ces travaux avaient été exécutés à l'époque

même où un intendant de l'Auvergne, M. de Trudaine, déployait dans ce pays de montagnes l'activité d'un administrateur habile. Afin de rendre inutiles les sentiers escarpés par lesquels on transportait les denrées à dos de mulets, il avait, dès 1732, ouvert une route carrossable, qui, d'Aigueperse à l'extrémité nord de l'Auvergne, desservait Riom, Mont-Ferrand, Clermont, Saint-Germain, et aboutissait vers Brioude aux routes du Languedoc. Cette grande route avait été reliée à celle de Limoges à Pontgibaud, commencée en 1735 ; à celles de Clermont à Thiers dans la direction de Lyon, et de Clermont à Aurillac, exécutée vers la même époque; à celles enfin que l'infatigable intendant de l'Auvergne avait commencées pour mettre le pays en relation directe avec la partie du Languedoc connue sous le nom de Gévaudan. En un mot, toutes les provinces avaient entrepris à l'envi des travaux considérables pour faciliter les relations des populations entre elles, quand M. de Trudaine fut chargé, le 1er avril 1743, « du détail des ponts et chaussées. »

Création de l'École des ponts et chaussées, 7 juillet 17[illegible]

Son premier soin fut de rechercher les moyens de doter la France entière de travaux analogues à ceux qu'il avait fait faire dans sa province, et d'exécuter les prescriptions du contrôleur général Orry. Il établit un bureau de dessinateurs et une école de jeunes ingénieurs, à la tête desquels il mit, en 1747, l'habile Péronnet; puis il réussit, après diverses tentatives inutiles, à faire établir, par un arrêt du Conseil d'État, du 7 juillet 1750, le corps des ponts et chaussées. D'après cet arrêt, ce corps fut composé d'un premier ingénieur, de quatre inspecteurs généraux,

du directeur du bureau, « des géographes et dessinateurs des plans des grandes routes et chemins du royaume, » et de vingt-cinq ingénieurs, qui devaient surveiller les travaux entrepris sur les différents points de la France. Née du projet de réparer et de compléter les routes au moyen de la corvée, l'École des ponts et chaussées a établi ces magnifiques voies pavées qui faisaient, avant la Révolution, l'admiration des voyageurs par la majestueuse régularité de leurs lignes et par leurs longues allées d'arbres, que fournissaient des pépinières établies au centre de chaque province [1]. Cet ensemble de travaux, qui devait, en

[1] *Journal de Barbier*, t. III, p. 84, 90 et suiv., 174, 181, 187, 201, 213, 219 et suiv., 221, 263; t. IV, p. 345. — *Mémoires de d'Argenson*, édit. de 1857, t. III, p. 274, 290, 303, 346, 368, 371; t. IV, p. 6, 8 et suiv., 10, 121, 165; t. V, p. 350 et suiv. — *Vie privée de Louis XV*, t. II, p. 256, 265 et suiv., 281 et suiv., 290 et suiv., 293.—*Recueil des anciennes lois françaises*, t. XXII, p. 192, juillet 1757; p. 220, août 1748; p. 238, nov. 1750; p. 242, janv. 1751. — *Éloge de Trudaine* dans les Mémoires de l'Académie des sciences, année 1769, p. 135, 150. — *Almanach des finances pour l'année* 1757, Paris, 1757, in-8°, p. 65 et suiv. — *Encyclopédie méthodique*, Finances, art. Cartes; Jurisprudence, art. Corvées; Arts et Métiers, art. Émailleur. — *Histoire politique, ecclésiastique et littéraire du Quercy*, par Cathala Couture, Paris, 1795, 3 vol. in-8°, t. III, p. 85 et suiv. — *Histoire du Languedoc* continuée par Du Mége, t. X, p. 358. — *Mémoires de Madame Du Hausset*, p. 102 et suiv., 175. — *Les Fastes de Louis XV*, Villefranche, 1782, 2 vol. in-12, 2e partie, p. 362, 482 et suiv. — *Histoire de Genève*, par Picot, 3 vol. in-8°, 1811, t. III, p. 120. — *Études historiques sur l'administration des voies publiques en France*, par E.-J. Vignon, in-8°, Paris, 1862, tom. II, p. 98, 99, 102; Pièces justificatives, 102, 325; t. III, p. 5 et suiv., 10 et suiv. — *Essai historique sur l'administration de M. le marquis de Tourny, conseiller d'État, intendant de Bordeaux, pour servir à l'histoire générale de la Guienne*, par Marie Saint-Georgez, Bruxelles, 1782, in-8°, p. 41 et suiv.—*Histoire de Libourne*, par Raymond Guinodie, t. I, p. 327 et suiv. — *Archives générales*, E 3503, Lettre à M. de Chauvelin, 20 nov. 1742; K 1158, Mémoire sur l'entretien et la construction des grands chemins dans la généralite de Caen, envoyé au Conseil par l'intendant le 27 juillet 1750; X 8472, années 1750-1751, Refus de sacrements; P 2717, année 1750, Sur les ponts et chaussées; K 1191, Mémoire composé en 1763 sur l'administration de la Bretagne. — *Des-*

multipliant et facilitant les rapports des citoyens entre eux, hâter la formation d'une opinion publique, commençait déjà à porter ses fruits, quand l'amiral Anson, envoyé contre les colonies espagnoles, rentra, vers la fin de 1744, dans les ports de l'Angleterre, après avoir fait le tour du monde. Il apportait aux savants de tous les pays des observations nouvelles sur les habitants du globe et sur les terres où il avait abordé dans son long voyage. Quatre années après, l'attention publique, arrachée aux préoccupations du présent, fut ramenée vers le passé par l'écrivain qui l'avait si vivement intéressée aux causes de la grandeur des Romains et de leur décadence.

L'*Esprit des lois*. Jugement porté sur cet ouvrage par Helvétius et l'académicien Saurin, avant sa publication.

Montesquieu avait résumé dans son *Esprit des Lois* les méditations et les études de toute sa vie. Avant de présenter son livre au jugement du public, il voulut le soumettre à son ami Helvétius. A la lecture de cette histoire rapide de tous les peuples, de tous les temps, de toutes les sociétés, Helvétius, comme ébloui, ne sut apercevoir que les défauts d'un ouvrage colossal, où il était impossible, au milieu de si vastes horizons, de conserver les proportions et les mérites littéraires qu'aurait comportés un sujet moins étendu. Il craignit pour la réputation de son ami et demanda la permis-

cription géographique, statistique et topographique du Puy-de-Dôme, par Gonot, in-8°, Paris, 1834, p. 135 et suiv. — *Notice de l'état ancien et moderne de la province et comté d'Artois*, in-12, Paris, 1748, p. 43 et suiv. — *Voyage en France pendant les années* 1787, 88, 89, 90 par Arthur Young, 3 vol. in-8°, Paris, 1793, t. I, p. 2 et suiv. — *Code de la Police*, in-12, Paris, 1761, p. 189, De la voierie. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. X, p. 53; t. XI, p. 7, 9, 11, 287; t. XIII, p. 372, 398. — *Mémorial de Saint-Hélène*, par le comte de Las Cases, in-8°, Paris, 1823, t. VII, p. 308. — *Mémoires de Marmontel*, t. II, p. 5, 6, 7. — *Correspondance inédite de Buffon*, in-8°, Paris, 1860, t. I, p. 45.

sion de confier le manuscrit à l'académicien Saurin, qui partagea son opinion. Helvétius dut formuler à l'auteur de l'*Esprit des Lois* leur jugement commun. « J'ai relu jusqu'à trois fois, mon cher président, lui écrivit-il, le manuscrit que vous m'avez fait communiquer... J'admire l'étendue du génie qui les a créées et la profondeur des recherches auxquelles il a fallu vous livrer pour faire sortir la lumière de ce fatras de lois barbares... Nous allons être, grâce à vous, bien instruits de l'esprit des législations grecque, romaine, vandale et visigothe..... Vous nous dites : Voilà le monde, comme il s'est gouverné... Vous lui prêtez souvent une raison et une sagesse qui n'est, au fond, que la vôtre... Vous composez avec le préjugé, comme un jeune homme entrant dans le monde, en use avec les vieilles femmes qui ont encore des prétentions... Mais aussi ne les flattez-vous pas trop? Passe pour les prêtres. En faisant leur part du gâteau à ces cerbères de l'Église, vous les faites taire sur votre religion... Nos robins ne sont ni en état de vous lire ni de vous juger. Quant aux aristocrates et à nos despotes de tout genre, s'ils vous entendent, ils ne doivent pas trop vous en vouloir; c'est le reproche que j'ai toujours fait à vos principes. Souvenez-vous qu'en les discutant à La Brède, je convenais qu'ils s'appliquaient à l'état actuel; mais qu'un écrivain qui voulait être utile aux hommes, devait plus s'occuper de maximes vraies dans un meilleur ordre de choses à venir, que de consacrer celles qui sont dangereuses... L'idée de la perfection ne fait, à la vérité, qu'amuser nos contemporains; mais elle instruit la jeunesse et sert à la postérité. Si nos

neveux ont le sens commun, je doute qu'ils s'accommodent de nos principes de gouvernement, et qu'ils adaptent à des constitutions, sans doute meilleures que les nôtres, nos balances compliquées de pouvoirs intermédiaires. Les rois eux-mêmes, s'ils s'éclairent sur leurs vrais intérêts, chercheront, en se débarrassant de ces pouvoirs, à faire plus sûrement leur bonheur et celui de leurs sujets... Je vous l'ai dit, je vous le répète, vos combinaisons de pouvoir ne font que séparer et compliquer les intérêts individuels au lieu de les unir. L'exemple du gouvernement anglais vous a séduit. Je suis loin de penser que cette constitution soit parfaite... Attendons, comme disait Locke, que des revers éclatants, qui auront leur cause dans le vice de cette constitution, nous aient fait sentir ses dangers; que la corruption, devenue nécessaire pour vaincre la force d'inertie de la Chambre haute, soit établie par les ministres dans les Communes, et ne fasse plus rougir personne : alors on verra le danger d'un équilibre qu'il faudra rompre sans cesse pour accélérer ou retarder les mouvements d'une machine si compliquée... La liberté même dont la nation anglaise jouit, est-elle bien dans les principes de cette constitution, plutôt que dans deux ou trois bonnes lois qui n'en dépendent pas, que les Français pourraient se donner... Un roi est esclave de ses maîtresses et de ses ministres. S'il se fâche, le coup de pied qu'en reçoivent ses courtisans se rend et se propage jusqu'au dernier goujat. Voilà, j'imagine, dans un gouvernement, le seul emploi auquel peuvent servir les intermédiaires... Dans un pays gouverné par les fantaisies d'un chef, ces intermédiaires

qui l'assiégent, cherchent encore à le tromper, à l'empêcher d'entendre les vœux, les plaintes du peuple sur les abus dont eux seuls profitent. Est-ce le peuple qui se plaint, que l'on trouve dangereux? Non, c'est celui qu'on n'écoute pas. Dans ce cas, les seules personnes à craindre dans une nation sont celles qui l'empêchent d'être écoutée..... Le mal est à son comble quand le souverain, malgré les flatteries des intermédiaires, est forcé d'entendre les cris de son peuple arrivés jusqu'à lui... Vous voyez que par intermédiaires j'entends les membres de cette vaste aristocratie de nobles et de prêtres dont la tête repose à Versailles... Je n'ai jamais bien compris les subtiles distinctions... sur les différentes formes de gouvernement. Je n'en connais que deux espèces, les bons et les mauvais : les bons, qui sont encore à faire; les mauvais, dont tout l'art est de faire passer l'argent de la partie gouvernée dans la bourse de la partie gouvernante... Je crois cependant à la possibilité d'un bon gouvernement, où, la liberté et la propriété du peuple respectées, l'on verrait l'intérêt général résulter, sans toutes vos balances, de l'intérêt particulier. Ce serait une machine simple, dont les ressorts, aisés à diriger, n'exigeraient pas ce grand appareil de rouages et de contrepoids si difficiles à remonter pour les gens mal habiles qui se mêlent le plus souvent de gouverner... »

Helvétius et Saurin n'avaient pas compris l'*Esprit des lois*.

Cette critique, « enveloppée, comme l'écrivait Helvétius à Saurin, de tous les égards de l'intérêt et de l'amitié, » ne devait faire aucune impression sur Montesquieu. Il était évident qu'Helvétius, malgré ses trois lectures successives, n'avait pas compris le

précieux manuscrit soumis à son appréciation. Montesquieu faisait l'histoire des phases par lesquelles avait passé l'esprit humain dans l'organisation des diverses sociétés qui avaient paru sur la terre; il s'était gardé de ces vaines élucubrations qui, sous prétexte de mettre en lumière « des maximes vraies dans un meilleur ordre de choses à venir, » substituent le rêve à la réalité, le roman à l'histoire.

Comment, en effet, un homme de sens peut-il concevoir une constitution monarchique et même républicaine sans ce que Helvétius appelle, en le blâmant, « un grand appareil de rouages et de contrepoids ? »

La Chambre des représentants de la nation n'est-elle pas indispensable pour le vote des lois et des impôts? La Chambre des lords d'Angleterre, qui est aux États-Unis remplacée par un Sénat électif, est-elle moins nécessaire pour assurer l'autorité de ces lois, pour éviter les entraînements de la passion, qu'un tribunal d'appel pour corriger les erreurs d'un tribunal de première instance?

N'est-il pas indispensable qu'un roi, qui doit léguer sa couronne à son fils, ne puisse être accusé ni jugé?

Mais, pour qu'un roi ne soit jamais accusé ni jugé, il faut qu'il ne puisse jamais prendre une décision sans l'avis de conseillers ou de ministres, qui assument la responsabilité de ses actes et puissent être punis, s'ils se rendent coupables.

Un gouvernement n'est vraiment libre que quand, dans les conflits qui viennent à surgir, la nation a toujours le moyen de faire prévaloir sa volonté. C'est ce qu'explique fort bien Montesquieu, en montrant

qu'en Angleterre, lorsqu'il s'agit d'impôts, la Chambre des lords, qui peut annuler dans certains cas un vote de la Chambre des communes, n'a pas le droit de prélever une seule taxe sur la nation.

Tous les sophismes du monde ne détruiront pas des vérités aussi palpables. Lorsque Napoléon disait à Sieyès : « Votre grand-électeur est un roi fainéant. Quel est l'homme de cœur qui voudrait subir une telle oisiveté?... Quoi! nommer des gens qui agissent, et ne pas agir soi-même? » Il ne faisait que revêtir d'une forme spirituelle et incisive le désir qu'il avait d'imposer à la France tous les caprices de sa volonté. Il ne voulait qu'un simulacre de constitution et qu'un simulacre de lois. « La puissance exécutive, dit Montesquieu, doit prendre part à la législation par sa faculté d'empêcher... Si le monarque prenait part à la législation par la faculté de statuer, il n'y aurait plus de liberté. » Prétendre, comme Helvétius, que la liberté dont jouissent les Anglais tient moins aux principes de leur constitution « qu'à deux ou trois bonnes lois qui n'en dépendent pas, et que les Français pourraient se donner, » ce serait faire preuve d'une grande légèreté. Les bonnes lois ne sont promulguées et respectées qu'à la condition que le peuple les impose et force à leur stricte observation. Qu'une nation ne l'oublie pas, le gouvernement d'un pays donne à celui qui l'exerce, la disposition de la fortune et de la vie des citoyens. Aux tentations d'abuser se joint souvent chez le fonctionnaire le pouvoir d'étouffer la plainte ou de la rendre vaine. En parlant d'une monarchie où le peuple ne veille pas à ses propres intérêts, Montes-

quieu s'exprime ainsi : « Il faut que les lois favorisent tout le commerce que la constitution de ce gouvernement peut donner, afin que les sujets puissent, sans périr, satisfaire aux besoins toujours renaissants du prince et de sa cour. » « Qu'on lise, ajoute-t-il dans un autre chapitre, ce que les historiens de tous les temps ont dit sur la cour des monarques ; qu'on se rappelle les conversations des hommes de tous les pays sur le misérable caractère des courtisans : ce ne sont point des choses de spéculation, mais d'une triste expérience.

» L'ambition dans l'oisiveté, la bassesse dans l'orgueil, le désir de s'enrichir sans travail, l'aversion pour la vérité, la flatterie, la trahison, la perfidie, l'abandon de tous les engagements, le mépris des devoirs du citoyen, la crainte de la vertu du prince, l'espérance de ses faiblesses, et, plus que tout cela, le ridicule perpétuel jeté sur la vertu, forment, je crois, le caractère du plus grand nombre des courtisans, marqué dans tous les lieux et dans tous les temps. Or, il est très-malaisé que la plupart des principaux d'un État soient malhonnêtes gens, et que les inférieurs soient gens de bien ; que ceux-là soient trompeurs, et que ceux-ci consentent à n'être que dupes. »

Montesquieu envoie son manuscrit à l'imprimeur sans le relire.

Cette énergique condamnation des monarchies absolues, où « la politique fait faire les plus grandes choses avec le moins de vertu qu'elle peut.... où l'État subsiste indépendamment de l'amour de la patrie, du désir de la vraie gloire, du renoncement à soi-même ;... où les lois tiennent la place de toutes ces vertus, » cette énergique condamnation devait vive-

ment remuer des âmes longtemps blessées dans leur dignité. Aussi Montesquieu, qui obéissait à des convictions aussi ardentes que sincères, fit-il passer, sans le relire, son manuscrit des mains d'Helvétius dans celles de l'imprimeur. Il donna pour épigraphe à son livre : « *Prolem sinè matre creatam* (postérité sans mère), » et attendit avec calme le jugement de ses contemporains.

Succès de l'*Esprit des lois*. Montesquieu éclaire l'avenir aussi bien que le passé.

Sa confiance ne fut pas trompée ; vingt-deux éditions de son ouvrage parurent en moins de dix-huit mois, et des traductions en presque toutes les langues le firent connaître aux peuples étrangers. Ce succès, inouï pour une œuvre aussi grave, atteste à la fois la grandeur du sujet et les préoccupations de l'opinion publique. « Il ne s'agit pas de faire lire, mais de faire penser, » s'était souvent écrié Montesquieu, dont la tête fermentait comme celle de ses contemporains. Appréciation parfaitement exacte de l'effet produit sur l'esprit par cette longue énumération de constitutions et de lois dont il évoque tour à tour ou à la fois le souvenir. Des faits historiques quelquefois erronés, des usages douteux de peuplades inconnues, le manque de méthode, des théories hasardées sur l'influence des climats, souvent détruites ou affaiblies par les contradictions où tombe l'auteur, la classification des gouvernements en monarchique, aristocratique et républicain, qui ne répond, comme l'a fait avec raison remarquer M. Odilon Barrot, « qu'à des accidents de la vie des peuples, mais non aux conditions élémentaires des sociétés, où il n'existe que deux sortes de gouvernements : les gouvernements qui absorbent les forces individuelles, et ceux

qui leur laissent, au contraire, la plus libre expansion, » tous ces défauts disparurent au milieu du vaste horizon ouvert par Montesquieu. Il répondait aux passions de son siècle par sa haine contre les gouvernements despotiques et par son dédain pour une noblesse ignorante et pleine de mépris « pour le gouvernement civil ; » il projetait sur l'avenir des lumières soudaines ; il combattait d'avance des erreurs qui allaient naître ; il semblait prévoir les nouvelles atteintes que le despotisme porterait un jour à la dignité et aux intérêts de sa patrie affranchie, en ressuscitant, dans certains moments, les institutions les plus odieuses du passé. « On entend dire sans cesse qu'il faudrait que la justice fût rendue partout comme en Turquie... Si vous examinez les formalités de la justice par rapport à la peine qu'a un citoyen à se faire rendre son bien ou ou à obtenir satisfaction de quelque outrage, vous en trouverez sans doute trop. Si vous les regardez dans le rapport qu'elles ont avec la liberté et la sûreté des citoyens, vous en trouverez souvent trop peu, et vous verrez que les peines, les dépenses, les longueurs, les dangers mêmes de la justice sont le prix que chaque citoyen donne pour sa liberté... Aussi, lorsqu'un homme se rend plus absolu, songe-t-il d'abord à simplifier les lois. » Aussi habile à démêler les caractères de la vraie liberté qu'ardent à la désirer, Montesquieu démontre que « la liberté du commerce n'est pas une faculté accordée aux négociants de faire ce qu'ils veulent ; que ce serait plutôt sa servitude. Ce qui gêne le commerçant, ajoute-t-il, ne gêne pas pour cela le commerce. C'est dans les pays de liberté que le négociant trouve des contradictions sans nombre, et il n'est

jamais moins croisé par les lois que dans les pays de servitude. » Les confiscations, qui dépouillent des enfants innocents et qu'on a signalées comme utiles dans des gouvernements despotiques ; « les grandes récompenses, » qui sont en « règle générale » un signe de décadence pour les monarchies et les républiques, ont été l'inévitable cortége de la réapparition en France du pouvoir absolu. Frappé de la cruauté des gouvernements, Montesquieu fait remarquer « que les peines ont diminué ou augmenté à mesure qu'on s'est plus approché ou plus éloigné de la liberté;... que les hommes extrêmement heureux et les hommes extrêmement malheureux sont également portés à la dureté : témoins les moines et les conquérants. Il n'y a que la médiocrité et le mélange de la bonne et de la mauvaise fortune qui donnent de la douceur et de la pitié. » « Les pays, ajoute-t-il, ne sont pas cultivés en raison de leur fertilité, mais en raison de leur liberté. » « Après ce que nous venons de dire, écrit-il dans un autre chapitre, il semblerait que la nature humaine se soulèverait sans cesse contre le gouvernement despotique ; mais, malgré l'amour des hommes pour la liberté, malgré leur haine contre la violence, la plupart des peuples y sont soumis : cela est aisé à comprendre. Pour former un gouvernement modéré, il faut combiner les puissances, les régler, les tempérer, les faire agir... Un gouvernement despotique, au contraire, saute, pour ainsi dire, aux yeux, il est uniforme partout ; comme il ne faut que des passions pour l'établir, tout le monde est bon pour cela. »

Il décrit le caractère d'un peuple libre, chez qui « la haine, l'envie, la jalousie, l'ardeur de s'enrichir et de

se distinguer paraîtraient dans toute leur étendue, » en ajoutant que « si cela était autrement, l'État serait comme un homme abattu par la maladie, qui n'a point de passions, parce qu'il n'a pas de force. » « Comme pour jouir de la liberté, continue-t-il, il faut que chacun puisse dire ce qu'il pense, et que, pour la conserver, il faut que chacun puisse dire encore ce qu'il pense, un citoyen, dans cet état, dirait et écrirait tout ce que les lois ne lui ont pas défendu expressément de dire ou d'écrire. » Chez une pareille nation, « on regarderait les hommes de guerre comme des gens d'un métier qui peut être utile et souvent dangereux,... et les qualités civiles y seraient plus considérées... On n'y estimerait guère les hommes par des talents ou des attributs frivoles... Comme on serait toujours occupé de ses intérêts, on n'aurait point cette politesse qui est fondée sur l'oisiveté... L'époque de la politesse des Romains est la même que celle de l'établissement du pouvoir arbitraire. »

Les yeux fixés sur l'Angleterre, Montesquieu montrait à ses concitoyens le gouvernement de ce pays comme un modèle à suivre. Observateur des faits, « il ne confondait pas le pouvoir du peuple avec la liberté du peuple. » Il exposait comment une nation voisine avait su faire respecter par son gouvernement les citoyens de toutes classes ; et par ses études, qui ne peuvent pas plus vieillir que les facultés de l'homme ne peuvent changer, il aidait à la transformation des peuples. L'Europe, qui a toujours fini par arriver à une même forme de gouvernement à toutes les époques de son histoire, comme l'a démontré M. Thiers, devait tendre à imiter l'Angleterre avant qu'un siècle

se fût écoulé. Les Anglais avaient précédé les autres peuples, comme la République des États-Unis les devance aujourd'hui. Historien de l'humanité, Montesquieu concluait des exemples du passé et du présent « que la propriété naturelle des petits États était d'être gouvernés en république, celle des médiocres d'être soumis à un monarque, celle des grands empires d'être dominés par un despote. » Ces formules trop absolues ont été démenties par l'avénement de la grande République du Nouveau-Monde. Là s'est élevé un grand peuple, jouissant des libertés de l'Angleterre, mais préservé du foyer de corruption morale qui est inhérent à toute cour et par conséquent à toute institution royale. Les nations imiteront-elles cette forme plus parfaite de gouvernement? Le phénomène mis en lumière par M. Thiers recevra-t-il son application? C'est ce que l'avenir ne tardera sans doute pas à révéler.

Jugement de Voltaire sur l'*Esprit des lois*, appréciations erronées de l'historien anglais Macaulay.

Voltaire, surpris de l'éclatant succès du livre de Montesquieu, adopta d'abord le jugement porté par Mme Du Deffand, que ce n'était pas l'esprit des lois, mais de l'esprit sur les lois, et il se livra à des critiques de détail fort justes; mais il finit par rendre un hommage complet au génie de l'auteur. « Il a partout fait souvenir les hommes qu'ils sont libres ; il présente à la nature humaine ses titres qu'elle a perdus dans la plus grande partie de la terre;... il n'y a guère d'ouvrages où il y ait plus d'esprit, plus d'idées profondes, plus de choses hardies, et où l'on trouve plus à s'instruire, soit en approuvant ses opinions, soit en les combattant... Je respecte Montesquieu jusque dans ses chutes, parce qu'il se relève pour monter au ciel. »

Prendre au sérieux les vivacités de Voltaire contre Montesquieu, qui avait médit des poèmes épiques dans ses *Lettres Persanes*, ne serait pas plus raisonnable que d'adopter comme un jugement définitif sur le poète ces lignes écrites par Montesquieu dans une espèce de journal destiné à son fils : « Voltaire n'est pas beau, il n'est que joli ; il serait honteux pour l'Académie que Voltaire en fût, et il lui sera quelque jour honteux qu'il n'en ait pas été... Voltaire n'écrira jamais une bonne histoire... Cet auteur manque quelquefois de sens. » Pour rester dans le vrai, il faut s'en tenir aux jugements que les écrivains ont livrés au public, et ne pas trop s'arrêter aux petites épigrammes qu'ils se sont permises dans l'intimité. La jalousie pouvait effleurer le cœur de Voltaire comme celui de tout autre homme ; mais il avait une intelligence trop élevée et trop de bon sens pour persévérer dans l'injustice. Froissé comme Voltaire dans ses habitudes d'historien exact, Babington Macaulay n'avait pas saisi le mérite véritable de Montesquieu, lorsque, comparant le *Prince* de Machiavel à l'*Esprit des Lois*, il écrivait : « Montesquieu, qui doit sans doute un peu de sa renommée à son mérite, la doit encore bien plus à un heureux hasard... Il frappa les yeux des Français au moment où ils se réveillaient d'un long sommeil... Les Anglais, de son temps, considéraient un français qui parlait de constitutions et de lois fondamentales comme un prodige... Spécieux, mais superficiel, visant à l'effet, indifférent à la vérité, empressé à formuler des systèmes, mais peu scrupuleux sur le choix des matériaux qui, seuls, peuvent constituer un système durable et vrai, le spirituel

président construisit des théories aussi rapidement élevées et aussi fragiles que des châteaux de cartes, qui, à peine terminés, sont renversés, et à peine renversés, sont oubliés. »

Que Montesquieu ait dû aux circonstances le succès rapide de son livre, cela n'est pas douteux. Un auteur n'est lu avec empressement qu'autant qu'il répond aux tendances de la société dans laquelle il vit; mais ce succès n'a pas été éphémère. L'*Esprit des Lois* est encore aujourd'hui « le bréviaire de ceux qui sont appelés à gouverner les autres. » Les prévisions de Voltaire, qui formulait ce vœu, sont accomplies, et tous les jours, sans que nous nous en doutions, une foule de vérités qui paraissent nouvelles sont puisées dans ce livre. Deux années après la publication de l'*Esprit des Lois*, parut pour la première fois sur la scène littéraire un auteur sur qui l'admiration de ses contemporains devait jeter un vif éclat. Différant à tous égards de Montesquieu, il ne s'adressa qu'aux passions humaines; né dans cette classe de la société qui doit demander ses moyens de vivre à un travail journalier, il sut, par d'éloquents appels aux douleurs de tous, soulever des cris d'enthousiasme que les échos de l'histoire répètent encore, quoique les causes qui les ont provoqués aient en partie cessé d'agir.

Jean-Jacques Rousseau.

Ce fut en 1712, le 4 juillet, que Jean-Jacques Rousseau naquit à Genève dans une famille d'artisans. Sa mère mourut en lui donnant le jour, et le jeune enfant fut confié aux soins d'une tante, qui réussit à préserver sa frêle existence. A l'âge de six ans, il jouait dans l'atelier de son père, sachant déjà lire, sans

se souvenir comment il avait appris. Tandis que son frère aîné avait à subir les plus brutales corrections, Jean-Jacques, l'enfant gâté de la famille, « idolâtré, ainsi qu'il l'a dit lui-même, de tout ce qui l'environnait, » avait ses volontés « si peu excitées et si peu contrariées, qu'il ne lui venait pas dans l'esprit d'en avoir. » Son père, artiste et quelque peu lettré, comme cela arrive parfois dans les professions qui exigent une grande habileté de main, se faisait faire souvent la lecture par son jeune fils, pendant qu'il travaillait à son établi d'horloger. Les romans qui composaient la bibliothèque de sa mère, furent les premiers livres mis entre les mains de l'enfant, et il arrivait souvent que son père, entraîné par son imagination, prenait le livre afin de continuer l'histoire commencée, et le rendait ensuite à son fils pour le reprendre encore jusqu'au moment où le jour venait l'avertir qu'une nuit s'était écoulée dans cette fiévreuse lecture. « Je n'avais rien conçu, j'avais tout senti, écrit Rousseau, en parlant de cette époque de sa vie; ces émotions confuses que j'éprouvai coup sur coup n'altéraient point la raison que je n'avais pas encore, mais elles m'en formèrent une d'une autre trempe et me donnèrent de la vie humaine des notions bizarres et romanesques, dont l'expérience et la réflexion n'ont jamais pu me guérir. »

Lorsqu'en 1719, les romans de la bibliothèque maternelle furent épuisés, le père de Rousseau eut recours aux livres de son beau-père, le ministre protestant Bernard, dont il avait hérité. Rousseau n'avait que sept ans quand à la lecture de romans succéda, sans plan et sans suite, celle de l'*Histoire de l'Église*

et de l'Empire par Lesueur, du *Discours sur l'Histoire universelle* par Bossuet, de l'*Histoire de Venise*, des *Métamorphoses d'Ovide*, de *Labruyère*, de *Fontenelle*, des *Hommes illustres* de Plutarque et de quelques volumes de Molière. Il raisonnait avec son père des lectures qu'ils faisaient ensemble, et se formait, sur le modèle des héros de Plutarque, ce qu'il appelle « cet esprit libre et républicain, ce caractère indomptable et fier, impatient de joug et de servitude, qui l'a tourmenté tout le temps de sa vie. » Cette éducation cessa au départ de son père pour Nyon. Il fut alors placé chez un ministre des environs de Genève, où, pendant deux années, il apprit les éléments du latin, comme les autres jeunes gens de son âge. Fouetté par la sœur du ministre pour une faute légère, fouetté par le ministre pour une faute qu'il n'avait pas commise, Rousseau éprouva de ces deux châtiments une impression qui décidèrent de toute sa vie. « Qui croirait, nous dit-il, que ce châtiment d'enfant, reçu à huit ans par la main d'une fille de trente ans, a décidé de mes goûts, de mes désirs, de mes passions, de moi pour le reste de ma vie » ... « Ce premier sentiment de la violence et de l'injustice, s'écrie-t-il en parlant de la seconde punition, est resté si profondément gravé dans mon âme, que toutes les idées qui s'y rapportent me rendent ma première émotion; et ce sentiment, relatif à moi dans son origine, a pris une telle consistance en lui-même et s'est tellement détaché de tout intérêt personnel, que mon cœur s'enflamme au spectacle ou au récit de toute action injuste, quel qu'en soit l'objet et en quelque lieu qu'elle se commette... » Sorti de chez ce ministre, nommé Lambercier, Jean-

Jacques entra chez un de ses oncles. On voulut le placer chez un greffier ; mais il ne put se faire à ce genre de travail, et son oncle se détermina à le mettre en apprentissage chez un graveur. Le contact de camarades vicieux et la dureté de son maître ne tardèrent pas à exercer l'influence la plus funeste sur son caractère. Il commença à voler tout en travaillant le moins possible. « Accoutumé, raconte-t-il, à une égalité parfaite avec mes supérieurs dans la manière de vivre, à ne pas connaître un plaisir qui ne fût à ma portée, à ne pas voir un mets dont je n'eusse ma part,... qu'on juge de ce que je dus devenir dans une maison où je n'osais pas ouvrir la bouche... Voilà comment j'appris à convoiter en silence, à me cacher, à dissimuler, à mentir et à dérober enfin, fantaisie qui, jusqu'alors, ne m'était pas venue, et dont je n'ai pu depuis lors bien me guérir. La convoitise et l'impuissance mènent toujours là. Voilà pourquoi tous les laquais sont fripons et pourquoi tous les apprentis doivent l'être... » Maltraité par son maître quand il était surpris dérobant ou lisant, vivant par l'imagination dans le monde fictif où le transportaient les romans qu'il dévorait, Rousseau avait ainsi atteint sa seizième année, « mécontent de tout et de lui-même, sans goût de son état, sans plaisirs de son âge, dévoré de désirs dont il ignorait l'objet,... » quand une circonstance futile lui fit tout à coup quitter sa ville natale. Sorti un dimanche de Genève pour une partie de campagne, il approchait des portes à son retour, lorsqu'il entend battre la retraite. Il court, il appelle d'une voix haletante ; mais il est trop tard, les ponts-levis se lèvent. Les camarades de Rousseau rient de ce contre-temps et se résignent faci-

lement à ne rentrer que le lendemain dans leurs domiciles. Quant à lui, qui redoute une terrible correction, sa résolution est prise de ne plus reparaître chez son maître. Encouragé dans son dessein par son cousin Bernard, il errait depuis quelques jours autour de Genève, lorsque le hasard le conduisit sur les terres de Savoie. Le nom d'un curé de village, qui lui rappelle le héros d'un épisode des guerres du XVIe siècle, lui donne l'envie de se présenter au presbytère. M. de Pontverre accueillit bien le jeune fugitif, lui « parla de l'hérésie de Genève, de l'autorité de la sainte-mère Église, et lui donna à dîner. « Je trouvai peu de choses à répondre à des arguments qui finissaient ainsi, raconte Rousseau, et je jugeai que des curés chez qui l'on dînait si bien, valaient tout au moins nos ministres... Quel intérêt avait M. de Pontverre à m'accueillir, à me bien traiter, à vouloir me convaincre? nul autre que le mien propre... Dieu vous appelle, dit M. de Pontverre, allez à Annecy ; vous y trouverez une bonne dame bien charitable... Je me sentais fort humilié d'avoir besoin d'une bonne dame bien charitable. J'aimais fort qu'on me donnât mon nécessaire, mais non pas qu'on me fît la charité, et une dévote n'était pas pour moi fort attirante. Toutefois, pressé par M. de Pontverre, par la faim qui me talonnait,... je prends mon parti et pars pour Annecy. » Rousseau, qui avait mis trois jours à un voyage qu'il pouvait faire en vingt-quatre heures, s'attendait à voir « une vieille dévote bien rechignée, » quand il se trouva tout à coup en présence d'une femme de vingt-huit ans, avec « un visage pétri de grâces, de beaux yeux bleus pleins de douceur, un teint éblouissant...

Rien n'échappa au rapide coup d'œil du jeune prosélyte... Elle prend en souriant la lettre que je lui présente,... l'ouvre... Eh! mon enfant, dit-elle,... vous voilà courant le pays bien jeune; c'est dommage en vérité... Allez chez moi m'attendre, dites qu'on vous donne à déjeuner; après la messe, j'irai causer avec vous. » La dame qui recevait ainsi Rousseau était la baronne de Warrens. Née à Vevay, dans le pays de Vaud, et mariée fort jeune, elle s'était, par suite de quelque chagrin domestique, décidée à traverser le lac et à aller trouver le roi Victor-Amédée qui venait d'arriver à Évian. Ce prince, qui se piquait d'être un zélé catholique, accueillit avec bonté une protestante dont les ancêtres, comme ceux de son mari, appartenaient à de fort anciennes familles de la Savoie; il lui donna une pension de quinze cents livres et l'envoya à Annecy. Il y avait deux ans qu'elle avait abjuré avec éclat la religion protestante au couvent de la Visitation de cette ville, quand Rousseau arriva chez elle en 1728. « Son éducation, continue-t-il après avoir décrit l'extérieur de la dame, son éducation avait été fort mêlée : elle avait, ainsi que moi, perdu sa mère dès sa naissance, et recevant indifféremment des instructions comme elles s'étaient présentées, elle avait appris un peu de sa gouvernante, un peu de son père, un peu de ses maîtres et beaucoup de ses amants... Mme de Warrens m'inspira non-seulement le plus vif attachement, mais une confiance parfaite... Comment, en approchant pour la première fois d'une femme aimable, polie, éblouissante, d'une dame d'un rang supérieur au mien, dont je n'avais jamais abordé la pareille, de celle dont dépendait mon sort, en quelque sorte, par

l'intérêt plus ou moins grand qu'elle y prendrait; comment, dis-je, avec tout cela, me trouvai-je à l'instant aussi libre, aussi à mon aise que si j'eusse été parfaitement sûr de lui plaire? Comment n'eus-je pas un moment d'embarras, de timidité, de gêne? » Le jeune homme de seize ans avait deviné, grâce à sa nature précoce, la courtisane sous la grande dame. Pendant le repas, Mme de Warrens chercha en vain à lui inspirer le désir de retourner dans sa famille. Rousseau, sentant instinctivement qu'il pourrait être un jour maître dans la maison où il était accueilli par charité, persista dans sa résolution de ne pas revenir sur ses pas. « Pauvre petit, finit par lui dire Mme de Warrens, tu dois aller où Dieu t'appelle; mais quand tu seras grand, tu te souviendras de moi. » Une lettre de l'évêque titulaire de Genève, M. de Bernex, qui vivait à Annecy, fut remise au jeune protestant, sur la demande de Mme de Warrens, avec une petite somme pour ses frais de voyage, et le futur prosélyte se mit en route pour Turin, le cœur plein du souvenir de sa belle protectrice. Rousseau nous fait une assez triste peinture de l'hospice des Catéchumènes, où il fut admis. Éprouva-t-il, comme il l'affirme, de l'indignation contre lui-même au moment de changer de religion? Gémit-il d'en être réduit à cette extrémité? Comprit-il qu'il allait vendre sa religion, « mentir au Saint-Esprit et mériter le mépris des hommes? » Tout cela est douteux, quoique, après avoir professé « qu'il ne fallait point parler aux enfants de religion, si l'on voulait qu'un jour ils en eussent, et qu'ils étaient incapables de connaître Dieu, » il ajoute : « J'ai tiré mon sentiment de mes observations, non

de ma propre expérience ; je savais qu'elle ne concluait rien pour les autres. Trouvez des Jean-Jacques Rousseau à six ans, et parlez-leur de Dieu à sept, je vous réponds que vous ne courrez aucun risque. » Après avoir été baptisé en grande pompe, il fut mis à la porte de l'hospice avec une petite somme, produit d'une quête faite à l'occasion de son abjuration, et entra successivement comme domestique dans trois maisons de Turin. Le récit qu'il nous fait de son séjour chez Mme Basile, chez la comtesse de Vercellis et chez le comte de Gouvon, nous montre un jeune homme livré à la fougue d'une imagination déréglée, rempli de lui-même et confondant sans cesse ses désirs avec la réalité. L'avenir de la jeune cuisinière mauriennoise de Mme de Vercellis, que Rousseau accusa d'avoir volé « un ruban couleur de rose et argent déjà vieux, » qu'il avait dérobé lui-même, ne pouvait pas être perdu par cette calomnie. On est donc étonné de l'entendre à cette occasion prétendre que « ce souvenir le trouble quelquefois et le bouleverse au point de voir dans ses insomnies cette pauvre fille venir lui reprocher son crime, » en ajoutant que le mal qu'il lui a fait, l'a garanti « pour le reste de sa vie de tout acte tendant au crime, par l'impression terrible qui lui est restée du seul qu'il ait jamais commis. » Un abbé Gaime, type, à ce qu'il affirme, de son vicaire savoyard, essaya de lui faire entendre de bons conseils, de lui donner « les premières vraies idées de l'honnête, que son génie ampoulé n'avait saisi que dans ses excès, de lui faire sentir que l'enthousiasme des vertus sublimes était peu d'usage dans la société,... que la continuité des petits devoirs toujours bien

remplis ne demandait pas moins de force que les actions héroïques... » Leçons inutiles, Rousseau ne tarda pas à quitter Turin avec un peintre genevois pour courir les champs « sans gêne, sans devoir, sans contrainte, sans obligation d'aller ou rester que comme il nous plaîrait. » Arrivé à Chambéry, la bourse assez mal garnie, il se souvint de Mme de Warrens, dont il regardait la « maison comme sa maison paternelle. » Il lui avait écrit, lors de son entrée chez le comte de Gouvon, et en avait reçu des conseils sur la manière dont il devait correspondre aux bontés qu'on avait pour lui. « Qu'allait-elle dire en le voyant arriver? » Il se rendit à Annecy et se présenta devant elle. Mme de Warrens, peu surprise de son retour, s'écria en le voyant entrer : « Pauvre petit, te revoilà donc? Je savais bien que tu étais trop jeune pour ce voyage; je suis bien aise au moins qu'il n'ait pas aussi mal tourné que j'avais craint. » Elle lui fit conter son histoire et ordonna de lui préparer une chambre. Le voilà donc installé dans un intérieur ouvert à tout le monde, où chaque visiteur était engagé à dîner, où la maîtresse de maison vivait au milieu des embarras continuels que lui causaient ses dettes. Il donnait le nom de maman à Mme de Warrens, qui l'appelait petit; il rédigeait pour elle des mémoires, transcrivait des recettes, pilait des drogues pour sa bienfaitrice, « qui jamais n'imagina de lui épargner les baisers ni les plus tendres caresses maternelles, » sans que « jamais il entrât dans son cœur d'en abuser. » C'est à peine si, au milieu de sa vie désœuvrée, il songea à lire quelques livres qui lui tombèrent sous la main. Mme de Warrens le recommanda pour une place quelconque à M. d'Au-

bonne, qui, après l'avoir examiné, déclara qu'il n'était bon qu'à devenir quelque jour un curé de village. « La mesure de ses talents ainsi fixée, l'état qui lui convenait ainsi désigné, il ne fut plus question que de remplir sa vocation. » Mme de Warrens résolut donc de lui faire étudier le latin au séminaire et s'adressa au supérieur, M. Gros, « petit homme, à moitié borgne, maigre, grison... Il venait quelquefois chez maman, nous raconte Rousseau ; elle l'accueillait, le caressait, l'agaçait même et se faisait quelquefois lacer par lui. » Rousseau conçut dans ce séminaire une telle passion pour la musique qu'il finit par dégoûter l'évêque qui payait sa pension, et le supérieur qui le faisait instruire. Mme de Warrens le mit alors chez le maître de musique de la cathédrale. Environ deux années s'étaient écoulées depuis le jour où Rousseau avait vu Mme de Warrens pour la première fois, quand, au mois d'avril 1731, il fit un voyage à Lyon, à Fribourg, à Lausanne, à Neuchâtel, à Paris, ne se fixant nulle part, ne s'assujettissant à aucun travail, prêt à s'attacher au premier aventurier venu et à accepter de toutes mains l'argent qu'on lui offrait. Cette facilité à recevoir des présents de personnes qui lui étaient inconnues et auxquelles il n'avait rendu aucun service, contraste étrangement avec cet éloge qu'il fait de lui-même à propos de son séjour de Lyon : « Si j'avais été fait comme un autre, que j'eusse eu le talent d'emprunter et de m'endetter à mon cabaret, je me serais aisément tiré d'affaire ; mais c'est à quoi mon inaptitude égalait ma répugnance... Il suffit de savoir qu'après avoir passé presque toute ma vie dans le mal-être, et souvent prêt à manquer de pain, il ne m'est jamais arrivé une seule

fois de me faire demander de l'argent par un créancier sans lui en donner à l'instant même. Je n'ai jamais su faire de dettes criardes et j'ai toujours mieux aimé souffrir que de devoir. » Une petite somme que lui envoya Mme de Warrens, lui permit de rejoindre cette dame à Chambéry vers le mois de septembre 1733. « Le cœur me battait de joie en approchant de ma chère maman, et je n'en allais pas plus vite. J'aime à marcher à mon aise et à marcher quand il me plaît. La vie ambulante est ce qu'il me faut... J'arrive enfin, je la revois. Elle n'était pas seule. M. l'intendant général était chez elle au moment où j'entrai. Sans me parler, elle me prend par la main et me présente à lui... Le voilà, Monsieur, ce pauvre jeune homme; daignez le protéger aussi longtemps qu'il le méritera.. Puis, m'adressant la parole : Mon enfant, me dit-elle, vous appartenez au roi, remerciez M. l'intendant. » Rousseau se trouva ainsi attaché à une administration du cadastre qui venait d'être organisée en Savoie. « C'est ainsi, ajoute-t-il, qu'après quatre ou cinq ans de courses, de folies et de souffrances depuis ma sortie de Genève, je commençai pour la première fois de gagner mon pain avec honneur. » « Je logeai chez moi, continue-t-il, c'est-à-dire chez maman... J'y trouvai son ménage à peu près monté comme auparavant. » La passion de la musique qui le reprit, ne tarda pas à le dégoûter du poste honnête qu'il occupait. Bientôt il n'alla plus à son bureau qu'à contre-cœur, et deux années n'étaient pas écoulées qu'il se décidait à quitter son emploi, pour « courir après des écoliers incertains. » Il fut accueilli dans les meilleures maisons; ce fut, affirme-t-il, « presque l'unique fois

qu'en n'écoutant que mes penchants, je n'ai pas vu tromper mon attente. L'accueil aisé, l'esprit liant, l'humeur facile des habitants du pays me rendit le commerce du monde facile, et le goût que j'y pris alors m'a bien prouvé que, si je n'aime pas à vivre parmi les hommes, c'est moins ma faute que la leur. » Plusieurs dames, à ce qu'il assure, s'éprirent de lui, et l'une, entre autres, lui fit des avances si marquées, qu'elles inquiétèrent Mme de Warrens. « Maman vit que pour m'arracher aux périls de ma jeunesse, il était temps de me traiter en homme ; et c'est ce qu'elle fit de la façon la plus singulière... Je lui trouvai l'air plus grave et le propos plus moral qu'à son ordinaire. A la gaieté folâtre dont elle entremêlait ordinairement ses instructions, succéda tout à coup un ton toujours soutenu, qui n'était ni familier ni sévère, mais qui semblait préparer une explication... Elle me proposa une promenade au petit jardin pour le lendemain... Elle l'employa à me préparer aux bontés qu'elle voulait avoir pour moi, non, comme une autre femme, par des manéges et des agaceries, mais par des entretiens pleins de sentiment et de raison, plus faits pour m'instruire que pour me séduire. » Elle finit par lui proposer de devenir son amant, en lui donnant huit jours de réflexion. Rousseau affirme qu'il fut très aise d'avoir ce répit : « Je ne sais, écrit-il, comment décrire l'état où je me trouvais, plein d'un certain effroi mêlé d'impatience, redoutant ce que je désirais... Mon vif et tendre attachement pour elle n'avait fait qu'augmenter de jour en jour... Elle a été toujours charmante pour moi et l'était encore pour tout le monde... Comment, au lieu de délices qui de-

vaient m'enivrer, sentais-je presque de la répugnance et des craintes?... J'ai promis des bizarreries dans l'histoire de mon attachement pour elle, en voilà sûrement une à laquelle on ne s'attendait pas. Le lecteur, déjà révolté, juge qu'étant possédée par un autre homme, elle se dégradait à mes yeux en se partageant... Ce partage, il est vrai, me faisait une cruelle peine, tant par une délicatesse fort naturelle, que parce qu'en effet, je le trouvais peu digne d'elle et de moi; mais quant à mes sentiments pour elle, il ne les altérait point... Je connaissais trop son cœur chaste, ... j'étais parfaitement sûr que le seul soin de m'arracher à des dangers autrement presqu'inévitables, et de me conserver tout entier à moi et à mes devoirs, lui en faisait enfreindre un qu'elle ne regardait pas du même œil que les autres femmes... Toutes ses fautes lui vinrent de ses erreurs, jamais de ses passions... Elle était faite pour une élégance de mœurs qu'elle a toujours aimée et qu'elle n'a jamais suivie, parce qu'au lieu d'écouter son cœur qui la menait bien, elle écouta sa raison qui la menait mal... Elle ne pouvait concevoir qu'on donnât tant d'importance à ce qui n'en avait pas pour elle... Elle a toujours vu que rien n'attachait tant un homme à une femme que la possession, et quoiqu'elle n'aimât ses amis que d'amitié, c'était d'une amitié si tendre, qu'elle employait tous les moyens qui dépendaient d'elle pour se les attacher plus fortement. »

Mme de Warrens, continue Rousseau, commença, à partir de cette époque, à me « traiter en homme; » elle s'attacha « non-seulement à former mon jugement, mais mon extérieur, mes manières, à me

rendre aimable autant qu'estimable; et, s'il est vrai qu'on puisse allier les succès dans le monde avec la vertu, ce que, pour moi, je ne crois pas, je suis sûr au moins qu'il n'y a pour cela d'autre route que celle qu'elle avait prise et qu'elle voulait m'enseigner... J'ignore si Claude Anet s'aperçut de l'intimité de notre commerce... C'était un garçon très-clairvoyant, mais très-discret... Sans me faire le moindre semblant qu'il fût instruit, par sa conduite il paraissait l'être; et cette conduite ne venait sûrement pas de bassesse d'âme, mais de ce qu'étant entré dans les principes de sa maîtresse, il ne pouvait désapprouver qu'elle agit conséquemment... Ce ne fut qu'après qu'elle lui fut infidèle, que je connus bien tout l'attachement qu'elle avait pour lui... Combien de fois elle attendrit nos cœurs et nous fit embrasser avec larmes, en nous disant que nous étions nécessaires tous deux au bonheur de sa vie... Ainsi s'établit entre nous trois une société sans autre exemple peut-être sur la terre. » Ce Claude Anet, qui, de domestique de Mme de Warrens, était devenu son amant, succomba à une pleurésie, et Rousseau perdit en lui « le plus solide ami qu'il eût eu toute sa vie: homme estimable et rare, qui nourrit dans la servitude toutes les vertus des grands hommes, et à qui peut-être il ne manqua pour se montrer tel à tout le monde que de vivre et d'être placé. » La mort de ce domestique probe et économe fut surtout un malheur pour Mme de Warrens. Le désordre auquel elle était habituée, augmenta; elle continua à emprunter de toutes mains et à dépenser sans discernement. Rousseau, qui avait voulu hasarder quelques observations, voyant que ce

matins, j'allais me promener au Luxembourg, un Virgile ou un Rousseau (Jean-Baptiste) dans ma poche... J'attendais ainsi tranquillement la fin de mon argent,... si le père Castel, que j'allais voir quelquefois au café, ne m'eût arraché de ma léthargie. » Recommandé et encouragé par le père Castel, il fit quelques connaissances, et, en 1743, il partit pour Venise comme secrétaire de l'ambassadeur de France, le comte de Montaigu. Après être resté dix-huit mois dans cet emploi, il revint à Paris demander justice contre son ambassadeur, qui ne lui avait pas payé son traitement. Ses réclamations ne furent pas écoutées au ministère « par la raison que c'était une affaire particulière entre lui (M. de Montaigu) et moi (Rousseau)... La justice et l'inutilité de mes plaintes me laissèrent dans l'âme un germe d'indignation contre nos sottes institutions civiles, où le vrai bien public et la véritable justice sont toujours sacrifiés à je ne sais quel ordre apparent, destructif en effet de tout ordre, et qui ne fait qu'ajouter la sanction de l'autorité publique à l'oppression du faible et à l'iniquité du fort. » Si ce germe ne se développa pas pour lors comme il le fit dans la suite, ajoute-t-il, c'est « qu'il s'agissait de moi dans cette affaire, et que l'intérêt privé, qui n'a jamais rien produit de grand et de noble, ne saurait tirer de mon cœur les divins élans qu'il n'appartient qu'au plus pur amour du juste et du bien d'y produire. »

Ayant senti l'inconvénient de la dépendance, Rousseau résolut de ne plus s'attacher à personne et de tirer parti de ses talents. Reprenant l'opéra qu'il avait commencé, il se logea dans un hôtel, non loin

du Luxembourg, où l'attendait « la seule consolation réelle que le ciel lui ait fait goûter dans sa misère. » Il entend parler de sa liaison avec une jeune domestique de l'hôtel. « La première fois que je vis paraître cette fille à table, je fus frappé de son regard vif et doux, qui pour moi n'eut jamais son semblable... Elle était timide, je l'étais aussi... Elle crut voir en moi un honnête homme, elle ne se trompa pas. Je crus voir en elle une fille sensible, simple et sans coquetterie, je ne me trompai pas non plus. Je lui déclarai d'avance que je ne l'abandonnerais ni ne l'épouserais jamais... Elle me fit en pleurant l'aveu d'une faute unique au sortir de l'enfance, fruit de son ignorance et de l'adresse d'un séducteur... Ah! ma Thérèse, répondit Rousseau à cette confidence, je suis trop heureux de te posséder sage et saine, et de ne pas trouver ce que je ne cherchais pas..... Je n'avais cherché d'abord qu'à me donner un amusement. Je vis que j'avais plus fait; que je m'étais donné une compagne..... Quand j'étais absolument seul, mon cœur était vide; mais il n'en fallait qu'un pour le remplir... Je trouvai dans Thérèse le supplément dont j'avais besoin... Auprès des personnes qu'on aime, le sentiment nourrit l'esprit, ainsi que le cœur. » Rousseau nous fait ensuite connaître le degré d'intelligence de la compagne qu'il venait de choisir : « Je voulus former son esprit, j'y perdis ma peine. Son esprit est ce que l'a fait la nature; la culture et les soins n'y prennent pas. Je ne rougis pas d'avouer qu'elle n'a jamais bien su lire, quoiqu'elle écrive passablement. Quand j'allai loger dans la rue Neuve-des-Petits-Champs, j'avais à l'hôtel de Pontchartrain,

vis-à-vis de mes fenêtres, un cadran sur lequel je m'efforçai, durant plus d'un mois, à lui faire connaître les heures. A peine les connaît-elle à présent (1766). Elle n'a jamais pu suivre l'ordre des douze mois de l'année et ne connaît pas un seul chiffre, malgré tous les soins que j'ai pris pour les lui montrer. Elle ne sait ni compter l'argent ni le prix d'aucune chose. Le mot qui lui vient en parlant, est souvent l'opposé de celui qu'elle veut dire. Autrefois j'avais fait un dictionnaire de ses phrases pour amuser Mme de Luxembourg. »

Il est impossible de ne pas comprendre que Rousseau prit Thérèse Levasseur comme on prend une servante, et qu'il ne céda à aucun de ces entraînements qui expliquent du moins, s'ils ne justifient pas, une liaison de ce genre. Il avait vécu sans scrupule aux dépens de Mme de Warrens; il dut, cette fois, faire vivre Thérèse et sa famille, qui était, à ce qu'il paraît, digne d'elle. Cette nécessité l'obligea à travailler avec plus de suite à un opéra : *Les Muses galantes*, et à une comédie : *Narcisse*, sur lesquels il comptait pour gagner quelque argent. Trompé dans les espérances qu'il avait fondées sur ces deux pièces, il accepta une place de secrétaire chez la femme du fermier général Dupin, qu'il accompagna à son château de Chenonceaux, en 1747. « Tandis que j'engraissais à Chenonceaux, écrit-il, ma pauvre Thérèse engraissait à Paris d'une autre manière... Cela m'eût jeté, vu ma situation, dans un embarras extrême, si des camarades de table ne m'eussent fourni la seule ressource qui pouvait m'en tirer... Je mangeais ordinairement chez une Mme de la Selle, femme d'un tailleur,... dont la table était recherchée à cause de la

bonne et sûre compagnie qui s'y trouvait... J'y apprenais des foules d'anecdotes très-amusantes, et j'y pris aussi peu à peu non, grâce au ciel, jamais les mœurs, mais les maximes que j'y vis établies. D'honnêtes personnes mises à mal, des maris trompés, des femmes séduites, des accouchements clandestins étaient là les textes les plus ordinaires; et celui qui peuplait le mieux les Enfants Trouvés était toujours le plus applaudi. Cela me gagna, je formai ma façon de penser sur celle que je voyais en règne chez des gens très-aimables et, dans le fond, très-honnêtes gens, et je me dis : Puisque c'est l'usage du pays, quand on y vit, on peut le suivre. » En conséquence, il mit en 1746 l'enfant de Thérèse aux Enfants Trouvés, puis un second en 1747. Du reste, il continuait à mener une vie agréable, jouant la comédie chez Mme d'Épinay, femme d'un fermier général à qui l'avait présenté son ami Francueil, le beau-fils de Mme Dupin; faisant de la musique, s'abandonnant à ses goûts artistiques ou littéraires et s'amusant joyeusement avec Grimm, Diderot et Condillac. Voici comment, en cette année 1749, où nous sommes arrivés, Mme d'Épinay dépeignait Rousseau : « Il est complimenteur, sans être poli ou au moins sans en avoir l'air. Il paraît ignorer les usages du monde; mais il est aisé de voir qu'il a infiniment d'esprit. Il a le teint brun, et des yeux pleins de feu animent sa physionomie. Lorsqu'il a parlé et qu'on le regarde, il paraît joli; mais lorsqu'on se le rappelle, c'est toujours en laid. On dit qu'il est d'une mauvaise santé et qu'il a des souffrances qu'il cache avec soin, par je ne sais quel principe de vanité; c'est apparem-

ment ce qui lui donne de temps en temps l'air farouche. » Marmontel, qui l'a connu presque en même temps, raconte ainsi les dîners qu'il faisait avec lui chez Grimm : « A ces dîners de garçon régnait une liberté franche; mais c'était un mets dont Rousseau ne goûtait que très-sobrement;... ou son orgueil n'était pas né, ou il se cachait sous les dehors d'une politesse timide, quelquefois même obséquieuse et tenant de l'humilité. Mais dans sa réserve craintive, on voyait de la défiance; son regard en dessous observait tout avec une ombrageuse attention. Il se communiquait à peine et jamais il ne se livrait » Ces portraits qui portent l'empreinte du temps où ils ont été tracés, et que complètent les différents événements de la vie de Rousseau, nous permettent de lire dans son âme, alors que va commencer sa célébrité. Tourmenté par une imagination vive, des désirs vagues et sans limites, Rousseau était à la fois jaloux et irrité du luxe qui s'étalait à ses regards. Dédaignant dans les tourments de sa vanité les personnes qui l'accueillaient, il s'indignait de les voir en possession d'une fortune qui ne lui semblait pas méritée. Comparant les misères dont il avait été le témoin et qu'il avait partagées, les mœurs grossières du peuple qu'il avait vues de près, avec l'existence brillante et raffinée de la classe élevée, avec la vie licencieuse de plusieurs sociétés où il était admis, Rousseau ressentait cette espèce de mépris sauvage qu'ont souvent les gens les plus illettrés et les plus immoraux pour les vices de leurs supérieurs.

Dans une biographie qui dépasse les limites ordinaires adoptés dans ce livre, nous avons essayé de faire comprendre le caractère de cet homme, qui a eu le fu-

neste avantage de populariser pendant trop longtemps les passions les plus mauvaises, les théories sociales les plus extravagantes. Doué par la nature d'une éloquence entraînante, privé par une vie de désordre de ces innombrables liens de la famille qui forcent au respect de soi-même et des autres, dévoré d'un de ces orgueils qui tiennent de la démence, Rousseau fut le représentant d'un peuple opprimé ; il épousa ses haines, ses préjugés sans avoir jusque là puisé dans les livres autre chose que l'art de bien dire.

Question mise au concours par l'Académie de Dijon en 1750.

Rousseau écrit dans ses *Confessions* : « Quiconque prime en quelque chose est toujours sûr d'être recherché. Primons donc, n'importe en quoi, je serai recherché, les occasions se présenteront et mon mérite fera le reste. » L'occasion qu'il attendait s'offrit à lui en 1749. Il allait voir Diderot, alors prisonnier à Vincennes, et lisait pendant la route le *Mercure de France*, quand ses yeux tombèrent sur cette question mise au concours par l'Académie de Dijon, pour l'année 1750 : *Le rétablissement des sciences et des arts a-t-il contribué à épurer les mœurs?* Besoigneux comme il l'était, mécontent de la société comme il l'était, à la recherche d'une singularité quelconque qui pût le mettre en évidence, il dut comprendre à l'instant le parti qu'il pouvait tirer d'un pareil programme. Fut-il conseillé par Diderot, comme l'écrit Laharpe, de se faire l'adversaire des sciences et des arts, ou bien eut-il, comme il l'affirme dans sa lettre à Malesherbes, une inspiration subite? Nous croyons à son inspiration Il voulait être lu, et pour être lu, il fallait être original. La question posée par l'Académie n'était, comme le dit Voltaire, qu'un thème d'écoliers

qui « composent pour des prix. » Il s'agissait d'aligner des phrases plus ou moins redondantes. Les faire en faveur des sciences n'avait rien de bien neuf, il les fit contre elles [1].

Rousseau y répond par un mémoire contre les sciences et les arts.

Dans le développement du sophisme qu'il avait adopté, il suivit la méthode usitée dans des compositions de ce genre, en attribuant aux sciences et aux

[1] Nous avons eu, de nos jours, un auteur qui a dû l'origine de sa renommée à un paradoxe du même genre. Proudhon avait suivi ses études à Besançon en luttant avec courage contre les difficultés qui naissaient du manque de livres, que son père ne pouvait lui fournir. Les succès qu'il avait obtenus, attirèrent sur lui la bienveillance de M. Weiss, bibliothécaire de la ville, excellent homme, écrivain habile et savant aussi modeste qu'aimable. Il voulait faire accorder à Proudhon la pension fondée par l'académicien Suard en faveur d'un jeune homme pauvre qui serait dans l'impossibilité de continuer des études bien commencées. Il en parla à ses collègues de l'Académie de Besançon ; tous le renvoyèrent à M. Ordinaire, chargé de faire le rapport sur cette pension, qu'ils ont le droit de décerner. M. Weiss en parle à M. Ordinaire, qui accueille ses ouvertures et ajoute : Mon cher Weiss, je serais bien plus tranquille, si vous pouviez m'assurer que ce jeune homme ne sera pas fou un jour. — Comment donc et pourquoi serait-il fou ? — Il m'a apporté une petite brochure qu'il a publiée; il y traite Racine, Corneille et plusieurs de nos grands écrivains comme on ne traiterait pas des hommes auxquels seraient dus les moindres égards de la politesse. Sur mes observations que ceux qui avaient illustré leur pays, méritaient le respect, et qu'il n'était pas convenable qu'un jeune homme, auteur d'une brochure qui n'avait rien d'extraordinaire, le prît de si haut, il n'a pas eu l'air de me comprendre. Il y a quelque chose de bizarre dans cette tête-là. Du reste, je ferai ce que vous désirez et je le présenterai à nos collègues pour la pension Suard. Cette pension est accordée pour deux années. Un an à peine s'était écoulé, quand Proudhon fit paraître son livre : *La propriété c'est le vol.* Poursuivi par le parquet de Besançon, Proudhon aperçut un jour, à l'extrémité d'une rue, M. Weiss qui semblait vouloir rebrousser chemin à son aspect. Il hâte le pas, le rejoint et l'interpellant : M. Weiss, vous m'évitez et pourquoi ? A cause de mon livre ? Voyons, soyez juste ; je suis inconnu, je voulais être lu ; qui m'aurait lu, si j'avais défendu la propriété ? Là s'arrête notre comparaison, nous n'entendons pas la pousser plus loin. Proudhon a vécu de son travail, il n'a été à charge à personne et son intérieur fut toujours celui d'un père de famille laborieux et digne de respect. (Nous tenons ces détails de M. Weiss lui-même qui a bien voulu nous honorer de son amitié.)

arts tous les vices de la société, et en dotant les peuples sauvages de toutes les vertus. Solennel et contenu dans sa diction, il fait quelques allusions aux souffrances qu'il avait endurées ; il adresse quelques critiques à la société au milieu de laquelle il vivait : « Parmi nous, il est vrai, Socrate n'eût point bu la ciguë ; mais il eût bu dans une coupe encore plus amère la raillerie insultante et le mépris, pire cent fois que la mort... Si les travaux des plus éclairés de nos savants et de nos meilleurs citoyens nous procurent si peu d'utilité, dites-nous ce que nous devons penser de cette foule d'écrivains obscurs et de lettrés oisifs... Que dis-je, oisifs ? et plût à Dieu qu'ils le fussent en effet ! Les mœurs en seraient plus saines et la société plus paisible. Mais ces vains et futiles déclamateurs vont de tous côtés, armés de leurs funestes paradoxes, sapant les fondements de la foi et anéantissant la vertu... Non qu'au fond ils haïssent ni la vertu ni nos dogmes ; c'est de l'opinion publique qu'ils sont ennemis ; et pour les ramener aux pieds des autels, il suffirait de les reléguer parmi les athées... On ne demande plus d'un homme s'il a de la probité, mais s'il a des talents ; ni d'un livre, s'il est utile, mais s'il est bien écrit... Qu'est-ce que la philosophie que contiennent les écrits des philosophes les plus connus ? Quelles sont les leçons de ces amis de la sagesse ? A les entendre, ne les prendrait-on pas pour une troupe de charlatans criant, chacun de son côté, sur une place publique : Venez à moi, c'est moi seul qui ne trompe point. » L'Académie de Dijon décerna le prix à Rousseau.

Le paradoxe défendu par l'éloquent écrivain au mi-

Rousseau soutient ses sophismes en faisant appel aux passions aveugles de la foule.

lieu d'une société toute littéraire et artistique, eut un retentissement extraordinaire. « Votre ouvrage prend tout par-dessus les nues, il n'y a pas d'exemple d'un succès pareil, » lui écrivait Diderot. Les défenseurs ne manquèrent pourtant pas aux sciences, il s'en présenta de toutes sortes, il y en eut même qui écrivirent en latin. Le roi de Pologne Stanislas descendit dans leurs rangs. Rousseau lui répondit en soutenant sa thèse. Il garda des ménagements vis-à-vis du royal écrivain; mais dans la dernière réponse à M. Bordes, il donna cours au fiel qui fermentait dans son cœur. « Le luxe peut être nécessaire pour donner du pain aux pauvres; mais s'il n'y avait point de luxe, il n'y aurait point de pauvres... Le luxe nourrit cent pauvres dans nos villes et en fait périr cent mille dans nos campagnes. L'argent qui circule entre les mains des riches et des artistes, est perdu pour la substance du laboureur; et celui-ci n'a point d'habits, précisément parce qu'il faut du galon aux autres..... Il faut des jus dans nos cuisines, voilà pourquoi tant de malades manquent de bouillon Il faut des liqueurs sur nos tables, voilà pourquoi le paysan ne boit que de l'eau. Il faut de la poudre à nos perruquiers, voilà pourquoi tant de pauvres n'ont point de pain..... Avant que ces mots affreux du tien et du mien fussent inventés, avant qu'il y eût de cette espèce d'hommes cruels et brutaux qu'on appelle maîtres, et de cette autre espèce d'hommes fripons et menteurs qu'on appelle esclaves, avant qu'il y eût des hommes assez abominables pour avoir du superflu pendant que d'autres mouraient de faim, je voudrais bien qu'on m'expliquât en quoi pouvaient consister les vices des hommes. » Cette sortie

violente n'était pas simplement une figure de rhétorique, c'était le cri des classes inférieures de la société, qui avaient trouvé un tribun convaincu. Rousseau se constituait leur représentant non-seulement dans leur orgueil et dans leur force, mais dans leur ignorance des lois sociales et dans leur tendance à s'affranchir des conséquences de leurs propres vices. On lit en effet dans ses *Confessions* : « Tandis que je philosophais sur les devoirs de l'homme, un événement vint me faire réfléchir sur les miens. Thérèse devint grosse pour la troisième fois. Trop sincère avec moi, trop fier en dedans pour vouloir démentir mes principes par mes œuvres, je me mis à examiner la destination de mes enfants et mes liaisons avec leur mère sur les lois de la nature, de la justice et de la raison, et sur celles de cette religion pure, sainte, éternelle comme son auteur, que les hommes ont souillée en feignant de la purifier. »..... « Si je me trompai dans mes résultats, rien n'est plus étonnant que la sécurité d'âme avec laquelle je m'y livrai. Si j'étais de ces hommes mal nés, sourds à la douce voix de la nature, cet endurcissement serait tout simple ; mais cette chaleur de cœur, cette sensibilité si vive, cette facilité à former des attachements,... cette bienveillance innée pour mes semblables, cet amour ardent du grand, du vrai, du beau, du juste, cette horreur du mal en tout genre, cette impossibilité de haïr,... tout cela peut-il s'accorder dans la même âme avec la dépravation qui fait fouler aux pieds sans scrupule le plus doux des devoirs... Mon troisième enfant fut donc mis aux Enfants-Trouvés, ainsi que les deux premiers, et il en fut de même des deux suivants; car

j'en ai eu cinq en tout. Cet arrangement me parut si bon, si sensé, si légitime, que, si je ne m'en vantai pas ouvertement, ce fut uniquement par égard pour la mère...» A la date de 1751, année qui suivit l'abandon de ce troisième enfant, une lettre de Rousseau revient sur les raisons qui le dirigèrent... Mme de Francueil, la femme de son ami, l'ayant, à ce qu'il paraît, interrogé sur cette étrange conduite, il lui répondit : « Oui, madame, j'ai mis mes enfants aux Enfants-Trouvés... Si ma misère et mes maux m'ôtent le pouvoir de remplir un soin si cher, c'est un malheur dont il faut me plaindre, et non pas un crime à me reprocher... Je gagne au jour la journée mon pain avec assez de peine ; comment nourrirais-je encore une famille? Et si j'étais contraint de recourir au métier d'auteur, comment les soucis domestiques et le tracas des enfants me laisseraient-ils dans mon grenier la tranquillité d'esprit pour faire un travail lucratif? Les écrits que dicte la faim, ne rapportent guère... Il faudrait donc recourir aux protections, à l'intrigue,... briguer quelque vil emploi,... enfin me livrer moi-même à toutes les infamies pour lesquelles je suis pénétré d'une si juste horreur,... nourrir moi, mes enfants, leur mère, du sang des misérables!..... Si du moins leur état était légitime!... Ayant à porter à la fois le déshonneur de leur naissance et de leur misère, que deviendront-ils? Que ne me suis-je marié, me direz-vous? Demandez-le à vos injustes lois, madame. Il ne me convenait pas de contracter un engagement éternel, et jamais on ne me prouvera que mon devoir m'y oblige. Ce qu'il y a de certain, c'est que je n'en ai rien fait et que je n'en veux rien faire. — L

ne faut pas faire des enfants, quand on ne peut pas les nourrir. — Pardonnez-moi, madame, la nature veut qu'on en fasse, puisque la terre produit de quoi nourrir tout le monde; mais c'est l'état des riches, c'est votre état qui vole au mien le pain de mes enfants. »

L'année même où il mit son troisième enfant à l'hospice et l'année qui précéda celle où fut écrite cette lettre, Rousseau avait obtenu de M. de Francueil, receveur général des finances, la place de caissier. « Je tenais les registres et la caisse, raconte-t-il, je donnais et recevais de l'argent,... j'étais déterminé à vaincre ma répugnance pour me livrer tout entier à mon emploi. Malheureusement, comme je commençais à me mettre en train, M. de Francueil fit un petit voyage, durant lequel j'étais chargé de sa caisse... Les soins, l'inquiétude d'esprit que me donna ce dépôt, me firent sentir que je n'étais point fait pour être caissier... Fatigué de cette maudite caisse,... je demeurai dans mon lit cinq ou six semaines dans le plus triste état qu'on puisse s'imaginer. » Le célèbre chirurgien Morand ayant, affirme-t-il, assuré à Mme Dupin que dans six mois il ne serait pas en vie, Rousseau fit de sérieuses réflexions sur son état « et sur la bêtise de sacrifier le repos et l'agrément du peu de jours qui lui restaient à vivre, à l'assujettissement d'un emploi pour lequel il ne sentait que du dégoût. D'ailleurs, dit-il, comment accorder les sévères principes que je venais d'adopter avec un état qui s'y rapportait si peu? Et n'aurais-je pas bonne grâce, caissier d'un receveur général des finances, à prêcher le désintéressement et la pauvreté?... Durant ma convalescence, je me confirmai de sang-froid dans les résolutions que

j'avais prises dans mon délire. » Si l'on réfléchit que Rousseau refusa successivement de gagner sa vie comme employé dans le cadastre en Savoie, comme précepteur à Lyon, comme professeur de musique à Chambéry et à Neuchâtel, comme secrétaire d'un ambassadeur et enfin comme caissier d'un receveur général, emploi lucratif et facile à remplir; si l'on réfléchit qu'il quitta ce dernier emploi presque au moment où il abandonnait un de ses enfants à la charité publique, il est impossible de ne pas comprendre qu'il n'existait pour lui aucun devoir, qu'il ne voulait s'assujettir à aucun travail suivi. Qu'on attribue ses défauts à son éducation première, aux mauvais exemples qu'il avait reçus, peu importe, il ne s'agit ni de l'accuser ni de le justifier, il faut le peindre tel qu'il s'est peint lui-même dans un ouvrage adressé au public et dans des lettres particulières destinées à ses amis.

Représentation du *Devin du village*, son succès. Raisons données par Rousseau pour refuser une pension du roi.

Le bruit que fit son discours contre les sciences, aida à la représentation de son opéra, *le Devin du village*. Il nous décrit ainsi ses sensations, le jour solennel où il parut au Théâtre de la cour, dans une loge en face de celle du roi et de Mme de Pompadour, avec le costume bizarre et négligé qu'il avait adopté : « Je commençai à être mal à mon aise,... je me demandai si j'étais mis convenablement, et après quelques minutes d'inquiétude, je me répondis : Oui,... je suis mis à mon ordinaire, ni mieux ni pis... On me trouvera ridicule, impertinent; et qu'importe? Je dois savoir endurer le ridicule et le blâme, pourvu qu'ils ne soient pas mérités... Je n'aperçus rien que d'obligeant et d'honnête dans la curiosité dont j'étais l'objet. » Il

aurait pu obtenir une pension du roi, du moins le lui faisait-on espérer, et le duc d'Aumont l'avait invité à se rendre le lendemain au château pour qu'il le présentât à Louis XV. « Croirait-on, dit-il, que la nuit qui suivit une si belle journée, fut une nuit d'angoisses et de perplexité pour moi?.. Je me figurais devant le roi..... Ma maudite timidité, qui me trouble devant le moindre inconnu, m'aurait-elle quitté devant le roi de France!... Je voulais, sans quitter l'air et le ton sévère que j'avais pris, me montrer sensible à l'honneur que me faisait un si grand monarque. Il fallait envelopper quelque grande et utile vérité dans une louange belle et méritée. Pour préparer d'avance une réponse heureuse, il aurait fallu prévoir juste ce qu'il pourrait me dire... S'il allait m'échapper dans mon trouble quelqu'une de mes balourdises ordinaires? Ce danger m'alarma, m'effraya, me fit frémir au point de me déterminer, à tout risque, de ne m'y pas exposer. Je perdais, il est vrai, la pension qui m'était offerte en quelque sorte; mais je m'exemptais aussi du joug qu'elle m'eût imposé. Adieu la vérité, la liberté, le courage. Comment oser désormais parler d'indépendance, de désintéressement. Il ne fallait plus que flatter ou me taire, en recevant cette pension : encore qui m'assurait qu'elle serait payée? que de pas à faire, que de gens à solliciter? » Diderot qui ne « lui fit pas un crime de n'avoir pas voulu être présenté au roi, » lui en fit un terrible de son indifférence pour la pension. « Il me dit que, si j'étais désintéressé pour mon compte, il ne m'était pas permis de l'être pour celui de Mme Levasseur et de sa fille; que je leur devais de n'omettre aucun moyen possible et

honnête de leur donner du pain..... Quoique je fusse touché de son zèle, je ne pus goûter ses maximes.» Il est impossible de ne pas répéter qu'au moment où il explique ainsi son désintéressement, Rousseau venait d'avouer à Mme de Francueil qu'il avait mis trois de ses enfants aux Enfants-Trouvés; et que dans la suite, il y en mettra encore deux autres.

Nouvelle question mise au concours par l'Académie de Dijon en 1753, Rousseau publie son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes.*

En 1753, Rousseau n'avait pas à se plaindre des classes éclairées de la société; il avait été accueilli, soutenu par elles; elles avaient tout fait pour lui venir en aide, elles avaient toléré jusqu'à son ton « cynique et caustique, » jusqu'au mépris de la politesse qu'il affectait, parce que, avoue-t-il, il ne savait pas la pratiquer. L'Académie de Dijon, qui lui avait fourni, en 1750, l'occasion de laisser éclater les passions qui fermentaient dans son cœur, devait, en 1753, lui offrir celle de mettre au jour ce qu'il appelle ses « principes. » Elle proposa un prix pour la meilleure réponse à la question suivante : *Quelle est l'origine de l'inégalité parmi les hommes, et si elle est autorisée par la loi naturelle?* Dans le discours qu'il envoya au concours, Rousseau commence par établir une distinction entre l'inégalité naturelle ou physique, ainsi nommée parce qu'elle est établie par la nature, et l'inégalité morale et politique, qui ne repose que sur les conventions sociales. Il peint les hommes dispersés dans les forêts comme jouissant d'un tempérament robuste, d'une santé inaltérable, parce qu'ils s'accoutument dès l'enfance aux intempéries de l'air, à la rigueur des saisons, et il sème çà et là ses descriptions de réflexions telles que celle-ci : « J'ose presqu'assurer que l'état de réflexion est un état contre nature

et que l'homme qui médite est un animal dépravé. » Dans l'état sauvage, les hommes « n'ayant entre eux aucune sorte de relations morales ni de devoirs connus, ne pouvaient être ni bons ni méchants et n'avaient ni vices ni vertus... L'homme sauvage, sujet à peu de passions, se suffisant à lui-même, n'avait que les sentiments et les lumières propres à cet état... Si par hasard il faisait quelque découverte, il pouvait d'autant moins la communiquer qu'il ne connaissait pas même ses enfants. » Passant de cette peinture de l'état primitif à celle de l'homme civilisé, il s'écrie : « Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : Ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le véritable fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, de misères et d'horreurs, n'eût point épargné au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus, si vous oubliez que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne. » Rousseau nous montre ensuite les hommes devenant trop nombreux pour pouvoir vivre des produits naturels de la terre, surmontant l'antipathie qu'ils ont pour un travail continu, semant des grains, plantant des arbres, faisant fermenter le raisin. « De a culture des terres s'ensuit nécessairement leur parage... Quand les héritages se furent accrus en nombre t en étendue, au point de couvrir le sol et de se touher tous, les uns ne purent plus s'agrandir qu'aux épens des autres, et les surnuméraires que la faiblesse u l'indolence avait empêchés d'en acquérir à leur our,... furent obligés de recevoir ou de ravir leur

subsistance de la main des riches... De là commencèrent à naître... la domination et la servitude, ou la violence et les rapines. Les riches de leur côté connurent à peine le plaisir de dominer, qu'ils dédaignèrent bientôt tous les autres, se servant de leurs anciens esclaves pour en soumettre de nouveaux, et ils ne songèrent qu'à subjuguer et asservir leurs voisins, semblables à ces loups affamés qui, ayant une fois goûté de la chair humaine, rebutent toute autre nourriture... La société naissante fit place au plus horrible état de guerre... Il n'est pas possible que les hommes n'aient fait enfin des réflexions sur une situation aussi misérable et sur les calamités dont ils étaient accablés. Des riches surtout durent bientôt sentir combien leur était désavantageuse une guerre perpétuelle... D'ailleurs, quelque couleur qu'ils pussent donner à leurs usurpations, ils sentaient assez qu'elles n'étaient établies que sur un droit précaire et abusif... Ils avaient beau dire : C'est moi qui ai bâti ce mûr, — j'ai gagné ce terrain par mon travail. Qui vous a donné les alignements? leur pouvait-on répondre,— et en vertu de quoi prétendez-vous être payés d'un travail que nous ne vous avons pas imposé? Ignorez-vous qu'une multitude de vos frères périt ou souffre du besoin de ce que vous avez de trop, et qu'il vous fallait un consentement exprès et unanime du genre humain pour vous approprier sur la substance commune tout ce qui allait au delà de la vôtre?... Seul contre tous et ne pouvant, à cause des jalousies mutuelles, s'unir avec ses égaux contre des ennemis unis par l'espoir du pillage, le riche... conçut enfin le projet le plus réfléchi qui soit jamais entré dans l'esprit

humain ; ce fut... de faire ses défenseurs de ses adversaires, de leur inspirer d'autres maximes et de leur donner d'autres institutions qui lui fussent aussi favorables que le droit naturel lui était contraire..... Unissons-nous, leur dit-il, pour garantir de l'oppression les faibles, contenir les ambitieux et assurer à chacun la possession de ce qui lui appartient... Tous coururent au devant de leurs fers, croyant assurer leur liberté... Telle fut ou dut être l'origine de la société et des lois, qui donnèrent de nouvelles entraves aux faibles et de nouvelles forces aux riches, détruisirent sans retour la liberté naturelle, fixèrent pour jamais la loi de la propriété et de l'inégalité, d'une adroite usurpation firent un droit irrévocable, et pour le profit de quelques ambitieux assujettirent désormais tout le genre humain au travail, à la servitude et à la misère... Si c'était le lieu d'entrer dans des détails,... je prouverais que si l'on voit une poignée de puissants et de riches au faîte des grandeurs et de la fortune, tandis que la foule rampe dans l'obscurité et dans la misère, c'est que les premiers n'estiment les choses dont ils jouissent, qu'autant que les autres en sont privés, et que, sans changer d'état, ils cesseraient d'être heureux, si le peuple cessait d'être misérable »

L'éloquence de Rousseau ne suffit pas à expliquer ses succès; causes de son influence, véritable caractère de cet écrivain.

La vogue extraordinaire qu'eut l'œuvre de Rousseau ne peut pas être attribuée uniquement à la vigueur et à l'éclat de son style. Cet appel à un communisme non défini dans la page même où la propriété individuelle se justifiait par le travail, cette invocation à la bienveillance des hommes au moment où il provoquait chez eux les passions vengeresses les plus ardentes, l'incohérence de ces affirmations contradic-

toires, de ces sentiments à la fois tendres et sanguinaires, tout révèle dans l'esprit de l'auteur et des lecteurs qui l'encouragent une étrange perturbation. Les grandes passions portent les sociétés comme les individus, soit à une indulgence excessive, soit à une extrême sévérité. L'indulgence est acquise à quiconque les favorise, quels que soient les défauts de l'auxiliaire, quel que soit le mal qui doit résulter de son concours, tandis que la répulsion la plus forte et la moins raisonnée accueille ceux qui les contrarient, quelles que soient la modération et la sagesse de leurs conseils. Le noble applaudit au mépris témoigné par Rousseau pour les riches et les financiers; les financiers, à sa haine contre les grands, et le reste de la nation, blessée du faste des uns, de la hautaine fierté des autres, se prit à caresser avec lui le rêve d'une société où il n'y aurait ni grands seigneurs dédaigneux, ni riches vaniteux. Rousseau était un formidable agent de destruction au milieu d'un monde où fermentaient tant de germes de révolution. Il possédait cette audace que donne un indomptable orgueil, il avait cette inconséquence qui permet de parler de vertu tout en vivant dans le vice, et de prêcher la bonté en ayant le cœur plein de haine. Rousseau accorde à l'homme sauvage, « pour adoucir en certaines circonstances la férocité de son amour-propre ou le désir de se conserver, » une vertu naturelle qu'il appelle pitié. « Telle est, ajoute-t-il, la force de la pitié naturelle que les mœurs les plus dépravées ont encore peine à détruire, puisqu'on voit tous les jours dans nos spectacles s'attendrir et pleurer aux malheurs d'un infortuné tel qui, s'il était à la place du tyran, aggraverait encore les tour-

ments de son ennemi; semblable au sanguinaire Sylla, si sensible aux maux qu'il n'avait pas causés, et à cet Alexandre de Phères qui n'osait assister à la représentation d'aucune tragédie, de peur qu'on ne le vît gémir avec Andromaque et Priam, tandis qu'il écoutait sans émotion les cris de tant de citoyens qu'on égorgeait tous les jours par ses ordres. » Rousseau avait la pitié de Sylla et d'Alexandre de Phères.

Ses contemporains ne se doutent pas de l'influence qu'il doit acquérir. Voltaire ne voit pas encore en lui un rival de sa popularité.

Quand, dans leur imprévoyance, ses contemporains applaudissaient à l'éloquence passionnée de Rousseau, ils ne se doutaient guère de la puissance d'opinion que lui donnerait bientôt l'appel qu'il faisait aux convoitises et aux rancunes de la foule. Le mot de vertu qu'il prononçait à tout propos, la pauvreté dont il s'enorgueillissait, et jusqu'à ses bizarreries devaient étonner la multitude et attirer sa curiosité. L'ardent Diderot, qui commençait alors la publication de *l'Encyclopédie*, écrivait dans un des articles de ce dictionnaire : « O Rousseau, mon cher et digne ami, je n'ai jamais eu la force de me refuser à ta louange; j'en ai senti croître mon goût pour la vérité et mon amour pour la vertu. » Bien des années après l'époque où nous sommes parvenus, un vieillard, Morellet, rappelant ses souvenirs de jeunesse, s'écriait aussi : « Je déclare que mon admiration pour J.-J. Rousseau, comme écrivain, est sans bornes, que je le crois l'homme le plus éloquent de son siècle, que je ne connais rien de plus entraînant que les beaux endroits de son *Discours sur l'inégalité*, de son *Émile*, etc..... » Voltaire avait bien été frappé, dans les quelques lettres qu'il avait échangées avec Rousseau, de l'affectation déclamatoire de cet écrivain; mais il ne devinait pas

encore la puissance qu'il acquerrait. Il fit, sur le discours de Rousseau contre les sciences, un petit pamphlet anonyme intitulé *Timon*, où un ennemi des savants, détroussé par des voleurs qui ne savaient pas lire, est recueilli par des personnes aimables et instruites qui le consolent de sa mésaventure. Il n'attacha pas d'autre importance que celle d'un tournoi littéraire au *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*. « J'ai reçu, monsieur, écrivit-il à Rousseau, votre nouveau livre contre le genre humain... On ne peut peindre avec des couleurs plus fortes les horreurs de la société humaine... On n'a jamais employé tant d'esprit à vouloir nous rendre bêtes ; il prend envie de marcher à quatre pattes, quand on lit votre ouvrage... Je conviens avec vous que les belles-lettres et les sciences ont causé quelquefois beaucoup de mal. Les ennemis du Tasse firent de sa vie un tissu de malheurs; ceux de Galilée le firent gémir dans les prisons... Si j'osais me compter parmi ceux dont les travaux n'ont eu que la persécution pour récompense, je vous ferais voir des gens acharnés à me perdre ;... mais que conclurais-je de toutes ces tribulations? que je ne dois pas me plaindre... Avouez en effet, monsieur, que ce sont là de ces petits malheurs particuliers dont à peine la société s'aperçoit..... Les gens de lettres font grand bruit de toutes ces querelles, le reste du monde ou les ignore ou en rit. De toutes les amertumes répandues sur la vie humaine, ce sont là les moins funestes.. .. Les grands crimes n'ont guère été commis que par de célèbres ignorants. Ce qui fait et fera toujours de ce monde une vallée de larmes, c'est l'insatiable cupidité et l'indomptable orgueil des

hommes, depuis Thamas Kouli Kan, qui ne savait pas lire, jusqu'à un commis de la douane qui ne sait que chiffrer. Les lettres nourrissent l'âme, la rectifient, la consolent; elles vous servent, monsieur, dans le temps que vous écrivez contre elles... Il faut les aimer malgré l'abus qu'on en fait, comme il faut aimer la société, dont tant d'hommes méchants corrompent les douceurs; comme il faut aimer sa patrie, quelque injustice qu'on y essuie; comme il faut aimer et servir l'Être suprême, malgré les superstitions et le fanatisme qui déshonorent si souvent son culte. » Une année après cette lettre, en 1756, Voltaire n'accordant pas encore une grande importance aux publications de Rousseau, écrivait au professeur Pictet de Genève : Castel « est le cynique des Jésuites comme ce pauvre citoyen est le cynique des philosophes. Mais Rousseau n'a jamais dit d'injures à personne, et il écrit beaucoup mieux que Castel; voilà deux grands avantages. »

Diderot, l'ami et, pour le moment, l'admirateur passionné de Rousseau, était, comme lui, le fils d'un artisan. Né à Langres en 1713 et destiné par son père à l'état ecclésiastique, il avait commencé dans le collége des Jésuites de sa ville natale des études brillantes qu'il avait complétées à Paris. Il n'avait pas tardé à renoncer à la perspective d'entrer dans les ordres, et après quelques mois d'études consacrés à la jurisprudence, il s'était décidé enfin à suivre exclusivement la carrière des lettres. Son père, mécontent de ce qu'il ne choisissait pas un état, lui retrancha la modique pension qu'il lui faisait, et Diderot, réduit aux petits secours qu'il recevait de temps à autre de

Diderot.

sa mère, dut chercher des moyens d'existence dans les leçons qu'il donnait, les sermons qu'il composait pour des prédicateurs, les mémoires qu'il écrivait pour des avocats, les prospectus qu'il rédigeait pour des libraires. Il luttait ainsi contre la gêne et quelquefois la misère, quand il rencontra, comme il le racontait plus tard, une jeune fille belle comme un ange. La posséder devint dès lors le but de toutes ses pensées. Il réussit à se faire aimer et se maria en 1741, à l'insu de son père. Sa jeune épouse était une femme d'une grande piété, d'une probité délicate, et Diderot trouva en elle les vertus auxquelles il avait été habitué dans sa famille. Aussi ardent au travail qu'impétueux dans ses passions, il redoubla d'efforts pour subvenir aux besoins de son ménage. Il publia, en 1742, un *Éloge de Richardson*, des *Réflexions sur Térence*, une dissertation sur les *Systèmes de musique des anciens peuples;* en 1743, il traduisit de l'anglais, l'*Histoire de la Grèce* en trois volumes, par Temple Stanyan, et, en 1745, l'*Essai sur le mérite et la vertu*, par Shaftesbury. L'année suivante, il entreprit avec Eidous et Toussaint la traduction d'un dictionnaire anglais de médecine, et fit imprimer ses *Pensées philosophiques*. Deux années après, en 1748, il publia un roman licencieux, les *Bijoux indiscrets*, puis l'*Oiseau bleu* et des *Mémoires sur différents sujets de mathématiques*.

Il publie ses *Pensées philosophiques.*

« J'écris de Dieu, ainsi commencent ses *Pensées philosophiques*, je compte sur peu de lecteurs et n'aspire qu'à quelques suffrages. » Après avoir opposé les grandes choses que peuvent produire les fortes passions, au néant que laisserait leur complète ab-

sence, il continue : « Qu'est-ce que Dieu? question qu'on fait aux enfants, et à laquelle les philosophes ont bien de la peine à répondre. » Il montre Dieu partout, caractérise vaguement le scepticisme et l'incrédulité, et arrivant au christianisme : « Tous les peuples, dit-il, ont de ces faits (les miracles) à qui, pour être merveilleux, il manque d'être vrais; avec lesquels on démontre tout, mais qu'on ne prouve point; qu'on n'ose nier sans être impie, et qu'on ne peut croire sans être imbécille... On dit tous les jours à des incrédules : Qui êtes-vous pour attaquer une religion que les Paul, les Tertullien, les Athanase, les Chrysostôme, les Augustin, les Cyprien, et tant d'autres illustres personnages ont si courageusement défendue? Vous avez sans doute aperçu quelque difficulté qui avait échappé à ces génies supérieurs; montrez-nous donc que vous en savez plus qu'eux, ou sacrifiez vos doutes à leurs décisions, si vous convenez qu'ils en savent plus que vous. Raisonnement frivole. Les lumières de ses ministres ne sont point une preuve de la vérité d'un religion. Quel culte plus absurde que celui des Égyptiens, et quels ministres plus éclairés!... L'exemple, les prodiges et l'austérité peuvent faire des dupes ou des hypocrites; la raison seule fait des croyants... Je connais les dévots, ils sont prompts à prendre l'alarme. S'ils jugent une fois que cet écrit contient quelque chose de contraire à leurs idées, je m'attends à toutes les calomnies qu'ils ont répandues sur le compte de mille gens qui valent mieux que moi. Si je ne suis qu'un déiste et qu'un scélérat, j'en serai quitte à bon marché. Il y a longtemps qu'ils ont damné Des-

cartes, Montaigne, Locke et Bayle; et j'espère qu'ils en damneront bien d'autres... Je suis né dans l'Église catholique... Je veux mourir dans la religion de mes pères, et je la crois bonne autant qu'il est possible à quiconque n'a jamais eu aucun commerce immédiat avec la divinité... Mais je ne peux convenir de l'infaillibilité de l'Église, que la divinité des Écritures ne me soit prouvée... C'est en cherchant des preuves que j'ai trouvé des difficultés. Les livres qui contiennent les motifs de ma croyance, m'offrent en même temps les raisons de l'incrédulité. Ce sont des arsenaux communs. Là j'ai vu le déiste s'armer contre l'athée; le déiste et l'athée lutter contre le juif; l'athée, le déiste et le juif se liguer contre le chrétien; le chrétien, le juif, le déiste et l'athée se mettre aux prises avec le musulman; l'athée, le déiste, le juif, le musulman et la multitude des sectes du christianisme fondre sur le chrétien, et le sceptique seul contre tous... Cette diversité d'opinions a fait imaginer aux déistes un raisonnement plus singulier peut-être que solide. Cicéron ayant à prouver que les Romains étaient les peuples les plus belliqueux de la terre, tire adroitement cet aveu de la bouche de leurs rivaux. Gaulois, à qui le cédez-vous en courage, si vous le cédez à quelqu'un? aux Romains. Parthes, après vous quels sont les hommes les plus courageux? les Romains. Africains, qui redouteriez-vous, si vous aviez à redouter quelqu'un? les Romains. Interrogeons, à son exemple, le reste des religionnaires, vous disent les déistes : Chinois, quelle religion serait la meilleure, si ce n'était la vôtre? la religion naturelle. Musulmans, quel culte

embrasseriez-vous, si vous abjuriez Mahomet? le naturalisme. Chrétiens, quelle est la vraie religion, si ce n'est la chrétienne? la religion des Juifs. Mais vous, Juifs, quelle est la vraie religion, si le judaïsme est faux? le naturalisme. Or ceux, continue Cicéron, à qui l'on accorde la seconde place d'un consentement unanime, et qui ne cèdent la première à personne, méritent incontestablement celle-ci. »

Le parlement de Paris condamna au feu, le 7 juillet 1746, cet écrit publié sans nom d'auteur. Plus de trois éditions de cet ouvrage s'imprimèrent, cette année même, soit à Paris, soit à Londres, soit à la Haye, comme pour braver les magistrats, et en 1757, en 1760, des réimpressions répandirent de plus en plus cet opuscule dans un public passionné.

Diderot admettait encore l'existence de Dieu dans ses *Pensées philosophiques;* il ne devait pas tarder à l'attaquer. Toutes les personnes qui l'ont connu, nous le peignent comme un orateur plutôt que comme un philosophe, qui creuse les sujets qu'il traite. « Qui n'a connu Diderot que dans ses écrits, ne l'a point connu, s'écrie Marmontel.... Lorsqu'en parlant, il s'animait, et, que, laissant couler de source l'abondance de ses pensées, il oubliait ses théories et se laissait aller à l'impulsion du moment, c'était alors qu'il était ravissant. Dans ses écrits, il ne sut jamais former un tout ensemble... Il écrivait de verve avant d'avoir rien médité; aussi a-t-il écrit de belles pages, comme il le disait lui-même; mais il n'a jamais fait un livre... Cet homme, l'un des plus éclairés du siècle, était encore un des plus aimables; et sur ce qui touchait à la bonté morale, lorsqu'il en

Diderot ora et homme parti, il haïssait l prêtres, pl que Dieu

parlait d'abondance, je ne puis exprimer quel charme avait en lui l'éloquence du sentiment. Toute son âme était dans ses yeux, sur ses lèvres. Jamais physionomie n'a mieux peint la bonté du cœur. » Morellet, qui avait été lié avec lui dans sa jeunesse, s'exprime ainsi : « La conversation de Diderot, homme extraordinaire, dont le talent ne peut pas plus être contesté que ses torts, avait une grande puissance et un grand charme... On s'y laissait aller des heures entières, comme sur une rivière douce et limpide, dont les bords seraient de riches campagnes ornées de belles habitations... Il n'y a jamais eu d'homme plus facile à vivre, plus indulgent que Diderot ; il prêtait et donnait même de l'esprit aux autres. Il avait en sentiment le désir de faire des prosélytes, non pas précisément à l'athéisme, mais à la philosophie et à la raison. Il est vrai que si la religion et Dieu lui-même se trouvaient sur son chemin, il ne savait ni s'arrêter ni se détourner. » Il y avait chez Diderot le tempérament d'un apôtre et d'un homme de parti. Il partageait la haine violente de la génération au milieu de laquelle il vivait, contre un clergé riche et puissant, qui éblouissait la nation par le luxe de plusieurs de ses membres et la courbait sous le joug de ses caprices et de ses volontés. Il n'avait pas la persévérance nécessaire au métaphysicien et au penseur. Selon Grimm, qui a vécu si longtemps dans son intimité : « Toutes les vertus et toutes les qualités qui n'exigèrent pas de lui une grande suite dans les idées et une grande constance d'affection, lui étaient naturelles. » Diderot lui-même avoue que ses concitoyens « ont beaucoup d'esprit, trop de vivacité,

une inconstance de girouette, » et il ajoute : « La tête d'un Langrois est comme un coq d'église en haut d'un clocher, elle n'est jamais fixe dans un point... Pour moi, je suis de mon pays, seulement le séjour de la capitale et l'étude m'ont un peu corrigé. »

S'il n'était pas propre aux études qui exigent de la méditation, comment expliquer ses recherches sur la nature de Dieu, sur les origines du christianisme, si ce n'est par une passion fort naturelle que l'on éprouve sans avoir besoin d'études profondes, par la haine qu'excite un pouvoir qui blesse et écrase? Si le clergé n'avait pas participé à l'administration de l'État; s'il n'avait pas disposé d'une portion de la puissance royale; s'il n'avait pas eu ses tribunaux exceptionnels; s'il n'avait pas commandé souvent aux intendants; s'il n'avait pas eu ses prisons, ses priviléges, il est plus que probable que Dieu et le christianisme n'auraient pas été attaqués avec l'ardeur qui anime des esclaves révoltés contre leurs maîtres. *Les Pensées philosophiques* et tous les écrits de Diderot portent l'empreinte de la répulsion qu'il éprouvait pour le pouvoir matériel des prêtres. S'il est vrai que, dans une espèce de saturnale philosophique ou de rêve dithyrambique, il ait déclamé ces vers atroces :

> Et mes mains ourdiraient les entrailles du prêtre,
> A défaut d'un cordon pour étrangler les rois,

il est impossible de nier la corrélation qu'il établissait dans son esprit entre Dieu et la puissance civile du clergé. Renverser Dieu, c'était pour lui détruire la base de cet odieux pouvoir absolu représenté par

les prêtres et par les rois. Il ne devait pas tarder à le tenter en proclamant l'athéisme avec audace dans sa *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient*, publiée en 1749.

Lettres sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient.

Diderot débute dans cette lettre par des observations fines et quelquefois judicieuses sur la morale et la métaphysique des aveugles, et arrive ainsi à l'histoire de Saunderson, célèbre aveugle qui avait professé les mathématiques à l'université de Cambridge. « Lorsqu'il fut sur le point de mourir, on appela auprès de lui un ministre fort habile, M. Gervaise Holmes ; ils eurent ensemble un entretien sur l'existence de Dieu. Le ministre commença par lui objecter les merveilles de la nature... — J'ai été condamné à passer ma vie dans les ténèbres, répondit Saunderson ;... si vous voulez que je croie en Dieu, il faut que vous me le fassiez toucher. — Portez vos mains sur vous-même et vous rencontrerez la divinité dans le mécanisme admirable de vos organes. — M. Holmes, reprit Saunderson,... le mécanisme animal fût-il aussi parfait que vous le prétendez, et que je veux bien le croire,... qu'a-t-il de commun avec un être souverainement intelligent... Un phénomène est-il, à notre avis, au-dessus de l'homme, nous disons aussitôt que c'est l'ouvrage de Dieu.... Ne pourrions-nous pas mettre dans nos discours un peu moins d'orgueil et un peu plus de philosophie? Si la nature nous offre un nœud difficile à délier, laissons-le pour ce qu'il est, et n'employons pas à le couper la main d'un être qui devient ensuite pour nous un nouveau nœud plus indissoluble que le premier. Demandez à un Indien pourquoi le monde

reste suspendu dans les airs, il vous répondra qu'il est porté sur le dos d'un éléphant; et l'éléphant sur quoi l'appuiera-t-il? sur une tortue; et la tortue, qui la soutiendra?... Cet Indien vous fait pitié, et l'on pourrait vous dire comme à lui : M. Holmes, mon ami, confessez d'abord votre ignorance et faites-moi grâce de l'éléphant et de la tortue... Imaginez donc, si vous le voulez, que l'ordre qui vous frappe a toujours subsisté; mais laissez-moi croire qu'il n'en est rien, et que, si nous remontions à la naissance des choses et des temps et que nous sentissions la matière se mouvoir et le chaos se débrouiller, nous rencontrerions une multitude d'êtres informes pour quelques êtres bien organisés... Qui vous a dit, à vous, à Leibnitz, à Clarke et à Newton, que, dans les premiers instants de la formation des animaux, les uns n'étaient pas sans tête et les autres sans pieds;... que les monstres se sont anéantis successivement; que toutes les combinaisons vicieuses de la matière ont disparu, et qu'il n'est resté que celles où le mécanisme n'implique aucune contradiction importante... O philosophes! transportez-vous donc avec moi sur les confins de cet univers, au delà du point où je touche; promenez-vous sur ce nouvel océan et cherchez, à travers ses agitations irrégulières, quelques vestiges de cet être intelligent dont vous admirez ici la sagesse. » Faire prêcher l'athéisme par l'élève et l'ami de Newton, par un aveugle-né qui avait compris la nature de la lumière et des couleurs, qui avait expliqué la théorie de la vision, était un contre-sens. Les conséquences d'une aussi désolante théorie étaient encore plus graves que

la fiction historique imaginée par Diderot et contredite par le ministre anglican qui assista Saunderson à ses derniers moments. Le corollaire de la négation de Dieu était la destruction de toute morale, la logique de Diderot ne recula pas devant cette conséquence ; il expliquait que les idées de vice et de vertu dépendent, comme le reste, entièrement du corps. Diderot se plongeait dans le chaos créé par l'activité de son ardent génie, parce que la passion qui le guidait n'était pas une passion scientifique, et que l'ennemi qu'il combattait n'était pas au ciel, mais sur la terre.

Jugement de Voltaire sur cet ouvrage.

Voltaire, à qui il envoya son opuscule, se hâta de lui répondre : « J'ai lu avec un extrême plaisir votre livre, qui dit beaucoup et qui fait entendre davantage. Il y a longtemps que je vous estime autant que je méprise les barbares stupides qui condamnent ce qu'ils n'entendent point, et les méchants qui se joignent aux imbécilles pour proscrire ce qui les éclaire. Mais je vous avoue que je ne suis point du tout de l'avis de Saunderson, qui nie un Dieu parce qu'il est né aveugle. Je me trompe peut-être, mais j'aurais, à sa place, reconnu un être très-intelligent, qui m'aurait donné tant de suppléments de la vue ; et, en apercevant, par la pensée, des rapports infinis dans toutes les choses, j'aurais soupçonné un ouvrier infiniment habile. Il est fort impertinent de prétendre deviner ce qu'il est, et pourquoi il a fait tout ce qui existe ; mais il me paraît bien hardi de nier qu'il est. » Diderot défendit contre celui qu'il appelait son maître, son athéisme tout en ayant l'air de le répudier : « Le sentiment de Saunderson n'est pas plus

mon sentiment que le vôtre; mais ce pourrait bien être parce que je vois... C'est ordinairement pendant la nuit que s'élèvent les vapeurs qui obscurcissent en moi l'existence de Dieu; le lever du soleil les dissipe toujours, mais les ténèbres durent pour un aveugle... Voici quelques raisonnements que je n'aurais pas manqué de prêter à Saunderson sans la crainte que j'ai de ceux que vous m'avez si bien peints. S'il n'y avait jamais eu d'être, lui aurais-je fait dire, il n'y en aurait jamais eu; car pour se donner l'existence, il faut agir, et pour agir, il faut être. S'il n'y avait jamais eu que des êtres matériels, il n'y aurait jamais eu d'êtres spirituels; car les êtres spirituels se seraient donné l'existence ou l'auraient reçue des êtres matériels... Mais s'il n'y avait jamais eu que des êtres spirituels, vous allez voir qu'il n'y aurait jamais eu d'êtres matériels. La bonne philosophie ne me permet de supposer dans les choses que ce que j'y aperçois distinctement; mais je n'aperçois distinctement d'autres facultés dans l'esprit que celles de vouloir et de penser, et je ne crois non plus que la pensée et la volonté puissent agir sur les êtres matériels ou sur le néant, que le néant et les êtres matériels sur les êtres spirituels... Il s'ensuit donc de cet aveu et de mon raisonnement, dirait Saunderson, que l'être corporel n'est pas moins indépendant de l'être spirituel, que l'être spirituel de l'être corporel; qu'ils composent ensemble l'univers, et que l'univers est Dieu... Saunderson se recommanda en mourant au Dieu de Clarke, de Leibnitz et de Newton, comme les Israélites se recommandent au Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob...

Je lui laisse ce qui reste aux sceptiques les plus déterminés, toujours quelque espérance qu'ils se trompent; mais que cela soit ou non, je ne suis point de leur avis. Je crois en Dieu, quoique je vive très-bien avec les athées... Il est très-important de ne pas prendre de la ciguë pour du persil, mais nullement de croire ou de ne pas croire en Dieu. Le monde, disait Montaigne, est un estœuf qu'il a abandonné à peloter aux philosophes, et j'en dis presque autant de Dieu même. » En particulier et dans un cercle d'amis comme d'Alembert et Helvétius, Diderot se dédommageait de sa réserve vis-à-vis du maître qu'il respectait, en traitant Voltaire de cagot et de cause-finalier.

Voltaire soutient Diderot quand il est persécuté; l'athéisme et le déisme couvrent de leur nom des passions plus politiques que religieuses.

Un mois après cette correspondance, Diderot fut enfermé à Vincennes pour sa *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient*, et il y fut traité avec une grande rigueur à cause du refus obstiné qu'il fit de dénoncer l'imprimeur dont il s'était servi. « Quel barbare persécute donc ce pauvre Diderot, écrivait Voltaire, en apprenant cette détention? Je hais bien un pays où les cagots font coffrer un philosophe..... Madame du Châtelet a écrit au gouverneur de Vincennes pour le prier d'adoucir, autant qu'il le pourra, la prison de Socrate-Diderot. » — C'était en effet pour Voltaire un soldat de cette armée qui marchait par tous les chemins à la conquête de la liberté humaine. « Les philosophes, dit-il, sont un petit troupeau qu'il ne faut pas laisser égorger. Ils ont leurs défauts comme les autres hommes, ils ne font pas toujours d'excellents ouvrages; mais, s'ils pouvaient se réunir tous contre l'ennemi commun, ce serait

une bonne affaire pour le genre humain. Les monstres, nommés jansénistes et molinistes, après s'être mordus, aboient ensemble contre les pauvres partisans de la raison et de l'humanité. Ceux-ci doivent au moins se défendre contre la gueule de ceux-là... Le sang coulera tant que les hommes auront la folie atroce de penser que nous devons détester ceux qui ne croient pas ce que nous croyons .. Il est fort utile d'être défait de certains abominables préjugés, sans qu'on ait quelque chose de bien satisfaisant à mettre à la place... Spinosa admettait avec toute l'antiquité une intelligence universelle; il faut bien qu'il y en ait une, puisque nous avons de l'intelligence. Nos athées modernes substituent à cela je ne sais quelle nature incompréhensible ? C'est un galimatias qui fait pitié... Cependant ces philosophes ont tous quelque chose d'excellent. Leur horreur pour le fanatisme et leur amour de la tolérance m'attachent à eux... Le fanatisme, qui a tant désolé le monde, ne peut être adouci que par la tolérance, et la tolérance ne peut être amenée que par l'indifférence. »

Il est impossible de méconnaître la passion plus politique que religieuse qui enflammait la portion la plus éclairée de la société. Voltaire écrit à d'Alembert : « Nous avons besoin des hommes d'État pour nous défendre contre les hommes de Dieu. » Dans une lettre qu'il adressera plus tard au même d'Alembert à l'occasion d'un grand crime judiciaire dont nous aurons à parler, il s'écriera : « Voilà un événement qui semblerait devoir faire espérer une tolérance universelle; cependant on ne l'obtiendra pas de sitôt, les hommes ne sont pas encore assez sages.

Ils ne savent pas qu'il faut séparer toute espèce de religion de toute espèce de gouvernement; que la religion ne doit pas plus être une affaire d'État que la manière de faire la cuisine; qu'il doit être permis de prier Dieu à sa mode comme de manger suivant son goût; et que, pourvu qu'on soit soumis aux lois, l'estomac et la conscience doivent avoir une liberté entière. Cela viendra un jour, mais je mourrai avec la douleur de n'avoir pas vu cet heureux temps. »

Le dix-huitième siècle voulait établir la liberté de la conscience.

Dans son indignation contre le meurtre de Calas, Voltaire présente avec la lucidité et la précision qui sont le propre de son talent, la grande question du dix-huitième siècle. Il ne lui fut pas donné de voir la liberté religieuse triompher en France, puisque, après nos tourmentes révolutionnaires, nous n'avons pas encore pu la conquérir complètement. La cause de l'incrédulité du XVIIIe siècle doit se chercher dans le pouvoir civil du clergé, qui lui permettait d'user de contrainte. Il est ridicule et contraire aux leçons de l'histoire, d'attribuer à l'influence de quelques écrivains l'opinion publique d'une nation. Il y a eu certainement des hommes qui, disposant d'une grande puissance matérielle, ont pu à certains moments troubler le développement de la civilisation chez tout un peuple; mais ces hommes ressemblent aux météores et ne laissent après eux qu'un souvenir vague et confus, comme celui de ces grands cataclismes qui rendent momentanément stérile une contrée entière. Le mouvement du XVIIIe siècle a été trop général, trop spontané, pour être l'œuvre de quelques philosophes. Les chefs de l'opinion, à cette grande et

féconde époque, ne disposent pas du pouvoir; ils sont persécutés, emprisonnés, exilés, et n'ont pour protecteurs que la sympathie de l'Europe éclairée. Si jamais une direction imprimée à la société par un pouvoir mystérieux et supérieur s'est révélée dans l'histoire, c'est dans celle de la France au XVIIIe siècle. La Saint-Barthélemy, la révocation de l'édit de Nantes avec ses monstrueuses conséquences ont laissé dans les esprits une si profonde impression, que la société accepte les plus désolantes doctrines pour échapper au pouvoir des prêtres.

Légitimité du but qu'il poursuit. Le prêtre perd son caractère dès qu'il devient fonctionnaire de l'État en dehors de ses fonctions sacerdotales.

Si l'on examine avec impartialité le but que poursuivit le XVIIIe siècle, il paraîtra parfaitement légitime. Le prêtre ne doit exercer qu'un pouvoir moral; il a pour mission de former le cœur de la jeunesse, de lui enseigner les voies qu'elle doit suivre dans le cours de la vie, de guider plus tard les hommes qu'il a instruits, de les consoler dans leurs douleurs, de les assister au moment où la mort va les arracher à leurs affections et à leur famille. Tout pouvoir matériel, toute fonction qui lui donne un moyen de contrainte, trouble sa mission et la détruit. Le prêtre qui invoque la loi pour forcer un citoyen à agir ou pour l'en empêcher; le prêtre qui siége dans les assemblées politiques pour faire des lois ou des règlements; le prêtre qui intervient, de quelque façon que ce soit, dans l'administration d'un pays, peut être un bon magistrat, un homme d'État distingué, un administrateur habile, mais il n'est plus un prêtre. Les prêtres ont pu exercer avec fruit le droit de patronage et de protection dans les temps de barbarie; mais les charger d'un pouvoir administratif

ou politique, c'est un non-sens dans nos sociétés modernes. Si le catholicisme a imposé le célibat à son clergé afin qu'il se consacre uniquement à sa sainte mission de dévouement, comment concevoir des ecclésiastiques revêtus d'emplois purement civils. L'ambition, le désir de jouer un rôle, d'obtenir des distinctions et des richesses, ont-ils jamais moins passionné les hommes que les affections de la famille? L'immixtion du clergé dans les affaires publiques n'a eu pour résultat en France, depuis la révolution, que d'affaiblir la considération dont il doit jouir. Chose singulière! les distinctions, les honneurs et les richesses ont toujours été dans notre patrie prodigués au clergé par les gouvernements qui ont le plus comprimé la liberté! Que l'on n'objecte pas l'exemple de l'Angleterre, qu'on n'invoque pas ses évêques, qui siégent à la chambre des Lords. Les prélats anglicans représentent la société du moyen âge au milieu de la société moderne. Leur pouvoir politique est un anachronisme; aussi les lords ecclésiastiques s'abstiennent-ils généralement de prendre part aux votes de leurs collégues toutes les fois qu'il s'agit d'actes contraires aux vieux errements du passé. C'est en Amérique qu'il faut aller chercher la vraie liberté religieuse, dont Voltaire prophétisait le triomphe prochain. Dans ce pays, le clergé a su organiser sa hiérarchie sans aucun appui de la part du gouvernement; il a su s'emparer de l'instruction de la jeunesse, sans que personne songeât à lui contester les fonctions d'instituteur qui doivent naturellement lui appartenir [1].

[1] Nous lisons dans les *Mélanges, fragments historiques et notes sur*

Tous les écrivains qui apercevaient, bien que d'une manière confuse encore, le but à atteindre, s'étaient instinctivement ligués contre les oppresseurs de la libre pensée, prêtres, magistrats, intendants de province ou ministres d'État, quels qu'ils fussent. Ils formaient, sous le nom de philosophes, une phalange compacte. Voltaire, qui avait l'instinct et le génie d'un chef de parti, avait, dès 1736, écrit à Thiériot : « Le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal ; c'est une grande vertu quand il fait du bien. Soyez donc plus vertueux que jamais. Il faut mentir comme un diable, non pas timidement, non pas pour un temps, mais hardiment et toujours. Qu'importe à ce malin de public qu'il sache qui il doit punir d'a-

Les écrivains et leurs partisans s'unissent, quelles que soient leurs divergences d'opinions. Voltaire prêche la prudence et non le mensonge ; il est comme un chef d'armée qui ne veut pas livrer ses soldats ni qu'on le livre lui-même.

l'ancien régime, la Révolution et l'Empire, voyages et pensées, par Alexis de Tocqueville, in-8°, Paris, 1865, p. 239, cette conversation de l'auteur avec M. John Spencer, légiste très-distingué, successivement avocat, district attorney (titre répondant à celui de procureur impérial), membre du Congrès, membre de la législature de New-York : Spencer..... J'ai entendu dire qu'en France on était bien tenté d'abandonner toute religion positive. Si cela est vrai, vous n'êtes pas prêts, même avec votre esprit de liberté, de voir consolider chez vous les institutions libres, et vous ne pouvez espérer que dans la prochaine génération.

Tocqueville : Quel serait à votre avis le meilleur moyen de rendre à la religion son empire naturel ?

Spencer : Je crois la religion catholique moins apte que la réformée à s'accorder avec les idées de liberté. Cependant si le clergé était absolument séparé de toute influence temporelle, je ne puis croire qu'avec le temps il ne regagnât pas l'influence intellectuelle et morale qui naturellement lui appartient. Je pense que paraître l'oublier sans lui être hostile est le meilleur et même le seul moyen de le servir. En agissant ainsi, vous verrez peu à peu l'instruction publique tomber dans ses mains; et la jeunesse prendra avec le temps un autre esprit.

Tocqueville : Est-ce que parmi vous le clergé dirige l'instruction publique ?

Spencer : Absolument. Je ne connais que deux exemples du contraire dans l'État de New-York. Cet état de choses me paraît conforme à la nature.

voir produit une Croupillac? qu'il la siffle, si elle ne vaut rien ; mais que l'auteur soit ignoré, je vous en conjure au nom de la tendre amitié qui nous unit depuis vingt ans. Engagez les Prévost et les La Roque à détourner les soupçons qu'on a du pauvre auteur. Écrivez-leur un petit mot tranchant et net. Consultez avec l'ami Berger. Si vous avez mis Sauveau du secret, mettez-le du mensonge. Mentez, mes amis, mentez ; je vous le rendrai dans l'occasion. » Il répéta à plusieurs reprises cette recommandation du secret entre les écrivains : « Les mystères de Mithra, mande-t-il à d'Alembert avec sa vivacité ordinaire, ne doivent pas être divulgués, quoique ce soient ceux de la lumière ; il n'importe de quelle main la vérité vienne, pourvu qu'elle vienne. C'est lui, dit-on, c'est son style... Ah! mes frères, quels discours funestes! vous devriez, au contraire, crier dans les carrefours : Ce n'est pas lui ! Il faut qu'il y ait cent mains invisibles qui percent le monstre et qu'il tombe enfin sous mille coups redoublés. » Nous avons tenu à donner textuellement la lettre de Voltaire à laquelle on a souvent attribué une portée qu'elle n'a pas. Voltaire était un chef d'armée qui ne voulait pas qu'on livrât ses soldats, ni qu'on le livrât lui-même. Accuser Voltaire d'avoir préconisé le mensonge est aussi peu raisonnable que de reprocher à un général d'avoir dressé des embuscades aux ennemis qu'il a combattus. Les procédés de la guerre répugnent en temps de paix, et pourtant personne ne conteste la nécessité des procédés de la guerre. « Nous avons pendu depuis 1745, écrit Voltaire, huit personnages de ceux qu'on appelle prédicants ou ministres

de l'Évangile, qui n'avaient d'autre crime que d'avoir prié Dieu pour le roi en patois, et d'avoir donné une goutte de vin et un morceau de pain levé à quelques paysans imbécilles. On ne sait rien de cela à Paris, où le plaisir est la seule chose importante, où l'on ignore tout ce qui se passe en province et chez les étrangers. Ces procès se font en une heure et plus vîte qu'on ne juge un déserteur. » En de pareils temps et vis-à-vis d'un gouvernement absolu, il est difficile de suivre strictement les règles de la morale comme à une époque paisible, et de garder ce respect des lois qui est l'honneur des pays libres.

Origine de l'*Encyclopédie*

Au reste, le moment était venu en 1750, où le gouvernement, cédant au torrent de l'opinion, allait approuver la publication d'un célèbre ouvrage, destiné à grouper autour d'une œuvre commune tous ceux ceux qui voulaient en France le progrès dans les sciences, les arts, les lettres, et, comme conséquences, des réformes dans le gouvernement. Plusieurs libraires s'étaient associés pour faire traduire et publier en français l'*Encyclopédie* de Chambers, alors fort répandue en Angleterre. Un abbé de Gua, qui s'était chargé de ce travail, l'ayant abandonné, les libraires, qui ne voulaient pas perdre leurs avances, proposèrent à Diderot et à son ami d'Alembert de prendre sa place.

D'Alembert

Jean Lerond d'Alembert était le fils naturel de la sœur du cardinal Tencin et du frère de Néricault-Destouches, auteur comique. Exposé le jour de sa naissance, le 17 novembre 1717, à la porte de Saint-Jean Lerond, petite église qui s'élevait alors dans le voisinage de la cathédrale de Paris, il fut porté chez

le commissaire du quartier. Soit qu'il eût été prévenu par Destouches, soit qu'il eût pitié de la frêle complexion de l'enfant, le commissaire, au lieu de l'envoyer à l'hospice, le confia aux soins d'une pauvre vitrière. Cette femme pieuse et douce veilla sur lui avec la tendresse et le dévouement d'une mère, et finit par ranimer une vie qui semblait prête à s'éteindre. Le père de d'Alembert s'empressa de pourvoir à l'entretien de son fils, qui, à quatre ans, fut mis dans une pension. A treize ans, il entra au collége Mazarin. Ses dispositions pour les sciences exactes ne tardèrent pas à se révéler. Il abandonna la médecine qu'il avait commencé d'étudier, et les belles-lettres qu'il aimait, pour se consacrer tout entier aux mathématiques. « Heureux âge! s'écrie-t-il au souvenir de cette époque de son existence, le plus heureux de la vie! alors qu'en me réveillant je songeais avec un sentiment de joie au travail commencé la veille, et qui allait remplir la matinée. » Il envoya, dès 1739 et 1740, des mémoires à l'Académie sur la réfraction des corps solides, sur le calcul intégral, et, dès 1741, désiré dans cette compagnie, comme il le dit avec simplicité, il y entra âgé de vingt-trois ans. Trois années après, il publia le célèbre *Traité de mécanique* dont le principe, entièrement nouveau, devait renouveler et changer l'application des lois du mouvement. Connu de bonne heure comme un savant de mérite, il fut admis dans toutes les sociétés où se réunissaient les gens de lettres, et se lia d'amitié avec plusieurs d'entre eux. Unissant une noble fierté à une grande dignité personnelle, il sympathisa promptement avec les hommes qui voulaient

soustraire leur pays et eux-mêmes à une tyrannique domination. Il désirait avec ardeur voir s'établir dans sa patrie l'égalité civile, qui n'a pas de rapport avec « cette égalité métaphysique qui confond les fortunes, les honneurs et les conditions,... qui est une chimère qui ne saurait être le but des lois. » Il voulait « la tolérance, qui consiste à ne persécuter personne, » et croyait avec toute la société lettrée, dont il faisait partie, que le moyen le plus certain d'atteindre le but était de vulgariser l'instruction. Aussi comprit-il sur le champ le parti qu'il pourrait tirer de la spéculation littéraire à laquelle on lui proposait de s'associer. Réunir dans un dictionnaire, à côté des découvertes de la science sur les productions du globe et leur emploi, les principes de la morale, de la politique et de la législation, les lois qui gouvernent les sociétés, la métaphysique des langues et les règles de la grammaire, l'analyse de nos facultés et jusqu'à l'histoire de nos opinions; en un mot, faire, comme le dit Condorcet, l'entreprise la plus grande et la plus utile que l'esprit humain ait jamais formée, c'était une œuvre trop en rapport avec les convictions des deux amis pour qu'ils ne s'y consacrassent pas avec ardeur. D'Alembert se chargea d'écrire le *Discours préliminaire de l'Encyclopédie* dans lequel il éblouit ses contemporains par le glorieux tableau des progrès de l'esprit humain en France et en Europe depuis le XVIe siècle. Les deux premiers volumes de cet ouvrage fameux parurent en 1751 sous les auspices d'un ministre, le comte d'Argenson [1].

[1] *Œuvres de Montesquieu*, édit. Lefèvre, 1839, t. I, p. 18, 50, 51, 57, 58, 62, 91, 92, 100, 101, 105, 111, 113, 120, 134, 161, 187, 191 et suiv.,

Au moment où les écrivains les plus illustres unissaient leurs efforts pour éclairer la nation et faire de la France un foyer de lumière dont l'éclat se projetterait sur le monde entier, le maréchal de Saxe ex-

196, 220, 247, 256, 277, 315, 317, 354, 358, 361, 371, 483, 612; t. II, p. 469. — *OEuvres de Montesquieu*, publiées en 1794, chez Didot, in-12, t. I, p. xv (Lettre d'Helvétius à Montesquieu.) — *Critical and historical essays*, by Babington Macaulay, gr. in-8°, Londres, 1850 (voir p. 48 la comparaison de Machiavel et de Montesquieu). — *OEuvres complètes de Voltaire*, t. XIX, p. 164; t. XXVII, p. 38; t. XXXIX, p. 365; t. XLI, p. 287; t. XLV, p. 17; t. L, p. 109; t. LII, p. 326; t. LV, p. 62, 281, 298, 301, 481; t. LVI, p. 714 et suiv.; t. LVII, p. 152, 265; t. LVIII, p. 5; t. LIX, p. 92; t. LXI, p. 378; t. LXII, p. 81, 254, 366, 465; t. LXIII, p. 103, 414, 592; t. LXV, p. 322, 406; t. LXVI, p. 290. — *OEuvres complètes de Jean-Jacques Rousseau*, in-8°, Paris, 1788-1793, t. VII, p. 47, 52, 55, 63, 71, 77, 91, 93, 97, 101, 109, 113, 116, 123 et suiv., 131, 136, 140 et suiv., 161, 168, 171, 177; t. XV, p. 42, 48, 62, 65, 73, 287, 297, 299; t. XVIII, p. 20, 26; t. XXIII, p. 7, 11, 14, 16, 18, 22, 28, 29, 38, 60, 63, 65, 77, 84, 96, 98, 101, 125, 129, 147 et suiv., 173, 201, 203, 210, 215, 232, 239, 249, 250, 263, 347, 354, 356, 361, 393, 403, 408, 409, 412, 414, 421, 430, 462, 469; t. XXIV, p. 56, 89, 92, 97, 145, 155, 158, 159, 173, 210, 243, 250, 253, 254, 273, 274, 278, 282, 296, 309, 321, 325, 356, 379, 387; t. XXV, p. 258; t. XXXI, p. 234, 244; t. XXXIII, p. 22. — *Mémoires de Morellet*, in-8°, 1821, t. I, p. 109, 115. — *Histoire de la vie et des ouvrages de Jean-Jacques Rousseau*, par Musset-Pathay, in-8°, Paris, 1821, t. I, p. 1 et suiv. — *OEuvres complètes de Diderot*, in-8°, Paris, 1821; t. I, p. 196 et suiv., 213, 235 et suiv., 280 et suiv., 325 et suiv.; t. III, p. 359; t. IX, p. 430; t. XII, p. 247 et suiv.; t. XV, p. 359; t. XXII, p. 1 et suiv., 131. — *Mémoires de Mme d'Épinay*, in-8°, Paris, 1863, t. I, p. 176. — *Lycée ou Cours de littérature*, par La Harpe, in-8°, Paris, an XIII, t. XVI, p. 1 et suiv., p. 356. — *Mémoires pour servir à l'histoire de la Philosophie du* XVIIIe *siècle*, par Damiron, in-8°, 1858, t. I, p. 227 et suiv., 277 et suiv. (art. Diderot); t. II, p. 1 et suiv. (art. d'Alembert). — *D'Alembert, sa vie et ses travaux*, par M. J. Bertrand, de l'Académie des sciences (*Revue des Deux-Mondes*, oct. 1865). — *Mémoires de Marmontel*, in-12, 1804, t. I, p. 327 et suiv.; t. II, p. 110, 313. — *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, par Villemain, in-8°, Paris, 1840, t. II, p. 252. — *OEuvres de d'Alembert*, in-8°, Paris, 1821, t. I, p. i et suiv., p. 1 et suiv., p. 9 et suiv., p. 218. — *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers, in-8°, 1845, t. I, p. 401. — *De la centralisation et de ses effets*, par M. Odilon Barrot, in-12, Paris, 1861, p. 10. — *Discours sur la politique intérieure*, par M. Thiers, *Moniteur* du 12 janvier 1864.

pirait à Chambord. La gloire militaire, qui coûte aux peuples tant de misères, perdit en lui le plus célèbre de ses courtisans. La nation, humiliée par de cruels revers, allait apprendre à juger sévèrement les hommes qui se jouent comme à plaisir de la vie de leurs semblables. Son éducation, commencée par les malheurs de la fin du règne de Louis XIV, se poursuivra au prix d'autres douleurs, qu'aucun triomphe ne viendra adoucir.

Le maréchal de Saxe à Chambord; il y tombe malade vers la fin de mai 1750, ses funérailles.

Aussi ardent à se livrer aux plaisirs qu'à affronter les combats, le maréchal de Saxe s'était retiré depuis la paix dans sa résidence de Chambord. Il avait désiré, semblable en cela à ces généraux qui croient qu'un pays ne saurait payer leurs victoires par trop d'or et d'honneurs, qu'on le traitât en prince et qu'on ressuscitât pour lui la charge de connétable. Louis XV s'y était refusé; mais il avait en revanche donné au maréchal les moyens de continuer la vie de luxe et de débauche dont il avait pris l'habitude en pays ennemi. Les riches tentures des Gobelins, les statues et les tableaux des grands maîtres, les émaux de Petitot, les faïences de Palissy abondaient dans sa splendide demeure. Il fit bâtir une caserne pour loger son régiment de uhlands que le roi lui avait permis de conserver, et construire un théâtre assez vaste pour contenir dix-huit cents spectateurs. Entouré de nombreux domestiques, parmi lesquels on comptait trente-cinq officiers de bouche, nourrissant dans ses écuries, outre ceux de ses uhlands, plus de quatre cents chevaux de main ou d'attelage, entretenant des équipages de chasse tant à Chambord que dans ses châteaux de Lagrange et des Piples, le maréchal avait

toutes les jouissances que son orgueil pouvait désirer. Il vivait au milieu de femmes charmantes, d'une vertu peu farouche, et choisissait souvent l'objet de ses amours parmi les comédiennes de son théâtre. Deux années avant la paix qui lui avait procuré ces loisirs, il s'était épris d'une actrice, Mme Favart, femme du directeur de la troupe française du théâtre de Bruxelles, et aussi vertueuse qu'aimable. Elle résista à ses séductions et refusa de retourner en Belgique pendant la campagne de 1747. Blessé dans son amour et sa vanité, le maréchal de Saxe jura de triompher de sa résistance. Il suscita à son mari un procès à propos du loyer du théâtre qu'il occupait à Bruxelles. Le décret de prise de corps accordé en Belgique à Mlles Myesses, propriétaires de ce théâtre, fut rendu exécutoire en France, où s'était réfugié le malheureux directeur. Chassé de Paris par une lettre de cachet, menacé d'être emprisonné, s'il était découvert, Favard ne savait comment gagner Strasbourg, quand le maréchal lui fit offrir un secours pécuniaire. « J'ai pris la liberté d'écrire à Monseigneur, répondit Favart, en remerciant très-humblement Son Altesse de l'offre qu'elle a la bonté de me faire; ses bienfaits doivent honorer; mais ce serait une honte pour moi d'en recevoir, je ne les ai pas mérités. Sa protection est plus que suffisante pour me tirer d'embarras; d'ailleurs Mlles Myesses sont nanties de tous mes effets et n'ont point de titres contre moi. » Le mari éloigné par la crainte de la prison, le maréchal fit arrêter la femme en vertu d'une lettre de cachet délivrée au nom du père de Mme Favart, sous le prétexte que le mariage de sa fille avait eu lieu

sans son consentement. « N'épargnez rien pour justifier notre mariage auprès du ministre, écrivait cette dame, le 28 août 1749, du couvent des Grands-Andelys où elle était enfermée. Il faut écrire à M. de Paumi ; il pourra nous rendre service auprès de mon père. Il ne faut pas manquer d'écrire à M. le maréchal de Saxe pour demander sa protection ; il nous a rendu trop de services pour qu'il refuse de nous en rendre dans cette occasion. Quand on verra nos papiers, j'espère que l'on ne doutera plus que mon père ne soit fou. Il ne tenait qu'à moi d'éviter ce qui m'arrive ; je n'avais qu'à accepter la retraite que m'avait offerte une personne (le maréchal de Saxe) en m'avertissant de la lettre de cachet. » Du couvent des Grands-Andelys, on transporta Mme Favart dans celui d'Angers : « Ne cherchez point à m'écrire, mande-t-elle à sa belle-mère et à sa sœur, le 20 novembre ; cela ne pourrait jamais me parvenir. Je crois que l'on craint que je dise que ce sont d'autres que mon père qui m'ont fait mettre ici, et on me changerait peut-être encore de couvent pour me mettre je ne sais où. Je vous écris cette lettre d'avance dans le cas où je sortirais d'ici ; car dans ce couvent, qui est un couvent de force, j'aurais beau prier de la faire partir, on ne le ferait pas. Je n'ai permission d'écrire qu'à l'exempt qui m'a amenée ici. . Nous ne souffrons pas seuls et je suis sûre que les auteurs de nos persécutions souffrent autant que nous. » Mme Favart avait fini par apprendre que c'était le maréchal de Saxe qui avait causé tous ses malheurs et ceux de son mari. Elle céda par crainte pour les jours d'un époux qu'on menaçait de faire périr, et le comte de Saxe

eut la satisfaction de remporter cette honteuse victoire, au moment où les personnes de son entourage ne retrouvaient plus en lui que le spectre du brillant général qu'ils avaient connu autrefois. Maurice voulut réparer plus tard ses torts envers une famille qu'il avait ruinée. Il essaya de faire accepter de l'argent à la mère de Favart; mais ses dons furent repoussés par elle. « Ma respectable mère, lui écrivit Favart au mois de janvier 1750, vous pensez comme nous; un bienfait qui déshonore est un outrage de plus. Que ce billet soit renvoyé. » Une biographie récente du comte de Saxe attribue cette persécution odieuse à la jalousie d'une actrice protégée par Richelieu, et va jusqu'à affirmer que Maurice « ne participa ni directement ni indirectement à cette disgrâce qui semblait servir son dépit. » Mais les lettres de Favart et de sa femme ne laissent aucun doute sur le véritable auteur de cette lâcheté. L'histoire ne doit pas être un panégyrique, où l'on ne relève que les actions glorieuses, en taisant celles qui ne le sont pas. Il règne en France bien assez de préventions favorables aux gens de guerre, sans qu'on les dote encore de vertus qu'ils ne peuvent posséder que par exception. Au point de vue moral, les calamités de la guerre sont tout aussi effroyables qu'au point de vue matériel. A quels excès ne doivent point se livrer des soldats campés en pays ennemi, autorisés à détruire ou au moins à piller les biens des vaincus, n'ayant d'autre but que de briser toute résistance, d'autre frein que la crainte de compromettre leur propre sûreté? Il est impossible de calculer le degré de dépravation que peut, en pareilles circonstances, atteindre la nature hu-

maine. Et si, presque toujours, le soldat rentre démoralisé dans sa patrie, que sera-ce des chefs, dont les caprices n'ont de limite que dans la nature même des choses? Une nation doit apprendre à connaître les fléaux de la guerre dans tous leurs détails, pour savoir les éviter et surtout pour pouvoir apprécier sainement les mérites de généraux, dont elle peut admirer le courage et le génie, mais dont elle doit craindre pour son repos et sa dignité la redoutable et pernicieuse influence.

Une chute de cheval où il eut un poignet et une épaule brisés, acheva de ruiner la constitution herculéenne du maréchal, que des excès de tout genre avaient attaquée depuis longtemps. En certains jours, il se soutenait à peine, et ses gens étaient obligés de le monter en voiture, quand il fut attaqué d'une fièvre ou de l'hydropisie dont il avait déjà souffert à la bataille de Fontenoy. La maladie fit de rapides ravages dans un corps épuisé, et lorsque le médecin Senac, son ami, vint le visiter, le maréchal l'accueillit par ces mots : « Docteur, la vie n'est qu'un songe; le mien a été beau, mais il est court [1]. » Il expira le

[1] Nous n'avons pas adopté la version qui fait mourir le maréchal de Saxe à la suite d'un duel avec le prince de Conti, parce que les *Mémoires inédits* de Grimm, où a été puisée cette anecdote, manquent d'authenticité, et que, d'après Quérard, il y a tout lieu de les tenir pour apocryphes. Le témoignage du valet de chambre Mouret, qui a raconté à M. Merle, auteur d'une description de Chambord, cette romanesque histoire en 1820 seulement, c'est-à-dire soixante-dix ans après la mort du maréchal, ne peut contrebalancer, selon nous, le silence de Voltaire, du duc de Luynes, de d'Argenson et de l'avocat Barbier. A la discrétion déjà si difficile à comprendre des personnes qui auraient respecté la volonté du maréchal, il faudrait encore ajouter celle des médecins qui ont fait l'autopsie de Maurice de Saxe. On n'a qu'à lire dans les *Mémoires du duc de Luynes*, t. X, p. 445, le récit de la visite du maréchal de Lowendal à Chambord lors de la der-

30 novembre 1750, à l'âge de cinquante-cinq ans. Ses funérailles, ordonnées par le roi, furent magnifiques. Quel dommage, s'écria la reine, de ne pouvoir dire un De Profundis pour celui qui nous a fait chanter tant de Te Deum! Le corps ne pouvant être conduit à Saint-Denis, à cause de la religion luthérienne que professait le comte de Saxe, il fut décidé qu'il serait transporté à Strasbourg. Cent dragons portant des crêpes à leurs casques et les armes renversées, escortèrent le cercueil, auquel furent rendus sur toute la route les mêmes honneurs qu'au maréchal de son vivant. Le sculpteur Pigale fut chargé de lui élever un mausolée magnifique ; d'Alembert, connu jusque là comme géomètre, lui composa une épitaphe, où il comparait le comte de Saxe à Fabius et à Annibal, et le roi, interprète des regrets de toute la nation, s'écria : Je n'ai plus de général, il ne me reste que quelques capitaines.

Lutte du parlement de Paris et de l'archevêque; le gouvernement prend le parti de l'archevêque, le public soutient le parlement.

L'émotion causée par cette mort fut d'ailleurs passagère. Le public continua à suivre avec un intérêt passionné la lutte du parlement et de l'archevêque de Paris. Un nouveau sujet de division s'était élevé entre eux, ayant la même origine que l'affaire de MM. Coffin. Soit qu'il voulût réformer des abus très-graves dans l'administration de l'hôpital général de Paris, soit qu'il fût guidé seulement par le désir de poursuivre le jansénisme partout où il le décou-

nière maladie de Maurice de Saxe, pour comprendre l'invraisemblance de ce duel. Dans la *Vie privée de Louis XV*, écrite par un contemporain généralement bien informé, on lit, t. II, p. 300, à propos de la mort du maréchal de Saxe : « On fit des contes sur cet événement. Le vrai est qu'il périt dans son lit des suites de ses débauches. Dans les deux dernières années de sa vie, c'était un cadavre ambulant. »

vrait, l'archevêque avait proposé, en 1749, le remplacement de la supérieure qui dirigeait depuis trente ans l'hôpital général, par une dame Moysan. Dans l'assemblée des administrateurs, dix voix appuyèrent sa proposition, et douze se prononcèrent contre. Sans tenir compte de cette opposition, l'archevêque, qui comptait parmi ses partisans les premiers présidents du parlement et de la cour des comptes et des aides, installa Mme Moysan. Les opposants cessèrent de se rendre aux assemblées, et l'archevêque profita de son crédit à la cour pour obtenir, le 24 mars 1751, une déclaration du roi qui modifiait la constitution du conseil d'administration. Cette déclaration enlevait au premier président et au procureur général du parlement la prépondérance qu'ils avaient exercée jusqu'alors, pour la donner à l'archevêque. C'était dépouiller le parlement de son influence sur des établissements fort importants, puisque l'hôpital général comprenait les maisons de la Salpétrière, de la Pitié, de Bicêtre, du Saint-Esprit et de Scipion, de Sainte-Pélagie, les hospices des Enfants trouvés, tant du faubourg Saint-Antoine que de la rue Notre-Dame, et des Enfants rouges. Le parlement de Paris, qui avait permis qu'on passât par dessus l'opinion de la majorité du conseil d'administration, comprit sa faute, lorsqu'une déclaration royale, obtenue à la sourdine, comme cela se pratique dans les gouvernements absolus, vint amoindrir les prérogatives de la magistrature. Des commissaires furent nommés pour examiner la déclaration lorsqu'elle serait envoyée à l'enregistrement, avec injonction de rechercher les moyens de sauver par quelque changement de rédaction une partie

au moins du pouvoir que le roi enlevait au parlement.

Mais il était impossible que le gouvernement permît que l'autorité législative passât entre les mains des magistrats; aussi la prétention du parlement provoqua-t-elle un arrêt du Conseil qui confirma la déclaration royale et en ordonna l'exécution sans modification aucune. Le parlement persista dans ses prétentions. Le premier président et le procureur général refusèrent de se rendre à l'assemblée administrative convoquée par l'archevêque, et y opposèrent de leur propre autorité une autre assemblée composée des anciens administrateurs de l'hôpital général. A cette nouvelle, le roi les manda l'un et l'autre à Versailles et leur intima sa volonté de voir l'hôpital général régi et administré par les directeurs qu'il avait nommés. Une députation extraordinaire du parlement alla exprimer à Louis XV la douleur qu'éprouvait la magistrature de déplaire à Sa Majesté toutes les fois qu'elle demandait le maintien des règles établies et remplissait ses devoirs. « La soumission est le premier devoir de mes sujets, répondit le roi ; c'est à mon parlement à donner l'exemple de cette loi fondamentale de mon royaume. Lorsque je lui ai permis de me faire des remontrances sur les édits et déclarations que je lui envoie pour enregistrer, je ne lui ai point donné le pouvoir de les anéantir ou altérer sous prétexte de les modifier. Je ne refuserai point d'écouter les représentations qui me seront faites, lorsqu'elles n'auront pour objet effectif que le bien de mes sujets, l'ordre public et l'indépendance de ma couronne. J'entends que ma déclaration du 24 mars dernier soit enregistrée purement et simplement.

J'enverrai à cet effet mes ordres à mon parlement. » Le lendemain de cette semonce, qui avait excité un vif mécontentement chez les magistrats, fut apporté au Palais un arrêt du Conseil qui cassait et annulait les modifications introduites dans la déclaration du 24 mars, avec des lettres patentes portant jussion de procéder à son enregistrement pur et simple. Le parlement nomma des commissaires pour examiner les lettres patentes, et comme il touchait au moment des vacances, il remit la délibération à sa rentrée, laissant ainsi le public sous l'impression d'une résistance qui provoquait une singulière fermentation dans la population de Paris.

Sous cette question de prérogatives s'en cachait en effet une autre très-délicate. On savait qu'il y avait eu de nombreuses dilapidations dans les biens des hôpitaux, et la rumeur publique parlait de dettes s'élevant à plus de trois millions. Un pareil désordre était-il le fait de l'administration que soutenait le parlement, et y avait-il eu des magistrats concussionnaires? M. de Beaumont, qui versait chaque année cent mille livres de ses propres deniers dans la caisse des hospices, à ce qu'affirmaient ses partisans, avait-il eu seulement l'intention de mettre de l'ordre dans la gestion du bien des pauvres? Le public n'entrait pas dans ces détails. Les vols commis l'avaient été sous un gouvernement qui pouvait tout; donc le gouvernement en était complice, soit par connivence, soit par négligence. Toute personne ou toute corporation qui se pose en adversaire d'un gouvernement soupçonné d'avoir volé les pauvres, est pour la nation un défenseur de leurs intérêts. La portion éclairée de la

société, qui finit toujours par former l'opinion publique, était du reste hostile à l'archevêque. Elle traitait Mme Moysan d'intrigante, d'hypocrite, et la peignait comme une femme « à la carnation tendre, aux yeux séduisants, au teint frais et reposé d'une dévote. » Il n'en fallait pas tant pour fournir matière à la calomnie et donner le beau rôle au parlement, qui avait signalé le désordre et s'était empressé de nommer des commissaires chargés de vérifier l'emploi des revenus des hospices.

Causes de la défiance de la nation envers le gouvernement.

La déclaration qui accordait à M. de Beaumont une autorité presque souveraine sur l'hôpital général, précéda de peu de jours la présentation de deux édits, l'un de deux millions de rentes viagères sur l'hôtel de ville; l'autre de neuf cent mille livres héréditaires sur les postes. Trois remontrances successives, à l'occasion de ces aggravations de la dette publique, furent en vain présentées par le parlement. Les magistrats y suppliaient le roi de borner ses dépenses particulières, afin de réserver les secours extraordinaires pour « les temps difficiles. » Mais ils furent forcés d'enregistrer les édits, et la cour continua, suivant l'opinion publique, à dépenser à tort et à travers le produit des impôts. Chaque jour, en effet, le roi faisait de nouveaux dons. Un jour, c'était Mlle de Charleval qui obtenait dix-sept mille livres de pension à l'occasion de son mariage. Le lendemain, pareille faveur était accordée à Mlle de Romanet. Le contrôleur général était accusé de ne donner un emploi qu'à charge, pour l'impétrant, de pensionner les personnes qui lui était désignées; et dans les dilapidations dont se plaignaient les villes

de province, dans celles, entre autres, des revenus de Strasbourg par le préteur Klinglin, la nation voyait partout la main des ministres dépouillant ces villes au profit des habitants de Versailles. Au mécontentement que provoque toujours le désordre dans les finances d'un État, s'ajoutaient les souffrances que cause le haut prix des denrées nécessaires à la vie. Le pain n'était pas descendu depuis quelques mois au-dessous de trois à quatre sous la livre, c'est-à-dire de quatre à six sous de nos jours[1]. Comme la récolte n'avait pas été mauvaise, une cherté pareille était attribuée aux manœuvres du gouvernement qui avait, disait-on, dans les magasins de l'État de vieux grains à vendre et ne voulait abaisser la valeur du blé qu'au moment où il en achèterait une provision nouvelle.

Naissance d'un fils du Dauphin le 13 septembre 1751.

Ce fut au milieu de ces préoccupations et de ce malaise général que la bruit de la naissance d'un fils du Dauphin se répandit. Le roi était à Trianon quand il en fut informé. « Saisi par cette nouvelle, et prêt à se trouver mal, on le porte dans le premier carrosse qui se trouve, et il arrive chez le Dauphin.... Louis XV examine l'enfant, le fait emmaillotter devant lui.... M. le garde des sceaux lui passe le cordon bleu au cou.... Mme de Tallard emporte ensuite l'enfant dans une chaise à porteur; le roi dit, suivant l'étiquette, à M. le duc de Villeroy, capitaine des gardes en quartier, de suivre M. le duc de Bourgogne jusque dans son appartement. » Tel est le récit du duc de Luynes, un des témoins oculaires.

[1] Voir t. II, p. 380.

Pendant cette scène, l'heureux événement arrivé dans la famille royale était annoncé partout. Les Parisiens furent réveillés dans la nuit du lundi 13 septembre par le canon des Invalides. Le tocsin, qui sonne indifféremment à la naissance des enfants de France, à la mort des rois, dans les incendies et dans les séditions, succéda au canon. Le travail sur les ports de la Seine fut suspendu par une ordonnance du prévôt des marchands, les monuments publics s'illuminèrent, et des agents de police allèrent de rue en rue faire fermer les boutiques.

Froideur du peuple à l'égard du roi, lors du Te Deum chanté à cette occasion; propos tenu par Madame de Pompadour.

Huit jours après, le dimanche 19 septembre, Louis XV vint à Paris pour assister au Te Deum qu'on devait chanter à Notre-Dame. Il monta, à l'Étoile, dans de magnifiques carrosses d'apparat, et précédé de deux compagnies de mousquetaires, de chevau-légers et de gendarmes, il descendit le quai des Tuileries, celui du Louvre, le Pont-Neuf, le quai des Orfèvres, le Marché-Neuf jusqu'à la cathédrale, où l'attendait l'archevêque à la tête de son clergé. Curieux de voir défiler ce cortége de dix-huit carrosses presque tous attelés de huit chevaux, le peuple s'était amassé sur le passage du roi, morne comme Louis XV lui-même, dont chacun remarqua l'air triste et soucieux. C'est à peine si quelques cris de Vive le roi rompirent le bourdonnement uniforme de la foule. Les gardes du corps, placés aux portières, cherchèrent en vain à éveiller l'enthousiasme des spectateurs en leur jetant de l'argent et en provoquant leurs acclamations; tout resta silencieux, et la cour attristée retourna souper à la Muette. Le soir, l'Hôtel-de-Ville fut illuminé et un magni-

fique feu d'artifice fut tiré sur la place de Grève. Mme de Pompadour, en apprenant la réception glaciale faite au roi, s'écria dans son indignation qu'il fallait décimer et pendre tous ces ingrats, propos ridicule, qui dénote plus de fatuité que de cruautés, car elle met surtout en lumière la prétention de certains personnages de faire admirer leurs actions les plus vulgaires et d'exciter une gratitude que rien ne justifie.

Continuation des réjouissances officielles, le Dauphin et la Dauphine viennent à Paris.

Des fêtes officielles devaient suivre le Te Deum; mais le roi décida que l'argent que l'on y destinait, serait employé à doter six cents jeunes filles. Les Te Deum commandés par les académies, par les corps de marchands, par les diverses communautés se succédèrent pendant plusieurs jours. Le dévouement des gardes du corps se manifesta par un bal paré où parut la famille royale; et celui du ministre de la guerre, par un souper splendide donné aux Capucins, dont ce ministre était le père temporel. La chasse, les soupers dans les petits appartements, les ballets, la comédie française ou italienne égayèrent la cour durant son séjour à Fontainebleau. A leur retour de cette résidence royale, le Dauphin et la Dauphine résolurent de venir à leur tour à Paris remercier Dieu du fils qu'il leur avait accordé. Ils rencontrèrent partout une foule compacte, mais les acclamations manquèrent à la joie des jeunes époux, et la Dauphine se prit à trembler, en entendant sur le pont de la Tournelle plus de deux mille femmes crier comme d'une seule voix : « Donnez-nous du pain, nous mourons de faim. » Appelant le commandant des gardes, le Dauphin lui remit sa bourse

avec ordre de distribuer quelques aumônes; mais à peine M. de Chazeron s'était-il disposé à obéir, que des voix sorties de la foule l'arrêtèrent en criant : « Monseigneur, nous ne voulons pas de votre argent; c'est du pain qu'il nous faut. Nous vous aimons bien; qu'on renvoie cette misérable (Mme de Pompadour) qui gouverne le royaume et qui le fait périr. Si nous la tenions, il n'en resterait bientôt rien pour faire des reliques. »

Préoccupations de la cour; les politiques, les dévôts, les dames adonnées à la magie.

L'émotion causée par d'aussi tristes scènes devait promptement se dissiper au milieu de l'atmosphère de Versailles. Comment la caste privilégiée qui l'habitait, aurait-elle arrêté longtemps sa pensée sur les souffrances de la nation? Quels liens l'unissaient au peuple? Elle ne le connaissait que par les charges qu'elle lui imposait, et n'éprouvait que du dédain pour les travaux manuels dont il vivait. Il était d'autres préoccupations bien plus graves pour ces personnages toujours à l'affut des libéralités royales. L'année du jubilé de cinquante ans était arrivée; le roi voudrait-il le gagner en faisant ses pâques? Que deviendrait la marquise, s'il s'y décidait? Telles étaient les questions que se posaient sans cesse les courtisans. Chaque fois qu'une indisposition retenait Mme de Pompadour chez elle, ils s'écriaient : Elle a la fièvre du jubilé! Le cœur des uns battait de joie, celui des autres se serrait de tristesse, selon le profit qu'ils espéraient tirer, soit du maintien, soit du renvoi de la favorite. Une nièce de Mme d'Estrade, cousine de la marquise, Mlle de Romanet avait été mariée à un Choiseul, officier de gendarmerie sans fortune. La dame était jolie et

naturellement fort répandue à la cour à cause de sa parenté. Il n'en fallut pas davantage pour faire croire à bien des courtisans qu'elle pourrait réussir auprès du roi. Le bruit avait déjà couru que Mmes d'Estrade et de Pompadour étaient en froid, parce que la première soutenait M. d'Argenson, et la seconde, M. de Machault. Il fut question, cette fois, d'une affaire plus sérieuse, du projet qu'avait Mme d'Estrade de substituer sa nièce à Mme de Pompadour. « L'ancienne maîtresse, écrit d'Argenson, devient triste et chagrine, et cet effet de sa peur augmente le dégoût qu'elle appréhende et qu'elle prévoit. Les ministres y gagneront; mais le peuple perd toujours à ces changements. » Les mondains attendaient impatiemment l'époque des grandes fêtes de Versailles, annoncées pour le 20 décembre, comme le moment où auraient lieu les évolutions qu'ils prévoyaient. Les dames, plus dévotes qu'ambitieuses, passaient leur temps agenouillées devant des têtes de mort, qu'elles paraient de rubans et de cornettes, et qu'elles éclairaient dans l'intérieur avec un lampion. La reine allait à tout instant rendre visite à sa *belle mignonne*, qu'elle prétendait être la tête de Ninon de Lenclos. Des dames, d'une imagination plus romanesque, essayaient de voir le diable, soit dans une chambre, soit dans les carrières de Montmartre. Mme de Montboissier avait été enfermée dans un couvent pour s'être fait montrer plusieurs fois le démon par un M. de La Fosse, et lorsque celui-ci fut emprisonné à son tour, il trouva une protectrice zélée dans la sœur du duc de Gesvre, la marquise de Béthune. Non moins curieuses que ces

deux dames, mais moins heureuses, la marquise de l'Hospital et la marquise de La Force étaient sur le point d'être conduites dans un hôpital, parce que le commissaire du quartier les avait trouvées toutes nues dans une maison isolée où les avait abandonnées une sorcière, après leur avoir volé les habits et les bijoux qu'elle leur avait fait quitter, sous prétexte de leur donner la récréation d'un spectacle infernal.

Fêtes à Versailles, 20 décembre 1751.

Le roi avait prévenu qu'il voulait que la fête eût la plus grande magnificence, aussi les courtisans cherchèrent-ils à se distinguer à l'envi. Les boutonnières des habits des ducs de Chartres et de Penthièvre étaient bordées en diamants; les robes des dames, dont quelques-unes avaient coûté des sommes folles, étaient ornées des pierreries les plus précieuses, et le feu d'artifice, préparé pour ce jour-là, mais tiré seulement quelques jours après, revint à 604,477 livres (plus de trois millions de nos jours). Mme de Pompadour attirait les regards dans cette réunion tout aristocratique par l'éclat de sa toilette et bien plus encore « par sa morne tristesse... On y voyait, affirme le marquis d'Argenson, quelque chose de funeste. Le roi la regardait avec peine et lui tournait le dos dès qu'il l'avait aperçue. »

Mme de Pompadour craint de perdre la faveur du roi;

Tout porte à croire que l'on doit rapporter à cette année une scène étrange qui se passa dans l'appartement de Mme de Pompadour [1]. D'un tempéra-

[1] En comparant les Mémoires de d'Argenson, qui écrivait jour par jour avec ceux de Mme Du Hausset, qui ne donnent aucune date, il est possible de fixer l'époque à laquelle se rapportent les anecdotes racontées par cette femme de chambre de Mme de Pompadour. Le document tiré du ministère des affaires étrangères par M. de Saint-Priest, pour son *Histoire de la chute des Jésuites*, in-12, Paris, 1846, p. 33, achève de nous convaincre

ses confidences à la duchesse de Brancas.

ment froid, la marquise n'avait recherché la faveur du roi que par vanité et par ambition. Pendant quelque temps, sa beauté et son amabilité fixèrent le monarque; mais le temps, qui use tout, ne tarda pas à détruire le charme et à ébranler une influence qu'elle voulait conserver à tout prix « J'avais remarqué, raconte Mme Du Hausset, que Madame, depuis plusieurs jours, se faisait servir du chocolat à triple vanille et ambré; qu'elle mangeait des truffes et des potages au céleri... Je lui fis un jour des représentations sur son régime, qu'elle eut l'air de ne pas écouter. Alors je crus devoir en parler à son amie, la duchesse de Brancas. Je m'en suis aperçue, me dit-elle, et je vais lui en parler devant vous... Madame témoigna un peu d'humeur et se mit à fondre en larmes... Ma chère amie, dit-elle à madame de Brancas, je suis troublée de la crainte de perdre le cœur du roi en cessant de lui être agréable... Vous ne savez pas ce qui m'est arrivé, il y a huit jours. Le roi, sous prétexte qu'il faisait chaud, s'est mis sur mon canapé et y a passé la moitié de la nuit. Il se dégoûtera de moi et en prendra une autre... J'adore cet homme-là, je voudrais lui être agréable... Je sacrifierais ma vie pour lui plaire. » Propos d'une courtisane qui connaissait trop bien le roi pour l'aimer avec désintéressement. « Vous ne le connaissez pas, ma bonne, raconte en effet Mme Du Hausset quelques pages plus loin, en citant une réponse que lui fit Mme de Pom-

que nous sommes dans le vrai. Le relevé des dépenses de Mme de Pompadour, publié dans les *Curiosités historiques*, par M. Le Roy, in-8°, Paris, 1864, p. 214, prouve que la passion de Louis XV pour Mme de Pompadour commençait à baisser en 1750.

padour ; si le roi devait mettre ce soir dans mon appartement la dame dont vous me parlez, il la traiterait froidement devant le monde et me traiterait avec la plus grande amitié. Telle est son éducation, car il est bon par lui-même et ouvert. »

Le roi et son entourage.

Mme de Pompadour avait trop d'esprit pour ne pas comprendre qu'un homme de quarante ans, qui n'avait jamais eu une pensée sérieuse et suivie, ne pouvait être fixé que par des plaisirs purement physiques. Louis XV, dont on a dit et pensé tant de mal, ressemblait à une foule d'hommes que nous coudoyons chaque jour dans la société sans les haïr et sans les aimer. Il était moins odieusement libertin que le maréchal de Richelieu ; il était aussi vicieux que le prince de Montbarrey, que le duc de Lauzun, que le comte de Tilly et qu'une foule d'autres seigneurs qui n'ont pas pris la peine de nous raconter leurs désordres, sans, pour cela, mener une vie plus exemplaire. Entouré d'une cour où il était de bon ton de vivre dans la fainéantise, de chercher la fortune, quand on était pauvre, dans des gains illicites, dans des aumônes déguisées sous le nom de faveurs, Louis XV avait été entraîné à user dans les plaisirs ce besoin d'activité et de mouvement qui agite les hommes dont la maladie n'a pas affaibli les organes. Endormi chez lui, comme chez la plupart des seigneurs qui l'approchaient, le sentiment religieux ne pouvait dominer ses instincts matériels. Il ne savait à quoi employer ses journées et tombait à chaque instant dans un mortel ennui. Maître de tout, pouvant tout, quelque bizarres, quelque coûteuses, quelque odieuses que fussent ses fantaisies,

Louis XV n'était qu'un libertin, un paresseux et un égoïste. Heureux les Français qu'il n'ait pas été pire, qu'il n'ait pas agi comme l'auraient infailliblement fait dans la même position une foule de natures plus perverses que la sienne. Louis XV avait les vices que donne généralement le pouvoir de tout faire, et les seigneurs dont il aimait à s'entourer, ressemblaient à ces gens riches et désœuvrés qui nous offrent trop souvent le spectacle d'une existence inutile aux autres et à charge à eux-mêmes.

Comparaison entre les conséquences qu'entraînent les désordres d'un roi absolu et ceux d'un simple particulier.

Pourquoi Louis XV et ses courtisans, s'ils ne différaient pas de tant de personnes que nous avons pu connaître, sont-ils flétris et maudits par l'histoire, tandis que celles-ci n'inspirent que de l'indifférence? C'est qu'un roi a une fonction publique à remplir, c'est que ses vices comme ses largesses sont payés par une nation entière. Les désordres d'un particulier, ses profusions, ses folles dépenses méritent, sans nul doute, d'être blâmés en tant qu'il donne un funeste exemple; mais l'argent ainsi prodigué tombe dans des mains qui en feront un meilleur usage, et la ruine du dissipateur, après une vie plus ou moins brillante, n'arrêtera pas la marche de la société. Il ne peut pas en être ainsi d'un roi absolu, ses caprices n'ont aucune limite. On dépensera à Versailles, on dépensera à Choisy, à Crécy, à Bordeaux, à Strasbourg, à Lyon; on dépensera partout. Le cultivateur le plus pauvre verra le receveur des tailles vendre les portes et les fenêtres de sa chaumière pour payer les fêtes données à Strasbourg par M. de Klinglin, les feux d'artifice tirés dans le jardin de Versailles, les douze mille livres de pension

accordées à M. de Vandière, les douze mille livres que reçut Mme de Luynes, les dix mille livres données à la duchesse de Brancas avec le château du Val, les huit cent mille livres qui servirent à payer les dettes de M. d'Argenson, les dix-sept cent mille livres prodiguées chaque année à Mme de Pompadour, les deux millions trois cent mille livres (plus de dix millions d'aujourd'hui) que le roi consacra en 1751 à une acquisition d'argenterie. Le pouvoir absolu s'attaque aux sources mêmes de la vie d'une nation. Une personne très-ordinaire, comme Louis XV, peut ainsi devenir un fléau public, et pour peindre fidèlement une époque aussi curieuse, l'historien doit s'imposer la tâche de suivre dans les détails de sa vie intime l'homme que le hasard a rendu arbitre de tant d'intérêts. Ce n'est donc pas une vaine curiosité anecdotique qui nous a porté à signaler les inquiétudes auxquelles était en proie Mme de Pompadour vers la fin de l'année 1751.

Nouvelle manière de vivre de Mme de Pompadour ; ses projets de mariage pour sa fille.

La marquise avait jusqu'alors vécu dans cette espèce d'insouciance d'une courtisane qui, attachant peu de prix à la fidélité de son amant, compte pourtant assez sur l'empire de l'habitude pour se maintenir dans sa position. A partir de cette année, sa confiance fut ébranlée, et le bruit ne tarda pas à courir qu'elle avait favorisé elle-même les désordres de son royal ami. Ce fut aussi vers ce temps que la marquise laissa percer les projets ambitieux qu'elle formait pour l'établissement de sa fille Alexandrine, l'enfant de M. Lenormand d'Étioles. Élevée au couvent des filles de l'Assomption, dans un appartement préparé exprès pour elle, ayant pour gouvernante une femme de qua-

lité, appelée de son seul nom de baptême « comme les personnes de cette élévation, » ainsi que l'on disait alors, Mlle Alexandrine grandissait au milieu des cajoleries d'une foule de dames qui s'étaient mises en pension dans ce monastère, dès qu'il avait été question de l'y placer. Mme de Pompadour, qui désirait la marier, jeta les yeux sur le duc de Fronsac, fils du maréchal de Richelieu. Richelieu avait mérité par l'éclat de ses vices, sa morgue impudente et sa bassesse vis-à-vis de son maître une des plus hautes positions à la cour. Le roi fit-il lui-même à son favori la proposition d'un mariage entre son fils et la fille de Mme de Pompadour, ou bien la marquise s'adressa-t-elle directement au maréchal? Peu importe. Ce qui est certain, c'est que Richelieu, à qui l'on avait reproché l'admission assez récente de son aïeul Vignerot dans la caste nobiliaire, fut peu flatté de ces avances. Voulant à la fois ménager son crédit et éviter une alliance qui ne lui convenait pas, il allégua la nécessité où il était d'obtenir l'agrément de la maison de Lorraine, à laquelle son fils avait l'honneur de tenir par sa mère, et offrit de le solliciter, si la marquise persistait dans ses intentions. Mme de Pompadour n'insista pas, mais Richelieu subit une disgrâce qui ne pouvait être de longue durée pour un courtisan aussi indispensable. Blessée dans son amour-propre, Mme de Pompadour rêva une plus grande alliance, celle d'un bâtard du roi. Louis XV « avait eu de Mme de Vintimille, écrit Mme Du Hausset, un fils qui lui ressemblait, et de figure, et de gestes, et de manières : il s'appelait le comte du Luc. Madame le fit venir à Bellevue, et ce fut Colin son in-

tendant, qui fut chargé de trouver quelque moyen pour engager son gouverneur à l'y conduire. Ils goûtèrent chez le suisse, et madame, se promenant, eut l'air de les trouver par hasard. Elle demanda le nom de l'enfant et admira sa beauté. Sa fille arriva au même instant, et Madame les conduisit dans une figuerie où elle savait que le roi devait venir. Il s'y rendit et demanda quel était le nom de l'enfant; on le lui dit, et le roi l'entendant eut l'air embarrassé. La marquise, après un instant de silence, montrant les deux enfants au roi, s'écria : Ce serait un beau couple. Louis XV s'amusait avec la demoiselle, sans se préoccuper du jeune garçon, quand la marquise attira de nouveau son attention sur lui. Sire, voyez. — Eh quoi? dit-il, — Rien, si ce n'est qu'on croit voir son père.—Je ne savais pas, reprit en souriant Louis XV, que vous connaissiez le comte du Luc si particulièrement.—Vous devriez l'embrasser, dit Mme de Pompadour, car il est fort joli.—Je commencerai donc par la demoiselle, répliqua le roi, et il les embrassa très-froidement et avec un air contraint. » Le soir, Mme Du Hausset faisant observer « que le maître n'avait pas paru fort vif dans ses embrassements, » « il est comme cela, répondit Mme de Pompadour; mais n'est-ce pas que ces deux enfants ont l'air faits l'un pour l'autre? Si c'était Louis XIV, il ferait du jeune enfant un duc du Maine, je n'en demande pas tant; une charge et un brevet de duc pour son fils, c'est bien peu. » Puis adoptant le langage conventionnel, qui revêt les préoccupations de l'ambition ou de la cupidité des formes de l'amour véritable, elle ajouta avec feu : « C'est à cause que c'est

son fils que je le préfère à tous les petits ducs de la cour. Mes petits-enfants participeraient en ressemblance au grand-père et à la grand'mère, et ce mélange que j'ai l'espoir de voir, ferait mon bonheur un jour. » A ces mots, les larmes lui vinrent aux yeux, tant était vive l'ardeur de ses désirs. Elle dut pourtant renoncer à cet espoir; car, peu de temps après, on annonça le mariage de la jeune fille avec le fils du duc de Chaulnes, le duc de Pecquigny, et les courtisans vantèrent le bonheur de la famille de Luynes, qui allait, d'après leurs calculs, s'enrichir de plus de trente millions par cette alliance.

Retour du parlement à Paris après les vacances, novembre 1751.

La rentrée du parlement, qui devait avoir lieu le 12 novembre, vint forcer les habitants de Versailles à s'occuper de questions qui leur semblèrent bien désagréables en comparaison de celle-là. La veille du jour où les magistrats allaient reprendre leurs siéges, le ministre d'Argenson apporta à Paris des lettres de cachet qui mandaient à Versailles le premier président et deux présidents à mortier. Ils furent reçus, le jour même, par le roi en présence du conseil des ministres. Louis XV demanda les registres où étaient consignés les arrêts du parlement au sujet de l'affaire de l'hôpital général. Sur la réponse que les délibérations n'avaient pas encore été transcrites, il réclama les minutes, les mit en poche et renvoya les magistrats, en leur faisant lire un arrêt du conseil qui évoquait l'affaire, et en leur défendant de s'en occuper désormais. Quand, trois jours après, les discours et les compliments de rentrée terminés, le parlement voulut passer aux questions à l'ordre du jour, le récit de ce qui avait eu lieu à Versailles jeta

une vive émotion parmi ses membres. A la première question adressée par le président aux conseillers, M. Pinon répondit : « Monsieur, la compagnie vous déclare que la défense de délibérer étant une interdiction générale de toutes ses fonctions, elle ne peut ni n'entend continuer aucun service. » Les autres conseillers se rangèrent sans débat à l'avis qui venait d'être émis, et se retirèrent. Le soir, tout Paris s'entretint avec animation de la décision prise par le parlement et de la résolution où étaient les avocats de ne plaider devant aucun tribunal. L'irritation éclatait par des exclamations comme celle-ci : « Quel gouvernement, que celui où il n'y a ni pain, ni justice ! » Dans cette même soirée, il éclata trois incendies à Paris. Quelques jours après, des crieurs publièrent dans les rues un arrêt du Conseil annonçant que « le roi, voulant procurer quelque soulagement à sa bonne ville de Paris,... avait ordonné qu'à commencer du 1er décembre prochain,... il serait sursis à la levée et perception... des quatre sous pour livre... sur les œufs, beurre et fromages, sur les veaux, sur la volaille, gibier, cochons de lait, agneaux et chevreaux, sur les porcs, sur le charbon de bois et sur le bois à brûler. » Cette mesure, prise en vue d'apaiser l'agitation populaire, précéda la publication de lettres patentes ordonnant aux magistrats de reprendre leurs fonctions. Le parlement se soumit, en protestant qu'il « n'avait pu voir qu'avec la plus sensible douleur... le déplacement et la privation de ses minutes et les conséquences dangereuses d'un tel exemple; qu'il espérait de la bonté et de la justice du seigneur roi qu'il voudra bien... prendre en bonne part ce qu'il

était obligé par état de faire pour l'intérêt de son service et le bien de ses sujets. » Le calme n'était qu'apparent, l'irritation subsistait au fond des cœurs.

Les efforts du gouvernement pour amener le clergé à accepter l'impôt du vingtième, avaient échoué contre la résistance obstinée des ecclésiastiques, et le roi, fatigué des incessantes réclamations des évêques, avait fini par ordonner à M. de Machault de mettre fin à cette affaire, de quelque façon que ce fût. Le ministre s'était donc déterminé à convoquer une nouvelle assemblée générale du clergé pour lui demander un don gratuit, comme à l'ordinaire. « Quel blâme au ministère, s'écrie à cette occasion le marquis d'Argenson, d'avoir ainsi compromis la dignité royale et de se voir réduit à chanter la palinodie ! » Le mécontentement fut effectivement général dans toutes les classes. Le peuple fut blessé de voir s'évanouir l'espérance qu'on ferait supporter une partie de ses charges par un ordre dont les richesses excitaient son envie. Le clergé ne pardonna pas les atteintes que l'on avait essayé de porter à ses priviléges. La magistrature fut jalouse des préférences du roi pour les prélats, et le roi, irrité au dernier point des résistances des parlements. Aussi le marquis d'Argenson, à propos de cette fatale année de 1751, écrit : « Ce n'est pas la France précisément qui est en danger, c'est le gouvernement... Nous n'avons point, comme les Romains, des Visigoths ni des Sarrasins qui puissent nous envahir. Mais le gouvernement peut éprouver une révolution. Considérons qu'il n'est plus estimé ni respecté et, qui pis est, qu'il fait tout ce qu'il faut pour se perdre..... Le clergé, le militaire,

Le gouvernement renonce lever l'impôt du vingtième sur le clergé; hostilité de toutes les classes de la population contre le gouvernement

les parlements, le peuple haut et bas, tout murmure, tout se détache du gouvernement. » Presque à la même date, un ancien ministre anglais, lord Chesterfield, s'exprime ainsi sur la situation de la France : « Le roi est méprisé, et je n'en suis pas surpris; mais il en est arrivé au point d'ajouter la haine au mépris, ce qui échoit rarement à un homme en même temps..... La nation française raisonne librement, ce qu'elle n'avait point fait encore, en matière de religion et de gouvernement ; ..... les officiers aussi s'en mêlent. En un mot, tout ce que j'ai jamais rencontré dans l'histoire de symptômes avant-coureurs des grands changements et des révolutions, existe actuellement et s'augmente de jour en jour en France. »

L'année 1752 ne devait pas s'ouvrir sous de plus favorables auspices. Le roi, cédant à son antipathie pour le parlement, résolut de ne plus accorder de dispenses d'âge, mais d'exiger rigoureusement qu'un magistrat ne pût occuper son siége avant l'âge de vingt-cinq ans fixé par la loi. Cette décision, qui mettait brusquement un terme à une tolérance passée en habitude, excita d'autant plus de mécontentement, qu'elle allait diminuer encore la valeur des charges de conseillers, qui avait déjà baissé depuis le commencement du siècle. Des lettres patentes attribuant au Grand Conseil la connaissance de tout ce qui avait trait à l'hôpital général, puis la cassation d'une procédure instruite devant une des chambres du parlement arrivant à la suite de ce rappel à la stricte observation de la loi, les magistrats ne purent se dissimuler le mauvais vouloir des ministres et leur

résolution de les humilier. Ils se vengèrent de ces avanies, comme le font les classes éclairées, quand un gouvernement est assez insensé pour les dédaigner ; ils irritèrent le mécontentement populaire qui devint encore plus vif à la suite de l'emprunt de dix-huit millions contracté par la compagnie des Indes, vers la fin de 1751, pour rembourser douze millions de billets d'État. L'emprunt, disait-on partout, était destiné à remplir la cassette toujours vide du roi. Le public blâmait avec une légitime sévérité la destruction de l'escalier des ambassadeurs à Versailles, escalier remarquable par son style et décoré de peintures de Lebrun, que Louis XV avait fait abattre pour faciliter quelques arrangements intérieurs. Calculant les dépenses qu'entraînaient les voyages continuels du roi, les personnes au courant de l'état des finances faisaient ressortir, comme une preuve de la pénurie du Trésor, la nécessité où s'étaient trouvés les receveurs généraux d'émettre, en 1752, des billets à recouvrer sur les tailles de 1754. Aux questions d'argent se mêlaient les questions religieuses soulevées par une multitude de refus de sacrements dans les diocèses de Paris, de Sens, d'Orléans, de Langres, dans l'Auvergne et les provinces les plus éloignées. Les emprisonnements arbitraires, comme celui du supérieur des Célestins de Sens, que les ministres avaient fait enlever pour le punir de ses propos indiscrets contre le roi et plusieurs personnes de la cour, n'étaient pas propres à apaiser les esprits. Bien des personnes religieuses se sentaient blessées, et les adversaires de leurs croyances allaient l'être à leur tour par les procédés du gouvernement.

Le *Dictionnaire encyclopédique*, entrepris par Les partisans

et les adversaires de l'*Encyclopédie*

Diderot et d'Alembert, avait fait son apparition. Annoncé depuis longtemps, il avait soulevé contre lui des critiques prématurées et provoqué des espérances passionnées. Autour de ce célèbre répertoire des sciences humaines s'étaient groupés des généraux, des ingénieurs et une foule de personnes appartenant aux classes les plus élevées de la société. Deux mille souscripteurs attendaient la publication de chaque volume avec une fébrile impatience, et les Jésuites, d'accord cette fois avec les Jansénistes, se préoccupaient visiblement d'une œuvre à laquelle travaillaient plusieurs écrivains dont ils avaient combattu les doctrines. Quand enfin le premier volume fut livré au public, le Journal de Trévoux, ainsi nommé à cause de la ville où il s'imprimait, attaqua avec violence le *Discours préliminaire*. D'Alembert répondit au père Berthier, principal rédacteur de ce journal, une lettre vive et hautaine, et les partisans de l'Encyclopédie répétèrent partout que les Jésuites voulaient étouffer une grande et noble entreprise pour conserver des souscripteurs à leurs *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts* [1].

Thèse soutenue en Sorbonne par l'abbé de Prades.

La lutte était à peine engagée entre les philosophes et leurs adversaires, qu'un jeune abbé, de Prades, se présenta à la Sorbonne pour y subir les épreuves de la licence. Imbu des opinions qui avaient cours autour de lui, et emporté par cette hardiesse frondeuse qui est quelquefois l'apanage de la jeunesse, M. de Prades rédigea en latin une longue thèse où il

[1] C'était le titre du Journal de Trévoux.

osa critiquer, à propos de la chronologie de la Genèse, toutes les religions qui étaient apparues dans le monde, et les miracles qui s'étaient produits dans tous les temps. Voulait-il, comme l'affirme Morellet, répondre « aux objections des incrédules contre l'authenticité des livres de Moïse, contre la chronologie de la Bible, contre l'autorité de l'Église, » ou conçut-il l'audacieux projet de soutenir le déisme en pleine Sorbonne? Il est difficile de se faire une conviction sur le fond de sa pensée; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il présenta sa thèse en manuscrit au syndic de la Sorbonne, qui l'approuva et lui permit de la soutenir. L'abbé de Prades la fit donc imprimer et distribuer, et, le 18 novembre 1751, il se rendit en Sorbonne pour la développer en face d'un public nombreux, qui accueillit ses arguments par des applaudissements multipliés. Dans la chaleur de la discussion, M. de Prades avança-t-il des propositions contraires à la pureté des doctrines théologiques, ou, comme l'assure encore Morellet, « quelques docteurs fanatiques s'échauffèrent-ils, quelques fripons crurent-ils avoir trouvé le moment de se tirer de leur obscurité et d'attraper quelques bénéfices? » Le doute est fort légitime, car la proposition qui, d'après Barbier, « a le plus couru dans Paris et le plus effrayé ceux qui sont instruits de leur catéchisme, » affirmait simplement que les guérisons miraculeuses opérées par Jésus-Christ pourraient ressembler aux cures d'Esculape, si les prophètes ne les avaient pas annoncées à l'avance [1]. La liaison de l'abbé de Prades avec Dide-

[1] Voici le texte latin cité par Barbier : « *Ergo omnes morborum curationes à Christo peractæ, si seorsim sumuntur a prophetiis, qua in*

rot explique l'importance attachée aux quelques témérités qu'il avait pu avancer. Le duc de Luynes raconte que l'abbé de Prades avait communiqué sa thèse à Diderot, « auteur en partie de l'Encyclopédie ; ... que la conversation fut plus vive et plus étendue qu'il n'avait compté ;... que les arguments ou plutôt les sophismes lui firent impression, au point que l'abbé de Prades changea plusieurs choses à sa thèse, et il s'est trouvé qu'il y avait avancé des maximes que tout bon chrétien ne peut voir sans indignation..... M. Diderot, continue-t-il, avait été soupçonné de ces sentiments et même mis à la Bastille. En conséquence, on ne peut pas être étonné que la thèse de l'abbé de Prades, jointe à la lecture de l'Encyclopédie, eût renouvelé ces soupçons. » De conseiller de l'abbé, les ennemis de l'Encyclopédie firent promptement de Diderot l'auteur de la thèse, et il n'y eut bientôt chez les dévots qu'un cri d'indignation contre ce qu'ils appelaient le parti des philosophes. « Il faut voir, écrit d'Argenson, le zèle affecté de nos pauvres Jansénistes, qui voudraient ravir aux Jésuites l'honneur de haïr encore davantage le matérialisme. » L'embarras des docteurs de Sorbonne, forcés par l'émotion publique de condamner une thèse qu'ils avaient admise, était grand ; aussi se réunirent-ils plusieurs fois avant de prendre une décision. Ils refusèrent d'entendre la justification de l'abbé de Prades et finirent par l'exclure de la licence. « Les ennemis de l'Encyclopédie, écrit Barbier, ne s'en sont pas tenus là. On a fait parler M. l'archevêque de Paris, qui a

eas aliquid divini refundunt, æquivoca sunt miracula, utpote illarum habent vultum et habitum in aliquibus curationes ab Esculapio factæ. »

donné un mandement..... On y parle des brochures qui se répandent, et même de gros volumes, ce qui s'applique à notre *Dictionnaire encyclopédique*; on y dit que l'abbé de Prades est élève de philosophes matérialistes, ce qui tombe sur le sieur Diderot. » L'archevêque de Paris « a fait plus, nous apprend le duc de Luynes, car voulant éloigner de son diocèse toutes les occasions d'y laisser semer un poison si dangereux, il a obtenu deux lettres de cachet, l'une pour l'abbé de Prades,... l'autre pour l'abbé Yvon, ami dudit sieur de Prades. » « Malheur, s'écrie d'Argenson à cette occasion, malheur aux honnêtes gens paisibles, sains de cœur et d'esprit, mais qui ne maîtrisent pas assez bien leur langue sur la philosophie et la liberté ! »

Suppression des deux premiers volumes de l'*Encyclopédie*.

Les craintes des partisans de l'*Encyclopédie* ne tardèrent pas à se réaliser. Un arrêt du conseil, du 7 février 1752, supprima les deux volumes qui avaient paru, parce que Sa Majesté avait « reconnu que dans ces deux volumes on avait affecté d'insérer plusieurs maximes tendantes à détruire l'autorité royale, à établir l'esprit d'indépendance et de révolte, et, sous des noms obscurs et équivoques, à élever les fondements de l'erreur, de la corruption des mœurs, de l'irréligion, et de l'incrédulité. » Barbier ajoute, en parlant de cet arrêt : « On croit qu'on a voulu, par cette suppression prévenir le parlement, qui aurait peut-être voulu censurer ce dictionnaire et qui l'aurait fait plus sévèrement. » Tel est aussi le sentiment de d'Argenson, qui soutient que « le plus vilain rôle est celui des Jansénistes, qui ne veulent de tolérance que pour eux seuls, et..... qui, s'ils obtenaient la

charge d'inquisiteurs, seraient plus intolérants que les Jésuites. » Les magistrats ne tardèrent pas à justifier l'opinion que l'on avait de leur sévérité; ils décrétèrent de prise de corps l'auteur de la thèse, et l'abbé de Prades fut obligé de fuir en Hollande. Le bruit dont il avait été l'occasion, ne devait pas finir sitôt. L'abbé répondit à ses ennemis par une première apologie de ses doctrines, et Diderot, sous le nom de M. de Prades, réfuta dans une nouvelle apologie l'instruction pastorale de l'évêque d'Auxerre. Faisant ressortir avec adresse la diversité d'opinions qui existait entre M. de Caylus, prélat janséniste, l'archevêque de Paris et la Sorbonne, Diderot se demandait s'il ne suffisait pas « à l'évêque d'Auxerre de faire son devoir sans accuser la Faculté et Mgr l'archevêque de Paris d'avoir manqué au leur. » Suivant pas à pas le mandement du prélat, il en citait cette phrase : « La thèse du sieur de Prades se rend suspecte, non-seulement par la manière dont elle s'exprime, mais encore par les liaisons très-connues du soutenant avec les auteurs de l'*Encyclopédie;* » puis il ajoutait : « Voilà donc la Faculté de théologie, Mgr l'archevêque de Paris, Mgr l'évêque de Montauban, Mgr l'évêque d'Auxerre et une infinité d'autres personnes entraînées par leurs témoignages et convaincues que ma thèse est l'ouvrage d'un complot..... Me rendrai-je, par mon silence, complice de leur noirceur?... Non, sans doute... Que ma thèse soit bonne ou mauvaise, c'est moi seul qui l'ai faite; il n'en faut blâmer ou louer que moi. Hâtez-vous donc d'arrêter les progrès d'une calomnie..... qui fait tort à votre jugement et qui couvre de honte la Sorbonne.

En effet, à quel point d'ignorance et d'avilissement ce corps ne serait-il pas descendu, si une société d'impies avait pu former, avec quelque vraisemblance de succès, le projet de lui faire approuver ses erreurs, et qu'elle eût consommé ce projet?..... La grande maladie de notre siècle, dit Mgr d'Auxerre, c'est de vouloir appeler du tribunal de la foi à celui de la raison,..... comme si la raison souveraine et incapable d'ignorance et d'erreur ne méritait pas le sacrifice de la nôtre... Je ne connais rien de si indécent et de si injurieux contre la raison, continuait Diderot, que ces déclamations de quelques théologiens contre la raison. On dirait, à les entendre, que les hommes ne puissent entrer dans le sein du christianisme que comme un troupeau de bêtes entrent dans une étable, et qu'il faille renoncer au sens commun, soit pour embrasser notre religion, soit pour y persister. » Diderot soutenait ensuite le système de Locke contre les idées innées : « L'homme factice et imaginaire, disait-il, c'est celui à qui l'on accorde des notions antérieures à l'usage de ses sens. Ce fut la chimère de Platon, de saint Augustin et de Descartes. » Il s'applaudissait de ce que M. de Caylus l'avait jugé digne d'être censuré en compagnie de Montesquieu et de Buffon, et s'écriait : « A quoi tendent toutes ces longues discussions..... Mgr d'Auxerre ne s'est occupé si longtemps à déclamer contre les impies qui méconnaissent la loi éternelle, que pour tomber sur ceux qui dispensent de l'accomplir. Il fallait bien en venir au jésuite Gassendi qui introduit Jésus-Christ au jugement dernier, s'adressant au menteur en ces mots : Venez, le béni de mon Père,

possédez le royaume qu'il a promis à ses saints, parce que vous avez menti, invinciblement persuadé que, dans la circonstance où vous étiez, c'est moi qui vous l'ordonnais. Cette prosopopée était trop scandaleuse et trop plaisante pour n'en pas faire usage dans une instruction pastorale..... C'est au jésuite Gassendi que les ouailles de Mgr d'Auxerre ont l'obligation des belles choses qu'il a débitées sur la loi éternelle..... C'est au jésuite Lecointe qu'elles doivent ce qu'il leur enseigne sur le théisme..... Quoique Mgr d'Auxerre ait toujours la vocation de jeter du ridicule sur ces bons pères, il faut convenir que cette grâce lui manque quelquefois; sans cela, il n'aurait pas négligé quelques traits assez singuliers du jésuite Lecointe. On lit, par exemple, dans un endroit de ses mémoires... que ses compagnons et lui eurent envie de faire quelques miracles en débarquant (en Chine); mais qu'après y avoir sérieusement pensé, ils renoncèrent à ce projet..... Mgr d'Auxerre termine son instruction pastorale par une péroraison très-pathétique, dans laquelle il exhorte les pasteurs de son diocèse à s'opposer de toutes leurs forces à l'incrédulité et à ses progrès..... Mais comment un bonheur si grand, si longtemps attendu pourra-t-il arriver? L'appelant reconnaîtra-t-il enfin que son inflexible opposition aux décrets de l'Église,... que les disputes qu'il nourrit depuis quarante ans et davantage, ont fait plus d'indifférents, plus d'incrédules, que toutes les productions de la philosophie?... O cruels ennemis de Jésus-Christ!... C'est vous qui avez encouragé les peuples à lever un œil curieux sur les objets devant lesquels ils se prosternaient avec humilité... C'est

l'incroyable audace avec laquelle vos fanatiques ont affronté la persécution, qui a presque anéanti la preuve des martyrs... C'est le spectacle abominable de vos convulsions qui a ébranlé le témoignage des miracles... Vos déclamations contre les souverains pontifes, contre les évêques, contre tous les ordres de la hiérarchie ecclésiastique, ont presque achevé d'avilir cette puissance... Mes yeux ne seront plus témoins de ces maux... J'habite une contrée où la vérité peut s'exprimer sans contrainte... Qu'on soit donc satisfait ou non de mon apologie; qu'on y réponde ou qu'on n'y réponde pas, je ne perdrai plus de temps à me justifier d'une faute que je n'ai pas commise. »

De la Hollande, l'abbé de Prades s'était rendu à Potsdam. « Nous l'avons bien servi, le marquis d'Argens et moi, écrit Voltaire à Mme Denis, le 19 août 1752. Je me remercie d'avoir servi un pareil mécréant. C'est, je vous jure, le plus drôle d'hérésiarque qui ait jamais été excommunié. Il est gai, il est aimable... Si les Arius, les Jean Huss, les Luther et les Calvin avaient été de cette humeur-là, les Pères des conciles, au lieu de vouloir les brûler, se seraient pris par la main et auraient dansé en rond avec eux... La condamnation de sa thèse et le déchaînement contre lui sont au rang des absurdités scolastiques... Sa thèse était le précis d'un livre de piété qu'il voulait bonnement dédier à l'évêque de Mirepoix. Il a été tout ébahi d'être banni à la fois comme déiste et comme athée. » Voltaire ne devait pas manquer d'intervenir dans une discussion qui avait eu pour résultat la suppression des deux premiers volumes de l'Encyclopédie. Il raconta dans un petit

pamphlet, intitulé *le Tombeau de la Sorbonne*, le complot ourdi par les Jésuites contre la grande œuvre qu'il patronnait. Se servant tour à tour des armes du mépris et du ridicule contre ses adversaires, il les met en scène : il montre les Jésuites recherchant avec soin les griefs imaginaires qu'ils pourraient extraire de la thèse de l'abbé de Prades ; il fait ressortir, dans un colloque animé, les embarras des docteurs de la Sorbonne, dont les uns ne trouvent rien à objecter contre les doctrines de M. de Prades, dont les autres les attaquent sans les connaître. « J'ai lu cinq fois cette savante thèse, dit M. Digotrets, le plus savant homme de la Faculté et le meilleur logicien, et il s'en faut bien que j'y aie rien trouvé de répréhensible... Vous avez lu cinq fois la thèse, et vous n'y avez point trouvé d'erreurs? réplique Grageon. Moi, je ne l'ai lue qu'une fois, et j'y ai trouvé cent impiétés... Monsieur, reprend Foucher, comment pouvez-vous affirmer devant la Sorbonne que vous avez lu la thèse, vous qui m'avez dit, il n'y a qu'une heure, que vous ne l'avez jamais lue? Eh! comment pouvez-vous, réplique Grageon à Foucher, abuser publiquement de la confidence que je vous ai faite en particulier? vous êtes un traître. Vous êtes un menteur, répond Foucher. Grageon fend la presse et prend Foucher par le collet ; ils se donnent plusieurs coups de poing en pleine Sorbonne ; on les sépare... Les docteurs, honteux de cette scène, reprennent à la fin leurs esprits... On procède avec plus de mesure et on va aux voix... Duport d'Auville, supérieur de la communauté des philosophes de Saint-Sulpice, arrive avec une traduction de Locke dans sa poche ; il montre ce livre :

Voilà, dit-il, l'athée dans lequel l'abbé de Prades a pris sa thèse impie... S'il n'y a point d'idées innées, il n'y a point de religion chrétienne. Qu'est-ce que les idées innées, se disent les docteurs entre eux. Les plus instruits expliquent la chose... La Sorbonne consomme sa honte. Elle proscrit la thèse. Le docteur Tamponnet rédige la préface de la censure... Une chose embarrasse Tamponnet et ses confrères : comment se disculper d'avoir d'abord approuvé à l'unanimité une thèse qu'il faut condamner? Millet imagine de dire que la thèse avait été imprimée en trop petits caractères, et que les docteurs n'avaient pu la lire. » Le poète Piron exprima en vers le mépris que lui inspirait la Sorbonne, pour s'être faite l'écho de toutes les déclamations lancées contre l'abbé de Prades par des personnes incapables de comprendre sa thèse :

Vive le peuple! il est juge et prophète;
Il ranime et vieux os et carcasse[1] et squelette.
La défunte Sorbonne enfin pense aujourd'hui,
Raisonne, entend, décide et parle comme lui.
Puisse de Balaam cette nouvelle ânesse,
De l'antique bientôt nous montrer la sagesse,
De son fougueux prophète éprouver le bâton,
Ne plus braire, se taire ou bien parler raison.

Il arriva de cette suppression des premiers volumes de l'Encyclopédie ce qui arrive presque toujours quand un gouvernement tente de s'opposer à l'irrésistible courant de l'opinion publique. La persécution des philosophes devint un prétexte d'attaques nouvelles contre leurs adversaires. L'œuvre que les Jésuites avait essayé de proscrire fut soutenue avec

[1] Cette qualification dérisoire avait été donnée à la Sorbonne par l'abbé Pucelle.

vivacité, et son interdiction ne devait être que temporaire. Quant à M. de Prades, qui avait servi de prétexte à tout ce bruit, il adressa au pape une rétractation formelle des erreurs renfermées dans sa thèse. De Rome, la rétractation fut envoyée à la Sorbonne et à l'évêque de Montauban. L'abbé, réhabilité dans un mandement fort éloquent de M. de Montauban, fut apte dès lors à posséder des bénéfices; il en eut deux, un à Oppeln, l'autre à Glogau. « Il ne s'attendait pas que sa thèse dût le faire vivre du bien de l'Église, » écrivit Voltaire à d'Alembert. Dans une autre lettre de Voltaire à Richelieu, on lit : « L'abbé de Prades m'a confié que vous lui aviez offert une retraite à Richelieu avec des secours. Je reconnais bien là votre belle âme. »

La nation était trop occupée d'une lutte qui avait fini par passionner les classes éclairées, pour chercher une diversion dans les folies du carnaval. Les douleurs de la famille royale ne devaient pas non plus la distraire de questions qui captivaient au dernier point sa curiosité et excitaient son intérêt.

Mort de Mme Henriette, fille du roi, le 10 février 1752.

La fille aînée du roi, Mme Henriette, était tombée malade le 3 février. Au lieu de céder aux remèdes, la fièvre ne fit qu'empirer. Le roi et la reine, assis au chevet de leur enfant, suivirent avec un profond chagrin les phases d'une agonie douloureuse, qui se termina par la mort, le 10 février. A peine la princesse eut-elle rendu le dernier soupir, que le roi se laissa conduire à Trianon, où la marquise de Pompadour alla rejoindre la famille royale. La capitale apprit le malheur qui avait frappé le souverain par la fermeture, sur l'ordre de la police, de tous les théâtres,

de toutes les exhibitions d'animaux étrangers et de tableaux changeants. Les bals de l'Opéra cessèrent immédiatement, les noces même chez les traiteurs et dans les cabarets durent se passer de musique, et Paris prit un aspect de deuil. Dans la soirée, le corps de Mme Henriette arriva aux Tuileries et fût exposé sur un lit de parade. Mme de Beauvilliers eut à faire, pendant plusieurs jours, les honneurs d'une table de douze couverts « parfaitement bien servie, » affirme le duc de Luynes. L'avocat Barbier nous fait connaître l'opinion des classes qui payaient ces fastueuses funérailles : « On croit à Paris, nous dit-il, que cela coûte une grosse somme et n'ira pas à moins de trois cent mille livres, y compris les profits illicites. » Silencieux par bienséance durant ces jours de tristesse, le parlement n'en ressentait pas moins une vive irritation du soin que prenait le gouvernement de soustraire de plus en plus à sa juridiction le jugement des affaires importantes. Trouvant plus commode de s'adresser à des juges dont les fonctions avaient, comme nous l'avons déjà fait remarquer, une grande analogie avec celles de nos conseillers d'État, les ministres introduisaient par des évocations, ainsi que cela se pratique encore aujourd'hui, toutes les affaires qui leur convenaient, devant le grand-conseil. Certain de trouver dans des magistrats choisis par lui et dépendant pour leur avancement de son bon plaisir toute la docilité désirable, le gouvernement s'efforçait de déshabituer les populations du recours à une magistrature dont l'indépendance, dans certains cas, pouvait devenir gênante. Réduits à s'occuper des voleurs, qui assommaient les passants jusque dans les rues,

et des fruitières, cabaretiers et autres marchands, à qui fut intimé l'ordre de laisser leurs boutiques ouvertes jusqu'à dix heures du soir dans l'intérêt de la circulation, les Parisiens étaient privés depuis quelque temps déjà d'une de ces causes qui soulèvent les passions, quand un ancien oratorien, nommé Le Merre, tomba malade.

Les sacrements refusés à l'oratorien Le Merre.

Cet ecclésiastique, qui demeurait près de Sainte-Geneviève, eut recours au curé Bouëttin pour être administré. Bouëttin demanda, suivant son habitude, un billet de confession, et le malade ayant offert de se confesser à lui-même, le curé commença par exiger de son pénitent une reconnaissance formelle de la Constitution Unigenitus. Sur le refus de Le Merre de s'expliquer, Bouëttin ne voulut pas lui administrer les sacrements. Après deux sommations demeurées inutiles, le malade porta plainte au parlement. La dernière sommation avait eu lieu le 22 mars, et dès le 23 au matin, le curé de Sainte-Geneviève fut cité à comparaître. Retenu par un service solennel en mémoire du duc d'Orléans, qui venait de mourir, le curé s'excusa de se rendre sur l'heure au Palais et fut sur-le-champ décrété d'ajournement personnel. En même temps, l'archevêque fut invité à venir siéger comme duc et pair pendant l'interrogatoire de Bouëttin. M. de Beaumont s'y étant refusé sous un prétexte, les magistrats attendirent jusqu'à six heures du soir l'arrivée de Bouëttin, et après l'avoir interrogé, ils restèrent en séance une partie de la nuit pour libeller un arrêt qui défendit au curé de récidiver, sous peine de saisie de son temporel et de punition exemplaire. L'archevêque fut, en outre,

engagé à interdire les refus de sacrements et à faire administrer le sieur Le Merre.

Trois jours après, le roi manda à Versailles les présidents Molé et Pelletier Rosambo, à qui il se plaignit de la conduite du parlement et communiqua un arrêt du conseil daté de la veille 25 mars. Cet arrêt cassait celui du parlement et réservait au roi la décision de toutes les affaires concernant les refus de sacrements. Le parlement, déconcerté, se contenta de supplier Sa Majesté de s'occuper sans délai de Le Merre, dont l'état devenait de plus en plus alarmant. Louis XV promit de donner des ordres et n'en fit rien. Le 28, nouvelle sommation adressée par Le Merre au curé. Le vicaire se transporta chez le malade, exigea sa soumission à la bulle, et, sur son refus, se retira sans l'administrer. Peu d'instants après, Le Merre expira. En apprenant la mort du vieillard et le mépris qui avait été fait de ses ordres, le parlement rendit sans désemparer un arrêt de prise de corps contre le curé Bouëttin et ordonna la confiscation de ses biens; mais lorsque l'huissier chargé de l'arrêter arriva à la maison presbytérale de Saint-Étienne du Mont, M. Bouëttin avait disparu. L'huissier apposa donc les scellés sur sa demeure, et les magistrats se séparèrent vers quatre heures du matin, en remettant leur prochaine séance au 10 avril, à cause des fêtes de Pâques.

Le lendemain de cette énergique décision, l'enterrement de Le Merre se fit à Saint-Étienne au milieu d'un concours de près de dix mille personnes, parmi lesquelles se faisaient remarquer des femmes de magistrats.

La veille de la rentrée du parlement, le roi manda le premier président à Versailles, lui remit un arrêt du conseil qui cassait celui de la compagnie contre le curé de Saint-Étienne du Mont, comme attentatoire à l'autorité souveraine, et défendit la continuations des poursuites. « Sire, lui répondit le premier président, il est de notre devoir d'écouter avec respect et soumission les volontés de Votre Majesté;... mais nous serions des serviteurs infidèles si nous ne vous représentions pas... les suites funestes qu'entraîne nécessairement après soi le dernier refus de sacrements... Le schisme se manifeste, il va se produire ouvertement dans toutes les parties de votre royaume. Et quelle espérance de pouvoir l'éviter, si vous refusez à votre parlement... de l'appuyer de toute votre autorité pour réprimer ce mal dans son principe? » Le parlement arrêta qu'il serait fait des remontrances, le cours de la justice fut suspendu et les avocats fermèrent leurs cabinets. Indécis sur la conduite qu'il devait tenir, et aussi blessé des difficultés que le clergé lui suscitait par son intolérance, que des résistances du parlement, le roi voulut dans sa réponse ne donner satisfaction complète à aucune des deux parties. « J'ai examiné en mon Conseil, répondit-il à la députation qu'il reçut le 17 avril, les différentes remontrances de mon parlement. J'écouterai toujours favorablement celles qu'il me fera, lorsqu'elles auront pour objet le bien de la religion et la tranquillité de l'État... J'ai pris des mesures pour retirer le curé de Saint-Étienne du Mont d'une paroisse dans laquelle il s'est conduit d'une manière plus capable d'échauffer les esprits que de les ramener à la paix

et à la concorde. Mon intention n'a jamais été d'ôter à mon parlement toute connaissance de la matière dont il s'agit, et si je lui ai ordonné... de me rendre compte des dénonciations qui lui seront faites sur de pareils sujets, ce n'a été et ce n'est que pour me mettre en état de juger par moi-même des voies qu'il conviendra d'employer dans chaque circonstance.... Mon parlement étant pleinement instruit de mes intentions, cessera toutes les poursuites et procédures qu'il a commencées sur cette matière, et reprendra sans différer ses fonctions pour rendre justice à mes peuples. »

Arrêt de règlement rendu à la suite de cette affaire.

Profitant avec empressement du vague qui régnait dans cette réponse, où le roi, tout en reconnaissant les droits de la magistrature, voulait l'empêcher d'en user, la cour décida qu'il serait « fait registre de la réponse du roi, sans néanmoins que la cour suspendît dans l'avenir l'exercice de l'autorité qui lui était confiée, ni cessât de punir et réprimer le scandale causé par le refus public des sacrements qui serait fait à l'occasion de la Constitution Unigenitus. » Puis entrant en délibération, elle rendit cet arrêt : « Fait défense à tous ecclésiastiques de faire aucun acte tendant au schisme, notamment de faire aucun refus des sacrements, sous prétexte du défaut de représentation d'un billet de confession ou de déclaration du nom du confesseur ou d'acceptation de la bulle Unigenitus;... leur fait pareillement défense de se servir dans leurs sermons, à l'occasion de la bulle Unigenitus, des termes de novateurs, hérétiques, schismatiques, jansénistes, semi-pélagiens ou autres noms de parti, à peine contre les contrevenants

d'être poursuivis comme perturbateurs du repos public et punis suivant la rigueur des ordonnances. » Cet arrêt, imprimé à la hâte pendant la nuit, fut affiché le lendemain, dès cinq heures du matin, aux coins des rues et crié dans tous les quartiers sous le simple titre de « Arrêt du parlement. » La joie des Parisiens fut générale. Dans plus d'une famille, l'affiche fut encadrée comme une gravure.

La nouvelle d'un appel de l'évêque de Luçon au futur concile contre la bulle Unigenitus, « à cause du mal qu'elle avait fait au royaume ; » le bruit des difficultés qu'avait rencontrées M. de Verthamont dans la réforme de désordres favorisés par les Jésuites dans son diocèse ; la connaissance des mauvais traitements que lui avait fait subir l'évêque de Mirepoix, ne servaient qu'à attiser la haine des Parisiens contre leur archevêque. Les femmes de la Halle disaient hautement qu'il fallait pendre M. de Beaumont. « Je ne parle pas d'autres versions plus effrayantes, » ajoute le marquis d'Argenson.

Le roi essaie, sans succès, d'imposer silence aux partisans et aux adversaires de la bulle.

L'arrêt du conseil d'État qui devait ramener le calme dans les esprits, fut affiché le 2 mai à Paris. Sa Majesté y annonçait qu'elle allait incessamment nommer une commission de prélats et de magistrats « à l'effet de prendre, sur leur avis, les mesures qu'elle estimerait les plus convenables pour éteindre absolument toutes les disputes et réprimer également de tous côtés ce qui pourrait altérer l'accord du sacerdoce et de l'empire. » Le roi, rappelant sa déclaration du 24 mars 1730, voulait que ses sujets, de quelque état et condition qu'ils fussent, eussent pour la bulle le respect et la soumission qui sont dûs au

jugement de l'Église universelle; il renouvelait les défenses déjà faites à toute sorte de personnes, de s'attaquer et provoquer par des termes injurieux de novateurs, hérétiques, schismatiques, jansénistes; il exhortait les évêques à veiller à ce que la paix et la tranquillité fussent observées dans leurs diocèses, et il se réservait d'ordonner le renvoi des demandes et des dénonciations relatives aux refus de sacrements, soit « par devant les juges ecclésiastiques, » soit « par devant ses cours et juges. »

M. de Beaumont, non moins mécontent que le parlement de cet arrêt, voulut se faire présenter par les curés de Paris une requête où ils demanderaient à être maintenus dans l'usage d'exiger des billets de confession. Mais le parlement, qui surveillait toutes ses démarches, ne fut pas plutôt informé de sa tentative, qu'il intenta une action contre le curé de Saint-Jean, chargé de faire signer la requête par ses confrères. Le roi ayant ordonné de discontinuer les poursuites, le parlement envoya à Versailles une députation avec ordre de déclarer à Sa Majesté « que si elle persistait dans la résolution de ne pas écouter le parlement, la Compagnie ne pouvait plus, en honneur et en conscience, continuer les fonctions de ses charges. » A son retour, la députation fut couverte d'applaudissements par le peuple échelonné sur les quais pour la voir passer.

Les évêques refusent à l'avance de se soumettre aux décisions de la commission que le

Peu disposés à se soumettre aux décisions de la commission de quatre prélats et quatre magistrats nommée par le roi pour mettre d'accord les laïques et les ecclésiastiques, les évêques se réunissaient à l'archevêché afin de faire de leur côté des représen-

gouvernement veut établir.

tations à Louis XV. Une lettre, signée de cinq archevêques, seize évêques et deux agents de l'ordre du clergé, finit par résumer ainsi leurs griefs : « Sire, le silence que nous avons gardé jusqu'à présent sur les maux qui nous affligent et sur ceux dont nous sommes menacés, a eu la modération et la charité pour principe..... Nous espérions que la prévention qui a séduit le plus grand nombre des magistrats de votre parlement de Paris, se dissiperait;... mais, Sire, la plaie que ce tribunal fait à la religion devient de jour en jour si profonde que nous trahirions le ministère saint qui nous est confié, si nous différions plus longtemps à porter nos plaintes aux pieds du trône..... Pouvons-nous, en effet, Sire, sans être frappés du plus grand étonnement, voir le parlement de Paris défendre par arrêt de faire aucun refus public de sacrements, sous prétexte, dit-il, du défaut d'acceptation de la bulle Unigenitus? Quoi, un tribunal laïque juge donc que la soumission à une constitution, qui est un jugement dogmatique et irréformable de l'Église universelle, une loi de l'Église en matière de doctrine, et loi de l'État, est une chose indifférente au salut! Il prétend donc qu'on doit administrer les sacrements à une personne qui refuse de se soumettre à une telle loi, sans excepter les cas où ce refus serait obstiné, public, notoire, scandaleux? S'il détermine que, dans un tel cas, on ne peut refuser les sacrements, il pourra donc également déterminer qu'on ne peut les refuser dans tel autre cas qu'il lui plaira de désigner; s'il a l'autorité de fixer les cas dans lesquels on ne peut refuser les sacrements, pourquoi n'aurait-il pas celle de fixer les cas dans lesquels on

ne peut les administrer? Voilà donc un tribunal laïque en droit de statuer sur la suffisance ou l'insuffisance des dispositions dans lesquelles se trouve une personne par rapport à la réception des sacrements, et par conséquent en droit de décider sur ce qui rend les fidèles ou dignes ou indignes de les recevoir. » Après cette argumentation serrée qui mettait en lumière les conséquences ridicules où avait fini par conduire l'organisation d'un clergé fonctionnaire de l'État; d'un clergé qui avait l'habitude de faire punir par le bras séculier les infractions à la loi religieuse, les évêques, dans une longue liste de passages tirés des Évangiles et des Pères de l'Église, rappelaient des usages depuis longtemps modifiés par la marche progressive des nations. « Si nous parcourons les divines Écritures et la tradition, qui osera nier que, dans une affaire qui concerne la foi, ce ne soit aux évêques à juger les empereurs, et non aux empereurs à juger les évêques?... La charge des évêques est d'autant plus grande, qu'ils doivent rendre compte des rois mêmes au jugement de Dieu; car vous savez qu'encore que votre dignité vous élève au-dessus du genre humain, vous baissez la tête devant les prélats, vous recevez d'eux les sacrements, et, leur étant soumis dans l'ordre de la religion, vous suivez leurs jugements, et ils ne se rendent pas à votre volonté.,. Ozius, évêque de Cordoue, écrivait à l'empereur Constance : ... Ne vous ingérez point dans les affaires ecclésiastiques, ne prétendez point nous donner des ordres en ces matières, apprenez-les plutôt de nous... L'empereur Basile, dans sa harangue au huitième concile, s'exprimait ainsi : ... Quelque reli-

gion, quelque sagesse, quelque piété que puisse avoir un laïque, dès là qu'il est laïque, il est brebis.... L'empereur Charlemagne exprime ainsi les sentiments de son cœur sur ce sujet : Nous ne pouvons croire en aucune manière, dit-il dans une de ses ordonnances, que ceux qui n'auront point de fidélité pour Dieu et de soumission pour les pasteurs, nous seront fidèles à nous-même... François Ier, défendant aux juges ecclésiastiques de faire citer devant eux des laïques en matière purement temporelle, ajouta : Sans préjudice, toutefois de la juridiction ecclésiastique en matière de sacrements... Louis XIII reconnut encore plus distinctement cette juridiction de l'Église... » Les ordonnances de Louis XIV, comme les déclarations de Louis XV sur l'autorité des évêques, étaient soigneusement rappelées. « Ah ! Sire, s'écriaient en terminant les prélats, sera-t-il dit que sous le règne d'un prince aussi plein de religion, aussi juste, aussi puissant qu'est Votre Majesté, des magistrats, qui ne tiennent que d'elle tout ce qu'ils ont d'autorité, l'emploieront malgré vos lois les plus précises, malgré vos défenses même les plus expresses, pour ériger un tribunal dans le temple même du Dieu vivant?... Et nous tous, ministres de Jésus-Christ, premiers pasteurs de vos peuples, nous nous trouverons exposés désormais ou à prévariquer, ou à devenir les victimes de notre devoir. A Dieu ne plaise, Sire, que nous délibérions un instant entre ces deux partis... Nous irons au devant des croix et des tribulations... Votre Majesté, Sire, nous n'en pouvons douter, sera touchée du tableau (hélas ! trop fidèle) que nous lui faisons des maux qu'éprouve la religion...

Que ne devons-nous pas attendre de la religion d'un prince qui s'est montré tant de fois véritablement digne de l'auguste qualité de fils aîné de l'Église? Oui, Sire, nous espérons que Votre Majesté viendra à notre secours... Daignez, Sire, nous vous en conjurons,... daignez employer l'autorité que vous avez reçue de Dieu pour réprimer... les entreprises des magistrats,.. en cassant un arrêt aussi funeste à la religion que l'est celui du 18 du mois d'avril dernier. »

Continuation de la lutte entre le parlement et l'archevêque de Paris.

Malgré ce pathétique appel à l'intervention du roi, le parlement continua sans trève à faire exécuter ses arrêts contre les refus de sacrements. Il décréta de prise de corps le vicaire de Saint-Étienne du Mont et deux prêtres de la même église, qui s'étaient refusés à administrer un ecclésiastique connu comme janséniste. Il poursuivit le curé de Roi-Boissy, près de Beauvais, qui avait refusé de communier un paysan parce qu'il n'avait pas voulu payer sa dîme de pommes et de poires. Chaque décision du parlement était cassée par le Conseil, et souvent les crieurs vendaient à la fois les deux arrêts dans les rues. L'empressement du public à acheter ces imprimés était tel qu'il fut nécessaire de faire un deuxième tirage du placard qui annonça la condamnation des prêtres de Saint-Étienne du Mont. Une foule d'écrits plaisants ou sérieux se glissaient partout, sur la querelle entre les magistrats et le clergé. Le parlement et le conseil les condamnaient tour à tour, et le bourreau les brûlait quand tout le monde les avait lus. Ainsi la lettre où de prétendus sous-fermiers des domaines demandaient dans l'intérêt du fisc que les billets de confession fussent écrits sur papier timbré, alla rejoin-

dre sur le bûcher un écrit latin, composé de citations des Écritures saintes, qui faisait ressortir les malheurs du temps et engageait les ecclésiastiques à s'armer de courage, à redoubler de prières pour apaiser la colère de Dieu.

Maladie du Dauphin, singulières préoccupations de Louis XV.

Au milieu de l'émotion produite par la prétention du parlement de décider, selon l'expression d'un contemporain, « du corps de Jésus-Christ comme d'une affaire de boue et de lanternes, » la maladie du successeur de la couronne passa presque inaperçue. Le Dauphin avait été atteint de la petite vérole à Versailles dans les premiers jours d'août, et la maladie s'était annoncée dès le début par les symptômes les plus alarmants. Le roi averti quitta immédiatement Compiègne, et la reine se hâta le lendemain de le suivre. La Dauphine s'enferma dans l'appartement de son époux, en déclarant qu'on ne manquerait jamais de Dauphine, mais qu'il n'y avait qu'un Dauphin. Le médecin du roi Senac, fit appeler en consultation les médecins de Paris Ponce et Vernage, qui avaient l'habitude de traiter la maladie dont était atteint le prince. Le roi laissait voir un trouble extrême : il allait, venait, décachetait les lettres particulières pour apprendre ce que l'on disait dans le public de l'état de son fils. « Vous êtes un bon papa, cela me fait plaisir. Mais vous savez que nous sommes tous vos enfants, et nous partageons votre chagrin ; au reste, ayez bon courage, votre fils vous sera rendu, » dit un jour Ponce à Louis XV. Les courtisans, qui se divertissaient souvent des saillies de ce médecin plein de mérite, mais sans aucun usage du monde, s'étonnaient de l'excès d'amour

paternel que montrait le roi. Une dame plus clairvoyante répondit à Mme du Hausset, qui lui en témoignait sa surprise : « Il serait au désespoir d'avoir pour successeur un prince du sang. Il ne les aime pas et les regarde si loin de lui, qu'il en serait humilié. » Louis XV avait, comme presque tous les rois, la vague idée que la nature ne l'avait pas créé tout à fait comme un autre homme. La justesse de l'observation de cette dame se vérifia dès que le danger eut disparu. Louis XV s'écria à plusieurs reprises, en faisant allusion à ce qui aurait pu arriver : « Le roi d'Espagne aurait eu beau jeu. »

Le peuple prit peu de part à la joie que causa à la cour le rétablissement du Dauphin; on regardait ce prince comme un dévôt qui passait son temps à chanter des psaumes, et, dans ses préférences pour le parlement, le public ne pouvait aimer un homme qu'on lui représentait comme un partisan aveugle des Jésuites.

Le lendemain du *Te Deum* chanté à Notre-Dame à propos de la convalescence du Dauphin, un arrêt du conseil vint porter l'exaspération du parlement au dernier degré. Il s'agissait d'un curé de la ville de Tours qui avait refusé les sacrements à un prêtre janséniste, et qui, sur l'injonction du présidial, d'avoir à administrer le malade, avait désobéi. Le présidial avait changé le décret d'ajournement personnel lancé contre ce curé en un décret de prise de corps; mais un arrêt du conseil était intervenu, qui avait cassé la procédure commencée et ordonné que le curé reprendrait ses fonctions. C'était approuver formellement les refus de sacrements; aussi le parle-

ment, reprenant les poursuites abandonnées par le présidial de Tours, rendit-il un arrêt par lequel il ordonna : « Qu'attendu la discontinuation des poursuites par le bailliage[1] de Tours, le procès serait fait et parfait en la cour au curé de Saint-Pierre-le-Puellier ; qu'à cet effet, l'accusé sera amené sous bonne et sûre garde ès prisons de la conciergerie du Palais. » Le conseil cassa cet arrêt, et le public put lire, affichés au coin des rues, l'arrêt du parlement et l'arrêt du conseil qui l'annulait. Pendant quelques jours, il ne fut plus question de refus de sacrements; mais les Parisiens, dont les sympathies pour les parlementaires se manifestaient en toute occasion, s'amusèrent d'une foule de brochures plus ou moins piquantes sur le schisme de Tours et sur la bulle Unigenitus, dont on avait écrit l'oraison funèbre comme s'il s'agissait d'une grande dame.

Le roi accorde le rang de duchesse à la marquise de Pompadour.

Cependant les habitants de Versailles continuaient leurs réjouissances au sujet du rétablissement de l'héritier de la couronne. Le duc d'Orléans, dont la contenance embarrassée avait donné lieu à divers commentaires pendant la maladie du Dauphin, crut devoir montrer une joie plus vive que personne. Il donna une fête superbe à Saint-Cloud. Mme de Pompadour, émerveillée de tant de luxe, s'écria, en parlant à Mme de Brancas : « Il veut faire oublier les châteaux en Espagne qu'il a faits; mais en Espagne, ils en faisaient de plus solides. » Quelle était alors la position de la marquise auprès du roi, c'est ce que

[1] On donnait indifféremment le nom de Présidial, Bailliage ou Sénéchaussée, à des tribunaux composés de plusieurs juges, qui rendaient la justice sous la présidence d'un bailli ou d'un sénéchal (*Encyclopédie méthodique*, art. *Présidial* ; art. *Bailli*).

les courtisans cherchaient à deviner. Les uns la disaient sur le point de tomber en disgrâce ; les autres affirmaient qu'elle était plus puissante que jamais. Cette grave contestation fut tranchée, le 12 octobre 1752, par la publication d'un brevet royal qui accorda le rang de duchesse à la favorite. En conséquence de son nouveau titre, elle fut présentée au roi et à la reine, et, dès ce jour, elle eut le droit d'ajouter le manteau ducal à ses armoiries et de faire peindre sur son carrosse une calotte de velours.

Magnificence de la cour, misère du peuple.

Fière d'une dignité si bien méritée, la marquise continua, pendant le reste du mois, à assister aux chasses brillantes du roi, ainsi qu'aux nombreuses représentations données sur le théâtre du château, dont une seule, celle du *Devin du village*, coûta plus de cinquante mille écus. Par combien de misères se payaient ces prodigalités effrenées! Les appointements et les pensions d'une foule de serviteurs de l'État n'étaient pas payés. Le 22 septembre 1752, le comte de Saint-Germain écrivait à Pâris-Duverney : « Il y a une année que je n'ai rien touché de mes fourrages, sept mois de mes appointements et pensions sont arriérés. Je ne puis cependant m'en plaindre, car tout le monde est traité de même et se trouve dans l'indigence. »

Émeute à Rouen.

Le désir d'augmenter le revenu du marché de Rouen avait fait supprimer la vente en détail du coton filé, vente qui se faisait par de malheureuses ouvrières allant de porte en porte offrir le produit de leur travail pour en recevoir immédiatement le prix. L'ordonnance qui l'interdisait, n'avait pas été tout de suite appliquée ; mais des ordres formels, venus de

Versailles, en prescrivirent l'exécution. Un marchand, qui y avait contrevenu, ayant été mis en prison, les ouvrières s'écrient qu'on veut les faire mourir de faim ; elles s'attroupent, entraînent les ouvriers, et tous ensemble se ruent sur les magasins de blé, sur les bâteaux chargés dans le port. En un instant, le blé couvre dans certains quartiers le pavé des rues; la sédition se propage même dans les campagnes, et l'ordre, troublé par la cherté des subsistances et la légèreté coupable du gouvernement, n'est rétabli que par la force armée, non sans effusion de sang.

Le roi est accusé de spéculer sur les blés.

Pendant l'année 1751, le pain le plus ordinaire avait valu trois sous la livre (quatre sous de notre temps) [1] à Paris, où les efforts de l'administration le maintenaient au taux le plus bas. En 1752, malgré l'abondance de la récolte, le prix du pain ne baissa pas. Pourquoi? Telle fut la question que s'adressa le public. Dès le mois d'août, le bruit se répandit que le roi faisait le commerce des blés. On signalait des accaparements considérables par une compagnie; on prétendait qu'il était défendu de mettre en vente du blé nouveau, et l'on attribuait cette défense au désir qu'avait le gouvernement de se défaire à haut prix des blés qu'il avait en magasin. Le nom de certaines personnes qui avaient acquis des fortunes scandaleuses dans ce commerce illicite, sous le patronage du contrôleur général, circulait de bouche en bouche, et l'on allait jusqu'à affirmer que les subdélégués [2] ne marchaient qu'escortés de soldats, et qu'il

[1] Voir t. II, p. 380.

[2] Les subdélégués étaient les agents délégués dans la province pour exécuter les ordres de l'intendant.

était défendu aux habitants des paroisses de s'approvisionner sur leurs propres marchés. L'émotion causée dans le parlement de Rouen par ces bruits, menaçait de se communiquer à celui de Paris, à qui un des conseillers de la grand'chambre dénonça quatre-vingts magasins en outre des magasins d'ordonnance établis pour prévenir la famine. S'il ne demanda pas la punition de ces accaparements dangereux, c'est qu'il en fut empêché par les sollicitations de ses confrères; ils tenaient à n'être pas détournés de la lutte qu'ils soutenaient contre le clergé.

L'accusation portée contre Louis XV se justifie aux yeux du public par les dépenses exorbitantes de la cour.

La persuasion où l'on était que le roi spéculait sur les blés, se fondait sur le besoin d'argent que trahissaient toutes les opérations financières du gouvernement. Il venait encore de contracter un emprunt de vingt-deux millions et demi, le 17 octobre 1752. Exploitant avec une habilité déloyale la gêne des possesseurs de rentes sur la ville de Paris, qui ne recevaient qu'un intérêt de deux et demi pour cent et perdaient la moitié de leur capital, s'ils voulaient le réaliser, le gouvernement offrit d'échanger ces contrats de rente contre des billets remboursables sans intérêts en huit années consécutives, à la condition que le porteur en achèterait pour une somme égale au capital de la rente dont il voulait se défaire. Ainsi le possesseur d'un capital de quatre mille cinq cents livres placé en rentes remettait à l'État son contrat et une somme de quatre mille cinq cents livres en argent. Il recevait en échange neuf mille livres en billets. Par cette opération, il perdait l'intérêt de son argent pour rentrer dans la somme qu'il avait confiée au gouvernement. La dette publique s'accrut,

mais le roi reçut de l'argent comptant, ce qui lui permit de rebâtir Choisy et de faire à Compiègne des embellissements évalués à quatorze millions.

Les États de Bretagne demandent la suppression de l'impôt du vingtième; le roi, pour dompter leur résistance, modifie leur organisation.

Ce fut donc vers la fin de 1752 que commença à surgir dans l'imagination populaire ce fantôme que l'on devait plus tard nommer le pacte de famine. Cette même année, les États de Bretagne firent un effort pour échapper à la pression illégale qu'exerçait sur eux le gouvernement. Le clergé, la noblesse et le tiers-état avaient été unanimes, à l'ouverture des États, pour exiger la suppression de l'impôt du vingtième, en le déclarant intolérable dans le fond et dans la forme. M. de Chaulnes résista à cette exigence et finit par gagner aux vues du gouvernement une partie du clergé et du tiers-état; mais la noblesse resta inflexible dans son opposition. Pour en triompher, le roi se décida à changer arbitrairement la constitution des États. Il déclara que la résistance d'un des corps qui les composaient ne pouvait pas paralyser la bonne volonté des deux autres, et que les questions seraient vidées désormais par la majorité des suffrages. Après deux mois de vives discussions et de luttes obstinées, le gouvernement ferma les États. La noblesse protesta contre tout ce qui s'était fait de contraire à ses droits et à ses priviléges ; le gouvernement exila ou emprisonna plusieurs gentilshommes bretons, et la province apprit à ses dépens qu'il n'y avait en France ni droit ni loi à l'abri des caprices du gouvernement central.

Le bruit affaibli de ces résistances était à peine arrivé à Paris, que le parlement, enhardi par le mécontentement croissant des populations, se décida à un acte de vigueur extraordinaire.

Le parlement cite à sa barre l'archevêque de Paris et convoque les Pairs du royaume, décembre 1752.

Deux sœurs de la communauté de Sainte-Agathe, tombées malades dans le faubourg Saint-Marceau, avaient réclamé les sacrements du curé de Saint-Médard. Cet ecclésiastique avait refusé de les administrer, et l'une des sœurs était morte, quand le parlement fut instruit de ce qui se passait. Aussitôt il s'assemble et ordonne aux prêtres de Saint-Médard de venir rendre compte de leur conduite. Le curé s'enfuit, et les deux vicaires, mandés à la barre, déclarent que dans cette affaire le curé et l'archevêque avaient tout fait, que pour eux ils avaient été simples spectateurs de ce qui s'était passé. La cour résolut donc d'envoyer un de ses secrétaires demander à M. de Beaumont les motifs de sa conduite. L'archevêque répondit que le curé de Saint-Médard n'avait fait que suivre les lumières de sa conscience et les ordres de son supérieur, en ajoutant que l'administration des sacrements était un ministère qu'il tenait de Dieu seul. Sur une seconde invitation d'avoir à faire administrer la malade dans la journée même, le prélat déclara qu'il avait déjà fait connaître ses intentions et qu'il ne pouvait changer de conduite. Sans désemparer, la cour rendit un arrêt ordonnant à l'archevêque, sous peine de saisie de son temporel, de faire cesser le scandale causé par ce refus de sacrements public, réitéré et persévérant. Elle arrêta de plus qu'une convocation des Pairs aurait lieu pour le lundi suivant, afin de délibérer sur cette affaire. Sans attendre même cette assemblée solennelle, les magistrats firent procéder à la saisie du temporel de l'archevêque et décrétèrent de prise de corps les prêtres de Saint-Médard qui, sommés tour à tour

d'administrer la sœur Perpétue, s'y étaient refusés. Tous les prêtres de la paroisse s'enfuirent, en sorte qu'il fallut en faire venir d'une église voisine pour un enterrement qui devait avoir lieu le même jour.

A la nouvelle de la saisie du temporel de l'archevêque de Paris, les prélats présents dans la capitale s'assemblèrent et envoyèrent une députation à M. de Beaumont pour l'assurer de leur sympathie et pour mettre à sa disposition leurs biens. Puis ils se rendirent à Versailles au nombre de vingt-sept. Le roi répondit aux cardinaux de La Rochefoucauld et de Soubise, qui lui annoncèrent leur arrivée, qu'il était inutile que tous parussent devant lui; qu'il avait, par un arrêt de son conseil, évoqué l'affaire de la sœur Perpétue, défendu à son parlement d'en prendre connaissance à l'avenir et donné main-levée de la saisie du temporel de l'archevêque. Lorsque le premier président vint le lendemain demander au roi la permission d'assembler les Pairs pour juger l'archevêque et inviter, d'après un ancien usage, Sa Majesté à se rendre dans son sein, Louis XV s'écria, dès qu'il l'aperçut : « Monsieur le premier président, je défends à mon parlement de convoquer les Pairs. Et tirant de sa poche une lettre cachetée : Voilà un paquet, ajouta-t-il, que vous porterez à votre compagnie et que vous n'ouvrirez qu'aux chambres assemblées. Il contient mes ordres. » Cela dit, il lui tourna le dos et partit pour la chasse.

De retour au Palais, le premier président rendit compte de l'accueil qui lui avait été fait, et s'empressa de communiquer les ordres dont il était porteur. Il donna lecture d'une lettre de cachet lui défendant

de présider aucune séance où il serait question de l'affaire dont les magistrats s'occupaient, et interdisant au parlement d'y donner suite. A cette lecture, une vive clameur s'éleva de tous les coins de la salle. M. de Maupeou fut accusé d'avoir eu connaissance des ordres dont il était chargé, et quelques conseillers lui reprochèrent avec vivacité de s'être opposé à ce que Boucher, chanoine de Saint-Honoré, fût invité à administrer la sœur Perpétue. « Si M. Boucher, répliqua Maupeou, partait du cloître Saint-Honoré pour cette cérémonie, il serait suivi de quinze mille âmes en allant à Sainte-Agathe, et de quarante mille en revenant. »

Sœur Perpétue, allant mieux, fit passer un acte pardevant notaire où elle remercia le parlement des soins qu'il avait pris pour la faire administrer, et se déclara en état d'aller faire ses dévotions à sa paroisse. Peu de jours après, cette religieuse, âgée de soixante-dix-neuf ans, fut, par ordre du roi, conduite à l'abbaye de Port-Royal, et, le 29 décembre 1752, une lettre de cachet signifia aux dames de Sainte-Agathe l'ordre de renvoyer leurs pensionnaires et de quitter la maison qu'elles occupaient. Cette manière de finir une affaire toute particulière prouve une fois de plus que la force est le seul ressort des gouvernements absolus ; elle donnait raison aux philosophes qui accusaient le clergé d'employer plus souvent la contrainte que la persuasion pour subjuguer les âmes. La querelle entre le parlement et le clergé ne fut pas éteinte par cet acte d'autorité ; elle devait continuer en 1753 aussi ardente qu'en 1752[1].

[1] *Journal de Barbier*, t. III, p. 54 et suiv., 174, 189, 230 et suiv., 266

et suiv., 280 et suiv., 292 et suiv., 297, 300 et suiv., 313, 328, 333 et suiv., 339, 345 et suiv., 348, 352, 371, 372, 374, 384, 390 et suiv., 398, 404, 406, 417, 423, 424 et suiv. — *Vie privée de Louis XV*, t. II, p. 264 et suiv., 300 et suiv., 312 et suiv.; t. III, p. 121 et suiv., 239 et suiv. — *Mémoires de d'Argenson*, édit. in-12, 1858, t. III, p. 311, 326, 371; t. IV, p. 15, 20, 21, 29, 34, 35, 44, 50, 51, 55, 57, 58, 59, 62, 63, 66, 71, 74, 77, 79, 82, 84, 89, 91, 100, 114, 123, 124, 148, 186, 188. — *Mémoires et correspondances littéraires de Favart*, in-8, Paris, 1808, t. I, p. xxxix et suiv. — *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XXII, p. 248, 250, 251 et suiv. — *Mémoires de Mme Du Hausset*, p. 86, 92, 100, 114. — *La Bastille dévoilée*, in-8, Paris, 1789 (Le sieur Lafosse, receveur des tailles à La Rochelle, fut enfermé pour avoir fait voir le diable à Mme de Montbeisier). — *Histoire de la Sorbonne*, par l'abbé Duvernet, 2 vol. in-8, Paris, 1790, t. II, p. 318 et suiv. — *OEuvres complètes de Voltaire*, t. XXIX, p. 530 et suiv.; t. LVI, p. 151, 171, 238. — Extraits de la *Gazette de Hollande*, 11 février et 10 mars 1752. — *Mémoires pour servir à l'histoire du Dauphin de France*, Paris, 1777, 2 vol. in-12, t. II, p. 197 et suiv. — *Vie de Louis IX, dauphin de France*, par l'abbé de Villiers, in-8, Paris, 1779, p. 188 et suiv. — *Correspondance du comte de Saint-Germain, ministre de la guerre sous Louis XVI, avec Pâris Duverney, conseiller d'État*, de 1752 à 1764, 2 vol. in-8, Londres, 1789. — *Archives générales*, E 3438, année 1752, Brevet accordant le rang de duchesse à la marquise de Pompadour; E 3443, Lettres patentes sur le rôle des dépenses faites en argenterie, menus plaisirs et affaires de la chambre du roi, en 1751; E 3580, année 1752, Refus de sacrements, lettre du 21 novembre au lieutenant de police Berryer; X 8474, année 1752, Refus de sacrement à une dame Herment, femme d'un avocat, le 5 février; au sieur Lemerre, prêtre de Saint-Étienne-du-Mont, le 25 mars; affaire de l'abbé de Prades, le 17 décembre 1751; X 8475, année 1752, Refus de sacrements à Orléans, à Langres, refus de sacrement à cause du non-paiement de la dîme de pommes et de poires; X 8476, année 1752; X 8477, années 1752 et 1753, affaire de la communauté de Sainte-Agathe. — *Le maréchal de Saxe*, par le comte de Seilhac, in-12, Paris, 1864, p. 237 et suiv., 241 et suiv., 247, 257. — *Histoire du maréchal de Saxe*, par le baron d'Espagnac, in-12, Utrecht, 1774, t. II, p. 395. — *Souvenirs du marquis de Valfons*, in-12, 1860, p. 250. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. X, p. 387, 440, 442 et suiv.; t. XI, p. 102, 106, 139, 143, 149, 202, 206, 207, 221, 291, 295, 300, 304, 312, 359, 369, 385, 397, 401, 403, 410, 422, 434, 468, 473, 479, 487, 489, 491, 497, 499; t. XII, p. 5 et suiv., 81, 92, 94, 100, 176, 179, 204, 205, 206, 267, 275. — *Argenterie, menus plaisirs et affaires de la chambre du roi*, manuscrit de la Bibliothèque Mazarine, in-4, P 250. — *Mémoires de Morellet sur le* XVIIIe *siècle*, in-8, Paris, 1821, t. I, p. 27. — *OEuvres complètes de Diderot*, in-8, Paris, 1821, t. I, p. 384 et suiv. — *Lettres de lord Chesterfiels à son fils Stanhope*, t. II, p. 358.

LIVRE DOUZIÈME.

MADAME DE POMPADOUR DE 1753 A 1757.

Députation du parlement au roi, irritation des magistrats, déchaînement de l'opinion publique contre les Jésuites. — Les lettres de cachet, conséquence logique du gouvernement absolu. — Colère du roi contre les magistrats; scène d'intérieur. — Conspiration du comte d'Argenson et de Mme d'Estrades contre la marquise de Pompadour. — Complaisances de Mme de Pompadour pour le roi. — Le Parc aux Cerfs. — Conduite du gouvernement envers les Protestants, de 1749 à 1755. — Procédés des fonctionnaires, fanatisme des curés. — Les Protestants fuient leur patrie, le gouvernement voudrait les retenir, intolérance des évêques. — Le gouvernement réprime les désordres du clergé et ses empiétements. — Abus de pouvoir commis par les fonctionnaires, concussions, violences. — Puissance terrible mise entre les mains des fonctionnaires par les lettres de cachet. — L'opinion publique commence à réagir contre les injustices du gouvernement. — Incertitude des citoyens sur leurs droits, quelle espèce de liberté électorale leur était accordée. — Les intérêts du gouvernement central en opposition avec ceux de la nation; le capitoul David en 1750. — Un gouvernement centralisé ne respecte que les corporations composées de fonctionnaires publics. — Le parlement suspend le cours de la justice, 5 mai 1753. — Conseil tenu à Versailles. — Le parlement persiste dans sa résolution, le 9 mai 1753. — La grand'chambre à Pontoise; chansons et épigrammes contre l'archevêque de Paris. — La guerre souhaitée comme une diversion nécessaire. — Arrivée de Voltaire à Strasbourg, le 7 juillet 1753. — A peine arrivé à Berlin, Voltaire regrette Paris. — Le caractère de Frédéric l'inquiète. — La banque de Saxe, procès de Voltaire et du juif Hirschell. — Reproches de Frédéric à Voltaire. — Voltaire et Frédéric reprennent leurs

habitudes d'intimité, jalousie des courtisans et des gens de lettre, conseils donnés à Voltaire par ses amis. — Voltaire et Maupertuis, affaire Kœnig. Le docteur Akakia. — Voltaire renvoie à Frédéric sa clef de chambellan et sa croix de l'ordre du Mérite. — Voltaire quitte la Prusse, le 26 mars 1753. — Voltaire emprisonné à Francfort par le résident du roi de Prusse. — Défense faite à Voltaire de venir à Paris. — Ses vaines instances pour obtenir la permission de rentrer dans sa ville natale. — Situation pénible de Voltaire, indigne conduite de sa nièce envers lui. — Esprit du clergé d'Alsace, les Jésuites surveillent Voltaire. — Voltaire communie à Colmar. — Le gouvernement responsable de ce scandale. — Voltaire se retire en Suisse. — Luttes continuelles des Anglais et des Français dans l'Acadie et le Canada. — Mort de Jumonville; le major Washington accusé d'avoir violé le droit des gens. — Prise du fort Nécessité par les Français, le 3 juillet 1754; sensation causée par cette nouvelle en Angleterre. — Raisons de l'Angleterre pour fixer les frontières de ses colonies américaines, arguments des diplomates français; la mauvaise foi n'est admirée en politique que si elle triomphe. — Naissance d'un fils du Dauphin, 8 septembre 1753. — Chambre des vacations formée de membres du grand conseil. — Le parlement de Paris exilé à Soissons, création d'une chambre royale, 11 novembre 1753. — Les tribunaux inférieurs refusent de reconnaître la suprématie de la chambre royale. — Tendance des esprits à admirer le gouvernement de l'Angleterre. — Théories économiques rêvées par le contrôleur général et quelques intendants dans l'intérêt du peuple. — Le roi continue à gaspiller les revenus de l'État. — Négociations pour la rentrée du parlement à Paris. — Allégresse des Parisiens à la rentrée du parlement; naissance du duc de Berry, depuis Louis XVI, 23 août 1754. — État de l'opinion publique en Angleterre et en Amérique. — Luttes des Anglais et des Français dans l'Inde. — Clives. — Dupleix. — Traité de paix conclu dans l'Inde; Dupleix rappelé en Europe, 1754. — Avantages assurés aux Anglais par ce traité, ils sont surpris de l'avoir obtenu. — La France, qui, sans nécessité, fait des concessions dans l'Inde, ne veut rien abandonner de ses prétentions dans le Canada. — Changement dans le personnel du ministère, août 1754. — Projet de fixation des frontières du Canada présenté par la France. — Contre-projet envoyé par les Anglais, le 7 mars 1755. — Le contre-projet est repoussé à Versailles avec une inconcevable légèreté. — Bal à la cour en 1755, la correspondance secrète, le chevalier d'Éon. — La lettre du ministre Rouillé est une déclaration de guerre. — État comparatif des marines de France et d'Angleterre, en 1755. — Le commerce français ignore les dangers qu'il court. — Discussion au parlement d'Angleterre. — L'ordre de commencer les hostilités contre la France est donné à l'amiral Boscawen. — Les Français surpris par la guerre traitent les Anglais de pirates. — Effroi du gouvernement français à l'explosion de la guerre qu'il a suscitée. — Les attaques des Anglais dans le Canada échouent. — Contrebandiers, Mandrin. — Les Français battus sur toutes les mers, 1755. — Mesures financières, éco-

nomies arrêtées par le roi. — L'opinion publique à Paris, le gouvernement prend à la fois des mesures pour obtenir la paix et soutenir la guerre. — Neutralité de l'Espagne, union de l'Angleterre et de la Russie. — Antipathie de Louis XV et de Mme de Pompadour pour le roi de Prusse.—La mode est à Versailles de mépriser Frédéric et sa cour.— Haine personnelle de Marie-Thérèse contre Frédéric. — Le comte de Kaunitz à Aix-la-Chapelle. — Le comte de Kaunitz à Versailles. — Marie-Thérèse entretient le chargé d'affaires de France de la possibilité d'une alliance entre Vienne et Versailles. — Entraînement de Mme de Pompadour vers une alliance avec l'Autriche. — Insolence du cabinet de Versailles vis-à-vis de la Prusse. — Craintes inspirées par la Russie à Frédéric. — Correspondance secrète de Louis XV, avec cette cour, par l'intermédiaire du chevalier d'Éon. — Traité conclu entre la Prusse et l'Angleterre, le 16 janvier 1756. — Le duc de Nivernais à Berlin. — Déchaînement des courtisans de Versailles contre Frédéric. — Avances faites par Marie-Thérèse à Mme de Pompadour. — Position nouvelle de la marquise de Pompadour au moment où elle influe sur les relations de la France avec les puissances étrangères. — Le parlement depuis sa rentrée à Paris, au mois de septembre 1754. — Exil de l'archevêque de Paris à Conflans, 3 décembre 1754. — Exil des évêques de Troyes et d'Orléans et de l'archevêque d'Aix. — Rivalité entre le parlement et le grand-conseil. — Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche. — Changements apportés à cette négociation par la nouvelle de l'accord établi entre la Prusse et l'Angleterre. — Traité de Versailles, 1er mai 1756. — Joie de la France; les Français trompés par des écrivains aux gages du gouvernement. — Causes futiles et misérables du changement des alliances de la France. — Préoccupations des habitants de Paris et de Versailles. — Mme de Pompadour nommée dame du palais. — Naissance du comte de Provence, depuis Louis XVIII, 17 novembre 1755. — Tremblement de terre de Lisbonne, 1er novembre 1755. — Défense faite aux ducs et pairs de se rendre à une convocation du parlement, février 1756. — Le gouvernement veut remplacer le parlement de Paris par le grand-conseil. — Le gouvernement, dans ses attaques contre la magistrature, n'est guidé par aucune pensée de réformes utiles. — Le public comprend instinctivement les tendances du gouvernement. — Union des parlements de province à celui de Paris. — Le besoin de protection mutuelle crée le mot de classe comme mot de ralliement. — Les hostilités éclatent, 13 janvier 1756. — Attaque de Minorque, 19 avril 1756. — M. de La Galissonnière bat l'amiral Bing. — Indignation de l'Angleterre à cette nouvelle. — Dépêche de l'amiral Bing. — Prise de Mahon, 28 juin 1756. — L'Angleterre est blessée du traité conclu entre la France et l'Autriche. — Arrestation de l'amiral Bing à Portsmouth. — Adresse des comtés et des principales villes d'Angleterre pour demander une enquête sur la prise de Mahon. — Le comte de Bernis propose d'arrêter la guerre à son début; le Conseil s'y oppose.— Prévoyance de Frédéric pendant la paix. — La Russie s'unit aux cabinets de Vienne

et de Versailles. — Frédéric connait les dangers qu'il court. — Il somme Marie-Thérèse de s'expliquer sur les armements qu'elle prépare. — Frédéric envahit la Saxe, septembre 1756. — Indignation des cours de Vienne, de Versailles et de Dresde contre Frédéric. — Frédéric prouve à l'Europe la conjuration formée contre lui. — Frédéric bloque le camp de Pirna. — Il marche à la rencontre du maréchal Brown. — Victoire des Prussiens à Lowositz, 1er octobre 1756. — L'armée saxonne est faite prisonnière, le roi Auguste se retire en Pologne. — État des finances en 1756, remontrances du parlement, lit de justice du 20 août. — Mandement de l'archevêque de Paris lu à Conflans. — Le Châtelet le fait brûler par la main du bourreau. — Remontrances de la cour des Aides présentées le 14 septembre 1756. — Ordre donné au parlement de ne prendre aucune décision avant le 24 novembre. — Lit de justice du 13 décembre 1756. — Les conseillers des requêtes et des enquêtes donnent leurs démissions; quatorze membres de la grand'chambre les imitent. — Le roi mande à Versailles les membres de la grand'chambre; les évêques renvoyés dans leurs diocèses. — La grand'chambre sollicite la restitution des démissions données. Refus du roi. — Tentative d'assassinat sur Louis XV, le 5 janvier 1757. — Damiens torturé par le garde des sceaux en présence des autres ministres et du duc d'Ayen. — Attitude du roi après l'assassinat; peu de gravité de la blessure. — Récit d'un ministre sur le courage du roi. — Relation de l'attentat du 5 janvier envoyée de Paris à un prêtre de la Franche-Comté. — Attente de Paris, craintes de la bourgeoisie, indifférence du peuple. — Circulaires des ministres à l'occasion de l'assassinat commis par Damiens. — Situation pénible de Mme de Pompadour. Machault lui conseille de quitter Versailles. — Adresses des fonctionnaires à l'occasion de l'assassinat. — La grand'chambre désignée pour juger Damiens. — Premiers interrogatoires. — Les ministres demandent aux juges une vengeance éclatante. — Démence de Damiens. — Les juges ont pris le parti de le considérer comme un monstre. — Un instrument de torture d'une invention nouvelle est envoyé d'Avignon. — Dernier interrogatoire de Damiens. — Son supplice, 28 mars 1757. — Horrible spectacle donné au peuple; ce qui est arrivé à quelques-uns de ses juges. — Le roi reprend ses anciennes habitudes. — Renvoi des ministres Machault et d'Argenson, 1er février 1757.

Députation du parlement au roi, irritation des magistrats, déchaînement de l'opinion publique contre les Jésuites.

Le 3 janvier 1753, une députation de quarante-deux membres du parlement se présenta à Versailles. Le président insista sur les devoirs de la justice et se plaignit de l'enlèvement de la sœur Perpétue. Le parlement est suffisamment instruit de mes intentions par les ordres verbaux et écrits qu'il a

reçus, répondit le roi. « Quant aux ordres particuliers que j'ai jugé à propos de donner, je ne croyais pas, Monsieur, que vous eussiez osé m'en parler. » Les magistrats ordonnèrent de nouvelles et itératives remontrances, et, occupés avant tout de défendre leur influence menacée, ils tinrent à peine quelques audiences pour juger les affaires courantes.

Les refus de sacrements continuant, l'évêque d'Orléans fut sommé de faire administrer une bernardine du couvent de Saint-Loup. Le Conseil voulut intervenir, mais le parlement, par un second arrêt, condamna l'évêque à six mille livres d'amende en cas de désobéissance. Le Conseil rendit un nouvel arrêt dont la Cour refusa d'entendre la lecture, sous prétexte qu'il n'était pas accompagné de lettres patentes, et les gens du roi se rendirent à Versailles pour supplier Louis XV de l'annuler. Le roi les accueillit avec humeur : « Je veux être obéi, dit-il, de quelque manière et en quelque forme que mes volontés parviennent à mon parlement. Mon parlement ne doit s'en prendre qu'à sa conduite, si je me suis servi de la voie que j'ai employée pour lui faire connaître mes volontés. »

Irrités de cette réponse, les magistrats se livrèrent aux récriminations les plus violentes contre le comte d'Argenson, qu'on accusait de nourrir l'hostilité du roi contre les parlements. Les Jésuites, dévoués à ce ministre, partagèrent la réprobation qui s'attachait à lui ; il n'y eut pas de crimes dont le peuple ne les crût capables, ni de désordres dont il ne les rendît responsables. Ils furent accusés d'avoir brûlé le palais épiscopal de l'évêque de Luçon pour se venger d'un

mandement lancé par ce prélat contre un des leurs; d'avoir empoisonné l'archevêque de Tours, parce qu'il était janséniste; on leur reprochait même de mettre obstacle au cours régulier de la justice, quand un arrêt du Conseil défendait à un présidial de siéger, comme cela arriva à celui de Troyes, qui ne put remplir pendant trois mois ses fonctions à cause de sa persévérance à poursuivre les refus de sacrements.

Les lettres de cachet, conséquence logique du gouvernement absolu.

Paris attendait avec impatience les remontrances que préparait le parlement. Les discussions qui s'élevaient entre les commissaires chargés de les rédiger, étaient connues du public par suite d'indiscrétions calculées, et l'on savait que les magistrats faisaient une enquête au sujet des lettres de cachet délivrées contre les ennemis de la Constitution au nombre, affirmait-on, de quarante-cinq mille. L'attention était ainsi appelée sur ces actes arbitraires d'un gouvernement despotique, qui éloigne ou fait disparaître sans jugement les citoyens mal notés. Les lettres de cachet, qui ont fait tant de victimes sous l'ancien régime, sont si bien la conséquence naturelle d'un gouvernement débarrassé de la surveillance d'une presse libre, qu'elles ont reparu depuis la Révolution, toutes les fois que la France a été courbée sous le joug d'un pouvoir arbitraire. Il est si commode d'enlever un citoyen sans subir même l'ennui d'une publicité restreinte; il est si difficile d'obtenir raison d'un crime contre lequel ne peut s'élever l'opinion publique, que les gouvernants n'ont jamais reculé devant des actes de ce genre. S'imaginer qu'on empêchera l'usage des lettres de cachet ou autres procédés analogues dans un gouvernement qui n'a pas à craindre le con-

trôle de l'opinion, c'est rêver chez les détenteurs du pouvoir des vertus exceptionnelles. N'avons-nous pas vu, en 1810, un gouvernement qui semblait régulièrement constitué approuver en ces termes les procédés de l'ancien régime : « Considérant qu'il est un certain nombre de nos sujets détenus dans les prisons de l'État, sans qu'il soit convenable ni de les faire traduire devant les tribunaux, ni de les faire mettre en liberté,..... nous avons décrété..... aucun individu ne pourra être détenu dans une prison de l'État qu'en vertu d'une décision rendue sur le rapport de notre grand juge, ou de notre ministre de la police dans un conseil privé. » Ces exécutions, appelées décisions administratives, replacent le citoyen dans la position du sauvage qui n'a qu'à compter sur lui-même pour venger les attentats commis contre sa personne.

Le travail des commissaires du parlement n'arrêtait pas les poursuites contre les refus de sacrements; il en résultait un état de choses aussi anarchique que ridicule. Les magistrats refusaient d'exécuter les décisions du Conseil, sous prétexte qu'ils rédigeaient des remontrances, et ils continuaient par leurs poursuites à provoquer des arrêts semblables à ceux dont ils contestaient la légalité. Les ministres voulurent mettre fin à ce désordre par des lettres patentes qui ordonnèrent au parlement de surseoir à toutes les affaires concernant le refus de sacrements, sous peine de désobéissance. Les magistrats arrêtèrent que des remontrances seraient présentées sur ces lettres patentes, et qu'elles seraient jointes à celles que l'on préparait.

Colère du roi contre les magistrats; scène d'intérieur.

Vivement blessé de ces résistances, Louis XV allait exhaler sa mauvaise humeur chez Mme de Pompadour. « Qu'avez-vous? lui demanda-t-elle un jour qu'elle le vit entrer dans son appartement en proie à une impatience visible. — Ces grandes robes et le clergé, répondit-il, sont toujours aux couteaux tirés; ils me désolent par leurs querelles. Mais je déteste bien plus les grandes robes. Mon clergé au fond m'est attaché et fidèle, les autres voudraient me mettre en tutelle. — La fermeté, lui dit la marquise, peut seule les réduire. — Robert de Saint-Vincent[1], répliqua Louis XV, est un boute-feu que je voudrais pouvoir exiler; mais ce serait un train terrible. D'un autre côté, l'archevêque est une tête de fer qui cherche querelle. Heureusement qu'il y en a quelques-uns dans le parlement sur qui je puis compter, et qui font semblant d'être bien méchants, mais qui savent se radoucir à propos. Il m'en coûte pour cela quelques abbayes, quelques pensions secrètes... Le régent a eu bien tort de leur rendre le droit de faire des remontrances; ils finiront par perdre l'État. — Ah! Sire, s'écria M. de Gontaut en se mêlant à la conversation, il est bien fort pour que de petits robins puissent l'ébranler. — Vous ne savez pas ce qu'ils font et ce qu'ils pensent, répliqua le roi; c'est une assemblée de républicains. En voilà au reste assez; les choses comme elles sont dureront autant que moi. Causez-en un peu, Madame, continua-t-il en s'adressant à Mme de Pompadour, causez-en avec M. Berryer. » Puis, secouant les pensées sérieuses

[1] Conseiller au parlement.

qui l'avaient un instant occupé, Louis XV se mit à parler de la chasse du jour et à raconter, pour la troisième ou la quatrième fois, des traits d'originalité de son écuyer Lansmatt.

Le roi ne quitta pas de Versailles pendant tout le carême; il assista régulièrement aux sermons et à toutes les cérémonies religieuses, pieuses occupations qui n'empêchèrent pas les Parisiens d'exercer leur médisance sur l'emploi que leur maître faisait de son temps.

Conspiration du comte d'Argenson et de Mme d'Estrades contre la marquise de Pompadour.

Mme d'Estrades, quoique parente de Mme de Pompadour, s'était liée avec le ministre d'Argenson, l'ennemi de la favorite. Résolue à servir l'ambition de son amant, elle s'entendit avec lui pour attirer l'attention du roi sur Mme de Choiseul-Romanet. Cette jeune dame devait exiger pour prix de sa défaite le renvoi immédiat de la marquise. L'intrigue avait marché, un rendez-vous était donné. Le comte d'Argenson, entouré de Mme d'Estrades, de son secrétaire Dubois et du médecin Quesnay, attendait impatiemment le résultat de l'entrevue, lorsque tout à coup entre Mme de Choiseul. Mme d'Estrades court à elle les bras ouverts : Est-ce terminé? s'écrie-t-elle. « Oui, c'en est fait, je suis aimée, il est heureux; elle va être renvoyée, il m'en a donné sa parole. » A ces mots, le ministre pousse un cri de joie et, se tournant vers Quesnay : « Docteur, lui dit-il, rien n'est changé pour vous, et nous espérons bien que vous nous resterez. » — « Moi, Monsieur le comte, réplique froidement Quesnay en se levant, j'ai été attaché à Mme de Pompadour dans sa prospérité, je le serai dans sa disgrâce, » et il sortit. Je le connais,

dit Mme d'Estrades, il n'est pas homme à nous trahir. Ce ne fut pas lui, en effet, qui débarrassa Mme de Pompadour de cette rivale, ce fut le marquis de Stainville, qui fut depuis duc de Choiseul. Peu de temps après, Mme de Choiseul fut renvoyée de la cour sous prétexte d'une amourette, et Mme d'Estrades reçut l'ordre de ne plus la voir.

Complaisances de Mme de Pompadour pour le roi.

Avertie par le danger, Mme de Pompadour se persuada de plus en plus qu'elle devait continuer à favoriser les caprices de Louis XV. On parla d'entrevues secrètes, qu'aurait eues le roi dans des chambres voisines de la chapelle, où il pouvait se rendre sans être vu, et Paris eut vaguement connaissance, sous le nom d'un des quartiers de Versailles, d'un établissement dont la rumeur publique a fort exagéré l'importance.

Le Parc-aux-Cerfs.

La partie de Versailles appelée aujourd'hui le quartier Saint-Louis portait alors le nom de Parc-aux-Cerfs, en souvenir des cerfs que le roi Louis XIII y faisait élever pour ses chasses. Dans ce quartier se trouvait une maison fermant la rue Saint-Médéric et attenante à une autre dont toutes les fenêtres s'ouvraient sur la rue des Tournelles. Louis XV la jugea propre à devenir ce que l'on appelait une petite maison. Il l'acheta sous le nom d'un huissier de Paris, nommé Vallet, le 25 novembre 1755, et ne la revendit que le 27 mai 1771 à un commis des bureaux de la guerre, Jean-Baptiste Sevin[1]. Cette maison fut-elle louée par le roi avant 1755, ou en occupait-il auparavant une autre, c'est ce qu'on

[1] Cette maison, aujourd'hui transformée en un petit hôtel, porte le n° 4 de la rue Saint-Médéric.

ignore. On lit en effet dans le marquis d'Argenson, à la date du mois de mars 1753, c'est-à-dire deux années avant cette acquisition : « Le roi a une maison à Versailles où il s'éclipse chaque jour quelques heures, sans qu'on sache ce qu'il devient. » Tout ce que l'on sait, c'est que la maison de la rue Médéric appartint à Louis XV, qu'elle est petite et qu'elle ne pouvait servir qu'à loger une ou deux personnes avec les domestiques nécessaires au service. Le valet de chambre Lebel avait placé dans cette habitation une de ses anciennes femmes de charge, Mme Bertrand, et s'était réservé d'y conduire de jeunes beautés agréables à son maître.

On savait à Paris que Louis XV avait établi une espèce de ministère de ses plaisirs secrets. On y avait entendu parler d'une demoiselle Niquet, d'une demoiselle Truchon, d'une demoiselle Morfil, recrutées par ses complaisants; on savait quelles dots avaient été données à ces jeunes filles; on connaissait même les règles adoptées pour la succession des enfants qu'elles pourraient avoir. Les provinces ne tardèrent pas à apprendre les bruits qui couraient dans la capitale, et toute la France fut à même d'établir une comparaison entre les mœurs du roi et les ordres sévères qu'il multipliait pour le maintien de la religion catholique dans son royaume.

Conduite du gouvernement envers les Protestants de 1749 à 1755.

Les enlèvements d'enfants protestants continuaient avec une pieuse régularité. Tout en refusant de faire arrêter les nombreuses jeunes filles que lui signalait l'évêque d'Apt, Saint-Florentin priait le prélat de lui indiquer celles qu'il était le plus urgent de soustraire à l'influence pernicieuse de leurs familles, sauf à ac-

corder la même faveur aux autres un peu plus tard. « Vous savez, écrivait le même ministre à l'intendant Latour quelques mois après, que Mgr l'évêque d'Apt proposa de faire mettre plusieurs filles de religionnaires du lieu de La Costa au couvent de la Providence d'Apt... Il me marque que, depuis ce temps, toutes les filles de ce lieu ont disparu, et que vraisemblablement elles n'y reviendront pas tant qu'il y aura des troupes; que cependant il est informé qu'il y a deux filles, nommées Buffe, qui se sont retirées à Mérindol, et qu'il serait à propos de faire conduire dans le même couvent. Je vous envoie les ordres nécessaires à cet effet. » Nous voyons le même ministre, fidèle à son plan de conversions forcées, faire arrêter à Paris une demoiselle de La Chebaudie, que son père avait soustraite aux agents chargés de la conduire dans un couvent. Elle fut confiée aux soins d'une famille catholique qui paraît avoir mis plus de zèle à la convertir qu'à veiller sur son honneur, car « comme elle courait certains risques, » Saint-Florentin dut la confier à deux de ses oncles pour qu'ils la plaçassent dans une autre famille. Le ministre de la marine Rouillé rivalisait de zèle avec son collègue de la maison du roi. « Je suis informé, écrivait-il à l'intendant du Poitou, que les Protestants continuent leurs assemblées, et qu'ils prennent même assez peu de précautions, puisqu'on assure.... qu'il y avait au rendez-vous plusieurs chaises de poste. Le meilleur remède pour déranger ces assemblées serait de s'emparer des nommés Pradon et Bessé, fameux prédicants,... pour leur faire subir la peine portée par les édits. » L'application de cette peine, qui était la mort, était for-

tement recommandée par l'évêque d'Uzès, qui, ayant indiqué la demeure des ministres Coste et Roux, se plaignait avec vivacité qu'on ne les eût pas déjà arrêtés. Piqué des réclamations de Mgr d'Uzès, le ministre lui fit observer qu'il sentait « l'extrême avantage qu'il y aurait d'arrêter des ministres; qu'il l'avait toujours fort recommandé, mais qu'il fallait que cela ne fût pas aussi facile qu'il le pensait, puisque depuis dix ans on n'avait pu en arrêter qu'un. » L'intendant du Languedoc, M. Guignard de Saint-Priest, époux d'une des nièces du cardinal de Tencin, proposa, pour venir en aide au zèle des évêques, de faire afficher en tous lieux les signalements des ministres, avec promesse de 6,000 livres à quiconque apporterait la tête d'un d'entre eux, et de 12,000 à qui en livrerait un vivant. Si c'était un soldat, il recevrait en outre son congé absolu. Il reconnaissait qu'il pourrait arriver que quelqu'un tuât son ennemi, sous prétexte de tuer un ministre; mais, ajoutait-il: « tous les partis ont des inconvénients. » Si ce moyen, continuait-il, paraît trop vif, il faut faire arrêter les femmes et les enfants des ministres, saisir leurs biens et ne les leur rendre que s'ils s'engagent par écrit à sortir du royaume et à ne plus y revenir.

Rien ne pouvait adoucir la barbarie du gouvernement. Ce fut en vain que l'intendant Lenain fit appel à sa justice. « La disette, écrivait-il, la cherté des grains, dont les peuples, surtout dans les montagnes des Cévennes, du Gévaudan et du Velay remplies de Religionnaires, ont peine à se pourvoir, sont un nouveau motif de ménagement. Enfin je ne dois pas vous dissimuler la soumission particulière que les

Religionnaires ont témoignée à l'imposition du vingtième.... J'ajoute que, bien loin de profiter de ces circonstances pour faire de nouvelles entreprises, non-seulement ils n'ont point fait des assemblées plus nombreuses ni plus fréquentes, mais qu'au contraire ils ont observé une sorte de réserve et de mystère dans celles qu'ils ont tenues.... A l'égard des baptêmes et des mariages, il s'en fait moins que par le passé. » « Sa Majesté, lui répondit Saint-Florentin, ne trouve pas que la soumission que les Protestants du Languedoc ont affecté de marquer à l'occasion des impositions, soit un motif pour tolérer plus longtemps leurs assemblées et les autres abus où ils tombent au préjudice des lois de l'Église et de l'État. » Aussi peu enclin à écouter les plaintes des populations que les observations de ses fonctionnaires, le même Saint-Florentin écrivit au contrôleur général, à propos de violences et d'amendes exorbitantes dont avaient été victimes les habitants du Mas-d'Azil : « Je puis vous assurer que M. de Ponte d'Albaric n'a agi qu'en conformité des intentions de Sa Majesté, et que les religionnaires qui osent attaquer sa conduite sont des rebelles, qui ont abusé de l'indulgence de Sa Majesté et qui ne peuvent être réprimés trop sévèrement. » Suivant avec persévérance les voies iniques où elle s'était engagée, l'administration centrale ne tenait compte ni des lois éternelles de la morale, ni des sentiments les plus respectables du cœur humain. A propos des assemblées des Protestants, qui ne « diminuaient pas autant qu'il le pensait, » Saint-Florentin écrivait à M. de Saint-Priest : « Je pense que, dans une matière ainsi importante pour l'État,

on peut bien s'affranchir des règles communes et garder longtemps en prison les accusés, quoi qu'ils soient réputés absous par les jugements que vous rendez. » « Les Catholiques se plaignent, mandait-il dans une autre lettre au même intendant, d'être soumis au logement des gens de guerre. Sa Majesté ne veut rien changer à ce qui a été établi; mais pour donner aux anciens Catholiques un soulagement qui leur est dû, son intention est que pour les dépenses et contributions qui se font en argent, vous fassiez lever des sommes plus fortes que celles qui sont nécessaires, et que vous en employiez le revenant-bon en moins imposé sur les cottes de capitation de ces Catholiques. » Un simple particulier, un M. de Martilly, sollicitant un encouragement pour la pension qu'il venait d'établir à Nîmes, reçoit de Versailles l'assurance que l'on forcera les Protestants à lui confier leurs enfants. Un M. Nazon, médecin à Sommières, s'étant plaint que sa clientèle avait diminué depuis sa conversion au catholicisme, et ayant sollicité une gratification de l'État, Saint-Florentin juge qu'il tirera plus de profit de l'expulsion ou de l'interdiction des médecins calvinistes qui sont dans la ville. Les institutrices suisses établies à Montpellier en sont chassées par ordre de Saint-Priest, et lorsque l'ambassadeur de Hollande demande que l'on cesse d'enterrer ses compatriotes le long des chemins, et qu'on leur accorde un cimetière à Bordeaux, Saint-Florentin trouve « plusieurs inconvénients » à une pareille concession. « Tout ce qu'on peut faire, ajoute-t-il, est de donner un emplacement où il ne sera permis de faire aucun édifice, qui ne

sera désigné par aucune marque particulière ni qualifié de cimetière. » L'administration était aussi impitoyable dane ses relations avec les particuliers que dans ses ordres généraux. Un français, nommé Arnaud, réfugié à Genève, sollicite vainement, malgré l'appui de la duchesse d'Aiguillon, la permission de conduire sa femme malade dans le Dauphiné. Un hollandais, marié en France, qui voulait retourner dans sa patrie à la mort de sa femme, se voit refuser, à la demande de l'évêque de Montpellier, la permission d'emmener avec lui ses enfants. Les quatre enfants de la femme Gauthier sont arrachés à leur mère et placés dans l'hôpital de Nîmes, quand elle va rejoindre son époux en Irlande. M. Renouard, qui avait élevé une fabrique près de Château-du-Loir, ayant été dénoncé comme protestant, l'intendant Magnanville reçoit l'ordre suivant de Versailles : « Quoique celui qui me donne cet avis, n'agisse sans doute que par passion, néanmoins, s'il est à craindre que ce particulier n'établisse et n'étende sa secte,.... je crois qu'il est nécessaire de l'empêcher. Il serait aussi très-utile de faire que ses enfants fussent élevés dans la religion catholique, et, pour cet effet, de les placer par autorité dans des maisons qui y fussent propres. Je vous prie de prendre sur ce sujet tous les éclaircissements..... Il faut qu'ils soient pris avec circonspection, pour que ce particulier n'entre pas en défiance et ne fasse pas disparaître ses enfants. » Un nommé Évesque ayant demandé l'autorisation de vendre, jusqu'à concurrence d'une somme de dix mille livres, une portion de ses biens-fonds qu'il voulait mettre dans son industrie, le ministre recom-

mande à l'intendant de s'informer si sa fabrique intéressait le commerce de la localité, et « si sa conduite à l'égard de la religion n'avait rien qui s'y opposât. » Ce même ministre écrit à M. de Saint-Priest : « Je vous envoie l'arrêt que le roy a jugé à propos de rendre sur les demandes des légataires de M. de Villars. Vous verrez que Sa Majesté a annulé presque tous les legs que ce gentilhomme a faits par un pur fanatisme. »

Procédés des fonctionnaires, fanatisme des curés.

Placés ainsi au-dessus de toutes les règles par des ordres venus de Versailles, les fonctionnaires publics se croyaient tout permis contre les Protestants. Un officier du régiment de Bresse en quartier dans le Vivarais, sous prétexte de faire des baptêmes, mettait des garnisaires chez les Nouveaux Convertis et prélevait sur eux des contributions. Un sergent du régiment de Périgord en recrue à Toulouse affichait que ses soldats étaient en quartier à discrétion chez les Protestants des Cévennes. Les curés du Languedoc et les maîtres d'école « se portaient avec injustice et par de mauvais motifs à pointer ou à obmettre de pointer des enfants de nouveaux convertis. » Au sujet d'un assassinat, dont le prieur de Gazan accusait des protestants, Saint-Florentin écrivait : « J'ai vu plus d'une fois les curés attribuer aux Protestants les accidents qui arrivaient aux Catholiques. » Il mandait à M. de Chaumont, à propos d'une dénonciation du curé de Villefagnan, qui avait fait emprisonner plusieurs protestants de sa paroisse : « Leur emprisonnement et la relégation des sieurs et dame de Danville à Angoulême, a redoublé le zèle déjà très-vif du curé de Villefagnan. Il m'accable de

lettres et me dénonce presque tous ses paroissiens. Je vous prie de lui fait dire de ma part que ce n'est pas en leur faisant une guerre ouverte qu'il les convertira. » En vue de sauvegarder les finances de l'État, que tout ce zèle pouvait compromettre, Saint-Florentin recommande aux intendants de ne pas s'en rapporter « à l'avenir avec autant de facilité aux témoignages des missionnaires et curés, et même des évêques qui proposeront de faire mettre des enfants dans des maisons pour y être instruits. Dans ce cas, je vous prie de faire d'abord vérifier les facultés de leurs parents et de m'en informer. »

Les Protestants fuient leur patrie, le gouvernement voudrait les retenir, intolérance des évêques.

Ainsi poursuivis jusque dans leurs affections de famille, ainsi gênés dans leur industrie et privés de toute sécurité par le gouvernement, les Protestants avaient, en 1752, repris en foule la route de l'étranger. Les demandes tendant à obtenir la permission de vendre des biens affluaient à Versailles, et tous les jours des français tentaient de franchir la frontière pour aller chercher loin de leur patrie le droit d'élever leurs enfants et de vivre de leur travail [1]. Effrayés des conséquences de sa conduite, le ministre Saint-Florentin écrivit à Saint-Priest : « Je suis très-fâché d'apprendre les mesures que les puissances étrangères prennent pour attirer nos Religionnaires... ... Il est de la dernière importance que vous tâchiez de prévenir, par toutes sortes de moyens, la perte que l'État en peut souffrir. » Il ordonna, dans une autre lettre, de faire le procès, suivant la rigueur des or-

[1] Le volume des *Archives générales*, E 3513, année 1752, est rempli de noms de protestants arrêtés aux frontières, et de demandes en autorisation de vente de biens.

donnances, à des fugitifs arrêtés sur les frontières du Dauphiné et du Languedoc. Réfléchissant ensuite au peu d'efficacité des moyens violents, le ministre essaya de combattre l'intolérance des évêques, dont les uns exigeaient, avant de marier deux protestants, qu'ils signassent une profession de foi catholique, tandis que les autres accordaient, à titre de concession, que cette profession de foi se ferait seulement devant témoins. « Les Protestants verront toujours un piége manifeste, écrivait Saint-Florentin à Saint-Priest, dans des professions de foi écrites qui les exposeront après leur mariage à des peines afflictives, non-seulement à raison de tout acte antérieur de protestantisme, mais encore parce qu'ils ne feront pas des actes extérieurs de catholicité. Ils se plaindront que dans le cas où il n'y a contre la plupart d'entre eux que des présomptions tirées de leur naissance et de la non-fréquentation des églises, on les traite plus durement qu'une multitude d'impies et de déistes déclarés dont le royaume est rempli, et de qui on n'exige ni des professions de foi en les mariant, ni une pratique extérieure de notre religion après le mariage. D'ailleurs.... ces professions de foi par écrit n'ont, ni dans l'autorité de l'Église, ni dans celle de l'État, un fondement qui les rende indispensables.... Je ne me persuade pas qu'elles ayent jamais servi à ramener un seul protestant. Si quelqu'un a paru s'y soumettre, l'honneur y a seulement eu part, comme l'évêque d'Alais en convient lui-même.... Ce sont toutes ces rigueurs qui ont causé le désastre auquel il s'agit de remédier, et non la tolérance qu'il reproche assez ouvertement au gouver-

nement; les lois pénales qu'il ne cesse de réclamer, ont toujours été exécutées. Mais l'expérience.... montre assez qu'elles ne suffisent pas pour extirper l'hérésie; et que la douceur, la patience et la charité sont les véritables moyens que la Providence a elle-même employés et qu'elle a laissés aux pasteurs pour l'établissement de la foy. » Dans une lettre à l'évêque de Montpellier, qui voulait que l'abjuration eût lieu devant témoins, le même ministre disait : « Il ne faut pas se flatter de faire goûter ce dernier parti comme un adoucissement.... Je ne saurais trop vous répéter que Sa Majesté est dans l'intention d'user de toute son autorité pour faire cesser les assemblées et même pour faire arrêter les ministres, comme vous me le demandez; mais elle désire que vous concouriez par votre condescendance au rétablissement de l'ordre... » Sur le refus de l'évêque, le ministre se plaint à M. de Saint-Priest, en ajoutant : « Il est fâcheux que dans le temps même où on cherche des moyens de conciliation, MM. les évêques semblent affecter de s'en écarter... Je ne sais si, à la fin, le roy ne se rebutera pas de punir des contraventions que ces mêmes rigueurs rendent en quelque façon nécessaires et excusables. » « Je ne saurais concevoir, écrivait-il au même intendant à propos du mariage d'un M. Toulouze avec une demoiselle Aubrespi, je ne saurais concevoir comment M. l'évêque d'Agde peut avoir dicté à ces gens une déclaration telle qu'ils rapportent.... La déclaration qu'ils ont donnée, devrait au moins satisfaire, puisqu'elle peut être considérée comme une abjuration par écrit, et que MM. les évêques du Languedoc

ne demandent autre chose que de pareils actes pour faire départir la bénédiction. »

Au milieu de ses embarras, Saint-Florentin s'adressa à l'ancien procureur-général du parlement de Paris et le pria de lui communiquer les mémoires qu'il pourrait avoir sur un projet conçu par le cardinal Fleury, en 1728, « de faire, sur le sujet des mariages, un règlement mitigé qui autoriserait en faveur des Nouveaux Convertis une espèce de mariage, dont le contrat ou engagement serait simplement béni par le prêtre avec l'eau et le signe de la croix; qui, sans être sacrement, aurait cependant tous les états civils. » Les pertes que l'émigration faisait subir au royaume, impressionnaient tellement le cabinet de Versailles, qu'à propos d'un réfugié qui demandait à rentrer en France, le ministre écrivait, le 17 juin 1753 : « Je pense, comme vous, qu'il est à propos de lui accorder cette grâce, ainsi qu'à tous les autres religionnaires sortis depuis peu du royaume et qui ne sont pas notés comme fanatiques; c'est regagner des sujets. » Comme les ordonnances prescrivaient aux Protestants d'abjurer avant de rentrer dans leur patrie, Saint-Florentin ajoute : On peut tourner la difficulté, « en supposant qu'ils n'ont pas quitté le royaume à demeure et qu'ils ne sont coupables que d'être sortis sans passeports. »

Le gouvernement réprime les désordres du clergé et ses empiétements.

Après avoir fait de grandes concessions au clergé et lui avoir accordé une énorme influence, le gouvernement était obligé de réprimer les désordres de certains membres de ce corps privilégié. L'évêque de Meaux reçut du roi l'ordre de faire enfermer à

l'hôpital de Paris le vicaire de Claye pour un crime que les lois auraient plus sévèrement réprimé chez un laïque. Le provincial des Cordeliers de Lons-le-Saulnier fut invité à ramener l'ordre dans sa maison de Chalons-sur-Saône; et les religieuses de la Providence de Beaucaire, à remplir le but de leur fondation en recevant des filles de mauvaise vie, ce qu'elles n'avaient jamais fait. L'évêque de Tarbes reçut l'ordre de réprimander un de ses curés à propos de son esprit séditieux et des calomnies qu'il avait osé répandre. « Sa Majesté, ajoutait le ministre, m'a aussi chargé de vous marquer sa surprise de l'ordonnance que vous avez rendue au bas de la requête de ce curé. Il lui a paru abusif non-seulement que vous ayez entrepris de faire des actes de juridiction contentieuse, mais encore que la procédure criminelle que vous avez commencée, regarde un laïque et concerne des faits qui ne participent absolument en rien du spirituel. Sa Majesté vous exhorte à vous contenir dorénavant avec plus d'attention dans les bornes de votre autorité. »

Abus de pouvoir commis par les fonctionnaires, concessions, violences.

Souvent les fonctionnaires délégués dans les provinces par le gouvernement central écrasaient sous leur pouvoir arbitraire les populations, qu'elles fussent catholiques ou protestantes. A Cette, le lieutenant du roi contraignit un jour par la force un habitant de la ville à se marier. Une autre fois, il fit mettre en prison un vieillard de plus de soixante ans, parce que son fils s'était évadé du cachot où il était enfermé. Il taxait les denrées que les paysans apportaient du dehors, et prenait pour lui ce qui lui plaisait; il se constituait juge de toutes les affaires dont

on venait l'entretenir, et faisait emprisonner celle des parties qui n'avait pas réclamé son arbitrage. Les officiers de l'état-major de Montpellier convoquaient les habitants « pour des faits étrangers à leur service, connaissaient de leurs différends civils et criminels et condamnaient militairement qui il leur plaisait ; » ils allaient, ajoute Saint-Florentin, qui se plaint de leur conduite, jusqu'à les « jeter dans les cachots et les y faire battre. » Le chevalier de Villefort, gouverneur des îles Sainte-Marguerite, vendait chèrement à ses prisonniers des aliments de mauvaise qualité. Les officiers sous ses ordres s'autorisaient de ses exactions pour ne pas entretenir le nombre d'hommes dont ils touchaient la solde, et pour inscrire sur les rôles de leur compagnie, moyennant finance, des personnes qui désiraient se soustraire au service de garde-côtes. Les magistrats, s'il faut en croire Saint-Florentin écrivant à Bonrepos, n'étaient pas mieux disposés à observer les lois et à les faire respecter. Il accuse, en effet, ceux de Toulouse de donner l'exemple des jeux de hasard et de tolérer la vente à faux poids dans toute la ville.

Puissance terrible mise entre les mains des fonctionnaires par les lettres de cachet.

Les lettres de cachet armaient d'un pouvoir effrayant ces fonctionnaires si disposés à n'écouter que leurs caprices et leurs intérêts. Les demandes de renseignements sur des personnes contre lesquelles on sollicite de ces terribles lettres, remplissent les correspondances des ministres pendant les années 1750 à 55. Des pères en réclament contre leurs femmes ou leurs fils, des frères contre leurs frères ou leurs sœurs, des sœurs contre leurs frères. Un fonctionnaire public était-il votre ennemi

ou avait-il un intérêt quelconque à favoriser les mauvaises passions d'un membre de votre famille, vous étiez exposé à perdre à la fois votre fortune et votre liberté.

L'opinion publique commence à réagir contre les injustices du gouvernement.

Heureusement pour l'humanité, il existe dans le monde une puissance insaisissable qui finit par briser les liens les plus forts de la servitude, par déjouer les plans les mieux calculés et par amener au sein des pouvoirs les plus unis des déchirements qui affranchissent les peuples. Le réseau des fonctionnaires, chargés de contenir la nation et de la ployer à l'obéissance, était matériellement toujours le même; mais l'esprit de ces fonctionnaires était changé. C'était en vain que le gouvernement de Versailles recommandait d'entretenir quelques postes le long du Rhône afin d'empêcher l'émigration des ouvriers. Au moment même où Saint-Florentin félicitait le comte de Moncan sur la prise du ministre protestant Fléchier, le capitaine de Pontual, qui avait arrêté le ministre Molines, se voyait traité avec mépris par ses camarades du régiment de la Ferronays. « Les troupes, dit laconiquement la dépêche adressée à Versailles, ont le préjugé qu'elles ne sont pas faites pour inquiéter les gens de la religion. » Le maréchal de Richelieu et le garde des sceaux « penchent pour le tolérantisme, mais ils ont scandalisé les évêques rigoristes et consciencieux, » écrit le marquis d'Argenson. Parti avec l'ordre du roi « de pousser les Huguenots à outrance et de détruire cette engeance, » à ce qu'affirme encore d'Argenson, Richelieu fit afficher, en arrivant dans le Languedoc, qu'il fallait « dissoudre toute assemblée de Hugue-

nots, ne fût-elle que de quatre personnes;.... que tous les mariages faits au désert..... eussent à se faire réhabiliter devant les prêtres catholiques. » Puis, sans s'inquiéter de l'exécution de ses proclamations, il se rendit à son château de Richelieu, après avoir donné la liberté à des protestants qui étaient retenus en prison au delà du terme fixé par leur condamnation. Saint-Florentin, à cette nouvelle, se plaignit à Richelieu de l'usage qu'il avait fait de son pouvoir. « Un règlement arrêté par le feu roi, lui manda-t-il, défend de rendre la liberté à toutes personnes condamnées aux galères pour fait de religion. Sa Majesté n'a jamais révoqué ce règlement. » Preuve nouvelle et irrécusable qu'un gouvernement absolu ne respecte aucune loi. Quand on songe que cette odieuse proscription frappait la portion de la population à laquelle un intendant de la fin du XVIIe siècle, un de ses ennemis, rendait hommage en ces termes : « Tous les Nouveaux Convertis sont plus à leur aise, plus laborieux et plus industrieux que les anciens Catholiques, » il est impossible de ne pas être étonné de la vitalité que doit posséder un peuple pour réagir contre les continuelles entraves mises à ses progrès par les hommes qui se vantent de le diriger. Les plaintes de Saint-Florentin sur le peu d'activité du commerce en 1751, malgré la paix, se comprennent dans un pays où l'industrie dépendait de mobiles caprices, et où les agriculteurs réclamaient en vain la destruction du gibier, qui dévorait chaque année leurs récoltes.

Incertitude des citoyens sur leurs droits,

Les citoyens isolés ne savaient jamais ce qui était permis. Lorsqu'en 1728, les habitants de Noyon

quelle espèce de liberté électorale leur était accordée.

avaient voulu élire un maire, ils avaient été avertis qu'ils agiraient imprudemment s'ils nommaient M. Boutentin, parce que ce choix serait désagréable à l'évêque. Lorsqu'en 1753, le maréchal de Belle-Isle sollicita l'intervention du ministre dans une élection, Saint-Florentin lui répondit : « Messieurs André Villet et Rémuzat l'aîné vous étant agréables, je serais fort aise qu'ils fussent échevins l'année prochaine ; mais il ne m'est pas possible de les faire élire, comme vous le désirez, ni même de contribuer en quelque manière que ce soit à leur élection. Ce serait m'écarter des intentions du roi, qui, par un règlement de 1717, a pris toutes les précautions nécessaires pour rendre ces sortes d'élections parfaitement libres. » Le même ministre, qui montrait tant de respect, en paroles suivant l'usage, pour les droits des citoyens, avait écrit, en 1750, à M. de Tavanes : « Il est juste d'apprendre aux maires et aux échevins de Bourgogne à ne pas se révolter contre l'autorité et à ne pas remettre leurs places par dépit ou par caprice. Vous voudrez bien mettre le sieur Bizot dans les prisons de Saint-Seine pour quinze jours,... et vous lui ferez, s'il vous plaît, notifier à sa sortie qu'il ait à reprendre les fonctions de l'échevinage, et que s'il s'en acquitte mal, le roi le fera sévèrement punir. »

Les intérêts du gouvernement central en opposition avec ceux de la nation. Le capitoul David en 1750.

Le gouvernement central cherchait, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, à se renseigner le mieux possible sur le caractère et la capacité de ses agents. Il était en général beaucoup plus impartial et plus juste, en tout ce qui touchait aux intérêts des citoyens, que les administrateurs qu'il déléguait dans les pro-

vinces. Mais le peu de bien qu'il faisait n'était qu'un faible remède apporté au mal extrême produit par une centralisation administrative, qui avait peu à peu fait perdre aux Français le sentiment de leurs droits et propagé l'esprit de servitude dans les provinces. La centralisation française, qui a servi de type à tous les gouvernements absolus, est un legs de l'ancien régime. Son maintien est une erreur de la Révolution, qui aurait fini par la détruire, si la terreur du sabre n'avait pas succédé à la terreur des échafauds. Comment est-il possible, en effet, de gouverner de loin des populations nombreuses, d'agir et de penser pour elles, si elles ne sont pas disciplinées comme des soldats? Quelle dignité peut garder un peuple, qui accepte dans la vie civile l'organisation d'un régiment. La tendance de tout gouvernement est d'imposer sa volonté, quelle qu'elle soit; les intérêts des citoyens ne balanceront jamais la passion de dominer dont est possédé un homme investi d'un pouvoir quelconque. Nous trouvons dans la correspondance des ministres, à la date de 1750, une preuve frappante de l'opposition d'intérêts qui peut se produire entre le pouvoir central et les citoyens. Saint-Florentin écrivait à l'intendant Lenain, le 19 mai : « On vient de me faire un portrait fort désavantageux du sieur David, capitoul de Toulouse. On dit qu'il est passionné et entreprenant, qu'il ne connaît ni règle ni subordination et qu'il abuse de son pouvoir pour vexer le peuple. D'ailleurs, on ne m'a articulé aucun fait contre luy, et il pourroit se faire que l'on cherchât à le noircir, parce qu'il fait son devoir... Cependant mon intention étant de ne négli-

ger aucun avis, quand l'auteur m'en est connu et qu'il peut tendre au bien public, je désire être particulièrement instruit de la conduite du sieur David... » La phrase suivante était biffée dans la lettre : « J'ai toujours bien pensé que son zèle pouvoit être quelquefois porté trop loin, mais je lui ay toujours cru de la probité et de l'intelligence. » Saint-Florentin, on le voit, connaissait fort bien les défauts du capitoul David ; mais le zèle de David en faisait un instrument utile. Qu'importait dès lors que les habitants de Toulouse souffrissent de ses abus de pouvoir, pourvu que les ordres de Versailles trouvassent en lui un exécuteur aveugle et fidèle ? L'auteur principal du meurtre de Calas montrait, dès 1750, douze années avant la lamentable catastrophe, tous les défauts qui ne distinguent que trop souvent les fonctionnaires ambitieux. Il était prêt à épouser jusqu'à l'injustice les passions du pouvoir central.

Un gouvernement centralisé ne respecte que les corporations composées de fonctionnaires publics.

Il n'y avait réellement que les corporations des fonctionnaires qui pussent se défendre contre l'insolence et le despotisme déployés dans toutes les provinces par les militaires. Elles seules pouvaient imposer quelque frein au pouvoir. Dans les continuelles disputes que suscitaient les questions de préséance entre les officiers et les magistrats, les ministres se montraient à chaque instant indécis. « Je n'ai pas encore vu agiter la question de savoir où doit être placée une livrée dans une procession solennelle, écrit Saint-Florentin à M. de Montalembert. Il est certain que le président aurait raison de ne pas souffrir que la vôtre vous suivît et le précédât. C'est à vous de savoir ce qui s'est pratiqué du temps de vos prédécesseurs. » Un

fauteuil et un prie-Dieu usurpés à l'église par le commandant de Colmar, M. de Mauconseil, embarrassèrent beaucoup Versailles à cause de l'émotion qu'en ressentit le conseil souverain d'Alsace. Nous trouvons également, dans la correspondance ministérielle, des indices nombreux des inquiétudes que causaient les querelles de la magistrature et du clergé. Saint-Florentin s'adressait tour à tour à chaque parti pour recommander la modération [1].

Le parlement suspend le cours de la justice, 5 mai 1753.

La résistance obstinée du parlement de Paris aux volontés royales avait en effet fini par devenir menaçante pour la tranquillité publique. Le parlement, qui avait différé de jour en jour la rédaction définitive de ses remontrances, envoya une députation à Versailles. Le roi demanda le sujet des remontrances, et, sous prétexte qu'il avait déjà répondu à la plupart

[1] *Journal de Barbier*, t. III, p. 225, 430 et suiv., 443 et suiv., 449, 453, 459. — *Vie privée de Louis XV*, t. II, p. 274 et suiv. — *Mémoires du marquis d'Argenson*, édit. de 1858, t. IV, p. 27, 59, 117, 120, 121, 123, 129 et suiv., 130, 174. — *Mémoires du marquis d'Argenson*, publiés par la Société de l'Histoire de France, in-8, t. VII, p. 385. — *Mémoires du maréchal de Richelieu*, t. VIII, p. 254 et suiv. — *Mémoires de Mme du Hausset*, p. 94 et suiv., 106 et suiv , 109, 116 et suiv., 132. — *Mémoires de Marmontel*, t. II, p. 32 et suiv. — *Archives générales*, E 3510, année 1749; E 3511, année 1750; E 3512, année 1751; E 3513, année 1752; E 3514, année 1753; E 3515, année 1754; E 3516, année 1755; E 3560, année 1729; E 3565, année 1728; E 3566, année 1729, Réclamations contre l'abondance du giber; E 3580, année 1756; E 3586, année 1751, 1752, Réclamations contre l'abondance du gibier; E 3587, année 1753, 1754, Réclamations contre l'abondance du gibier; TT 325; TT 334; K 1268; K 1283; X 8477, année 1753, Affaire de la sœur Perpétue; X 8478, année 1753. – *Mémoires du duc de Luynes*, t. XII, p. 333 et suiv., 365; t. XIII, p. 435, 437. — *Curiosités historiques sur Louis XIV, Louis XV, Mme de Maintenon, Mme de Pompadour, Mme du Barry*, par J. A. Le Roi, in-8°, Paris, 1864, p. 229 et suiv .— *Histoire du conseil souverain d'Alsace*, par MM. Pillot et de Neyremand, grand in-8°, Paris, 1860, p. 310 et suiv.

des observations que voulait lui faire le parlement, il refusa de les recevoir et ordonna l'enregistrement de ses lettres patentes du 22 février, qui interdisaient toute discussion sur les refus de sacrements. Les magistrats entrèrent immédiatement en délibération et rendirent, sans désemparer, l'arrêt suivant : « La Cour, toutes les chambres assemblées..., attendu que, dans l'impossibilité où elle est de faire parvenir la vérité jusqu'au trône par les obstacles qu'opposent les gens malintentionnés, en continuant à surprendre la religion du roi contre le bien de son service, le maintien de l'ordre et la tranquillité publique, elle n'a plus d'autre ressource que dans sa vigilance,... a arrêté que, pour vaquer à cette fonction importante et indispensable, les chambres demeureront assemblées, tout autre service cessant, jusqu'à ce qu'il ait plu audit seigneur roi d'écouter favorablement... les remontrances, qui, dans leur contenu, n'ont pour objet que le bien de la religion et la tranquillité de l'État. » Les remontrances que le roi n'avait pas voulu entendre, ne tardèrent pas à être imprimées, et le public put y lire que l'abus des ordres obtenus par les chefs du clergé avait été porté « jusqu'à interdire, au nom du roi, à des prêtres l'exercice des fonctions et droits attachés à leurs titres; qu'un grand nombre de curés avaient été enlevés à leurs paroisses, de religieuses à leurs monastères, et que des citoyens de tout état s'étaient vus privés de leur liberté légitime. » Les magistrats terminaient ainsi leurs plaintes : « Si les personnes qui abusent de la confiance de Votre Majesté prétendent nous réduire à la seule alternative, ou de manquer à notre devoir, ou d'encou-

rir votre disgrâce, nous leur déclarons que notre zèle est sans borne, et que nous nous sentons assez de courage pour être la victime de notre fidélité. »

Après cette accusation, qu'on savait être dirigée contre le ministre d'Argenson, car plusieurs des membres du parlement étaient allés jusqu'à demander qu'il fût nominalement désigné; après l'engagement de résister pris par le parlement d'une manière aussi nette, il était impossible que les magistrats se soumissent sans déshonneur. Aussi, sur l'ordre réitéré qui leur fut donné par le roi « de reprendre leurs fonctions et d'enregistrer les lettres patentes du 22 février, le tout à peine de désobéissance et d'indignation, » n'y eut-il aucune hésitation dans le parlement; il refusa et persista dans son arrêté du 5 mai, en déclarant qu'il ne pourrait, « sans manquer à son devoir et à son serment, obtempérer auxdites lettres. » Dès ce moment, Paris s'attendit à des mesures répressives, et comme les plaisanteries se mêlent souvent aux affaires sérieuses, le bruit courut que l'archevêque de Paris s'était inspiré de l'opéra d'*Hésiode* pour inviter ses prêtres à soutenir le ministère; on mit même dans sa bouche ces paroles du roi aux sacrificateurs :

Que chacun de vous me seconde!
Les rois sont les sujets des dieux;
C'est en obéissant aux cieux
Qu'ils doivent commander au monde.

Conseil tenu à Versailles.

Le Conseil qui se tint à Versailles fut très-agité. Le maréchal de Noailles et le garde des sceaux

Machault étaient d'avis de ne pas pousser à bout le parlement. Le comte d'Argenson prétendit, au contraire, que les magistrats finiraient par céder, et il fut appuyé dans ses sentiments de sévérité par le Dauphin, qui s'écria : « On peut bien se passer de parlement, mais on ne peut se passer d'évêques. » « Faites comme vous voudrez, mais je veux être obéi, » dit le roi, en sortant du Conseil... Le Dauphin ravi lui sauta au cou et l'embrassa. Les courtisans répétèrent à l'envi qu'il fallait « que le roi fût obéi, qu'autrement il n'y aurait que confusion et anarchie ; que tout le mal provenait de ce qu'on avait laissé aller le parlement trop loin. »

Le 8 mai au soir, les commandants des compagnies de mousquetaires furent mandés à Versailles. Dans la nuit, les présidents et les conseillers des enquêtes et des requêtes reçurent des lettres de cachet leur ordonnant de partir de Paris dans les vingt-quatre heures, pour se rendre en diverses villes qui leur étaient assignées pour lieux d'exil. Quatre carrosses s'arrêtèrent devant les portes de l'abbé de Chauvelin, de M. Bèze de Lys, de M. Frémont de Mazy et de M. Gauthier de Bésigny, et les transportèrent sans dételer, le premier au Mont Saint-Michel, le second à Pierre-Encise, le troisième aux îles Sainte-Marguerite, et le quatrième au château de Ham.

Le parlement persiste dans sa résolution le 9 mai 1753.

Lorsque la grand'chambre, dont aucun membre n'avait été atteint par les rigueurs du pouvoir, apprit le lendemain ce qui s'était passé, elle résolut de demeurer ferme dans la voie où s'était engagé le parlement, et les chambres assemblées déclarè-

rent qu'elles persistaient dans leur résolution. La foule qui assiégeait les abords du Palais couvrit d'applaudissements les magistrats à leur sortie, et la plus vive émotion se répandit dans toute la ville.

La grand'chambre à Pontoise, chansons et épigrammes contre l'archevêque de Paris.

Deux jours après, la grand'chambre reçut l'ordre de se rendre à Pontoise et d'y reprendre ses fonctions. Une foule de familles se retirèrent en province par suite de l'éloignement du parlement, à la disgrâce duquel six conseillers d'honneur voulurent s'associer sans y être contraints par des lettres de cachet. Dès sa première audience, la grand' chambre enregistra la déclaration du roi qui portait translation du parlement, en déclarant qu'elle continuerait à s'occuper des affaires ecclésiastiques. Du reste, les magistrats faisaient bonne chère à Pontoise, où les voitures qui apportaient la marée à Paris avaient ordre de s'arrêter; ils se rendaient réciproquement des visites, et de temps en temps délibéraient sur les dénonciations qui leur arrivaient contre des curés. Privés des nouvelles qu'ils avaient l'habitude d'aller chercher au Palais, les Parisiens s'en dédommageaient par la lecture de prétendues remontrances du parlement, qu'ils comparaient avec celles que le procureur général permettait d'imprimer, ou bien ils composaient des épigrammes et des chansons contre l'archevêque de Paris [1]. De son côté, le roi chassait à Marly, y entendait des concerts, y jouait des sommes énormes (jusqu'à 2,600 louis dans un seul voyage). On atteignit

[1] Voir aux *Pièces justificatives*, lettre C, une de ces chansons.

ainsi l'époque des vacances, sans que les démarches individuelles tentées auprès des membres du parlement pour les décider à reprendre leurs fonctions ordinaires, eussent abouti.

La guerre souhaitée comme une diversion nécessaire.

Le marquis d'Argenson, qui décrit ce désordre, nous montre « les prisons de la Conciergerie du palais infectées par la quantité de prisonniers qui y abondaient, » le scorbut qui s'y était déclaré prêt à envahir la ville; puis il ajoute : « Des magistrats principaux de Paris, qui prennent intérêt à mon frère, me disent qu'il n'y a qu'une guerre qui puisse nous tirer de ce pas-ci. Mais où prendre de l'argent? ai-je dit. — Oh ! c'est l'affaire de Machault. Ainsi, pourvu que l'on rejette l'embarras sur son ennemi, on est content de la solution, et l'on s'occupe peu de la perte de l'État. » Réflexion aussi vraie aujourd'hui que du temps de d'Argenson. S'ils savaient par quels méprisables calculs, pour la satisfaction de quelles vanités criminelles, quand elles ne sont pas ridicules, les souverains font souvent couler leur sang, les peuples seraient étonnamment surpris. Ce que ces magistrats désiraient, dans l'intérêt du ministre de la guerre, était du reste sur le point de s'accomplir. Des arrangements diplomatiques, conclus à l'insu de la France, allaient provoquer une guerre terrible entre les peuples les plus civilisés de l'Europe [1].

[1] *Journal de Barbier*, t. III, p. 456 et suiv., 463, 464 et suiv., 471 et suiv., 476, 482 et suiv. — *Gazette d'Amsterdam* (rédigée par Tronchin et Dubreuil), année 1753, janvier. — *Mémoires de d'Argenson*, édition de 1857-58, t. IV, p. 131 et suiv., 136 et suiv., 146 et suiv., 149, 151. — *Vie privée de Louis XV*, t. II, p. 274 et suiv., 276. — *Mémoires du maréchal de Richelieu*, t. VIII, p. 262 et suiv. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. XII, p. 17, 437 et suiv., 446, 451.

Arrivée de Voltaire à Strasbourg, le 7 juillet 1753.

Distraite par la lutte du parlement contre le clergé, troublée par les incertitudes des ministres, qui tantôt faisaient appel à la force, tantôt essayaient la voie des concessions, livrée aux persécutions des prêtres, que le gouvernement autorisait tout en essayant d'y mettre des bornes, la France éprouvait un vague sentiment d'inquiétude. Les passions religieuses, affaiblies par leurs excès mêmes, se mouraient, et la haine violente du despotisme, qu'il fût exercé par des laïques ou par des ecclésiastiques, commençait à pénétrer dans tous les cœurs, quand Voltaire arriva à Strasbourg, le 7 juillet 1753.

A peine arrivé à Berlin, Voltaire regrette Paris.

Nous l'avons vu partir pour Berlin vers la fin du mois de juillet 1750. A peine installé dans cette résidence, il manda à d'Argental : « Me voici dans ce séjour autrefois sauvage, et qui est aujourd'hui aussi embelli par les arts qu'ennobli par la gloire. Cent cinquante mille soldats victorieux, point de procureurs, opéra, comédie, philosophie, poésie, un héros philosophe et poète, grandeur et grâces, grenadiers et muses, trompettes et violons, repas de Platon, société et liberté ! Qui le croirait? Tout cela pourtant est très-vrai, et tout cela ne m'est pas plus précieux que nos petits soupers. Il faut avoir vu Salomon dans sa gloire; mais il faut vivre auprès de vous avec M. de Choiseul et M. l'abbé Chauvelin. »

Frédéric, qui ne tarda pas à être informé de ses regrets, lui adressa, le 23 août, cette lettre charmante : « Je serais au désespoir d'être cause du malheur de mon ennemi, et comment pourrais-je vouloir l'infortune d'un homme que j'estime, que

j'aime, et qui me sacrifie sa patrie et tout ce que l'humanité a de plus cher? Non, mon cher Voltaire, si je pouvais prévoir que votre transplantation pût tourner le moins du monde à votre désavantage, je serais le premier à vous en dissuader. Oui, je préférerais votre bonheur au plaisir extrême que j'ai de vous voir... Je vous respecte comme mon maître en éloquence et en savoir; je vous aime comme un ami vertueux. Quel esclavage, quel malheur, quel changement, quelle inconstance de fortune y a-t-il à craindre dans un pays où on vous estime autant que dans votre patrie, et chez un ami qui a le cœur reconnaissant?... Quoi, parce que vous vous retirez dans ma maison, il sera dit que cette maison devient une prison pour vous? Quoi, parce que je suis votre ami, je serais votre tyran? Je vous avoue que je n'entends pas cette logique-là; que je suis fermement persuadé que vous serez fort heureux ici, tant que je vivrai... » Voltaire envoya une copie de cette lettre en France pour s'excuser de la résolution qu'il avait prise; il se plaignit des persécutions qu'il avait subies comme homme de lettres; il exalta les bontés que Frédéric lui témoignait; mais l'affection qu'il avait pour ses amis, le tourmentait vivement, et les reproches qu'ils lui faisaient de son éloignement, le désolaient : « Ne m'écrivez jamais, mon divin ange, répondit-il au comte d'Argental, une lettre aussi cruelle que celle du 20 août; vous me rendriez malade de chagrin, vous feriez mon malheur pour ma vie. »

Le caractère de Frédéric l'inquiète.

Deux mois ne s'étaient pas écoulés, que Voltaire adressa à sa nièce cette lettre pleine de réticences sur sa position en Prusse. « On sait donc à Paris,

ma chère enfant, que nous avons joué à Postdam la *Mort de César*, que le prince Henri est bon acteur, n'a point d'accent et est très-aimable... Tout cela est vrai;... mais... Les soupers du roi sont délicieux; on y parle raison, esprit, science; la liberté y règne;... ma vie est libre et occupée; mais... mais... Opéras, comédies, carrousels, soupers à Sans-Souci,... concerts, études, lectures; mais... mais... La maison de Mme de Tyrconnell toujours pleine;... mais... mais... Ma chère enfant, le temps commence à se mettre à un beau froid. » Onze jours après, le 17 novembre, il s'expliquait : « Puisque le courrier me donne le temps, je ne puis m'empêcher de vous donner la clé d'un de ces *mais*. J'ai peur de dire au roi de Prusse comme Jasmin : Vous n'êtes pas trop corrigé, mon maître. J'avais vu une lettre touchante, pathétique et même fort chrétienne, que le roi avait daigné écrire à Darget sur la mort de sa femme. J'ai appris que, le même jour, Sa Majesté avait fait une épigramme contre la défunte; cela ne laisse pas de donner à penser. Nous sommes ici trois ou quatre étrangers comme des moines dans un abbaye. Dieu veuille que le père abbé se contente de se moquer de nous. » Le roi, ajoute-t-il, dans une autre lettre, « a ordonné très-durement à d'Arnaud de partir dans les vingt-quatre heures... Mon enfant, mon triomphe m'attriste. Cela fait faire de profondes réflexions sur les dangers de la grandeur. » Dans une lettre à d'Argental, du 28 novembre, où il loue Frédéric, on lit cette phrase : « J'ai toujours mon grand chagrin, dont nous parlerons à mon retour. » Le caractère ardent et absolu de

Voltaire blessait le roi de Prusse, non moins absolu que lui. Frédéric savait mauvais gré au poète des concessions qu'il avait dû lui faire, et une sorte de mauvaise humeur latente contre lui existait déjà chez le roi, quand une occasion la fit éclater.

La banque de Saxe, procès de Voltaire et du juif Hirschell.

La banque fondée à Dresde par l'électeur de Saxe avait émis une telle quantité de billets qu'ils étaient tombés à la moitié de leur valeur. Frédéric, stipulant en faveur de ses sujets, avait obtenu du gouvernement saxon que tout prussien porteur d'un billet de la banque de Saxe serait remboursé intégralement. Un engagement aussi imprudent devint bientôt la source d'un agiotage effrené aux dépens de la Saxe. Les Prussiens achetaient à vil prix en Hollande des billets de la banque saxonne, et s'en faisaient payer la valeur intégrale. A l'époque de cette spéculation, Voltaire avait chargé un juif, nommé Hirschell, de lui acheter à Leipsick dix mille écus de lettres de change payables à Paris. Hirschell, rappelé à Berlin à cause des soupçons qu'avait conçus Voltaire sur sa probité, voulut profiter de la situation de son mandataire pour lui extorquer de l'argent. Voltaire résista, et un procès s'ensuivit. Soit qu'il crût que Voltaire avait voulu se livrer à l'agiotage, soit qu'il fût piqué de le voir placer de l'argent en France, soit qu'il fût seulement contrarié d'apprendre que le nom d'un homme accueilli en ami à sa cour serait mêlé à un désagréable procès, Frédéric entra dans une grande colère. Il défendit à Voltaire de se présenter devant lui, avant que les juges eussent prononcé sur son démêlé avec Hirschell, et lui écrivit :

« J'ai été bien aise de vous recevoir chez moi ; j'ai estimé votre esprit, vos talents, vos connaissances, et j'ai dû croire qu'un homme de votre âge, lassé de s'escrimer contre les auteurs et de s'exposer à l'orage, venait ici pour se réfugier comme en un port tranquille; mais vous avez d'abord, d'une façon assez singulière, exigé de moi de ne point prendre Fréron pour m'écrire des nouvelles... Quoique d'Arnaud ne m'ait rien fait, c'est par rapport à vous qu'il est parti d'ici. Vous avez été chez le ministre de Russie lui parler d'affaires dont vous n'aviez pas à vous mêler, et l'on a cru que je vous en avais donné la commission. Vous vous êtes mêlé des affaires de Mme de Bentinck, sans que ce fût certainement de votre département. Vous avez la plus vilaine affaire du monde avec un juif. Vous avez fait un train affreux dans toute la ville. L'affaire des billets saxons est si bien connue en Saxe, qu'on m'en a porté de grièves plaintes. Pour moi, j'ai conservé la paix dans ma maison jusqu'à votre arrivée, et je vous avertis que si vous avez la passion d'intriguer et de cabaler, vous vous êtes mal adressé. »

Reproches de Frédéric à Voltaire.

Voltaire gagna son procès et reprit son genre de vie à Postdam. « Je suis, écrivait-il à Mme Du Deffand, logé commodément dans un beau palais; j'ai auprès de moi deux ou trois impies avec lesquels je dîne régulièrement et plus sobrement qu'un dévôt. Quand je me porte bien, je soupe avec le roi, et la conversation ne roule ni sur les tracasseries particulières, ni sur les inutilités générales, mais sur le bon goût, sur tous les arts, sur la vraie philosophie, sur le moyen d'être heureux, sur celui de discerner le vrai

Voltaire et Frédéric reprennent leurs habitudes d'intimité, jalousie des courtisans et des gens de lettres, conseils donnés à Voltaire par ses amis.

d'avec le faux, sur la liberté de penser... Je jouis de la tranquillité et de la liberté que vous goûtez où vous êtes. Cela vaut bien les orages ridicules que j'ai essuyés à Paris. » Malheureusement cette peinture de sa vie uniforme, était loin d'être vraie. La jalousie des personnes qui entouraient le roi, l'esprit railleur de Frédéric et de son hôte troublaient souvent la concorde. « Vous souvenez-vous, écrivait, quelques années plus tard, Voltaire à Darget, en lui rappelant son empressement à fuir Berlin, vous souvenez-vous qu'entre Algarotti et vous c'était à qui décamperait le premier. » Voltaire était à peine revenu à ses premières habitudes avec le roi, que le médecin La Mettrie lui raconta un jour qu'en parlant de sa faveur et de la jalousie qu'elle excitait, Frédéric avait dit : « J'aurai besoin de lui encore un an tout au plus ; on presse l'orange et on en jette l'écorce. » Plaisanterie qui ne prouvait nullement de mauvaises intentions chez le roi à son égard ; mais qui le blessa vivement. « Je rêve toujours à l'écorce d'orange... Les pauvres gens sentent au fond de leur cœur quelque chose qui les avertit de leur désastre, écrivait-il à Mme Denis. J'aurais voulu, lit-on dans une autre lettre, demander à La Mettrie, à l'article de la mort, des nouvelles de l'écorce d'orange. »

Voltaire se permit à son tour des plaisanteries sur le compte de Frédéric. « Ne se lassera-t-il point de m'envoyer son linge sale à blanchir, s'écria-t-il un jour en recevant des vers que le roi le priait de corriger ; cet homme c'est César et l'abbé Cottin. » Ces sarcasmes sont trop dans les habitudes de Voltaire pour n'être pas vraisemblables. Le roi ne manqua

pas d'être averti des intempérances de la langue de son ami, et sa fierté s'en irrita. Frédéric voulait dominer comme roi ; mais Voltaire entendait conserver sa liberté, qu'il aimait pardessus tout. Sa position était fausse, le duc de Richelieu le lui disait, Mme Denis l'en avertissait, et d'Argental lui écrivit, le 6 août 1751 : « Vous savez combien votre départ m'a affligé; votre résolution de quitter ce pays m'a désespéré; j'ai été touché et piqué au dernier point; mais le dépit n'a pas duré, la douleur seule est restée. Je n'ai pas douté de vos remords, ils sont venus. Vous avez senti dans toute son étendue le regret d'avoir quitté la patrie la plus aimable, la société la plus douce et les amis les plus tendres. Le roi, pour qui vous avez tout abandonné, ne pouvait pas vous dédommager de tant de sacrifices. Personne ne rend plus de justice que moi à ses grandes et excellentes qualités, mais on ne dépouille point la peau du lion ; il faut payer le tribu à l'humanité et encore plus à la royauté. L'amour rapproche tout, l'amitié veut un peu d'égalité ; il ne faut vivre qu'avec ceux à qui l'on peut dire ce qu'on pense et qu'on ose contredire quelquefois. Je ne vous parle point de ce que vous avez éprouvé au sujet de d'Arnaud, du procès, etc. Je me reprocherais de vous rappeler des souvenirs douloureux... Le roi, malgré ses torts, est encore la seule consolation que vous puissiez trouver dans le pays où vous êtes. Vous êtes entouré d'ennemis, d'envieux, de tracassiers. On se dispute, on s'arrache une faveur, une confiance que personne ne possède véritablement. Le roi est une coquette qui, pour conserver plusieurs amants, n'en

rend aucun heureux. Cette cour orageuse est cependant le seul endroit où vous puissiez vivre... Vous dépendez des caprices d'un seul homme, et cet homme est un roi... Vous avez fui des ennemis que vous ne voyiez pas, pour en trouver d'autres avec lesquels vous vivez sans cesse. Vous avez cherché la liberté et vous vous êtes soumis à la contrainte la plus grande. Vous avez cru vous mettre à couvert de l'envie, et vous n'avez fait que vous approcher des envieux... »

Voltaire et Maupertuis, affaire Kœnig, le docteur Akakia.

La prédiction de d'Argental ne devait pas tarder à s'accomplir. Le président de l'Académie de Berlin, M. de Maupertuis, était un français qui, avant l'arrivée de Voltaire, prétendait au droit exclusif d'être l'ami et le protecteur de ceux de ses compatriotes qui se rendaient dans la capitale de la Prusse. « Homme de beaucoup d'esprit, savant médiocre et philosophe plus médiocre encore, à ce qu'affirme Condorcet, Maupertuis était tourmenté de ce désir de la célébrité qui fait saisir les petits moyens lorsque les grands nous manquent, dire des choses bizarres quand on n'en trouve point de piquantes. » Avec un tel caractère, il ne tarda pas à laisser voir la jalousie la plus vive contre un nouveau venu, qui était l'ami du souverain, quand lui-même n'était qu'un de ses courtisans. Voltaire lança quelques épigrammes contre Maupertuis, l'accusa d'exciter le jeune La Beaumelle, récemment arrivé à Berlin, à faire une critique injurieuse de son livre sur le siècle de Louis XIV. De son côté, Maupertuis recueillit les malices que Voltaire se permettait contre Frédéric, pour les rapporter au souverain, et la cour de Postdam fut

bientôt, comme le dit Voltaire en parlant du monde, « un vaste temple dédié à la discorde. » Les excentricités du président de l'Académie de Berlin ne prêtaient que trop à la plaisanterie du plus caustique et du plus railleur des hommes. Voltaire égaya plus d'une fois Frédéric aux dépens de Maupertuis ; mais le roi, qui consentait volontiers dans l'intimité à rire du président de son Académie, ne voulait pas qu'on se moquât de lui en public. Voltaire impatient, au contraire, d'atteindre un ennemi dont il croyait avoir à se plaindre, épiait l'occasion de l'écraser sous le feu de sa verve ironique. Une dispute scientifique ne tarda pas à la lui fournir. Un savant, nommé Kœnig, bibliothécaire de la princesse d'Orange, combattant un principe de mécanique avancé par Maupertuis, soutint que l'erreur n'était pas nouvelle, et cita un fragment d'une lettre de Leibnitz à l'appui de son assertion. Irrité qu'on lui contestât, comme l'écrit Voltaire, « la gloire d'avoir inventé une bévue, » Maupertuis s'avisa de sommer solennellement Kœnig de produire la lettre originale de Leibnitz, et comme Kœnig n'en possédait qu'une copie, l'Académie de Berlin le déclara faussaire et le raya du nombre de ses membres. Kœnig renvoya aussitôt son diplôme d'académicien et publia une brochure sous ce titre : *Appel au public*. Voltaire qui avait connu Kœnig chez Mme du Châtelet et avait conservé de l'amitié pour lui, quoi qu'il l'eût plaisanté quelquefois à cause de son optimisme, prit sa défense en expliquant le sujet de la querelle dans une lettre intitulée : *Réponse d'un académicien de Berlin à un académicien de Paris*. Il fit ensuite paraître, à l'occasion de la publication ré-

cente des œuvres de Maupertuis à Dresde, un petit opuscule sous le titre de : *Extrait de la bibliothèque raisonnée,* où il mettait en lumière les théories plus ou moins bizarres du président de l'Académie de Berlin. Dans le même temps, et toujours à propos de Maupertuis, il écrivit une satire charmante : *L'histoire du docteur Akakia et du natif de Saint-Malo.* Frédéric rit beaucoup de cette malicieuse facétie, mais il exigea qu'elle ne fût pas publiée. Voltaire y avait consenti, quand tout à coup parut une brochure de Frédéric contre Kœnig, contre Voltaire et contre tous ceux qui n'avaient pas été de l'avis de Maupertuis. « La voici, cette brochure singulière, et c'est un roi qui l'a faite, écrit Voltaire en l'envoyant à Mme Denis... Je vois bien qu'on a pressé l'orange, il faut penser à sauver l'écorce. Je vais me faire pour mon instruction un petit dictionnaire à l'usage des rois.

« *Mon ami* signifie *mon esclave.*

« *Mon cher ami* veut dire *vous m'êtes plus qu'indifférent.*

« Entendez par *je vous rendrai heureux, je vous souffrirai tant que j'aurai besoin de vous.*

« *Soupez-vous avec moi ce soir* signifie *je me moquerai de vous ce soir.*

« Le dictionnaire peut être long, c'est un article à mettre dans l'Encyclopédie.

« Sérieusement cela serre le cœur... Quand je considère un peu en détail ce qui se passe ici, je finis par conclure que cela n'est pas vrai, que cela est impossible,... que la chose est arrivée à Syracuse, il y a trois mille ans. »

Voltaire se regarda comme délié de sa promesse par l'intervention de Frédéric, n'admettant pas que le privilége de se moquer seul des deux parties fût une prérogative royale. Il envoya son *Akakia* à l'imprimeur avec la permission que lui avait accordée Frédéric de publier la *Défense de milord Bolingbroke*. Le libraire, trompé, fit une édition de l'Akakia, qui parut à Berlin en même temps que dans d'autres villes. Frédéric, outré de colère, adressa des reproches violents à Voltaire, qui soutint que l'impression s'était faite à son insu. « Votre effronterie m'étonne, après ce que vous venez de faire, lui écrivit le roi. Vous persistez, au lieu de vous avouer coupable; ne vous imaginez pas que vous ferez croire que le noir est blanc; quand on ne voit pas, c'est qu'on ne veut pas tout voir; mais si vous poussez l'affaire à bout, je ferai tout imprimer, et l'on verra que, si vos ouvrages méritent qu'on vous érige des statues, votre conduite vous mériterait des chaînes. » L'édition entière fut saisie. Le secrétaire de Voltaire se trouvait à la fenêtre de la maison qu'il habitait à Berlin, quand il vit, le 24 décembre 1752, brûler des papiers en cérémonie. Il en avertit son maître sans trop comprendre ce qui se passait. « Je parie, répondit Voltaire, que c'est mon docteur que l'on vient de brûler, » et il se livra à quelques plaisanteries sur cette exécution, qui ne devait pas empêcher sa mordante satire de se répandre, car, le 17 janvier 1753, il écrivit à Formey[1] : « On a vendu à Paris six mille Akakia en un jour. »

[1] Secrétaire de l'Académie de Berlin.

Voltaire renvoie à Frédéric sa clé de chambellan et sa croix de l'ordre du Mérite.

Mais, à partir de ce jour, le désir de quitter la Prusse devint chez Voltaire une véritable passion. Il avait pris de loin ses précautions pour exécuter son projet; car on lit dans une lettre à sa nièce, du 9 septembre 1751 : « Je commence, ma chère enfant, à sentir que j'ai un pied hors du château d'Alcine. Je remets entre les mains du duc de Wurtemberg les fonds que j'avais fait venir à Berlin. » Dix jours après la destruction de l'Akakia par la main du bourreau, Voltaire écrivit à Frédéric une lettre passionnée et respectueuse, dans laquelle il lui exposait qu'il était inconsolable de lui avoir déplu, et que, persuadé qu'il était indigne des marques de distinction dont il avait bien voulu l'honorer et le décorer, il prenait la liberté de les mettre à ses pieds. Il joignit à cette lettre sa croix de l'ordre du Mérite, sa clef de chambellan et son brevet de pension, le tout enfermé dans un paquet qu'il cacheta lui-même. Sur l'enveloppe il écrivit ces vers :

Je les reçus avec tendresse,
Je vous les rends avec douleur :
C'est ainsi qu'un amant, dans son extrême ardeur,
Rend le portrait de sa maîtresse.

« J'ai renvoyé au Salomon du Nord pour ses étrennes, écrivit-il aussitôt à Mme Denis, le 13 janvier, les grelots et la marotte qu'il m'avait donnés, et que vous m'avez tant reprochés... Savez-vous ce qu'il a fait? Il m'a envoyé son grand factotum Fœdersdorf, qui m'a rapporté mes brimborions. Il m'a écrit qu'il aimait mieux vivre avec moi qu'avec Maupertuis. Ce qui est certain, c'est que je ne veux vivre ni avec l'un ni avec l'autre. »

L'impatience qu'il avait de quitter la Prusse, finit par rendre Voltaire malade. Il demanda avec instance à Frédéric la permission d'aller prendre les eaux de Plombières, et finit par recevoir cette réponse : « Il n'était pas nécessaire que vous prissiez le prétexte du besoin que vous dites avoir des eaux de Plombières pour me demander votre congé. Vous pouvez quitter mon service quand vous voudrez; mais, avant de partir, faites-moi remettre le contrat de votre engagement, la clef, la croix et le volume de poésie que je vous ai confié. Je souhaiterais que mes ouvrages eussent été seuls exposés à vos traits et à ceux de Kœnig. Je les sacrifie de bon cœur à ceux qui croient augmenter leur réputation, en diminuant celle des autres..... Les cabales des gens de lettres me paraissent l'opprobre de la littérature..... » Le 18 mars 1753, Voltaire alla à Postdam prendre congé du roi. Il soupa tous les soirs avec Frédéric, et le 26, ces deux hommes, qui furent à des titres divers les représentants de l'esprit de leur siècle, se séparèrent, Frédéric pour se rendre en Silésie et Voltaire à Leipsick.

Voltaire quitt la Prusse, le 26 mars 1753.

Frédéric partit irrité contre son ancien ami, et Voltaire ne l'était pas moins, si l'on en juge par sa lettre du 20 mars à Richelieu, lettre imprudente, écrite dans un pays où la poste violait le secret des correspondances. « Je m'imagine que je vous ferai un grand plaisir de vous faire lire les deux plus jolies plaisanteries que l'on ait faites, lui écrivait Voltaire, en lui annonçant l'envoi des brochures de Frédéric sur l'affaire Kœnig... Il me semble que je lis le docteur Swift ou milord Chesterfield, quand je lis ces

Voltaire emprisonné à Francfort par le résiden du roi de Prusse.

deux lettres. Comment voulez-vous qu'on résiste aux charmes d'un homme qui fait, en se jouant, de si jolies bagatelles... Enfin, songez que ces chefs-d'œuvre de grâce sont d'un homme qui serait dispensé par sa place de ces agréables amusements..... J'étais encore à Berlin, quand il faisait à Postdam ce que je vous envoie; je demandais obstinément mon congé, je remettais à ses pieds tout ce qu'il m'a donné; mais les grâces de ma maîtresse ont enfin rappelé son amant. Je lui ai pardonné, je lui ai promis de l'aimer toujours, et si je n'étais pas très-malade, je ne la quitterais pas un seul jour..... Il faut que j'aille aux eaux de Plombières..... J'ai promis à ma maîtresse de revenir auprès d'elle dès que je serais guéri; je lui ait dit : Ma belle dame, vous m'avez fait une terrible infidélité, vous m'avez donné de plus un gros soufflet; mais je reviendrai baiser votre main charmante... Vous sentez que je suis pénétré de douleur de quitter une personne qui m'enchante de toutes façons. » Après s'être arrêté quelques jours à Gotha, puis à Cassel, Voltaire arriva à Francfort, le 31 mai au soir.

Une fois sorti de Prusse, Voltaire s'était livré à toute la verve de son caractère satirique. Il emportait un recueil de vers du roi de Prusse, où ce prince criblait de sarcasmes Louis XV, Mme de Pompadour, l'impératrice Marie-Thérèse, le prince de Lorraine et tous les principaux personnages des cours européennes. Ce recueil, imprimé à un petit nombre d'exemplaires, n'avait pas été redemandé par le roi, et Voltaire s'apprêtait à y puiser des armes contre le souverain qu'il venait de quitter, quand Frédéric, de

retour à Postdam, fut averti de ses premières indiscrétions. Il prit sur le champ son parti, et, le 11 avril 1753, le baron Freytag, résident de Prusse à Francfort, reçut l'ordre d'aller, au passage de Voltaire dans cette ville, lui demander la clef de chambellan et la croix de l'ordre du Mérite qu'il n'avait pas rendues, ainsi que la remise de lettres écrites de la main de Frédéric et d'un volume qui lui appartenait. Fœdersdorf ajouta à ces instructions : « Comme ce Voltaire est fort intrigant, vous aurez soin de prendre toutes les précautions pour qu'il ne puisse rien soustraire à vos recherches..... Dans le cas où Voltaire ne consentirait pas de bonne grâce à la saisie, on le menacera de l'arrêter ; si cela ne suffit point, on l'arrêtera en effet, puis l'opération terminée sans compliments, on le laissera poursuivre son voyage. » Mais si les caisses et les malles de Voltaire ont déjà traversé Francfort et ont été envoyées directement en France, que faire? Quel est le livre qu'il faut saisir? Dans le cas où les caisses auraient déjà traversé Francfort, répond Fœdersdorf, Voltaire devra être retenu dans la ville jusqu'à ce qu'il les ait fait revenir. Quant au livre, il porte le titre d'*Œuvres de poésie*. Nouvel embarras de Freytag : ce livre ne peut être qu'un ouvrage manuscrit.

Voltaire, descendu à l'hôtel du Lion d'Or, s'apprêtait à en partir le lendemain 1er juin, quand Freytag se présente pour remplir sa mission. Voltaire rend la croix et la clef de chambellan, et s'engage à ne pas partir avant que la malle qui contenait le volume de poésies du roi, soit arrivée de Leipsick. La réflexion fait croire à Freytag qu'il est chargé

d'une mission des plus graves, et, dans son zèle inintelligent, il laisse le lendemain entrevoir à Voltaire que sa captivité ne cessera pas, quand le livre réclamé aura été rendu. Voltaire s'inquiète et s'irrite : il écrit à l'empereur d'Allemagne à Vienne, il écrit à Paris, il fait écrire à Frédéric par sa nièce qui l'a rejoint à Francfort. Le 17 juin, le ballot qui contient le livre arrive. Freytag propose à Voltaire d'attendre de nouveaux ordres de Berlin avant de l'ouvrir. Voltaire est hors de lui, Mme Denis se plaint de nouveau à Berlin. Frédéric, qui ignorait ces incidents, avait écrit à son agent à Francfort de laisser partir Voltaire « sous la seule condition de s'engager par écrit à lui renvoyer son livre de poésies fidèlement. » Loin d'exécuter cet ordre positif, Freytag demande encore de nouvelles instructions, et Voltaire, qui ne connaît pas les dispositions de Frédéric à son égard, se décide à fuir incognito. Averti de cette tentative, Freytag arrête la voiture à la porte de la ville avec le plus grand éclat, et Voltaire est conduit comme un criminel à travers la populace ameutée chez un marchand, nommé Schmid, qui portait le titre de conseiller du roi de Prusse. Mme Denis est insultée, les scènes les plus grossières et les plus déplorables ont lieu, et celui qui naguère était l'ami et l'hôte du roi de Prusse, retenu publiquement prisonnier à Francfort, ne peut obtenir sa liberté que le 6 juillet.

Dans cette affaire, qui eut un grand retentissement à cause de l'illustration de l'écrivain, de son infatigable activité à se plaindre et des passions haineuses qu'elle alluma dans son cœur, il est impos-

sible de ne pas blâmer à la fois le tyran et la victime. Emporté par le désir de se venger de procédés qui pouvaient l'avoir blessé, mais qui réellement ne légitimaient pas de pareilles représailles, Voltaire manqua à la délicatesse en divulguant ou en s'apprêtant à divulguer des secrets qu'il n'avait pas le droit de publier. Frédéric, cédant à sa mauvaise humeur, avait donné des ordres rigoureux sans s'inquiéter de la manière dont ils seraient exécutés. Le hasard chargea de cette mission délicate un fonctionnaire assez borné pour excuser l'excès de son zèle en ces termes : « Je croyais l'affaire si grave, j'étais si résolu à me faire restituer tous les manuscrits de Votre Majesté, que si Voltaire m'eût échappé, si je l'avais atteint, non à la barrière, mais en pleine campagne, et qu'il eût refusé de retourner à Francfort, je n'aurais pas hésité à lui casser la tête d'un coup de pistolet. »

Défense faite à Voltaire de venir à Paris.

Le procédé de Frédéric fut celui d'un souverain absolu, qui tient compte de la force plus que du droit. Voltaire lui avait du moins fourni un prétexte plausible par ses indiscrétions. Mais que dire du gouvernement de Versailles qui, à la nouvelle du départ de Voltaire, lui défendit de rentrer en France? Le duc de Luynes annonce ce fait sans réflexions, et d'Argenson ajoute : « On cherche par ce petit article à plaire au roi de Prusse, en lui déplaisant, comme on fait, pour les choses principales. » Voltaire attendit à Mayence qu'il lui fût enfin permis de franchir la frontière de sa patrie, et quand il arriva à Strasbourg, il y apprit que le séjour de Paris lui était interdit. « Voilà, écrivait-il avec amertume, le 21

novembre 1753, en faisant allusion à l'exil des magistrats de Paris, voilà environ deux cent quatre-vingt-dix personnes à qui le *Bien-aimé* procure des retraites agréables. »

Ses vaines instances pour obtenir la permission de rentrer dans sa ville natale.

Ce fut en vain qu'il sollicita l'honneur de revoir sa ville natale. La triple influence de Mme de Pompadour, de Richelieu, du marquis de Paulmi, y échoua. Le prétexte de la rigueur déployée à son égard, fut la publicité prématurée donnée à une partie de son histoire universelle, connue plus tard sous le nom d'*Essais sur les mœurs et l'esprit des nations*. Pénétrée de l'esprit antichrétien qui animait tous les écrivains du temps, cette histoire était exacte quant aux faits et aux dates. « Sans érudition affectée, écrit M. Villemain dans son Cours de littérature, Voltaire remonte souvent aux sources les plus sûres ; ce qui manque seulement à son ouvrage, c'est la chose même qu'il promettait, la philosophie, c'est-à-dire le jugement impartial de toutes les époques. » Le clergé, en poussant Louis XV à commettre une injustice, n'avait pas même à faire valoir l'excuse que le livre attaquait ouvertement ses croyances.

Situation pénible de Voltaire, indigne conduite de sa nièce envers lui.

Le cœur ulcéré, Voltaire vivait dans un état perpétuel d'inquiétude. « Je me suis fait un ennemi irréconciliable du roi de Prusse en voulant le quitter, écrivait-il à d'Argental ; la prétendue Histoire universelle m'a attiré la colère implacable du clergé... Si je cherchais un asile ignoré, et si je pouvais le trouver ; si l'on croyait que cet asile est dans un pays étranger, et si cela était regardé comme une désobéissance, il est certain qu'on pourrait saisir mes revenus. Qui en empêcherait? J'ai écrit à Mme de

Pompadour,... j'ai tâché de me préparer quelques issues et de ne pas me fermer la porte de ma patrie, j'ai tâché de n'avoir pas l'air d'être dans le cas d'une désobéissance... » L'indigne conduite de sa nièce, Mme Denis, aggrava encore ses souffrances morales. Voltaire ayant voulu mettre de l'ordre dans ses affaires, cette femme, plus occupée de ses plaisirs que de la position de son oncle, répondit à ses observations : « Le chagrin vous a peut-être tourné la tête, mais peut-il gâter le cœur? L'avarice vous poignarde .... Je n'ai pris de l'argent chez Laleu que parce que j'ai imaginé à tout moment que vous reveniez... Ne me forcez pas à vous haïr, vous êtes le dernier des hommes par le cœur... Voilà les lettres que j'ai reçues d'une nièce pour qui j'ai fait tout ce que je pouvais faire, ajoute Voltaire, pour qui j'étais revenu en France autant que pour vous, et que je traite comme ma fille... Si j'ai tort, dites-le moi, je vous soumets ma conduite... Que Mme Denis vous montre toutes mes lettres, vous n'y verrez que l'excès de l'amitié, la crainte de ne pas faire assez pour elle... Elle aime Paris, elle est accoutumée à rassembler du monde chez elle, sa santé lui a rendu Paris encore plus nécessaire. J'ai pour mon partage la solitude, le malheur, les souffrances, et j'adoucis mes maux par l'idée qu'elle restera à Paris dans une fortune assez honnête que je lui ai assurée, fortune très-supérieure à ce que j'ai reçu de patrimoine. »

Esprit du clergé d'Alsace, les Jésuites surveillent Voltaire.

Forcé de vivre dans une province gouvernée « par des jésuites allemands, qui sont aussi despotiques, écrivait-il, parmi nos sauvages des bords du

Rhin qu'ils le sont au Paraguay, » Voltaire était l'objet de l'aversion de l'évêque de Colmar et de la surveillance toute spéciale de deux jésuites, les pères Croust et Mérut. Ces jésuites, dont l'un, le père Croust, se trouvait être le frère du confesseur de la Dauphine, étaient en correspondance suivie avec le confesseur du roi Stanislas, le jésuite Menoux, « le plus intrigant et le plus hardi prêtre » que Voltaire eût connu.

Voltaire communie à Colmar.

Quand arriva la fête de Pâques, Voltaire consulta ses amis de Paris sur ce qu'il avait à faire. Il vivait dans une ville où de révérends pères jésuites avaient fait brûler quelques années auparavant sept exemplaires de Bayle, non compris celui de l'avocat général Müller qui avait « jeté le sien tout le premier dans les flammes, pour donner l'exemple. » Ne pas satisfaire, suivant l'expression usitée, à son devoir pascal, parut dangereux à ses amis dans la situation où il se trouvait, et tous furent d'avis que le soin de sa sécurité demandait qu'il cédât à la nécessité et fît un acte exigé des fonctionnaires publics [1]. « Je

[1] Les preuves des exigences du gouvernement à cet égard, abondent aux Archives générales; nous nous bornerons à quelques citations : X 8474, année 1751, Certificat du curé de Montargis attestant que Sylvain Cœur, juge du bailliage de cette ville, a satisfait au devoir pascal; même attestation pour René Beschereau de Thury, substitut du procureur général au bailliage de Vierzon; pour Fourre, substitut du procureur général de Blois; pour Richard, conseiller au bailliage de Langres; pour Jonquières, lieutenant particulier au bailliage de Senlis; X 8475, année 1752, Certificat de communion pour Reymond, conseiller au bailliage de Montbrison; X 8476, année 1752, Certificat pour Moret, conseiller au bailliage de Soissons; X 8477, année 1753, Certificat pour Beugnot de Farencourt, lieutenant général de police à Saint-Dizier; pour Louis d'Artois, conseiller au siége de Saint-Quentin; X 8480, année 1755, Certificat pour Lavangé, conseiller du roi au bailliage de Saint-Pierre de Moustier; pour Saullay, conseiller

conçois, avait écrit Voltaire quelques jours auparavant au marquis d'Argens, qu'un diable aille à la messe, quand il est en terre papale, comme Nancy ou Colmar ; mais vous devez gémir, lorsqu'un enfant de Belzébuth va à la messe par hypocrisie ou par vanité. »

Le gouvernement responsable de ce scandale.

C'est ainsi qu'il repoussa loin de lui par la raillerie la responsabilité d'un scandale dont le gouvernement doit porter tout le poids. Ce n'est pas à Voltaire qu'il faut reprocher cette communion faite à Colmar; le sacrilége n'a été commis que parce que la religion était alors une branche de l'administration publique. Mettre un citoyen dans l'alternative de perdre sa carrière ou d'afficher des sentiments qu'il n'a pas, c'est le placer, pour ainsi dire, entre le martyre et l'hypocrisie. Le martyre n'est le fait que de quelques personnes élevées au-dessus du niveau ordinaire par leur courage et l'énergie de leurs convictions ; il n'est jamais choisi volontairement par la majorité des hommes. Sentant instinctivement qu'ils ont le droit de vivre de leur travail, eux et leurs familles; que la société ne peut exiger d'eux qu'une vie honnête, la plupart comprennent que le gouvernement n'est pas autorisé à fouiller dans les consciences. Ils repoussent comme un outrage toute prétention

du roi à la sénéchaussée de Château-du-Loir; pour Caisne, conseiller du roi, lieutenant général de police à Soissons; pour Daubière, lieutenant général de police à Montmorillon; pour Thierriot, assesseur criminel au bailliage d'Auxerre; X 8483, année 1755, 1756, Certificat pour Marin, conseiller du roi au bailliage de Melun; pour Barjot, conseiller au présidial de Mâcon; X 8484, année 1756, Certificat pour Arnaud, président au présidial d'Angoulême. Quand de pareils certificats n'étaient pas présentés, la cour ordonnait une enquête sur les vie, mœurs, conversation et religion catholique, apostolique et romaine des postulants.

de ce genre, et s'ils sont forcés de courber la tête, c'est comme des voyageurs sommés de choisir entre la bourse et la vie.

Voltaire se retire en Suisse.

Voltaire désirait depuis longtemps se retirer dans un pays libre, quand une menace de publier son poème de la Pucelle d'Orléans le poussa à mettre sans délai ce projet à exécution. Faisant allusion aux persécutions que lui attire la publication de son Histoire universelle, il écrit à d'Argental, le 8 septembre 1754 : « Puisque je suis en train de vous parler de mes craintes, je vous dirai que notre Jeanne me fait plus de peine que Léon X et Luther, et que toutes les querelles du sacerdoce et de l'empire. Il n'y a que trop de copies de cette dangereuse plaisanterie. Je sais, à n'en pas douter, qu'il y en a à Paris et à Vienne, sans compter Berlin. C'est une bombe qui tombera tôt ou tard pour m'écraser..... On me mande, lit-on dans une autre lettre du 7 novembre, qu'on imprime la Pucelle, que Thierriot en a vu des feuilles, qu'elle va paraître.... Ce qu'il y a d'affreux, c'est qu'on dit que le chant de l'âne a été imprimé tel que vous l'avez vu d'abord, et non tel que je l'ai corrigé depuis. » Un mois après, Voltaire, qui avait placé la plus grande partie de sa fortune soit à l'étranger, soit sous le nom de sa nièce, Mme Denis, était installé en Suisse au château de Prangins. Le 8 mars 1755, il habitait les Délices, près de Genève, d'où il écrivait, quelques mois après : « Songez que je vois le lac et deux rivières de ma fenêtre, que j'ai des fleurs au mois de février et que je suis libre[1]. »

[1] *Œuvres complètes de Voltaire*, t. I, p. 197 et suiv., 202, 371 et suiv., 394 et suiv., 406; t. XI, p. 412; t. XXXIX, p. 439 et suiv.; t. XL,

La liberté dont Voltaire se vantait de jouir, était sur le point de s'accroître encore par l'impéritie des hommes qui gouvernaient la France. L'affaiblissement graduel de leur autorité devait les mettre de plus en plus dans l'impossibilité de comprimer l'opinion publique, et les rancunes provoquées chez Voltaire par l'injustice dont il était victime, allaient s'attaquer à des ennemis désarmés et à moitié vaincus.

Luttes continuelles des Anglais et des Français dans l'Acadie et le Canada.

Nous avons vu la France conclure deux fois la paix, à Utrecht et à Aix-la-Chapelle, sans fixer les frontières du Canada et par conséquent sans délimiter d'une manière précise le territoire de l'Acadie, devenue possession anglaise. L'article XII du traité d'Utrecht portait que l'Acadie, autrement dite Nouvelle-Écosse, était cédée en son entier, conformément à ses anciennes limites, — limites inconnues aux commissaires chargés de les fixer, comme nous l'avons démontré en nous appuyant sur des documents français [1]. La paix signée en Europe en 1748

p. 87; t. L, p. 614 et suiv.; t. LV, p. 438, 454, 461 et suiv., 472, 474, 506, 514, 516, 521, 536, 543, 558, 561, 569, 574, 579, 629, 658, 682, 697; t. LVI, p. 97, 132, 178, 181, 184, 189, 205, 241, 255, 262, 267, 271, 291, 320, 331, 340, 345, 347, 369, 383, 384, 401, 404, 406, 408, 415, 417, 420, 429, 432, 494, 500, 531, 538, 653, 658, 692, 697; t. LVII, p. 49. — *Vie de Voltaire*, par Duvernet, in-8, Paris, 1797, p. 171, 181, 203 — *Vénus physique* (par Maupertuis), in-12, sans nom d'auteur ni d'éditeur, 1745) Voir pour la formation des hommes, p. 104 et suiv., 155 et suiv. C'est cette théorie que Voltaire a exagérée dans sa satire intitulée *Histoire du docteur Akakia*. — *Mémoires du marquis d'Argenson*, édit. de 1857-58, t. IV, p. 146. — *Cours de littérature française*, par Villemain, in-8, Paris, 1840, t. II, p. 48. — *Une page de la vie de Voltaire*, l'aventure de Francfort, d'après de nouveaux documents publiés en Allemagne, par René Taillandier, *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1865. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. XII, p. 419.

[1] Voir t. II, p. 94 et suiv.

ne s'étendit pas aux possessions américaines des deux nations. Les gouverneurs français du Canada arrivaient dans la colonie avec l'ordre de contenir les Anglais dans la Nouvelle-Écosse [1], et les officiers anglais avaient pour instructions de ne pas laisser amoindrir le territoire cédé à leur pays. Sans avouer leurs prétentions contraires, les uns et les autres tâchaient d'atteindre leur but en invoquant les traités et en soutenant qu'il fallait laisser aux commissaires le soin de régler les questions en litige. Les expéditions des Sauvages, provoquées tantôt par les Anglais, tantôt par les Français, amenaient de terribles massacres dans ces contrées presque désertes, et le sang coulait à tout moment dans les luttes sourdes des deux peuples.

Le chef des forces anglaises exigea, en 1749, le serment d'obéissance de tous les colons français établis dans la presqu'île. Quand il voulut étendre son autorité sur la partie voisine du continent, il y trouva des troupes françaises qui s'opposèrent à ses prétentions. Le gouverneur Cornwallis se plaignit, et lord Albermarle s'empressa d'écrire à M. de Puysieux : « Les habitants du continent où M. Cornwallis a étendu son pouvoir, ont envoyé à ce gouverneur des députés au moment de son arrivée. Ils se considéraient donc comme faisant partie de l'Acadie. Comment se fait-il qu'après les ordres qui ont été donnés aux gouverneurs, d'éviter toute dispute et de laisser trancher toutes les questions litigieuses par les commissaires nommés par les deux pays, M. de

[1] Voir la carte C, p. 10.

La Jonquière ait prétendu changer par la force la situation qui existait au moment où les Français cédaient l'Acadie? » Sans perdre de temps, les Anglais relevèrent au fond de la baie Verte un ancien fort français, nommé le fort des Mines, et en construisirent un nouveau du nom de Beau-Bassin sur l'étroite langue de terre qui unit l'isthme au continent. A ces fortifications les Français opposèrent aussitôt le fort Beau-Séjour et le fort Gaspareau.

M. de Puysieux répondit au ministre anglais que la soumission de colons intimidés n'était pas un titre à invoquer, en ayant grand soin, dans ses dépêches, de qualifier toujours de possession française la partie du continent qui avoisine l'Acadie. Il excusait d'ailleurs les entreprises de M. de La Jonquière par son ignorance des instructions qu'il devait recevoir de France, et insistait sur la prompte délimitation des frontières par les commissaires des deux pays. Cette correspondance, basée d'abord sur des faits vagues et peu connus, ne tarda pas à devenir plus nette et plus précise par les plaintes de Cornwallis, qui accusa les Français de s'être emparés d'une partie de la Nouvelle-Écosse au delà de la baie de Fundi, depuis la rivière Chignecto jusqu'à celle de Saint-Jean, d'avoir brûlé le fort Beau-Bassin et d'en avoir transporté les habitants sur leur territoire. Cornwallis soutenait que les Français s'étaient alliés aux Sauvages et avaient excité à la révolte leurs compatriotes établis sur le territoire anglais. Il affirmait qu'il n'était pas sorti de la partie de la péninsule appartenant sans contestation à l'Angleterre, et qu'il n'avait jamais eu la pensée de prévenir, par

l'emploi de la force, le jugement des commissaires.

C'était poser nettement une question que le gouvernement de Versailles n'avait jamais abordée avec franchise. C'était reconnaître que la partie du continent située entre la baie de Fundi et le fleuve Saint-Laurent, était un territoire contesté, dont la légitime possession dépendait de la décision des commissaires chargés de débattre les intérêts des deux nations. Non contents de se plaindre, les Anglais réclamèrent des dommages et intérêts comme réparation des violences commises envers leurs compatriotes.

Le cabinet de Versailles promit une enquête, tout en soutenant qu'il y avait, à n'en pas douter, des exagérations dans les plaintes de Cornwallis, et en s'engageant, dans le cas où les choses se seraient passées comme il le prétendait, à faire rendre justice aux sujets de Sa Majesté Britannique. En outre, Puysieux annonça l'envoi de nouveaux ordres en Amérique, afin de prévenir toute discussion nouvelle, et dans un post-scriptum il ajouta : « M. de Cornwallis n'aurait-il pas formé des établissements sur des territoires contestés ou même de la domination du roi? » Lorsque le gouvernement français reçut le rapport de ses propres agents, Puysieux opposa aux plaintes des Anglais contre La Jonquière d'autres plaintes contre Cornwallis, qui avait préparé, disait-il, une expédition contre les postes français établis sur le continent. L'appareil de ses armements, les menaces dont ils ont été précédés, écrivait-il, ont irrité les Sauvages et alarmé les habitants mêmes de quelques endroits de l'Acadie. Sur ces entrefaites deux vaisseaux étant allés mouiller dans un des hâvres de la baie fran-

çaise du Grand-Maringouin, les habitants de Beau-Bassin effrayés s'enfuirent, et les Sauvages mirent le feu à leurs habitations abandonnées. Dans ce mémoire, où le ministre français rendait Cornwallis responsable des incendies de Beau-Bassin, M. de Puysieux convenait que le commandant des troupes françaises, le chevalier de La Corne, avait signifié au major Lawrence que le continent appartenait à la France; qu'il avait l'ordre de n'y souffrir aucune descente et de repousser la force par la force; puis, sans s'expliquer à ce sujet, le ministre de Versailles continuait à se plaindre de la guerre ouverte faite par les Anglais aux Sauvages et aux Français, de même qu'il aurait fait si le continent eût appartenu incontestablement à la France, et il terminait, comme à l'ordinaire, en demandant que le gouvernement anglais mît un terme aux entreprises du gouverneur de l'Acadie.

Ce n'était pas seulement dans les contrées situées entre le fleuve Saint-Laurent et la baie de Fundi que des contestations s'étaient élevées entre les Français et les Anglais. Chacun de ces peuples rivaux cherchait des alliés parmi les tribus sauvages qui erraient sur le vaste continent du nord de l'Amérique, et, selon l'habitude, chacun d'eux accusait son adversaire de lui susciter des ennemis et de leur fournir des armes. Attentifs à conserver leurs communications entre le Canada et la Louisiane, et à s'assurer dans ce but la possession de l'Ohio, un des affluents du Mississipi, les Français avaient occupé les vastes solitudes couvertes de bois qui s'étendaient entre le lac Érié et les Alleghanys. Ils avaient établi un poste vers la source de la petite rivière aux Bœufs, qui

coule à peu de distance de la ville actuelle d'Érié. Ils avaient employé l'hiver à s'y fortifier, et au retour du printemps, M. de Saint-Pierre ayant reçu des renforts, marcha contre les Anglais établis au point où la rivière aux Bœufs se jette dans l'Ohio. Il les battit et construisit le fort Duquesne non loin de l'emplacement actuel de la ville de Pittsbourg. De leur côté, les Anglais, remontant la rivière de Monogahéla, allèrent prendre position au pied des Alléghanys, où ils construisirent le fort Nécessité.

Mort de Jumonville, le major Washington accusé d'avoir violé le droit des gens.

Le major Washington, dont le nom paraît pour la première fois dans l'histoire, profita du voisinage des établissements anglais pour augmenter ses forces, se pourvoir d'artillerie et rassembler autour de lui le plus de Sauvages qu'il put. Séparés les uns des autres par des montagnes, des vallées inhabitées, des bois, des marécages, les Anglais et les Français élevaient à l'envi leurs remparts de terre, écoutant chaque bruit, interrogeant chaque sauvage, qui avait pu rencontrer le camp ennemi dans ses courses vagabondes. « Les Anglais sont en marche pour nous attaquer, dit, dans les derniers jours du mois de mai 1754, le commandant du fort Duquesne à M. de Jumonville. Partez avec un officier, trois cadets, un volontaire, un interprète anglais et vingt hommes; embarquez-vous dans des pirogues sur la rivière Monogahéla jusqu'au Hangard; puis de là, marchez jusqu'à ce que vous ayez trouvé le chemin qui communique à celui qu'on prétend que les Anglais font construire. » Dans la prévision d'une surprise, M. de Contre-Cœur remit à son jeune officier des ordres écrits portant : « Si, contre

toute attente, il arrivait que les Anglais soient en marche pour venir nous attaquer, ce que nous ne pouvons croire, puisque nous sommes en paix, vous leur remettrez une sommation et nous dépêcherez, avant de la donner, deux bonnes jambes pour nous informer de ce que vous aurez appris. » Des termes de la sommation et des instructions données à l'officier français par son chef, ressort clairement la prétention qu'avaient les Français de rejeter les Anglais au delà des Alleghanys et de se réserver exclusivement la possession de la contrée située entre les grands lacs et cette chaîne de montagnes.

A peine M. de Jumonville s'était-il mis en marche, que Washington vit arriver dans son camp les envoyés d'un chef indien appelé Demi-Roi, qui lui remirent une lettre ainsi conçue : « Les Français sont en mouvement depuis deux jours, je ne puis vous dire en quel nombre. Le Demi-Roi et le reste des chefs vous joindront dans cinq jours pour tenir conseil. » Plein d'inquiétudes, Washington interrogea vainement les jeunes sauvages qui lui avaient apporté cette courte missive, il ne put en obtenir que de vagues réponses sur les partis français qui battaient la campagne, sur les fortifications qui s'achevaient, sur les pièces de canon dont elles étaient armées. Il apprit seulement que les Français comptaient un grand nombre de malades dans leurs rangs, et qu'ils n'avaient pu trouver de guides parmi les Sauvages. Pour s'éclairer sur les projets de l'ennemi, le major anglais envoya des détachements dans diverses directions, mais ses éclaireurs revinrent sans avoir rien découvert, et Washington

restait plongé dans les mêmes incertitudes quand, deux jours après, arriva un anglais nommé Gilt, dont les Français avaient occupé l'habitation. Il prévint Washington qu'un détachement de cinquante hommes, commandé par M. de La Force, s'approchait, qu'il en avait découvert la piste, et que les Français s'étaient beaucoup enquis du Demi-Roi. Aussitôt Washington fit partir soixante-cinq hommes à la rencontre de l'ennemi, et en affirmant aux Sauvages que les Français ne s'étaient informés du Demi-Roi que dans l'intention de le tuer, il enflamma leur colère et les détermina à combattre avec lui. Sur le soir, un envoyé du Demi-Roi signala les pistes de deux hommes qui venaient de descendre dans un ravin obscur, en ajoutant que le détachement français pourrait bien y être caché. Sans perdre un instant, les Anglais mettent leurs munitions en sûreté, et, laissant quelques hommes à la garde du camp, ils se jettent, sous une pluie torrentielle, dans un sentier à peine assez large pour livrer passage à un seul homme. Toute la nuit se passe dans cette marche pénible, et le matin seulement, au soleil levant, ils rejoignent les Sauvages. A la suite d'un conseil tenu avec le Demi-Roi, la résolution est prise d'attaquer les Français. S'approchant avec précaution de l'endroit où ces derniers sont cachés, les Sauvages et les Anglais ne révèlent leur présence que par un feu meurtrier. Dès la première décharge, M. de Jumonville tombe mort avec neuf des siens, et, au bout d'un quart d'heure de combat, les Anglais ramènent vingt-et-un prisonniers dans leur camp.

Quand M. de Contre-Cœur apprit au fort Duquesne le sort de son détachement, il accusa hautement les Anglais d'avoir violé le droit des gens en tuant un ambassadeur chargé d'une mission pacifique, et il se prépara avec ardeur à venger sa défaite. Washington répondit avec hauteur aux plaintes des Français, soutint qu'il avait légitimement repoussé une attaque dirigée contre lui, et traita d'espion ce prétendu ambassadeur qui n'avait négligé aucune précaution pour tâcher de lui dérober sa marche. Les Français se présentèrent devant le fort Nécessité, un mois après, au nombre de neuf cents hommes. Forcé de se rendre, Washington se retira avec les honneurs de la guerre, après avoir signé une capitulation où les vainqueurs affirmaient qu'ils n'avaient voulu que venger l'assassinat d'un de leurs officiers. Cet échec causa une vive impression à Londres; ce fut une révélation sur l'état des colonies anglaises de l'Amérique. Le duc de Newcastle sortit de la politique expectante dans laquelle il s'était renfermé jusque là, et le mot de guerre fut prononcé.

Prise du fort Nécessité par les Français, le 3 juillet 1754; sensation causée par cette nouvelle en Angleterre.

Dans la lutte diplomatique qui durait depuis tant d'années, l'Angleterre invoquait les lettres patentes accordées par Louis XIV à Charles de Menou en 1647, dans lesquelles était compris sous le nom d'Acadie tout le pays et les îles entre le fleuve Saint-Laurent, le golfe Saint-Laurent, l'Océan atlantique et les Virginies. Elle rappelait la rétrocession de ce pays faite à la France, en 1668, par le roi Charles II, dans laquelle, après ces mots vagues : « Tout le pays appelé Acadie, dont le roi jouissait autrefois, » les forts Pentagoet et Saint-Jean,

Raisons de l'Angleterre pour fixer les frontières de ses colonies américaines; arguments des diplomates français; la mauvaise foi n'est admirée en politique que si elle triomphe.

bâtis sur le continent en dehors de la presqu'île, étaient désignés nominativement comme faisant partie de l'Acadie. Le ministère anglais s'appuyait, en outre, sur les termes du Mémoire présenté, en 1685, par l'ambassadeur français qui réclamait à l'Angleterre, sous le nom d'Acadie, tout le pays compris entre les points extrêmes de l'île Persée, située en face du cap Gaspé, au nord, et de l'île Saint-George, qui appartient aujourd'hui à l'État du Maine. A ces documents qui prouvaient clairement quelles immenses étendues de pays les Français avaient englobées sous le nom d'Acadie, le cabinet de Versailles opposait les divisions territoriales établies à diverses époques par les différents gouverneurs. Ils montraient que, depuis 1654, la côte comprise entre le cap Canso, à l'extrémité nord-est de la presqu'île, et le Saint-Laurent, avait fait partie du gouvernement du Canada, ainsi que les forts Gemisik et Saint-Jean et la baie de Chignecto ou Beau-Bassin, depuis 1676 [1].

Il est impossible de ne pas reconnaître que la France entendait garder le pays qu'elle devait céder,

[1] *Vie privée de Louis XV*, t. III, p. 48 et suiv. — *Mémoires des commissaires du roi et de ceux de Sa Majesté Britannique sur les possessions et les droits respectifs des deux couronnes en Amérique, avec pièces justificatives*, in-4, Paris 1755, t. III, p. 51 et suiv., Lord Albermarle au marquis de Puysieux, 25 mars 1750; M. de Puysieux à lord Albermarle, 31 mars 1750; Mémoire contenant les plaintes de l'Angleterre, remis le 7 juillet 1750; p. 66 et suiv., Le marquis de Puysieux à lord Albermarle; Réponse faite aux plaintes de l'Angleterre, le 15 septembre 1750; p. 81, Ordres donnés à M. de Jumonville par M. de Contre-Cœur, le 23 mai 1754; p. 83, Sommation dont M. de Jumonville était porteur; p. 95, Extrait du Journal du major Washington. — *Histoire de la guerre contre les Anglais*, in-8, Genève 1759, p. 6 et suiv. — *Memoirs of the last ten years of the reign of Georges the second*, by Horace Walpole, Earl of Orford, 2 vol. in-4, Londres 1832, t. 1, p. 341 et suiv.

et que le cabinet de Versailles s'efforçait, comme cela se pratique toujours et partout, de ne pas tenir les engagements qu'il avait pris. En persévérant dans une mauvaise foi qu'aucune nation n'est en droit de reprocher à une autre, le gouvernement français devait s'attendre à une guerre plus ou moins prochaine, et du moment qu'il s'y exposait, il devait se préparer à la soutenir ; car la duplicité en politique n'est admirée qu'à la condition de réussir. Mais les gouvernants de la France, qui lui préparaient tant de désastres, n'en savaient pas plus qu'elle sur l'avenir ! Ils suivaient les errements de leurs prédécesseurs, sans songer que, quand on ne veut pas être honnête, il faut être assez fort pour être injuste avec impunité.

La guerre, désirée comme une diversion aux préoccupations de l'esprit public, était donc sur le point d'éclater, sans que la nation s'en doutât. Tenue dans une profonde ignorance de ce qui se tramait dans les bureaux de Versailles, elle se laissait aller à ses passions du moment et tenait les yeux fixés sur le parlement de Paris, qui venait d'entrer en vacances à Pontoise, le 7 septembre, sans qu'une chambre des vacations eût été formée pour rendre la justice en son absence. Les ministres étonnés de sa résistance inattendue, commençaient à s'inquiéter, et le comte d'Argenson s'irritait de plus en plus contre les évêques et les curés, qui perpétuaient une querelle embarrassante.

Naissance d'un fils du Dauphin, 8 sept. 1753.

Le 8 septembre, la Dauphine accoucha d'un fils, à qui fut donné le nom de duc d'Aquitaine. Les échevins de Paris firent sonner les cloches, et huit

jours après, un magnifique feu d'artifice fut tiré sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Les illuminations des maisons particulières furent brillantes; le peuple dansa, se gorgea de vin et témoigna ainsi l'allégresse que le bonheur des grands lui inspire toutes les fois qu'on veut bien le convier à une fête.

Chambre des vacations formée de membres du grand conseil.

A peine le bruit des réjouissances publiques fut-il éteint, que le roi annonça à son peuple, par lettres patentes que, « n'ayant pas jugé à propos, par de grandes considérations, d'établir une chambre des vacations à Pontoise,.... la justice qu'il devait à ses sujets, l'obligeait à commettre d'autres juges, auxquels ils pussent s'adresser pour l'obtenir aussi promptement que le demandait la nature des affaires qui se traitent ordinairement dans la chambre des vacations. » Cette chambre fut composée de membres choisis parmi les conseillers d'État et les maîtres des requêtes; mais l'enregistrement des lettres patentes qui l'érigèrent, fut refusé par le Châtelet, sous prétexte qu'elles étaient contraires aux édits, ordonnances et déclarations, et l'enregistrement incompatible avec la teneur du serment que chacun de ses membres avait prêté. Un arrêt du conseil cassa cette décision et en prescrivit la radiation sur les registres de la compagnie; mais le Châtelet persista dans son refus d'obéir à la chambre qui venait d'être créée, ce qui força le gouvernement à recourir pour chaque affaire à des lettres de cachet et à des arrêts d'évocation au conseil. La chambre des vacations, installée au couvent des Grands-Augustins, ne put faire reconnaître sa compétence que par le bailliage d'Étampes; elle fut contestée par les bailliages de

Versailles, d'Orléans, de Chartres, de Dourdan, de Poitiers, de Lyon, de Clermont, de Montbrison, de Mâcon et de Laon, qui, tous, s'accordèrent à ne pas l'accepter.

Le parlement de Paris exilé à Soissons; création d'une chambre royale, 11 novembre 1753.

Décidé à triompher des résistances obstinées de la magistrature, le gouvernement exila à Soissons tous les membres de la grand'chambre au moment où ils allaient se réunir de nouveau, et leur défendit l'exercice de leurs fonctions. Cet acte vigoureux préludait évidemment à l'établissement d'une magistrature nouvelle. Des lettres patentes, datées du 11 novembre, ne tardèrent pas en effet à mettre à exécution ce projet. Le roi y exposait que les parlements avaient été chargés de rendre la justice au peuple et qu'ils avaient été utiles tant qu'ils s'étaient contenus dans les bornes du pouvoir qui leur avait été confié. Il se plaignait ensuite du parlement de Paris qui avait suspendu son service et refusait de le reprendre. « Nous avons toléré cette conduite, ajoutait-il, jusqu'à la fin des séances ordinaires de notre parlement, dans l'espérance où nous étions que le temps et ses propres réflexions le ramèneraient à ses devoirs ; » mais « ses vues à cet égard n'ayant point eu de succès, et se trouvant dans la nécessité de pourvoir... à l'administration de la justice,... » il s'était vu, continuait-il, dans la nécessité de créer une chambre royale, qui siégerait au Louvre et connaîtrait des causes civiles, criminelles et de police. Elle était composée de dix-huit conseillers d'État et de quarante maîtres des requêtes, et fut solennellement installée par le chancelier. Le Châtelet, ne pouvant refuser l'enregistrement, remplit cette formalité en insérant

dans l'acte qu'il ne l'avait fait que « du très-exprès commandement du roi. »

Les tribunaux inférieurs refusent de reconnaître la suprématie de la chambre royale.

La chambre royale commença ses fonctions par supprimer quelques écrits imprimés sans permission. Quand de ces insignifiantes contraventions à des règlements de police, elle voulut passer à des affaires civiles ou criminelles, elle rencontra immédiatement un insurmontable obstacle dans le refus de concours des procureurs, des avocats et de tous les tribunaux inférieurs. Le Châtelet déclara nettement qu'il ne lui obéirait pas ; la cour des Aides, qui était indépendante du parlement, suspendit ses séances, prétextant qu'il devait y avoir « une union dans la magistrature ; » les consuls de Paris ne voulurent pas continuer leur service au delà de l'année pour laquelle ils avaient été nommés. « L'esprit de désobéissance est général, » écrivait Barbier à la fin de 1753. Loin de s'apaiser avec l'année 1754, l'esprit de révolte s'étendit en province ; le parlement d'Aix décréta d'ajournement personnel un lieutenant général de bailliage qui avait obéi aux ordres du chancelier, et cita à sa barre l'évêque de Sisteron avec menace de saisir son temporel.

Tendance des esprits à admirer le gouvernement de l'Angleterre.

L'exemple du gouvernement anglais et son mécanisme, qui commençait à être mieux connu en France, frappaient beaucoup de bons esprits appartenant à la classe éclairée de la nation. « On remarque qu'on n'a jamais tant parlé de nation et d'État qu'aujourd'hui, écrit le marquis d'Argenson ; ces deux noms ne se prononçaient jamais sous Louis XIV. On n'a jamais été si instruit qu'aujourd'hui sur les droits de la nation et de la liberté,.... cela vient du parlement et des Anglais. » « Il est certain, lit-on dans Bar-

bier, que tous les esprits sont ici anglais et comme jaloux de leur gouvernement. » Le nom de parlement, qui était le même dans les deux pays, quoiqu'il désignât des institutions sociales très-différentes, aidait à la confusion entre un pouvoir judiciaire et un pouvoir politique. Une foule de gens s'imaginaient que le triomphe de la magistrature assurerait à la France les bienfaits de la liberté. Des souscriptions vinrent en aide aux procureurs et aux avocats privés de travail, et la menace d'une expulsion honteuse, à la rentrée du parlement, arrêta ceux qui auraient été tentés de se présenter devant la chambre royale. Les personnes, que des liens rattachaient à la cour et à la noblesse, exprimaient leur opinion en ces termes très-significatifs : « Puisqu'il faut un parlement à la France, le roi n'en aura jamais de plus chétif que ce petit parlement de bourgeois robins, et il est à craindre que la nation ne le force un jour à en avoir un plus sérieux, plus approchant du parlement d'Angleterre. »

La cour, est-il nécessaire de le dire, était loin de partager les aspirations du public. Le président Hénault ne cessait de déclamer à Versailles contre le parlement et d'affirmer que sa compagnie n'avait d'autres desseins que de renverser l'autorité royale. « Ce qui soutient le plus l'autorité en France, ajoute le marquis d'Argenson, après avoir rapporté les propos de ce président, c'est la ruine des grands et les effets du luxe. Plus on est grand, plus on est ruiné, incommodé, obéré. Cette règle a des progressions du plus petit jusqu'au plus grand. Chacun espère aux grâces de la cour. De là vient cette ser-

vitude et cette obéissance à la tyrannie du gouvernement, quelque mauvais qu'il soit. » La justesse de ces observations a été confirmée depuis la chute de l'ancien régime. Toutes les fois que la France a passé d'un gouvernement libre à celui du bon plaisir, les traitements des fonctionnaires ont été augmentés, les pensions se sont multipliées, les faveurs accordées sans raison ont excité les plus basses convoitises, et le luxe, payé de l'argent des contribuables, a répandu au loin la corruption.

Théories économiques rêvées par le contrôleur général et quelques intendants dans l'intérêt du peuple.

Au moment même où le parlement de Paris était accusé à Versailles de pervertir l'esprit public, parce qu'il tentait d'arrêter le gaspillage des finances et d'alléger le poids des impôts, les théories économiques les plus étranges étaient acceptées par une foule de fonctionnaires. Les fermiers généraux ayant averti le contrôleur général que les fabriques françaises dépérissaient par suite de la concurrence étrangère, M. de Machault répondit : « Tant mieux, ce sont autant de bras qui retournent à l'agriculture. » « Je doute, continue le marquis d'Argenson, qu'il ait entendu lui-même le grand sens de sa réponse, car il corrige M. Colbert,..... qui a été nuisible à la patrie par ses vues, a commencé à faire quitter la campagne pour les villes et la terre pour les arts de luxe et de mollesse. » L'intendant de la Touraine et l'intendant de Paris attribuaient la misère du peuple à la culture exagérée de la vigne, qui diminuait la production du blé, et voulaient faire arracher les nouveaux plants. Il y a loin de ces idées aux vues élevées qu'exprimait Montesquieu plus de trente années auparavant : « Tu crois, Rhedi, que les

arts amollissent les peuples..... et par là sont cause de la chute des empires..... Quand on dit que les arts rendent les peuples efféminés, on ne parle pas du moins des gens qui s'y appliquent, puisqu'ils ne sont jamais dans l'oisiveté, qui, de tous les vices, est celui qui amollit le plus le courage..... Paris est peut-être la ville du monde la plus sensuelle,..... mais c'est peut-être celle où l'on mène une vie plus dure. Pour qu'un homme vive délicieusement, il faut que cent autres travaillent sans relâche..... Cette ardeur pour le travail, cette passion de s'enrichir passe de condition en condition depuis les artisans jusqu'aux grands..... Quand les habitants auraient assez de courage pour se passer de tant de choses qu'ils doivent à leurs besoins, le peuple dépérirait tous les jours... Cette circulation de richesses et cette progression de revenus, qui viennent de la dépendance où sont les arts les uns des autres, cesseraient absolument ; chacun ne tirerait de revenus que de sa terre et n'en tirerait précisément que ce qu'il lui faut pour ne pas mourir de faim. Mais comme ce n'est pas la centième partie du revenu du royaume, il faudrait que le nombre des habitants diminuât à proportion. » Les grandes intelligences sont rares dans toutes les conditions, elles se rencontrent encore plus difficilement parmi les ministres, qu'un roi prend comme un particulier choisit ses serviteurs. L'histoire compte à peine dans les monarchies absolues quelques personnages qui se soient montrés dignes de leur position. Il doit en être autrement dans les pays où le pouvoir est le prix de luttes oratoires brillantes. Si ceux qui dirigent les

affaires, n'ont pas en partage un éclatant génie, ils sont au moins les égaux de leurs adversaires politiques. Il s'en fallait qu'il en fût ainsi dans la France du XVIIIe siècle. Nous avons eu l'occasion de citer l'opinion du duc de Saint-Simon sur l'abaissement intellectuel de la nation dans les dernières années du règne de Louis XIV. Cet affaissement a cessé, à l'époque où nous sommes arrivé, dans une partie de la classe éclairée ; mais le progrès n'a pas gagné les fonctionnaires, qui se trouvent dans un état notoire d'infériorité. Ils voient la misère des populations sans en comprendre les causes, ou plutôt, tout occupés qu'ils sont de dépouiller les citoyens du fruit de leur travail afin de subvenir aux dépenses de la cour, ils voudraient que leurs gains fussent immenses pour pouvoir s'en emparer.

Le roi continue à gaspiller les revenus de l'État.

Les principes économiques professés par les fonctionnaires étaient souvent mis en application. Ainsi les propriétaires de la Lorraine reçurent l'ordre de ne vendre leurs bois qu'aux fermiers généraux, de peur que les salines, que ces derniers exploitaient, ne vinssent à manquer de combustible, et dans plusieurs provinces des vignes furent arrachées par ordre de l'administration. En disposant aussi arbitrairement des fortunes particulières, Louis XV arrêtait le développement de la fortune générale, et il y nuisait encore par l'intérêt exclusif qu'il portait aux personnes de son entourage. Le maréchal de Lowendal obtint de lui vingt mille livres de pension pour continuer la vie de désordre qu'il menait à Paris. MM. de Boutteville, de Firmaçon et de Tressan reçurent des dons du même genre parce qu'ils

étaient criblés de dettes, et à la mort de M. de Brézé, les quatre-vingt quatre mille livres de rentes « de bienfaits du roi, » que possédait ce seigneur, loin de retourner au Trésor, furent aussitôt distribuées entre des courtisans nécessiteux. C'est à cette époque d'embarras des finances que fut faite pour Mme de Pompadour l'acquisition de l'hôtel d'Évreux, connu depuis sous le nom d'Élysée, au prix de sept cent trente mille livres (plus de trois millions en argent d'aujourd'hui). Les meubles devant être en rapport avec la magnificence de cette résidence princière, le salon fut orné de tapisseries des Gobelins, et on estimait à près de six mille livres les rideaux de chaque croisée. Des arbres des Champs-Élysées furent abattus pour laisser libre la vue sur la Seine, et Mme de Pompadour eut même un instant la fantaisie d'agrandir son jardin aux dépens de cette promenade. Les murs de clôture s'élevaient déjà, quand elle apprit combien son entreprise causait de murmures. Aussitôt elle fit cesser les constructions et rendit les terrains qu'elle avait envahis. Cette action fut vantée par les courtisans comme une des plus nobles et des plus désintéressées. Il n'y eut que les esprits chagrins qui trouvèrent très-naturelle la sage déférence de la favorite pour les vœux de l'opinion publique.

Ces bienfaits du roi n'avaient pas seulement pour résultat de dépouiller injustement le peuple du fruit de son travail; ils créaient dans la portion la plus élevée de la société des mœurs singulières, un mélange de la bassesse du mendiant et de la fierté hautaine de l'aristocratie de naissance. M. de Luynes raconte en ces termes la mort du duc de Châtillon, le

chose plus grave, il pouvait rendre un emprunt impossible, tant l'habitude avait persuadé aux créanciers qu'il n'y avait de garanties que dans l'enregistrement.

Négociations pour la rentrée du parlement à Paris.

Le gouvernement n'avait pas cessé d'entretenir des relations avec les magistrats exilés, soit par l'intermédiaire du prince de Conti, soit par celui du maréchal de Richelieu. Le roi avait déclaré au début que sa puissance venant de Dieu seul, c'était au parlement à céder. Aussi, un projet d'accommodement lui ayant été présenté par le premier président, accepta-t-il, par un mot écrit de sa main, les articles qui abolissaient les procédures commencées pour refus de sacrements; mais il refusa toute concession qui aurait pu contrarier le clergé. Une tentative pour séparer les membres de la grand'chambre de leurs collègues ayant échoué, l'année 1753 se passa sans qu'il fût possible d'arriver à un compromis qui ménageât à la fois la dignité de la magistrature et de celle du pouvoir. Les négociations recommencèrent avec plus d'ardeur dès les premiers jours de 1754; car l'attitude des populations, l'opposition des tribunaux inférieurs et les dispositions de plus en plus hostiles de l'Angleterre faisaient sentir au gouvernement la nécessité, chaque jour plus pressante, que le calme rentrât dans les esprits.

Allégresse des Parisiens à la rentrée du parlement; naissance du duc de Berri, depuis Louis XVI, 23 août 1754.

Plusieurs fois déjà Paris s'était prématurément réjoui sur le bruit vague du rappel du parlement, quand on apprit enfin, dans le mois de mai, que le procureur général avait été mandé à Versailles. Bientôt après, ce fut le tour du premier président. Les Parisiens témoignèrent leur joie par des éloges à l'adresse

de Louis XV et des manifestations haineuses contre les Jésuites, dont ils prédisaient la prochaine expulsion du royaume. Ce ne fut pourtant que dans le mois de juillet que la capitale fut informée d'une manière certaine que son parlement lui serait rendu, et quelques jours après la naissance du duc de Berry, on vit le premier président M. de Maupeou descendre à son hôtel. Les feux de joie allumés par les Parisiens en l'honneur de la rentrée des magistrats, les fusées qu'ils tirèrent dans les rues en témoignage de leur allégresse, accompagnèrent le bruit des fêtes officielles ordonnées à l'occasion de la naissance d'un prince que la déplorable santé du duc de Bourgogne désignait déjà comme l'héritier du trône.

Le parlement reprit solennellement possession du Palais le 4 septembre. Les cours, les escaliers, jusques aux chambres où les magistrats tenaient leurs séances, étaient encombrés d'une foule nombreuse, dont l'émotion se traduisit plusieurs fois par des applaudissements. A peine eurent-ils pris place et entendu le récit de M. de Maupeou sur ses conférences avec le roi, que les magistrats ouvrirent la délibération sur la forme de la déclaration qui les avait rappelés. Ils se plaignirent de quelques termes qui leur semblaient blessants, et ce ne fut qu'après de longs débats qu'ils se décidèrent à l'enregistrer. Ils n'acceptèrent la clause relative au silence, qu'en expliquant que l'ordre du roi qui l'imposait, portait en même temps défense d'apporter aucune innovation dans l'administration extérieure et publique des sacrements. Le roi oublia la manière peu gracieuse dont le parlement avait reçu son acte de clémence,

pour se livrer à la joie que lui causait la conclusion d'une affaire dont il était fatigué. Il résista aux instances du clergé, qu'avait irrité l'attitude hautaine du parlement, en déclarant nettement qu'il voulait la paix.

État de l'opinion publique en Angleterre et en Amérique.

Les nouvelles d'Angleterre, en effet, imposaient de plus en plus impérieusement au ministère de Versailles le devoir de porter toute son attention sur les relations de la France avec sa puissante voisine. On parlait beaucoup à Londres des forts que le gouverneur du Canada, M. Duquesne, faisait élever le long des rivières qui tombent dans le Saint-Laurent. Le navire Poultney avait répandu le bruit que la guerre allait commencer en Amérique ; des lettres de Philadelphie confirmaient la nouvelle, et les habitants de Charlestown se plaignaient avec vivacité des intrigues ourdies par les Français parmi les tribus sauvages alliées de l'Angleterre. L'impossibilité de conserver la paix devenait chaque jour plus évidente à Londres, et l'opinion publique demandait le rappel des commissaires chargés de régler les intérêts des deux peuples rivaux. A l'ouverture du parlement, le 14 novembre 1734, le roi Georges II s'exprima ainsi : « Je ferai mon principal objet d'affermir les fondements de la paix générale, d'en assurer la durée et d'en faire servir les présents avantages à l'augmentation du négoce de mes bons sujets, ainsi qu'à la défense de mes possessions, qui sont une des grandes sources de notre commerce et de nos richesses. » La chambre des Communes laissa percer dans les débats de l'adresse une grande défiance contre la France et l'Espagne, et répondit au roi : « Votre Majesté peut être assurée que nous la

seconderons de toutes nos forces, et que nous lui accorderons avec joie les subsides dont elle aura besoin pour donner du poids et de la force à ses mesures en faveur du maintien de la paix générale, ainsi que pour la mettre en état de défendre ses droits et possessions contre toute usurpation. » Ces dispositions belliqueuses des représentants du peuple anglais ne pouvaient que s'accroître par la lecture d'un manifeste de l'assemblée générale de la Virginie, où les colons, en promettant leur concours à la mère-patrie, s'écriaient : « Les vues ambitieuses des Français, leur mépris pour les traités qu'ils violent si ouvertement, leur injuste invasion dans les territoires du roi, en faut-il davantage pour nous inspirer le juste ressentiment dont nos cœurs sont enflammés ? »

Ce n'était pas seulement dans le Canada que les rivalités des colons anglais et des Français entretenaient des divisions qui retentissaient jusqu'en Europe. La lutte, un instant suspendue dans l'Inde après les exploits de Labourdonnais et la défense de Pondichéry par Dupleix, y avait éclaté de nouveau.

Lutte des Anglais et des Français dans l'Inde.

Nizam Almolouck, vice-roi du Décan, avait nommé, en 1730, Sadet-Allee-Kawn gouverneur du Carnate ou nabab d'Arcot. Quelques années après, le roi de Tritchinapaly étant venu à mourir, sa succession fut disputée, et la reine régente implora le secours du nabab d'Arcot. Sadet-Allee-Kawn envoya à Tritchinapaly un de ses généraux, Chunda-Saïb, qui, en affaiblissant à la fois et le parti de la régente et celui du prince son compétiteur, réussit à en créer un troisième à l'aide duquel il fit périr

tous les prétendants au trône et réunit Tritchinapaly à sa nababie. Son neveu, qui lui succéda en 1740, fut attaqué par les Marattes, l'année même, et tué dans une bataille, laissant un fils qui s'enfuit à Madras sous la protection du gouverneur anglais. Il ne tarda pas à être replacé à Arcot par le vice-roi du Décan, et depuis ce moment, malgré de fréquentes révolutions, la nababie était restée dans la famille Kawn. Chunda-Saïb, le conquérant de Tritchinapaly, avait gardé depuis la conquête le gouvernement du pays, et il venait d'épouser, en 1740, une fille du second nabab d'Arcot, quand, l'année suivante, les Marattes l'assiégèrent dans sa capitale et l'emmenèrent prisonnier à Satarah. Il y était encore détenu à la mort du vice-roi du Décan, Nizam Almolouk, en 1748. Ce prince avait quatre fils, dont l'aîné préféra sa place de trésorier de l'empire du Mogol au trône laissé vacant par son père. Ce fut donc Nazirzingue Almolouk qui fut nommé vice-roi du Décan. A peine installé, il vit arriver un de ses neveux qui, en invoquant une prétendue promesse de son grand-père Nizam, réclama le gouvernement d'Arcot. Nazirzingue ayant refusé de dépouiller la famille Kawn, Muzapherzingue jura d'avoir recours à la force et courut implorer le secours des Marattes. Il eut à Satarah une entrevue avec Chunda-Saïb et lui offrit la liberté s'il voulait lui promettre son concours. Chunda-Saïb s'engagea à tout ce qu'on voulut, et, une fois libre, il se hâta d'aller solliciter à Pondichéry l'intervention de Dupleix en faveur de son libérateur. Ravi de trouver l'occasion d'attaquer une créature des Anglais,

Dupleix lui fournit des troupes, et Anaverdy-Kawn fut défait et tué dans une bataille, en juillet 1749. Son fils aîné fut fait prisonnier; mais le second, Mahomet-Allee-Kawn, s'enferma dans Tritchinapaly, pendant que l'armée victorieuse de Muzapherzingue s'emparait de toute la province d'Arcot. Les Français, qui étaient rentrés à Pondichéry après leur victoire, en sortirent de nouveau en apprenant le retour de l'amiral Boscawen en Angleterre. Ils marchèrent contre le roi de Tanjore, qui refusait de reconnaître le pouvoir de Muzapherzingue; mais cette expédition, commandée par le neveu du fameux financier Law, n'amena aucun résultat. Le général français crut prudent de battre en retraite avant la prise de la ville, sans attendre l'arrivée du vice-roi du Decan, qui accourait châtier son parent.

Ce que Dupleix avait fait en faveur de Muzapherzingue, le gouverneur anglais le fit à son tour pour soutenir son adversaire. Aussitôt après la défaite d'Anaverdy-Kawn, Mahomet-Allee-Kawn, son second fils, alla demander protection aux Anglais, qui furent enchantés, comme l'avoue un de leurs historiens, de soutenir un prince légitime contre des sujets rebelles, et d'empêcher, du même coup, l'accroissement de la puissance française. Le capitaine Cope, à la tête d'un détachement anglais, rejoignit Mahomet-Allee-Kawn à Tritchinapaly et marcha avec lui à la rencontre de l'armée du vice-roi du Decan, Nazirzingue, qui leur amenait du secours.

Muzapherzingue et Chunda-Saïb, de leur côté, partirent de Pondichéry avec une armée nombreuse, qui comptait dans ses rangs deux mille Français sous

le commandement de M. d'Auteuil, pour combattre Mahomet-Allee-Kawn et Nazirzingue; mais les Français se retirèrent avant la bataille, soit qu'ils se crussent inférieurs en force aux Anglais, soit qu'ils comptassent sur le succès de quelques intrigues nouées dans le camp ennemi. Muzapherzingue fut défait et réduit à implorer la clémence de son oncle, entre les mains de qui il était tombé. Rassuré par sa victoire, Nazirzingue se livra aux plaisirs et prit la route d'Arcot avec son prisonnier. Dans l'intervalle, les Français, qui avaient été suivis dans leur retraite par un corps de soldats marattes qu'ils avaient taillé en pièces, étaient rentrés en campagne avec Chunda-Saïb. Au moment où M. d'Auteuil reprenait l'offensive, le capitaine Cope abandonnait le nabab Mahomet-Allee-Kawn, qui, ruiné par les présents prodigués au vice-roi du Decan, se trouvait dans l'impossibilité de payer aux Anglais ce qu'il leur avait promis. Livré à ses seules forces, Mahomet-Allee-Kawn fut battu et chercha un refuge auprès de Nazirzingue. Les Français s'étant emparés de Gingy, place très-forte, bâtie sur un rocher inaccessible, Nazirzingue sortit de sa torpeur pour reprendre cette position. Il trouva Chunda-Saïb campé sous les murs avec ses alliés et voulut lui livrer bataille, mais le combat était à peine engagé, que deux nababs de son armée le poignardèrent et portèrent sa tête au bout d'une pique à Muzapherzingue. Rendu à la liberté par le meurtre de son oncle, Muzapherzingue monta sur un éléphant et se fit proclamer vice-roi du Decan par des soldats, dont une partie était complice de l'assassinat de Nazirzingue, et dont l'autre n'opposa plus qu'une

faible résistance à l'ennemi. Les trésors du vaincu passèrent entre les mains du vainqueur, et Dupleix rapporta d'immenses richesses à Pondichéry. Le gouverneur français comptait-il sur la mort de Nazirzingue? Les Anglais l'en accusèrent; mais il serait aussi difficile de condamner Dupleix sur la seule affirmation du colonel Lawrence, que de l'absoudre en invoquant les mœurs et les habitudes du pays où il vivait. Du reste, en insistant sur l'injustice de la cause soutenue par les Français et en signalant les détestables moyens qu'ils employaient pour réussir, Lawrence ne fait que suivre l'exemple de tous les peuples, qui traitent toujours leurs ennemis victorieux d'hommes sans foi et sans humanité, tandis qu'ils s'attribuent à eux-mêmes le monopole de la justice et de la douceur.

Aussitôt après sa victoire, Dupleix ordonna que Chunda-Saïb lèverait une armée et qu'il partagerait avec lui le gouvernement de la province d'Arcot. Muzapherzingue, de son côté, se dirigea à la tête de l'ancienne armée de Nazirzingue sur Aurengabad, résidence des princes du Decan. Un corps auxiliaire de six cents Français et de trois mille cipayes, commandés par M. de Bussy, couvrait sa marche; mais plusieurs des nababs, qui avaient contribué à son élévation, se révoltèrent, et Muzapherzingue perdit la vie dans un combat. Restés simples spectateurs de la lutte engagée entre Nazirzingue et Muzapherzingue, les Anglais rentrèrent en campagne à la nouvelle de la mort de Nazirzingue, et le capitaine Cope fut chargé de conduire, au mois de janvier 1751, un détachement au secours de Mahomet-Allee-Kawn, détachement bientôt renforcé par le capitaine de

Gingins. Les Français et les Anglais se trouvaient en présence dans les environs de Tritchinapaly, quand le capitaine Clives fut rappelé à Madras.

Clives. Ce jeune homme, dont le nom n'était pas encore connu, s'était fait remarquer par des qualités extraordinaires dans toutes les missions dont il avait été chargé jusque-là. Voici le portrait que trace de lui le colonel Lawrence : « Il joint à un courage intrépide un flegme et une présence d'esprit qui ne l'abandonnent jamais dans les plus grands dangers : né soldat, sans avoir reçu aucune éducation militaire et sans avoir beaucoup fréquenté les gens de cette profession, son jugement et son bon sens le mettent en état de conduire une armée... Le génie prématuré de ce jeune homme me surprit... Ses succès ont confirmé depuis ce que j'en avais dit à quantité de personnes. »

Arrivé à Madras, Clives reçut l'ordre de diriger une expédition contre Arcot, que les Français avaient dégarni de troupes en se portant sur Tritchinapaly. Il se mit en marche avec trois cents Européens et cinq cents cipayes, n'ayant pour le seconder comme officiers que des écrivains et des agents de la Compagnie, qui n'avaient jamais fait la guerre. Arcot fut pris le 1er décembre 1751, et vainement les Français tentèrent d'y rentrer; ils furent repoussés dans leurs assauts réitérés. Renforcé par un corps anglais qui lui fut envoyé de Tritchinapaly, et par un détachement maratte, Clives s'empressa de prendre l'offensive, se mit à la poursuite des Français, et termina sa laborieuse campagne par une victoire remportée, dans le mois de mars 1752, sur le fils de Chunda-Saïb et ses alliés. Rentré sous les ordres du colonel

Lawrence, qui reprit le commandement en chef à son retour d'Angleterre, il fit prisonnier, le 29 mai, M. d'Auteuil avec trois officiers, cinquante soldats européens et trois cents cipayes. Le 3 juin, Law, cerné et manquant de vivres, dut se rendre avec six cents français et cent cipayes. Dupleix, qui se croyait maître de la province d'Arcot, apprit coup sur coup ces désastres et la mort de Chunda-Saïb, à qui ses ennemis firent trancher la tête. Dupleix ne laissa pas échapper l'occasion de renvoyer au colonel Lawrence ses accusations au sujet de la mort de Nazirzingue, et le récit de Lawrence laisse peu de doute sur la vérité des assertions de Dupleix : « Nous délibérâmes, raconte-t-il, les généraux de Maissour et des Marattes et moi, sur le sort de notre prisonnier. Je demeurai dans le silence et ils furent là-dessus d'opinions différentes. Le nabab et Monagy crurent qu'il y avait du danger à laisser échapper un homme qui leur avait déjà causé tant d'embarras..... Les gens de Monagy mirent fin à la dispute et lui firent couper la tête. »

Dupleix.

Trop fier et trop habitué à compter sur lui-même dans le danger pour se laisser abattre par ces revers, Dupleix ne doutait pas qu'il ne trouvât dans les inépuisables ressources de son génie les moyens de ressaisir la fortune. Née dans l'Inde, au courant des intrigues qui s'y tramaient, parlant plusieurs des langues du pays, madame Dupleix apportait au gouverneur français le secours d'un caractère aussi ferme et aussi indomptable que le sien.

La nouvelle de la capitulation de Law étant arrivée à Pondichéry au moment même où des vais-

seaux français venaient d'amener des troupes, Dupleix fit descendre à terre tous les matelots et les remplaça sur les navires par des lascars. Fort du titre de nabab du Carnatique, qu'il avait obtenu de la cour de Delhi, il nomma pour son représentant dans cette dignité Rajah Saïb, fils de Chunda-Saïb. Pendant toute l'année 1753, les Anglais et les Français combattirent avec des succès variés. Réussissant souvent à enlever des alliés à ses adversaires par ses intrigues, ses promesses, sa profonde connaissance des intérêts et des passions des princes du pays, Dupleix tint les Anglais en échec dans Tritchinapaly et les empêcha de s'étendre au dehors. Cependant vers la fin de l'année, sachant que la compagnie anglaise et la compagnie française des Indes désiraient l'une et l'autre avec ardeur la fin d'hostilités qui nuisaient à leur commerce, Dupleix ouvrit des négociations avec le gouverneur anglais Saunders ; mais on ne put arriver à fixer les bases d'une paix que la position des Français, supérieure à celle des Anglais, leur permettait de dicter. La guerre continua donc, et Dupleix avait récemment encore infligé aux Anglais une terrible défaite, quand le cabinet de Versailles se porta lui-même au secours de ses adversaires.

Paix conclue dans l'Inde ; Dupleix rappelé en Europe, 1754.

La Compagnie anglaise, fatiguée d'une guerre malheureuse, avait eu recours à son gouvernement. Le ministère britannique saisit la première occasion favorable pour faire des ouvertures au cabinet français. Les directeurs de la Compagnie française, qui se préoccupaient avant tout des richesses qu'ils pourraient tirer des contrées asiatiques, pressèrent le ministère de mettre fin à des hostilités ruineuses pour

elle. Ils blâmèrent la conduite de Dupleix, l'accusant de nuire à la prospérité de la Compagnie par ses continuelles conquêtes. De leur côté, les Anglais, qui connaissaient l'activité et les talents du gouverneur général de l'Inde française, ne perdaient aucune occasion de décrier son caractère intraitable et déclaraient qu'avec lui la paix était impossible. Le directeur de la Compagnie française, Duvelaur, et son frère, le comte du Lude, se rendirent à Londres pour essayer d'y jeter les bases d'un traité provisoire, et le duc de Newcastle entra en pourparlers avec l'ambassadeur de France, le duc de Mirepoix. Le ministère anglais, qui se savait soumis au contrôle sérieux des Chambres et se trouvait en face d'une opposition prête à profiter de ses fautes, envoya, pendant les conférences, des troupes dans l'Inde sur une escadre commandée par l'amiral Watson. Les ministres français, qui n'avaient, au contraire, qu'à complaire à leur maître, se bornèrent à écouter les réclamations du conseil de la compagnie des Indes, sans prendre aucune mesure pour s'éclairer, et admirent comme vraies les plaintes de marchands qui ne pensaient qu'à leurs bénéfices. Ils se décidèrent donc à sacrifier Dupleix, comme avait été sacrifié Labourdonnais. Godeheu, un des directeurs de la Compagnie française, fut nommé à la place de Dupleix et partit avec le titre de commissaire du roi, chargé de traiter de la paix entre les deux Compagnies et d'arrêter les comptes de son prédécesseur. Dupleix ne connut qu'après coup la décision qui le frappait ; il reçut avec dignité celui qui devait consommer la ruine de la colonie française et la sienne. Godeheu, qui n'examinait les affaires de

l'Inde qu'au point de vue commercial, s'effraya des comptes qui lui furent présentés. Les ressources de la Compagnie étaient momentanément absorbées, et elle avait contracté envers Dupleix une dette de treize millions, qui provenait, soit de l'argent qu'il lui avait avancé, soit d'emprunts qu'il avait garantis. Rempli de préventions contre son prédécesseur, Godeheu, loin de chercher à s'éclairer auprès de lui, tomba dans le découragement et, croyant tout perdu, il laissa bientôt percer un désir immodéré d'obtenir la paix. Le gouverneur anglais Saunders ne tarda pas à s'apercevoir de ses dispositions et se hâta d'en profiter. « Le gouverneur et le conseil, écrit à ce sujet le colonel Lawrence, ravis d'avoir affaire à une personne qui paraissait vouloir concourir avec eux au véritable intérêt des deux Compagnies commerçantes, ne tardèrent point à lui répondre et travaillèrent tous deux à hâter la conclusion d'une paix que l'on désirait depuis si longtemps. On convint d'une suspension d'armes, et elle fut publiée le 11 octobre 1754.» Un traité provisoire, qui devait être soumis à l'approbation des deux Compagnies, fut arrêté le 31 décembre. « Les deux Compagnies anglaise et française, lisait-on dans l'article premier, renonceront pour toujours à tout gouvernement et à toute dignité des Maures, et ne se mêleront jamais des différends qui pourront naître entre les princes du pays. » Les possessions des deux peuples étaient ainsi fixées [1] : les Anglais restaient maîtres du fort Saint-Georges près de Madras, du fort David et de Divi-Cotéi, au sud de Pondichéry. Les Français gardaient Pondichéry,

[1] Voir la carte F, page 98.

karical sur la côte de Coromandel, au sud de Divi-Cotéi, et pour compenser l'importance supérieure de Divi-Cotéi et du fort Saint-Georges relativement à Karical, ils avaient à choisir entre un établissement dans les environs de Nizampatam au nord de Madras ou un agrandissement du district de Pondichéry. Le district de Musulipatnam était partagé entre les Anglais et les Français, qui devaient y entretenir un nombre égal de soldats. La navigation du Narsipour et de l'Ingeram, au nord de Musulipatnam, était ouverte aux deux peuples, qui possédaient des comptoirs sur leurs rives. Enfin, les Français, en compensation du comptoir anglais de Visagapatnam, étaient autorisés à en élever un dans le pays de Chicacol ou de Bimlipatam, au nord de Visagapatnam.

Avantages assurés aux Anglais par ce traité, ils sont surpris de l'avoir obtenu.

Ce traité, on le voit, plaçait les deux nations sur un pied d'égalité complète ; leurs possessions étaient échelonnées sur la côte de Coromandel et d'Orixa, de manière que le gouverneur de Pondichéry eût au nord de Madras autant de points d'appui que le gouverneur de Madras au sud de Pondichéry. Les conquêtes de Dupleix, la supériorité de la France en Asie, tout était sacrifié. « Il est douteux, écrit ironiquement un historien anglais, qu'aucune nation ait fait d'aussi grands sacrifices à l'amour de la paix que les Français en cette occasion. » Quand on sonde l'histoire pour rechercher l'origine des échecs subis par la France, il est impossible d'en accuser le caractère seul de la nation ; il faut remonter à la nature de son gouvernement, étudier la valeur intellectuelle des personnes qui exerçaient le pouvoir, pour trouver les causes des désastres et des hontes de notre

patrie. Dupleix ne s'était-il pas, en effet, soutenu contre des adversaires habiles, n'avait-il pas créé un royaume colonial hors de toute proportion avec les faibles secours qu'il avait tirés de la mère-patrie? Qui enleva cet administrateur incomparable à l'Inde française, cet administrateur qui avait su arrêter, dans l'intérêt de la France, le développement de l'empire anglais fondé par le génie de Clives, de Hastings et de Wellesley, si ce n'est le gouvernement de Versailles? Les Français n'étaient pas incapables de faire des conquêtes durables en Asie, puisque leurs possessions étaient plus étendues que celles de leurs adversaires et qu'ils avaient des chefs dignes de rivaliser avec les généraux et les gouverneurs anglais. Qui remplaça ces hommes couverts de gloire? Qui fit périr misérablement Labourdonnais? Qui rappela Dupleix au moment où son génie allait réaliser le vaste plan qu'ont exécuté les Anglais, sinon les commis de Versailles?

La France qui, sans nécessité, fait des concessions dans l'Inde, ne veut rien abandonner de ses prétentions dans le Canada.

Le gouvernement qui venait d'acheter la paix en Asie par un traité aussi désavantageux, devait afficher en Amérique les prétentions les plus hautaines. Après avoir sacrifié sans raison les conquêtes faites par une compagnie commerciale sur une autre compagnie commerciale, les ministres de Louis XV, par un inconcevable aveuglement, s'apprêtaient à réclamer, contre la foi des traités, des pays sauvages où la puissance de la France n'avait jamais été établie. Une grande défiance à l'égard de l'Angleterre et de ses desseins sur le nord de l'Amérique, régnait à Versailles. Les Anglais regrettent la paix signée à Aix-la-Chapelle et prétendent qu'on

aurait dû continuer la guerre contre la France, lit-on dans un mémoire remis à Louis XV par le vieux maréchal de Noailles, « uniquement dans la vue de s'emparer de ses colonies en Amérique, comme la seule ressource pour acquitter une partie du poids immense des dettes que la nation avait contractées, n'y ayant aucun autre moyen d'y parvenir. » Dans un autre mémoire, Noailles s'écrie : « Le système anglais est connu, c'est d'arriver par la supériorité des richesses à celle de la puissance, et l'Amérique seule peut leur en frayer le chemin. » Dans un troisième mémoire destiné à être joint à une lettre de Louis XV au roi d'Espagne, M. de Noailles soutient que les Anglais ont présenté un factum sur les limites de l'Acadie, dans lequel « l'exorbitance de leurs prétentions était telle que, non contents de comprendre sous le nom d'Acadie toute la péninsule dans laquelle cette province est située, ils en étendaient encore les limites, d'un côté, jusqu'à la frontière de la Nouvelle-Angleterre, et, de l'autre, jusqu'à la rive méridionale du fleuve Saint-Laurent. » Il représentait la mort de Jumonville comme un assassinat. Dans ses verbeux mémoires au roi, à peine Noailles fait-il mention des colonies françaises de l'Inde, il semble ne pas les connaître; et dans ses exagérations sur l'importance des pays du nord de l'Amérique, il va jusqu'à dire : « Quelque chimérique que soit le projet de monarchie universelle, celui d'une influence universelle par le moyen des richesses cesserait d'être une chimère, si une nation parvenait à se rendre maîtresse de tout le commerce de l'Amérique... Le vrai moyen de se rendre maître de l'Amérique

entière serait de commencer par s'emparer de l'Amérique septentrionale, et c'est dans cette vue que les Anglais n'omettent aucun moyen d'en chasser les Français. Plus l'Angleterre est épuisée par ses dettes, plus elle poursuivra avec ardeur et avec constance l'exécution d'un projet qui mettrait des richesses immenses à sa disposition. »

Changement dans le personnel du ministère. Août 1754.

Ce langage passionné, ces déclamations outrées sur les avantages extraordinaires que les Anglais pouvaient poursuivre en Amérique, prouvent que les opinions préconçues de Louis XV et de son entourage rendaient difficile une entente entre le cabinet britannique et celui de Versailles. Le ministre des affaires étrangères, M. de Saint-Contest, étant mort le 24 juillet, il y avait eu une modification dans le personnel du ministère. M. de Rouillé, vieillard de soixante-dix ans, avait quitté l'administration de la marine pour succéder à M. de Saint-Contest, et le contrôleur général Machault, pour prendre la place de Rouillé, avait laissé les finances à un intendant de Lille, Hérault de Séchelles, qui s'était fait remarquer par son habileté comme administrateur durant la dernière guerre. L'arrivée de M. de Séchelles au ministère fit naître immédiatement le bruit d'hostilités imminentes. Les armements ordonnés dans les ports de l'Angleterre n'étaient plus un mystère, et le prochain départ d'un corps considérable de troupes et d'une grande quantité de munitions pour la Virginie était annoncé publiquement.

Projet de fixation des frontières du Canada,

M. de Rouillé crut donc devoir, dès son entrée au ministère, soumettre aux Anglais un projet de convention destiné à fixer provisoirement les limites

des colonies anglaises et françaises dans l'Amérique[1]. Si l'on jette les yeux sur l'immense contrée comprise entre le pôle nord et le golfe du Mexique, on voit s'étendre, le long de l'Océan atlantique, une terre découpée par la mer : c'est d'abord la grande île de Terre-Neuve, que le détroit de Belle-Ile sépare du continent; c'est ensuite, en descendant vers le midi, l'île du cap Breton, séparée par un étroit canal de l'Acadie, qui, elle-même, serait une île, si la mer, redoublant d'efforts, avait emporté la petite langue de terre qui l'unit au continent. L'Acadie longe la terre ferme en formant une baie, que l'on appelle la baie Française ou la baie de Fundi. A partir de ce point, la côte semble s'être mieux défendue contre les flots, elle n'a abandonné que de petites îles à la mer; mais elle présente partout des golfes et des caps, jusqu'à ce que, rongée de nouveau par l'Océan, elle forme une large péninsule, la Floride, qui sépare de l'Océan atlantique le golfe du Mexique. Dans l'intérieur de ce continent, les cours d'eaux abondent, parmi lesquels se distingent deux fleuves immenses, l'un coulant du midi vers le nord, le Saint-Laurent; l'autre descendant du nord vers le midi, le Mississipi. Les sources de ces deux fleuves sont séparées par de vastes lacs, que la nature paraît avoir formés comme d'immenses réservoirs destinés à alimenter les nombreux affluents du Saint-Laurent et du Mississipi. A l'époque dont nous parlons, ces pays n'étaient guère habités que par quelques tribus sauvages. Les Français avaient groupé leurs établissements, vers le nord, le long du

présenté par la France.

[1] Voir carte C, p. 10.

Saint-Laurent, à Montréal et à Québec; au midi, à la Nouvelle-Orléans sur les rivages du golfe du Mexique. Les Anglais s'étaient fixés le long de l'Océan atlantique, dans la Nouvelle-Angleterre, dans la Virginie et dans les Carolines, entre la mer et la chaîne des monts Alleghanys qui, partant du golfe Saint-Laurent, va se perdre dans les plaines de la Louisiane, après s'être rapprochée de la mer du côté de New-York pour s'en éloigner de nouveau en entrant dans les Carolines. Ils avaient acquis l'Acadie par le traité d'Utrecht. Si cette presqu'île restait séparée de la Nouvelle-Angleterre, la colonie anglaise se trouvait coupée en deux. Rouillé, admettant comme un fait incontestable que l'Acadie ne s'étendait pas au delà de la presqu'île, proposa aux Anglais de prendre pour frontière de la Virginie les monts Alleghanys, en offrant de son côté d'accepter l'Ohio comme limite des possessions françaises. La contrée comprise entre l'Ohio et les Alleghanys serait, d'après cet arrangement, restée un pays neutre où aucun des deux peuples n'aurait eu le droit d'élever des fortifications. Ce projet donnait à la colonie française une immense contrée formant deux vallées qui débouchent l'une dans l'autre, l'une s'étendant vers le nord à partir des lacs Érié et Ontario jusqu'au golfe Saint-Laurent, où elle s'élargit à l'est à travers le Nouveau-Brunswick jusqu'à la baie de Fundi; l'autre descendant vers le golfe du Mexique avec les eaux de l'Ohio, du Wabasch, de l'Illinois et du Mississipi.

Contre-projet envoyé par les Anglais, le 7 mars 1755.

Loin d'admettre que les traités les enfermassent dans la presqu'île de la Nouvelle-Écosse, les Anglais répondirent à M. de Rouillé par un autre projet, qui

comprenait dans les limites de l'Acadie une bande de terre d'une largeur de vingt lieues près du cap Tourmentin, longeant la baie de Fundi et reliant ainsi leur nouvelle possession aux anciennes. Ils proposaient de considérer la contrée comprise entre cette bande de terre et le fleuve Saint-Laurent comme un territoire neutre où les deux peuples pourraient commercer sans y former d'établissements. Ils contestaient aux Français le droit qu'ils s'étaient arrogés, depuis le traité d'Utrecht, de construire des forts sur les bords du Niagara et du lac Champlain, et réclamaient pour les deux peuples la libre navigation du Niagara et des lacs Érié, Ontario et Champlain. Enfin, au midi du lac Ontario, ils offraient de neutraliser l'immense contrée entre le lac Érié au nord, les Alleghanys à l'est, le Wabasch à l'ouest et une ligne géographique tracée au midi par le trente-septième degré de latitude [1]. C'était contester aux Français la rive du Saint-Laurent qui longe le Nouveau-Brunswick; c'était laisser seulement en face de Montréal et de Québec une étroite vallée resserrée par les monts Alleghanys qui, en cet endroit, se rapprochent du fleuve; c'était refuser aux Français la possession exclusive des lacs Champlain, Érié et Ontario; c'était enfin leur dénier tout droit sur la partie de la vallée de l'Ohio qui relie le Canada à la Louisiane.

Les prétentions des deux peuples, on le voit, n'étaient pas faciles à concilier. Si le cabinet de Versailles voulait la paix, il devait, après avoir eu l'imprudence de faire des offres insuffisantes à l'Angle-

[1] On a indiqué par des points les frontières réclamées par les Anglais sur la carte C, p. 10.

terre, se résigner à de larges concessions. C'était d'autant plus nécessaire que les moyens sur lesquels comptaient le roi et les ministres pour intimider le gouvernement britannique, étaient d'un effet bien douteux. « La crainte seule des événements sur mer n'est pas capable d'avoir aucune influence sur les résolutions de l'Angleterre, ni de mettre un frein à ses entreprises, avoue le maréchal de Noailles écrivant à Louis XV... L'Angleterre désire peut-être plus qu'elle ne craint une guerre maritime. Il n'en est pas de même d'une guerre de terre. Comme elle ne dispenserait pas l'Angleterre des dépenses maritimes, non plus qu'une guerre uniquement maritime ne pourrait dispenser la France d'entretenir de grandes forces de terre,... et que l'Angleterre ne peut subvenir longtemps aux dépenses d'une guerre de terre sans s'épuiser, cette dernière n'est point du tout du goût de la nation... L'assemblée d'une armée sur la Meuse agira avec encore plus de force et de puissance sur l'esprit du roi d'Angleterre. Personne n'ignore combien il est sensible au danger dont ses États d'Allemagne pourraient être menacés. » Quand on songe que de pareils arguments sont présentés dans un des mémoires que le roi Louis XV avait demandés à ses ministres pour s'éclairer sur les résolutions à prendre, l'esprit reste confondu d'étonnement. Quelle idée se faire de ces diplomates et de ces ministres qui chamarrent leurs poitrines de toutes les décorations qu'ils peuvent inventer, qui se donnent tous les titres propres à flatter leur vanité? Le ministère français ignore que le peuple anglais à une constitution qui lui permet de contraindre son souverain à ne pas

sacrifier les intérêts de l'Angleterre à ceux de sa principauté de Hanovre; il spécule sur les embarras financiers de l'Angleterre sans tenir aucun compte de l'appauvrissement de la France? Les diplomates et les ministres d'un État ne sont, répétons-le, que des administrateurs ayant à traiter des affaires qui offrent de grandes analogies avec celles des particuliers. La question du Canada étant une simple question de frontières, il fallait rechercher les titres qui fixaient le périmètre de l'Acadie; il fallait, après avoir éclairci la question que nous appellerons légale, examiner quelles forces les Anglais pourraient mettre en ligne dans une lutte contre la France, quels sacrifices la France pourrait être appelée à faire, et si l'importance du pays que l'on acquerrait en cas de succès, compenserait les pertes qu'on essuierait en cas de revers. Aucune de ces précautions vulgaires ne fut prise par les ministres, qui paraissent avoir ignoré que les territoires asiatiques si facilement livrés à l'Angleterre étaient couverts d'une population industrieuse et riche, et ne s'être pas doutés que les immenses régions de l'Amérique du Nord étaient inhabitées. Ils semblaient oublier le présent pour ne songer qu'à un vague avenir. « On ne doit pas s'en laisser imposer, écrit Noailles, toujours dans le même mémoire, on ne doit pas s'en laisser imposer concernant la nature des entreprises que les Anglais méditent sur la Belle-Rivière (l'Ohio). Le commerce de cette rivière est presque nul et ne sera jamais considérable... Mais cette rivière sert à la communication du Canada et de la Louisiane... Si l'on souffre que les Anglais s'y

établissent en force, ils les sépareront l'un de l'autre... La Louisiane est encore faible et dans son enfance, et s'ils parvenaient à s'en emparer, ils ne tarderaient pas à s'étendre jusqu'au Mexique. Les Espagnols perdraient la seule barrière qui soit entre eux et les Anglais, et désormais rien ne pourrait arrêter l'exécution de leurs vastes projets sur l'Amérique entière... Si l'on examine la conduite des Anglais, on trouvera que les ménagements qu'on a observés à leur égard, les ont encouragés à en manquer, et qu'ils n'ont été contenus que lorsqu'on leur a témoigné de la résolution et de la fermeté. »

Le contre-projet est repoussé à Versailles avec une inconcevable légèreté.

Le cabinet de Versailles fut de l'avis de M. de Noailles, et le 13 avril 1755, le duc de Mirepoix reçut de Rouillé cette lettre : « Le roi, à qui j'ai rendu compte du désir que Sa Majesté britannique vous a fait témoigner de recevoir une prompte réponse au mémoire qui vous a été remis par M. le chevalier Robinson, m'a ordonné de ne pas différer votre courrier... Les propositions de la cour de Londres ne permettent point à Sa Majesté d'espérer que les deux cours puissent parvenir à terminer leurs différends par une conciliation juste et convenable. Selon la cour de Londres, le succès de votre négociation dépend entièrement de la cession que demandent les Anglais non-seulement de toute la presqu'île dont l'Acadie ne fait que partie, mais encore de vingt lieues sur la côte de la baie Française du côté du Canada. Cette proposition, surtout par rapport aux vingt lieues sur la côte, est si diamétralement contraire à nos droits,... qu'il ne nous est pas possible de l'admettre. Si cette cession pouvait être nécessaire

ou même utile aux Anglais, soit pour leur commerce avec les Sauvages, soit pour leurs communications avec l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre, nous ne pourrions attribuer qu'à l'un de ces deux motifs la demande qn'ils nous font ; mais leur prétention ne peut être fondée sur aucun prétexte de nécessité ou d'utilité. Les Sauvages ont toujours eu la liberté de commercer dans les colonies anglaises comme dans les françaises, et vingt lieues de plus ne changeraient rien à l'état des choses à cet égard. Quant à la communication entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre, elle est absolument impraticable par terre, tant par la longueur que par l'extrême difficulté des chemins et du passage des rivières..... Cette communication est, au contraire, très-courte et très-facile par mer... La cour de Londres propose, par rapport à la partie du Canada située au-dessus de Québec et de Montréal, que le fleuve Saint-Laurent et les lacs Ontario et Érié servent de limites entre les deux nations... Bien loin, Monsieur, d'entrer en aucune explication sur cet article, le roi ne consentira jamais que sa souveraineté sur la rive méridionale du fleuve Saint-Laurent et sur les lacs Ontario et Erié soit mise en question, et que ces parties, qui ont toujours été regardées comme le centre du Canada, en deviennent les limites. » La dépêche se terminait ainsi : « Si le roi d'Angleterre et son ministère désirent la paix aussi sincèrement que nous la désirons, il faut qu'ils se désistent formellement de la prétention qu'ils ont de nous faire abandonner :

1° La côte méridionale du fleuve Saint-Laurent et les lacs dont les eaux se jettent dans ce fleuve ;

2° Les vingt lieues de pays qu'ils demandent sur la baie Française;

3° Le territoire entre l'Ohio et le Wabasch.

La lettre du ministre Rouillé est une déclaration de guerre.

Pour qu'une pareille dépêche ne fût pas considérée comme une déclaration de guerre, il aurait fallu que la nation à laquelle elle était adressée, fût plus faible que ne l'était l'Angleterre. Dans ce moment solennel, où la France allait entrer en lutte avec la puissance maritime la plus forte du monde, le gouvernement avait-il au moins pris les mesures les plus indispensables pour appuyer par la force la fierté de son langage et le dédain qu'il marquait pour tout ce qui contrariait ses convenances personnelles?

État comparatif des marines de France et d'Angleterre en 1755.

La légèreté, l'absence de toute prévoyance qui présidaient à la diplomatie du cabinet de Versailles, dominaient malheureusement dans tous les actes de l'administration publique. Nous avons vu que la marine française, ruinée sous l'administration du cardinal Fleury, se composait, en 1730, de cinquante-et-un vaisseaux de ligne, et qu'elle devait s'élever, en 1731, à cinquante-quatre vaisseaux, nombre fixé par les ordonnances[1]. Vingt-deux ans après, elle comptait soixante-et-un vaisseaux de ligne et vingt-sept frégates[2], si l'on prend les chiffres donnés par le duc de Luynes, ou soixante-trois vaisseaux et trente-et-une frégates, si l'on admet ceux d'un administrateur cité par l'auteur de la Vie privée de Louis XV. Le duc de Luynes, en donnant la liste des vaisseaux, fait remarquer qu'il « ne faut pas se flatter qu'ils soient tous en état de mettre en mer. » Plus

[1] Voir t. III, p. 101.

[2] On appelle frégate un vaisseau portant moins de cinquante canons.

précis que M. de Luynes, le document dont nous avons parlé affirme que trois des soixante-trois vaisseaux sont hors d'état de servir ; que quatre sont sur le chantier à peine commencés, et que huit ont besoin d'une refonte générale. La France allait donc affronter une guerre maritime avec quarante-huit vaisseaux de ligne et trente-et-une frégates, tout au plus, contre l'Angleterre, qui pouvait mettre en ligne plus de cent-soixante vaisseaux et cent douze frégates. Les magasins de la marine étaient presque vides, il n'y avait ni canons, ni mâtures, ni agrès, ni emménagements ; l'armement de deux escadres, le printemps précédent, avait épuisé tous les approvisionnements, et Machault, mis à la tête de la marine au mois d'août 1754, dut faire couler à la hâte des canons, couper des chênes dans les forêts et acheter du brai, du goudron et du chanvre dans les pays du Nord pour parer aux premières nécessités de la guerre [1].

[1] *Mémoires de d'Argenson*, édit. de 1857-58, t. IV, p. 25, 150 et suiv., 160 et suiv., 164, 166, 167, 169, 176, 184 et suiv., 190, 194 et suiv., 201. — *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XXII, p. 255, 258. — *Journal de Barbier*, t. III, p. 487 et suiv., 495 et suiv. ; t. IV, p. 8, 9, 28 et suiv. — *Mémoires du maréchal de Richelieu*, t. VIII, p. 284 et suiv. — *Gazette d'Amsterdam*, année 1754, janvier, juin, juillet, novembre. — *Memoirs of the last ten years of the reign of Georges the second, by Horace Walpole Earl of Orford*, in-4, t. I, p. 350 et suiv., 367. — *Mémoires du colonel Lawrence sur la guerre entre les Anglais et les Français sur la côte de Coromandel, de* 1750 *à* 1761, traduit de l'anglais, 2 vol. in-12, Amsterdam 1761, t. I, p. 1 et suiv., 169 et suiv., 173 et suiv. — *Histoire de la conquête et de la fondation de l'empire anglais dans l'Inde*, par Barchou de Penhoen, in-8, Paris, 1840, t. I, p. 478 et suiv., 480 et suiv. — *Mémoires des commissaires du roi et de ceux de Sa Majesté Britannique sur les possessions et les droits respectifs des deux pays en Amérique*, 4 vol. in-4, Paris 1755, t. III, p. 171 et suiv., Projet d'une convention préliminaire proposée par les ordres du roi à la cour de Londres; Contre-projet en réponse remis au duc de Mirepoix, le 7 mars 1755; Lettre de

Le commerce français ignore les dangers qu'il court.

Habitué, comme l'absolutisme, à ne voir dans les citoyens que des machines bonnes à exécuter les projets qu'il pourrait concevoir, le gouvernement français ne s'était nullement mis en mesure de prévenir le commerce et les armateurs contre une surprise. Des expéditions pour les colonies continuaient à se préparer dans les ports, et grâce à son silence coupable, si ce n'est aux yeux des gens qui traitent les peuples comme des troupeaux, les négociants français se livraient à leurs opérations sans se douter qu'ils étaient peut-être à la veille de leur ruine. De son côté, après avoir refusé de discuter le projet anglais de délimitation, le cabinet de Versailles hâtait ses armements pour soutenir ses prétentions en Amérique, et poussait le gouverneur du Canada à construire de nouveaux forts tout en finissant ceux qui étaient commencés.

Discussion au parlement d'Angleterre.

L'agitation croissait chaque jour en Angleterre par les nouvelles de ce qui se passait en France. Le duc de Mirepoix était même venu de Londres pour reprocher aux ministres de Versailles de lui faire parler de paix

M. de Rouillé au duc de Mirepoix, du 13 août 1755. — *Vie privée de Louis XV*, t. II, p. 284 et suiv. ; t. III, p. 47 et suiv., 59 et suiv., 306 et suiv. — *Liste générale des officiers de la marine en* 1739 *et* 1754, manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, nos 563, 564. En faisant le relevé de cette liste, on trouve un total des frégates et des vaisseaux de ligne s'élevant à 79 navires, chiffre qui correspond à ceux que nous avons donnés et les justifie. — *OEuvres complètes de Montesquieu*, t. II, p. 147 et suiv. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. XII, p. 42, 328, 406, 457 ; t. XIII, p. 157, 161, 162, 248, 300, 302, 305, 334, 336, 339, 340, 442 ; t. XIV, p. 138. — *Curiosités historiques sur Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Mme de Maintenon, Mme de Pompadour, Mme du Barry*, par J.-A. Le Roy, p. 219. — *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles d'après les manuscrits du dépôt de la guerre*, t. II, p. 289, 309, 356, 363, 376, 385, 387, 390.

quand ils préparaient la guerre, et il avait été aussitôt renvoyé à son poste avec de nouvelles assurances que la France voulait sincèrement la paix. Mais personne ne crut à la véracité de ces déclarations, et le 25 mars, un des ministres anglais, sir Thomas Robinson, alla, par ordre du roi, dénoncer à la chambre des Communes les préparatifs guerriers des Français et réclamer son concours pour la défense du pays. Le patriotisme anglais éclata en manifestations bruyantes. Un orateur demanda que l'expression du zèle du peuple retentît si haut au palais de Saint-James qu'on pût en entendre l'écho à Versailles. Il faut se venger des attaques de la France, s'écrièrent toutes les voix, et M. Prowse, en faisant observer que la guerre était commencée, que tout débat serait donc puéril, demanda un vote immédiat de subsides. Les officiers reçurent l'ordre de rejoindre leurs régiments, et, sur le bruit que vingt mille Français avaient été embarqués à l'île de Ré, les Anglais, déjà inquiets sur les dispositions du roi de Prusse et sur les moyens de défense du royaume, furent pris d'une panique telle qu'il fut question d'empêcher le roi de faire son voyage habituel dans la principauté de Hanovre. George II, qui n'avait de volonté absolue qu'en ce qui touchait cette promenade périodique dans son ancienne patrie, refusa de différer son départ. Il déclara à la chambre des Communes, avant de quitter l'Angleterre, qu'il avait religieusement exécuté les stipulations du traité d'Aix-la-Chapelle et mis tous ses soins à n'offenser aucune puissance ; mais qu'il n'avait jamais pu penser à acheter une paix nominale en tolérant des empié-

tements sur les possessions de la Grande-Bretagne, ou en cédant des propriétés qui lui appartenaient par une possession ancienne et en vertu de traités solennels.

L'ordre de commencer les hostilités contre la France est donné à l'amiral Boscawen.

Des frégates anglaises en croisière devant Brest et Rochefort surveillaient avec attention les mouvements des deux escadres rassemblées dans ces ports. A l'annonce de leur prochain départ, qui devait avoir lieu le vingt-neuf mars, la flotte anglaise reçut l'ordre de les suivre et de les attaquer, si elles se dirigeaient soit vers la baie du Saint-Laurent, soit sur Louisbourg. « C'était une détermination hardie, écrit Horace Walpole, à laquelle la France ne s'attendait pas, notre timidité et l'espèce de tolérance que nous avions eue pour ses empiétements, l'ayant laissée dans une fausse sécurité. Les Français ne nous croyaient pas disposés à la guerre, ils n'avaient pas calculé qu'elle arriverait sitôt, dans un moment où leurs dettes n'étaient pas payées, leur flotte non rétablie, leurs ministres en rivalité les uns avec les autres, et leurs parlements soulevés. » Mais si l'on songe aux paroles adressées par George II à son parlement, aux votes de la chambre des Communes, à l'émotion patriotique de l'Angleterre, il est impossible de comprendre que le cabinet de Versailles ait conservé le moindre doute sur les événements qui se préparaient. Les conversations du duc de Mirepoix et du duc de Newcastle continuaient, il est vrai, à rouler sur les intentions pacifiques des deux peuples, et l'abbé de Bussy, qui avait suivi le roi d'Angleterre à Hanovre, ne cessait de présenter à ce prince les dépêches les plus polies de la part de son gouverne-

ment. Dès le mois de juillet, on sut en Angleterre et en France à quoi s'en tenir sur ces civilités diplomatiques. Trois vaisseaux français ayant rencontré dans les eaux de Terre-Neuve le capitaine anglais Howe, s'informèrent si l'on était en paix ou en guerre. Je vais consulter l'amiral, répliqua Howe; mais je vous conseille de vous préparer au combat. Boscawen ayant donné le signal d'en venir aux mains, le feu commença aussitôt. Deux des navires français furent pris, et le troisième n'échappa que grâce à un brouillard qui lui permit de gagner Louisbourg.

Les Français surpris par la guerre traitent les Anglais de pirates.

A la nouvelle de cet engagement, le duc de Mirepoix quitta brusquement Londres; l'abbé de Bussy fut rappelé de Hanovre, et Louis XV s'écria dans son irritation : « Je ne pardonnerai pas les pirateries de cette insolente nation. » La douleur du gouvernement français était d'autant plus vive qu'il avait eu l'imprudence d'armer en flûte une partie de l'escadre envoyée en Amérique, c'est-à-dire d'enlever aux vaisseaux une partie de leurs canons pour y loger plus d'hommes et de munitions de guerre. Le cabinet de Versailles dénonça à celui de Madrid l'attaque des Anglais avant toute déclaration de guerre, comme un attentat au droit des gens capable de plonger de nouveau les nations de l'Europe dans la barbarie. La nation française, ignorant quelle avait été la conduite du ministère de Louis XV, s'irrita contre sa voisine et lui reprocha un vil esprit mercantile qui lui faisait entreprendre des guerres plutôt par avarice que par amour de la gloire. Sans tenir compte des huit années qu'avaient duré les

discussions sur les limites des colonies américaines, le marquis d'Argenson écrit : « Voilà ces arrogants, ambitieux et usurpateurs Anglais qui, semblables aux Algériens, déclarent la guerre et attaquent sans droits sur des prétentions usurpatrices. » A Londres, où les débats des chambres avaient éclairé l'opinion, le public se borna à penser que « les Français avaient préparé la guerre et que les Anglais l'avaient commencée. » Cette réflexion de Walpole est vraie, si l'on a égard aux faits ; mais elle est fausse, si on l'applique aux intentions du cabinet de Versailles. Incertains sur ce qu'ils voulaient, les ministres français avaient encouragé les entreprises guerrières des gouverneurs du Canada, sans se douter qu'ils pourraient compromettre par cette conduite la paix en Europe. Nous lisons en effet à la fin d'un mémoire présenté à Louis XV, le 21 juillet 1755, une note du maréchal de Noailles ainsi conçue : « Il y a eu un temps où le conseil du roi paraissait penser que Sa Majesté devait s'en tenir à soutenir le moins mal qu'il serait possible ses colonies et le commerce de ses sujets, jusqu'à ce qu'on se fût mis plus en force. On croyait alors que l'agression des Anglais se bornerait aux possessions de notre Amérique septentrionale, et on se flattait de pouvoir les défendre avec avantage, si les secours qu'on y envoyait y pouvaient arriver. »

Effroi du gouvernement français à l'explosion de la guerre qu'il a suscitée.

Dans le premier moment de colère, ordre avait été donné au comte du Guay d'attaquer tout bâtiment anglais qu'il rencontrerait ; mais bientôt on se sentit pris à Versailles d'un vif désir d'arrêter les hostilités, qui pouvaient allumer la guerre en Europe par

contre-coup. Le vaisseau le *Blandford*, capturé par M. du Guay, fut rendu, et on fit débarquer dans un port d'Angleterre M. Littleton, gouverneur de la Caroline, un des passagers du Blandford. Il fut même prescrit à Toulon de laisser l'escadre anglaise relâcher aux îles d'Hyères et de lui fournir les rafraîchissements dont elle pourrait avoir besoin, mesures imprudentes qui devaient donner une fausse sécurité au commerce français et révéler à l'ennemi l'impéritie et l'incertitude qui régnaient dans les conseils de Versailles. Ce n'était pas par de pareils moyens qu'il était possible de conjurer le fléau que l'on redoutait, après l'avoir déchaîné. Du reste il était trop tard. Ceux même des Anglais qui avaient le plus fortement blâmé la brusque résolution prise par les ministres du roi George, étaient d'avis que, le premier coup frappé, il était nécessaire de ne plus reculer. Le cabinet de Saint-James y était, de son côté, bien résolu, et, dès l'ouverture des hostilités, le général Bradock commença dans le Canada une campagne dont le plan avait été arrêté à Londres dès l'année précédente.

Les attaques des Anglais dans le Canada échouent.

Trois attaques devaient avoir lieu en même temps. Le colonel Monkton, parti de la presqu'île d'Acadie, avait ordre, après s'être emparé des forts Gaspareau et Beau-Séjour, de forcer les colons français établis sur le continent à reconnaître le gouvernement de l'Angleterre. Le major Johnson, marchant sur le fort Crown-Point entre le lac George et le lac Champlain, devait s'en emparer, en même temps que Bradock emporterait le fort Niagara entre les lacs Érié et Ontario, et attaquerait le principal établissement des Français sur

l'Ohio, le fort Duquesne [1]. Monkton réussit dans son expédition : les forts Beau-Séjour et Gaspareau capitulèrent, et il trouva le fort Saint-Jean ruiné et abandonné par les Français. Mais l'expédition de Bradock fut désastreuse. A la tête de deux mille hommes, il s'engagea, vers la fin de juin, dans les Alleghanys, et après avoir dépassé le fort Cumberland, bâti sur l'emplacement de la ville du Maryland qui porte le même nom, il partagea sa petite armée en deux corps. Il laissa les bagages sous la garde du colonel Dunbar, qui avait ordre de le suivre. Quant à lui, avec douze cents hommes et dix pièces de canon, il se porta à marches forcées sur le fort Duquesne ; mais arrivé à un défilé où il s'engagea sans défiance, il se vit tout à coup assailli d'une grêle de balles par des ennemis cachés dans les bois. C'étaient les Français, unis aux Sauvages, qui l'attendaient à ce difficile passage. Trente de ses officiers sur soixante tombent à ses côtés. Cinq fois son cheval est tué sous lui, et il finit par être mortellement blessé au milieu de ses soldats débandés. Il vécut encore quatre jours, admiré des Français pour son courage et occupant ses derniers moments à dicter l'éloge de ses officiers. Les Français trouvèrent dans ses bagages les instructions qui lui avaient été données, et ils se hâtèrent de les publier afin de prouver la duplicité des ministres anglais, qui négociaient la fixation des frontières du Canada au moment même où ils organisaient des expéditions militaires contre la colonie française. Mais les guerres continuelles que les deux peuples s'étaient faites depuis la conclusion de

[1] Voir carte C, p. 10.

la paix en 1742, diminuaient beaucoup l'importance de ce document. La défaite du général Bradock mit fin aux autres expéditions. Le colonel Dunbar retourna précipitamment sur ses pas; Shirley, qui marchait sur le fort Niagara, où devait le rejoindre Bradock, rentra dans la Nouvelle-Angleterre, et Johnson, chargé de prendre le fort Crown-Point, s'arrêta après une victoire sur le chef français, baron Dieskau, qui avait péri dans le combat, d'où les vainqueurs et les vaincus étaient sortis aussi affaiblis les uns que les autres.

Contrebandiers. Mandrin.

Ces événements lointains, qui devaient amener de terribles représailles, furent à peine connus des Français, alors distraits par la curiosité mêlée de crainte et d'admiration qu'inspirait un contrebandier fameux. « Ce Mandrin a des ailes, il a la vitesse de la lumière, mandait l'avocat Dupont à Voltaire, le 14 janvier 1755. Vous dites qu'il est à votre porte, on l'a vu aux nôtres dans le même temps... Toutes les caisses des receveurs des domaines sont réfugiées à Strasbourg. Mandrin fait trembler les suppôts du fisc... Le peuple aime ce Mandrin à la fureur, il s'intéresse pour celui qui mange les mangeurs des gens. » Ce criminel, qu'on a appelé « le plus magnanime des contrebandiers » et à qui on a fabriqué un testament comme au cardinal de Richelieu, était né à Saint-Étienne-de-Saint-Geoire, village du Dauphiné. Engagé comme soldat, il avait déserté pour fabriquer de la fausse monnaie avec ses deux frères. Ceux-ci étant tombés entre les mains de la justice, furent condamnés, l'un à être pendu, l'autre aux galères. Mandrin s'enfuit et il exerça le métier de maquignon

jusqu'à ce qu'un meurtre l'eût fait condamner à être rompu vif. Il se fit alors contrebandier et rassembla sous ses ordres une troupe de gens sans aveu, à la tête desquels il fit une guerre acharnée aux douaniers, sur une étendue de plus de cent cinquante lieues de pays, du Rhin à la Méditerranée. Il s'emparait des caisses publiques et forçait les entreposeurs du gouvernement à lui payer le tabac qu'il leur apportait. Le 7 janvier 1754, il fit fusiller des douaniers dans le Dauphiné; le 7 juin, il força un de leurs corps de garde et soutint un combat contre eux sur le chemin de Montélimart. Le 30 juin, l'entreposeur de Rhodez fut contraint de lui payer un ballot de tabac, et le subdélégué de la ville fut sommé de lui remettre les armes confisquées à des contrebandiers l'année précédente. Du Languedoc, Mandrin passa, le 9 juillet, en Savoie. En traversant son village natal, il fusilla un ancien employé du gouvernement qui avait contribué à la condamnation d'un de ses frères. A peine en Savoie, il franchit de nouveau la frontière pour se montrer en Franche-Comté, à Mouthe, à Chaux-Neuve; puis en Bourgogne et en Auvergne, où il approvisionna de force les entreposeurs de tabac de Brioude, de Craponne, de Montbrison. Le 28 août, il força les portes des prisons de Montbrison; le 2 septembre, à Pont-de-Veyle, il enleva l'argent destiné à la paie d'une brigade de douaniers; le 5, il attaqua des douaniers près du fort de Joux, en Franche-Comté. Le 4 octobre, sa bande mit à contribution les entreposeurs de la Bresse; le 9, elle reparut en Auvergne; du 10 au 14, elle parcourut cette province dans tous les sens; le 28, elle se montra à

Saint-Laurent dans la Franche-Comté, puis elle rentra en Bresse et en Bourgogne, où elle ouvrit les prisons de Bourg, de Roanne, de Thiers, du Puy, de Clagny, de Pont-de-Vaux. Dans le mois de décembre 1754, Mandrin fit le coup de feu avec des cavaliers du régiment d'Harcourt, pilla Seurre, força les portes de Beaune et obligea le maire de cette ville à venir s'entendre avec lui sur la somme que les entreposeurs lui payeraient pour le sel et le tabac qu'il voulait leur fournir. Les habitants d'Autun, menacés d'un assaut le 19 décembre, durent traiter avec lui, toujours pour le placement du sel et du tabac qu'il passait en contrebande. Cet exploit devait être le dernier de Mandrin. Des volontaires du régiment de Flandres, déguisés en paysans, allèrent le surprendre à Saint-Genis d'Ost en Savoie, où il devait se croire en sûreté, et dans la nuit du 10 au 11 mai, ils le conduisirent à Valence, où il fut jugé sommairement et exécuté, le 26 mai 1755. Les protestations du roi de Sardaigne contre cette violation de son territoire furent vives, il demanda qu'on lui livrât les personnes qui avaient contribué à la capture du célèbre contrebandier. L'ambassadeur sarde quitta Versailles le jour même du supplice de Mandrin, et le gouvernement français se vit obligé de désavouer ses agents, de promettre leur punition et de faire toutes les démarches que l'on exigea, pour ne pas se créer un ennemi de plus.

Les Français battus sur toutes les mers. 1755.

La France se trouvait engagée dans des hostilités trop sérieuses pour ne pas éviter un conflit quelconque avec un État voisin, si faible qu'il fût. Ses succès en Amérique avaient décidé les ministres anglais à

prendre des mesures plus vigoureuses. Dès le 29 août, des lettres de marque avaient été délivrées par l'amirauté, et les vaisseaux français étaient pourchassés sur toutes les mers. En deux mois, trois cents navires furent capturés, six mille officiers ou matelots et quinze cents soldats faits prisonniers, et les pertes de la marine française s'élevèrent à plus de trente millions (près de trois cents millions d'aujourd'hui).

Mesures financières, économies arrêtées par le roi.

Attéré par ces revers, Louis XV se décida à prescrire des économies sur les dépenses qu'entraînaient ses voyages et l'entretien de ses cuisines, ses maisons de campagne et ses écuries. Les constructions et embellissements dans les châteaux royaux furent suspendus, et M. Hérault de Séchelles publia le plan qu'il avait conçu pour accroître les revenus de l'État. Dans le nouveau bail des fermes, qui devait entrer en vigueur au mois d'octobre 1756, les sous-fermiers étaient remplacés par vingt fermiers généraux, qui, ajoutés aux quarante déjà existant, en portaient le nombre à soixante. Cet arrangement lui procura une augmentation de sept millions et demi sur un revenu de cent dix millions, et un prêt de soixante millions à quatre pour cent. Une déclaration du 8 septembre prorogea pour six ans les droits et les impôts dont la perception devait s'éteindre cette année même. Une augmentation de quarante mille livres, exigée des secrétaires du roi et du grand collége attaché à la grande chancellerie de France, et une augmentation proportionnelle, demandée aux secrétaires des petites chancelleries, donnèrent au Trésor de l'argent comptant. Cet emprunt levé sur des personnes qui ne

pouvaient pas s'y soustraire, s'ajouta au capital réalisé par la vente de quatre millions quatre cent mille livres de rentes viagères créées à la fin de 1754, à la somme de seize millions accordée par le clergé et au capital fourni par une loterie royale établie par arrêt du conseil du 11 novembre, toutes mesures destinées à procurer à l'État des ressources promptement réalisables.

L'opinion publique à Paris, le gouvernement prend à la fois des mesures pour obtenir la paix et soutenir la guerre.

Le succès remporté sur le général Bradock avait relevé le courage du ministère français, pas assez toutefois pour qu'il acceptât franchement une lutte qu'il ne fallait pas provoquer si l'on n'avait pas la volonté et les moyens de la soutenir. L'opinion à Paris était généralement contraire à une guerre maritime. « A quoi nous servirait beaucoup de troupes et bien de l'argent, lit-on dans Barbier, si nous n'avons de guerre qu'avec les Anglais sur mer? ils prendront tous nos vaisseaux les uns après les autres, s'empareront de tous nos établissements en Amérique et feront le commerce. » Les ministres n'étaient pas plus rassurés. Le maréchal de Noailles écrivait au roi, le 21 juillet 1755 : « L'exposition qui a été faite hier à Votre Majesté, de l'état de sa marine et de l'impossibilité de pouvoir vous défendre contre les Anglais, a élevé la question de savoir s'il ne conviendrait pas mieux à la gloire et aux intérêts de votre couronne de rendre la guerre générale en attaquant les Pays-Bas. » Avec de pareils ministres, les résolutions les plus opposées étaient prises tour à tour. Le prince de Soubise partit pour Dunkerque avec ordre de travailler au rétablissement des fortifications, nouvelle provocation adressée aux Anglais qui en avaient exigé la démolition ; et dans le mois

de novembre, on renvoya encore dans leur patrie dix matelots anglais pris sur le Blandford, qui étaient restés malades en France.

Neutralité de l'Espagne, union de l'Angleterre et de la Russie.

Le cabinet de Versailles, qui avait compté sur l'alliance active de l'Espagne, sans s'informer préalablement des dispositions de cette puissance, fut trompé dans ses espérances. La cour de Madrid déclara nettement qu'elle ne voulait pas se mêler d'une guerre où elle avait plus à perdre qu'à gagner. Plus actif que les ministres français, le cabinet de Saint-James s'était hâté de négocier avec la Hesse un arrangement qui mettait des troupes à sa disposition pour la défense du Hanovre, et de signer, le 15 septembre, à Kensington, un traité avec la Russie qui lui assurait un secours de quarante mille hommes d'infanterie et de quinze mille de cavalerie déjà concentrés en Livonie. Le ministère anglais fit en outre sonder les intentions de la Prusse, dont l'alliance avec la France devait expirer au mois de mars 1756.

Antipathie de Louis XV et de Mme de Pompadour pour le roi de Prusse.

Peut-être la cour de France aurait-elle réussi à maintenir ses bons rapports avec Frédéric, mais dans un gouvernement absolu les alliances sont plus souvent dictées par les convenances personnelles des souverains que par l'intérêt des peuples. Louis XV n'avait pas oublié la réponse hautaine que lui avait faite le roi de Prusse au moment de conclure la paix avec l'Autriche; il savait les plaisanteries mordantes que ce prince se permettait sur sa personne. Un roi qui vivait entouré de philosophes et de poètes, qui exprimait sans cesse son dédain pour les opinions les plus respectées dans le sérail de Versailles, devait être antipathique à la fois aux convictions religieuses

de Louis XV et à son orgueil. Haïssant les philosophes, dont il avait exilé le chef en la personne de Voltaire, éprouvant pour tous les écrivains ce mépris aristocratique qui les confond avec les bouffons jadis appelés à amuser des princes encore barbares, Louis XV ne pardonnait pas à Frédéric ses avances à tous les hommes qui illustraient la France. Entrant un jour, un papier à la main, chez Mme de Pompadour, il lui dit avec mauvaise humeur : « Le roi de Prusse est certainement un grand homme, il aime les gens à talents, et, comme Louis XIV, il veut faire retentir l'Europe de ses bienfaits envers les savants des pays étrangers. Voici une lettre de lui, adressée à milord Maréchal pour lui ordonner de faire part à un homme supérieur de mon royaume d'une pension qu'il lui accorde... Elle m'a été remise par le ministre des affaires étrangères, à qui l'a confiée milord Maréchal, pour que je permette au génie sublime d'accepter ce bienfait. A combien croyez-vous que monte ce bienfait? continua Louis XV en interpellant MM. de Gontaut, d'Ayen et de Courten. Les uns dirent six, huit, dix mille livres. Vous n'y êtes pas, reprit le roi ; à douze cents livres. Pour des talents sublimes, répondit le duc d'Ayen, ce n'est pas beaucoup. Mais les beaux-esprits feront retentir dans toute l'Europe cette lettre, et le roi de Prusse aura le plaisir de faire du bruit à peu de frais. J'ai vu mieux, dit en prenant la parole le chevalier de Courten. En passant par je ne sais quel village en Prusse, je suis descendu à la poste en attendant des chevaux; et le maître de poste, qui était un capitaine prussien, m'a montré plusieurs lettres de la main de Frédéric

adressées à son oncle, homme de naissance, qu'il traitait de son ami, lui promettant d'avoir soin de ses neveux; et ce qu'il a accordé à l'aîné, cruellement blessé, est la place de maître de poste qu'il occupait. » Les témoins de cette scène étaient d'autant plus portés à témoigner leur mépris pour la parcimonie de Frédéric, qu'ils redoutaient fort pour eux-mêmes la contagion d'un pareil exemple. Plus fière que Louis XV, Mme de Pompadour conseilla de défendre à d'Alembert d'accepter les bienfaits du roi de Prusse, et de lui donner une pension double de celle qu'il perdrait; mais Louis XV refusa, « parce qu'il regardait d'Alembert comme un impie. »

La marquise n'était pas mieux disposée envers Frédéric que son royal amant; toutes les avances qu'elle lui avait faites, avaient été repoussées. Voltaire, lors de son premier voyage à Berlin, ayant voulu hasarder quelques compliments de la part de Mme de Pompadour, Frédéric l'avait arrêté par ces mots : « Je ne la connais pas. » Plein de mépris pour Mlle Poisson, devenue premier ministre de France, Frédéric ne lui avait épargné aucune de ces plaisanteries qui font à l'amour-propre d'une femme d'incurables blessures.

La mode est à Versailles de mépriser Frédéric et sa cour.

L'antipathie qu'éprouvaient pour Frédéric le roi et sa maîtresse, ne tarda pas à gagner la cour de Versailles. Les griefs politiques provoqués par les brusques résolutions de Frédéric durant la dernière guerre, y étaient sans cesse rappelés, commentés, et il y devint bientôt de mode de regarder le roi de Prusse comme un avare prêt à s'emparer sans scrupule de tout l'argent qui lui tombait sous la main, et comme

un impie qui avait réuni autour de lui tous les athées de l'Europe. La manière de vivre du roi et de ses hôtes, qui faisaient des vers, se livraient à des discussions philosophiques ou historiques, au lieu de perdre leur argent au jeu et leur temps à la toilette d'une favorite, paraissait étrange aux courtisans de Versailles et digne de la plus profonde pitié. Au milieu de cette atmosphère, les ministres ne tardèrent pas à perdre une partie du respect qu'ils devaient à un monarque allié de leur patrie, et cette disposition malveillante du cabinet de Versailles, nourrie par le caractère altier et ironique de Frédéric, allait être fortifiée par les avances de l'impératrice Marie-Thérèse.

Haine personnelle de Marie-Thérèse contre Frédéric.

« La reine Marie-Thérèse, écrivait un jour l'ambassadeur prussien M. de Podewils à Frédéric, a hérité de ses ancêtres la haine contre la France, avec laquelle je doute fort qu'elle soit jamais bien, quoiqu'elle soit assez maîtresse de ses passions, lorsque son intérêt l'exige. » Le moment prévu par Podewils était arrivé ; une haine plus forte s'était emparée du cœur de l'impératrice d'Autriche. L'ingratitude de Frédéric, qui avait payé par la prise de la Silésie la dette de reconnaissance qu'il avait contractée envers son père Charles VI ; le mépris qu'il témoignait pour une religion respectée par l'impératrice ; les bruits qui couraient à Vienne sur ses mœurs, qu'on taxait d'infâmes, tout disposait Marie-Thérèse à oublier ses griefs contre la famille des Bourbons pour se venger de la maison de Brandebourg. Loin d'adoucir par la circonspection de ses paroles les causes d'inimitié qui existaient entre les cours de Vienne et

de Berlin, Frédéric ne cessait de blesser par ses plaisanteries la souveraine qu'il avait si grièvement offensée. Il se moquait de l'empereur, qui, ne pouvant, à ce qu'il prétendait, s'occuper du gouvernement, s'était fait banquier de sa femme et spéculateur sur les grains, et il le tournait en ridicule dans des vers tels que ceux-ci :

Un ottoman ambassadeur
Vint de la part du grand-seigneur
A Vienne, cour très-huppée ;
Des présents leur fit par honneur.
Il donna, je crois par erreur,
A l'impératrice l'épée,
Et la quenouille à l'empereur.

Quelque décidée que fût l'impératrice à rester maîtresse absolue et à ne pas souffrir l'intervention de l'ancien duc de Lorraine dans les affaires de l'État, elle ressentait vivement les injures adressées à son époux ; elle s'irritait plus vivement encore d'attaques contre sa propre réputation comme femme, attaques qui allaient parfois jusqu'à blesser sa pudeur. Le regret de voir d'anciens sujets, ses coreligionnaires, soumis à un prince qui était à ses yeux plus qu'un hérétique, s'unissait chez elle au ressentiment personnel pour la disposer à oublier ses anciennes antipathies politiques.

Le comte de Kaunitz à Aix-la-Chapelle.

Le comte de Kaunitz, son confident, avait, à l'époque des négociations du traité d'Aix-la-Chapelle, entretenu le plénipotentiaire français, M. de Saint-Severin, du peu de sûreté que trouvait l'Autriche dans une alliance avec un peuple toujours prêt, comme les Anglais, à sacrifier ses alliés à ses propres intérêts. Il était même allé jusqu'à parler d'une

entente possible entre la France et l'Autriche, dont le prix serait pour la France l'acquisition de la Flandre et du Brabant, comme dédommagement de son concours à la reprise de la Silésie sur le roi de Prusse. Entreprendre une lutte contre son allié de la veille au sortir d'une guerre désastreuse, était chose impossible pour Louis XV. Aussi Marie-Thérèse n'y comptait-elle pas ; mais comme elle n'abandonnait pas facilement ses projets, elle calcula que, le temps aidant, les perpétuelles intrigues de la cour de Versailles pourraient bien amener un jour un rapprochement entre la maison de Hapsbourg et celle des Bourbons.

Le comte de Kaunitz, ambassadeur d'Autriche à Versailles.

Le comte de Kaunitz, ambassadeur d'Autriche à Versailles, y traitait les questions politiques du ton léger d'un homme du monde. Parlant d'une façon moitié sérieuse, moitié badine de la tutelle que les rois de Prusse et de Sardaigne exerçaient sur leurs voisins, il représentait les grandes puissances mises sans cesse aux prises par les intrigues de ces roitelets. Quel spectacle différent donnerait l'union de la France et de l'Autriche, toujours occupées maintenant à guerroyer l'une contre l'autre pour des intérêts étrangers ! Elle imposerait la paix à l'Europe. Quelles étaient les causes d'antagonisme entre ces deux grands États ? Il n'en existait plus aucune, et leur rivalité était un anachronisme.

Marie-Thérèse entretient le chargé d'affaires de France de la possibilité d'une alliance entre Vienne et Versailles.

Poursuivant avec persévérance le but qu'elle voulait atteindre, l'impératrice, de son côté, faisait des ouvertures au chargé de France à Vienne, Blondel, et, depuis son départ, à son successeur, le marquis d'Hautefort. Elle ne dissimulait pas son ressentiment

contre le roi de Prusse ni sa résolution de profiter de la première occasion pour rentrer dans tous ses droits.

Ainsi l'idée d'un rapprochement entre la France et l'Autriche était suggérée au ministre Rouillé à la fois par la correspondance de ses ambassadeurs et par les conversations des grands seigneurs de Versailles, qu'avaient séduits les raisons présentées par M. de Kaunitz. L'ambassadeur autrichien, qui s'était promptement aperçu que Mme de Pompadour était le personnage politique le plus puissant de l'État, lui faisait une cour assidue et flattait sa vanité par la perspective des avantages qui résulteraient de l'alliance de deux grands monarques, et de l'honneur qu'elle retirerait d'avoir contribué à un pareil rapprochement.

Entraînement de Mme de Pompadour vers une alliance avec l'Autriche.

Mme de Pompadeur prêtait l'oreille d'autant plus volontiers aux ouvertures de M. de Kaunitz, que la mort de sa fille unique, au mois de juin 1754, avait désenchanté son avenir. Devenue simple confidente du roi, elle ressentait toutes les inquiétudes d'une situation fausse. Souvent troublée par les murmures de mépris qui montaient jusqu'à elle, elle sentait instinctivement qu'il lui fallait choisir un nouveau rôle. Lorsqu'elle se hasarda à parler aux ministres d'une alliance autrichienne, ils la déclarèrent impossible à cause du traité qui liait encore la France et la Prusse. Les hostilités mêmes des Anglais, qui les déterminèrent à attaquer le Hanovre, ne les décidèrent pas à négocier avec Vienne ; ils songèrent d'abord au roi de Prusse pour cette diversion.

Insolence

Infatués de l'idée de la supériorité de la France

sur son allié, et subissant peut-être involontairement l'influence de l'opinion qui régnait parmi les courtisans sur le roi de Prusse, les ministres se crurent permis de traiter une aussi grave affaire avec la légèreté d'un supérieur à l'égard de son inférieur. « Écrivez, Monsieur, au roi de Prusse, dit un jour M. de Rouillé à M. Knyphhausen, qu'il nous assiste dans l'expédition de Hanovre ; il y a là de quoi piller, le trésor du roi d'Angleterre est bien fourni, le roi n'a qu'à le prendre, c'est, Monsieur, une bonne capture. » A la forme de cette ouverture, Frédéric jugea des dispositions du cabinet de Versailles. Il répondit : « que de pareilles propositions étaient convenables pour négocier avec d'autres, et qu'il espérait qu'à l'avenir, M. de Rouillé voudrait bien apprendre à distinguer les personnes avec lesquelles il avait à traiter. » Après cette leçon méritée, Frédéric mit plus d'empressement à répondre aux avances de l'Angleterre.

du cabinet de Versailles vis-à-vis de la Prusse.

Trop perspicace pour ne pas s'avouer à lui-même les fautes qu'il avait commises, et trop bien renseigné pour ignorer ce qui se passait soit à Vienne, soit à Versailles, soit à Saint-Pétersbourg, Frédéric savait que le chancelier de la cour de Russie, Bestuchew, était son ennemi personnel. Il n'ignorait pas que la comparaison qu'il avait faite de l'impératrice de Russie Élisabeth avec Messaline, avait plus irrité cette princesse que les dissentiments politiques existant entre la Russie et la Prusse. Placé entre l'Autriche, qui ne s'était pas résignée à une paix définitive, et la Russie, que ses forces et le voisinage rendaient un ennemi très-dan-

Craintes inspirées par la Russie à Frédéric.

gereux, Frédéric chercha à se rendre compte de l'influence que pourraient exercer à Saint-Pétersbourg la cour de Vienne et celle de Londres, et de la chance qu'aurait l'une de l'emporter sur l'autre. N'ayant point de chargé d'affaires en Russie, à cause de la rupture des relations diplomatiques entre les deux États, Frédéric consulta l'ambassadeur prussien à Vienne et milord Holderness, que le roi George venait d'envoyer à sa cour. Klinggræf répondit : « Que les Russes étant une nation intéressée, il n'y avait aucun doute qu'ils ne fussent plus attachés à ceux qui pouvaient les assister qu'à ceux qui n'avaient rien à leur donner; que l'impératrice-reine manquait souvent de ressources pour ses propres dépenses ; qu'ainsi les Russes s'en tiendraient aux Anglais. » Milord Holderness affirma « que l'intelligence entre l'Angleterre et la Russie était parfaite, que le roi George comptait fermement sur l'amitié de l'impératrice Élisabeth. » Obligé de prendre un parti dans les conjonctures dangereuses où se trouvait la Prusse, Frédéric, qui n'avait pas à compter sur la France, accepta les offres du cabinet anglais.

Bal à la cour en 1755, la correspondance secrète, le chevalier d'Éon.

L'importance que pouvait acquérir l'empire russe dans la guerre qui s'allumait de nouveau en Europe, était trop évidente pour ne pas frapper Louis XV. Le désir d'amener l'impératrice Élisabeth à s'unir à la France, joint à l'impossibilité pour ses ambassadeurs de pénétrer jusqu'à cette princesse, que des ministres dévoués à la politique britannique rendaient presque invisible, décida le roi à se servir d'un moyen étrange pour lui faire parvenir ses propositions. Si l'on veut bien comprendre les circonstances

qui favorisèrent l'exécution des projets de Louis XV, il est nécessaire de faire un retour de quelques années en arrière. Ce prince, mou et désœuvré, avait un goût prononcé pour ces propos médisants qui occupent l'oisiveté de certaines gens et leur tiennent lieu d'un travail sérieux et réfléchi. Il aimait à écrire des lettres sur toutes sortes de sujets, à s'enquérir de tout, de la vie privée des citoyens comme de questions politiques; il aimait à faire espionner ses ministres, à les blâmer au besoin dans l'intimité; en un mot, il avait le caractère d'un conspirateur sans cesse occupé à surveiller et à tromper les personnes qui l'entourent. « La marotte du roi est de ne vouloir pas être pénétré, » dit le marquis d'Argenson. « Le roi se plaisait à avoir de petites correspondances particulières que Madame (Mme de Pompadour) très-souvent ignorait..... Il passait une partie de sa matinée à écrire à sa famille, au roi d'Espagne, quelquefois au cardinal de Tencin, » nous apprend Mme du Hausset. Louis XV avait entretenu une correspondance particulière avec Chauvelin pendant le ministère du cardinal de Fleury; il en entretenait une avec le maréchal de Noailles, quand, en 1745, des seigneurs polonais, qui préparaient de loin un avenir pour leur patrie, arrivèrent à Paris. Ils avaient choisi pour leur futur roi le prince de Conti, et ils venaient solliciter l'appui et l'agrément du roi de France. Louis XV permit au prince d'écouter leurs propositions, et il saisit cette occasion pour faire de lui le chef d'une correspondance qu'il établit en Pologne et dans d'autres parties de l'Europe avec différents agents chargés de contrôler

la politique de ses propres ministres. Les entrevues fréquentes du prince de Conti avec le roi excitèrent souvent la curiosité des courtisans. « J'ai marqué, écrit le duc de Luynes, à la date du 14 février 1748, que M. le prince de Conti travailla dimanche dernier avec le roi. Tout le monde demande quel est le sujet de ce travail; il paraît que personne ne le sait... On dit que le prince travaille beaucoup, et qu'il a plusieurs secrétaires qui paraissent fort occupés. » Le marquis d'Argenson, sans être au courant de la correspondance que dirigeait Conti, avait eu connaissance, pendant son court ministère, de ses prétentions à la couronne de Pologne par l'indiscrétion d'un agent polonais du prince, nommé Blandowski. Il croyait le projet abandonné; mais, en 1753, il écrivait : « L'on m'informe de quelques secrets. En voici un : Ce travail si fréquent, si long de M. le prince de Conti avec le roi, regarde uniquement le dessein de faire ce prince roi de Pologne... De mon temps, j'ai vu ce projet travaillé secrètement et connu du roi seul; mais je ne pouvais croire que le roi y songeât sérieusement..... L'on ne saurait attribuer aux autres affaires d'État cette correspondance secrète, car on ne lui voit aucun crédit sur les autres affaires. » D'Argenson était dans l'erreur; la correspondance avait, depuis 1750, pris de grands développements. M. Desalleurs à Constantinople, M. des Issarts en Pologne, le marquis d'Havrincourt en Suède, le chevalier de La Touche à Berlin, tous ces ambassadeurs nommés par le ministre des affaires étrangères devaient, comme correspondants du prince de Conti, commu-

niquer les ordres officiels qu'ils recevaient, et n'exécuter que ce que leur prescrirait le roi en secret. En 1752, le comte de Broglie, nommé ambassadeur à Varsovie, reçut les instructions du prince de Conti. Cette organisation bizarre d'un gouvernement occulte composé d'ambassadeurs et de chargés d'affaires qui consentaient à surveiller leur chef et à le contrarier sournoisement, cette organisation qui ne pouvait servir qu'à satisfaire la passion de Louis XV pour le mystère, était complète, lorsque, dans les jours du carnaval de 1755, il se donna un grand bal à la cour. A ce bal parut, accompagné du duc de Nivernais et de la comtesse de Rochefort, un jeune homme habillé en femme. Il avait une taille fine, des yeux bleus, des cheveux blonds, des bras et des pieds d'une délicatesse féminine. Quoique le chevalier d'Éon fût alors âgé de vingt-sept ans, c'était à peine si un léger duvet sur sa lèvre pouvait trahir son sexe. En parcourant les salons, Louis XV le remarqua et voulut savoir qui était cette jeune fille. Avertis de l'erreur du roi, des amis du chevalier, parmi lesquels se trouvaient le comte de Lauraguais et Jean du Barry, conçurent l'idée bouffonne de mettre en tête à tête le monarque et d'Éon. Ils attirèrent le chevalier dans une chambre écartée, sous prétexte d'un rendez-vous avec une dame, et le roi s'y rendit à son tour, séduit par la perspective d'y trouver la jeune fille qui lui avait plu. Il se passa entre Louis XV et d'Éon une scène des plus grotesques, si l'on en croit la lettre qu'écrivit, de longues années après, le chevalier à son beau-frère O'Gorman. Louis XV demanda le secret, d'Éon le promit et sollicita la bienveil-

lance du monarque pour assurer son avenir. Quelques semaines s'étaient à peine écoulées, que le chevalier d'Éon fut mandé chez le prince de Conti.

Le roi était sur le point d'envoyer en Russie, sous les apparences d'un voyageur ordinaire, un jacobite écossais, le chevalier Douglas Makensie, chargé de surveiller à la cour de Saint-Pétersbourg les démarches de l'ambassadeur anglais, le chevalier Williams, et de s'enquérir des forces militaires de la Russie, de l'état de ses finances, de son commerce, du crédit du comte de Bestuchew auprès de sa souveraine, de celui du comte de Woronzow et des divers favoris de l'impératrice, « enfin de tout ce qui pouvait intéresser le service ou la curiosité de Sa Majesté. » Louis XV, qui avait muni son ambassadeur d'une note sur le style allégorique dont il devait user en lui écrivant, mais qui craignait qu'il ne pût arriver jusqu'à Élisabeth, s'était avisé de lui adjoindre, comme sa nièce, le chevalier d'Éon. Un commis des affaires étrangères, Tercier, qui était employé par le roi à expédier ses lettres à ses agents secrets, remit à d'Éon un exemplaire in-quarto de l'Esprit des Lois, dont la couverture en peau de veau recélait une cachette, dans laquelle furent déposées les lettres de Louis XV à l'impératrice, et « un chiffre pour que cette princesse et son confident, le chancelier Woronzow, pussent correspondre,... à l'insu des ministres et des ambassadeurs. » Le chevalier d'Éon, pourvu d'un trousseau de demoiselle et accompagné d'une femme de chambre, se mit en route avec Douglas, qui le présenta partout comme sa nièce, notamment à la famille de Meklembourg-Strelitz, dont la plus jeune

fille, Sophie-Charlotte, devait épouser le roi d'Angleterre George III.

Quand d'Éon arriva à Saint Pétersbourg, le traité de subsides conclu entre la Russie et l'Angleterre était déjà signé. Douglas, comme l'avait craint Louis XV, ne put pas pénétrer jusqu'à l'impératrice, l'ambassadeur anglais ayant eu le crédit de l'écarter; mais il n'en fut pas de même de sa prétendue nièce, que le vice-chancelier Woronzow fit attacher à Elisabeth à titre de lectrice.

Traité conclu entre la Prusse et l'Angleterre, 16 janvier 1756.

Le roi de Prusse, qui sentait parfaitement qu'il ne pourrait conjurer l'inimitié de la Russie que par l'intermédiaire de l'Angleterre, s'était enfin décidé à se lier avec cette puissance. Il obtint facilement de George II le règlement des indemnités dues à des négociants prussiens, qu'il réclamait en vain depuis plusieurs années, et un traité fut conclu à Londres, le 16 janvier 1756, entre la cour de Berlin et celle de Saint-James. Les deux rois se garantissaient réciproquement l'intégrité de leurs États et prenaient l'engagement d'empêcher l'entrée de troupes étrangères en Allemagne. Par un article secret, que Frédéric avait exigé dans son propre intérêt, les Pays-Bas autrichiens étaient formellement exceptés de la clause de garantie stipulée pour l'Allemagne. Ce traité, arrêté à Londres, venait d'être renvoyé à Berlin, quand y arriva le duc de Nivernais.

Le duc de Nivernais à Berlin.

L'ambassadeur devait proposer à Frédéric le renouvellement de l'alliance avec la France et demander sa coopération dans la campagne qui se préparait contre le Hanovre. S'il est vrai, comme l'assure le roi de Prusse, que « l'argument le plus

fort employé par le duc de Nivernais pour l'engager dans cette alliance et dans cette guerre, fut de lui offrir la souveraineté de l'île de Tabago, » il est aisé de comprendre que l'envoyé français, quel que fût son esprit, ne devait pas réussir. Le parti que lui commandaient ses intérêts, était pris par Frédéric; aussi, après quelques plaisanteries, après avoir prié « le duc de Nivernais de jeter les yeux sur quelqu'un qui fût plus propre que lui à devenir gouverneur de l'île de Barataria, » le roi de Prusse déclina-t-il les deux propositions du gouvernement français. « Il ne fit point de difficultés de montrer en original au duc de Nivernais le traité qui venait d'être signé à Londres. »

Déchaînement des courtisans de Versailles contre Frédéric.

La nouvelle du traité conclu entre la cour de Londres et celle de Prusse fit une vive sensation à Versailles. Le cabinet français comprit qu'une de ses premières conséquences, si l'on ne renonçait pas à l'attaque projetée contre le Hanovre, serait la guerre avec la Prusse. Aussi le déchaînement contre Frédéric fut-il général à la cour. On rappela ses défections pendant les dernières guerres, et sa conduite présente fut traitée de trahison. Les courtisans cherchèrent à découvrir sur le visage de Mme de Pompadour les traces de l'émotion que la nouvelle avait produite sur elle. Elle se montra calme et radieuse; elle affirma que le traité entre la Prusse et l'Angleterre « était très-avantageux, » et aussitôt chacun fut de son avis.

Avances faites par Marie-Thérèse à Mme de Pompadour.

Mme de Pompadour ne pouvait, en effet, être fort attristée d'un événement qui favorisait des projets qu'elle caressait depuis quelque temps. Le comte de

Kaunitz s'était empressé, à son retour à Vienne, d'éclairer l'impératrice sur l'intérieur de la cour de France, et Marie-Thérèse, dans une lettre de sa main, où elle traitait la marquise de cousine, l'avait assurée de son estime et de son amitié. Le comte de Staremberg lui remit ce billet qui, en faisant d'elle l'intermédiaire d'une alliance politique, flatta à la fois sa vanité et lui rendit à la cour une position compromise depuis le jour où elle avait cessé d'être en réalité la maîtresse du roi.

Position nouvelle de la marquise au moment où elle influe sur les relations de la France avec les puissances étrangères.

L'existence de la marquise, du moment où ses charmes avaient perdu leur empire sur le roi, était devenue, suivant son expression, « comme la vie du chrétien, un combat perpétuel. » Rentrant un jour du salon de Marly, elle jeta avec dépit son manteau, son manchon, et s'adressant à Mme du Hausset, après avoir renvoyé ses autres serviteurs, elle s'écria : « Je ne crois pas qu'il y ait rien de si insolent que cette Mme de Coislin; je me suis trouvée ce soir au jeu à une table de brelan avec elle, et vous ne pouvez vous imaginer ce que j'ai souffert. Les hommes et les femmes semblaient se relayer pour nous examiner..... Je voudrais que vous eussiez vu sa révérence en me quittant. » Quelques jours après, Mme de Pompadour était rassurée. « Lebel, qui m'aime mieux qu'une nouvelle à ma place, dit-elle à sa confidente, soit par hasard ou par projet, a fait venir au Parc aux Cerfs une petite sultane charmante, qui a refroidi un peu le roi pour l'altière Vasty... Jeannel[1] m'a rendu dans cette circonstance de grands services, en mon-

[1] L'intendant des postes.

trant au roi des extraits de la poste sur le bruit que faisait la faveur de Mme de Coislin. » Une autre fois, ce fut le tour d'une demoiselle Dorothée, que Lebel, « pour l'acquit de sa conscience, » prétendit atteinte d'une maladie que « Sa Majesté ne pouvait pas guérir comme des écrouelles. » La mort délivra la marquise de la rivalité d'une dame de Paris, qui, grâce à sa fortune, avait persuadé le roi du désintéressement de son amour. Le lieutenant de police Berryer fit échouer les projets d'une dame qui avait donné un rendez-vous à Louis XV, en rapportant au roi de prétendues indiscrétions qu'elle aurait commises. Des attentions d'une délicate complaisance venaient en aide à la perspicacité et à l'activité des complices de la marquise. Ayant appelé un jour Mme du Hausset dans son cabinet, où le roi se promenait d'un air sérieux, Mme de Pompadour lui dit : « Il faut que vous alliez passer quelques jours à l'avenue de Saint-Cloud, dans une maison où je vous ferai conduire : vous trouverez là une jeune personne prête à accoucher..... Vous serez la maîtresse de la maison et présiderez, comme une déesse de la fable, à l'accouchement. On a besoin de vous pour que tout se passe suivant la volonté du roi, et secrètement. Vous assisterez au baptême et indiquerez le nom du père et de la mère. Le roi se mit à rire et dit : Le père est un très-honnête homme. Madame ajouta : Aimé de tout le monde et adoré de tous ceux qui le connaissent. Madame s'avança vers une petite armoire et en tira une petite boîte qu'elle ouvrit. Elle en sortit une aigrette de diamant, en disant au roi : Je n'ai pas voulu, et pour cause, qu'elle fût plus belle. — Elle

l'est encore trop, et il embrassa Madame, en disant : Que vous êtes bonne ! Elle pleura d'attendrissement, et mettant la main sur le cœur du roi : C'est là que j'en veux, dit-elle. Les larmes vinrent aux yeux du roi, et je me mis aussi à pleurer sans trop savoir pourquoi, » ajoute Mme du Hausset.

Il est difficile de croire qu'en semblable compagnie, Louis XV se préoccupât beaucoup de la prépondérance que le protestantisme menaçait de prendre en Europe, et qu'il eût alors, comme il l'affirma depuis à Choiseul, l'intention de l'anéantir après avoir écrasé le roi de Prusse. Le désir qu'éprouvait une femme d'esprit de ne pas être réduite, ainsi que le disaient les libelles répandus en Europe, à la fonction de surintendante du Parc aux Cerfs, paraît beaucoup plus naturel. Mme de Pompadour profita de son influence pour faire chasser à cette même époque la comtesse d'Estrades, qui se permettait sur son compte les discours les plus injurieux et avait eu l'audace, dans une visite, de soustraire une lettre que venait de lui adresser le roi au sujet d'une assemblée des chambres du parlement [1].

[1] *Gazette d'Amsterdam*, mars 1755. — *Vie privée de Louis XV*, t. III, p. 50 et suiv., 278 et suiv., 294 et suiv. — *Memoirs of Horace Walpole Earl of Orford*, t. I, p. 382 et suiv., 393 ; t. II, p. 1 et suiv. — *Histoire d'Angleterre*, par Bertrand de Molleville, in-8, Paris, 1815, t VI, p. 286 et suiv. — *Histoire de la chute des Jésuites au* XVIIIe *siècle*, par Alexis de Saint-Priest, in-12, Paris, 1846, p. 47. — *Histoire de la guerre contre les Anglais*, in-8, Genève, 1759, p. 19 et suiv. — *Mémoires de d'Argenson*, édition de 1857-58, t. IV, p. 186, 202 et suiv., 213 et suiv., 225 et suiv., 257. — *Mémoires de d'Argenson*, publiés par la Société de l'histoire de France, t. IV, p. 42, 58; t. V, 49, 167; t. VII, p. 437. — *L'honneur français, ou histoire des vertus et des exploits de notre nation*, Paris, 1769, 12 vol. in-12, t. VI, p. 290 et suiv. — *Mémoires du chevalier d'Éon*, publiés sur les papiers fournis par sa famille et d'après les matériaux au-

Le parlement depuis sa rentrée à Paris, au mois de septemb. 1754.

Il s'en fallait de beaucoup, en effet, que le différend entre la magistrature et le clergé fût apaisé. Le premier soin du parlement, en rentrant au Palais, avait été de reprendre les poursuites relatives aux refus des sacrements. Bouëttin n'était plus à la tête de la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont, le roi l'en avait éloigné en le gratifiant d'une abbaye; mais les prêtres qui le remplaçaient, étaient animés du même esprit. Dès le mois de novembre, le procureur général dénonça un refus de sacrements fait à une lingère de la place Maubert. Le parlement envoya des médecins pour s'assurer de l'état de la malade, et plusieurs de ses membres se rendirent auprès de l'archevêque pour se plaindre à lui de la conduite des vicaires de Saint-Étienne-du-Mont. Sur le refus de M. de Beaumont de les désapprouver, une députation du parlement se transporta à Versailles. Le roi la reçut d'une manière d'autant plus gracieuse, que

thentiques déposés aux Archives des affaires étrangères, par F. Guillardet, in-8, Paris, 1836, t. II, p. 156. — *Archives générales* E 3515, ann. 1754, Saint-Florentin à Saint-Priest et à Tavannes; P 2472, ann. 1756. — *Journal de Barbier*, t. IV, p. 25, 53, 55, 87, 90 et suiv., 98 et suiv., 103. — *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*, d'après les manuscrits du Dépôt de la guerre, t. II, p. 401, 402. — *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XXII, p. 264. — *OEuvres posthumes de Frédéric II, roi de Prusse*, in-8, Berlin, 1788, t. III, p. 25 et suiv., 59 et suiv., 63 et suiv., 69 et suiv. — *Supplément aux œuvres posthumes de Frédéric II*, in-8, Berlin, 1789, p. 317. — *Mémoires de Mme du Hausset*, p. 68, 103, 110, 112, 114, 118, 119, 124, 157 et suiv. — *OEuvres complètes de Voltaire*, t. LV, p. 448; LVI, p. 571. — *Correspondance secrète inédite de Louis XV*, publiée par E. Boutaric, archiviste aux Archives de l'empire, in-8, Paris, 1866, t. I, p. 57, 58, 59, 63, 64, 71, 82, 195, 203, 208. — *Mémoires secrets de Duclos*, t. II, p. 102 et suiv. — *Vie de Frédéric II*, t. II, p. 1 et suiv., 181 et suiv. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. IX, p. 177; XIII, p. 283; XIV, p. 145, 154, 194, 297, 333; XV, p. 189. — *Biographical essays*, by Thomas Babington Maccaulay, in-12, Leipsick, 1857, Frederic the great, p. 56 et suiv.

le parlement venait d'enregistrer deux édits financiers.

Exil de l'archevêque de Paris à Conflans, 3 déc. 1754.

« J'ai marqué mon mécontentement à l'archevêque de Paris, répondit Louis XV au premier président, en le punissant de manière à faire connaître la ferme résolution où je suis, de maintenir la paix dans mon royaume. » L'archevêque venait effectivement d'être exilé par lettre de cachet à sa maison de campagne de Conflans. Mlle Lallemand fut administrée, et, « lit-on dans Barbier, comme les grands coups frappent toujours le public suivant les dispositions de ses sentiments particuliers,... on admira la fermeté du roi qui avait su prendre son parti pour maintenir la paix. On l'éleva autant qu'on l'avait abaissé depuis deux ans,... on respecta infiniment le premier président de Maupeou,... chaque membre du parlement triompha et fut enflé. »

Exil des évêques de Troyes et d'Orléans et de l'archevêque d'Aix.

Pendant que les partisans de M. de Beaumont se portaient en foule à Conflans pour lui témoigner leur sympathie, on apprit successivement l'exil de l'évêque d'Orléans, la vente des meubles de l'évêque de Troyes, saisis pour le paiement d'une amende à laquelle il avait été condamné, et l'ordre donné à l'archevêque d'Aix de se retirer à Lambesc. L'enterrement de Mlle Lallemand, suivi par un immense concours de gens appartenant à toutes les classes de la société, et la condamnation au bannissement perpétuel des prêtres qui avaient refusé de l'administrer, précédèrent de peu de jours l'aggravation de l'exil de l'archevêque de Paris, qui eut ordre de se retirer à Lagny-sur-Marne.

Le clergé, qui venait de voter un don gratuit, ne

Rivalité entre le parlement et le grand conseil.

devait pas tarder à se voir vengé des attaques de la magistrature par la continuation de la lutte entre le parlement et le grand conseil. Dans un procès particulier où était intéressé un ancien conseiller au grand conseil, M. Billard de Vaux, l'adversaire de M. de Vaux avait interjeté appel au parlement d'une sentence rendue par le Châtelet; mais de Vaux, invoquant ses anciennes fonctions, fit revendiquer la décision de l'affaire par le grand conseil, qui ordonna au greffier du Châtelet d'apporter les minutes du procès. Le parlement défendit et au Châtelet de Paris et aux autres juridictions de son ressort de déférer à des ordres pareils, et les deux cours, celle du parlement et celle du grand conseil, allèrent porter leurs plaintes au roi. Les ministres devaient naturellement se prononcer en faveur du grand conseil, commission administrative instituée plutôt pour exécuter les volontés du gouvernement que pour maintenir la stricte exécution des lois. Aussi une déclaration royale du 10 octobre 1755, soigneusement motivée, vint-elle bientôt rappeler que d'après les édits de Louis XII, en 1498, et de Henri II, en 1555, les officiers du grand conseil avaient pour l'exécution de leurs arrêts la même autorité que les autres cours du royaume dans les limites de leurs ressorts. Le roi cassa, en conséquence, l'arrêt du parlement et en défendit l'exécution. C'est, comme on le voit, la même organisation administrative que l'Empire a rétablie sous le nom de centralisation. Il suffisait d'enlever à la magistrature l'indépendance qu'elle puisait dans la vénalité des charges, pour arriver à courber le pays sous le joug d'un conseil

d'État fournissant à l'administration ses fonctionnaires, jugeant leurs fautes et investi, comme le grand conseil, du droit d'enlever aux tribunaux ordinaires les affaires que le gouvernement a intérêt à lui soumettre. Le gouvernement de Louis XV jetait dès lors les bases de l'institution, et le règne de ce prince ne devait pas se terminer avant qu'elle fût complétement organisée.

Le parlement, vivement ému de la déclaration, arrêta qu'une députation serait immédiatement envoyée à Versailles pour annoncer au roi qu'il préparait des remontrances contre les entreprises du grand conseil, et toutes les juridictions inférieures furent invitées à ne pas enregister la déclaration avant que la cour eût présenté ses observations. Louis XV reçut fort gracieusement les magistrats et promit de fixer prochainement le jour où il pourrait les entendre. « Le roi est fort caché et politique, ajoute Barbier, et cet air de gaieté ne décide rien pour les prétentions du parlement. » Réflexion justifiée par la persistance que mettait le chancelier à refuser son agrément à la vente des charges devenues vacantes depuis l'exil du parlement. Aux réclamations des magistrats, le roi répondit : « Je prends des arrangements pour faire une suppression dans mon parlement, et je lui enverrai incessamment l'édit de suppression. » Quant aux attributions reconnues au grand conseil par la déclaration du 10 octobre, il les maintint. Aussi la rivalité entre les deux cours continua-t-elle après les remontrances comme auparavant. Le grand conseil rendit un arrêt pour notifier à tous les tribunaux inférieurs du ressort

de la cour de Paris la déclaration du roi, et pour leur enjoindre de se soumettre à sa juridiction. Le parlement répondit « qu'attendu la fidélité connue des officiers du bailliage du ressort et l'illusion de certain acte fait par les gens du grand conseil, il n'y avait pas lieu de délibérer. » A cette dédaigneuse réplique, le grand conseil opposa un arrêt qui annulait tout ce qui avait été fait contrairement à la déclaration du 10 octobre. Le parlement, poussé à bout, décida une assemblée générale à laquelle seraient convoqués le roi et les pairs du royaume.

Ces luttes intérieures passionnaient le public à un si haut point, qu'il laissa passer presque inaperçues les graves nouvelles publiées par la Gazette de France, dans laquelle parut une lettre, du 31 décembre 1755, adressée au ministre anglais Fox par Rouillé pour se plaindre « des pirateries que les vaisseaux de guerre anglais exerçaient depuis plusieurs mois contre la navigation et le commerce des sujets de Sa Majesté, au mépris du droit des gens, de la foi des traités, des usages établis parmi les nations policées... » Cette lettre se terminait par la demande « d'une réparation éclatante de l'outrage fait au pavillon français et des dommages causés aux sujets du roi. » Dans sa réponse, datée du 3 juin 1756, Fox déclara que le roi d'Angleterre « ne saurait accorder la demande que l'on faisait de la restitution prompte et entière de tous les vaisseaux français,... le roi n'ayant rien fait dans toutes ses démarches que ce que les hostilités commencées par la France en temps de pleine paix (dont on avait les preuves authentiques)..... avaient rendu juste et indispensa-

ble. » « Jusqu'ici, écrit Barbier, on était dans l'incertitude sur la guerre ou la paix avec les Anglais... Quoique les Français soient fort animés pour cette guerre de nation, les gens sensés en craignent les suites... Elle finira peut-être par être générale en Europe. » Il ne se doutait pas, quand il traçait ces lignes au mois de février 1756, que cette guerre générale se tramait alors mystérieusement.

Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche.

Mme de Pompadour s'était rendue, le 5 septembre 1755, à une petite maison au-dessous de Bellevue appelée Babiole, où elle trouva l'abbé de Bernis, que le roi avait choisi pour représenter les intérêts de la France, et le comte de Staremberg, qui devait exposer les vues de l'Autriche. Le plan de Staremberg était clair et précis. L'infant d'Espagne, gendre de Louis XV, échangerait sa principauté en Italie contre les Pays-Bas, ce qui assurerait à la France des ports à la porte de la Hollande et rendrait impossible pour l'avenir toute hostilité de la part de cette république. Mons deviendrait français, les fortifications de Luxembourg seraient rasées, le trône de Pologne se constituerait héréditairement, sans que pour cela la liberté de la république fût détruite; la Suède s'agrandirait par l'acquisition de la Poméranie, et l'Autriche prendrait l'engagement de renoncer désormais à toute alliance avec l'Angleterre. Effrayé de changements qui, quelque séduisants qu'ils fussent, n'en renversaient pas moins la politique séculaire de la France, Bernis déclara qu'il ne voulait pas assumer sur lui seul une telle responsabilité, et demanda l'intervention du conseil du roi dans une affaire de cette importance. Il s'entendit avec Staremberg sur les

arrangements à soumettre au conseil, et eut avec lui plusieurs entrevues dans un petit appartement que l'historiographe Duclos avait au palais du Luxembourg. Bernis, qui, dans toute la conduite de cette affaire, eut soin de se munir d'ordres signés du roi, avertit Louis XV lorsque tout fut prêt. Le roi, qui avait consenti à prendre l'avis de son conseil, réfléchit, au moment de l'assembler, qu'il pourrait se faire que quelques-uns des membres ne fussent pas de son sentiment. Il résolut donc de ne convoquer ni M. de Puisieux ni M. de Saint-Severin, qui avaient participé au traité d'Aix-la-Chapelle, ni M. d'Argenson, parce qu'il n'était pas en bons termes avec Mme de Pompadour. Le conseil se trouva donc réduit à une espèce de comité composé de MM. de Machault, de Rouillé, de Séchelles et de Saint-Florentin. Ces détails feront comprendre quelles doivent être les délibérations dans de semblables réunions, qu'on nous présente comme une garantie contre les décisions précipitées et mal conçues. Le roi joue dans ces conseils le rôle d'un particulier qui expliquerait à ses serviteurs le travail qu'ils doivent exécuter, plutôt qu'il ne demande leur avis. Cependant malgré le soin que l'on avait pris de ne convoquer que des ministres prêts d'avance à applaudir aux résolutions qu'on devait leur soumettre, le changement complet de la politique de la France bouleversa tellement leurs idées, qu'ils ne purent se résoudre au silence. Est-il prudent, s'écrièrent-ils, de renoncer à un système établi depuis près de deux siècles, suivi par Henri IV, Richelieu, Mazarin? Comment deux cours, si longtemps rivales, resteront-elles constantes dans leur nouvelle

alliance? La France pourra-t-elle compter sur la fidélité de la cour de Vienne, après l'avoir rendue plus puissante? La France va s'aliéner tous les princes de l'Empire, qu'elle soumet à la maison d'Autriche; elle éloigne le parti protestant et le donne à l'Angleterre. Après avoir maintenu la liberté de la Pologne, on l'expose à un démembrement ou à l'asservissement de la part de la Russie ou de la cour de Vienne, qui voudrait une couronne pour un de ses princes. Dès cet instant, nous perdons la confiance et l'amitié de la Porte, si jalouse de la liberté polonaise. A ces objections, on répondit que la maison de Hapsbourg ne possédait plus comme autrefois les couronnes d'Espagne, de Naples et une partie des États du roi de Sardaigne, et que si un traité avec la maison de Bourbon allait lui procurer des avantages, il n'était pas possible de les comparer à l'accroissement de puissance que donnerait à la France l'adjonction des Pays-Bas. Quant aux craintes de perdre l'appui du parti protestant, on opposa l'article du traité de Westphalie, qui avait réglé en 1648 les rapports de la religion catholique et de la religion luthérienne, et qui était encore la base du droit public en Europe. La presque certitude d'une alliance avec la Russie devait rassurer la Pologne, et la Turquie n'aurait pas à se plaindre, du moment où la France ne fournirait à la cour de Saint-Pétersbourg aucun secours pour lui faire la guerre. Il fallait d'ailleurs choisir entre la Prusse, qui ne pouvait rien offrir à la France, et l'impératrice qui était en état de servir si puissamment ses intérêts, puisque la lutte maritime avec les Anglais amène-

rait nécessairement une guerre sur le continent.

Troublé par la crainte de voir s'écrouler l'échafaudage de toutes les alliances dont on lui parlait, si une seule d'entre elles venait à manquer, soit celle de la Russie, qu'on espérait obtenir, soit celle de la Porte, qu'on comptait maintenir, soit celle du parti protestant, le comité témoigna le désir d'attendre que la politique de l'Angleterre et celle de la Prusse se dessinassent, avant de prendre lui-même un parti. Mécontente du retard qui était apporté à l'acceptation de ses propositions, l'impératrice fit demander à la France de lui soumettre un projet d'alliance entre les deux États. Bernis proposa un traité par lequel les deux cours se garantiraient réciproquement l'intégrité de leurs possessions en Europe, y compris les États du roi de Prusse, mais en exceptant le Hanovre. La cour de Vienne fut sur le point de refuser de garantir l'intégrité de la Prusse, et Louis XV craignit un moment le rejet du projet qu'il avait conçu. Cependant Marie-Thérèse se ravisa, en songeant qu'un arrangement pareil préviendrait toute hostilité de la part de la France, et que Frédéric pourrait fournir tôt ou tard un prétexte de guerre contre lui.

Changements apportés à cette négociation par la nouvelle de l'accord établi entre la Prusse et l'Angleterre.

Le traité allait donc être signé, quand arriva la nouvelle de l'alliance conclue entre la Prusse et l'Angleterre, alliance qui, par le fait, assurait la sécurité du Hanovre. En vain Frédéric affirma-t-il qu'il n'avait pris aucun engagement contraire à ses anciennes conventions avec la France. Le duc de Nivernais fut rappelé de Berlin, et le marquis de Valory, son successeur, reçut pour toute instruction l'ordre de veiller

sur la conduite d'un prince regardé dorénavant comme un ennemi.

Marie-Thérèse profita des dispositions nouvelles du cabinet de Versailles pour proposer que la France, renonçant à la garantie des États du roi de Prusse, assurât la neutralité des Pays-Bas et conclût un traité défensif avec elle, en cas d'attaque de la part de Frédéric. Bernis, chargé de rédiger les clauses de ce nouveau traité, demanda la réunion de tout le conseil pour lui soumettre son travail. Le roi, piqué au vif contre le roi de Prusse, et madame de Pompadour, dévouée avec passion à l'impératrice, insistèrent pour que l'on signât un traité offensif, et amenèrent à leur avis presque tous les membres du conseil. Bernis s'opposa à l'acceptation d'une clause qui devait faire retomber le fardeau de la guerre sur la France dans un temps où elle manquait de généraux et d'argent, en ajoutant qu'il serait toujours temps de prendre des mesures offensives, et qu'il serait dangereux de s'engager avec la cour de Vienne plus qu'elle ne le demandait elle-même. Il finit par ramener le roi à son opinion, et les termes du traité furent arrêtés.

Traité de Versailles, 1er mai 1756.

L'Autriche s'engageait à ne prendre aucune part aux hostilités entamées entre la France et la Grande-Bretagne. Les deux souverains se garantissaient leurs États d'Europe contre quelque puissance que ce fût, et promettaient de mettre un corps de vingt-quatre mille hommes à la disposition de celui qui serait attaqué, « le cas néanmoins de la présente guerre entre la France et l'Angleterre excepté. » Toujours prudent, Bernis conseilla de tenir secret le traité que l'on venait de conclure, de peur de provoquer les hosti-

lités du roi de Prusse. Il demanda que l'on mît le roi de Pologne, électeur de Saxe, en situation de résister à Frédéric. Mais à cette proposition, tout le conseil se récria, en soutenant qu'un pareil mystère n'était pas digne du roi, que le roi de Prusse consterné n'oserait pas bouger, et que les précautions que l'on prendrait pour préserver la Saxe, seraient inutiles.

Joie de la France; les Français trompés par des écrivains aux gages du gouvernement.

A peine le traité fut-il divulgué, qu'un cri de joie retentit dans toute la France. L'opinion avait été égarée par une presse politique toute dévouée au gouvernement. Les journaux quotidiens n'existaient pas encore; les trois ou quatre feuilles politiques imprimées en France, comme la *Gazette*, le *Mercure*, le *Journal de Verdun*, paraissaient une ou deux fois par semaine et souvent une seule fois par mois. Ils avaient le petit format des journaux hollandais, que l'on recherchait beaucoup à Paris. Les recueils purement littéraires et scientifiques étaient nombreux, au contraire, et beaucoup lus. Ce goût général de s'instruire avait donné à la presse une puissance extraordinaire sur l'opinion publique. Les plus minces opuscules se répandaient en un instant et produisaient une vive impression pour peu qu'ils continssent des faits dignes d'être remarqués ou qu'ils fussent bien écrits. Cette tendance des esprits explique l'immense influence de Voltaire, le journaliste le plus accompli qui ait jamais paru, l'enthousiasme produit par les éloquents paradoxes de Jean-Jacques Rousseau, de Diderot et d'une foule d'auteurs oubliés aujourd'hui. Obligé de tolérer ce qu'il ne pouvait pas empêcher, le gouvernement se servait aussi de la presse pour se rendre l'opinion publique favorable;

il avait ses écrivains à gages, ses journaux officiels et ses pamphlétaires. Il usait même avec habileté de ce moyen d'influence. Un écrivain de talent, Moreau, qui devint plus tard historiographe de France, se chargea de tromper les Français et d'exciter chez eux une haine insensée contre leurs voisins d'Outre-Manche. Son *Observateur hollandais ou lettre sur l'état présent* peignit les Anglais non-seulement comme des parjures, des violateurs du droit des gens, mais comme des pirates, des forbans, des assassins, des anthropophages. Son style énergique et plein d'images fit une profonde impression et disposa le peuple à ouvrir volontiers sa bourse et à verser son sang pour une querelle qu'avait amenée l'impéritie des personnes chargées de le gouverner. Il est impossible, en voyant le mal produit par la presse, de ne pas être frappé des abus que peut entraîner un pareil moyen d'influence. Laisser cette force terrible entre les mains des administrateurs d'un pays, en empêchant les citoyens de s'en servir ou en entravant outre mesure son usage, c'est livrer la société, le sang des peuples, l'honneur des nations à la merci de leurs gouvernements. Personne n'accorderait au gérant d'une affaire industrielle le droit de présenter des comptes illusoires, de défendre la critique de son administration et de punir les actionnaires qui auraient un avis différent du sien. Ces prérogatives contre lesquelles tous les citoyens se révolteraient, s'il s'agissait de la fortune de quelques-uns d'entre eux, sont pourtant celles que s'arroge un gouvernement lorsqu'il comprime la liberté de la presse. Tant que les peuples n'ont formé que des agglomérations sans

cohésion entre elles, la presse n'a exercé qu'une action restreinte; mais du jour où les communications se sont améliorées, sa puissance s'est accrue, l'opinion publique a suivi son impulsion, et la presse est devenue un pouvoir, pouvoir irrésistible qui ne peut trouver un contre-poids qu'en lui-même, dans la lutte qui s'engage entre deux opinions contraires. Il serait insensé de refuser à un gouvernement le droit de défendre ses actes; mais est-il plus raisonnable d'empêcher un peuple de signaler les fautes commises contre ses propres intérêts, quand ces fautes peuvent devenir des crimes? Pourquoi les hommes chargés de diriger la société pourraient-ils échapper au contrôle de la société entière? Pourquoi pourraient-ils dissimuler leurs erreurs et créer à leur profit une opinion publique, en propageant des mensonges et en empêchant la vérité de se produire? La presse commençait à jouer un rôle considérable dans le dix-huitième siècle. Nous venons de signaler l'usage qu'en fit le gouvernement dans une circonstance bien solennelle pour la France.

Causes futiles et misérables du changement des alliances de la France.

Si, au lieu d'ajouter foi à tous les contes qu'on leur débitait, les Français avaient pu approfondir les motifs de la guerre fatale dans laquelle ils étaient entraînés, leur surprise eût été extrême. La légèreté des ministres était la cause première de la guerre maritime dont la conséquence était la guerre contre le Hanovre. L'insolence du cabinet de Versailles envers Frédéric, l'amour-propre blessé de Mme de Pompadour, sa vanité flattée par les avances de Marie-Thérèse avaient produit le changement des alliances politiques de la France. Cédant aux mes-

quines rancunes de son orgueil offensé par les plaisanteries du roi de Prusse, à une vague jalousie contre un prince homme de génie, Louis XV avait obéi aux passions d'une courtisane qu'il n'aimait plus, et engagé son pays dans une lutte dont il ne pouvait prévoir ni le terme ni les résultats.

Préoccupations des habitans de Paris et de Versailles.

La nature de leur gouvernement les ayant préservés des anxiétés que provoque dans les pays libres la discussion publique des intérêts, les Français s'occupaient, faute de renseignements exacts sur leurs propres affaires, de la vie exemplaire que menait depuis quelques années Mme de Pompadour. Elle avait pris pour confesseur le jésuite de Sacy ; l'escalier qui mettait son appartement en communication avec celui du roi, avait été supprimé, et, dans ses conversations, elle parlait souvent de la religion et des craintes que lui inspirait le jugement de Dieu. Une semblable conduite annonçait un changement. Depuis quelque temps, Mme du Hausset remarquait avec surprise que la duchesse de Luynes rendait visite à sa maîtresse, quand un soir la marquise lui dit : « Ma chère bonne, vous allez être bien contente ; la reine me donne une place de dame du palais ; demain, je lui serai présentée. »

Mme de Pompadour nommée dame du palais.

Louis XV était moins satisfait que la marquise ; il craignait qu'on ne l'accusât d'avoir imposé ce choix à la reine, car on savait Marie Leczinska fort susceptible sur la noblesse des femmes qui l'entouraient. Mais ses appréhensions n'étaient pas fondées. « On représenta à cette princesse que c'était de sa part un acte héroïque d'oublier le passé ; que tout scandale serait effacé, quand on verrait la marquise tenir à la cour

une place honorable, et que ce serait la meilleure preuve qu'il n'y avait plus que de l'amitié entre le roi et sa favorite. » La reine accueillit à merveille Mme de Pompadour lors de sa présentation. Tout en enluminant des gravures selon la mode du jour, tandis que Marie Leczinska peignait de mauvais tableaux, les dames de compagnie de la reine s'empressèrent à l'envi de solliciter des grâces dont leur scrupuleuse dévotion, en les éloignant de la marquise, les avait longtemps sevrées. Portée aux nues par les dévôts qui obtenaient d'elle quelque faveur, Mme de Pompadour était décriée par ceux à qui elle n'avait pu rendre service. Ils trouvaient honteux pour des dames de la plus haute noblesse de vivre avec Mlle Poisson, fille d'un laquais condamné à être pendu. Mais cette mauvaise humeur n'éloigna personne de la cour. La marquise, joyeuse de sa nouvelle position, se montrait charmante. Elle fit accorder le cordon bleu aux ducs de Fitz-James et d'Aiguillon, malgré leur jeunesse; mais elle ne put vaincre les scrupules de son confesseur, ni obtenir la permission de faire ses Pâques, « d'où l'on conclut, lit-on dans Barbier, qu'il faudrait une rupture et une séparation marquée, ce qui est singulier dans la règle étroite des consciences. D'autant qu'il est connu de bien des gens, et surtout de la cour, qu'il y a actuellement à Versailles deux jeunes et très-jolies filles que le roi voit; on dit même que, depuis quinze jours, il y en a une troisième. En sorte que Mme la marquise ne peut plus être regardée que comme amie et dame de compagnie. »

Naissance

L'accouchement de la Dauphine, qui mit au monde

un nouveau prince, le comte de Provence, passa presque inaperçu au milieu des événements que nous venons de raconter. Il fallut un cataclysme effroyable de la nature pour tirer les esprits de leurs préoccupations en les frappant de terreur.

du comte de Provence, depuis Louis XVIII. 17 novembre 1755.

Le 1er novembre 1755, un tremblement de terre renversa la capitale du Portugal, et des ruines sortirent des flammes qui dévorèrent les maisons restées debout. Échappé au désastre, parce qu'il se trouvait alors à la campagne avec sa famille, le roi, dans le premier moment de son désespoir, s'écria : « Je suis un roi sans capitale, sans sujets, sans vêtements. » Pendant plusieurs jours, les malheureux habitants de Lisbonne eurent à se défendre contre les voleurs et les assassins; et le Portugal, où d'autres villes avaient été détruites, fut frappé d'épouvante. La commotion qui avait causé tant de malheurs sur les rives du Tage, se fit ressentir en Espagne, en Afrique, dans les environs de la Baltique; et, en Angleterre, on vit les eaux de plusieurs lacs se soulever perpendiculairement, comme s'ils eussent voulu franchir leurs rives. L'Europe inquiète demeura longtemps dans l'attente de calamités imprévues. Quelques secousses s'étant fait sentir à Paris, le 17 février 1756, les ecclésiastiques d'un séminaire situé sur la montagne Sainte-Geneviève, s'élancèrent précipitamment dans la rue, comme si leur dernier jour était arrivé.

Tremblement de terre de Lisbonne. 1er novembre 1755.

Mais ces inquiétudes s'affaiblirent peu à peu, et les Parisiens ne tardèrent pas à oublier le Portugal pour s'occuper de la nouvelle phase dans laquelle entrait la lutte de la magistrature contre le grand

Défense faite aux ducs et pairs de se rendre à une convocation du parlement. Février 1756.

conseil. Le roi ayant défendu aux princes et aux ducs de se rendre à la grande assemblée convoquée par le parlement, ces seigneurs résolurent de présenter une requête contre l'abstention qui leur était imposée. Quand le duc d'Orléans la remit au roi en leur nom, Louis XV y jeta les yeux : « Voilà bien des signatures, dit-il ; reprenez votre requête, je n'ai que faire de cela. Sur l'insistance du duc, il ajouta : Eh bien, je veux bien la prendre, mais c'est pour la jeter au feu ; ce qu'il fit incontinent devant son cousin. » Cet incident fit peu de sensation, malgré le rang des signataires ; car le public savait que l'opposition des princes venait du refus que leur avait fait le roi de leur donner des commandements dans l'armée. Quant au parlement, après avoir exigé qu'il lui fît connaître les raisons qu'il avait eues de provoquer une assemblée des pairs, Louis XV gagna du temps en faisant aux diverses députations qui lui furent envoyées, des réponses évasives, comme : « Je ferai savoir incessamment mes volontés. » Enfin il se décida à défendre d'une manière positive au parlement de convoquer les pairs sans sa permission, en déclarant que « le roi seul avait le droit de décider lui-même du mérite et de l'effet des lois fondamentales du royaume. » Il ne donna pas de réponse aux remontrances contre les envahissements du grand conseil, laissant ce tribunal fonctionner conformément aux prétentions qu'il avait affichées, et faire brûler par la main du bourreau tous les écrits où ses prérogatives étaient contestées.

Le gouvernement veut remplacer le parlement de

La résolution de substituer l'autorité du grand conseil à celle du parlement devenait chaque jour plus évidente. Le 25 avril 1756, le grand conseil,

admis pour la première fois à présenter des remontrances, fut accueilli à Versailles avec des honneurs réservés jusqu'alors aux seules députations du parlement. Décidé à laisser vacantes les charges qui étaient à remplir, le roi continuait à répondre aux observations sur le tort que cette manière d'agir causait à beaucoup de familles : « J'y réfléchirai. » La Sorbonne ayant voulu appliquer son règlement de 1729, qui imposait aux aspirants à certains grades un acte préalable de soumission à la bulle, le parlement prétendit que cette exigence était contraire au silence prescrit par déclaration royale. Son arrêt fut aussitôt réformé par une lettre de cachet et un arrêt du grand conseil. Placée entre deux juridictions ennemies, la Sorbonne se décida pour le grand conseil et envoya une députation remercier le chancelier du secours qu'il lui avait prêté. Le parlement ne rencontra pas la même opposition chez les ministres, lorsqu'il fit brûler vers le même temps une lettre pastorale de l'évêque de Troyes, qui avait contrevenu à la règle du silence. Il est vrai que ce prélat était criblé de dettes, et qu'en le faisant arrêter et conduire comme prisonnier d'État à l'abbaye de Murbach, le roi voulut plutôt le soustraire à ses créanciers que le punir d'avoir prescrit dans son diocèse des prières de quarante heures afin d'obtenir du ciel des forces contre la persécution. Mais si on les laissait libres de faire brûler l'analyse du Dictionnaire de Bayle par l'abbé Mursy, ou l'Histoire du peuple de Dieu par le jésuite Berruyer, histoire dans laquelle l'avocat général Joly de Fleury trouva une foule de passages favorables aux doctrines ultra-

Paris par le grand conseil.

montaines sur l'infaillibité du pape [1], les magistrats voyaient, au contraire, les diverses juridictions du royaume toujours soutenues par le gouvernement, lorsqu'elles attaquaient leur pouvoir.

Le gouvernement dans ses attaques contre la magistrature, n'est guidé par aucune pensée de réformes utiles.

En cherchant à affaiblir systématiquement le respect des peuples pour les grandes cours de justice du royaume, les ministres étaient-ils guidés par des motifs de bien public? Cela est peu probable. L'organisation des parlements était vicieuse. L'esprit de corps les rendait souvent injustes, et malgré l'hérédité des charges, ils n'échappaient pas toujours aux influences du pouvoir, lorsque le gouvernement avait intérêt à corrompre la justice. Mais le grand conseil, par lequel on avait l'intention de remplacer le parlement de Paris, en faisant de lui la cour suprême du royaume, était loin d'offrir les mêmes garanties aux citoyens. Issu du conseil du roi, ce tribunal, malgré la vénalité des charges qui s'y était introduite, se rattachait par plus d'un lien à la juridiction arbitraire dont il était sorti. Il délibérait sous l'œil du chancelier ou du garde des sceaux, rendait la justice gratuitement, et le traitement de ses membres, au lieu d'être payé par les plaideurs comme dans les parlements, était fixé par le gouvernement. Le grand conseil se trouvait, en outre, mêlé par diverses de ses attributions à l'administration active. Le gouvernement prenait souvent parmi ses membres les employés des finances ou des intendances, et la perspective d'obtenir

[1] On peut lire aux Archives générales, X 8483, année 1756, le long réquisitoire de Joly de Fleury contre l'analyse de Bayle, la Christiade ou le Paradis reconquis, et la première partie de l'Histoire du peuple de Dieu. Il est des plus curieux et des plus détaillés, surtout en ce qui concerne Bayle.

ses faveurs était plus propre à provoquer l'esprit d'obéissance que celui d'indépendance. Appelé déjà plusieurs fois à fixer sur certaines questions la jurisprudence des tribunaux dans toute l'étendue de la France, le grand conseil n'avait plus qu'à obtenir du gouvernement la généralisation de ses attributions pour tout soumettre à son autorité. Chacun le comprit, le grand conseil comme les parlements, comme la nation.

Le public comprend instinctivement les tendances du gouvernement.

Sentant instinctivement que le but des ministres était d'échapper à toute espèce de contrôle, le peuple se rangea du côté du parlement. Les magistrats, timides jusque là dans leurs démarches, s'enhardirent à la vue du danger qui les menaçait, et, persuadés que leur perte était résolue, ils se décidèrent à recourir à tous les moyens pour se défendre.

Union des parlements de province à celui de Paris.

Tous les parlements du royaume comprirent la solidarité qui les unissait à celui de Paris, et il souffla bientôt sur toute la surface de la France un esprit de résistance aux empiétements du pouvoir. Le parlement de Normandie refusa de reconnaître la suppression du bailliage de Bayeux et cassa l'enregistrement de la déclaration en faveur du grand conseil par le bailliage de Coutances. Le duc de Luxembourg alla biffer ce dernier arrêt sur ses registres, mais le parlement, irrité de cette exécution militaire, dressa des remontrances, où il protesta que, s'il n'était pas fait droit à ses réclamations, il serait réduit à l'impossibilité de rendre la justice et forcé de supplier Sa Majesté d'accepter la démission de ses membres. L'agitation de la population de Rouen était vive, et la publicité donnée aux griefs des magis-

trats rouennais ne diminua pas l'émotion qui régnait dans Paris. Le parlement de Bordeaux saisit l'occasion d'une attribution de juridiction aux trésoriers de France pour laisser éclater son esprit d'opposition. Un président et deux conseillers furent exilés, et cinq conseillers durent se rendre à la suite du roi, espèce de punition pécuniaire infligée au corps entier, puisque ces cinq magistrats devaient être défrayés, pendant leur séjour à Versailles, aux dépens de la caisse des épices.

Le besoin de protection mutuelle crée le mot de classe comme mot de ralliement.

Le parlement de Paris prit la défense des magistrats de province et se plaignit de l'attentat qui venait d'être commis contre la sûreté des officiers des différentes classes du parlement. Ce mot de classe, employé par le chancelier de l'Hospital pour signifier l'accord de tous les tribunaux dans l'interprétation et le maintien des lois, n'avait plus le même sens ni pour le public ni les magistrats. L'irrésistible penchant de tout gouvernement à se soustraire au contrôle afin de pouvoir plus librement satisfaire la cupidité et les autres passions de ceux qui le composent, le désir qu'avaient les magistrats de conserver leur position et les avantages qui s'y rattachaient, l'instinct de la conservation qui se développe dans la classe éclairée d'une nation parvenue à un certain degré d'aisance, tout concourait à créer deux partis distincts dans le pays. Celui du gouvernement, qui entendait disposer de la fortune de chacun à sa guise, et celui de la partie de la société qui voulait défendre les positions conquises par des efforts individuels. Les parlements unis par un péril commun avaient obtenu l'appui du public, et de ce groupe d'indi-

vidus rapprochés par l'identité des intérêts, était sorti, comme toujours, le mot d'ordre qui indiquait le but commun vers lequel devaient converger toutes les forces coalisées. Ce mot fut celui de classe, qui représentait à l'esprit inquiet plutôt qu'éclairé des Français une espèce d'États généraux permanents, divisés en plusieurs compagnies. Le gouvernement ne se fit pas illusion sur la portée de ce mot, que les parlements de province adoptèrent malgré l'infériorité qu'il établissait entre eux et celui de Paris. L'irritation des ministres fut aussi vive que fut grand l'empressement de la nation à reconnaître dans cette union des cours de magistrature une sorte de pouvoir intermédiaire propre à assurer la sécurité des citoyens [1].

La magistrature pouvait échouer dans sa lutte contre le gouvernement, mais le but poursuivi par les citoyens ne pouvait que grandir au milieu des calamités de la guerre. L'anarchie à l'intérieur, suite

[1] *Journal de Barbier*, t. IV, p. 49 et suiv., 55 et suiv., 62 et suiv., 88, 101, 112, 115 et suiv., 117, 122, 124, 127, 129 et suiv., 138 et suiv., 149 et suiv. — *Mémoires de d'Argenson*, édition de 1857-58, t. IV, p. 188, 210 et suiv., 243 et suiv., 251 et suiv., 263, 266 et suiv., 273, 280. — *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XII, p. 264. — *Mémoires secrets de Duclos*, t. II, p. 113 et suiv. — *Histoire de la diplomatie française*, par Flassan, t. III, p. 174; t. V, p. 218, 220 et suiv. — *Memoirs of Horace Walpole, Earl of Orford*, in-4, t. I, p. 430 et suiv.; t. II, p. 60 et suiv. — *Vie privée de Louis XV*, t. III, p. 27 et suiv., 65 et suiv. — *Histoire de la chute des Jésuites*, par Saint-Priest, p. 47 et suiv. — *Mémoires de Mme du Hausset*, p. 125. — *Mémoires du maréchal de Richelieu*, t. VIII, p. 312 et suiv., 317 et suiv. — *OEuvres complètes de Voltaire*, t. XXI, p. 357 et suiv. — *Archives générales*, X 8479, année 1754; X 8480, année 1755; X 8481, année 1755; X 8482, année 1755; X 8483, année 1755-56; X 8484, année 1756; X 8485, année 1756; X 8486, année 1756. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. XIII, p. 401, 402; t. XIV, p. 278, 281, 393, 395, 417; t. XV, p. 25. — *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, par Eugène Hatin, in-12, 1859, t. III, p. 285, 286, 292, 301, 311.

inévitable d'une guerre contre ses voisins, devait profiter à l'esprit d'opposition et l'éveiller de plus en plus dans les classes éclairées de la population.

Les hostilités éclatent, 13 janvier 1756.

A partir du jour où Fox avait répondu par un refus à la dépêche du ministre Rouillé, la guerre était ouvertement déclarée entre la France et l'Angleterre. Les Anglais résidant en France reçurent, le 13 janvier, l'ordre d'en sortir; les vaisseaux qui leur appartenaient, furent saisis, et des corsaires, munis de lettres de marque et encouragés par des récompenses, s'élancèrent des différents ports de France à la poursuite des navires de la Grande-Bretagne. Alors commença cette guerre d'escarmouches où soixante-et-un bâtiments du seul port de Dunkerque enlevèrent une foule de bâtiments anglais et partagèrent plusieurs millions de prises entre leurs équipages et les armateurs. Le 11 mars, la frégate l'*Atalante* attaqua à la Martinique le *Warwick*, vaisseau anglais de soixante-quatre canons, et s'en empara.

Attaque de Minorque, 19 avril 1756.

Un mois après, sortirent de Toulon et de la rade d'Hyères douze vaisseaux de ligne, cinq frégates et six chaloupes canonnières, escortant des bâtiments de transport chargés de troupes. Un instant dispersée par la tempête, cette flotte, qui portait le maréchal de Richelieu avec douze mille soldats, parvint, le 19 avril, à se rallier aux environs de Minorque et dès le lendemain, Richelieu somma la ville de Ciudadella de lui ouvrir ses portes. L'apparition des Français devant cette île, privée de son gouverneur lord Tirlawley, qui se trouvait alors en Angleterre avec ses principaux officiers, répandit une panique extrême. Les Anglais coururent s'enfermer dans le fort Saint-

Philippe, et le soir même, les Français chantèrent un *Te Deum* dans l'église et reçurent le serment de fidélité du clergé et des autorités de la ville. Quoique instruits des préparatifs de la France, les Anglais s'étaient si peu attendus à l'attaque de Minorque que le 23 avril, le roi entretenait encore le parlement des craintes que lui inspirait une descente dans la Grande-Bretagne. Aussi la nouvelle de la surprise de Minorque causa-t-elle une émotion profonde dans tout le royaume. Que faisait l'amiral Bing, envoyé depuis le 6 avril dans ces parages pour surveiller les mouvements des Français? Le général Blakeney, seul officier supérieur alors à Mahon, était un vieillard de quatre-vingts ans. Cependant le fort Saint-Philippe, élevé à grands frais par les Anglais depuis la conquête de l'île pendant la guerre de la succession d'Espagne, était en état de résister longtemps, et la flotte anglaise pouvait battre les vaisseaux français et enfermer l'armée de Richelieu dans Minorque comme dans une prison. Telles étaient les espérances et les craintes manifestées tour à tour par le patriotisme anglais, quand enfin l'on apprit, le 3 juin, que l'amiral Bing, après une traversée des plus lentes, n'était arrivé à Gibraltar que le 2 mai, et que le général Fowkes, gouverneur de la ville, lui avait refusé le bataillon qu'il avait ordre de transporter à Mahon, sous prétexte qu'il était impossible de secourir le fort Saint-Philippe et qu'il y aurait danger à trop affaiblir la garnison de Gibraltar.

M. de la Galissonnière bat l'amiral Bing.

Bientôt le bruit se répandit à Londres d'une défaite essuyée par l'amiral Bing. L'ambassadeur d'Espagne en Angleterre avait reçu de son collègue à Paris

copie d'une lettre écrite par M. de la Galissonnière au ministre de la marine. L'amiral français, alors à Mahon, racontait qu'il avait aperçu, le 18 mai, la flotte anglaise; que le 19, elle s'était rapprochée, et que le 20, les Anglais n'avaient accepté le combat qu'avec répugnance, malgré l'avantage du vent. Il ajoutait que plusieurs de leurs vaisseaux, gênés dans les manœuvres par leur trop grand rapprochement les uns des autres, n'avaient pas pris part à la lutte. M. de la Galissonnière, qui avait eu neuf officiers blessés et trente-huit morts, tout en avouant qu'il n'avait pris aucun vaisseau ennemi, se félicitait d'avoir empêché l'entrée d'aucun secours à Mahon. Il s'attendait à une nouvelle attaque pour le lendemain; mais, à sa grande surprise, les Anglais avaient disparu.

Indignation de l'Angleterre à cette nouvelle.

Il faut connaître les passions d'un peuple libre et fier pour se faire une idée de l'indignation qui s'empara en un instant de toute la population de Londres. Sans réfléchir que la nouvelle vient de l'ambassade d'Espagne, sans se dire qu'elle est puisée dans une lettre de l'amiral ennemi, intéressé à exagérer son succès aux dépens de son adversaire, les ministres font partir en toute hâte les amiraux Hawkes et Saunders pour remplacer Bing et West, qu'ils ont ordre de renvoyer prisonniers dans leur patrie. L'*Antilope* qui les porte, doit reconduire lord Tirawley à Minorque et débarquer lord Panmure à Gibraltar comme successeur du général Fowkes. « Nous envoyons là-bas une petite cargaison de courage, » s'écrient-ils après avoir donné ces ordres. L'opinion publique, exaspérée contre Bing, ne s'apaise pas par ces mesures. On l'accuse de lâcheté, on prétend qu'avant le combat

il avait annoncé au roi que si les Français étaient les plus forts, il se retirerait sous le canon de Gibraltrar, et que le prince indigné avait jeté la lettre en s'écriant avec mépris : « Cet homme ne veut pas combattre. »

Dépêche de l'amiral Bing.

La dépêche de l'amiral Bing, qui arriva peu de jours après, n'était pas propre à lui ramener l'opinion publique. Cet officier, qui avait laissé les Français maîtres de la mer et la garnison de Saint-Philippe sans espoir de secours, se vantait de la conduite qu'il avait tenue. Aussi un extrait de sa dépêche, affichée à Londres, ne fit-elle que redoubler l'irritation populaire. Le malheureux amiral fut brûlé en effigie dans un grand nombre de villes, et le peuple, se portant en foule contre la propriété qu'il possédait dans le Hertfordshire, l'eût saccagée si des mesures n'avaient été prises par le gouvernement pour la protéger. L'Angleterre fut inondée de libelles, de chansons, de gravures satiriques contre Bing.

Prise de Mahon, 28 juin 1756.

Profitant de l'éloignement de la flotte anglaise, Richelieu avait marché sur Mahon, où il entra le 23 avril. Il commença immédiatement le siége de la citadelle. Le 6 juin, l'arrivée d'un renfort de quatre-vingts canons, lui permit de redoubler le feu. La brèche ouverte, il multiplia jour et nuit les assauts, sacrifiant officiers et soldats à son ardent désir de s'emparer des ouvrages extérieurs de Saint-Philippe. Une fois qu'il en fut maître, il continua à harceler sans relâche la garnison par des alertes et à la fatiguer par la nécessité où il la mettait de veiller sur une enceinte trop étendue pour sa force numérique. Blakeney, cloué sur son lit par la goutte, était réduit à donner des ordres de sa cham-

bre. Les officiers, trop peu nombreux, ne pouvaient pas faire exécuter tous les travaux nécessaires pour arrêter les progrès des Français, et, depuis trois jours, les soldats n'avaient pas eu un instant de repos, quand, le 27 juin, Richelieu résolut un assaut général. Vers les dix heures du soir, au signal donné par un coup de canon et quatre bombes, les Français s'élancent sur les brèches, malgré le feu violent des Anglais, et s'y logent. A cinq heures du matin, les assiégés demandent une suspension d'armes, et le jour même la capitulation est signée. Le duc de Fronsac, chargé par son père d'en porter la nouvelle à Louis XV, arriva à Compiègne le 10 juillet, à deux heures du matin. Pendant trois jours, Paris resta sans renseignements précis sur la victoire que l'on venait de remporter; ce fut seulement le 14 au soir, qu'un valet de chambre, entrant dans la loge de la comtesse d'Egmont à la Comédie italienne, lui annonça la prochaine arrivée du comte avec les articles de la capitulation. Le public, témoin de l'émotion de la comtesse, applaudit et se mit à chanter en chœur des couplets en l'honneur du maréchal de Richelieu, du duc de Fronsac, du comte d'Egmont et même de la comtesse. Le lendemain, le canon de l'Hôtel-de-Ville et les cloches des églises annoncèrent à Paris le triomphe des armes françaises.

L'Angleterre est blessée du traité conclu entre la France et l'Autriche.

La joie de la capitale de la France devait retentir douloureusement de l'autre côté du détroit. Les Anglais, humiliés de la défaite d'un de leurs amiraux, étaient irrités, en outre, de l'alliance de l'Autriche avec la France, qu'ils regardaient comme une trahison. Lord Grandville avait répondu au mi-

nistre autrichien M. de Colloredo, qui s'efforçait de justifier la conduite de sa souveraine : « Nous comprenons que c'est un traité de neutralité, et ne pouvons qu'en être satisfaits; mais le peuple en général l'apprécie d'une autre manière, et je crains qu'à un moment donné, quand il serait utile pour nous de suivre l'inclination que nous aurions à assister encore votre maîtresse, le préjugé élevé contre elle ne soit trop puissant pour que quelqu'un ait le courage d'avoir l'opinion de lord Grandville. » La clameur contre un gouvernement qui avait échoué à la fois dans la diplomatie et dans la guerre, fut si violente que les ministres intimidés se résolurent à sacrifier une victime à la colère populaire. Ils publièrent dans les journaux les ordres qu'ils avaient donnés pour l'arrestation de Bing; ils excitèrent les magistrats inférieurs à enflammer l'opinion publique contre l'amiral, afin de détourner l'attention des fautes qu'ils avaient eux-mêmes commises. Aussi, lorsque les prisonniers débarquèrent, le 26 juillet, à Portsmouth, les passions étaient-elles arrivées au plus haut point d'exaltation.

Arrestation de l'amiral Bing à Portsmouth.

A peine débarqué, Bing fut enfermé dans une prison. Son jeune frère, accouru à sa rencontre, avait eu pendant tout son voyage à subir tant d'injures, qu'il se trouva mal à sa vue et mourut dans des convulsions le lendemain de son entrevue avec lui. Bing, étonné du traitement qu'il éprouve, soutient qu'il a battu les Français. Transféré, par mesure de sûreté, de Portsmouth à Greenwich, il montre tant de calme, tant de sérénité, que ses geôliers doutent qu'il jouisse de la plénitude de sa raison. West, dont

la fermeté avait contrasté dans le combat avec la faiblesse de son chef, fut traité tout autrement. Lord Anson le conduisit à la cour, et le roi le complimenta en ces termes : « Je suis heureux d'apprendre que vous avez exécuté si bien votre devoir, je voudrais que tout le monde en eût fait autant. » Fowkes allégua comme excuse le danger qu'il y aurait eu à trop affaiblir la garnison de Gibraltar. Il fut suspendu de toute fonction pendant un an ; mais le roi, pour satisfaire les haines de la multitude, aggrava la sentence en lui ôtant son régiment, terrible pronostic de la sévérité dont on se proposait d'user à l'égard de Bing.

Adresse des comtés et des principales villes de l'Angleterre pour demander une enquête sur la prise de Mahon.

Ce fut le comté de Dorsetshire qui jeta le premier cri de vengeance contre les auteurs de l'humiliation subie par l'Angleterre. Il demanda une enquête sur la perte de Minorque. Les comtés de Humtingdon, de Buckingham, de Bedfort, de Suffolck, de Shropshire, de Surrey, de Sommerset, de Lancashire, les villes de Bristol, de Chester, de Leominster suivirent son exemple, et l'adresse de la ville de Londres fut si hautaine et si énergique, que le roi intimidé prit l'engagement de ne soustraire aucun des coupables à la justice du pays.

Le comte de Bernis propose d'arrêter la guerre à son début. Le conseil s'y oppose.

Jugeant avec perspicacité la situation de la France, Bernis essaya de profiter du succès inespéré qu'elle venait d'obtenir, pour arrêter la guerre au début. Il proposa au conseil de sommer encore une fois la Grande-Bretagne de rendre les vaisseaux français qu'elle avait capturés, d'exiger d'elle la renonciation aux clauses stipulées dans les traités contre les fortifications de Dunkerque, et de lui offrir en échange la restitution de Minorque. Les regrets témoignés

par l'Angleterre, ses hésitations au moment de commencer les hostilités, pouvaient faire espérer la réussite de ce plan. Mais, avec un gouvernement où les ministres tenaient à manier beaucoup d'argent, où les courtisans aspiraient à des pensions et à des grades, où les passions les plus frivoles tranchaient les questions les plus graves, la prévoyance d'un homme de bon sens n'avait guère de chances de réussir. Le Conseil rejeta à l'unanimité la proposition de l'abbé de Bernis.

Prévoyance de Frédéric pendant la paix.

La France comptait n'agir contre la Prusse qu'autant que cette puissance commencerait elle-même les hostilités. Profitant de la paix pour améliorer l'état de ses finances, défricher des marais, élever des fabriques et bâtir des villages, Frédéric, qui peuplait son royaume en y appelant une foule de familles des pays voisins, n'avait pas négligé les précautions militaires que lui imposait l'état de l'Europe. Il avait organisé une réserve dont l'entretien ne coûtait rien au pays; il avait fortifié la discipline dans son armée, et tout en remplissant ses arsenaux d'armes et de munitions de toutes sortes, il s'était créé un trésor qui lui permettait d'attendre avec fermeté les événements politiques qu'il prévoyait.

La Russie s'unit aux cabinets de Vienne et de Versailles.

Introduit, comme nous l'avons vu, à la cour de Saint-Pétersbourg sous le titre de lectrice, le chevalier d'Éon avait parfaitement réussi auprès d'Élisabeth. Il avait rapporté à Versailles une lettre de l'impératrice adressée à Louis XV; et, renvoyé bientôt en Russie avec le chevalier Douglas, il s'y était présenté cette fois sous les vêtements de son sexe, en se donnant pour le frère de l'ancienne lectrice d'Éli-

sabeth. Dut-il, comme il paraît le croire, ses succès diplomatiques à l'amour qu'il avait inspiré à Élisabeth, ou bien le roi de Prusse a-t-il raison d'attribuer la rupture de l'alliance du cabinet de Saint-James avec celui de Saint-Pétersbourg aux intrigues de l'Autriche? Frédéric affirme que la cour de Vienne l'accusait d'avoir voulu attenter à la vie d'Élisabeth pour mettre sur le trône de Russie le prince Iwan; il assure que la haine de cette princesse contre lui était si violente qu'elle n'avait pas hésité à rompre tout engagement avec l'Angleterre au moment où elle apprit l'alliance de ce royaume avec la Prusse. Il serait difficile de découvrir les véritables mobiles de cette cour à demi-sauvage. Il suffit de savoir que la Russie se lia avec les cabinets de Vienne et de Versailles.

Frédéric connaît les dangers qu'il court.

Frédéric, qui avait un instant espéré prévenir les hostilités de sa puissante voisine en faisant agir l'influence de l'Angleterre, suivait avec inquiétude les intrigues qui se tramaient dans les cours de l'Europe. Un commis de la chancellerie secrète de Saxe remettait toutes les semaines au ministre prussien à Dresde une copie des dépêches envoyées de Vienne et de Saint-Pétersbourg, et Frédéric était ainsi tenu au courant des projets qui se méditaient contre lui. C'est par ce moyen qu'il apprit que la cour de Russie n'était pas prête à entrer en campagne. Il se borna donc à envoyer quelques troupes du côté de la Poméranie pour veiller sur les préparatifs de cette puissance, et porta toute son attention du côté de l'Autriche.

Il somme Marie-Thérèse de s'expliquer

Instruit que Marie-Thérèse assemblait deux armées et concentrait en Bohême des munitions de guerre,

Frédéric lui demanda des explications catégoriques sur ses projets, terminant sa lettre par ces mots, moitié railleurs, moitié sérieux : « Point de réponse en forme d'oracle. » Il s'en fallut que la réponse de l'impératrice fût aussi précise qu'il le désirait. « Dans la sorte de crise générale où se trouve l'Europe, dit-elle à l'envoyé prussien Klinggrœff, il est de mon devoir et de la dignité de ma couronne de prendre des mesures suffisantes pour ma propre sûreté, aussi bien que pour celle de mes amis et de mes alliés. »

sur les armements qu'elle prépare.

Frédéric, qui savait que la Russie ouvrirait les hostilités l'année suivante, que l'armée de Saxe allait être portée de dix-huit mille hommes à quarante mille, se mit à examiner « s'il était plus avantageux de prévenir ses ennemis en les attaquant incontinent, ou s'il valait mieux attendre qu'ils eussent achevé leurs grands préparatifs, en remettant à leur discrétion les entreprises qu'ils trouveraient bon de former. Quelque parti que l'on prît dans ces conjonctures, la guerre, dit-il, était également sûre et inévitable... En portant la guerre chez ses voisins,... on l'établissait chez eux, et l'on ménageait par là les provinces de la domination prussienne. Quant à ce nom si terrible d'agresseur, c'était un vain épouvantail, qui ne pouvait en imposer qu'à des esprits timides... Il s'agissait du salut de la patrie... Que les ennemis du roi l'accusassent d'être agresseur ou qu'ils ne le fissent point, cela revenait au même et ne changeait rien au fond de l'affaire, la conjuration des puissances de l'Europe contre la Prusse étant formée. » Son parti pris, Frédéric informe le roi d'Angleterre de ce qui se passe, dans une lettre où se lisent ces mots : « Il

Frédéric envahit la Saxe, septembre 1756.

vaut mieux prévenir qu'être prévenu. » Il fait savoir à Vienne que la réponse de l'impératrice équivaut pour lui à une déclaration de guerre, et il met ses troupes en marche. Il avait échelonné ses régiments de manière à former deux armées[1], l'une à Nachod en Bohême, destinée à marcher sous le commandement du maréchal Schwerin contre les Autrichiens réunis dans les environs de Kœnigsgrætz ; l'autre, divisée en trois corps placés à Francfort sur l'Oder, à Wittenberg et à Magdebourg, qui devait sous sa conduite pénétrer en Saxe. L'armée de Schwerin, forte de trente mille hommes, comptait trente-trois bataillons et cinquante-cinq escadrons ; celle qui devait envahir la Saxe se composait de soixante-dix bataillons et de quatre-vingts escadrons, et montait, avec l'artillerie et les sapeurs, à soixante-quatre mille hommes. Le 30 août, Frédéric fit marcher sur Dresde son aile droite, sous les ordres du duc Ferdinand de Brunswick, par Leipsick, Chemnitz, Freiberg et Dippoldiswald, et son centre par Torgau et Meissen, tandis que sa gauche, partie de Francfort sur l'Oder, s'avançait par Hoyerswerda, Bautzen, Stolpen, et s'arrêtait en face du camp de Pirna. La ligne de l'Elbe, qui s'étend de Magdebourg à Dresde, fut ainsi occupée le 6 septembre, et le roi de Prusse s'établit dans la capitale de la Saxe abandonnée par le roi de Pologne, qui était allé s'enfermer dans la citadelle de Kœnigstein.

Indignation des cours de Vienne,

A la nouvelle de cette invasion audacieuse, l'Autriche, la France et la Saxe poussèrent un cri unanime

[1] Voir carte D.

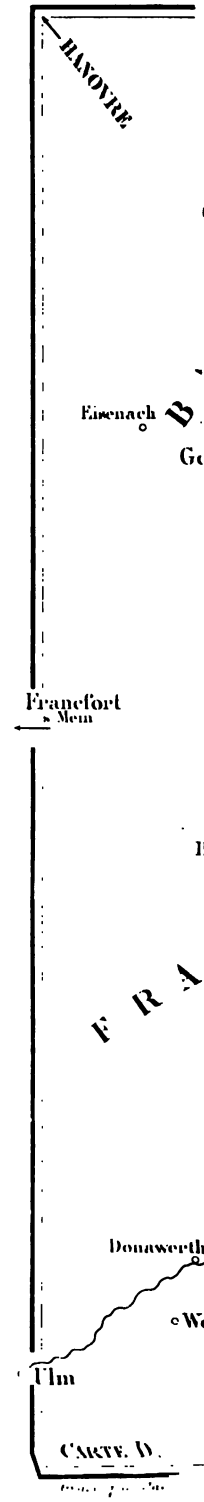
HANOVRE
Eisenach
Francfort
Mein
Donawerth
Ulm

de Versailles et de Dresde contre Frédéric.

de réprobation. Les courtisans de Versailles, trop bien avisés pour se permettre une opinion différente de celle des ministres qui les soudoyaient, traitèrent Frédéric de Mandrin politique. La cour de Vienne accusa le roi de Prusse d'avoir armé en pleine paix et affirma, dans un manifeste public, que le traité de l'Autriche avec la France ne contenait aucun article contraire à la liberté de la religion protestante en Allemagne. Frédéric répondit que l'impératrice Marie-Thérèse s'était liguée avec la Russie et la France dans le but d'écraser la Prusse, et qu'elle avait refusé de répondre d'une manière précise aux demandes amicales d'éclaircissements que lui avait adressées le cabinet de Berlin.

L'opinion publique, indécise en présence de ces assertions contradictoires, ne devait pas tarder à savoir de quel côté était la vérité. Frédéric, en entrant à Dresde, s'était empressé, sous prétexte de lui rendre honneur, de faire garder à vue la reine de Pologne, qui n'avait pas quitté la ville. Il lui fit offrir ses compliments et poussa la galanterie ironique jusqu'à envoyer à Kœnigstein des nouvelles de cette princesse, en assurant au roi Auguste qu'elle était libre de se retirer où bon lui semblerait, et qu'il ne retiendrait aucun des fonctionnaires de l'État. Il avait donné ordre, en même temps, de rechercher dans les archives de la Saxe les originaux des traités conclus par le gouvernement saxon et les correspondances des ministres, ne voulant pas, assure-t-il, s'exposer à les publier sur des copies que « les Saxons auraient taxées de pièces supposées et forgées à plaisir. » Il découvrit bientôt que les preuves de la duplicité du

roi Auguste se trouvaient dans la chambre de la reine, prêtes à être expédiées à Varsovie. Un officier prussien s'étant présenté pour les réclamer, la reine refusa de les remettre et s'assit sur la caisse qui les contenait, dans l'espoir qu'on n'oserait pas employer la violence contre une reine, fille d'un empereur et belle-mère du Dauphin de France ; mais les ordres étaient positifs. « On eut bien de la peine à lui faire comprendre, raconte Frédéric, qu'elle ferait mieux de céder par complaisance pour le roi de Prusse et de ne point se raidir contre une entreprise qui, quoique moins mesurée qu'on n'aurait souhaité, était cependant la suite d'une nécessité absolue. »

Frédéric prouve à l'Europe la conjuration formée contre lui.

A peine les Prussiens furent-ils en possession des preuves irrécusables des desseins de leurs ennemis, que Frédéric fit répandre par tous les agents dont il disposait, le bruit de découvertes étranges dans les archives de la Saxe et d'une révélation prochaine de faits inconnus, qu'un mémoire allait mettre au jour. L'écrit dont l'Europe attendait avec impatience la publication, depuis que sa curiosité avait été ainsi éveillée, parut sous le titre de *Mémoire raisonné sur la conduite des cours de Vienne et de Saxe, et sur leurs desseins dangereux contre Sa Majesté le roi de Prusse, avec les pièces originales et justificatives.* La sensation qu'il produisit fut extraordinaire. Personne n'osa plus nier que, quels qu'eussent été autrefois les torts du roi de Prusse, il n'eût à ce moment le droit de prévenir les coups que l'on voulait lui porter.

Frédéric, suivant son habitude, ne s'en était pas tenu à défendre sa cause par la plume. Il avait cantonné ses soldats dans Dresde et étudié avec atten-

tion les entreprises à tenter contre l'armée saxonne concentrée dans le camp de Pirna. Couverts au nord-est par l'Elbe, qui en cet endroit est large de cent vingt à cent soixante mètres et n'est pas guéable ; à l'ouest, par un marais profond, aux bords escarpés et d'une largeur de soixante à quatre-vingts mètres, les Saxons l'étaient, du côté du midi, par la forteresse de Kœnigstein et une suite de bois et de ravins s'étendant jusque vers la Bohême. Une attaque de vive force n'était pas possible; mais un blocus pouvait réussir, le roi de Saxe pris à l'improviste n'ayant pas eu le temps de réunir une assez grande quantité de vivres pour opposer une longue résistance.

Frédéric bloque le camp de Pirna.

Frédéric posta donc un corps de troupes entre Wehlen et Schandau sur la rive droite de l'Elbe, le reliant aux bataillons établis sur la rive gauche par un pont jeté auprès de Seidlitz et par une ligne de postes, qui, d'un côté, s'étendaient jusqu'à l'Elbe dans la direction de Dresde, et de l'autre, jusqu'à Nollendorf sur la route de Bohême. Le prince Ferdinand de Brunswick, suivi du maréchal Keith, fit un mouvement offensif vers la Bohême, au delà d'Aussig, après s'être emparé du château de Teschen, qui gênait la navigation de l'Elbe. Le maréchal Schwerin, établi au delà de Nachod, faisait face aux Autrichiens fortement retranchés vers Kœnigsgrætz. Les Prussiens campés en Saxe restèrent immobiles dans les postes qu'ils occupaient sur la frontière de Bohême. Telles étaient les dispositions prises par Frédéric, quand, vers la fin de septembre, il apprit que l'impératrice avait donné ordre à ses généraux de dégager à tout prix l'armée saxonne.

Il marche à la rencontre du maréchal Brown.

Le maréchal Brown passa l'Eger près de Budin et s'avança contre les Prussiens qui, de leur côté, s'étaient mis en mouvement pour aller à sa rencontre. Jugeant que les Autrichiens ne pouvaient l'aborder que de deux manières, ou en marchant directement sur Aussig, ou en se jetant sur la gauche, du côté de Tœplitz, Frédéric s'était préparé à les suivre dans la direction qu'ils choisiraient, en allant camper près de Welemina aux pieds des montagnes de Pascopol et de Kletschen. Gravissant le lendemain des hauteurs qui se trouvaient en face de lui, il aperçut dans les plaines de Lowositz les Autrichiens déployés de manière à appuyer leur droite à l'Elbe, leur gauche au village de Giskowitz, et à couvrir leur centre par un ruisseau marécageux.

Victoire des Prussiens à Lowositz, 1er octobre 1756

Rassemblant à la hâte toutes les troupes qu'il avait sous la main, il courut s'emparer au delà de Welemina d'une hauteur qui dominait la plaine. Les autres corps de l'armée le rejoignirent successivement, et, toute son armée réunie le 1er octobre, Frédéric assembla ses généraux avant le jour. Il donna l'ordre de s'emparer de deux collines, l'une à sa gauche, du côté de l'Elbe, et l'autre à sa droite. Informé de ce mouvement, Brown voulut empêcher les Prussiens de s'établir sur la hauteur voisine de l'Elbe, mais il ne put les en chasser. La gauche prussienne, renforcée par des troupes tirées de la droite, suivit l'ennemi dans sa retraite et entra à sa suite dans Lowositz. Forcés d'abandonner la ville, les Autrichiens reprirent les positions qu'ils occupaient le matin, et dans la nuit, repassèrent l'Eger. Brown fit détruire le pont

de Leitmeritz, sur l'Elbe, et alla de nouveau camper en face de Budin.

Frédéric était resté maître du champ de bataille ; mais il avait perdu trois mille cinq cents hommes, tandis que la perte des Autrichiens n'avait été que de trois mille. Aussi le bruit de la victoire de l'Autriche courut-il au premier moment. La Dauphine crut que son père, le roi de Pologne, allait être délivré, et en exprima sa joie avec expansion, joie de courte durée, car on apprit bientôt que la bataille de Lowositz avait été fêtée comme une victoire dans la capitale de la Prusse.

L'armée saxonne est faite prisonnière, le roi Auguste se retire en Pologne.

Quelques jours après son échec, Brown se porta sur la droite de l'Elbe en face de Kœnigstein, dans l'intention de délivrer l'armée saxonne. Les Saxons, qui avaient jeté un pont sur le fleuve, voulurent rejoindre les troupes autrichiennes, espérant par une attaque combinée forcer la ligne des Prussiens qui les en séparait ; mais à peine eurent-ils quitté leur camp, que les Prussiens, aux aguets, l'occupèrent et s'établirent ainsi sur leurs derrières. Après avoir franchi, par une pluie battante, des chemins défoncés, les Saxons trouvèrent les Prussiens trop fortement retranchés pour être délogés, et ne pouvant revenir en arrière pour rentrer dans leur camp où l'ennemi s'était établi, ils furent bientôt en proie à la famine. Le roi de Pologne, qui voyait du haut de Kœnigstein la situation déplorable de ses troupes et se sentait dans l'impossibilité de les secourir, dut se résoudre à signer une capitulation. Les troupes saxonnes, au nombre de dix-sept mille hommes, furent incorporées dans l'armée prussienne, et le roi

Auguste se retira en Pologne. Frédéric, qui, dès sa première campagne, avait réduit un de ses ennemis à l'impuissance, resta en Saxe pour réorganiser l'administration de ce pays et en tirer tous les secours en hommes et en argent qu'il pourrait fournir.

La nouvelle de la capitulation de Pirna jeta une profonde tristesse dans la cour de Versailles. La Dauphine tomba malade en apprenant l'humiliation subie par son père; mais la nation, qui n'avait pas encore souffert des calamités de la guerre, resta indifférente aux événements du dehors, ne se préoccupant que des affaires de l'intérieur du royaume [1].

État des finances en 1756, remontrances du parlement,

Le besoin d'argent avait poussé, comme nous l'avons vu, le gouvernement à prendre une foule de mesures financières qui dissimulaient de véritables

[1] *Memoirs of Horace Walpole, Earl of Orford*, t. II, p. 1 et suiv., 35 et suiv., 51 et suiv., 65 et suiv., 71 et suiv. — *Abrégé chronologique de l'histoire de la marine française, depuis son origine jusqu'à la paix de* 1763, in-12, Paris, 1804, p. 103 et suiv. — *Vie privée de Louis XV*, t. III, p. 64 et suiv. — *Mémoires du marquis d'Argenson*, édition in-12 de 1858, t. IV, p. 252 et suiv., 274, 279, 286 et suiv., 290 et suiv. — *Journal de Barbier*, t. IV, p. 146 et suiv. — *Armements en course à Dunkerque durant la guerre de* 1756 à 1762, par Jean Briansiaux de Milleville, in-fol., Paris, 1765. — *Mémoires du maréchal de Richelieu*,, t. IX, p. 109 et suiv. — *Précis historique de la marine de France*, par Poncet de la Grave, t. II, p. 257 et suiv. — *Mémoires secrets de Duclos*, t. II, p. 157 et suiv. — *OEuvres posthumes de Fréderic II*, t. III, p. 13 et suiv., 47 et suiv., 70 et suiv., 76 et suiv., 80 et suiv. — *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous le règne de Napoléon, écrits à Sainte-Hélène sous sa dictée*, in-8, Paris, 1830, t. VII, p. 162 et suiv., Précis des guerres de Frédéric II. — *Traité de grande tactique*, par Jomini, in-8, Paris, 1805, t. I, p. 66 et suiv. — *Vie de Frédéric II*, in-8, Strasbourg, 1788, t. II, p. 4 et suiv., 123 et suiv., 194 et suiv., 203 et suiv. — *Biographical essays*, by Babington Maccaulay, p. 65 et suiv. — *Recueil général des pièces, chansons et fêtes données à l'occasion de la prise de Mahon, précédé d'un Journal historique de la prise de Minorque*, in-8, 1757, p. 6 et suiv., 80.

emprunts. C'est ainsi qu'il avait augmenté les cautionnements des fermiers généraux, ceux des fermiers des postes et des fermiers de la marque des cuirs, et qu'il avait ouvert des loteries, moyens divers qui devaient lui procurer environ cent onze millions (555 millions de notre temps). Mais ces expédients, qualifiés du nom d'affaires extraordinaires parce qu'ils ne donnaient pas un revenu permanent, ne devaient pas suffire aux excédants de dépenses que l'on prévoyait pendant une longue suite d'années. M. de Séchelles, dans le but de s'assurer des ressources annuelles, prorogea la perception des droits établis en 1753 sur les marchandises et denrées à leur entrée dans Paris, et rétablit les quatre sous pour livre ajoutés en 1747 à plusieurs impôts. Il ordonna la levée d'un second vingtième, en fixant l'époque où le premier cesserait d'être perçu. Les remontrances présentées par le parlement contre les résolutions du contrôleur général furent assez timides; il se borna à demander que les impôts nouveaux cessassent le jour où la paix serait conclue, en ajoutant « qu'elle ne pourrait tarder, vu les glorieux succès du début de la campagne. » Dédaignant de prendre un engagement, le roi répondit : « Je dois me procurer les secours qu'exigent le bien et les besoins de mon État. Je peux seul connaître l'objet et l'étendue des dépenses que les circonstances rendent indispensables. » Peu satisfaits du mépris que l'on semblait témoigner pour leurs observations, les magistrats arrêtèrent d'itératives remontrances, que le roi reçut avec une impatience hautaine. « Mon parlement abuse de mes bontés, s'écria-t-il, je veux être obéi sans délai, et je ne recevrai plus à ce sujet

lit de justice du 20 août.

aucune représentation ni remontrance. » Le parlement ordonna qu'il serait fait de nouvelles remontrances et sur les impôts et sur la réponse que venait de faire le roi. Mais le parti de braver les magistrats était pris, et le 20 août, un lit de justice fut annoncé pour le lendemain à Versailles. Ce même jour, les chambres réunies décidèrent qu'attendu le lieu où se tiendrait l'assemblée, la cour ne pouvait ni n'entendait délibérer. Le lit de justice, où il ne fut question que des déclarations et édits relatifs aux impôts, se passa de la manière la plus calme. Les magistrats refusèrent de voter, et le premier président, interprète des opinions de ses collègues, justifia leur abstention dans un discours plein de dignité, où il reprocha aux ministres leur hostilité contre les parlements du royaume. Le lendemain, qui était un dimanche, M. de Meaupou retourna à Versailles compléter son discours de la veille par la lecture de remontrances hardies au sujet de l'avilissement de la magistrature, remontrances qui furent appuyées par une protestation du parlement contre les décisions prises dans le lit de justice.

Paris était sous l'impression de cette lutte solennelle soutenue par le pouvoir judiciaire, quand la nouvelle de l'invasion de la Saxe par le grand Frédéric amena une diversion aux préoccupations du public. Les rues de Paris retentirent de chansons contre le roi de Prusse :

Faire pour ses sujets, mon cousin,
Un admirable code ;
Mais suivre en ses projets, mon cousin,
Tout autre méthode, mon cousin,

Voilà d'un Mandrin l'allure, mon cousin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.
. . . . . .
. . . . . .
D'un ton doux et flatteur, mon cousin,
Dire aux gens que l'on pille,
Qu'on est leur protecteur, mon cousin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.
. . . . . .
. . . . . .
A tout le genre humain, mon cousin,
Devenir méprisable,
Au seul Anglais enfin, mon cousin,
Se rendre comparable, mon cousin,
Voilà d'un Mandrin, etc.

Mandement de l'archevêque de Paris lu à Conflans.

Mais le premier moment de surprise passé, les Français oublièrent un fait de guerre qui ne pouvait avoir aucune influence immédiate sur les affaires de leur pays. Paris ne pensa plus à l'invasion de Dresde, quand il apprit la défense que l'archevêque venait de faire aux religieuses hospitalières du faubourg Saint-Marcel d'élire une supérieure. Le parlement somma l'archevêque de déléguer un ecclésiastique pour présider à l'élection. M. de Beaumont répondit que, s'étant réservé la direction de la maison, il était juge du moment où elle aurait lieu. Une seconde sommation des magistrats n'ayant pu vaincre la résistance du prélat, le parlement nomma d'office un de ses membres, l'abbé d'Héricourt, pour se transporter au couvent et faire procéder au scrutin. Persistant à condamner l'immixtion des tribunaux civils dans l'administration des sacrements, M. de Beaumont, qui n'avait pu faire paraître un mandement qu'il tenait en réserve depuis une année, se détermina tout à coup, le dimanche 19 septembre 1756, à monter en chaire dans l'église de Conflans et à en donner lec-

ture aux fidèles assemblés. Il y attaquait la prétention qu'avait la puissance séculière de se mêler de matières purement spirituelles ; il y prenait la défense de la constitution Unigenitus, et il interdisait aux juges séculiers de s'occuper de l'administration des sacrements sous peine d'excommunication.

Le Châtelet le fait brûler par la main du bourreau.

On eut bientôt connaissance à Paris de ce qui s'était passé à Conflans, et une vive rumeur s'éleva parmi les nombreux ennemis de l'archevêque. Le mandement imprimé en secret ne tarda pas à circuler, et le Châtelet le condamna à être brûlé par la main du bourreau.

A son retour dans la capitale après les vacances, le parlement trouva le Châtelet au comble de la popularité et reprit possession du Palais, fort de l'adhésion des parlements de Toulouse, de Bordeaux, de Pau, de la Provence, de la Bretagne et de la cour des Aides de Montauban, qui s'étaient tous élevés contre le nouvel impôt du vingtième et la prolongation, pendant dix années encore, des deux sous pour livre du dixième.

Remontrances de la cour des Aides présentées le 14 septembre 1756.

Le public était encore sous l'impression des vives et éloquentes remontrances de la cour des Aides, présentées par son président Lamoignon de Malesherbes. Après quelques mots d'éloge adressés à la modération que le roi avait montrée pour le maintien de la paix, après les banalités ordinaires sur l'attachement des Français pour « la personne sacrée de ses maîtres, » Malesherbes entrait ainsi en matière : « Le paiement des subsides, qu'occasionne la guerre la plus juste et la plus indispensable, serait un fardeau accablant pour le peuple qui le fournit, s'il n'en regardait la

fin comme un des premiers avantages que doit lui procurer le retour de la paix. Mais, Sire, comment vos sujets pourraient-ils être soutenus par cette espérance, puisqu'on leur impose de nouvelles charges, tandis qu'ils supportent encore une partie des impôts établis pendant la dernière guerre, sans pouvoir envisager une époque fixe et certaine, à laquelle ils puissent s'en promettre la suppression?.... L'idée de la perpétuité de l'impôt les effraie. Le premier vingtième fut présenté à vos peuples en 1749, non-seulement comme un moyen de parvenir à la libération des dettes de notre État, mais encore comme une opération économique qui, jointe à l'ordre que Votre Majesté se proposait d'apporter dans l'administration de ses finances, devait lui fournir des ressources capables *d'assurer dans les temps de nécessité la gloire de son État et la tranquillité des alliés de sa couronne, sans être forcée de recourir à des mesures extraordinaires*..... Mais quelle a été la douleur de vos sujets, quand ils ont appris qu'après sept années, on était encore si éloigné du but qu'on s'était proposé, et que l'amortissement des dettes était si peu avancé, malgré le paiement annuel du premier vingtième!.... Nous ne porterons pas un regard indiscret et téméraire sur l'emploi et la distribution des fonds immenses qui ont été consommés dans le cours de la guerre passée... Si l'État s'est trouvé endetté à la paix de plus de quatre cents millions, comme la longueur proposée pour la durée du premier vingtième semble l'annoncer, la crainte de vos sujets sur celui qui vient d'être établi, n'est que trop excusable..... Les inquiétudes de vos sujets ne peuvent être dissipées

que par des assurances précises..... Il est, Sire, d'autres instances que nous oserons faire à Votre Majesté... Le poids des impositions, l'incertitude de leur durée ont excité nos justes plaintes; il est cependant vrai que la forme de la perception ajoute encore à la rigueur de l'imposition en elle-même.

» Une taxe qui se répartirait sur tous et un chacun de vos sujets dans la proportion de leurs biens et de leurs facultés, serait sans doute l'imposition la plus juste et la plus égale; mais elle devient plus onéreuse que toutes les autres, quand elle est faite sur des estimations idéales et trop éloignées de la justice.

» Or quelle justice peut-on attendre, quand le travail du laboureur, l'industrie du fabricant, le crédit du négociant sont devenus des objets d'imposition?

» L'article XI de votre édit du mois de mai 1747 porte qu'il sera levé une contribution sur les particuliers, commerçants et autres dont la profession est de faire valoir leur argent... Il a fallu recourir (pour son application) à des évaluations arbitraires, et ceux que l'on a cru devoir taxer au vingtième d'industrie, sont obligés d'attendre leur sort d'une décision qui ne peut être rendue que sur des estimations incertaines, décision contre laquelle il serait inutile de se pourvoir, puisqu'il n'est pas plus possible au contribuable d'en prouver l'injustice qu'il ne l'a été au commissaire de Votre Majesté de la rendre avec justice et connaissance de cause..... Ceux (des commerçants) dont la fortune est la plus considérable, faisaient autrefois parade de leur opulence pour augmenter leur crédit; ils sont obligés aujourd'hui

de cacher soigneusement un gain légitime..... Nous venons de vous présenter cette classe puissante de négociants dont les vastes entreprises nous ont paru dignes d'attirer les regards de Votre Majesté. Mais il est un autre ordre de citoyens dont l'industrie ne peut être trop encouragée... Ce sont ceux dont le travail journalier augmente la valeur des productions de la terre et la masse des richesses réelles; sujets nécessaires à l'État, puisque c'est d'eux seuls que le commerce général du royaume tire toute sa force et toute sa substance; hommes livrés à la peine et au travail, dont l'indigence serait seule un motif pour les secourir, et dont l'obscurité leur fait éprouver des injustices toujours impunies, parce qu'elles restent toujours ignorées.

« Les magistrats à qui Votre Majesté a donné l'administration de chaque province sont dignes sans doute de la confiance dont elle les a honorés; mais est-il possible que tous ceux entre qui ils sont obligés de partager l'autorité qu'ils tiennent de Votre Majesté, soient également incapables d'en abuser?.... Que d'abus doivent naître de cette subdivision d'une autorité arbitraire!.... Nous ne dissimulons pas à Votre Majesté que ce que nous venons de lui présenter comme l'objet le plus digne d'exciter sa sensibilité, n'est que la moindre partie des taxes arbitraires qui se lèvent sur ses sujets..... Sans entrer dans le détail des taxes irrégulières et nécessairement injustes, nous fixerons seulement nos regards sur celle qui se perçoit dans votre royaume depuis plus de soixante années, sans que vos sujets aient des formes judiciaires pour se pourvoir, ni des tribunaux

auxquels ils puissent s'adresser,.... la capitation... C'est au préjudice des lois que la connaissance des contestations survenues au sujet du vingtième et de la capitation a été enlevée aux tribunaux réglés, et qu'on n'a laissé à ceux de vos sujets qui se sont crus lésés, que l'alternative de se soumettre à une taxe injuste ou de recourir à l'autorité de celui qui en est l'auteur, en lui demandant de réformer son propre ouvrage [1]. »

Ordre donné au parlement de ne prendre aucune décision avant le 24 novembre.

Le premier président du parlement de Paris avait été mandé à Fontainebleau, quelques jours avant le retour de la cour, et le roi l'avait chargé d'intimer aux magistrats l'ordre de surseoir à toute délibération jusqu'au 24 novembre. Qu'allait-il se passer? « Les politiques sont fort inquiets, écrivait Barbier; mais, pour dire le vrai, personne ne sait ni ne s'imagine ce qui pourra arriver d'ici au 24. » Le bruit d'une lettre écrite par le roi au pape, un bref du saint pontife dont il circulait des copies, et plusieurs mandements épiscopaux servirent, dans l'intervalle, d'aliments à la curiosité publique. L'archevêque de Paris avait répondu à la sentence du Châtelet par un nouveau mandement, et lancé l'excommunication contre toute personne qui lirait le jugement rendu

[1] Cet abus, qui rend difficile la réforme d'une injustice, existe encore aujourd'hui dans bien des cas. Dans la fixation de la valeur locative d'une usine, le manufacturier qui réclame une expertise, a le droit de désigner un expert contre deux que lui oppose l'administration. Dans la gestion des bois des communes, les populations lésées dans leurs intérêts n'ont d'autre recours qu'une supplique au ministre, qui renverra le dossier de l'affaire à l'administration forestière, d'où il reviendra le plus souvent à l'agent qui a commis l'erreur ou l'injustice. Quand cet agent n'est pas chargé de se déjuger lui-même, il est presque certain, vu l'esprit de corps, qu'un de ses collègues ne lui donnera pas tout à fait tort.

par ce tribunal. Les évêques d'Amiens, d'Auxerre et de Troyes, lui venant en aide, s'étaient déchaînés dans d'autres mandements contre les cours et tribunaux de justice. Dans celui de l'évêque de Troyes, les malheurs du temps étaient attribués au peu de dévotion des magistrats pour la Vierge et à leur scepticisme à l'égard de l'Immaculée Conception. Après s'être tû jusqu'au 24 novembre, le parlement protesta contre un ordre nouveau qui lui imposait encore le silence jusqu'au prochain lit de justice. Il dressa des remontrances à propos de l'exil d'un curé d'Orléans et d'un refus de sacrements fait à une religieuse; il déclara nuls les mandements de plusieurs évêques, et supprima le bref du pape comme imprimé sans permission. Enfin, l'ouverture du lit de justice fut officiellement annoncée pour le 13 décembre.

Lit de justice du 13 décembre 1756

Parti de la Muette au milieu d'un brillant cortége, Louis XV suivit les quais des Tuileries et du Louvre jusqu'à la Sainte-Chapelle. Une foule compacte se pressait sur son passage; mais aucun cri ne sortit des rangs des curieux, trop inquiets à son arrivée au Palais et trop mécontents à son retour à la Muette. Trois déclarations furent enregistrées dans ce lit de justice.

La première, relative à la bulle, prescrivait de nouveau le silence, en rappelant le bref de Benoît XIV, qui déclarait indignes des sacrements les malades notoirement en révolte contre la bulle, mais ordonnait d'administrer ceux dont l'orthodoxie était seulement suspecte, sauf à les prévenir du péril que leur salut courait.

La seconde supprimait soixante charges dans le

parlement de Paris, et, par suite, deux chambres des enquêtes.

La troisième, purement disciplinaire, défendait aux conseillers d'assister aux assemblées des chambres réunies avant d'avoir dix années de service, et accordait à la grand'chambre le droit exclusif de juger s'il y avait opportunité à convoquer une assemblée générale. Une clause pénale assimilait au crime de rébellion la suspension de l'administration de la justice.

Les conseillers des requêtes et des enquêtes donnent leurs démissions; quatorze membres de la grand'chambre les imitent.

A peine le roi eut-il quitté le Palais, que les conseillers des requêtes et des enquêtes résolurent à l'unanimité, le seul abbé Terrai excepté, d'envoyer la démission de leurs charges. Ils motivèrent cette résolution sur le déshonneur que leur infligeaient les déclarations lues dans le lit de justice, et sur l'impossibilité où ils étaient désormais de rendre des services au roi, dont la religion avait été surprise. Un des présidents porta au chancelier les démissions, et les cent vingt-neuf magistrats qui venaient de les signer, se séparèrent vers dix heures du soir. Lorsque la grand'chambre apprit le lendemain ce qui s'était passé, onze de ses membres résolurent aussitôt d'imiter leurs confrères. Les avocats qui arrivèrent pour plaider, déposèrent tour à tour leurs robes, en déclarant qu'ils fermaient leurs cabinets. Un seul s'étant, par distraction, présenté en costume, le public qui remplissait les salles du Palais, cria : A bas la robe, et le chassa brutalement. Le Châtelet ferma aussi ses portes. Dans la journée, trois conseillers de la grand'chambre ajoutèrent leurs démissions à celles de leur onze confrères; leur exemple fut suivi par les conseillers d'honneur, et Paris ému apprit dans la

soirée qu'il ne restait plus en fonctions que dix présidents et dix-neuf conseillers du parlement.

Le roi mande à Versailles les membres de la grand'chambre; les évêques renvoyés dans leurs diocèses.

Étonné de l'énergie des magistrats, Louis XV manda la grand'chambre à Versailles. Il se montra gracieux pour tous, la félicita de son zèle dans l'exercice de ses fonctions et l'avertit qu'il recevrait très-volontiers ses remontrances sur les lois promulguées dans le lit de justice. Une lettre circulaire adressée en même temps aux évêques les engagea à aller dans leurs diocèses veiller à l'exécution de la déclaration relative à la bulle Unigenitus.

Après s'être débarrassés par une sorte d'exil honorable des dignitaires du clergé dont ils craignaient l'opposition, les ministres espéraient pouvoir s'appliquer entièrement à l'abaissement de la magistrature et à l'établissement d'une cour judiciaire plus facile à manier que le parlement qu'ils venaient de détruire. Mais ils ne tenaient pas compte, dans leurs calculs, de l'opinion publique qui était arrivée à un haut degré d'exaltation. « Le fanatisme est général dans Paris contre l'autorité souveraine, » écrit Barbier, d'accord sur ce point avec les correspondances ministérielles, qui constatent un phénomène très fréquent aux époques troublées par les passions politiques et surtout par les passions religieuses. Elles nous apprennent, en effet, que, dans cette année, le nombre des cas de folie s'était augmenté d'une manière extraordinaire en province et principalement à Paris.

La grand'chambre sollicite la restitution des démissions données. Refus du roi.

En rentrant dans le Palais désert, la grand'chambre se sentit troublée de son isolement. Au moment de rédiger ses remontrances, elle éprouva des scrupules et finit par décider qu'elle ne pouvait parler au

nom du parlement tout entier. Elle résolut donc de supplier le roi de rendre leurs démissions aux membres des enquêtes et des requêtes. Louis XV répondit qu'il ne pouvait plus être question de ces magistrats, et que leurs offices étaient vacants. Persistant dans sa ligne de conduite, la grand'chambre renouvela sa tentative ; mais le roi répondit à la députation qu'elle lui envoya : « Je ne blâme pas les nouvelles instances de la grand'chambre, mais elle ne doit pas insister davantage sur une demande que je ne puis accorder. »

La justice cessa donc d'être rendue dans les tribunaux, et l'opinion, déjà vivement excitée, le fut encore davantage par la nouvelle que le parlement de Bordeaux venait d'exclure de son sein les membres du grand conseil, comme appartenant à une cour qu'il accusait d'avoir violé les lois et constitutions du royaume. On en conclut que la magistrature parisienne trouverait des appuis sur tous les points de la France, et l'on ajoutait aisément foi à tous les bruits d'attentats médités par le gouvernement contre les parlements de province, quand un événement étrange vint détourner les esprits de ces préoccupations irritantes.

Tentative d'assassinat sur Louis XV, le 5 janvier 1757.

Le mercredi 5 janvier, le roi étant allé voir ses filles à Versailles, s'apprêtait à retourner à Trianon et, à la lueur des flambeaux, il traversait une haie de curieux pour regagner sa voiture, quand un homme enveloppé d'une large redingote brune s'approcha de lui. Un instant après, l'inconnu s'éloigna pour se perdre dans la foule, et le roi s'écria : « Je suis blessé, et c'est cet homme qui m'a frappé; qu'on le garde et qu'on ne le tue pas. » Aussitôt les gardes du corps

saisissent l'individu désigné et l'entraînent dans une salle basse du château, où le duc d'Ayen, leur capitaine de service ce jour-là, se rend bientôt en compagnie du garde des sceaux Machault d'Arnouville, du chancelier Lamoignon et du ministre des affaires étrangères Rouillé. On déshabille l'assassin, on lui approche les pieds du feu, « dans l'espérance de le faire parler, et, ajoute le duc de Luynes, comme il remuait les jambes, ce qui est fort aisé à croire, on prit les tenailles qui étaient brûlantes, ce qui lui a fait deux plaies considérables dont il demeurerait estropié, s'il vivait. » « Il a eu, raconte le marquis d'Argenson, une grosse fièvre et le tendon d'Achille brûlé. On attribue à M. le garde des sceaux cette imprudence. » Barbier se plaint aussi de l'imprudence avec laquelle on « a serré les mollets de l'assassin pour le faire jaser, ce qui pouvait lui causer une grosse fièvre et même le transport. » Le comte d'Argenson manda à Voltaire : « On lui a brûlé les pieds par essai, il n'a rien avoué. » Ces tortures n'avaient effectivement arraché à l'inconnu que des paroles sans suite, comme celles-ci : « Le Dauphin doit prendre garde à lui. — Qu'il ne sorte pas jusqu'à minuit. — Si j'avais à recommencer le coup, je le ferais encore. »

Damiens torturé par le garde des sceaux en présence des autres ministres et du duc d'Ayen.

Durant cette scène sauvage, le roi remontait l'escalier du château, entouré de ses serviteurs, dont l'empressement contribuait à lui enlever le peu de courage qu'il conservait encore. « Eh ! pourquoi veut-on me tuer ? disait-il d'une voix dolente. Je n'ai fait de mal à personne, » singulières paroles qui prouvent bien l'infatuation des princes pour eux-mêmes. Il n'avait fait, il est vrai, que passer sa vie à la chasse et

Attitude du roi après l'assassinat; peu de gravité de sa blessure.

dans la débauche ; il n'avait fait que gaspiller au profit de son entourage l'argent laborieusement gagné par le peuple ; mais il tenait en outre dans sa main la clef de tous les cachots où gémissaient des victimes innocentes ; il était la barrière qui retenait dans l'exil et souvent dans la misère une foule d'hommes qu'aucune faute ne rendait justiciables des lois. Cette étrange ignorance, chez Louis XV, de sa responsabilité et de ses devoirs montre les dangers que courent les nations livrées au pouvoir d'un seul homme. Louis XV n'avait, heureusement pour lui, reçu qu'une blessure très-légère. Il avait été frappé avec un canif de deux pouces et demi de long [1], qui avait eu à traverser « une

[1] Le duc de Luynes avoue qu'il n'a pas vu l'instrument avec lequel on a blessé le roi ; mais il dit que le couteau de Damiens avait deux lames, l'une de quatre pouces, avec laquelle il a frappé le roi, l'autre plus longue mais non aiguë. Le comte d'Argenson parle de deux lames, l'une longue et l'autre formant un canif de deux pouces et demi, avec lequel le roi avait été atteint. Tous les documents s'accordent sur les deux lames et sur l'usage que fit Damiens de la plus courte. Pour éclaircir cette question, qui peut jeter une vive lumière sur la folie de ce malheureux, nous avons demandé à M. Taschereau, l'habile administrateur de la Bibliothèque impériale, de nous faire représenter les divers couteaux saisis dans la famille de Damiens qui font partie de la collection Joly de Fleury, *Mémoires sur les affaires du temps*, 1re série. Une enveloppe de papier dans laquelle étaient roulés plusieurs couteaux, porte la désignation suivante : « Couteaux des père et frères de Damiens, envoyés de Saint-Omer par M. de Morlière, lieutenant de roi. » Cette enveloppe principale devait contenir trois couteaux, dont deux se trouvent enveloppés à part dans un papier portant la suscription suivante : « Deux couteaux de Pierre-Joseph Damiens, le père de ces Damiens; » le troisième, dans une enveloppe avec cette suscription : « Couteau de Damiens Joseph. » Aucun de ces trois couteaux n'est le couteau dont Damiens s'est servi ; l'un d'eux a une lame unique de quatre pouces de long, les deux autres ont une lame de quatre pouces et une seconde lame à bords arrondis et percée dans le milieu comme les aiguilles que les dames appellent des *passe-lacets*. Un seul couteau dont l'enveloppe porte la désignation ci-après : « Couteau neuf acheté pour présenter à Damiens, reconnu par son frère, » répond à la description du comte d'Argenson. Il est pourvu de deux lames, l'une large et pointue, longue de cinq pouces,

camisole de flanelle sur la peau, une chemise, une autre camisole, une veste juste-au-corps et un volant de velours noir. » Le sang qu'il perdait pouvait seul causer son effroi ; car La Martinière, un de ses médecins, lui déclara le lendemain que, « s'il était un simple particulier, il aurait pu se lever en robe de chambre, » et Quesnay affirma à Mme de Pompadour que, « si c'était tout autre que Louis XV, il pourrait aller au bal. »

Malgré le peu de gravité de sa blessure, Louis XV, d'après le marquis d'Argenson, fut si bouleversé, qu'il demanda sur-le-champ les saintes huiles. L'abbé Raigecourt, un de ses aumôniers, les lui apporta en l'absence du confesseur Desmaret, que l'on était allé chercher à Paris. Comme Desmaret tardait à venir, le roi se confessa à l'abbé Soldini et renouvela l'aveu de ses fautes à Desmaret dans la nuit. Il se croyait si près de sa fin, qu'en apercevant le Dauphin, il lui adressa ces mots : « Mon fils, je vous laisse un royaume bien troublé ; je souhaite que vous le gouverniez mieux que moi. »

Récit d'un ministre sur le courage du roi. Relation de l'attentat du 5 janvier envoyée de Paris à un prêtre de la Franche-Comté

Le duc de Luynes trouve que dans « ces tristes circonstances, le roi a montré beaucoup de fermeté, de tranquillité et de religion. » Le comte d'Argenson, qui devait, en sa qualité de ministre, partager ses opinions et n'être pas tout à fait d'accord avec son frère, écrivit à Voltaire, le 6 janvier : « Le roi s'est rendu dans sa chambre sans être sou-

l'autre de deux pouces et demi, qui a la forme d'un gros canif. Nous inclinons à penser, malgré la désignation ambiguë de l'enveloppe, que ce couteau est bien celui dont se servit Damiens et que la lame dont il fit usage n'avait que deux pouces et demi de longueur.

tenu, avec sang-froid et tranquillité;..... point de fièvre, beaucoup de courage et de discours admirables..... Toute la France est à Versailles. Le roi s'est confessé avec beaucoup de zèle..... Le roi n'a jamais été plus digne d'amour que dans cette circonstance. Il sera guéri après demain, il dort et est au mieux. » Les bruits répandus dans le public sur l'attitude du roi se rapprochent davantage du récit du marquis d'Argenson. Nous lisons en effet dans une lettre adressée de Paris au vicaire d'un village de Franche-Comté [1] : « Le roi blessé, aussitôt qu'il fut monté dans son appartement, demanda son confesseur. Il était persuadé qu'il allait mourir..... Le roi voyant la reine près de son lit,.... lui dit d'un ton plein de sentiment tout ce qu'un excellent cœur, un cœur chrétien, un cœur vraiment touché pouvait dire de mieux dans ces circonstances, et lui demanda pardon de tous les torts qu'il avait eus envers elle. Il demanda pardon aux assistants du scandale qu'il avait donné..... La reine voyant la chemise et les linges baignés de sang s'évanouit. Les dames de France entrèrent et, instruites, tombèrent aussi évanouies; l'une d'elle manqua d'expirer réellement..... Jamais scène tragique ne fut plus frappante et plus touchante..... Pendant cette première crise, le roi remercia mille fois Dieu de n'avoir pas permis qu'il expirât sous le coup du meurtrier. Et à l'instant il dit qu'il avait toujours été prêt de donner sa vie pour la religion .... Il dit que le plus beau jour de sa

[1] Il s'agit d'une lettre adressée à Beaumet, vicaire à Châlons-Villars, petit village du département du Doubs, entre Baume et Béfort. Nous devons cet autographe à l'obligeance d'un de nos amis, M. Louis Viellard.

vie était celui-là même, parce que Dieu lui faisait la grâce de se reconnaître. »

Attente de Paris, craintes de la bourgeoisie, indifférence du peuple.

C'était en abrégé la scène que Louis XV avait jouée à Metz : même pusillanimité, même retour à des pensées religieuses, qui s'évanouirent, une fois le danger passé. La consternation fut générale dans Paris à la nouvelle de cet événement. L'avocat Barbier assure que les prêtres « qui officiaient, ne pouvaient entonner le *Salvum fac regem* à cause de leurs sanglots, et que les assistants étaient de même. » Selon le marquis d'Argenson, on a « remarqué à Paris que les bons bourgeois ont marqué beaucoup de douleur de cet attentat ; mais que le peuple est resté muet, tant les esprits sont prévenus de la disgrâce des magistrats. » Il assure même, d'accord en ceci avec Barbier, que l'on répandit des affiches et des libelles fort injurieux contre le roi, tant au Palais de justice que dans les promenades publiques. On sut bientôt que le meurtrier se nommait Pierre Damiens, qu'il était originaire d'un petit village de l'Artois et qu'il avait été domestique chez des jésuites, des jansénistes et des magistrats. Avait-il des complices? tel était le sujet de toutes les conversations. Le soir même de l'attentat, les ministres avaient averti les maréchaussées, à vingt lieues à la ronde, de s'informer de tous les voyageurs, et les rues de la capitale étaient sillonnées de patrouilles, qui dissipaient les plus petits rassemblements dans les rues. On remplit la Bastille d'une foule de personnes arrêtées sur les indices les plus vagues.

Circulaires des ministres à l'occasion

Les ministres s'étaient aussi empressés d'écrire, suivant l'habitude en pareille occasion, à tous les

de l'assassinat commis par Damiens.

fonctionnaires des provinces. « Le bruit de l'attentat affreux qui a été commis contre la personne du roi, est de nature à répandre un si juste effroi dans l'esprit de tous les sujets, que je ne crois pas devoir perdre un moment pour diminuer vos alarmes... Vous sentez parfaitement combien une circonstance pareille à celle-ci exige de votre part d'attention, de soin, de prudence. Vous devez rassurer les esprits, prévenir les faux bruits, veiller aux propos dangereux et à toutes les suites qu'ils pourraient avoir... Avertissez les maréchaussées de redoubler de vigilance, de se tenir prêtes à tous événements et d'examiner avec soin tous les gens suspects qu'elles pourraient découvrir. » Le même jour, l'archevêque de Paris reçut une lettre ainsi conçue : « Vous êtes déjà instruit du malheur effroyable arrivé au roi. Sa Majesté a été saignée deux fois, peu de temps après le coup qu'elle a reçu : sa plaie est très belle. Elle n'a aucun mouvement de fièvre, elle est très-tranquille, elle aurait même de la disposition au sommeil, si sa blessure n'était pas du côté droit, qui est celui sur lequel Sa Majesté a coutume de se coucher. Malgré cette situation consolante, la piété de Sa Majesté la porte à désirer que vous ordonniez les prières de quarante heures et l'exposition du saint-sacrement, tant dans l'église métropolitaine que dans toutes les autres de Paris. »

Situation pénible de Mme de Pompadour. Machault lui conseille de quitter Versailles.

Les pieux sentiments qui s'étaient réveillés chez le roi, jetaient le désespoir dans la partie du château habitée par la marquise de Pompadour. Elle entendait sous ses fenêtres les sinistres murmures de la multitude, terrible manifestation de la haine du

peuple. Une foule de personnes se pressaient dans ses appartements, les unes pour observer son attitude sous prétexte de sympathie, les autres par intérêt véritable. Quant à elle, elle pleurait, elle s'évanouissait et s'entretenait avec ses intimes du nombre des visiteurs qui étaient venus partager sa douleur, de ceux qui n'avaient pas paru. MM. de Saint-Florentin, de Séchelles et de Rouillé s'étaient présentés plusieurs fois; M. de Machault n'était pas venu. Tenue au courant de l'état du roi par le docteur Quesnay, qui passait presque toutes ses journées auprès d'elle, elle conversait des événements avec lui, avec la duchesse de Brancas et l'abbé Bernis, qui ne pouvait la regarder sans avoir les « larmes aux yeux. » Le fils de madame du Hausset étant allé s'informer de ce qui se passait, revint dire que le garde des sceaux était chez le roi, et un peu plus tard, il annonça que M. de Machault était retourné chez lui, suivi d'une foule de peuple. « Et c'est là un ami, » s'écria Mme de Pompadour. — « Il ne faut pas se presser de le juger dans un moment comme celui-ci, » observa l'abbé de Bernis. Une heure après, M. de Machault entra avec un air froid et sévère; il resta une demi-heure auprès de la marquise, et à peine fut-il sorti, qu'elle sonna. Elle était en pleurs. « Il faut que je m'en aille, mon cher abbé, dit-elle à M. de Bernis. Elle appela son écuyer et donna ses ordres pour faire tout préparer à son hôtel de Paris. » L'abbé de Bernis, avec lequel elle était restée un instant en tête à tête, s'étant éloigné pour se rendre au Conseil, Mme de Pompadour s'entretint avec Mmes de Soubise, de Gontaut et quelques amis inti-

mes, de ce qui lui arrivait. On compara la conduite de M. de Machault à celle de M. de Richelieu à Metz. « Il croit ou il feint de croire, disait Mme de Pompadour, que les prêtres exigeront mon renvoi avec scandale; mais Quesnay et tous les médecins disent qu'il n'y a pas le plus petit danger. » Les préparatifs du départ se continuaient tristement, quand la maréchale de Mirepoix entra, en s'écriant : « Qu'est-ce donc, madame, que toutes ces malles? — Hélas, ma chère amie, le maître le veut, à ce que m'a dit M. de Machault. — Et son avis, à lui, quel est-il? dit la maréchale. — Que je parte sans différer. — Il veut être le maître, votre garde des sceaux, répliqua la maréchale, et il vous trahit : qui quitte la partie, la perd. » Le prince de Soubise, l'abbé de Bernis et M. de Marigny entrèrent un instant après, et le soir, la marquise, qui avait repris son calme, était résolue à rester et à punir le ministre qui lui avait manqué.

Adresses des fonctionnaires à l'occasion de l'assassinat.

Les fonctionnaires de tous ordres répondirent, suivant l'usage, « par l'expression de la profonde douleur que leur causait l'attentat commis contre le meilleur des rois. » Les évêques de Bretagne annoncèrent qu'ils fonderaient une fête perpétuelle en l'honneur des anges gardiens, idée qui fut très-agréable à Louis XV, comme le leur apprit M. de Saint-Florentin. Les habitants de la petite ville de Billom, en Auvergne, voulurent expédier à Versailles un linge et une écharpe qui avaient touché la relique du précieux sang conservée dans leur église; mais le ministre les pria de se contenter de l'envoi d'un simple sachet. Des députés des États d'Artois vinrent à Versailles présenter au roi « la soumission et le respect

des peuples de l'Artois, » et leur orateur, M. de Montluet, évêque de Saint-Omer, insista particulièrement sur « la douleur de la ville d'Arras d'avoir été assez malheureuse pour donner naissance à un monstre comme celui dont on attendait le supplice avec impatience. » M. de Rouillé, le ministre des affaires étrangères, alla même jusqu'à affirmer à la reine que « l'amitié pour la personne du roi avait paru aussi grande à Londres, que l'était le déchaînement contre la France. »

La grand'chambre désignée pour juger Damiens.

Les membres démissionnaires des chambres des requêtes et des enquêtes se réunirent spontanément. « Ne pouvant, écrivirent-ils au premier président de Meaupeou, se refuser aux sentiments d'amour qui les attachaient à la personne du roi, » ils demandèrent qu'on les mît « en état de donner en cette occasion des marques de leur fidélité. » Le Dauphin n'accepta pas leurs services; mais il décida que l'on obtempérerait aux désirs de la grand'chambre, en lui confiant le procès de Damiens. Le peuple qui avait un instant cru à la rentrée en grâce du parlement tout entier, apprit à la fois que ses espérances ne se réaliseraient pas, et que le jugement de Damiens, confié aux magistrats restés en fonctions, recevrait une publicité complète qui dévoilerait les causes et les circonstances de son crime.

Premiers interrogatoires.

Avant cette résolution, qui ne fut prise que le 15 janvier, Damiens avait été interrogé plusieurs fois à Versailles. Sommé, le 6 janvier, de dire pourquoi il avait attenté à la personne du roi, il avait répondu : A cause de la religion. Lorsqu'on lui avait demandé de s'expliquer, il avait ajouté : J'ai en-

tendu dire que tout le peuple de Paris périt, et que, malgré toutes les représentations du parlement, le roi n'a voulu entendre à aucune. N'est-il pas vrai que le peuple périt, s'était-il écrié en s'adressant au magistrat qui l'interrogeait. Le 7 janvier, il avait répété les mêmes choses, disant de plus qu'une des causes qui l'avaient déterminé, était la connaissance des mauvais traitements que l'on faisait subir chaque jour aux meilleurs prêtres. Dans les interrogatoires du 9 et du 12 janvier, Damiens avait soutenu sans varier qu'il n'avait pas de complices.

Les ministres demandent aux juges une vengeance éclatante.

On avait fait courir le bruit que le roi avait dit à propos de son assassin : « Je lui pardonne de tout mon cœur ; je ne veux pas me mêler de cette affaire, j'ai donné tous mes pouvoirs au Dauphin. » La France sut bientôt à quoi s'en tenir sur d'aussi généreux sentiments. Le jour même où le parlement fut chargé du jugement de Damiens, une lettre écrite par le président Hénault fut envoyée aux juges par le comte d'Argenson pour leur demander, au nom du roi, « une vengeance éclatante. » Le 17 janvier, dans la nuit, des détachements de la maréchaussée partirent de Versailles, précédant trois carrosses à quatre chevaux entourés d'une compagnie des gardes, dans l'un desquels se trouvait Damiens. Le cortége entra à Paris par la barrière de Sèvres, se dirigea sur le Palais de justice à la lueur des flambeaux, et y déposa le prisonnier dans la tour de Montgommery.

Démence de Damiens.

A partir de ce jour, l'interrogatoire de Damiens, commencé par la prévôté de l'hôtel, fut exclusivement dirigé par des membres du parlement, interrogatoire d'un homme en démence, qui répétait, sans

y rien comprendre, les conversations qu'il avait entendues dans les différentes maisons où il avait servi; qui jurait qu'il n'avait pas voulu tuer le roi; qui racontait qu'il avait vu dans le collége des Jésuites, où il était domestique, les élèves se défendre à coups de canif, toutes les fois qu'ils étaient injustement punis, et qui soutenait qu'il avait voulu punir le roi, comme ces jeunes gens punissaient leurs professeurs. Il mettait en scène à tort et à travers des conseillers au parlement, dont il savait à peine les noms, en les accusant de déclamer contre l'archevêque; il dénonçait des docteurs de Sorbonne, qui avaient traité les membres du parlement de coquins et de marauds; il se taisait tout confus dès qu'on lui rappelait un vol qu'il avait commis, puis reprenait son assurance, quand il était question de son crime. S'il s'était agi d'un homme du peuple, qui, armé d'un couteau à deux lames, l'une longue et aiguë, l'autre de deux pouces et demi seulement de long, eût frappé dans une rixe un de ses égaux avec la lame la plus courte, les juges n'auraient certainement pas confondu la folie d'un malheureux avec l'audace d'un criminel.

Mais qu'attendre de magistrats qui, sans même avoir l'espoir d'obtenir la récompense de leur servilité, partageaient ces sentiments exprimés par le président Hénault dans ses Mémoires : « J'ai trop vécu, puisque j'ai pu assister au procès du parricide Damiens. Ce monstre est unique dans son espèce, ce n'était ni Ravaillac, ni Jacques Clément; la religion n'entrait pour rien dans cette action exécrable. Il n'avait pas de complice; c'était un fanatisme sans objet, que la pitié, disait-il, pour le pauvre peuple

avait armé contre le meilleur de tous les rois..... J'étais un de ses juges, je n'ai jamais vu un homme plus insolent; il nous faisait baisser les yeux en parcourant tous les bancs... Cependant il témoignait du repentir, et il disait qu'en commettant son crime, il aurait été fâché de le consommer. Monstre abominable! la bonté de Dieu nous a conservé le meilleur des rois. » Épicurien égoïste et homme d'esprit, le favori de la reine Marie Leczinska, Hénault, nous apprend par cette singulière apostrophe jusqu'où peut aller la bassesse chez les personnes qui ont l'habitude de vivre de faveurs.

Un instrument de torture d'une invention nouvelle est envoyé d'Avignon.

Le duc de Luynes, personnage plus grave et sincèrement religieux, nous initie d'une manière complète aux préoccupations des pairs et des magistrats. « M. Pasquier, raconte-t-il, proposa de rendre compte des différentes espèces de question qui pouvaient être employées à l'égard du criminel, parce que, dans le cas d'un crime aussi énorme que celui-ci, on craignait avec raison que la question dont on fait usage à Paris, ne fût pas propre à tirer les connaissances que l'on espère requérir par l'aveu du coupable..... D'un autre côté, il était important de ne rien hasarder qui pût faire périr le coupable plus promptement qu'on ne voulait. » Il nous fait connaître, à propos des différents genres de torture décrits par M. Pasquier, un très-étrange scrupule des juges : « Dans la question pratiquée en Italie, dit-il, on applique le corps du criminel tout nu, le croupion sur une pointe sur laquelle porte tout le corps, et on attache en même temps des poids à ses pieds. La douleur est si violente que le criminel s'évanouit...

On observe un grand inconvénient à cette torture, c'est que, par les lois du royaume, il est défendu d'appliquer une seconde fois à la question un criminel lorsqu'on lui a ôté ses liens et sa chaîne... On voit par ce qui vient d'être dit, qu'il est absolument nécessaire que le criminel soit entièrement détaché pour le faire revenir de l'évanouissement. » Les perplexités des juges ne tardèrent pas du reste à cesser; car le 16 février, le ministre avertit le procureur général qu'une machine de nouvelle invention, arrivée d'Avignon, allait permettre de soumettre Damiens à toutes les douleurs qu'il pourrait supporter.

Dernier interrogatoire de Damiens.

On savait à Paris que Damiens, parfaitement traité dans sa prison, était soigné par un chirurgien qui ne le quittait pas, et que sa jambe, brûlée sous les yeux du garde des sceaux, ne donnait aucune inquiétude pour sa vie. Il était donc en état de subir les épreuves de la torture, quand, le 26 mars, eut lieu son dernier interrogatoire. On le porta, les yeux bandés et couché sur un matelas, dans la salle où se tenaient les juges; on l'assit sur une chaise en le maintenant par des courroies fixées au plancher. Il se montra aussi fou que jamais, interpellant les ducs et pairs, affirmant de nouveau « qu'il n'avait pas voulu tuer le roi, mais seulement le mettre à portée de songer à la misère de son peuple, » soutenant « qu'il avait fait comme l'archevêque, qui donnait un grand scandale dans le royaume. » A la suite de cet interrogatoire, l'arrêt fut rédigé, et le greffier alla le signifier au prisonnier. Damiens l'écouta attentivement, et, la lecture achevée, il se contenta de dire en relevant la tête : « La journée sera rude. »

Son supplice, 28 mars 1757.

Le 28 mars, à huit heures du matin, le premier président de Maupeou, le président Molé, les conseillers Lamblin et Roland, et les rapporteurs Levert et Pasquier se réunirent dans la chambre de la question. Ils adressèrent quelques questions à Damiens, puis ordonnèrent de lui placer les jambes dans la machine préparée pour les serrer. On la fit fonctionner avec une violence inouie, le malheureux poussa des cris et parut s'évanouir; mais les médecins déclarèrent que ce n'était rien. Après cette première épreuve, Damiens demanda du vin pour se donner de la force. On lui accorda un moment de répit, afin que la sensibilité amortie par la pression revînt dans les membres; puis on recommença à faire fonctionner la machine. Les hurlements du patient furent terribles, mais il ne proféra aucune parole de colère. Quels sont vos complices? lui demanda M. de Maupeou au moment de la plus forte douleur. — C'est Gauthier. — Qu'est-ce que c'est que Gauthier? — Damiens donna son adresse, en l'accusant d'avoir tenu un propos très-coupable devant le marquis de Ferrière, dont il était l'homme d'affaires. On envoya chercher Gauthier et le marquis de Ferrière, sans interrompre le supplice. De quart d'heure en quart d'heure, on enfonçait un nouveau coin. Il poussa des cris affreux, mais n'avoua rien, et les juges furent obligés, au bout de deux heures, de faire cesser la question, les médecins et les chirurgiens déclarant qu'il ne pouvait pas souffrir davantage, sans courir risque de mourir.

Gauthier et le marquis de Ferrière, confrontés avec l'assassin, ne purent être convaincus d'avoir

joué un rôle quelconque dans l'événement de Versailles. La torture n'ayant rien appris, Damiens fut remis entre les mains des ecclésiastiques, en attendant l'exécution de la dernière partie du jugement qui avait été rendu.

Les rues étaient sillonnées de patrouilles, les fenêtres et les toits garnis de spectateurs, les places encombrées de curieux, quand, à trois heures, parut Damiens, couché dans un tombereau, ayant à côté de lui le bourreau et deux confesseurs. En sortant de la Conciergerie, il fut conduit à Notre-Dame pour y faire amende honorable, c'est-à-dire pour y avouer publiquement son crime. De la cathédrale on le traîna à la place de Grève, où avait été établi un enclos de cent pieds carrés, entouré de palissades, avec deux portes, l'une donnant sur la place, l'autre sur l'Hôtel de Ville. A peine arrivé, il demanda à parler aux magistrats qui avaient assisté le matin à la torture et l'avaient précédé à l'Hôtel de Ville. On le porta dans la salle où ils se tenaient. Damiens leur demanda de lui obtenir de l'archevêque le pardon des paroles injurieuses qu'il avait proférées contre lui, déclara que sa femme et sa fille étaient innocentes de son crime, les recommanda à la charité de ses juges et leur affirma de nouveau, ainsi qu'à ses confesseurs, qu'il n'avait aucun complice. Après qu'il eut baisé plusieurs fois le crucifix, on le redescendit sur la place dans la couverture qui avait servi à le monter à cause de ses membres endoloris et brisés, et on le laissa, pendant une demi-heure, assis en face de l'échafaud qui se préparait pour son supplice. Vers les cinq heures, le moment de l'exécution étant

arrivé, on lui enleva ses vêtements, on le coucha sur l'échafaud, élevé de trois pieds et demi au-dessus du sol, et on le lia avec des cordes à deux cercles de fer qui passaient au-dessous des bras sur sa poitrine et au-dessus des cuisses. On commença par lui brûler la main droite dans un brasier plein de souffre. Il poussa un cri terrible, puis se tut, soulevant la tête pour voir sa main se consumer, ne témoignant aucun emportement, ne laissant échapper aucune imprécation. La main brûlée, on le tenailla avec des pinces ardentes aux bras, aux cuisses, aux mamelles. A chaque morsure des tenailles, il poussait un seul hurlement et cherchait à voir la partie de son corps qui venait d'être déchirée. On versa ensuite de l'huile bouillante et du plomb fondu dans ses plaies, n'exceptant que celle de la poitrine, parce qu'il aurait pu expirer trop tôt. Enfin ses jambes et ses cuisses furent liées avec des cordes, qui passaient sur les plaies vives. Damiens poussa de nouveaux cris, cherchant comme toujours à examiner son corps avec une curiosité singulière. Quatre chevaux furent alors attelés à ses membres ; ils tirèrent avec force à plusieurs reprises, les membres s'étendirent, mais ne se détachèrent pas. Les cris du malheureux devinrent déchirants. Deux chevaux de renfort furent ajoutés aux quatre autres, la dislocation ne s'opéra pas.

Horrible spectacle donné au peuple ; ce qui est arrivé à quelques-uns de ses juges.

Sollicités de permettre la section des jointures, les magistrats commissaires refusèrent, de peur d'abréger le supplice. Les chevaux redoublèrent d'efforts sans résultat. Il y avait une heure que durait cette scène atroce, les médecins et les chirurgiens affirmaient qu'on

n'arriverait pas à détacher les membres sans une opération préalable, quand enfin les commissaires, voyant la nuit approcher, y consentirent. Une cuisse et un bras se détachèrent, Damiens les regarda partir; la seconde cuisse fut arrachée, il vivait encore, et la vie ne s'éteignit qu'au moment où le dernier de ses bras fut emporté par le cheval qui y était attaché. Les débris de son corps mutilé furent alors rassemblés et jetés dans un bûcher. La foule s'écoula aux lueurs projetées par la flamme sur la place. Devait-elle puiser dans cet épouvantable spectacle le respect de la personne royale? Les juges qui avaient présidé à cette odieuse exécution, le croyaient sans nul doute.

Les règles les plus simples du bon sens, les lois les plus sacrées de l'humanité devaient du reste être violées dans ce procès, comme elles le sont dans toutes les causes où les hommes ont la prétention de s'ériger en vengeurs de la divinité. Les membres de la famille de Damiens comparurent devant ses juges. Il y avait ce jour-là, écrit le duc de Luynes, « quatorze personnes à interroger... La première fut la femme du scélérat Damiens; elle est âgée de quarante huit ans; ensuite sa fille, âgée de dix-huit ans;... le père de Damiens, qui est un bon paysan, vêtu suivant son état, âgé de soixante-quinze ans et ayant des cheveux blancs. Le quatrième, Louis Damiens, frère du scélérat, âgé de trente-et-un ans... La cinquième, la femme de ce Louis Damiens, âgée de trente ans... Le sixième, Antoine-Joseph Damiens, autre frère du criminel, il a cinquante-quatre ans, il est cardeur de laine en Normandie. La septième, la veuve Catté, sœur du scélérat, âgée de trente ans. La huitième, femme

d'Antoine-Joseph, dont nous venons de parler, âgée de quarante-deux ans. Voilà toute la famille du criminel... Les parents du scélérat avouent avoir eu connaissance du vol fait à M. Michel, mais aucune de l'horrible assassinat. Le père, ce bon vieillard, ne l'a appris que lorsqu'on est venu le prendre dans la maison dont il était portier à Paris. » Les juges opinèrent « pour que le père, la femme et la fille fussent bannis à perpétuité du royaume, avec défense d'y rentrer, sous peine d'être pendus et étranglés, et que les deux frères et les deux belles-sœurs et la sœur veuve fussent obligés de changer de nom, sous les mêmes peines... Les conclusions, continue M. de Luynes, ont été suivies par tous les opinants ; il n'y a eu que M. Roland qui a été d'avis d'arrêter qu'on supplierait le roi de regarder avec des yeux de compassion et de charité cette famille innocente et malheureuse. M. le président Turgot a adopté à peu près le même sentiment ; mais il a été décidé qu'on ne pouvait faire un pareil arrêté, et qu'il était nécessaire de prononcer le jugement le plus sévère pour effrayer sur l'idée de pareils crimes, si jamais elle pouvait être conçue[1]. »

A peine trente-six ans s'étaient écoulés, que le peuple venait voir le petit-fils de Louis XV mourir de la main du bourreau. Le conseiller Roland put, du haut de l'échafaud, contempler une foule aussi nombreuse que celle qui entendit les cris de Damiens ; il avait à ses côtés le fils de son ancien collègue Pasquier et un Molé, descendant de celui qui avait jugé avec lui l'assassin de Louis XV. Quelque sanglante qu'ait été

[1] Une lettre de Saint-Florentin au procureur général, datée du 10 avril,

l'époque révolutionnaire, quelque cruel que se soit montré le tribunal à qui Fouquier-Tinville fournissait des victimes, il est impossible de méconnaître un adoucissement considérable dans les mœurs publiques. Si l'on doit maudire le tribunal de 1793, composé de gens du peuple, appartenant à cette bourgeoisie, où fermentaient depuis longtemps les passions que provoquent le dédain et l'injustice, que dira-t-on d'une réunion de grands seigneurs et de magistrats discutant froidement et dogmatiquement la dose de douleurs qu'un homme peut supporter sans mourir?

Le roi reprend ses anciennes habitudes.

Le roi avait repris depuis longtemps ses habitudes, quand Damiens expira au milieu des plus affreuses tortures. Dès le 20 janvier, il avait recommencé à courir le daim dans ses forêts. Le 27, il s'était décidé à exiler de Paris seize des conseillers démissionnaires, sévérité qui n'avait pas plus servi à rétablir le cours de la justice que l'ordre signifié aux procureurs de se présenter devant la grand'chambre.

Renvoi des ministres Machault et d'Argenson, 1er février 1757.

Dès que la marquise avait vu le roi revenir à elle, elle s'était vivement plainte de la conduite de M. de Machault et avait obtenu sans peine le châtiment de son ingratitude. Le comte d'Argenson n'en avait pas mieux usé envers elle ; mais il n'était pas sa créature, comme M. d'Arnouville. Le roi avait une affection particulière pour lui, et il était, après l'éloignement du garde des sceaux, le seul ministre qui semblât

l'autorise à donner des frais de route à la famille de Damiens, pour qu'elle se retire en Belgique. Une lettre du même Saint-Florentin annonce, le 24 avril, l'arrivée des passeports qui lui ont été délivrés sous le nom qu'elle a pris (Guillemant). Le roi approuve qu'on donne trois cents francs par forme d'aumône à chacun des bannis. (*Archives générales*, E 3589, année 1757.)

capable de suffire aux nécessités d'une époque de guerre et de troubles. Mme de Pompadour se résolut à faire violence à ses répugnances personnelles ; elle envoya son frère M. de Marigny et l'abbé de Bernis faire une démarche auprès de M. d'Argenson, pour l'engager à vivre amicalement avec elle. D'Argenson les reçut froidement. « Il est fier, dit M. de Marigny à Mme du Hausset, du renvoi de M. de Machault, qui laisse le champ libre à celui qui a le plus d'expérience et d'esprit, et je crains que cela n'entraîne un combat à mort. » Le lendemain de cette confidence, Mme de Pompadour se rendit elle-même chez M. d'Argenson. « Elle rentra une heure après,.. s'appuya devant la cheminée, les yeux fixés sur le chambranle. M. de Bernis entra... Vous avez l'air d'un mouton qui rêve, lui dit-il. Elle sortit de sa rêverie en jetant son manchon sur un fauteuil, et dit : C'est un loup qui fait rêver le mouton... Le maître (Louis XV) entra peu de temps après, et j'entendis que Madame sanglotait. M. l'abbé entra chez moi (Mme du Hausset) et me dit d'apporter des gouttes d'Hoffmann ; le roi arrangea lui-même la potion avec du sucre et la lui présenta de l'air le plus gracieux. Elle finit par sourire et baisa les mains du roi. Je sortis et le surlendemain j'appris, de grand matin, l'exil de M. d'Argenson. » Les deux ministres de la guerre et de la justice reçurent le même jour, 1er février 1757, l'ordre d'aller vivre, le premier dans sa terre des Ormes et le second dans celle d'Arnouville [1].

[1] *Mémoires de d'Argenson*, édition de 1858, t. IV, p. 252 et suiv., 273 et suiv., 280 et suiv., 284 et suiv., 294, 320, 324, 325, 328, 230. — *Vie*

privée de Louis XV, t. III, p. 96 et suiv., 102 et suiv., 308 et suiv., 310 et suiv. — *Journal de Barbier*, t. IV, p. 149, 154 et suiv., 159 et suiv., 170 et suiv., 174, 177, 184 et suiv, 208 et suiv. — *Mémoires du maréchal de Richelieu*, t. VIII, p. 328 et suiv., 352 et suiv. 355; t. IX, p. 2 et suiv. — *Archives générales*, E 3517, année 1756; E 3518, année 1757; E 3588, année 1755, 1756; E 3589, année 1757, Lettre à l'intendant de la généralité de Paris, M. de Sauvigny, du 6 janvier 1757; X 8484, année 1756; X 8485, année 1756; X 8486, année 1756-1757. — *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XXII, p. 269 et suiv. — *Vie des surintendants des finances et des contrôleurs généraux*, 3 vol. in-12, 1790, t. III, p. 268. — *Mémoires de madame Du Hausset*, p. 138 et suiv., 141. — *Les Parlements de France*, par le vicomte de Bastard d'Estang, in-8°, Paris, 1857, t. II, p. 662 et suiv. — *Pièces originales et procédures du procès fait à Robert-François Damiens, tant à la Prévôté de l'hôtel qu'en la Cour du Parlement*, in-4°, Paris, 1757, p. xxxv et suiv., p. 45 et suiv. — *Encyclopédie méthodique*, article Lèse-majesté. — *OEuvres complètes de Voltaire*, t. XXII, p. 340 et suiv., 347. — *Voltaire à Ferney*, in-8°, Paris, 1860, p. 168 et suiv., 171. — *Mémoires du président Hénault*, p. 243 et suiv. — *Mémoires historiques et anecdotiques de la cour de France pendant la faveur de la marquise de Pompadour*, par Soulavie, in-8°, Paris, 1802 p. 143 et suiv. — *État des finances du royaume de France, de* 1755 *à la fin de* 1761, manuscrit de la bibliothèque Mazarine, P 2541. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. XV, p. 190, 197, 200, 203, 239, 258 et suiv., 295, 297 et suiv., 348, 355, 358, 360, 364 et suiv., 366, 372, 379, 380, 384, 386, 388, 394, 395, 405, 468, 475, 479 et suiv., 485 et suiv., 494.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A

(Page 146).

La marquise a bien des appas,
Ses traits sont vifs, ses grâces sont franches,
Et les fleurs naissent sur ses pas;
Mais hélas! ce sont des fleurs blanches.

B

(Page 147).

Une petite bourgeoise,
Élevée à la grivoise,
Mesurant tout à sa toise,
Fait de la cour un taudis, dis, dis.

Louis, malgré son scrupule,
Froidement pour elle brûle,
Et son amour ridicule
A fait rire tout Paris, ris, ris.

La contenance éventée,
Et chaque dent tachetée,
La peau jaune et truitée,
Les yeux froids et le cou long, long, long.

Sans esprit et sans caractère,
L'âme vile et mercenaire,
Le propos d'une commère,
Tout est bas dans la Poisson, son, son.

Si, dans les beautés choisies,
Elle était des plus jolies,
On pardonne des folies,
Quand l'objet est un bijou, jou, jou.

Mais pour cette sotte créature
Et pour si plate figure
Exciter tant de murmures,
Chacun juge le roi fou, fou, fou.

Ce n'est pas que pour lui plaire,
Le beau soit bien nécessaire;
Vintimille sut lui faire
Trouver son minois joli, li, li.

On dit même que d'Estrade,
Si vilaine et si maussade,
Aura bientôt la passade;
Elle en a l'air tout bouffi, fi, fi.

C

(Page 383).

Pauvre sot que vous êtes,
Croyez-moi, Monsieur de Beaumont,
Laissez paître vos bêtes
Autant qu'elles voudront.

Ces bonnes gens
Sont peu friands;
Avec de petits croquets blancs,
Vous les renverrez contens.

Pauvre sot que vous êtes.
. . . . . .
De tels repas
Ne coûtent pas,
C'est pourtant ce qui les rend si gras,
Moinillons, prêtres et prélats.

Pauvre sot. . . . . .
. . . . . .

On est touché
Du bon marché;
Mais on en serait rebuté,
Si vous y mettiez la cherté.

Pauvre sot. . . . . .
. . . . . .

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE DES LIVRES

DU TOME QUATRIÈME.

LIVRE DIXIÈME.

Madame de Pompadour de 1746 à 1750. 1

LIVRE ONZIÈME.

Madame de Pompadour de 1750 à 1753. 191

LIVRE DOUZIÈME

Madame de Pompadour de 1753 à 1757. 351

SAINT-DENIS. — TYPOGRAPHIE DE A. MOULIN.

LA FRANCE

SOUS

LOUIS XV

(1715—1774)

PAR

M. ALPHONSE JOBEZ

ANCIEN REPRÉSENTANT

TOME IV

MADAME DE POMPADOUR DE 1756 A 1767.

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

QUAI DES AUGUSTINS, 35